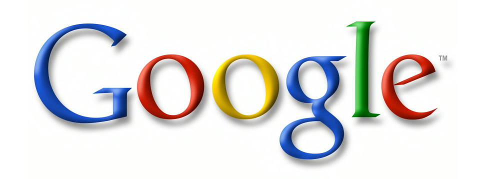
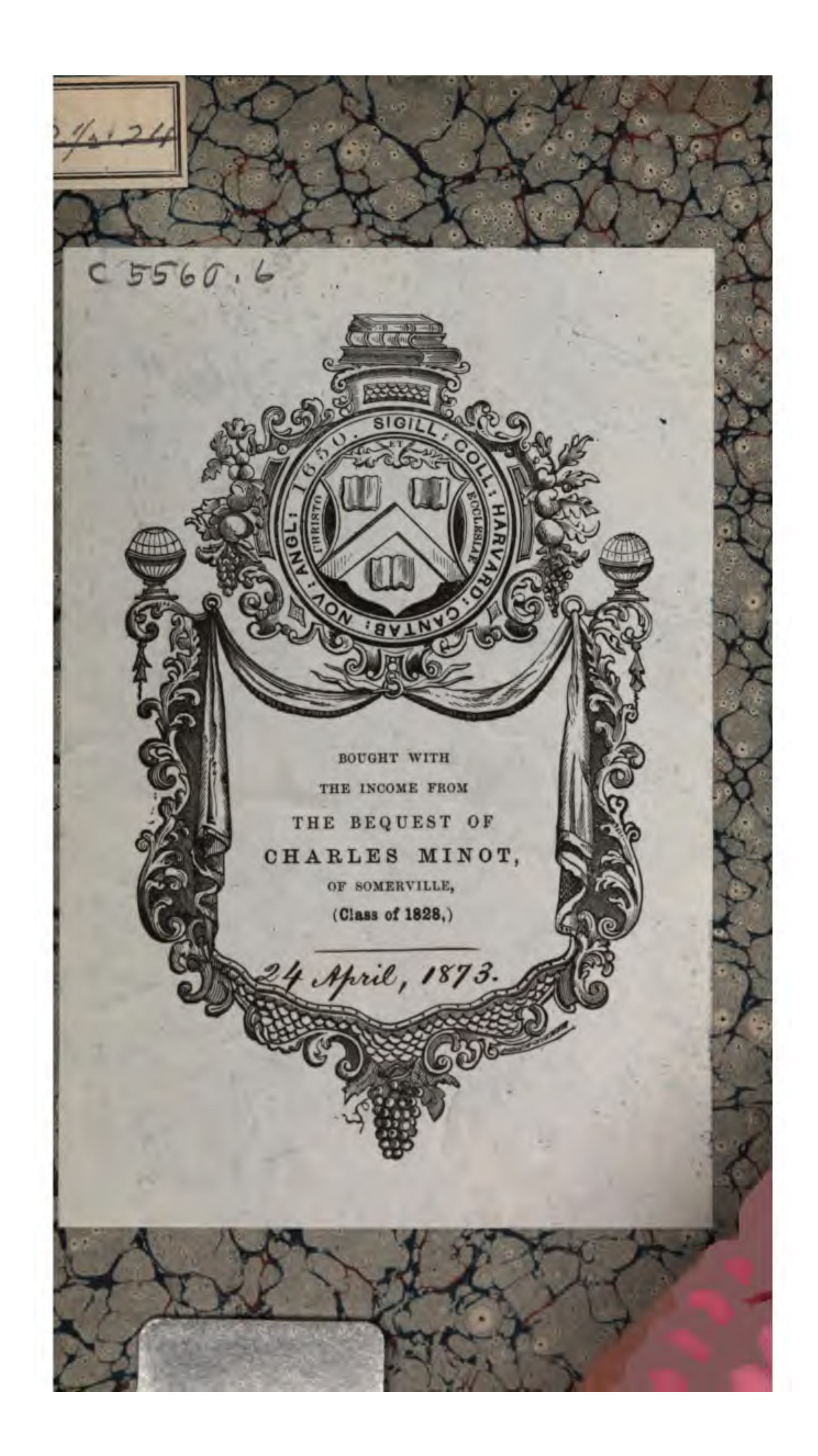






C 5560.6
SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE



LETTRES

DE LA MÈRE

AGNÈS ARNAULD

PARIS. — IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSOIS,
55, QUAI DES AUGUSTINS.

LETTRES

DE LA MÈRE

AGNÈS ARNAULD

ABBESSE DE PORT-ROYAL

PUBLIÉES SUR LES TEXTES AUTHENTIQUES

AVEC UNE INTRODUCTION

(Armand) Prosper
PAR M. P. FAUGÈRE.

TOME SECOND.

PARIS

BENJAMIN DUPRAT,

LIBRAIRE DE L'INSTITUT ET DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE,

RUE DU CLOÎTRE SAINT-BENOÎT, 7.

—

1858

1873, April 24.
Minot Fund.

LETTRES

DE LA RÉVÉRENDE MÈRE

CATHERINE-AGNÈS DE S. PAUL ARNAULD,

ABBESSE DE PORT-ROYAL.

CCCLXII.—A Monseigneur Henri Arnauld, évêque d'Angers.

Sur la visite de Port-Royal, par M. Bail[1].

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

4 septembre (1661).

Mon très-cher père, Notre visite est conclue, et elle nous a laissées au même état que nous étions auparavant, ceux qui l'ont faite n'ayant pu donner atteinte à notre foi, qu'ils ont reconnue être entièrement orthodoxe. Mais nous avons sujet de nous servir des paroles de saint Paul, qu'encore que notre conscience ne nous reprenne de rien en ce point, nous ne sommes peut-être point justifiées devant les hommes, parce qu'on recommence de nous traiter comme criminelles, avant que d'avoir découvert notre crime; et depuis que M. Bail l'a recherché avec une exactitude non pareille, il a été contraint de nous dire en concluant la visite, qu'il n'avoit rien trouvé dont il ne se sentît obligé de rendre beaucoup d'actions de grâces à Dieu. Il n'a pas laissé d'ajouter qu'il auroit été bien affligé s'il eût reconnu quelque chose de ce qu'il pensoit, parce qu'il auroit fallu venir à de grandes extrémités, comme de dévoiler

1 Louis Bail, docteur de Sorbonne; il fut donné pour supérieur aux religieuses de Port-Royal après la retraite de M. Singlin. (*Voyez* t. I, p. 497.)

l'une, séquestrer d'autres, et les excommunier comme des ennemies de l'Église ; et que c'eût été un'grand mal, car l'une fût venue à dire : J'ai saint Augustin pour moi, et l'autre saint Paul, et qu'ainsi il n'y auroit point eu de remède. Ce sont les douceurs que nous avons reçues de ce bon monsieur, qui est tout brûlant de zèle contre des erreurs imaginaires, et qui est incapable de revenir du soupçon qu'il a pris que ceux qui nous ont conduites sont suspects de cette nouvelle hérésie. Il faut avouer, mon très-cher père, que nous sommes dans un temps bien misérable, puisqu'on y appelle le mal bien, et le bien mal.

Ma sœur Angélique vous envoie un Mémoire qui est la suite de celui qu'elle vous a envoyé par le dernier ordinaire. M. d'Andilly a été un peu mal d'un commencement de fièvre qui n'a point eu de suite; mais l'on nous assure qu'il est bien présentement. Nous n'avons pas laissé d'avoir beaucoup de frayeur, à cause du grand nombre de malades qu'il y a à Port-Royal. Je suis tout à fait édifiée de la piété de mon neveu, qui lui fait tenir si cher ce que nous lui avons envoyé de notre chere mère[1], de qui la vénération croît tous les jours, jusqu'à M. Bail qui l'a appelée publiquement *notre sainte mère*. Demandez, s'il vous plaît, à Dieu, mon cher père, qu'elle ait aussi de saintes filles, afin qu'elles soient dignes d'être vos très-humbles servantes.

Je ne doute point que vous ne brûliez toutes nos lettres, qui ne sont que pour vous seul, parce qu'on nous a obligées à un très-grand secret, qui ne sera point intéressé quand vous le direz aux deux personnes, dont l'une est toujours avec vous[2], et l'autre s'y trouve présentement.

CCCLXIII.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur la visite de Port-Royal par M. Bail.— Grand nombre de malades à Port-Royal-des-Champs.

4 septembre 1661.

J'ai grande satisfaction, ma très-chère mère, en vous en-

[1] La mère Angélique.
[2] L'abbé Arnauld, fils aîné de M. d'Andilly.

voyant une lettre du consolateur de votre âme, qui partit hier pour un voyage de dévotion qui durera quinze jours.

Notre visite fut achevée hier, où l'on nous apprit ce que nous savons il y a longtemps, qui est qu'après une exacte perquisition, il se trouve que nous sommes tout à fait orthodoxes. Après cela, il faudra chercher quelque autre crime pour faire notre procès, ou bien avouer qu'on a été bien précipité dans le jugement qu'on a fait de nous. Nous avons passé par tous les tribunaux séculiers et ecclésiastiques, nous n'avons plus rien à faire qu'à attendre le jugement qu'il plaira à Dieu de faire de nous, de qui nous sommes les criminelles; mais il y a bien de l'avantage à ce tribunal, puisqu'il n'y a qu'à se confesser coupable, avec une véritable douleur de l'avoir été, pour demeurer absous.

Notre maison des Champs est compagne de la vôtre, en ce qu'il y a un grand nombre de malades. J'ai bien de l'appréhension que vous ne la deveniez; je prie Dieu qu'il ne vous fasse point porter sa croix en votre corps puisque vous n'en manquez point dans l'esprit, et que celles-là sont les plus sanctifiantes. Je lui demande aussi de tout mon cœur la conservation de votre sous-maîtresse, et je la désire avec gémissement, sachant combien il y a peu de personnes capables de servir les autres. Nous l'avons aussi supplié de faire miséricorde à votre ancienne, qui est heureuse d'avoir vécu jusqu'au temps de la réforme.

La vénération envers notre chère mère augmente: il n'y a pas jusqu'à M. Bail qui la nomme *notre sainte mère*, et nous ne saurions fournir à donner quelque chose qui lui ait servi; c'est ce qui nous fait tenir pour assuré ou qu'elle nous délivrera, ou qu'elle nous obtiendra la grâce et la force de vouloir bien mourir dans la souffrance, si elle continue jusque-là.

CCCLXIV.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Elle l'entretient sur l'amour de Dieu et du prochain.—Les choses solides n'ont pas besoin d'être expliquées par des puérilités.

9 *septembre* 1661.

A peine êtes-vous soulagée vous-même, ma très-chère mère,

que vous pensez à soulager l'inquiétude que votre mal avoit donnée à vos amis; mais Dieu soit béni de ce qu'il n'a pas voulu affliger des personnes affligées d'ailleurs, et pour lesquelles je ne doute point que vous ne la soyez vous-même. Je ne vous dirai rien par cet ordinaire, parce que tout est en silence, on ne sait pas jusqu'à quand.

Vous êtes maintenant hors de peine pour messieurs vos neveux, qui sont revenus, comme je crois, avec le roi. Cette guerre avoit bien donné de la terreur pour être fort dangereuse, mais grâces à Dieu l'on en est dehors, et l'on en sera quitte pour une grande dépense; mais elle n'est pas considérable pour les personnes qui vous touchent, qui ont du bien à proportion de leur qualité. Il n'y a, ma très-chère mère, qu'un autre amour qui puisse réduire à une juste mesure celui que vous avez pour des personnes qui vous sont si chères. C'est principalement cette semaine que nous devons demander à Dieu cette divine charité qui se rend la dominante de notre cœur, de notre âme et de notre esprit, en sorte qu'il ne nous reste pour les créatures qu'un rejaillissement de cet amour; encore ne s'arrête-t-il pas à elles, mais il retourne à son principe, comme le rayon ne se sépare point du soleil encore qu'il éclaire là où il semble que le soleil ne soit pas, étant fixement attaché au ciel pendant que sa clarté se répand sur la terre. Et c'est ainsi que l'amour du prochain ne doit point détacher de Dieu, mais seulement désirer d'attirer avec nous ceux de qui la tendresse nous touche davantage, afin de les réunir à ce divin principe. On ne croiroit pas que l'oraison de la semaine fût propre à demander l'amour de Dieu que l'Évangile nous recommande, et il y a des oraisons à d'autres dimanches, comme celle du cinquième, qui y conviennent mieux. C'est ce qui m'a donné la pensée qu'il n'étoit pas besoin que l'Eglise nous excitât à demander cet amour, le commandement que Dieu nous en fait étant assez capable de nous l'inspirer; mais elle nous avertit de ce qui lui est contraire, qui est la contagion du monde et du diable qui sont ennemis de cet amour, en ce que le premier veut partager notre cœur, et que le second ne peut souffrir que nous possédions ce divin amour duquel il sera privé éternellement. Je ne trouve point de dévotion plus solide et

plus utile que de s'occuper des Évangiles que l'Église nous propose, et d'en demander souvent l'effet à Dieu par quelque prière jaculatoire, comme celle-ci qu'on dit presque tous les jours à Matines : *Ignem sui amoris accendat Deus in cordibus nostris.*

L'on m'a promis des méditations sur le même sujet que celles que nous avons vues, mais je crois qu'elles ne seront pas si longues, les choses solides n'ayant pas besoin d'être expliquées avec tant de paroles, et, comme vous dites si à propos, par des puérilités, ce qui comprend toute la définition qu'on en peut faire ; et cependant les ouvrages de cette nature trouvent des personnes qui les admirent, parce que les auteurs ont une conduite assez humaine qui flatte quelquefois les sens, encore que d'autres fois ils atterrent les personnes par une sévérité qui n'est pas toujours assez discrète.

CCCLXV.—A la sœur Marguerite de Sainte-Gertrude du Pré, à Port-Royal-des-Champs.

Dieu nous visite par les afflictions, et il se communique à nous autant que nous avons d'espérance en lui.—Elle lui parle de la maladie de M. d'Andilly, et des malades qui étaient à Port-Royal-des-Champs.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

13 *septembre* 1661.

La foi nous oblige de dire, ma très-chère sœur, que Dieu est avec vous d'une façon particulière puisqu'il vous afflige en la personne de celle qui le représente parmi vous [1]. Il faut reconnoître le temps de cette visite, et la recevoir avec autant de dévotion que si elle étoit plus favorable à nos besoins. Il nous veut faire éprouver s'il nous tient lieu de toutes choses, et si nous ne mettons point la chair pour notre bras, en esti-

[1] La mère Marie de Sainte-Madeleine du Fargis, prieure de Port-Royal-des-Champs.—Le premier mandement des grands-vicaires de Paris produisit à Port-Royal-des-Champs des agitations et des peines, qui causèrent des maladies à un grand nombre de religieuses. La mère prieure fut jusqu'aux portes de la mort. La sœur Euphémie Pascal, sous-prieure, fut emportée par la violence de son mal. (*Hist. des Perséc.*, ch. xv et xvi.)

mant que nous sommes sans appui lorsque les personnes desquelles il se servoit viennent à nous manquer. Il attend, ma chère sœur, que notre confiance en lui redouble par cette épreuve, pour nous faire expérimenter qu'il est lui-même le supplément de tout ce qui nous manque, et qu'il se communique à nous autant que nous avons d'espérance en lui; car bien souvent cette foi qu'il peut tout, qui est toujours dans notre esprit, ne se trouve pas dans notre cœur pour le fortifier et pour en éloigner toutes les craintes et les inquiétudes qui naissent de notre foiblesse. Nous méditons quelle consolation nous vous pourrons donner, et nous dépendrons pour cela de l'avis de celui à qui nous nous devons adresser[1]. Cependant je vous supplie de tenir la main qu'on ne parle point des affaires de la maison à vos chères malades. Il faut que tout se fasse par un accord et une union d'esprit à quoi chacune contribue avec simplicité, n'y ayant point à craindre que personne s'ingère en un temps où l'on ne craint rien davantage que de déplaire à Dieu. Je suis fâchée que la mère prieure ait pris la peine de s'appliquer à répondre à ce que je lui avois mandé lorsque je croyois qu'elle se portoit quasi bien.

Mon frère[2] fut hier fort mal en suite d'une nuit fort fâcheuse dans laquelle il avoit eu bien fort la fièvre avec des rêveries et des inquiétudes, qu'on croit qui étoient causées parce qu'il avoit beaucoup parlé dimanche avec des amis qui l'étoient venu voir. L'on craignoit un transport au cerveau, ce qui fit faire une cinquième saignée, après laquelle il fut un peu mieux. Il se voulut confesser, ce qu'il fit à M. le curé, dont il demeura fort satisfait. Il prit la peine de revenir sur le soir, et dit que s'il avoit la nuit mauvaise qu'on le communiât ce matin. Je suis dans le tremblement de savoir ce qui en aura été parce qu'il n'est encore que quatre heures : je vous le manderai avant que de fermer cette lettre. Nous sommes aussi fort en peine de M. de.... voyant que la fièvre s'opiniâtre, encore qu'elle ne soit pas forte. C'est une chose incompréhen-

[1] On envoya à Port-Royal-des-Champs la mère Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny, prieure de Port-Royal de Paris. Elle revint à Paris au commencement de décembre suivant.
[2] Arnauld d'Andilly.

sible que mon neveu de Luzancy n'écrive point, et qu'il ne soit point en inquiétude de la maladie de mon frère : il faut nécessairement qu'il vienne, quand même il seroit mieux, dont je prie Dieu de tout mon cœur; si cela arrive, il pourra s'en retourner après l'avoir vu et s'être offert à demeurer auprès de lui autant qu'il lui plaira, car il y est obligé avant toutes choses. Ma sœur Angélique de Saint-Jean lui en écrira. Je me promets que M. Charles, s'il est en état, ou M. Bouilly tiendront sa place auprès du malade qui leur est si cher.

Je prie Dieu qu'il assiste nos pauvres sœurs qui sont si mal, et qu'il me rende digne de lui offrir pour vous toutes le sacrifice d'un cœur humilié et contrit, et de le supplier avec Job qu'il nous corrige en sa miséricorde et non point en sa colère, de peur qu'il ne nous réduise à rien. Il ne faut point compter les voyages que vous faites pour aller savoir des nouvelles des principales malades, mais il faut que vous ne bougiez de leur chambre, autant que votre santé et vos occupations vous le pourront permettre. Je suis entièrement à vous, ma très-chère sœur, et à toutes les malades, et à celles qui ne souffrent que dans le cœur, car je crois qu'il n'y en a point qui n'ait une plaie de douleur et de crainte que Dieu n'appesantisse sa main sur nous.

Mardi à cinq heures du matin.

L'on nous vient de dire que mon frère a eu la nuit aussi bonne que l'on eût pu désirer; il va prendre médecine.

CCCLXVI.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Elle lui envoie quelques reliques de la mère Angélique, et la prie de se conserver en santé. Nouvelles de la prieure et de la sous-prieure de Port-Royal-des-Champs.

14 septembre 1661.

Il faut donc, ma très-chère mère, vous traiter dans la dernière confiance en vous envoyant tout ce que vous désirez de notre chère mère, savoir du sang de son cœur et une petite croix faite de celle qu'elle portoit sur son habit, qui est le présent qui est parfaitement bien reçu, et à quoi on peut moins trouver à redire, parce que c'est un objet de dévotion; il y en

a qui les font enchâsser dans des croix d'or, d'argent et de cristal; et pour vos filles, de son voile et quelques images qui ont touché à son cœur. Votre dévotion est admirable en ce qu'elle ne veut point faire d'expérience, n'y en ayant point qui puisse égaler la créance qu'on peut avoir en la vertu d'une personne qui a tant donné de preuves qu'elle étoit parfaitement à Dieu, plus de cinquante ans durant.

Je me joins à Madame[1], mais par voie de supplication très-humble, de vous conserver autant qu'il vous sera possible pour ne point devenir malade, et encore plus pour ne point faire de fondement sur votre mort, encore que je loue le désir que vous en avez, puisque personne n'est digne de vivre s'il ne préfère la mort à la vie, qui est le souverain bien d'une âme chrétienne qui ne doit agréer de demeurer en ce monde que pour obéir à Dieu qui l'y retient, mais qui l'y retient de sorte qu'il veut que sa conversation soit dans le ciel. Il y a longtemps que je vous plains, ma très-chère mère, et je continue de le faire, de ce que vous n'avez pas des sujets propres à vous soulager. Il se trouve assez de personnes capables de le faire par la tête, mais il y en a peu qui aient le cœur si plein de Dieu qu'ils en puissent faire une effusion sur les autres.

Nous sommes dans la crainte de perdre la mère prieure[2] et la sous-prieure[3] de Port-Royal-des-Champs, qui sont fort malades depuis quelque temps et toujours en péril : que si Dieu nous les ôtoit, je ne vois personne qui puisse remplir la place aussi dignement qu'elle l'est par ces deux filles, qui sont excellentes en vérité.

Vous avez bien fait de décharger votre sous-maîtresse; Dieu n'aime que ceux qui lui donnent gaiement, en se sacrifiant de bon cœur pour le service des âmes quand Dieu y appelle. Je le supplie de donner à madame votre sœur la grâce dont elle a besoin, pour se sanctifier elle-même en instruisant les autres.

[1] L'abbesse de Saintes.
[2] La mère Marie de Sainte-Madeleine du Fargis.
[3] La sœur Jacqueline de Sainte-Euphémie Pascal.

CCCLXVII.—A Madame la marquise de Sablé.

Cette dame avait attribué une lettre de la mère Agnès à la sœur Angélique de Saint-Jean, et en avait adressé la réponse à celle-ci.

Ce mercredi à neuf heures (vers septembre 1661).

Je reçois comme une pénitence de ce que je vous rends si peu mes devoirs, que vous m'ayez méconnue dans notre lettre d'hier, aussi bien qu'il est arrivé déjà une autre fois que je l'ai passé sous silence ; mais je ne veux pas, ma très-chère sœur, que vous croyiez que j'ai manqué en cette occasion à prendre part à votre déplaisir. Du reste, tout ce que vous avez fait l'honneur à ma sœur Angélique de lui mander, est tout ce que j'aurois pu désirer d'apprendre sur le sujet dont j'avois pris la liberté de me plaindre. C'est ce que je ne ferai plus, ma chère sœur, puisqu'il faut garder la foi à Dieu et à ses amis. Le billet qu'il vous a plu d'écrire n'a été apporté qu'aujourd'hui à sept heures du matin ; si on l'avoit reçu hier au soir, la gelée auroit été prête devant midi, ce sera le plus tôt que l'on pourra. Il faut finir pour ne pas augmenter ce fâcheux rhume qui ne devroit pas être si mauvais en la saison où nous sommes, mais il vous traite toujours plus mal que les autres et se renouvelle plus souvent. Il me reste à mettre mon nom, pour ne vous pas obliger à des distinctions assez difficiles à faire, puisque je ne suis qu'un cœur avec celle que vous prenez pour moi, et que nous avons l'une et l'autre les mêmes sentimens de respect et d'affection pour notre chère marquise.

C'est sœur CATHERINE-AGNÈS DE SAINT-PAUL,
Rse indigne[1].

[1] Cette lettre est de l'écriture de la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly, et la signature est de la main de la mère Agnès.

CCCLXVIII.—A Madame la marquise de Sablé.

Elle la remercie de l'honneur et de l'amitié qu'elle lui témoigne, et lui parle de madame de Longueville.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ce mardi 4 octobre 1661.

Je pense, ma très-chère sœur, que vous avez entrepris de me réduire à l'impuissance de rendre les très-humbles actions de grâces que je vous dois de l'honneur et de l'amitié que vous me faites la grâce de me témoigner en tant de manières. Vous ne pouviez aller plus haut que de vous servir pour cela de l'image de celui qui est au-dessus de toutes choses, et qui étoit autant Dieu dans son enfance, comme il l'étoit dans un âge parfait; ce qui nous figure que la grâce qu'il nous donne, quand elle seroit des moindres, ne laisse pas d'être capable de nous convertir entièrement à lui; comme le petit grain de moutarde dont il parle dans l'Évangile, qui représente la même grâce, devient un grand arbre quand il est cultivé, et qu'une âme lui ouvre son cœur afin qu'il y prenne racine. C'est de quoi je me souviendrai, ma très-chère sœur, en regardant cette belle et sainte image, pour imiter la sainte Vierge qui rendoit à Jésus-Christ une parfaite adoration dès son premier âge, et n'attendoit pas, comme les autres juifs, qu'il fît des prodiges et des miracles parmi eux, comme il y a des personnes qui ne se contentent point si Dieu ne les change quasi miraculeusement, parce qu'ils ne veulent pas passer par tous les degrés qu'il nous marque pour arriver à la dernière grâce par laquelle il nous veut sauver.

J'ai de la confusion, ma très-chère sœur, de n'avoir pu trouver que ce moment pour rendre à la bonté que vous avez pour moi, qui m'épouvante plus que je ne l'admire, cette petite marque de mes très-humbles reconnoissances. Je ne saurois manquer de vous dire l'admiration et l'édification où nous sommes de la vertu de madame de Longueville, en qui je trouve une douceur si attirante, que ma froideur sera obligée de disparoître en présence d'une si grande bonté.

CCCLXIX.—A M. Arnauld d'Andilly.

A l'occasion d'un présent qu'elle lui avait fait.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

6 *octobre* 1661.

J'ai reçu, mon très-cher frère, le billet que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec bien de la joie et de la peine tout ensemble. Il est aisé de deviner le sujet de ma joie, de ce que vous avez eu si agréable le petit présent, sa dignité à part, que je vous ai offert; mais le sujet de ma peine, c'est que vous vous soyez émancipé d'écrire dans le temps de cessation de toutes choses où vous devez être, pour faire un remercîment non nécessaire à celle qui sait que vous êtes la personne du monde la plus reconnoissante. Pour moi qui ne fais autre chose que de recevoir de vos bienfaits en toutes sortes de manières, je suis entrée dans une honteuse accoutumance de ne vous point témoigner combien j'en ai de ressentiment. Toutes nos sœurs reçoivent les témoignages de votre charité dans la pensée qu'elles ne la méritent pas, parce qu'on est obligé de s'estimer servantes inutiles, quand on ne fait pas plus que ce qu'on est obligé de faire; et, vous regardant comme leur père, il n'y a point de devoirs qu'elles ne voulussent vous rendre. Et pour moi je me trouve si empruntée dans la place que je tiens de votre unique sœur, que cette qualité m'est à charge quand je pense à quoi vous êtes réduit, quoique je sois assurée que votre bonté ferme les yeux à ce que je suis en moi-même, pour ne considérer que ce qu'il a plu à Dieu de me rendre à votre égard. Priez-le, je vous supplie, qu'il me rende humble dans ma petitesse, afin que je sois digne de sa grâce et de votre amitié.

CCCLXX.—A M. Blaise Pascal.

Sur la mort de la sœur Jacqueline de Sainte-Euphémie Pascal, sous-prieure de Port-Royal-des-Champs.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement

7 *octobre* 1661.

Monsieur, Encore que les consolations soient importunes

dans les grandes afflictions comme est la vôtre, je me promets que vous recevrez ce billet comme une marque du respect qui me porte à vous rendre mes très-humbles devoirs dans une occasion où il est impossible que vous ne croyez pas que je suis extraordinairement touchée, notre perte nous étant commune, et si je l'ose dire, plus grande pour les personnes qui avoient à passer leur vie avec cette chère sœur. Feu notre mère[1] l'eût extrêmement regrettée, et cependant elle l'aura reçue avec joie, parce que ses pensées ne sont plus nos pensées, et qu'elle regarde nos intérêts d'une autre manière qu'elle ne le faisoit étant avec nous; et cette même chère sœur que nous pleurons ne peut plus pleurer nos pertes, mais elle désire seulement que nous nous perdions entièrement dans la volonté de Dieu comme elle a fait. L'Évangile que l'on disoit le jour de sa mort[2] nous a marqué ce que nous devons faire dans cet événement et dans tous les autres qui sont si contraires à notre raison, dans les attaches les plus justes qu'on puisse avoir, quand Jésus-Christ nous apprend à consentir à tout ce que Dieu fait, parce qu'il lui a semblé bon d'en user de la sorte. C'est la seule parole que nous avons à dire en cette occasion, et, pour rendre à cette chère défunte ce que nous devons à l'extrême charité qu'elle a eue pour nous, de remercier Dieu, pour elle et avec elle, de ce qu'il lui avoit fait connoître le mystère de l'humilité de Jésus-Christ[3]; en sorte qu'elle fut dans ses qualités naturelles du nombre des sages, lui ayant fait la grâce de renoncer entièrement à tout ce qu'il avoit mis d'excellent en elle, et de ne s'en servir que pour l'abaisser plus que toutes celles qui n'avoient point tant de connoissance de Dieu et de soi-même qu'elle en avoit. Vous connoissiez son mérite, Monsieur, beaucoup mieux que nous ne le faisions; et étant aussi chrétien que vous l'êtes, vous ferez un présent à Dieu qui sera tout volontaire, encore que vous soyez tout prévenu de la nécessité que Dieu nous impose, afin que nous ne nous éloignions pas de l'acceptation de ses desseins. Je le sup-

[1] La mère Angélique.
[2] Le 4 octobre, fête de saint François d'Assise. Év. S. Matth., ch. XI, v. 26.
[3] *Voyez* t. Ier, p. 187.

plie, Monsieur, qu'il vous donne tout ce qu'il vous demande, et qu'il me rende digne de vous rendre devant lui tout ce que je dois à votre charité, et à la mémoire d'une personne qui vous étoit si intime comme à nous.

C'est, Monsieur, votre très-humble et très-obéissante servante en Jésus-Christ,

Sœur AGNÈS DE SAINT-PAUL, R. ind.

CCCLXXI.—A M. de Contes, doyen de Notre-Dame, grand-vicaire de Paris.

Pour le prier de travailler à procurer à Port-Royal la liberté de prendre des novices.

9 *octobre* 1661.

Monsieur, Il y auroit déjà quelque temps que je me serois donné l'honneur de vous supplier très-humblement de vous souvenir de nous, si je n'avois cru qu'il ne vous falloit pas presser dans vos grandes occupations; et qu'après nous avoir donné tant d'heures de votre loisir pour vous appliquer à la visite de ce monastère, il étoit raisonnable de vous laisser quelques semaines, et attendre votre commodité, avant que d'oser vous solliciter de donner une heureuse fin au travail que votre charité vous a fait entreprendre pour cette maison. Je ne puis, Monsieur, que je n'espère cette justice de votre part, puisqu'après la déclaration que Sa Majesté a eu la bonté de nous faire par la lettre qu'elle me fit l'honneur de m'écrire, du 6 mai, qu'elle n'avoit point prétendu supprimer notre monastère par une défense absolue de ne plus recevoir à l'avenir des novices, mais seulement jusqu'au nouvel ordre qui seroit donné par l'autorité ecclésiastique, lorsqu'il auroit été pourvu à notre couvent d'un supérieur et directeur d'une capacité et piété reconnues; ce qui nous fut encore confirmé par celle que M. Le Tellier se donna la peine de m'écrire en même temps, où il nous mandoit qu'il ne se pouvoit dispenser de nous dire que Sa Majesté n'avoit jamais prétendu nous ôter pour toujours la faculté de recevoir des pensionnaires et des novices, mais seulement jusqu'à ce que, par l'autorité des grands-vicaires, l'on

eût établi pour supérieur dans notre monastère un ecclésiastique d'une créance non suspecte, en la place de M. Singlin : après quoi nous pourrions recevoir en toute liberté, et prendre suivant notre institution les filles qui se présenteroient pour être pensionnaires ou novices. Il y a longtemps que nous aurions pu vous supplier de nous remettre dans l'état où le roi a voulu que nous fussions remises aussitôt qu'on auroit exécuté le changement qui s'est fait dans ce monastère il y a déjà plusieurs mois ; mais la peine que vous avez voulu prendre de faire la visite de cette maison avec tant de soin et d'exactitude, nous a portées à différer à vous en parler jusqu'à ce que vous l'eussiez entièrement achevée, afin qu'ayant reconnu notre innocence et la pureté de notre foi, vous fussiez encore plus persuadé de la justice de notre rétablissement que le roi a remis entièrement à votre autorité, sa piété lui ayant bien fait connoître que Dieu avoit attaché ces sortes d'affaires à la puissance de l'Église. C'est pourquoi, Monsieur, n'y ayant aucun sujet de douter que Sa Majesté ne trouve bon que nous reprenions nos pensionnaires et nos novices, selon la parole royale qu'elle a daigné nous en donner, nous nous tenons encore plus assurées que vous l'agréerez, par la connoissance plus particulière que vous avez de l'état de ce monastère. Ainsi, Monsieur, nous n'attendons que votre ordre pour leur donner l'entrée qu'elles désirent depuis tant de temps avec tant d'ardeur, et pour faire cesser les larmes qu'elles n'ont pas cessé de répandre depuis une si rude séparation. Elles attribueront leur bonheur à la piété de Sa Majesté, comme elles n'ont attribué leur disgrâce qu'à son zèle ; et nous nous trouverons obligées de redoubler nos vœux pour sa prospérité, et de vous en témoigner aussi, Monsieur, notre reconnoissance auprès de Dieu par les prières que nous lui offrirons toute notre vie, afin qu'il vous comble de ses bénédictions et de ses grâces. Je suis, Monsieur, votre, etc.

CCCLXXII.—A M. Le Tellier.

Sur le même sujet.

9 *octobre* 1661.

Monseigneur, Après avoir donné tant de marques de notre

profond respect pour les ordres du roi, par l'exacte obéissance que nous avons rendue à tous ceux qui nous ont été donnés de sa part depuis quelques mois, il me semble que ce seroit avoir moins d'estime de sa bonté que de sa puissance, si nous différions encore de l'implorer, ayant entre les mains les gages qu'il lui a plu de nous donner de cette douceur qui lui est si naturelle. Car vous pouvez vous souvenir, Monseigneur, que dans le temps même que l'on avoit tâché davantage d'aigrir Sa Majesté contre nous, elle ne dédaigna pas de nous engager sa parole dont vous fûtes alors le dépositaire, nous ayant fait savoir par la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire le 6 de mai, que son intention étoit très-éloignée de vouloir détruire et supprimer cette maison en nous interdisant pour toujours d'y recevoir des filles; mais que dès que les supérieurs qui la gouvernoient s'en seroient retirés, et que messieurs les grands-vicaires, ou ceux qu'ils y auroient établis, auroient pris connoissance de notre conduite, Sa Majesté nous permettroit de reprendre des filles comme auparavant pour être pensionnaires et novices. Je n'entre pas en doute, Monseigneur, que nous n'ayons sujet de nous appuyer sur cette promesse si juste; et n'osant pas détourner Sa Majesté des grandes et importantes occupations qu'elle se donne pour le bonheur de ses peuples, nous avons cru que vous auriez la bonté de l'en faire souvenir, et de la visite si exacte qui nous vient d'être faite, et que je ne crois pas qui puisse être désavantageuse à cette maison, puisque les ordonnances qui y ont été faites ne présupposent point que nous ayons été redressées ni dans la foi ni dans les mœurs. Tout cela doit persuader Sa Majesté de l'innocence de ses servantes, et lui donner lieu de jeter un de ses regards favorables sur tant de filles affligées, qui n'ayant plus de part à tout ce qui se passe dans le monde que celle de prier Dieu, et de le faire particulièrement pour la gloire et la prospérité de toute la maison royale, ne demandent point d'autre faveur que la liberté de s'y employer dans la tranquillité et le repos de la solitude, et à pouvoir continuer une succession de personnes qui, étant entièrement dévouées au service de Dieu, à qui elles rendent aux pieds des autels une adoration continuelle, le seront aussi, par une nouvelle obligation, à celui de

Sa Majesté. C'est ce que nous espérons de la justice de Sa Majesté et de la protection dont il vous plaît de nous honorer, qui m'obligera avec toute cette maison de vous en témoigner ma reconnoissance auprès de Dieu, comme étant avec toute sorte de respect, etc.

CCCLXXIII.—A la mère Rénée de Saint-Paul, à Saumur.

Sur la mort de la mère Angélique. Elle lui apprend celle de la sœur Euphémie Pascal, et lui donne des nouvelles des affaires de Port-Royal.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

22 *octobre* 1661.

Ma très-chère mère, J'aurois prié quelques-unes de nos sœurs de suppléer pour moi à la réponse que je dois à deux de vos lettres du 16 et du 29 d'août[1], si ce n'eût été l'espérance que j'avois de jour en jour de m'en acquitter moi-même, ne pouvant m'imaginer que je serois si longtemps sans pouvoir trouver le loisir; et cependant je vous puis assurer, ma chère mère, qu'il s'est toujours présenté des choses si pressantes, que je n'ai pu éviter de les préférer à celle-ci, quoiqu'elle me tînt bien au cœur, ayant beaucoup d'inclination à vous remercier très-humblement, comme je fais, de vous être jointe à nous avec tant de charité pour pleurer ensemble la perte inconcevable que nous avons faite de notre chère mère, dont le temps peut avoir diminué la douleur sensible, mais non pas celle qui nous demeurera toujours dans le fond du cœur, de n'avoir plus avec nous une personne qui étoit le principal appui que nous eussions en la terre.

Depuis cette privation, qui tiendra toujours le premier lieu de toutes, nous avons fait une seconde perte qui nous a beaucoup affligées, c'est la mort de ma chère sœur de Sainte-Euphémie, qui étoit sous-prieure et maîtresse des novices à Port-Royal-des-Champs, et que nous regardions comme une personne qui devoit quelque jour remplir les premières places. Nous avons eu en même temps la peur de perdre la mère prieure, qui est ma sœur Marie de Sainte-Madeleine, et nous ne sommes pas encore hors d'appréhension que la grande

maladie qui lui a commencé il y a trois mois, et dans laquelle elle est retombée depuis six semaines, ne l'emporte enfin. Jugez après cela, ma chère sœur, où nous en serions, et le besoin que nous avons que Dieu nous regarde en sa miséricorde, comme je vous supplie très-humblement de lui demander. Je fais en toute humilité mes excuses à la révérende mère prieure de ce que je ne me donne pas l'honneur de lui écrire pour recommander à ses prières cette chère défunte, et encore une seconde qui est morte huit jours après, qui étoit une sœur converse, la plus parfaite, comme je crois, dans cette condition; c'est ma sœur Marie-Geneviève [1], que vous n'avez peut-être pas vue, ayant presque toujours été à Port-Royal-des-Champs.

La révérende mère, qui verra cette lettre devant vous, la regardera, s'il lui plaît, comme si elle s'adressoit à elle-même, et y recevra les assurances de mes très-humbles respects et du désir que j'ai que sa charité se souvienne de moi devant Dieu. Je lui offre une petite croix qui est faite de celle que feu notre mère portoit sur son scapulaire; il y en a aussi une pour vous, pour satisfaire votre dévotion d'avoir quelque chose qui ait été à elle.

J'envoie aussi la lettre que nous avons écrite au roi dès le commencement de nos affaires, qui n'a point eu d'autre succès, sinon qu'on nous a traitées depuis plus ecclésiastiquement, en nous envoyant messieurs les grands-vicaires, à la place de M. le lieutenant civil. La visite a été commencée en ce monastère le 12 juillet et poursuivie dans toutes les deux maisons jusqu'au 2 de septembre qu'elle fut conclue. Les messieurs qui l'ont faite en ont témoigné une entière satisfaction qu'ils ont dessein de faire connoître à la cour, et d'obtenir pour nous le rétablissement de tout ce qui a été renversé, je veux dire le retour de nos filles. Mais pour ce qui est de nos confesseurs et de M. Singlin, notre supérieur, ce n'est pas une chose à espérer si tôt, et Dieu veut nous faire acheter cette grâce avec plus de larmes et de gémissemens que nous n'en avons encore eus pour ce regard; quoique l'on devroit être convaincu du fruit de

[1] Marie de Sainte-Geneviève Richer, professe converse, morte le 12 octobre.

leur bonne conduite par la paix et l'union de la communauté, qui a été admirée par ceux qui l'ont connue par l'examen très-exact qu'ils ont fait à la visite, et qu'ils ont témoigné en disant que nous n'avions qu'à conserver l'union que nous avions toutes ensemble, que c'étoit notre trésor et notre force, et qu'avec cela rien ne nous pourroit nuire.

Voilà, ma chère mère, un abrégé de l'état où nous sommes, dont vous savez des particularités que je ne vous aurois pas dites, quoiqu'elles soient assez remarquables, je veux dire des portes que l'on a fait murer, ce qui fait paroître d'étranges soupçons. Tout ce qui nous importe davantage, c'est de faire l'usage que Dieu nous demande de toutes ces épreuves. Nous avons besoin pour cela d'une assistance particulière de la grâce, que je vous supplie très-humblement de lui demander pour nous, ou plutôt de continuer de le faire, étant assurée que vous avez eu la bonté de n'y pas manquer depuis le temps que nous sommes dans l'affliction; ce que je désire reconnoître par la même voie, en priant Dieu qu'il vous comble de ses bénédictions, et toute la maison sainte où vous êtes.

Je demeure, ma très-chère mère, votre très-humble et très-obéissante servante en Jésus-Christ.

Sœur CATHERINE-AGNÈS DE SAINT-PAUL, R^se indigne.

CCCLXXIV.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Elle lui dit la réponse que M. Le Tellier avait faite à M. le doyen, qui l'avait prié de s'employer auprès du roi pour obtenir le rétablissement de Port-Royal.

Ce 6 *novembre* 1661.

Je suis, ma très-chère mère, dans une extrême honte de ne répondre à l'une de vos lettres qu'après en avoir reçu une seconde, et encore que ce soit dans un temps où l'honneur que vous me faites de m'écrire soit plus considérable, étant encore toute malade, pendant que je me porte bien, si ce n'est qu'on puisse appeler maladie une multitude d'affaires et de soins à quoi je ne suis pas capable de satisfaire, en y joignant de plus une attente de maux qui nous sont prophétisés par la réponse que M. le doyen a reçue de la cour, où il avoit rendu compte

de la visite qu'il avoit faite, et demandé le rétablissement que le roi avoit promis, quand ils auroient pris connoissance de la maison. M. Le Tellier, à qui il s'étoit adressé, lui mande qu'il a représenté au roi tout ce qu'il lui avoit écrit, mais que Sa Majesté ne veut pas présentement prendre de résolution, qu'il la diffère jusqu'à un autre temps[1]. Voilà le texte, et il me semble que la glose est aisée à faire, et que cela signifie qu'on médite quelque nouveau dessein contre nous. Avant cette lettre, le bruit étoit tout commun qu'on nous rendroit nos filles, ce qui donna une grande alarme à quelques docteurs qui s'assemblèrent pour aviser comment ils empêcheroient un si grand mal, que tout étoit perdu si cela arrivoit, que Port-Royal seroit plus glorieux que jamais, que les portes ne seroient pas assez grandes pour recevoir des filles, et que tout leur travail ne serviroit de rien. Mais ils se trompent, car Dieu considère les bonnes et les mauvaises volontés des hommes, et comme il récompense du bien qu'on a voulu faire, encore qu'on n'ait pu l'exécuter, de même, il punit du mal qu'on n'a pas fait, quand on a été tout disposé à le faire et qu'il n'y a eu que l'occasion qui a manqué.

Je ne sais si je dois regretter le péril où est cette chère parente, puisqu'elle est si bien disposée pour aller à Dieu. Elle auroit pu servir la religion, mais il y a toujours du hasard qu'on ne se fasse tort à soi-même. Le plus sûr dans toutes les choses qui arrivent, c'est de laisser faire Dieu, autant par volonté que par nécessité, dans la créance qu'il ne fait rien que pour le mieux, quoiqu'il nous paroisse quelquefois le contraire.

Vous ne pouvez pas douter, ma très-chère mère, de la pitié que j'ai de vous voir privée d'un confesseur à qui vous avez confiance, quand ce ne seroit que pour vous rendre la pareille du ressentiment que vous avez eu pour nous dans l'éloignement des nôtres, qui ne sera pas pour un peu de temps, comme il y a apparence. Nous nous préparons au changement que vous marquez, que nous croyons bien qui ne sera pas avantageux. Toutes choses nous menacent, et rien ne nous soutient

[1] Voyez *Hist. des Persée.*, ch. XXVI.

que l'espérance de la vie éternelle que Notre-Seigneur promet à ceux qui portent la croix après lui. Toutes les prières que votre charité fait pour nous nous en obtiendront la grâce, étant du nombre de celles que Dieu exauce toujours, parce que c'est la charité qui les anime.

CCCLXXV.—A la sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly, à Port-Royal-des-Champs.

Sur l'utilité des afflictions.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

28 *novembre* 1661.

Il n'y a point de doute, ma très-chère sœur, que la souffrance où nous sommes ne nous serve devant Dieu, puisqu'il nous fait la grâce de l'accepter et de vouloir bien qu'elle arrive comme une suite des saintes instructions que nous avons reçues, qui doivent *porter leur fruit par la patience,* comme Notre-Seigneur le dit en l'Evangile ; et je crois que l'on peut dire des afflictions comme de la charité, qu'elles couvrent les péchés, ayant le même privilége quand elles sont accompagnées de l'amour de Dieu, qui se fait reconnoître par la soumission qu'on lui rend en les voulant bien souffrir. Je crois donc, ma très-chère sœur, que vos fêtes vous auront plus sanctifiée cette année qu'elles n'ont point encore fait. Ce n'est pas qu'il ne faille joindre ensemble le souvenir de ses infidélités passées, avec la confiance que nous devons avoir dans les marques que Dieu nous donne présentement de sa miséricorde. Son Esprit-Saint peut accorder tous les deux ensemble ; mais notre propre esprit est si foible qu'il n'est pas capable d'y apporter le tempérament ; c'est pourquoi il faut suivre Dieu et s'appliquer entièrement à ce qu'il nous présente, en oubliant en quelque façon nos misères, pour espérer qu'elles n'empêcheront point les effets de sa bonté qui nous châtie comme ses enfans qu'il veut corriger, mais non pas perdre. C'est en cette qualité d'enfant qu'il nous dit dans l'Evangile : *Quand les sujets de crainte et d'angoisse arriveront, levez vos têtes, car votre rédemption approche.* Et comme le Fils de Dieu a choisi

la même voie des souffrances pour nous racheter, nous sommes obligées de la croire la meilleure et la plus propre pour nous appliquer le fruit de sa mort et de sa croix.

Ne diminuez rien, ma chère sœur, à la préparation de cœur où vous devez être de tout offrir à Dieu. Sa providence a disposé votre éloignement de nous, pour lui rendre votre sacrifice plus agréable à mesure qu'il sera plus volontaire. Vous savez que Dieu remplit tous les vides, et l'avantage qu'il y a de se dépouiller d'une créature pour *se revêtir de Jésus-Christ*, comme saint Paul nous ordonne de faire. Notre-Seigneur dit que *tous les cheveux de notre tête sont comptés*, qui signifient nos affections et tous les mouvemens de notre cœur ; il n'a donc garde de mettre en oubli ce que vous ressentez dans notre séparation, que vous devez tâcher d'oublier pour vous souvenir de sa double présence, la première par la grâce qu'il donne à tous ceux qui sont à lui, et la seconde par l'affliction qui l'approche si particulièrement des âmes qui l'invoquent dans cet état. Fortifions-nous, ma très-chère sœur, de la promesse qu'il nous fait, *qu'il a plu à son Père de donner le royaume à un petit troupeau*, qui ne veut point d'autre pasteur que lui, qui a plutôt souffert qu'on lui ôtât la vie que de permettre qu'on lui ravît une seule de ses brebis qu'il tient dans sa main, comme vous dites, et en cette main dans laquelle nous devons mettre toutes nos aventures.

Prions toujours l'une pour l'autre, ma très-chère sœur, avec une véritable union d'esprit, sans donner lieu aux attendrissemens de la nature, qui est un principe d'affoiblissement.

CCCLXXVI.—A M. Arnauld.

Elle lui expose le trouble des religieuses de Port-Royal et leurs appréhensions au sujet de la signature du second mandement sur le formulaire [1].

2 *décembre* 1661.

Sans attendre la réponse de la lettre que ma sœur (Angélique

[1] A la fin d'octobre 1661, les grands-vicaires de Paris ayant été contraints de révoquer leur premier mandement, ils en firent un second pour exiger

de Saint-Jean) vous écrit, je vous dirai, Monsieur, que d'heure en heure il vient des sœurs à nous, nous conjurer pour l'amour de Dieu de vouloir changer la tête qu'elles ont signée, ou autrement qu'elles effaceront leur nom; et moi qui me trouvois portée dès le commencement à ne faire aucune induction à personne, ne trouvant pas assez de fondement pour assurer celles qui trouveroient de si grandes difficultés, je me suis trouvée obligée de leur promettre qu'on mettroit leur conscience en repos, ce qui ne se peut faire, tandis qu'on parlera de ce qui est porté par le mandement. C'est pourquoi, Monsieur, je vous prie de souffrir encore l'importunité que nous vous faisons de considérer cette nouvelle tête qui a été faite à l'instar de celle de N., et qui nous semble beaucoup plus simple, plus claire et plus sûre que la nôtre, et qui calmera l'esprit de toutes nos sœurs. Nous avons su que ce qu'on a fait au Val-de-Grâce, qui est sans doute quelque chose de pareil, a été bien reçu; et quoiqu'il ne s'ensuive pas qu'on nous fasse de même, parce qu'on cherche des prétextes pour nous opprimer, il y a tout sujet de croire qu'on ne fera pas plus pour celui-ci qui met notre conscience au large, au lieu qu'elle étoit fort gênée dans l'autre. Quoi qu'il en soit, il nous est impossible de nous servir de la première signature, et il n'y a que deux partis à prendre, ou de ne signer point du tout, ou de signer ce que nous vous envoyons, quand vous aurez jugé qu'il n'y a point de terme à changer. Je vous demande très-humblement pardon de parler si absolument, ce que je fais, ce me semble, sans présomption, mais dans un tremblement

la signature pure et simple du formulaire. Le 20 novembre, xxive dimanche après la Pentecôte, on fit à Port-Royal la lecture de ce second mandement. La mère Agnès exposa ensuite à ses religieuses les raisons de ne pas signer, et les suites que pouvait avoir ce refus; après cet exposé, elle leur laissa la liberté de faire ce que leur conscience leur dicterait. Elle fit écrire plusieurs fois par la sœur Angélique de Saint-Jean pour consulter sur les difficultés que les religieuses éprouvaient. Le 28 novembre, elles signèrent ce second mandement des grands-vicaires, avec une tête qui expliquait leur signature. Mais comme le trouble des sœurs augmentait, et que quelques-unes ne pouvaient se résoudre à signer, la mère Agnès fit écrire le 2 décembre, et elle écrivit encore elle-même ce même jour à M. Arnauld pour le consulter. (Voyez *Hist. des Perséc.*, ch. xxix, xxx et xxxi, et *Histoire de Port-Royal* (D. Clémencet), t. IV, p. 192.)

extrême de tomber dans l'ignorance que vous condamnez, qui est celle des colombes, qui n'ont point de cœur.

CCCLXXVII.—A M. Arnauld.

Elle le remercie de sa réponse à la lettre qu'elle lui avait fait écrire touchant leurs difficultés.

3 *décembre* 1661.

Je suis demeurée pleinement satisfaite, Monsieur, de la réponse que vous fîtes hier à ma sœur (Angélique de Saint-Jean) avec tant d'exactitude et de bonté, que je suis demeurée dans la confusion de la lettre que je vous fis hier avec une grande précipitation, ne pensant pas que ce que vous deviez répondre pût apaiser mon esprit, qui étoit dans une peine extrême, croyant que ce que nous avions fait engageoit notre conscience, et qu'on ne le pourroit défendre que par des subtilités dont les gens de bien ne se contenteroient pas, et qu'ainsi nous ferions un grand scandale. Vous avez dissipé ces troubles, et je me trouve sans réplique. Nous voici arrivées à la crise de notre mal[1]; Dieu veuille qu'elle soit pour la santé de nos âmes, y ayant grande apparence que ce qui est temporel empirera beaucoup.

CCCLXXVIII.—A Madame la marquise de Sablé.

Elle l'assure de la part qu'elle prend à sa douleur dans la perte de son fils, Urbain de Laval, seigneur de Bois-Dauphin, mort le 6 décembre 1661.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

(*Vers le* 10 *décembre* 1661.)

Qui ne seroit troublé, ma très-chère sœur, d'un accident si soudain et qui enferme des circonstances si particulières, qui devroient sans doute faire l'effet dont vous parlez, envers toutes

[1] Le samedi 3 décembre on porta la signature à M. le doyen, qui témoigna en être satisfait; mais il dit que la courne le serait pas. Cependant les religieuses de Port-Royal se disposèrent à tout souffrir plutôt que de rien faire qui pût blesser leur conscience. (*Hist. des Perséc.*, ch. XXXIII.)

les personnes que cet exemple regarde de si près ! Vous en recueillez le fruit la première, ma très-chère sœur, en tirant une conclusion si salutaire de ne désirer plus autre chose qu'une sainte préparation à la mort. Vous ne sauriez mieux commencer qu'en faisant un sacrifice à Dieu qui vous coûte tant, et que vous ne sauriez lui offrir sans vous y joindre vous-même, puisqu'il comprend une partie de vous. Il y a une consolation particulière à prendre pour ceux qui meurent dans l'Eglise, puisqu'on peut toujours espérer pour eux, étant sortis du monde par la même porte par où le baptême les avoit fait entrer.

Que ne vous pouvons-nous tenir ici, ma très-chère sœur, pour être toujours auprès de vous pour vous témoigner par des effets et non par des paroles ce que nous souffrons de votre douleur ! Ne mettez donc pas, s'il vous plaît, en doute que nous ne soyons dans la disposition de vous tenir la parole que nous vous avons donnée, si on nous laisse la liberté de l'exécuter. Nous verrons bientôt de quelle manière on recevra notre signature [1]. Ma sœur Angélique vous en mande le particulier, mais je vous supplie très-humblement que ce soit pour vous seule. Nous faisons servir pour toutes choses la peine que nous pouvons avoir du succès de nos affaires ; je l'offre à Dieu, ma très-chère sœur, pour lui demander qu'il soit votre consolation dans votre perte, et qu'il reçoive dans le sein de sa miséricorde celui qu'il vous ôte.

CCCLXXIX.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Elle lui annonce qu'elle n'est plus abbesse de Port-Royal, et que la mère Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny a été élue à sa place.

14 décembre 1661.

Ne vous y méprenez plus, ma très-chère mère, en écrivant à l'abbesse de Port-Royal, puisque ce ne sera pas votre intention de vous adresser à une personne qui vous est inconnue, mais à la mère Agnès de Saint-Paul, qui sera plus que jamais

[1] Du second mandement des grands-vicaires du cardinal de Retz.

votre très-humble et très-obéissante servante. Cette énigme est bien aisée à comprendre, puisque nous étions à la fin de notre triennat, ce qui nous a obligées de faire une nouvelle élection, dans laquelle nous avons choisi une excellente fille qui étoit notre prieure, et qui s'appelle Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny [1]. Mais j'ai à vous assurer que cette nouvelle abbesse ne veut point être la mienne, et qu'elle me laisse tellement dans moi-même, que je ne pourrai rentrer dans le ventre de ma mère; ce qui veut dire que les lettres que vous me ferez l'honneur de m'écrire tomberont toujours dans mes mains et celles de ma secrétaire, de même que celles que nous vous écrivons iront immédiatement aux vôtres.

Je ne sais si ce changement ne sera point l'image d'un autre qui vous donnera plus de peine s'il arrive que non pas celui-ci, que je désire qui vous réjouisse, pour l'avantage qu'y trouve une personne de qui vous désirez tant la satisfaction, comme je désire celle de ma très-chère mère, dans les choses les plus saintes et les plus utiles à son salut.

CCCLXXX. — A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure de Port-Royal de Paris [2].

On l'avait envoyée à Port-Royal-des-Champs à cause de la maladie de la mère Marie de Sainte-Madeleine du Fargis, qui en était prieure.

19 *décembre* 1661.

Je ne vous dirai qu'un petit mot, ma très-chère mère, qui est que la charité de Jésus-Christ me presse de vous aimer de plus en plus, parce que vous l'aimez, et que j'ai connu par cette dernière action que vous le craignez véritablement de cette crainte qui est precédée de la charité, et qui la rend encore plus pure parce qu'elle a surmonté tout ce qu'elle a cru qui pouvoit déplaire à Dieu, qu'il est bien aisé d'aimer quand il n'y a point d'ennemis qui nous en empêchent, mais qu'il est difficile de préférer à des choses qu'on croit si justes

[1] Cette élection se fit le 12 décembre.
[2] Depuis le 14 décembre 1661.

et si nécessaires pour aller à lui. Et y avoit-il rien de plus juste et de plus digne du Verbe de Dieu que de demeurer dans le sein de son Père? et cependant il en est sorti en quelque façon pour prendre notre nature avec des rabaissemens incompréhensibles. Que vous êtes heureuse, ma chère, de ce qu'il vous fait goûter quelquefois ces vérités d'une manière qui vous emporte et qui vous oblige de lui tout donner ce qu'il demande de vous, comme je me sens obligée ensuite d'être plus liée à votre âme que je n'ai jamais été.

CCCLXXXI.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

La reconnaissance attire de nouvelles grâces de Dieu. — Désintéressement qu'il faut avoir dans la réception des filles.

(*Vers la fin de 1661.*)

Je ne croirois jamais, ma très-chère mère, qu'il pût être vrai que mes lettres vous apportassent de la consolation spirituelle si vous ne me le disiez. Car pour vous donner extérieurement de la satisfaction, je le crois aisément, sachant que la bonté que vous avez pour les personnes que vous daignez aimer vous rend agréable tout ce qui vient d'elles. Que si le premier effet que vous me marquez est si inconnu, il sera bien plus vrai que vous recevez plusieurs grâces de Dieu que vous ne connoissez pas, et qu'encore qu'il faille toujours aspirer à celles qu'on n'a pas encore, ce seroit néanmoins les lui demander mal et d'une façon qui ne mériteroit pas d'être exaucée, si l'on ne commençoit par l'action de grâces de ce qu'on a déjà reçu, n'y ayant rien qui plaise plus à Dieu que cette reconnoissance, ni qui attire davantage de nouvelles faveurs, selon ce qu'il dit dans l'Evangile, qu'*il donnera à celui qui a déjà,* c'est-à-dire, à celui qui n'est point ingrat de ce qu'on lui a déjà donné, *et qu'il ôtera à celui qui n'a rien.* parce qu'il est méconnoissant de ce qu'il possède. Cela n'empêche pas, ma très-chère mère, qu'on ne reconnoisse sa misère et son indigence; comme un pauvre ne laisse pas de demander, encore qu'on lui ait déjà fait l'aumône, mais il demande avec confiance à celui de qui il l'a reçue, et il lui

allègue la libéralité dont il a usé envers lui comme un motif de lui en faire une nouvelle; et cependant ce n'est pas une chose assurée qu'une personne riche soit touchée de cette raison; au contraire bien souvent on reproche aux pauvres le bien qu'on leur a fait, et l'on prend de là sujet de ne leur en plus faire, encore que leur besoin ne soit pas moindre qu'il l'étoit auparavant. Mais Dieu ne se plaint jamais de ce qu'on lui demande, parce qu'il se plaît à donner, pourvu qu'on estime ses bienfaits, et qu'on l'en remercie autant qu'il le mérite, parce qu'il ne peut pas n'être point jaloux de sa gloire qui exige de nous des reconnoissances continuelles, après quoi il est permis de lui demander toujours davantage, puisque ses dons ne peuvent être épuisés.

Je ne suis pas à désirer que Dieu donne à votre maison des secours temporels autant qu'il est besoin pour y maintenir l'esprit de Dieu; mais je n'ai osé désirer que ce fût par le moyen de quelque fille riche, parce qu'il est toujours à craindre qu'on examine moins leur vocation que celle des autres, et qu'ainsi on lui vende à trop bon marché la grâce de la religion, qui ne se peut acheter avec tous les biens du monde, et que de pauvres filles, qui ont la vertu qu'il faut, méritent de recevoir. Dieu nous en a ôté de qui les parents auroient donné beaucoup; mais nous n'y avons point de regret, n'étant pas des sujets extraordinaires, mais seulement du commun, et que nous eussions eu peur qui n'eussent tiré de l'avantage de ce qu'on auroit donné en leur considération; et pour preuve que le bien fait plus de tort que de profit, nous n'aurions jamais osé proposer aux parents de vous en donner de celles-là, parce qu'ils se seroient offensés qu'on leur eût seulement parlé de les éloigner d'eux. Il faut, ma très-chère mère, relever votre espérance en Dieu, en ne la faisant point dépendre de cette sorte de secours dans lequel la plupart des religions mettent leur confiance, puisque Dieu a une infinité de moyens pour vous tirer de la nécessité où vous êtes, sans se servir de celui-là qui est si dangereux et qui porte avec soi plus de malheur que de bénédiction, ayant été dans tous les siècles si expressément défendu par l'Eglise de rien exiger de celles qu'on reçoit. Mais cela est tellement oublié qu'on n'en

fait plus aucun scrupule, encore que les conciles appellent simonie les pactions que l'on fait en de telles occasions.

Je n'aurois pas pensé, ma très-chère mère, à vous parler de cela, s'il n'étoit venu à propos ; mais je suis bien aise de l'avoir fait, croyant que vous n'avez peut-être jamais entendu parler de ces défenses de l'Eglise, de quoi nous ne savions rien que depuis peu d'années, encore que Dieu ait fait la grâce à feu notre mère [1] de la prévenir sur ce point, en sorte qu'elle n'a jamais eu égard, pour recevoir une fille, si elle avoit du bien ou non. Je me tiens tout assurée, ma très-chère mère, que la liberté que je prends de vous dire tout ceci, ne vous sera point désagréable, puisque vous aimez la vérité en toutes choses. C'en est une très-constante que je serai toujours, avec tout le respect possible, ma très-chère mère, entièrement à vous.

CCCLXXXII.—A Madame la marquise de Sablé.

Elle lui renouvelle ses souhaits, et lui témoigne ses dispositions à l'égard des persécutions dont on les menaçait.

1er *janvier* 1662.

Si je pouvois avoir de plus grands souhaits pour votre âme, ma très-chère sœur, que ceux que j'ai eus les autres années, je les voudrois redoubler en celle-ci pour anticiper tout ce que je devrois faire dans les années où je n'en aurai peut-être pas le moyen. Je demande à Dieu qu'il grave dans votre cœur et dans le mien le désir et l'amour des années éternelles, afin que le bonheur de celles-là couvre les ennuis et les peines de celles que nous devons passer en la terre. C'est dans ce saint jour que Dieu m'a rendue fidèle en me faisant chrétienne. Que si ma foi s'étoit fortifiée à proportion de mon âge, elle ne pourroit être ébranlée par aucun événement. Vous savez, ma très-chère sœur, ceux qui nous menacent ; et vous nous plaignez en même temps avec grande raison dans la vue de notre foiblesse. Mais s'il plaît à Dieu d'être pour nous et avec nous, ne serez-vous pas bien aise que nous ayons l'honneur et

[1] La mère Angélique.

la grâce de suivre Jésus-Christ dans ses humiliations et ses souffrances, puisque les siennes doivent sanctifier les nôtres, et leur donner une fin aussi glorieuse qu'elles auront été pénibles? Si vous aviez le pouvoir de nous délivrer, et que nous honorant de votre amitié comme vous faites, vous prissiez néanmoins la résolution de nous laisser souffrir, ne devroit-on pas conclure que vous y découvririez plus d'avantages pour nous, que de nous procurer la paix? C'est le raisonnement que nous devons faire au regard de la providence de Dieu, et qui nous oblige de regarder tout ce qui vient et arrivera, comme des suites du choix qu'il aura fait de ce qui nous est plus utile.

Mais il vous faut réjouir d'une autre part, ma très-chère sœur, de ce qu'un Sauveur se présente à vous, qui entre déjà en payement du prix de votre salut. Nous aurions sujet d'aller à lui avec confiance, si nous avions pour lui l'amour qui est dû à une charité infinie comme est la sienne. Il a mis ce feu sacré dans le cœur de la sainte Vierge, et il veut que nous passions vers elle pour nous enflammer, cette divine Mère étant si remplie de grâces, qu'elle en répand sur tous ceux qui l'approchent; et il n'y a point à craindre que son sein soit trop étroit pour nous y recevoir, puisqu'il a pu contenir celui qui enferme toutes choses. Ce sont les bénédictions du Fils et de la Mère que je vous souhaite avec autant d'ardeur que je désire d'être toute ma vie,

Votre très-obéissante servante.

CCCLXXXIII.—A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure de Port-Royal de Paris, qui était alors à P.-R.-des-Champs.

La vie de tous les justes est mélangée de joie et de tristesse : les jours que nous passons dans la douleur nous sont les plus salutaires.

6 *janvier* 1662.

Si la grâce que Dieu donne quelquefois, ma très-chère mère, étoit toujours présente, il seroit bien aisé, comme dit saint Paul, de se glorifier dans les afflictions, n'y ayant rien que la foi approuve davantage que de se voir dans la conformité avec Jésus. Mais il arrive souvent que cette lumière s'obscurcit et

nous laisse dans les angoisses, ce qui nous fait trouver infiniment plus pénible ce qui nous étoit agréable auparavant, non pas d'un agrément sensible, mais au moins d'une paix d'esprit qui vaut mieux que toutes les autres consolations. Et il a plu à Dieu, comme nous le disons dans notre office, que la vie de tous les justes, et celle de Jésus-Christ même, selon l'apparence seulement puisqu'il étoit immuable en son état divin, fût mélangée de ces deux états différents de joie et de tristesse, comme les mystères de sa vie le marquent. Je vous dirai, ma très-chère mère, que j'en parle par expérience; et quoique l'usage que j'en fais soit très-imparfait, je ne laisse pas de me trouver obligée de dire que les jours que je passe dans la douleur, me sont plus salutaires que ceux où mon esprit est plus ouvert pour goûter les vérités qui font comprendre le besoin qu'on a de vivre dans l'affliction et la privation de toutes les choses dans lesquelles les sens trouvent du repos. Les bruits mêmes qui courent de nos affaires sont fort différents; il y a des jours qu'on ne parle que de ravages terribles, et d'autres jours ils sont fort modérés. La dernière des menaces qu'on nous fait n'est pas fort à craindre, puisque c'est...[1] Jugez, ma chère, si cela ne seroit pas bien doux; mais c'est une de nos pratiques de n'ajouter point de foi à tout ce qu'on nous dit, croyant qu'il n'y a rien si incertain que le jugement que l'on fera de nous.

Dieu m'oblige par le sort qui m'est venu de lui offrir un cœur vide; c'est à quoi je veux travailler, dans l'espérance qu'en ne faisant qu'attendre les effets de sa volonté, je trouverai le remède à toutes les inquiétudes qui tourmentent notre cœur par la dissipation de tant de pensées qui nous agitent. Quel bonheur nous seroit-ce, ma chère mère, si nous pouvions concevoir l'avantage que nous avons d'oser nous joindre à l'adoration des saints rois qui ne se sont pas présentés devant le Fils de Dieu les mains vides! au lieu que nous l'avons fait le plus souvent, toutes nos œuvres de justice ou de miséricorde étant semblables, comme parle l'Écriture, à la nuée du matin, ou à la rosée qui ne fait que passer, ce qui n'est pas de même

[1] Cela est en chiffres que je ne sais plus. (*Note du manuscrit.*)

des souffrances qui ont de la solidité et de la réalité, parce que notre amour-propre ne les gâte point.

Je n'ai eu aucune peine à lire votre lettre; elle étoit si bien écrite que je n'ai point eu besoin de lunettes. Je l'ai mise au feu après l'avoir lue et relue, afin qu'elle fût consumée en toute manière, sans qu'il en restât rien que ce que je dois en conserver dans mon cœur.

CCCLXXXIV.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur le miracle opéré sur la sœur Catherine de Sainte-Suzanne Champagne, religieuse de Port-Royal.

8 *janvier* 1662.

Puisqu'il y a déjà longtemps, ma très-chère mère, que vous n'apprenez de nous que des choses qui affligent votre cœur, parce qu'il est tout rempli de bonté pour ce qui nous regarde, il est juste que je vous apprenne une nouvelle qui vous donnera de la joie. Je vous dirai donc qu'il y a quatorze mois passés qu'une de nos sœurs [1] étoit réduite à ne pouvoir du tout se soutenir sur ses pieds, ce qui lui a fait passer une partie de ce temps au lit, ou bien dans une chaise où elle ne pouvoit se tenir qu'en ayant une de ses jambes haute, qui étoit celle sur laquelle elle ne pouvoit en tout se soutenir, de sorte que l'autre lui étoit presque inutile quoiqu'elle n'y eût pas de douleur ni d'impuissance d'être dessus. Les médecins n'appeloient pas ce mal une paralysie, parce qu'elle sentoit grande douleur à cette jambe, ce qui tient plutôt du rhumatisme. Depuis ces quatorze mois, il l'a toujours fallu porter à l'église ou au parloir, ce que l'on fit encore le jour des Rois; elle fut plus mal ce jour-là que de coutume, à cause qu'elle voulut qu'on la menât aussi à Vêpres, tellement qu'elle demeura si fatiguée qu'elle passa presque toute la nuit sans dormir. Le matin elle se fit lever pour se mettre dans sa chaise, où étant demeurée seule

[1] La sœur Catherine de Sainte-Suzanne Champagne. Née en 1636, elle prit l'habit de novice à Port-Royal le 8 août 1656, et fit profession le 14 octobre 1657. Elle fut guérie miraculeusement le 7 janvier 1662. Elle est morte le 16 mars 1686, âgée de 49 ans et demi.

pendant la grand'messe, elle eut pensée de se lever, ayant dans l'esprit que Dieu la voudroit peut-être guérir ensuite d'une neuvaine qu'on avoit achevée le jour d'auparavant à son intention. Elle marcha donc dans sa chambre et se mit à genoux à l'élévation de la messe, ce qu'elle ne pouvoit du tout faire depuis son mal, non pas même en communiant. La messe achevée, elle me vint trouver à notre chambre, où je demeurai autant surprise que vous le pouvez croire. Nous allâmes ensemble entendre la messe où elle fit toutes les cérémonies; et pour faire une action de grâces à Dieu plus authentique, nous allâmes à la crèche [1], où je ne la menai pas, mais ce fut elle qui me conduisit, en me donnant la main comme l'on fait toujours quand il faut monter ou descendre. Toutes les sœurs s'étant trouvées au chœur pour y dire grâces au retour du réfectoire, elles chantèrent une prière d'action de grâces à Dieu avec un merveilleux étonnement. Ce qu'étant fait, notre malade guérie monta les quarante marches qu'elle avoit descendues sans en être hors d'haleine, et le reste du jour elle alla plusieurs fois au parloir pour des amis de la maison qui vouloient voir cette merveille. Aujourd'hui elle a été de son pied communier et s'est prosternée et relevée toute seule, selon notre coutume de le faire avant la communion [2].

Demeurerez-vous pas d'accord, ma très-chère mère, que Dieu nous permet de croire, après un si grand effet de sa misé-

[1] Pendant les quarante jours, depuis Noël jusqu'à la Purification, on faisait tous les ans à Port-Royal une représentation de la *Crèche*, dans l'une des ailes du chœur, où il y avait de grandes figures de cire au naturel qui représentaient l'Enfant Jésus, la sainte Vierge et saint Joseph; et tous les jours on y allait après Vêpres, chanter un salut, pour adorer ce mystère et invoquer la sainte Vierge par l'intercession de laquelle nous espérons avoir part aux grâces que Jésus-Christ nous apporte. (Voyez la lettre de la mère Angélique de Saint-Jean, rapportée par M. Besoigne, *Histoire de Port-Royal*, t. II, p. 501.)

[2] Philippe Champagne, père de la sœur Catherine Suzanne, pour témoigner sa reconnaissance et conserver la mémoire de ce miracle, fit un grand tableau, qu'il donna à la maison, où il avait peint la mère Agnès et sa fille faisant la neuvaine. Ce tableau fut donné à M. le cardinal de Noailles, qui le demanda parce que c'était une très-belle pièce; il l'avait mis dans sa maison de Conflans. (*Mémoires d'Utrecht*, t. III, p. 259, et *Addition au Nécrologe*.) Ce tableau est actuellement au musée du Louvre, dans la grande galerie n° 83.

ricorde qu'il est avec nous, et qu'il veut aussi être pour nous. Que si ce n'est pas par une protection visible, nous ne pouvons douter qu'il ne nous fortifie intérieurement dans tout ce qu'il lui plaira qui nous arrive. Aidez-nous, je vous en supplie très-humblement, à le remercier du nouveau courage qu'il nous donne pour ne rien faire qui lui soit désagréable.

C'est la fille miraculée qui me sert de secrétaire dans celle-ci, parce que ma sœur Angélique de Sainte-Thérèse est au parloir. Elle se donnera l'honneur de vous écrire et vous enverra la tête de notre signature que tant de personnes nous pressent de changer, pour nous délivrer des menaces qu'on nous fait, parce que nous n'obéissons pas aveuglément sans rien discerner sur ce que l'on nous ordonne. Une de nos sœurs, ayant pris pour une approbation de Dieu la merveille qu'il a faite, dit à l'instant qu'il valoit mieux se laisser mettre en pièces que de changer ce qu'on avoit fait; de quoi toutes les autres sœurs sont demeurées d'accord.

CCCLXXXV.—A M. de Sévigné.

Au sujet des billets qu'elle lui avait envoyés, et sur l'évangile du dimanche dans l'octave de l'Épiphanie.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

9 *janvier* (1662).

Pour vous ôter tout sujet de doute, je vous assurerai une troisième fois, mon cher frère, que c'est Dieu qui envoie sa main d'en haut pour tirer les billets qui vous arrivent, et que ce n'est point une autre sœur que la vôtre qui vous les tire, après avoir invoqué Dieu afin que le sort vous soit heureux. Cela supposé, admirez tant qu'il vous plaira le rapport qu'ils ont à votre disposition. La vérité est une, et de quelque manière qu'elle puisse être figurée, on y trouve toujours de quoi appliquer à soi-même quand on est prévenu du désir de profiter de tout.

J'aurois un remercîment à vous faire, si je ne trouvois plus juste de le changer en un reproche de nous avoir voulu éblouir par l'éclat de votre vermeil doré, qui auroit été une

bienséance à des personnes qui n'auroient pas résolu comme nous de renoncer aux assortimens. Ce n'est pas que votre dévotion et votre charité ne méritent que je vous en rende grâces très-humbles, et que je ne sois édifiée de ce que votre ferveur n'est pas moindre dans l'église la moins ornée de Paris, que si elle étoit magnifique; en quoi votre étoile a eu de la conformité avec celle de Jésus-Christ, de s'être arrêtée sur un lieu petit et pauvre, pour nous obliger de récompenser cette petitesse de l'étendue de nos cœurs pour y recevoir le Fils de Dieu, qui n'a voulu être adoré que par des âmes royales qui n'ont pas voulu rien admettre dans leur cœur qui fût au-dessous de celui qui remplit le ciel et la terre. J'espère que vous trouverez aujourd'hui Jésus-Christ dans ce petit temple, après l'avoir cherché plusieurs années, et qu'il ne vous dira pas : *Pourquoi me cherchez-vous,* puisqu'il est lui-même l'auteur de cette recherche. Il ne parle pas aux néophytes comme aux âmes parfaites, approuvant dans les uns ce qu'il semble reprendre dans les autres par un mystère qui nous est inconnu. Je le supplie, mon cher frère, qu'en oubliant ce qui est dû à sa grandeur, qui ne devroit point avoir d'autre temple que le plus saint qui soit de toute la terre, il condescende par sa charité à demeurer avec vous et avec nous, comme dans la grotte de Bethléem ou dans la petite maison de Nazareth.

CCCLXXXVI.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur l'évangile du IIe dimanche après l'Épiphanie.

15 *janvier* 1662.

Je me veux donner l'honneur de vous écrire, ma très-chère mère, parce que je serois criminelle d'y manquer, voyant que votre bonté vous fait tant souhaiter de nos nouvelles; mais cette obéissance ne me donne pas pourtant de quoi vous entretenir, si je ne vous dis que Notre-Seigneur fait aujourd'hui un miracle qui durera autant que l'Eglise, puisqu'il n'est que la figure de celui qu'il fait tous les jours à l'autel, et d'un autre encore plus invisible et plus caché qui est le changement qu'il opère dans les cœurs, en changeant nos foiblesses en la vigueur

et en la force de sa grâce. Mais, ma très-chère mère, il faut auparavant que les urnes aient été remplies d'eau jusqu'au haut; c'est pourquoi il y a plusieurs mois qu'on nous en verse tous les jours, et je ne sais s'il y en a encore assez pour faire que Notre-Seigneur change l'eau de nos afflictions au vin de la paix et de la joie au Saint-Esprit; au moins devons-nous espérer que cela arrivera quelque jour, et qu'après avoir bu dans le torrent, nous relèverons la tête de notre espérance, que nous tenons encore baissée dans le doute si nous ne serons point submergées de tant de fléaux.

CCCLXXXVII.—A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure de Port-Royal de Paris, à P.-R.-des-Champs.

Au sujet de sa maladie.—Afin que notre mort soit heureuse, il faut qu'elle soit précédée de plusieurs morts spirituelles.

18 *janvier* 1662.

Vous nous avez mis fort en peine, ma très-chère, par votre maladie, et nous respirâmes un peu hier au soir d'apprendre que vous étiez mieux. Dieu veuille que cela continue, comme l'espèce de votre mal le fait espérer, puisque quand les fluxions commencent à lâcher, c'est signe qu'elles ne passeront pas plus outre. Cependant, vous avez eu sujet de faire un sacrifice de votre vie et de toutes les circonstances pénibles qui suivent l'état où nous sommes; et puisque la mort ne peut être heureuse si elle n'est précédée de plusieurs sortes de morts mystiques et spirituelles, c'est à quoi ces rencontres nous servent et découvrent le fond de notre cœur pour connoître s'il est préparé à donner tout à Dieu, sans en excepter les choses qui semblent les plus nécessaires et les plus justes.

Il semble que vous ayez guéri la mère prieure[1] à vos dépens, et il faut aussi qu'elle vous guérisse; mais je désire que ce soit sans qu'il lui en coûte rien, et que vous ayez toutes deux de la santé, non pas pour en être plus à votre aise, mais pour souffrir d'autres maux qui servent aux autres aussi bien qu'à

[1] La mère Marie de Sainte-Madeleine du Fargis, qui avait été malade à l'extrémité.

vous-mêmes. Je vous salue toutes deux très-humblement et de tout mon cœur, sans vous rien dire davantage, parce que je vais prendre médecine pour payer ma rente ordinaire. Je ne suis pas tout à fait bien aise que la mère prieure se soit donné la peine de m'écrire, car encore que j'aie de la joie de ce qu'elle a pu le faire, je crains bien qu'elle n'ait fait un effort pour cela et qu'elle ne s'en soit ressentie. Je lui en dois pour le moins deux pour celle-là, mais je ne m'en pourrai acquitter si tôt, ayant très-peu de loisir. Je salue très-chèrement ma sœur Hélène.

CCCLXXXVIII.—A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure de Port-Royal de Paris, à P.-R.-des-Champs.

Elle espère que l'état où Dieu la met lui est une préparation à entrer dans sa charge de prieure. — Nécessité où elles sont de s'abandonner à Dieu dans l'ignorance de ce qui pourra leur arriver.

30 *janvier* 1662.

Vous nous donnez de la joie d'une part, ma très-chère mère, en nous faisant savoir la paix d'esprit où vous êtes, et vous nous affligez de l'autre par le mal nouveau qui vous est survenu. C'est le mélange qui se rencontre presque toujours dans la conduite de Dieu sur les âmes; il les visite le matin, et tout aussitôt il se retire pour les éprouver; mais il est véritablement présent dans le secours qu'il leur donne, au lieu qu'il ne fait que se cacher lorsqu'il semble qu'il se retire d'elles. Vous ne l'auriez peut-être pas cru, ma très-chère mère, que vous eussiez pu passer d'un état si douloureux dans un autre si tranquille, qui se répandra, s'il plaît à Dieu, jusque sur votre corps pour le rendre capable de soutenir le mal sans y succomber. Tout est entre les mains de sa providence, qui sait jusqu'où elle doit aller pour éprouver votre foi et votre vertu qui sera celle qu'il formera lui-même en vous; car qui est-ce qui lui a donné le premier, et il lui sera rendu[1]. Il n'y a qu'à avoir la volonté de lui faire des présens, pour recevoir de lui ce que nous lui devons offrir.

Je m'unis à vous dans cette nouvelle grâce qu'il vous a faite,

[1] Saint Paul aux romains, ch. XI, v, 35.

qui vous a coûté bien cher, quoiqu'à présent je crois que vous n'estimez rien ce que vous avez souffert pour vous y préparer. Éloignez-vous donc pour jamais de toute défiance, au moins de celle qui veut entrer jusque dans le fond de l'esprit ; car pour les autres qui ne font qu'effrayer les sens, c'est une des croix qu'il faut porter durant cette vie, et qui sert de tempérament à la douceur que l'on ressent quelquefois quand Dieu fait la grâce de respirer en sa miséricorde. Je me promets que l'état où il vous met est une préparation pour entrer dans votre charge par un autre esprit que celui dont vous l'avez reçue, et que vous travaillerez à la vigne du Seigneur de bon gré, et non comme par contrainte, n'y ayant point de bénédiction dans le travail de ceux qui préfèrent leur repos, craignant de perdre pour eux-mêmes lorsqu'ils tâchent à gagner pour les autres, comme si le maître qu'ils servent n'avoit pas assez de bonté pour leur donner cent fois autant que ce qu'ils ont dépensé pour les autres. Votre maladie vous aura appris tout cela, et vous fera dire avec un prophète : *Il a envoyé le feu dans mes os, et m'a enseigné.*

Mais je m'avise que je vous parle comme si l'état de nos affaires nous permettoit de nous attendre à vous voir agir dans l'ordre ordinaire ; peut-être arrivera-t-il tout autrement, et il n'y a point d'acte qui suffise pour nous préparer à des événemens que nous ignorons tout à fait ; il ne faut que nous jeter entre les mains de Dieu, dans lesquelles toutes nos aventures sont renfermées, et nous reposer avec lui pendant la tempête, étant assurées qu'il veillera sur nous ; ou bien, s'il nous laisse jeter dans la mer, sa providence divine sera ce grand poisson où nous serons conservées, pour arriver à la terre ferme qui est notre sainte patrie, et peut-être pour retourner au port d'où nous aurions été rejetées. Donnons la gloire à Dieu, ma chère mère, de ce que lui seul sait tout et peut tout, pendant que nous ignorons notre entrée et notre sortie, et que nous ne pouvons rien ni pour l'une ni pour l'autre, sinon vouloir bien qu'il fasse tout ce qui est bon devant ses yeux.

CCCLXXXIX.—A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure de Port-Royal de Paris, à P.-R.-des-Champs.

Elle remercie Dieu de la disposition où elle est de se donner entièrement au service de la communauté, et l'exhorte à l'action de grâces et à la confiance en Dieu.

1er *février* 1662.

J'espère, ma très-chère mère, que vous sortirez de la fournaise toute pure et toute polie, et que rien de vous ne sera brûlé sinon quelques restes de liens qui vous empêchoient de marcher parmi le feu, en vous tenant attachée à une trop grande défiance de vous-même, comme si Dieu ne vous pouvoit pas rendre capable de faire et de souffrir tout ce qu'il a ordonné sur vous. Nous chanterons donc ensemble un cantique à Dieu, dont vous dites déjà la préface en confessant vos péchés, comme firent ces trois enfans, qui devinrent plus justes à mesure qu'ils s'humilièrent davantage, en s'attribuant même des péchés dont ils n'étoient pas coupables. Vous avez suivi leur exemple, ma chère mère; commencez donc à louer Dieu avec eux, en ne vous souvenant plus que de ses miséricordes, qui sont si grandes sur vous.

Je le remercie de tout mon cœur de la bonne inspiration qu'il vous donne, de vous donner tout entièrement au service de la communauté. La réserve que vous y avez eue m'avoit fait bien de la peine, parce qu'il me sembloit que le refus que vous en faisiez intérieurement, par la tentation, vous mettoit au hasard que Dieu ne vous traitât avec autant de bornes que vous en mettiez au travail qu'il vous ordonnoit de faire dans sa vigne. Vous avez imité Jonas qui s'enfuit de la face du Seigneur; mais il ne put éviter qu'il ne fût poursuivi de sa justice, ou plutôt de sa bonté, qui ne le vouloit pas perdre mais qui choisit un moyen de le sauver en le perdant à la vue des hommes, en le jetant dans une prison où il s'enferma avec lui, pour mettre dans son cœur et dans sa bouche des paroles de vie et non de mort.

Ainsi, ma très-chère mère, je vous donne pour devise, ce que j'avois dans l'esprit durant ma grande maladie : *Castigans*

castigavit me Dominus, et morti non tradidit me. Et puis vous ajouterez : *Aperite mihi portas justitiæ,* etc. Je vous donne tout le pseaume, dont on vous dira quelquefois des versets pour vous fortifier et pour vous consoler ; et d'autres fois on vous entretiendra de quelques petites choses bien agréables, selon qu'il s'en présentera à l'esprit de vos infirmières qui n'auront point d'égard si l'on dit l'office, ni même s'il est l'heure du grand silence, quand elles verront que la malade a besoin d'être divertie de son mal, et de ne pas donner entrée à des pensées trop sérieuses qui ne sont pas de saison : car pour la mère prieure de Paris, on ne lui permettra pas de même quand elle sera obligée de se rendre un exemple de régularité à tout le troupeau ; mais pour le présent, il faut tout à fait séparer ces deux personnes, et préférer cette pauvre affligée pour ne lui pas ajouter douleur sur douleur ; afin que quand elle sera toute rétablie, elle sache bon gré à sa sœur aînée de la condescendance qu'elle aura eue pour elle, et qu'elle consente de bon cœur à n'être plus que sa petite servante, pour se soumettre à tout ce qu'elle lui ordonnera ; et ce sera alors qu'on ne lui donnera plus de divertissement que par mesure, et que le sérieux et l'exactitude prendront le dessus.

Cependant je voudrois bien que ces lions qui vous déchirent, bien plus doucement néanmoins que saint Ignace, ne fussent pas si insatiables que de continuer à vous mordre, mais qu'ils s'apaisassent plutôt, afin de nous apaiser nous-mêmes, et de n'être plus dans l'inquiétude où leur férocité nous a mises. Vous ne laisserez pas de commencer à être disciple de Jésus-Christ, en ce que vous ne désirerez plus rien de toutes les choses qui se voient, afin de trouver Jésus-Christ. Quel commencement, ma très-chère mère, qu'on peut appeler la fin et la perfection de tout! Mais il faut dire le proverbe : Assez fait qui commence. Commençons donc, ma chère mère, et commençons en la manière que Dieu nous le demande présentement, les unes dans l'accusation d'elles-mêmes, les autres dans l'action de grâces à Dieu, et c'est celui-ci qui est présentement votre partage ; mais croyez-le fermement, et soyez-y fidèle, je vous en supplie.

CCCXC.—A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure de Port-Royal de Paris, à P.-R.-des-Champs.

Sur la continuation de sa maladie.— Elle lui dit que Dieu est avec elle, par la patience et la soumission qu'il lui donne.

4 mars 1662.

Je me promets, ma chère mère, que vous voyez toujours mon cœur, encore que vous ne voyez guère souvent de mes lettres, pouvant bien manquer de loisir, mais non pas de charité et d'union pour une personne qui m'est si intime comme vous l'êtes, et qui est aussi chère à Dieu comme il le témoigne en partageant avec vous ce qu'il a eu de plus cher au monde, qui est le calice que son Père lui avoit préparé. J'admire, ma chère mère, qu'il vous le tempère par une voie si admirable, en ce qu'il ne l'abrège pas et qu'il ne l'adoucit pas, mais en prolongeant votre patience et en y versant une douceur secrète et au-dessus des sens qui vous le rend supportable, en sorte que je m'assure que vous pouvez dire d'un langage que Dieu entend, puisqu'il le forme lui-même : *Il m'est bon d'être ici.* Saint Pierre ne savoit ce qu'il disoit lorsqu'il prononça ces paroles, puisqu'il ne répondoit pas à l'entretien de Notre-Seigneur avec Moïse et Elie qui ne parloient que de ses souffrances, au lieu qu'il ne pensoit qu'à prendre part à la gloire de Jésus-Christ, n'ayant pas encore entendu la voix du Père éternel qui nous commande d'écouter son Fils. Et c'est ce que vous faites en la meilleure manière qu'il se peut, puisque encore qu'il ne vous parle que de manger sa chair et boire son sang par l'impression de ses souffrances, vous ne dites pas que cette parole est dure et que vous ne sauriez la comprendre, mais vous dites plutôt qu'il a des paroles de la vie éternelle, puisque vous estimez trouver votre vie, votre bonheur et votre avantage en ce qu'il vous rend une fille de douleur, comme lui-même a été un homme de douleur.

J'avois commencé hier cette lettre pour la tenir prête s'il y avoit occasion, comme vous verrez par des caractères différens, ne pouvant pas avoir toujours les mêmes personnes. Je

vous dirai aujourd'hui que c'est vous principalement qui pouvez dire après Notre-Seigneur : *Celui qui m'a envoyé est avec moi, et ne m'a point laissé seul,* etc. Car vous avez pour vous un article de foi qui nous oblige de croire ces paroles : *Cum ipso sum in tribulatione ;* et la suite qui n'est pas moins croyable : *Eripiam eum et glorificabo eum.* Et c'est ce qu'il fait déjà en vous délivrant de l'inquiétude, de la peine, de la plainte, de l'impatience, pour mettre à la place la paix, la douceur d'esprit et l'acceptation de tant de maux que vous n'auriez jamais cru pouvoir seulement toucher du bout du doigt, ne croyant pas qu'il y eût en vous, ou plutôt que Dieu y dût mettre tant de trésors de bonne volonté, de soumission et d'abandonnement entre ses mains, comme une cire ramollie par la chaleur de la charité, qui reçoit tel cachet qu'il lui plaît de marquer sur elle.

Votre état me fait quasi croire, comme une personne qui juge bien des choses nous le vient de mander, que nous n'aurons pas la couronne de dispersion, c'est ainsi qu'il l'appelle, ni d'autres maux aussi violents, puisqu'ayant mis l'espérance du salut de votre âme dans la persécution, vous en recueillez le fruit par avance, par une autre souffrance qui est encore plus rude, selon la parole de celui qui ment toujours, mais à qui Dieu a fait dire une fois la vérité, en disant que l'homme donnera peau pour peau, et que si Dieu frappoit son serviteur en sa chair, il ne pourroit continuer de le bénir : ce qui étoit vrai en ce que la nature ne peut agir contre elle-même ; mais la grâce merveilleuse et miraculeuse de Jésus-Christ fait que non-seulement on ne se plaint pas, mais que l'on se glorifie de ses infirmités et de ses maladies.

Je vous en dis trop, ma chère mère, pour une fois, et néanmoins il n'y en auroit pas encore assez, si je ne vous disois en finissant que je suis entièrement à vous, et que ce n'est pas seulement comme on le dit à quelques personnes, mais d'une manière qui ne s'exprime point par des paroles; Dieu y mette, s'il lui plaît, sa vérité et sa charité qui en soit le motif et le lien indissoluble.

CCCXCI.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Tous ceux qui veulent vivre dans la piété doivent souffrir persécution.

5 (*mars*) 1662.

C'est sans sortir de la montagne sainte où le Père éternel nous commande d'écouter son Fils, que je m'approche de vous, ma très-chère mère, croyant que je vous trouverai là dans le même dessein de faire attention à cette voix divine, qui ne parle que de passion et de croix dans l'entretien qu'il avoit avec ces deux prophètes dans la transfiguration. Il n'y a rien qu'il nous soit si nécessaire de comprendre pour nous fortifier dans les afflictions qui arrivent au dedans ou au dehors de nous pendant notre exil dans le monde. Ce n'est pas sur un sujet nouveau qui soit arrivé à notre égard que je vous parle de la sorte, puisqu'à l'heure que je me donne l'honneur de vous écrire, l'on nous donne quelque étincelle d'espérance que l'on ne nous poussera pas si promptement, ni avec tant de violence que l'on a cru jusqu'à cette heure. Mais il y a une autre guerre que nous devons bien craindre qui cesse, qui est celle de nous combattre nous-mêmes, puisque c'est une parole irrévocable, que *tous ceux qui veulent vivre dans la piété doivent souffrir persécution*, en portant tous les jours la croix, soit celle qu'ils prennent volontairement comme Jésus-Christ le commande, ou bien qu'on leur impose sans leur volonté, mais non pas contre leur volonté qui doit au moins suivre la disposition de Dieu, si l'on n'a pas assez de vertu pour la prévenir.

Je vous plains, ma très-chère mère, de ce que vous souffrez au sujet de la désunion de votre famille, puisqu'il n'est pas défendu aux religieuses de prendre part aux maux de leurs proches, bien qu'il ne leur soit pas permis d'en vouloir prendre à leur prospérité et à leur gloire. Que si la peine que l'on ressent de la leur n'étoit pas plus pure que celle qu'ils souffrent eux-mêmes, comme il arrive que les gens du monde et principalement les grands, ne ressentent que ce qui touche leur ambition et leur intérêt, en ce sens-là ils ne mériteroient pas la compassion des personnes qui sont dans des sentimens con-

traires, lesquelles doivent croire qu'ils sont plus à plaindre lorsqu'ils réussissent dans leurs désirs, que lorsque le contraire leur arrive.

CCCXCII.—A M. de Sévigné.

Sur divers sujets. Et sur l'impuissance où Dieu la réduisait par ses maladies.

14 mars (1662).

Ç'a donc été mon bon ange qui a mis le billet que vous avez trouvé si bon, en la place du mien où il n'y avoit que fort peu de choses, et de très-petites choses. Je voulois seulement vous dire que je prierois notre Seigneur Jésus-Christ qu'il vous attirât dans le désert avec lui, et qu'il se mît au milieu de vous et de moi pour nous attacher à sa divine présence.

Pour ce qui est de la solitude, j'y ai toujours été, n'étant sortie que deux fois pour aller à la messe, qui a été le jour de saint Grégoire et hier lundi, en ayant été privée les deux dimanches; et comme j'osois encore y prétendre aujourd'hui, je m'en suis trouvée exclue par une toux d'importance qui me commença il y a deux jours, et m'empêcha de demander la bénédiction à M. le curé et d'entendre la prédication qu'il lui a plu de faire à notre communauté, qui a été très-bonne et très-utile, à ce que m'en ont appris deux de nos sœurs qui en viennent de sortir. S'il m'étoit permis de regretter l'impuissance où Dieu me réduit, je serois fâchée qu'elle s'étendît à des occasions auxquelles je voudrois le moins manquer. Mais elles servent à me faire agréer mon inutilité, et à demeurer chargée de la reconnoissance que je dois à ceux qui nous obligent. C'est ce qui me fait vous supplier très-humblement, mon très-cher frère, de le faire pour moi, envers ce nouveau Timothée que la lumière de la grâce vous a fait discerner, au lieu que le malheur du temps fait qu'il y en a fort peu de ce nombre, et qu'ils sont peu connus.

CCCXCIII.—A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure de Port-Royal de Paris, à P.-R.-des-Champs.

Elle espère qu'elle pourra bientôt revenir à Paris, et l'engage à le faire sans effort ni empressement.

19 *mars* 1662.

Je suis présente en esprit, ma très-chère mère, à ce bienheureux transport qui vous fera passer de votre chambre à l'église. Je m'approche de vous pour voir si je vous pourrai soulager; mais il sera aussi peu vrai que je le ferai, comme il sera certain que vous y aurez beaucoup de peine, encore que vous la preniez bien en gré, car je suis assurée que c'est de tout votre cœur que vous allez au-devant de l'Époux, et que vous y volez par l'esprit qui est prompt; mais la chair en gémit parce qu'elle est infirme. Comment que ce soit, et encore que vous n'allassiez pas, Notre-Seigneur viendra infailliblement à vous pour vous dire: Me voici prêt d'entrer en votre âme, parce que vous m'avez désiré, et que vous seriez venu à moi si votre corps avoit pu suivre votre esprit. Ainsi vous recevrez ce pain divin pour récompense de ce qu'il y a si longtemps que vous le suivez dans le désert sec et stérile de toute consolation. En attendant que nous fassions la fête de votre translation [1], nous célébrerons les autres fêtes [2], qui sont en si grand nombre cette semaine que je l'appelle la semaine sainte, en donnant à Dieu le retardement qu'il lui plaira qui y arrive, sans avoir la moindre pensée de vous accuser de peu de courage, mais plutôt de suivre Dieu, qui ne veut pas qu'on fasse les choses avec effort, ni avec empressement, mais dans la dépendance de sa conduite qui a marqué l'heure et le moment de toutes choses; c'est ce qui m'arrête présentement, ma très-chère mère, n'ayant plus de temps que pour vous embrasser des deux bras de la charité et de la patience.

[1] C'est-à-dire, son retour à Paris. Elle y revint peu après.
[2] Saint Joseph, saint Benoît et l'Annonciation.

CCCXCIV.—A Madame la marquise de Sablé.

Elle lui dit qu'elle l'a comprise dans le vœu qu'elles viennent de renouveler à saint Joseph.— Elle loue sa charité envers Mlle de Bagnols, et lui rappelle la promesse que Dieu fait à celui qui retire quelqu'un de l'égarement.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ce vendredi au soir, 24 mars (1662).

Je n'ai pu vous oublier, ma très-chère sœur, dans le vœu que nous venons de renouveler à saint Joseph, vous ayant comprise avec nous, pour vous mettre sous la protection de ce saint, afin qu'il vous rende tous les offices que vous espérez de sa charité, qui ne peuvent manquer envers ceux qui lui ont dévotion, puisque le pouvoir des saints n'est arrêté à notre égard que par le peu de confiance que nous avons envers eux, et quand nos intentions ne sont pas conformes à l'unique dessein qu'ils ont que Dieu soit glorifié. Vous tendez à cela, ma très-chère sœur, et nous en avons des preuves par l'action si bonne, si charitable et si généreuse que vous venez de faire à l'égard de notre pauvre enfant [1], en lui donnant la main dans un pas si glissant que celui où elle est. Quelle pitié si elle n'y correspond pas, et que le parti de Dieu se trouve le plus foible en elle! Je tremble des jugemens de Dieu, qui ne donne pas toujours des grâces efficaces à ceux qui n'ont pas bien usé des premières qu'il leur avoit faites, et qui ne se peuvent plus exempter de la tyrannie du monde, parce qu'ils ont commencé de s'assujettir volontairement à ses lois. Mais il faut espérer mieux de celle que nous pleurons, puisque sa condamnation est différée, et que dans ce saint temps Dieu fait des profusions de grâces par les prières de toute l'Église, qui s'étendent sur les âmes qui reposent encore dans son sein, bien qu'elles ne fussent pas en état de les obtenir par elles-mêmes. Quel

[1] Mlle Gabrielle du Gué de Bagnols, qui était sortie de Port-Royal le 5 mai 1661, et que l'on sollicitait de s'engager dans un mariage. Cette demoiselle aima toujours singulièrement Port-Royal; elle y choisit sa sépulture auprès de ses père et mère. Elle est morte le 1er novembre 1686, âgée de 44 ans.

gré ne vous sait point un père [1] qui a eu tant de zèle du salut de sa fille, de voir que vous prenez sa place pour la préserver du précipice où elle est prête de tomber ! Il remercie Dieu sans doute de vous avoir donné une si sainte pensée; et je le fais avec lui en joignant mes prières aux siennes, afin que Dieu donne bénédiction à votre dessein qui porte toutes les marques de l'amour que vous avez pour Dieu et d'une fidélité chrétienne et inviolable pour vos amis. Lisez, s'il vous plaît, ma très-chère sœur, le dernier chapitre de l'épître de saint Jacques; vous y trouverez une promesse de Dieu admirable, qui est que *celui qui retire quelqu'un de l'égarement sauvera sa propre âme et couvrira un grand nombre de péchés.* Ce qui faisoit dire à feu M. de Saint-Cyran, qu'une seule action extraordinaire et héroïque vaut mieux que cinquante mille autres.

CCCXCV. — A la sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly, à Port-Royal-des-Champs.

Au sujet de son prochain retour à Port-Royal de Paris.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

11 *avril* 1662.

Enfin, ma très-chère sœur, Dieu a ses temps pour toutes choses; il fait des séparations et des réunions quand il lui plaît; vous avez passé par la première, et il vous prépare la seconde, voulant bien nous réunir en l'honneur de la réunion de son âme avec son corps, qui s'est faite si glorieusement dans le mystère que nous célébrons, parce que la divinité n'avoit point été séparée ni de l'un ni de l'autre. Ainsi, ma chère sœur, la volonté de Dieu ayant été le principe de votre éloignement comme elle le sera de votre retour, il y a tout sujet d'espérer une nouvelle vie plus parfaite que la première; comme la vie du Fils de Dieu depuis sa résurrection a été non pas plus sainte, mais plus digne de lui, après qu'il a eu achevé sa vie mortelle et qui portoit la figure du péché, qu'il avoit prise pour l'amour de nous et pour nous délivrer du péché même.

[1] M. du Gué de Bagnols, mort le 15 mai 1657.

Trouvons-nous aujourd'hui, ma chère sœur, dans le cénacle où il donne la paix à ses apôtres, mais une paix différente de celle qu'il leur donne à la cène, puisque celle-là devoit être suivie de tant de troubles, de craintes et d'affoiblissemens dans sa passion, au lieu que celle-ci porte la joie dans leur cœur et les dispose à cette paix inébranlable qu'ils reçurent à la Pentecôte, qui sera le temps où nous aurons besoin d'en recevoir une pareille, puisque ce sera celui auquel on dit que nous serons criblées comme saint Pierre, ce qui ne sera point à craindre, pourvu que notre foi ne manque point. Fortifions-nous en attendant, ma chère sœur, en nous tenant toujours proches du Fils de Dieu qui vient de remporter pour nous de si grandes victoires, en lui disant souvent : *Tu nobis, victor Rex, miserere.*

CCCXCVI.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur les mystères de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ, et sur les menaces de persécution.

12 *avril* (1662).

Je ne puis douter, ma très-chère mère, que vous ne me pardonniez l'interruption que j'ai faite à nos lettres pour le respect des saints jours, qui sont ceux de l'année où l'on a plus d'obligation de cesser toutes choses, pour s'occuper d'un mystère aussi incompréhensible que la mort du Fils de Dieu, que M. Singlin nous a prêché autrefois, que nous devons regarder comme le plus épouvantable de tous les mystères, puisqu'il présuppose les rigueurs de la justice de Dieu qui nous doivent faire trembler d'une crainte salutaire, selon que Jésus-Christ même nous l'a enseigné quand il a dit : *Que si ces choses ont été faites au bois vert, que sera-t-il fait au sec?* Mais si nous avons reçu les effets de cette mort sainte, nous avons droit d'espérer ceux de la résurrection glorieuse, qui se communiquent aux âmes à proportion de la part qu'elles ont prise aux souffrances de Jésus-Christ, sa nouvelle vie achevant en nous ce que sa mort n'avoit fait que commencer, puisqu'il ne suffiroit pas d'être mort au péché, si l'on ne vivoit à la justice. Nous sommes donc en un temps, ma très-chère mère, où nous de-

vons agir d'une façon différente du temps de la passion et de la vie mortelle du Fils de Dieu, qui représente les âmes qui ne font encore que commencer d'entrer dans la voie de Dieu et de combattre leurs inclinations ; au lieu que pour bien honorer la résurrection, il faut les avoir presque surmontées et témoigner qu'on est déjà dans la liberté des enfans de Dieu en courant par la voie de ses commandemens, comme n'étant plus retenus des liens de notre servitude. Allons pêcher aujourd'hui[1], ma très-chère mère, dans cette mer des rencontres de la vie, où il arrive souvent des orages et des tempêtes qui ne nous empêcheront pas de prendre des poissons, pourvu que nous jetions nos rêts du côté droit en adressant toutes nos intentions à Dieu et pour notre salut.

L'on nous menace de nouveau de nous priver de la paix que Notre-Seigneur donnoit hier dans l'Evangile[2] à ses apôtres. Mais comme il y ajouta ces paroles : *C'est moi, ne craignez point*, j'espère que s'il daigne être toujours avec nous, nous n'aurons point de ces sortes de craintes qui font perdre le courage, et qui ébranlent la fermeté où l'on doit être pour ne vouloir point sortir de la voie qu'il nous marque pour aller à lui, qui est celle de l'humiliation, de la persécution et des souffrances. Ce sera une marque si nous sommes ressuscitées avec Jésus-Christ, puisque ce mystère n'opère pas en nous comme il a fait en lui une cessation de souffrances, le temps n'en étant pas encore venu, mais plutôt une grâce nouvelle pour accomplir avec plus d'amour et de fidélité ce qui manque à sa passion, qui est qu'elle continue jusques à la fin du monde dans tous ceux qui lui appartiennent.

CCCCXVII.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur l'état des affaires de Port-Royal.—Avantages des croix et des afflictions que Dieu nous envoie.

23 *avril* 1662.

Il est aujourd'hui, ma très-chère mère, un jour trop remar-

[1] Mercredi de Pâques.
[2] Évangile du mardi de Pâques. S. Luc, ch. XXIV.

quable pour nous, pour ne le pas citer au commencement de ce billet, c'est le jour anniversaire de la première visite du lieutenant civil, qui a été suivie de plusieurs autres et accompagnée des effets de rigueur que vous savez. Qui auroit cru qu'au bout d'un an nous en fussions où nous en sommes, ou qu'on ne nous auroit pas rendu justice, ou que la violence auroit passé plus avant? Cependant nous voici dans le même état, sans rétablissement et sans destruction, Dieu n'ayant pas permis que les mauvaises volontés qu'on a contre nous eussent leur accomplissement entier. Nous approchons du temps où il y a apparence que l'on verra la fin de toutes choses. Que *si Dieu est pour nous, qui sera contre nous?* Et pourvu que nous soyons les brebis de ce bon Pasteur, il laissera bien hurler les loups, mais il ne permettra pas qu'ils dévorent nos âmes, puisqu'ils n'ont point de pouvoir sur elles, non plus que sur celle de Job.

Nous étudions tous les jours ce verset des pseaumes: *Il m'est bon, Seigneur, que vous m'ayez humiliée, afin que j'apprenne à garder vos commandemens.* Car il n'y a point de plus grand commandement que de *prendre sa croix tous les jours et de suivre Jésus-Christ;* mais il y a peu d'âmes qui aient le courage de la prendre elles-mêmes, et qui n'aient besoin qu'elle leur soit imposée, après quoi Dieu leur fait la grâce de vouloir bien la porter. Nous nous estimons heureuses qu'il nous ait contraintes d'entrer *dans la maison de deuil*, où l'Écriture dit qu'*il vaut mieux demeurer que dans une maison de banquet,* comme celle du mauvais riche qui faisoit des festins continuels. On croiroit que les religieuses qui vivent d'une vie réglée sont exemptes de ces crimes; mais l'amour-propre a un festin secret, parce qu'il se nourrit de viandes spirituelles, qui sont la louange et l'estime des hommes. C'est de quoi le nôtre fait un bon jeûne, et je voudrois qu'il fût si maigre et si languissant qu'il vînt à défaillir tout à fait; et non pas nos frères, les pauvres de Jésus-Christ, qui sont réduits à des extrémités inconcevables et qui devroient nous pénétrer de douleur. Je ne sais s'ils sont aussi misérables en votre province, comme nous entendons dire qu'ils sont par tout; et, quand on joint à cela les dépenses superflues et exorbitantes qui se font, il y a sujet

d'attendre dès le temps présent un châtiment de Dieu bien terrible.

CCCXCVIII.—A Madame la marquise de Sablé.

Elle lui dit qu'il serait à désirer que nous eussions autant de précaution pour nous préserver des maux de l'âme, que nous en avons pour prévenir ceux du corps.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

Ce 24 *avril* 1662.

Si je vous dois rendre de très-humbles remercîmens, ma très-chère sœur, de ce qu'il vous a plu de m'envoyer une grande et magnifiqûe portion d'un fort méchant breuvage, parce qu'il est salutaire, et que votre bon cœur désire que je me porte bien, je suis redevable à Dieu d'une action de grâces bien plus particulière, en ce jour qui est l'anniversaire de la première visite de M. le lieutenant civil, de l'excellente médecine qu'il a donnée à mon âme, en l'honorant d'une humiliation si propre à réprimer son orgueil qui est la cause de toutes ses maladies. Que n'avons-nous, ma très-chère sœur, autant de précautions pour nous en préserver que nous en avons pour prévenir des maux qu'il faut nécessairement qui arrivent tôt ou tard ; au lieu que la santé de notre âme ne devroit jamais être altérée, si nous nous servions d'un antidote aussi puissant comme est la grâce de Jésus-Christ, à laquelle il n'y a point de maux qui soient incurables. Mais elle ne les guérit pas néanmoins sans nous obliger à prendre quelque médecine; et c'est à quoi nous ne nous pouvons résoudre, étant semblables à des enfans qui ne les prennent que par contrainte, parce qu'ils ne conçoivent pas l'avantage qu'il y a dans la santé. La providence de Dieu qui savoit bien notre foiblesse, n'a pas attendu que nous fussions résolues à vouloir bien être traitées comme les balayures de ce monde; mais nous voulant guérir par cette voie, elle nous a obligées, comme l'on dit, de faire de nécessité vertu ; et j'espère que, comme une médecine ne laisse pas de profiter encore qu'on la prenne malgré soi, celle-ci ne laissera pas de bien purger notre amour-propre, n'étant pas nécessaire de trouver du goût à une drogue si dégoûtante. J'admire, ma

chère sœur, que vous ayez le courage de persévérer tant de jours à boire ce calice, et je m'admire aussi moi-même et toutes les personnes qui se résolvent à cette mortification, croyant qu'il n'y en a point qui en voulussent faire autant, si leur confesseur le leur avoit ordonné pour pénitence; au moins voudroit-on choisir les drogues et en prendre de moins désagréables à son goût, encore qu'elles ne fussent pas si utiles; au lieu qu'on aime si tendrement son corps, qu'on rend une obéissance aveugle aux médecins qui en sont les protecteurs. C'est, ma chère sœur, pour vous divertir un demi-quart d'heure de temps que je vous entretiens si peu sérieusement dans ce billet, qui est meilleur en son principe qu'il ne l'est dans son progrès et dans sa fin.

CCCXCIX.—A Madame la marquise de Sablé.

Elle la prie de considérer si elle doit venir se joindre à elles dans l'état d'incertitude où sont les affaires de Port-Royal, et l'assure qu'elles sont toujours dans la disposition de lui procurer la retraite qu'elle desire.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

(*Avril* 1662.)

Je suis déjà revenue, ma chère sœur, de ce voyage en peinture; c'est notre mère [1] qui est allée visiter l'autre partie de son troupeau; et je demeure obligée de vous rendre ses très-humbles devoirs et les miens, qui consistent à vous assurer que nous désirons de nous conformer à votre volonté dans le temps que Dieu ordonnera. Mais je vous supplie très-humblement de considérer que nous n'avons point encore été si proches de la conclusion de nos affaires que nous sommes à présent, et que ce seroit vous embarrasser beaucoup de vous joindre à des personnes qui sont comme des oiseaux sur la branche, et de pauvres brebis qu'on destine peut-être à l'occision. Que si Dieu par un miracle qu'il peut faire, change le cœur de ceux de qui dépend notre perte aussi bien que notre

[1] La mère Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny, abbesse de Port-Royal. Elle vint à Port-Royal-des-Champs le vendredi 28 avril 1662 pour la première fois depuis son élection.

salut, notre disposition, ma très-chère sœur, ne changera pas à votre égard, puisqu'elle est telle dès à présent qu'elle sera lors, de vous donner toute la satisfaction que vous désirerez et qui sera en notre pouvoir. Néanmoins, si dès à présent vous désirez agir pour cela, nous ne nous y opposons point, et ce nous seroit de la joie que cette négociation vous fût favorable, dans l'espérance qu'une plus grande retraite, qui est une petite image de la mort, vous la rendroit moins redoutable, puisque, encore que cette terreur ne fût pas mauvaise, il est encore meilleur de la regarder plus paisiblement et plus chrétiennement, comme étant la fin de nos péchés qui sont les maux que nous devons plus craindre. J'aurois envie de vous supplier de vous faire lire le traité de saint Cyprien, *de la Mortalité;* et je crois que c'est le saint qu'il faut invoquer pour demander à Dieu la délivrance de la crainte de la mort, dont il parle comme s'il n'y avoit rien qu'on dût désirer davantage.

CD.—A M. de Sévigné.

Les senteurs ne conviennent pas aux pénitents

(6 *mai* 1662.)

Il faudroit que vous fussiez un pénitent extraordinaire et tout accompli pour m'obliger de renverser les lois de la nature, en vous ôtant la qualité que vous avez apportée en venant au monde. Ce n'est pas que je sois éloignée d'avoir ces bons sentimens de vous, si mes sens ne contredisoient mon esprit en me donnant une preuve convaincante que vous n'avez pas encore bien aéré la maison, puisqu'on y sent encore des odeurs qui doivent être autant méprisables aux pénitents qu'elles sont agréables aux enfans du siècle. Souffrez donc, pénitent, que je vous appelle *Monsieur*; et, quand vous m'aurez ôté le sujet présent de vous rendre cet honneur, il en restera encore assez d'autres de le souffrir, pour satisfaire à vos ambitions passées par la privation de la gloire qui se trouve à porter la croix de Jésus-Christ. Pour ce qui est de vos billets, j'attribue à l'admiration qu'ils vous ont donnée la défiance que vous avez

qu'ils aient été tirés de bon sort. Je vous donne une nouvelle assurance que c'est la providence de Dieu qui vous a été si favorable, et que vous avez grande raison de le remarquer, puisqu'il est certain que des choses encore moindres n'arrivent pas sans sa conduite : ce qui faisoit dire à M. de Saint-Cyran quand il tiroit un billet du mois, qu'il le lisoit comme si Dieu lui eût parlé. Je laisse à saint Jean à vous expliquer les secrets de son Apocalypse, que je n'ai jamais lu pour l'entendre, mais seulement pour en adorer tous les mots qui sont autant de mystères.

CDI.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Elle lui parle de M. Singlin.—Une conduite absolue n'est point expédiente. —Elle approuve sa tolérance à supporter ce qu'elle n'a pu empêcher.— Grandes aumônes de Mme la princesse de Conti.

14 *mai* (1662).

Je commencerai, ma très-chère mère, en vous assurant de la parfaite santé de celui dont vous désirez tant de savoir des nouvelles. Vous aurez maintenant une de ses lettres qui vous donnera sans doute une consolation solide. Sa conduite est bien différente de celle dont vous nous parlez, qui prend un ascendant où l'on ne trouve point d'onction, encore qu'on la veuille bien embrasser, parce que l'esprit a quelque chose de noble et de libre qui ne s'assujettit point par une voie hautaine. Et bien que ce soit une chose fort bonne d'être humble et d'agréer d'être reprise et avertie, encore que ce soit peu civilement et qu'on n'y garde point de mesure ni de précaution, comme ces sortes de personnes n'en ont point et croient devoir tout emporter de haute lutte; encore, dis-je, que ce fût une vertu de pouvoir porter cette conduite, parce qu'elle tend à une bonne fin, néanmoins on peut dire sur le sujet dont il s'agit, qu'à quelque chose le malheur est bon, puisque cette répugnance de vos filles les préservera de s'attacher à une conduite si absolue et qui n'est point expédiente pour toutes les raisons que vous jugez. Ce n'est pas que la maxime soit si générale qu'il n'y ait quelque exception, car nous avons eu autre-

fois un religieux, abbé et notre supérieur[1], qui agissoit avec une sagesse, un tempérament et une douceur qui gagnoit tous les cœurs, et qui ressembloit de bien près à ceux que Dieu nous a donnés après lui, encore qu'il n'eût pas tant de lumière. Il avoit une charité infatigable qui s'étendoit depuis la première jusqu'à la moindre de la communauté; aussi est-il mort comme un saint dans l'opinion de tous ceux qui l'ont connu.

Vous ne pouviez mieux faire, ma très-chère mère, que d'abandonner à Dieu ce que vous n'avez pu empêcher; il en tirera s'il lui plaît quelque bon effet, et quand ce petit feu sera passé, peut-être reconnoîtra-t-on qu'il y a peu de fond dans une spiritualité qui est composée d'art et de méthode, et qui n'est point fondée dans des maximes chrétiennes tirées de l'Evangile, qui paroît d'abord plus simple et moins étudié, mais qui enferme une vertu comme ce petit grain de moutarde qui fait croître dans l'âme un arbre qui a plusieurs branches où toutes les vertus se reposent; et rien ne servira tant à détromper les personnes qui se seront laissées prendre comme la tolérance que vous aurez pour les laisser revenir à elles-mêmes sans les contredire.

Je désirerois être en la peine que celui[2] dont nous partageons l'estime et la vénération pût donner trois mois au désir que vous avez de lui communiquer votre âme, et qu'après vous le renvoyassiez gaiement et volontairement en paix au lieu de sa première vocation; mais je crois qu'il est plus impossible que ceci puisse arriver, que ce qui vous concerne, ceux qui nous ont dépouillées ne se repentant jamais de leur injustice, par opposition à la bonté de Dieu de qui *les dons*, comme dit saint Paul, *sont sans repentance.*

Dieu vous bénira sans doute, ma chère mère, de l'effort que vous faites pour les pauvres; leur misère est si extrême en tout ce royaume, que les plus durs en sont épouvantés et tout transis. On fait à Paris de grandes aumônes. Depuis trois jours madame la princesse de Conti[3] a envoyé aux dames qui

[1] M. Mauger, abbé de la Charmoye.
[2] M. Singlin.
[3] Anne-Marie Martinozzi, princesse de Conti.

ont soin des pauvres, son collier de perles de quarante mille francs et des pierreries qui font l'un et l'autre plus de cent mille francs, outre ce qu'elle donne en la province où elle est[1].

CDII.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur les diverses afflictions qu'elle avait à souffrir.—Elle lui envoie la copie d'une lettre de la reine de Pologne.

31 *mai* 1662.

Je vous ai déjà mandé, ma très-chère mère, que si le vent du Saint-Esprit chassoit quelques-uns de nos amis en votre province, j'aurois de la joie de celle que vous en recevriez; car ils sont trop bien informés de ce que vous êtes, pour manquer à se présenter à vous pour vous témoigner l'estime qu'ils font du zèle que vous avez pour Dieu et pour sa vérité. Celui qui a passé par votre ville nous est autant inconnu qu'à vous-même. Que vous faites de pitié, ma très-chère mère, d'être si oppressée et si accablée de toutes parts! Vous croyez souffrir tous ces maux sans mérite, parce que vous n'avez pas la liberté d'esprit qui les fait accepter avec soumission; mais au milieu de ces répugnances, Dieu ne laisse pas de tirer secrètement le consentement de votre cœur et de *vous tirer à lui*, comme il dit dans l'évangile de ce jour[2], encore que ce ne soit pas avec le plaisir, duquel saint Augustin remarque que Dieu se sert pour attirer les âmes; si ce n'est qu'on puisse dire, qu'il n'y a point de satisfaction pareille de ressentir dans le fond de son âme que l'on veut être à Dieu, et, qu'encore que la voie dans laquelle il nous met soit bien dure, on ne voudroit pas entrer dans une plus large où marchent une infinité de personnes qui sont malheureuses dans leurs faux plaisirs, parce qu'elles n'ont jamais de repos dans leur conscience, ni de part aux consolations du Saint-Esprit, auquel le Fils de Dieu donne le nom de *Consolateur,* bien qu'il dise en même temps qu'*il*

[1] La princesse de Conti est morte le 4 février 1672, à l'âge de 35 ans. On trouve un bel éloge de cette princesse dans le *Supplément au Nécrologe de Port-Royal,* page 384.

[2] Mercredi de la Pentecôte.

reprendra les âmes de leurs péchés; mais il vaut bien mieux être reprise de lui, que de se rendre indigne de ses répréhensions, comme il arrive à tous ceux qui craignent qu'il vienne à eux comme une tempête, qui fut le signe de son avénement sur les apôtres.

Je m'imagine, ma très-chère mère, que vous serez bien aise de voir la copie d'une lettre que la reine de Pologne a écrite à une de nos sœurs[1], qui l'a servie autrefois, où elle mande le secours qu'elle a reçu de feu notre mère[2], dont elle se veut servir en notre faveur en voulant le faire savoir au roi. J'admire la pensée qu'elle a que le roi y ait égard; mais c'est à nous d'en profiter, pour redoubler notre confiance envers notre sainte avocate, qui s'emploiera sans doute auprès de notre roi divin pour nous obtenir la grâce de soutenir la rigueur de celui de la terre, par lequel il accomplit ses desseins sur nous.

Je bénis Dieu de la bonne disposition de votre novice que vous avez enfantée avec douleur; c'est être une vraie mère que de former les âmes avec autant de soin et de crainte que vous avez qu'elles ne réussissent pas, et il n'arrive guère que Dieu n'exauce pas les prières et les gémissemens qu'on lui offre pour un tel sujet.

Vous recommencez à faire des complimens dans vos lettres; que dois-je donc faire, ma très-chère mère, sinon de vous dire que je me glorifie de ne pouvoir exprimer jusqu'à quel point je suis entièrement à vous, et votre très-humble et très-obéissante servante.

CDIII.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur divers sujets.

18 *juin* 1662.

Je trouve, ma très-chère mère, que vous êtes demeurée victorieuse dans le démêlé que vous avez eu, en ce que vous ne vous êtes point écartée de la justice, approuvant ce qui étoit bon et rejetant le reste. S'il arrive par bonheur que N. entre-

[1] La sœur Marguerite de Sainte-Thècle Josse.
[2] La mère Angélique.

tienne celui qu'elle désire informer contre vous, je crois qu'elle en fera le discernement, et qu'elle verra la différence qu'il y a entre des personnes fondées sur l'Évangile et qui sont sans intérêt de communauté, avec ceux qui ont contracté un certain esprit impérieux parce qu'ils sont dans un état qu'ils croient plus élevé, ce qui est néanmoins tout le contraire, leur avantage étant dans leur pénitence, qui se réfère à eux-mêmes, comme aussi à servir le prochain, autant que ceux du clergé les y admettent. Cela est le mieux du monde que vous en ayez un autre de la même profession pour vous, et que ce premier se soit rencontré des meilleurs, s'il est vrai qu'il aime plus son couvent que d'aller évangéliser à une maison célèbre comme la vôtre, où ils aiment fort d'être considérés. Peut-être que Dieu l'a envoyé pour votre novice, et ce ne seroit pas peu qu'il eût servi une seule âme efficacement. J'ai bien de la joie de la satisfaction que vous en avez, et de ce qu'elle est reçue pour la profession. J'espère que le zèle que vous avez pour avoir de bonnes religieuses vous obtiendra de Dieu qu'il n'en tombe que de celles-là entre vos mains. J'aurois un extrême regret que vous perdissiez cette bonne religieuse dont vous parlez; je désirerois que nos prières fussent capables de vous la conserver pour l'exemple des autres.

Il y a plusieurs personnes qui vous imitent dans la confiance que vous avez aux prières de feu notre mère, et présentement nous faisons une neuvaine en particulier pour un seigneur fort malade depuis un an, qui a eu l'instinct qu'on s'adresse à elle pour lui, encore qu'il ne l'ait point connue pendant sa vie; et il ajoute qu'on fasse une prière à la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à laquelle il croit qu'elle a eu grande dévotion, et aussi parce qu'elle a achevé sa vie dans la souffrance.

Nous avons une de nos novices exilées[1] qui est extrêmement malade; les médecins la désespèrent quasi. Elle a demandé à son curé qu'il lui fît la grâce de permettre qu'on rapportât son corps céans : il lui a promis qu'il l'amènera lui-même. Nous aurons de la joie si Dieu l'appelle à lui, car ces pauvres enfans

[1] La sœur Madeleine Baudrand (V. t. I, page 496).

sont en de grands périls; on les veut persécuter tout de nouveau, à ce que l'on dit. Nous recommandons à vos prières cette pauvre mourante.

CDIV.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur la mort de la sœur Madeleine-Claude de Sainte-Gertrude Baudrand, novice de Port-Royal.

25 *juin* 1662.

Je ressens beaucoup, ma très-chère mère, la perte de votre bonne fille que je crois maintenant devant Dieu ; mais ce seroit encore bien pire si vous alliez avoir une grande maladie ; car encore qu'une personne qui a grande vertu serve beaucoup à une communauté, celles dont Dieu se sert pour la conduite sont encore tout autrement nécessaires, quand elles seroient même plus imparfaites pour leur particulier, pourvu que ce ne soit qu'en un degré que Dieu excuse et qui est couvert par l'exercice de la charité qu'elles exercent envers les autres.

Notre pauvre novice mourut hier, accompagnée de trois de ses compagnes d'exil qui représentoient toute la communauté; elle n'a pas néanmoins manqué de consolation et de secours d'une personne qu'elle n'auroit pas eue si elle eût été ici. Le curé de la paroisse où elle étoit lui a donné les sacremens, et en a été fort édifié toutes les fois qu'il l'a vue pendant sa maladie, ce qui lui a fait dire que Dieu faisoit tout en elle, et qu'elle n'avoit point besoin des hommes. Il lui a accordé de fort bon cœur l'instante prière qu'elle lui a faite de trouver bon qu'elle fût enterrée céans, ce qui fut fait à l'entrée de la nuit, étant morte à quatre heures du matin. Nous ne doutons point que Dieu ne la regarde comme professe, ayant fait tous les vœux qui font reconnoître pour telle devant les hommes. Je la recommande très-humblement aux prières de Madame[1] et de toute votre communauté. Pour les vôtres, ma très-chère mère, vous me feriez reproche si je vous les demandois, comme n'étant pas assez assurée que vous regardez nos filles comme les vôtres.

[1] L'abbesse de Saintes.

CDV.—A la mère Rénée de Saint-Paul, à Saumur.

Elle lui demande la continuation de ses prières. Elle lui parle de la dévotion envers la mère Angélique, et lui envoie de petites croix de l'habit de cette mère.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

1er juillet 1662.

Ma très-chère mère, Je suis si assurée de la bonté de votre cœur pour moi, que votre silence non plus que vos paroles n'ajoutent et ne diminuent rien à l'estime que j'en ai, bien que d'ailleurs vos lettres me soient fort agréables, et encore plus d'apprendre que vous ne vous lassez point de faire prier Dieu pour nous. Je vous supplie très-humblement de faire offrir à la sainte Vierge le renouvellement d'un vœu que nous lui avons fait tout le long de l'année passée[1], et duquel sans doute nous avons reçu beaucoup de secours, pour avoir arrêté les suites de la persécution qu'on nous fait, afin que nous ayons le temps de nous y préparer davantage, et qu'ayant vu tant d'éclairs nous ne soyons pas si surprises quand le tonnerre viendra tomber sur nous; ce qui n'arrivera point si Dieu ne l'ordonne, toutes les mauvaises volontés des hommes n'étant point capables de produire aucun effet, s'il ne leur en donne la permission parce qu'il veut que cela arrive, encore qu'il n'approuve pas leurs mauvais desseins; et c'est à cette volonté suprême et toute sainte que nous devons être parfaitement soumises, sans considérer les personnes dont il se sert pour l'exécuter.

Dieu nous a déjà consolées par des grâces qu'il a accordées en suite de la confiance et de la dévotion qu'il a donnée à plusieurs personnes envers la mère Angélique. Je vous suis bien obligée de ce que vous prenez la peine de me mander ce qui est arrivé à une des sœurs de votre monastère. Je n'attendrai point plus longtemps pour en remercier Dieu, ayant appris de M. de Saint-Cyran qu'il y a de grands et de petits miracles, et qu'il suffit pour leur donner ce nom qu'il arrive quelque chose qui ne se puisse faire naturellement : ce qui

[1] Voyez ce vœu, *Histoire des Persécutions,* ch. xx.

paroît en cette migraine qui avoit pris un cours si réglé depuis tant d'années, si ce n'étoit qu'il lui fût venu quelque autre mal qui donneroit sujet de croire que l'humeur auroit fait diversion ; mais si la malade s'est bien portée depuis que son grand mal l'a quittée, et qu'elle ait eu de la foi à la petite croix qu'elle mit sur sa tête, il y a tout sujet de croire que Dieu a béni sa dévotion; ce qui me fait vous supplier de me mander son nom de religion et son surnom du monde, avec son âge au juste.

Je désirerois de vous envoyer le tableau que vous me demandez, mais notre pauvreté ne nous permet pas d'en faire faire : s'il nous vient quelque aumône, nous serons fort aises de l'y employer pour vous satisfaire. Je vous envoie de petites croix de l'habit de notre mère, et quelques-unes de la croix de son scapulaire, dont nous sommes presque épuisées, ne pouvant fournir à tous ceux qui nous en demandent. La révérende mère en fera la distribution comme il lui plaira. Je vous supplie de l'assurer de mes respects très-humbles, et de la confiance que j'ai en ses saintes prières, que je lui demande en toute humilité, particulièrement pour une de nos novices[1], du nombre de celles qui sont exilées, et qui est morte depuis huit jours avec bien de la joie de ce qu'on ne lui pouvoit plus faire perdre sa vocation, et de ce qu'elle revenoit en cette maison avec les sœurs qui l'ont précédée dans ce même passage, pour y attendre la résurrection générale. Nous tiendrions ses compagnes fort heureuses de la suivre bientôt, si l'on doit exécuter envers elles le dessein qu'on a de leur ôter le moyen de servir Dieu en paix, comme elles ont fait jusqu'à présent.

Je suis, ma très-chère mère, entièrement à vous.

CDVI.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur la mort d'une de ses religieuses.—M. de Péréfixe est nommé archevêque de Paris.

2 *juillet* 1662.

Encore que je me fusse attendue, ma très-chère mère, d'ap-

[1] La sœur Baudrand.

prendre les nouvelles de la mort de votre chère fille, je n'ai pas laissé d'en être touchée sensiblement en me mettant en votre place, dans la connoissance que j'ai de votre tendresse et de la parfaite amitié que vous aviez pour une personne qui vous étoit si fidèle; l'offrande que vous faites à Dieu d'une chose qui vous étoit si précieuse est un présent digne de lui, à qui rien n'est agréable s'il n'enferme ce que nous avons de plus cher. Je sais, ma chère mère, que vous avez cette disposition dans le fond du cœur; mais la nature est foible, et Dieu l'a voulu éprouver en un temps où votre maladie ne vous donne pas toute la liberté d'esprit dont on a besoin pour faire à soi-même de si grandes violences; aussi ne demande-t-il pas qu'on assujettisse tous ses sentimens pour accepter toutes les afflictions qu'il nous envoie, mais seulement qu'on ait la volonté de le faire, et qu'on attende que la grâce forme en nous le consentement qu'il veut que nous ayons à toutes les privations qui nous arrivent.

Vous aurez appris, et avec étonnement comme je crois, la mort de M. de Toulouse[1], qui n'a porté le titre d'archevêque de Paris que dans la bouche des colporteurs qui ont crié, deux jours devant sa mort, le bref que le pape lui adressoit, et que lui-même avoit pris soin de faire imprimer. Le roi a nommé M. de Rhodez[2] pour son successeur; et cependant il y a des grands-vicaires du chapitre qui ont un zèle fort ardent pour faire valoir leur autorité en faisant des entreprises très-extraordinaires. Je finirai par l'instruction que nous donne saint Augustin, de ne craindre que les menaces du Tout-Puissant, de n'aimer que les promesses du Tout-Puissant, et de mépriser tout le monde soit dans ses promesses, soit dans ses menaces.

[1] Pierre de Marca, archevêque de Toulouse, nommé archevêque de Paris à la fin de février 1662, mourut le 29 juin suivant.

[2] Hardouin de Beaumont de Péréfixe, évêque de Rhodez, nommé archevêque de Paris à la fin de juin 1662, ne put prendre possession qu'au mois d'avril 1664. Pendant la vacance du siége, le chapitre nomma sept grands vicaires.

CDVII.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur l'obligation de dépendre de Dieu seul, et de ne point anticiper par l'inquiétude des maux qui peut-être n'arriveront point.

12 *août* 1662.

J'avoue que je suis fort coupable quand je laisse passer quelque ordinaire sans vous dire des nouvelles de vos amis, comme vous me l'avez commandé si expressément; je suis bien résolue que cela n'arrivera plus. Mais en vérité votre affection est excessive, de vous inquiéter si fort quand vous n'en recevez pas; en sorte que, lorsque nous sommes en paix, vous êtes dans la douleur par anticipation des maux qui ne nous arriveront peut-être pas, encore qu'il y ait toute apparence, et qu'on ne suspende l'exécution des mauvais desseins qu'à cause de notre appel[1]. Il est vrai que nous devons avoir, et tous ceux qui nous aiment, une grande dépendance de Dieu seul, voyant qu'il n'y a personne en qui nous puissions trouver aucun appui; mais c'est tout dire, quand on peut avoir recours à Dieu, et qu'on est assuré qu'il peut tout, et que par conséquent s'il ne nous délivre pas, ce sera qu'il ne le voudra pas. Quand on ne veut que sa volonté, on est content de tout ce qu'il fait, et l'on ne s'abat point, dans un état si pénible que celui où nous sommes, de ne savoir ce que nous deviendrons, parce qu'on tâche de pratiquer ce que dit Notre-Seigneur : qu'*à chaque jour suffit sa malice.* Je vous supplie, ma très-chère mère, de faire de même, et de ne point anticiper des maux qui peut-être n'arriveront point. Car qui sait si Dieu ne fera point voir sa puissance, pour protéger des personnes que je crois innocentes de tout ce qu'on leur impose? Que s'il permet que nous soyons opprimées, je ne doute point qu'il ne soit avec nous pour nous fortifier, et qu'il ne vous donne comme à nous la grâce de supporter notre affliction sans en être si

[1] Les nouveaux grands-vicaires de Paris donnèrent un mandement ordonnant encore plus expressément la signature du formulaire. Néanmoins, leur juridiction fut contestée, et les religieuses de Port-Royal en appelèrent par un acte du 22 juillet.

consternée, comme je vois que vous êtes déjà, votre bon naturel, qui est encore rehaussé par une charité toute chrétienne, vous pénétrant le cœur de la compassion que vous avez pour nous.

J'ose vous dire que c'est une curiosité de vouloir savoir l'auteur de la traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*[1], puisque ce livre ne sera pas moins beau ni moins utile quand vous ne saurez pas le nom du traducteur. Pour la *Vie des Saints*, on y travaille toujours; chacun sait que c'est M. d'Andilly; mais vous pouvez juger qu'il n'a guère de repos ni de loisir à cause de la persécution qu'on fait à Port-Royal, qui arrête beaucoup de bonnes choses que ces messieurs seroient capables de faire, mais il est pour eux le temps de souffrir pour l'Église, et non pas de la servir par leurs écrits.

CDVIII.—A la sœur Charlotte de Saint-Bernard de Saint-Simon[2].

Au sujet de Mme de Crèvecœur, qui sortit de Port-Royal le 4 juillet 1662, et qui répandit beaucoup de calomnies et de plaintes amères contre les religieuses de Port-Royal et leurs supérieurs[3].

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ce 17 août 1662.

J'aurois désiré, ma très-chère sœur, de vous écrire aussitôt que je reçus votre lettre, pour vous consoler de la juste douleur où vous êtes de l'état de madame votre sœur. Je ne puis néanmoins vous dire autre chose, sinon ce que Dieu a déjà mis dans votre cœur, qui est qu'il faut adorer ses jugemens et s'y soumettre avec une humilité profonde, sachant que ce sont des abîmes incompréhensibles, où l'on se perd quand on les veut approfondir, et où l'on se sauve quand on leur rend la révérence qui leur est due, en confessant qu'ils sont toujours justes et saints. C'est en des occasions semblables que Dieu sonde les âmes pour connoître, ou plutôt pour leur apprendre

[1] La traduction de M. de Sacy, qui parut sous le pseudonyme de *du Beuil*.
[2] Elle avait été associée à Port-Royal, où elle fit profession le 11 juin 1656. Elle est morte le 29 janvier 1672, âgée de 55 ans.
[3] V. t. I, p. 421.

à elles-mêmes si elles sont solidement établies dans la foi qu'elles doivent avoir en lui, qui ne doit point être ébranlée par aucun événement, non pas même de ceux qui semblent contraires au dessein général qu'il a de sauver les âmes, et que nous devons avoir avec lui, particulièrement pour celles qui ne font qu'une même chose avec nous. C'est, dis-je, en ces rencontres qu'il faut demeurer ferme pour désirer toujours et pour ne désespérer jamais qu'il ne puisse sauver ces âmes, encore qu'on les voie dans un si grand éloignement de ce qui les doit conduire à leur salut. Il faut faire pour elles ce qu'elles devroient faire elles-mêmes, qui seroit d'exposer à Dieu leur misère, et de lui dire les paroles de l'Évangile : *Seigneur, si vous voulez, vous me pouvez guérir.* Il est vrai qu'il faut être touché de Dieu avant que de lui pouvoir faire cette prière; et c'est ce premier mouvement d'une conversion véritable que vous devez demander sans cesse à Dieu pour elle, en vous servant des paroles de la Cananée : *Miserere mei, fili David; soror mea male a dœmonio vexatur.*

Cependant que vous serez occupée à demander à Dieu qu'il la délivre des agitations qu'elle souffre par les violences de son esprit, qui la tourmente autant que le démon fait les corps qu'il possède, si votre charité, aussi bien que votre devoir, vous fait oublier toutes choses pour ne penser qu'à celle-là, vous trouverez par ce moyen la guérison de vos misères propres, en vous avançant dans l'humilité par la vue d'un objet qui vous présente tant de motifs de vous humilier, dans la patience au regard de tout ce que Dieu permettra que nous souffrions de cette personne, dans le silence et la suppression des plaintes, ne considérant que ce qu'elle fait contre Dieu et non ce qui nous regarde. Enfin, ma chère sœur, vous trouverez dans cette seule occasion de quoi rendre à Dieu tout ce qu'il vous demande, et de quoi réparer toutes les fautes que vous croyez avoir faites contre l'usage de la grâce que vous avez reçue de lui, préférablement à celles avec lesquelles il sembloit que vous la deviez partager.

Nous sommes obligées avec vous de désirer que madame votre sœur retourne à son cœur, comme Dieu même l'y convie par sa parole, et nous devons faire cette prière à Dieu avec

toute sorte d'instance, mais tout ensemble dans la paix de notre esprit, qui ne doit désirer que ce qui est dans l'ordre de Dieu. Faites-en de même, ma très-chère sœur, et ne permettez pas que le sentiment de la nature, qui est si pressant, se mêle avec les instincts de la grâce qui sera plus efficace et plus pure quand vous vous serez dépouillée de tout intérêt.

Je vous puis assurer qu'ensuite de tout ceci je me suis trouvée plus unie à vous qu'auparavant, et que j'ai beaucoup ressenti votre douleur quoique n'ayant aucune part au sujet qui vous la donne, que vous réparez plutôt en vous tournant toute du côté où vous trouvez plus d'innocence et de justice; prenez garde seulement à ne point diminuer le parfait usage que vous devez faire de toutes les circonstances de votre affliction, en voulant savoir plus de choses qu'on ne vous en dit et que nous n'en savons nous-mêmes, ne nous enquérant de rien, et ne nous arrêtant point aux rapports vagues que l'on nous en fait.

Il ne me reste de temps que pour vous assurer, ma très-chère sœur, que je suis entièrement à vous.

CDIX.—A Madame Périer.

Sur la mort de son frère, M. Blaise Pascal, arrivée le 19 août.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ce 20 *août* 1662.

Je désirerois que vous vissiez mon cœur; vous y verriez, ma très-chère sœur, les sentimens de douleur que je dois avoir de la perte que nous avons faite, et l'extrême compassion que j'ai de la vôtre qui est incomparable. J'aurois sujet de croire que ce billet vous seroit plutôt une peine qu'un soulagement, n'ayant que des paroles foibles et trop inégales au sujet pour lequel je vous le fais, si je n'avois prié Dieu auparavant de vous le rendre agréable, et de souffrir que je vous représente ce que votre foi vous met devant les yeux, mais qu'ils ne peuvent voir parce qu'ils sont trop offusqués de larmes qui noyent en vous toutes les consolations que vous pourriez

prendre dans une mort aussi heureuse que celle que nous pleurons. Mais je n'ai garde de croire que le fond de votre cœur ne soit dans la soumission que vous devez à Dieu; et qu'ainsi vous ayant fait lui-même une si grande et si profonde plaie, il ne trouve moyen de la guérir, en vous faisant profiter d'une occasion aussi extraordinaire et aussi unique que celle-ci. Ce sera, ma chère sœur, lorsque par un effet de sa grâce, qui est aussi puissante qu'elle est incompréhensible, il changera votre trouble en une paix, en considérant que l'affection que vous aviez pour ce cher frère, quelque grande et extrême qu'elle fût, ne pouvoit aller jusqu'à lui procurer autant de bonheur que celui qu'il a reçu en immolant sa vie à Dieu dans des dispositions toutes chrétiennes et toutes saintes. Ces pensées, ma chère sœur, n'empêchent pas que la nature ne souffre, puisqu'il est impossible qu'elle ne soit déchirée par une si rude séparation; mais elles calment l'esprit et empêchent les raisonnemens qui se présentent, qui produiroient toujours de nouvelles douleurs. Et c'est encore ce qui oblige une âme qui écoute Dieu dans ces rencontres, de lui dire avec le prophète : *Je me suis tu, et je n'ai point ouvert la bouche, parce que vous l'avez fait.*

Vous êtes seule, ma chère sœur, à recueillir la succession d'un frère et d'une sœur qui étoient riches des biens de Dieu, qui sans doute les fera passer en vous, si vous voulez bien les acheter au prix de votre solitude, et de la privation où il vous met de ces chères personnes; si ce n'est qu'on ne peut appeler une privation, ni un véritable éloignement, une absence qui vous les rend plus présents qu'ils ne pourroient être étant dans le monde, puisque Dieu étant partout, vous les trouvez toujours en lui dans lequel ils vivent. Et de même que vous tiendrez la place de ces deux personnes qui nous ont été si intimes, c'est ce qui nous obligera de recueillir en vous tous les sentimens d'affection et de respect que nous avions pour elles. Faites-nous l'honneur, ma chère sœur, d'accepter l'offre que je vous en fais, et de croire que je serai toujours, avec une entière sincérité, etc.,

Sœur Agnès, R^se ind.

CDX.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur la mort de M. Pascal.—La souffrance est le chemin du ciel.

Ce 20 août 1662.

Nous sommes toujours dans la crainte et dans la peine, non-seulement pour nous-mêmes, mais aussi pour vous, craignant que Dieu vous ôte ces deux personnes que vous aimez, dont nous demandons de tout notre cœur la guérison, pour votre consolation, et afin qu'elles le servent encore mieux qu'elles n'ont fait. Pour ce qui est de nos affaires, elles sont au même état; on ne sait qui arrête la passion de ceux qui nous veulent perdre, sinon la main de Dieu qui ne le veut pas encore, et qui peut-être ne le voudra point permettre du tout. Quoi qu'il en soit, nous regardons ce retardement comme une grâce qu'il nous fait pour nous mieux disposer à recevoir les événemens qui pourront arriver. Nous sommes d'ailleurs dans une douleur sensible de la mort d'un de nos meilleurs amis que nous perdîmes hier. C'étoit un vrai serviteur de Dieu, fort zélé pour la vérité, encore qu'il ne fût que laïque; Dieu lui a fait des grâces singulières en sa mort, dont le curé qui l'a assisté est dans l'admiration, encore qu'il ne soit pas janséniste, comme on appelle les gens de bien. Nous recommandons très-humblement à vos prières le défunt, qui en a besoin pour effacer ses taches, afin qu'il soit digne de se présenter devant Dieu; et une sœur[1] qu'il laisse dans une affliction inconcevable parce qu'elle l'aimoit uniquement.

Il y a longtemps, ma très-chère mère, que je ne vous mande rien que d'affligeant, et je crains que je n'aie toujours la même chose à vous dire. Je tâche de m'y accoutumer, considérant que la souffrance est le chemin du ciel, et que l'Église appelle notre séjour en la terre une vallée de larmes. C'est ce que l'Évangile promet aux disciples de Jésus-Christ, et en quoi il veut qu'ils mettent leur bonheur; ce qu'il n'est pas difficile de

[1] Mme Périer, Gilberte Pascal.

comprendre, quand l'on considère qu'il faut racheter ses péchés et les expier en l'autre monde ou en celui-ci, où les souffrances, telles qu'elles puissent être, sont bien plus courtes et bien plus douces, puisque ce n'est pas la justice de Dieu, mais sa miséricorde qui les impose.

CDXI.—A Madame la marquise de Sablé.

Sur la mort de M. Pascal.— Elle l'assure qu'elle ne voudrait non plus manquer à ce qu'elle doit à sa charité, qu'à ce qu'elle est obligée de rendre à Dieu.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

Ce mardi 22 *août* (1662).

Pourriez-vous croire, ma très-chère sœur, que je fusse insensible à la perte que vous avez faite, et qu'en pleurant la nôtre propre et celle que l'Église a faite d'un de ses plus fidèles défenseurs, je ne me fusse pas représenté le regret que vous auriez de vous trouver privée d'une consolation si douce comme celle que vous receviez d'une personne qui vous honoroit, non pas comme tant d'autres qui ne considèrent que ce que vous méritez par des qualités singulières, mais qui vous regardoit par les yeux de la foi, ce qui lui donnoit un zèle et un amour pour votre âme qu'il auroit voulu servir aux dépens de sa vie? Et c'est ce qui vous fait ressentir cette solitude terrible, de vous voir délaissée d'un ami si fidèle qui ne laisse point son semblable après lui, excepté les autres qui ont le caractère aussi bien que la charité et l'affection pour votre salut. Je prie Dieu, ma chère sœur, qu'il remplisse ce vide, et qu'il fasse par lui-même ce qu'il faisoit par cet instrument de sa grâce et de sa miséricorde sur vous.

Mais parmi cette affliction singulière qui nous arrive avec tant d'autres, voudriez-vous ajouter foi à une calomnie nouvelle qu'on nous impose, qui est que nous ne vous traitons pas avec le respect et la justice que nous vous devons, en parlant contre notre devoir et contre notre inclination de ce qui vous pourroit déplaire? S'il étoit vrai que vous puissiez avoir cette créance, j'oserois préférer notre amitié à la vôtre, puisque nous ayant fait le rapport que l'une de vos amies parloit de

nous comme font beaucoup d'autres, elle allégua que madame la marquise étoit dans les mêmes sentimens, et que nous méritions d'être abandonnées d'elle qui désapprouvoit tout à fait l'opiniâtreté où nous étions de ne vouloir pas signer; j'ai écouté ce discours comme une chose qui avoit été prise en un autre sens, et que la personne qui le faisoit avoit transformé au sien. Ainsi, ma chère sœur, je n'en ai point tiré d'autre conséquence, sinon que votre tendresse et votre compassion arrachoient de votre bouche quelques paroles moins fortes que celles que vous diriez, si vous étiez entièrement persuadée que nous sommes plus à plaindre pour le péril auquel on expose notre âme, que pour celui du renversement de notre maison. Enfin, il faut être, s'il vous plaît, inébranlable dans la créance que nous ne voudrions non plus manquer à ce que nous devons à votre charité, qu'à ce que nous sommes obligées de rendre à Dieu, puisqu'il nous demandera compte de l'un et de l'autre, et qu'il condamne l'ingratitude qu'on exerce envers ceux à qui il a donné le mouvement de nous faire ses grâces, comme il veut que nous reconnoissions celles qu'il nous fait par lui-même. Si vous ne prenez tout ceci, ma très-chère sœur, comme une vérité très-certaine, vous offenserez Dieu qui est la vérité, et la même vérité ne vous délivrera point, comme Jésus-Christ le promet en l'Évangile, des soupçons et des doutes où vous entrez si facilement ensuite de ce que vous êtes toujours tentée d'incrédulité à notre égard.

CDXII.—A Mgr. Henri Arnauld, évêque d'Angers.

La vie religieuse est peu de chose si elle n'est éprouvée.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

25 *octobre* 1662.

Mon très-cher père, Encore que je n'aie pas sujet de me réjouir en moi-même de ce que je suis revenue de la maladie que j'ai eue depuis peu, je ne laisse pas de remercier Dieu de ce que je n'y suis pas demeurée, puisqu'il lui a plu ainsi et que vous désirez que je ne meure pas. J'adore les desseins de

Dieu dans ce retardement, et je me joins aussi à vos intentions qui sont sans doute afin que je profite du temps que Dieu me veut encore donner, et de *la patience* dont il est parlé dans notre Évangile[1].

Si j'étois morte il y a deux ans, il me semble que j'aurois beaucoup perdu, tout ce qui est arrivé depuis m'ayant fait connoître que la vie religieuse est peu de chose si elle n'est éprouvée, et que nous avions plus de besoin de la conduite que Dieu a tenue sur nous qu'il n'est nécessaire de faire passer l'or par le feu afin de le purifier de tout mélange. Il en reste encore beaucoup en moi, ce qui me fait juger que nous ne sommes pas au bout, si Dieu nous juge dignes de l'avantage qui se trouve dans les afflictions.

Votre exemple, mon très-cher père, nous anime si fort que nous estimons peu ce que nous souffrons, pour l'employer à l'action de grâces que nous devons à Dieu des miséricordes qu'il vous fait; ce qui nous ouvre le cœur et les yeux pour comprendre un peu la béatitude que Notre-Seigneur a établie dans la haine des hommes et dans leur malédiction; et particulièrement il me semble que nous avons part à ce qui est dit à la fin: *Ils rejetteront votre nom comme mauvais, à cause de moi.* C'est le prétexte qu'on prend, encore qu'on ne le dise pas, pour avoir en horreur le nom que nous portons, qui deviendra glorieux s'il est anéanti pour un tel sujet, puisque la bénédiction de Dieu succédera aux mauvais traitemens des hommes.

Je vous demande très-humblement la vôtre, mon très-cher père, que j'ai toujours estimée, mais qui m'est beaucoup plus précieuse depuis que vous représentez notre divin Pontife qui a opéré notre salut par des afflictions. Vous savez que je ne suis pas seule, et qu'il y en a avec moi qui la méritent mieux que moi et pour qui je vous la demande très-humblement.

[1] Évangile du XXI[e] dimanche après la Pentecôte. St Matthieu, ch. XVIII, v. 26.

CDXIII.—A Mgr. Henri Arnauld, évêque d'Angers.

Exposition des périls qui menaçaient Port-Royal : considérations sur ce sujet.

4 novembre 1662.

Vous apprenez de nous, mon très-cher père, les périls qui nous menacent, et je ne doute point que votre bon cœur n'en soit touché. Nous avons avec nous N., qui a du cœur pour tous ceux qui en pourroient manquer, et cela sans présomption ; car nous savons que nous ne sommes que des roseaux, mais qui deviendront dans la main de Dieu comme des palmes qui se fortifient et se relèvent à mesure qu'on les charge. Ce sont les derniers effets que nous attendons de la miséricorde de Dieu. Nous en avons reçu beaucoup de sa bonté, d'avoir mis la maison en l'état qu'elle est, et de l'avoir fondée sur la pierre pour la faire résister à l'orage qui a soufflé jusqu'à présent contre elle. Que s'il permet qu'elle soit détruite, pourvu que l'édifice spirituel subsiste dans nos cœurs, notre perte sera notre gain et une anticipation heureuse de ce qui arrivera quelque jour par la misère humaine, qui fait décheoir les meilleures choses, au lieu que ce qui est bon recevra sa perfection par la ruine de ce qui n'est que temporel.

Je me fortifie, mon très-cher père, en écrivant ceci, pour ne pas écouter ceux qui nous intimident par cette raison, que nous serons causes du renversement d'une maison de Dieu, afin de ne rien craindre que ce qui blesseroit mortellement nos âmes, qui sont son unique et véritable temple, où il demeure aussi longtemps que nous voulons demeurer en lui. Je vous demande très-humblement vos prières et votre exemple, pour être soutenues dans la foiblesse qui nous est propre par nous-mêmes. Il y a peu de personnes qui nous animent par cette voie ; mais ce petit nombre porte la marque de ce petit troupeau qui entre par la porte étroite de l'Évangile. Si la vérité étoit proposée en elle-même sans être obscurcie par des terreurs et des menaces, il n'y auroit personne qui ne la voulût suivre, étant si conforme à l'esprit et à la raison et encore plus au sentiment de la foi. Il n'y a donc qu'à écarter ces spec-

tres, et il ne restera plus que la justice et la beauté de la vérité qui est Jésus-Christ même, pour être du nombre de ceux qui sont si heureux de mourir au Seigneur, parce qu'ils sont morts auparavant aux intérêts de la vie présente, qui les pouvoient éloigner de lui.

Dieu vous demande, mon très-cher père, un double sacrifice. Je crois que celui que vous lui ferez de nous sera le premier, et le second dans la préparation de votre cœur pour tout ce qui pourra regarder votre personne. Nous avons eu jusqu'à présent quelque ressemblance avec Job dans le dépouillement de toutes choses. Nous sommes à présent dans les angoisses où il a été; et je crois que la fin ne sera pas un rétablissement temporel comme celui de ce saint prophète, qui n'étoit que la figure des récompenses éternelles que Dieu promet dans le Nouveau-Testament. Nous aurions à craindre le relâchement dans une prospérité extérieure; et nous avons tout à espérer de la souffrance, dans laquelle Dieu nous protégera s'il lui plaît sous l'ombre de ses ailes, et nous portera, comme il le promet dans son Écriture, afin que nous ne nous lassions point.

Je me promets, mon très-cher père, que vous ne vous ennuierez point de ce discours, qui n'est qu'une effusion de mon cœur dans le vôtre.

CDXIV.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur les désirs qu'elle avait de voir les choses spirituelles mieux établies dans sa maison.

5 *novembre* (1662).

Je vous plains, ma très-chère mère, de ce que vous n'avez pas la consolation de voir les choses spirituelles aussi bien établies chez vous que vous le désirez, et qu'avec cela les temporelles qui vous manquent semblent s'opposer aux premières. Mais puisque Dieu est le maître de toutes les deux, étant riche en miséricorde, et le Seigneur de toute la terre et de tous les biens qu'elle enferme, il lui sera bien aisé de remédier à l'un et à l'autre, vous ayant déjà fait la grâce de garder l'ordre

qu'il a prescrit quand il nous ordonne de *chercher premièrement le royaume de Dieu*, et qu'ensuite il nous donnera toutes les autres choses au degré qu'elles nous seront nécessaires pour notre salut. Je vous considère, ma très-chère mère, portant quasi seule la peine de ce que Dieu n'est pas autant servi en votre maison que vous le désireriez, et que ses bénédictions célestes n'y paroissent pas avec abondance. Mais pour les commodités temporelles, il est à croire qu'il y en a assez qui se joignent à votre sentiment pour en désirer davantage; mais peut-être que ce n'est pas dans la même intention, pour les rapporter seulement au bien des âmes, sans quoi ce désir seroit tout à fait contraire à l'Évangile, qui ne nous permet de les demander à Dieu qu'avec une soumission entière à sa providence, étant bien souvent meilleur d'en manquer, quelque bon usage qu'on en veuille faire. Dieu promettoit aux Juifs les biens de la terre; mais lorsqu'il est venu au monde, il n'a point souffert que personne lui en ait demandé, mais seulement la santé des corps; ce qui étoit la figure que dans la loi nouvelle on ne demanderoit à Dieu que la guérison de son âme, tout le reste n'étant point dans son intention, encore qu'il permette par condescendance qu'on lui expose tous ses besoins.

Vous avez toujours, ma très-chère mère, dans le cœur et dans la bouche qu'on demande à Dieu votre conversion; nous avons aujourd'hui dans l'Évangile[1] un motif de l'espérer, en imitant la foi de cette femme qui toucha Jésus-Christ, et qui sentit aussitôt la vertu qui sortoit de lui, comme il le témoigna lui-même par la complaisance qu'il eut à répandre sa grâce ser cette âme. Je ne doute point qu'il ne vous en communique plusieurs que vous n'apercevez pas, parce qu'il veut que vous les désiriez toujours, et que vous les lui demandiez sans cesse, notre petitesse n'étant capable de les posséder que peu à peu, encore que notre besoin nous oblige d'avoir toujours cette faim et cette soif heureuse qui ne seront rassasiées que dans l'autre vie. Il ne me reste, ma chère mère, qu'à dire: *Ainsi soit-il*, et à vous assurer que je suis plus à vous dans la volonté que dans

[1] Évangile du XXIII[e] dimanche après la Pentecôte.

les effets, n'étant pas digne d'en produire qui égalent mes désirs et mes respects.

CDXV.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Elle l'encourage au sujet des peines qu'elle avait à souffrir, et lui parle du sermon que M. Bail fit à Port-Royal le jour de saint André.

Ce 2 décembre (1662).

En l'honneur du saint temps de l'Avent, durant lequel on se doit rendre plus parfaitement à ses obligations, je m'acquitte, ma très-chère mère, de celle que j'ai de vous rendre mes très-humbles devoirs. Ma sœur N. reçut hier l'honneur d'une des vôtres, dans laquelle vous lui témoignez bien au long vos bontés ordinaires, sans faire aucune mention de votre coup de tête, qui nous auroit mis en une extrême peine si vous n'eussiez eu la charité de mander en même temps qu'on espéroit que ce ne seroit rien.

Vous avez bien d'autres choses à souffrir qu'un accident semblable, et je frémis en moi-même quand je fais réflexion sur la peine où vous êtes au sujet de Madame [1]; je ne trouve rien de semblable dans notre état, où nous avons une si grande douceur que de nous trouver dans un même sentiment. Dieu vous donne le combat le plus fort, afin que vous emportiez une plus grande victoire, et que vous éprouviez combien sa grâce est plus puissante que toutes choses; si ce n'est qu'il plaise à Dieu de détourner cet orage par la communication des deux prélats; et cependant vous ne laisseriez pas d'avoir la couronne pour avoir déjà combattu en la vue de Dieu et des anges. Mon Dieu, ma très-chère mère, que n'avons-nous toujours dans l'esprit ces signes terribles qui doivent arriver, qui donneront tant de frayeur aux hommes qu'ils en sècheront de peur! S'il se présentoit en ce temps-là une chose pareille à celle dont il s'agit, l'on n'hésiteroit point à se rendre à ce que l'on devroit faire, l'on ne seroit touché ni du respect ni de l'affection d'aucune créature, et l'on ne penseroit qu'à embras-

[1] L'abbesse de Saintes.

ser les occasions de plaire à ce souverain Juge. Qu'heureuses seront les âmes qui pourront lors *lever la tête* de leur confiance envers Dieu, *parce que leur rédemption s'approche*, et qu'ils la possèderont déjà, selon ce que dit Notre-Seigneur de ceux qui sont persécutés, non-seulement que *le royaume des cieux* sera à eux, mais qu'il *est à eux* dès le temps même qu'ils seront affligés pour la justice.

M. Bail, par une charité incompréhensible parce qu'elle ne s'accorde pas avec tout le reste, prit la peine de nous venir prêcher le jour de saint André, où il nous dit des choses fort solides sur l'avantage qu'il y a d'être crucifié avec Jésus-Christ, et la persévérance qu'il faut avoir dans cet état : que si Jésus-Christ étoit descendu de la croix, il n'eût point été Sauveur, et de même, que ceux qui n'y demeurent pas toute leur vie ne seront point sauvés ; que de demeurer en la croix c'est l'œuvre de Dieu, et que d'en sortir c'est l'œuvre du diable. Quand un de nos meilleurs amis seroit venu pour nous consoler et nous encourager, il n'auroit pas parlé autrement ; ce qui nous vérifie cette parole : *Salutem ex inimicis nostris*. Enfin il a bien fortifié nos sœurs pour bien aimer la croix, comme notre Père saint Bernard nous y exhorte encore plus efficacement, quand il dit que « l'ignominie de la croix est agréable à celui « qui n'est pas ingrat envers un Dieu crucifié. »

M. G. est plus à plaindre que personne s'il lui arrivoit une pareille fortune qu'au bon curé, à cause de l'infirmité de son corps ; mais comme il n'est pas pasteur, il lui sera permis de se cacher sous les ailes de Dieu, non-seulement intérieurement, comme il est toujours besoin de le faire, mais aussi extérieurement, comme il n'est pas permis à tous, pour n'aller pas plus loin que nous-mêmes.

CDXVI.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

La signature du formulaire attaque la vérité et la charité.— Dieu permet les troubles qui arrivent dans l'Église, pour séparer et discerner ceux qui sont véritablement à lui.

Ce 10 décembre (1662).

Que vous me faites de pitié, ma très-chère mère, de vous

voir dans de si grandes angoisses qui vous devroient dispenser de prendre part à la persécution de vos amis! Mais votre charité ne veut pas diminuer vos peines par cette voie, et en effet c'est ce qui vous peut plutôt soulager et vous obtenir de Dieu la consolation dont vous avez besoin, puisque Jésus-Christ la promet à ceux qui pleurent, et qui pleurent avec le prochain. Mais le plus digne sujet de nos larmes, c'est de pleurer sur l'Église sainte, qui est traitée par ses propres enfans avec le dernier mépris et la dernière ingratitude, et nous n'avons rien tant à craindre que de contribuer à son affliction en ne lui rendant pas toute la fidélité à quoi nous sommes obligées.

L'Église est attaquée dans la vérité et la charité qui sont les deux colonnes qui la soutiennent. C'est ce que l'on tâche de renverser par cette malheureuse signature, par laquelle on rend un témoignage contre la vérité, et on détruit la charité qu'on doit avoir pour les morts aussi bien que pour les vivans, en souscrivant la condamnation d'un saint évêque qui n'a jamais enseigné les hérésies qu'on lui impute. S'il y alloit de moins que de ces deux crimes, on pourroit peut-être balancer ce qui seroit à faire pour éviter un si grand éclat et une si fâcheuse rupture avec une personne qui a tant d'autorité sur vous, et par sa qualité et par votre soumission. Mais quand Dieu se trouve d'un côté, et qui que ce soit de l'autre, on ne doit point être en doute de ce qu'il faut conclure, puisque Jésus-Christ l'a prononcé quand il a dit : *Qui aime son père ou sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi.*

Je me fais violence, ma très-chère mère, pour oser vous parler de la sorte; je le fais dans l'extrême désir que Dieu voie cette résolution dans votre cœur, de ne point servir à deux maîtres, et de le choisir pour votre unique seigneur; après cela il ne manquera pas de sagesse et de puissance pour détourner le mal que vous craignez, ou en donnant d'autres pensées à votre prélat, ou en adoucissant l'esprit de M[me] pour avoir compassion de l'état où elle vous mettroit en voulant gêner votre conscience, et peut-être en lui ouvrant les yeux pour voir qu'elle trahit la sienne en craignant plus les hommes que Dieu, entre les mains duquel il faudra tomber quelque jour, sans en pouvoir être délivré par les hommes; au lieu

qu'il nous pourra bien délivrer de leur persécution, s'il le veut faire ; et s'il ne le veut pas, ce sera pour la rendre avantageuse à notre salut. Jésus-Christ dit aujourd'hui dans l'Évangile, que *bienheureux est celui qui ne sera point scandalisé en lui*. C'est se scandaliser de Jésus-Christ que de ne vouloir pas marcher par la voie qu'il nous présente, parce qu'elle est trop rude et trop difficile ; et cependant peut-être n'y a-t-il que celle-là à laquelle il ait attaché notre salut.

C'est un grand malheur que les troubles qui sont dans l'Église, les piéges qu'on tend aux âmes pour les faire tomber; mais si l'on regarde d'ailleurs l'usage que Dieu en veut faire, l'on verra que c'est pour séparer et discerner ceux qui sont véritablement à lui, et pour séparer la paille du froment, ce qu'il fait par ce fléau dont on se sert partout, qui ne fait pas que la paille soit paille, mais bien que le vent l'enlève parce qu'elle n'est pas capable de lui résister.

Cependant c'est une chose déplorable qu'on veuille faire passer une chose de cette nature pour une bagatelle. Il n'y a, dit-on, qu'à faire comme les autres qui n'ont pas de scrupule après l'avoir fait. Mais c'est cela même qui fait plus trembler, voyant que Dieu les punit aussitôt en les couvrant de ténèbres par l'endurcissement de leur cœur, *de peur*, comme dit l'Évangile que je crois qu'il est permis d'appliquer à cette rencontre, *qu'ils se convertissent, et qu'il les guérisse*. Que s'il falloit avouer que ce fût une petite chose, l'on pourroit ajouter que c'est ce petit grain de moutarde qui devient un grand arbre, et en ceux qui cèdent, et en ceux qui résistent, les suites de cette action ne pouvant être que grandes et dans le bien et dans le mal, croyant que celui-ci peut faire perdre tous les mérites que l'on pouvoit avoir acquis, et que la résistance peut donner tout le bien et tout le bonheur que l'on n'avoit pas.

Je parle tout outre, ma très-chère mère, n'y ayant point de milieu, puisqu'*on ne peut servir deux maîtres,* ni marcher par deux chemins dont l'un est fort large, et l'autre fort étroit mais qui seul conduit à la vie. Nous désirons de reconnoître la grâce que vous nous faites de nous procurer tant de prières, en offrant à Dieu les nôtres et toutes celles que nous pourrons obtenir, pour demander à Dieu qu'il mette dans votre cœur le

sacré levain de la justice divine qui vous rende un pain qui soit digne de lui être présenté.

Je dis souvent en mon cœur : *Quis dabit pennas sicut columbæ,* en l'appliquant à N. [1]. Je l'ai toujours désiré depuis qu'il a la conduite de votre âme, encore qu'il nous en dût coûter beaucoup; mais à présent que notre privation est égale à la vôtre, que ne ferions-nous pas pour procurer que notre pauvreté fût vos richesses ? Mais c'est pour de meilleures fins sans doute que Dieu n'a pas égard ni à vos désirs ni aux miens; il veut vous obliger d'aller à lui immédiatement, et il veut suppléer par sa présence si intime, si certaine et si continuelle, à l'absence des créatures qui nous seroient si utiles. C'est ce que nous disons tous les jours dans nos Laudes : *Vous êtes apparu à mon âme comme saint, quand elle étoit dans une terre déserte sans chemin et sans eau.* Et le chapitre de la semaine nous apprend que notre espérance doit être fondée sur la patience et la consolation des Écritures, desquelles on n'est pas capable de recevoir de la consolation si l'on ne veut être dans la patience et la souffrance.

CDXVII.—A Madame la marquise de Sablé.

Nos années s'écoulent; le bon usage que nous en aurons fait ne finira point.— Rien de plus consolant que le souvenir de la mort de Jésus-Christ.

Le premier jour de l'année 1663.

Je désire, ma très-chère sœur, que vous oubliiez toutes mes ingratitudes apparentes de l'année passée, d'avoir tant reçu de preuves de votre charité sans vous en avoir témoigné mes ressentimens, n'étant pas capable de le faire par des paroles; mais Dieu, qui aura vu mon cœur, aura peut-être eu égard à la disposition de reconnoissance où il a été, pour m'accorder ce que je lui demande en votre faveur. Nous voici, ma très-chère sœur, dans un renouvellement d'année, et celle qui vient de passer et qui s'est abîmée dans toutes les autres qui ne reviendront jamais, nous doit faire souvenir des années éternelles

[1] M. Singlin.

qui continuent sans changement. Nous avons passé la dernière dans les alarmes, de même que la précédente, et nous y allons encore rentrer; et quoiqu'elle nous ait semblé bien longue, nous ne laissons pas d'en voir la fin, comme nous la verrons de tout le reste, hormis du bon usage que Dieu nous fera la grâce d'en faire, qui ne finira point. C'est une pensée qui convient bien au premier jour de l'année, où il faut adorer Dieu dans ces deux qualités qui n'appartiennent qu'à lui seul, d'être le commencement et la fin de toutes choses.

J'ose, ma très-chère sœur, vous offrir une petite image que je crois que vous aimerez bien, n'y ayant rien plus consolant que le souvenir de la mort de Jésus-Christ, qui a souffert pour nous délivrer de l'horrible mort de notre âme qui subsiste dans nous, (par) son immortalité, et pour nous ôter la crainte et l'aversion naturelle que nous avons de celle de notre corps. C'est pourquoi ce saint suaire est environné de fleurs, pour nous faire espérer que nous trouverons de la douceur dans la chose du monde la plus terrible, si nous nous sommes souvent représenté la mort du Fils de Dieu pour nous y conformer et pour nous fortifier dans ses mérites, en y joignant le peu de bien que sa grâce nous fait faire, afin que notre espérance ne soit point vaine.

Obligez-moi, ma très-chère sœur, de ne jamais douter ni de mes très-humbles respects, ni de mon affection très-sincère, qui me rendront toute ma vie,

Votre très-humble et très-obéissante servante,

Sœur CATHERINE-AGNÈS DE SAINT-PAUL, R[se] ind.

CDXVIII.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur l'évangile du dimanche dans l'octave de l'Épiphanie.

(*Vers le* 16 *janvier* 1663).

Notre évangile d'aujourd'hui, qui nous apprend la perte de Notre-Seigneur Jésus-Christ au Temple, nous fait voir que la sainte Vierge même a été éprouvée de Dieu dans la chose la plus sensible qui lui pouvoit arriver, qui est d'avoir été privée

du trésor dont Dieu l'avoit enrichie; et l'Église nous rapporte cette histoire dans l'octave d'une fête qui porte pour titre : l'*Apparition de Jésus-Christ*, pour nous faire voir que ses manifestations et ses absences s'entresuivent, mais qu'on le possède plus longtemps et plus sûrement après l'avoir perdu, pourvu qu'on l'ait cherché incessamment et de toute l'affection de son cœur, comme fit la sainte Vierge, puisqu'il est demeuré avec elle beaucoup plus d'années après cette perte qu'il n'avoit fait auparavant.

CDXIX.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur la nécessité de persévérer dans la prière et dans une ferme confiance en Dieu.

(4 *février* 1663.)

La personne de qui vous désirez savoir des nouvelles, ma très-chère mère, se porte bien, Dieu merci; l'on dit qu'elle est occupée incessamment à traiter l'affaire dont vous avez entendu parler, qui est un accommodement [1] pour ceux que l'on appelle jansénistes; l'on m'a dit depuis deux jours qu'elle s'acheminoit à la paix et au repos de vos amies, qui attendent le succès qu'il plaira à Dieu d'y donner : comme vous prenez tant de part à ce qui les touche, elles espèrent que vous joindrez vos prières à la miséricorde qu'elles attendent de Dieu, d'avoir moyen de le servir plus en repos.

Je me promets, ma très-chère mère, que la fête que vous aimez tant vous aura apporté quelque grâce nouvelle, qui servira à vous fortifier pour attendre avec paix et avec humilité que Dieu vous convertisse entièrement à lui; car il y a peu d'âmes qui le soient tout en un jour comme saint Paul. C'est pourquoi toute notre vie doit être employée à le demander à Dieu, comme l'Église nous le fait faire tous les jours à Complies, pour nous enseigner que nous ne devons jamais nous désister de le désirer et de l'attendre de Dieu qui se laisse vaincre à notre persévérance.

[1] Vers le mois d'août 1662, l'évêque de Comminges avait commencé des négociations pour un accommodement touchant la signature du formulaire.

Nous en avons l'exemple dans notre Évangile, où ce pauvre crioit toujours, encore qu'on le menaçât pour le faire taire[1]; ce qui arrive aux âmes par la tentation de leur ennemi, et leur propre découragement, qui leur fait croire que c'est en vain qu'elles se promettent que Dieu aura pitié d'elles, parce qu'elles n'en sont pas dignes. Mais au lieu d'écouter cette raison qui paroît vraisemblable, il faut crier encore plus haut et avec plus de confiance, puisqu'elle ne doit être fondée que sur l'extrême bonté de celui à qui nous nous adressons et sur la volonté qu'il nous donne d'être à lui. Résolvons-nous, ma très-chère mère, de prendre cet exercice pour celui de notre Carême, où le Fils de Dieu surmonte le démon pour nous, ce qui nous oblige de ne le point craindre ayant un si grand défenseur, pourvu que nous nous séparions de notre propre foiblesse, en n'adhérant pas au découragement qu'elle nous cause.

Je ne doute point qu'on ne vous ait donné plusieurs fois cet avis, et qu'en relisant vos lettres vous ne vous trouviez obligée de résister à vos craintes pour vous abandonner davantage à Dieu, puisqu'il est si fidèle qu'il ne nous quitte point le premier, et vous êtes dans le dessein de ne vous éloigner jamais de lui.

Je ne trouve rien de si admirable que la parole de Job : *Quand il m'auroit tué, j'aurois espérance en lui.* Il semble que Dieu nous tue quand il nous laisse tomber dans beaucoup de misères et de tentations, et même qu'on y fait des fautes assez considérables; mais ayant le pouvoir de ressusciter les morts, ne l'aura-t-il point pour conserver ce qui reste de vie à une âme qui demeure toujours dans le dessein de lui être fidèle? C'est donc, ma chère mère, la chose du monde la moins excusable que de s'affoiblir dans la défiance du côté de Dieu, puisqu'il n'en faut jamais avoir que de soi-même, en s'établissant dans l'expérience et la foi de nos impuissances, et en même temps dans une espérance inébranlable en la miséricorde de Dieu. Je lui demande cette grâce pour vous et pour moi, qui ne pourrois subsister si je ne tâchois de me tenir fortement

[1] Évangile du dimanche de la Quinquagésime.

attachée à Dieu, *qui retire le pauvre de la poussière, pour l'élever*, quand il lui plaît, *et le faire asseoir avec les princes de son peuple* [1].

CDXX.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Réflexions sur l'évangile du IV[e] dimanche de carême.—Elle l'avertit sur l'obligation où elle est de servir le prochain.

Ce 4 mars 1663.

Nous voici, ma chère mère, à la Mi-Carême; l'Église choisit dans ce dimanche un évangile de consolation, dans lequel Jésus-Christ s'occupe du besoin de son peuple qui le suivoit dans le désert, sans avoir eu soin de ce qui lui étoit nécessaire pour subsister, ce qui obligea sa miséricorde d'agir en Dieu, en faisant un miracle, de peur qu'ils ne vinssent à défaillir dans le chemin; ce qui nous doit faire espérer qu'il ne nous oubliera point dans le cours de notre pénitence, et qu'il fortifiera notre foiblesse pour nous la faire achever avec plus de ferveur que nous ne l'avons commencée. Mais il y a une chose remarquable dans ce miracle, qui est que Jésus-Christ ne veut point créer de pain ni de poisson pour nourrir ce peuple, ce qu'il auroit fait avec autant de facilité que de s'enquérir à ses disciples de ce qu'ils avoient; pour nous apprendre qu'encore que Dieu n'ait point besoin de nos biens, il veut néanmoins que nous fassions une petite provision de ce qui est en notre pouvoir, pour donner sujet à sa puissance divine de faire infiniment plus en notre faveur.

Et pour nous enseigner la reconnoissance que nous devons avoir de ses bienfaits, il ordonna qu'on recueillît les restes, n'y ayant rien à quoi nous soyons plus obligées qu'à ne rien perdre des grâces qu'il nous fait, par un ressentiment et une action de grâces continuelle, estimant autant les petites que les grandes parce qu'il nous les donne avec un pareil amour. Que si nous sommes non-seulement dans l'indigence, mais encore dans un état plus dur, par l'oppression de nos ennemis, comme l'Église nous représente les enfans d'Israël dans ce

[1] Ps. CXII, v. 6 et 7.

même jour, nous n'avons qu'à gémir devant Dieu et à lui faire entendre nos cris, et il descendra pour nous délivrer en main forte d'une manière encore plus merveilleuse que celle de ce peuple, puisque ce sera une délivrance éternelle, les faveurs de Dieu au regard des juifs n'étant que de petits dons, en comparaison de ceux qu'il promet aux chrétiens, qui sont tous spirituels et dignes de la rédemption qu'il nous a méritée.

Je ne prétends rien, ma chère mère, en prenant la liberté de vous parler comme je fais, sinon de vous témoigner que je désirerois de vous entretenir plus agréablement, ou plutôt plus utilement, si j'en étois capable. Faites-moi, s'il vous plaît, la grâce de recevoir ma bonne volonté, et de croire ce que vous ne voyez pas et ce que vous n'entendez pas, puisque mes désirs vont au delà de mon pouvoir.

Encore que nous soyons dans la solitude du Carême, je ne sais si Dieu approuve celle que vous faites, qui va jusqu'à ne point parler à vos filles, dont il me semble que vous ne pouvez vous dispenser sans faire tort à vous-même, puisque la première disposition que Dieu veut trouver en nous pour nous faire des grâces, c'est que nous soyons dans les devoirs à quoi nous sommes obligées selon notre vocation, et vous ne pouvez pas, au moins pour le présent, vous dégager de l'obligation de servir aux autres : je dis pour le présent, non pas que j'aie la moindre pensée que Dieu veuille autre chose de vous à l'avenir, mais parce que nous sommes obligées, ce me semble, d'être toujours dans l'ignorance de ce que Dieu voudra faire de nous durant le cours de notre vie.

CDXXI.—A M. de Sévigné.

Elle lui envoie la description en vers du premier miracle de la sainte Épine.

(*Vers le 12 mars 1663.*)

Comme il n'y peut avoir d'obéissance plus prompte et plus ponctuelle que la vôtre, je crois aussi que vous en recevrez la récompense d'un bon religieux, encore que vous ne le soyez pas. Je voudrois être bien riche des trésors que vous estimez précieux, pour remplir le vide que j'ai fait en vous privant de

l'ouvrage de vos mains. Je vous envoie de quoi vous occuper agréablement une demi-heure; c'est la description du premier miracle de la sainte Épine. C'est de l'ouvrage de la pauvre sœur Euphémie [1] à qui je dis de le faire, sans l'avoir demandé à personne, de quoi l'on me fit réprimande, parce que ce n'est point à une religieuse de Port-Royal de se produire; mais la loi n'est pas imposée aux justes, et à une juste consommée comme elle est maintenant.

CDXXII.—A M. de Sévigné.

Sur divers sujets.

(*Vers le* 15 *mars* 1663.)

Toutes les *Considérations* [2] sont hors de la maison, c'est ce qui nous rend impossible de vous les pouvoir prêter, comme nous aurions été bien aises de le faire. Ceux qui les ont en dépôt sont moins que vous des personnes qu'on puisse soupçonner de conserver nos secrets, et il me semble que notre désolation se renouvelle tous les jours par la privation d'une si sainte lecture. Nous avons reçu une lettre de M. l'abbé dont je vous ai fait faire copie, croyant que vous en serez consolé, voyant la manière toute sainte dont il regarde notre affliction. Nous avons beaucoup d'ennemis, mais un seul de nos vrais amis nous doit être plus précieux que tous les autres ne nous sont pénibles.

Les beaux passages que vous avez envoyés font voir de quelles pensées vous remplissez votre esprit; j'espère que les effets suivront, et que vous ne serez jamais confus, puisque vous mettez toute votre espérance en Dieu.

L'on m'apprend que vous êtes tombé malade cette nuit, et que vous avez la fièvre. C'est un mal qui fait toujours peur; ainsi je crois que vous adorez déjà la volonté de Dieu dans le cours de cette maladie, qui sera peut-être longue et fâcheuse.

[1] Voyez *Lettres, Opuscules et Mémoires de Mme Périer et de Jacqueline, sœurs de Pascal*, par M. Faugère, page 148.

[2] Les *Considérations* de l'abbé de Saint-Cyran.

Pendant que nous ne vous entendrons point dans notre église, nous tâcherons d'élever la voix de notre cœur vers Dieu, afin qu'il vous parle par la consolation de son Saint-Esprit durant le temps que vous serez dans le silence.

CDXXIII.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur le peu de succès de l'accommodement relatif au formulaire.— Les souffrances nous paraissent longues, à cause de notre peu de foi.

Ce 19 *mars* 1663.

Le sujet qui vous fait désirer de savoir de nos nouvelles, ma très-chère mère, n'étant qu'un mouvement de charité, n'a rien de contraire aux pensées saintes que nous devons avoir dans le saint temps où nous sommes, non plus que celles que j'ai à vous dire ne vous apporteront point de distraction, mais vous donneront plutôt sujet de continuer vos prières pour les personnes que vous aimez qui sont dans l'état que vous avez prévu, c'est-à-dire, que l'on condamne plus qu'auparavant que l'on eût parlé d'accord. Ils ont de quoi se fortifier par la parole de Jésus-Christ, que *le disciple n'est point plus que le maître*, et qu'*il leur a donné l'exemple afin qu'ils fassent comme il a fait.* Il étoit en son pouvoir de dire la vérité aux hommes d'une manière qu'ils n'auroient pu y résister, mais c'étoit le temps qu'il vouloit souffrir pour elle, et non pas l'établir. Ainsi, si le temps n'est pas venu qu'elle doive être connue, ils feront assez pour elle de s'exposer à tout plutôt que de manquer à ce qu'ils doivent à Dieu. Il sembloit que c'eût été un triomphe que ce dessein d'accommodement, mais il y a apparence qu'il sera comme celui de Jésus-Christ en ce jour qui devoit être suivi d'un si prompt changement.

L'Église ne nous donne que deux semaines pour honorer la passion de Jésus-Christ, encore qu'il semble que tout le Carême y devroit être employé, n'y ayant point de plus grand objet de dévotion, ni d'obligation si pressante que celle-là pour nous faire entendre que les souffrances de cette vie sont courtes, et qu'elles doivent être suivies de la résurrection, dont on renouvelle la mémoire tous les dimanches de l'année. Mais

c'est pitié de notre infirmité qui trouve le temps de la souffrance si long, parce qu'on n'a pas assez de foi pour se rendre présentes les promesses que Dieu nous fait, qu'*il essuiera les larmes de nos yeux,* qu'il consolera quelque jour ceux qui auront été affligés, et qui l'auront souffert avec patience pour imiter l'exemple qu'il nous donne en sa mort. Je le supplie, ma très-chère mère, qu'il vous donne de nouvelles grâces dans ce temps où il fait voir le comble de ses miséricordes envers nous

---

CDXXIV.—A M. de Sévigné.

Il y a de la volupté à être patient dans les souffrances.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ce 20 *mars* 1663.

J'apprends que vous avez des maux très-sensibles, et que Jésus-Christ vous associe à ses souffrances, afin que vous les honoriez, non-seulement par des pensées et par des actions de grâces, mais par des effets qui y ont bien plus de rapport que tous les sentimens qu'on en peut avoir. Je le supplie qu'il vous engraisse, comme un Père dit de lui, des voluptés de la patience qui se ressentent dans le fond du cœur, en même temps que les sens sont presque accablés de mal. Dieu me traite selon mon imperfection en ne me faisant point souffrir de douleur, ce qui me donne plus d'obligation d'en rechercher de celles qu'il veut que nous nous imposions à nous-mêmes, en prenant tous les jours notre croix pour le suivre au Calvaire, où il appelle tous ceux qui prétendent d'être quelque jour où il est. Vous êtes si rempli, mon bon frère, de bons mouvemens et de saintes pensées, que je ne dois point désirer d'en avoir pour vous les communiquer. Que si Dieu vous privoit maintenant des unes et des autres, comme il arrive souvent dans les grandes douleurs, ce seroit pour y suppléer d'une manière plus secrète et plus solide, en vous cachant à vous-même la grâce qu'il opère en vous, étant bien éloigné d'abandonner les âmes qui souffrent, puisqu'*il sera avec elles dans l'affliction et* qu'*il les en délivrera,* ce qu'il ne fait que

dans le moment qu'il lui plaît et qui leur est le plus profitable.

L'absence où vous êtes de l'Église avertit nos sœurs que vous êtes malade, puisqu'il n'y a que ce sujet qui interrompe l'assiduité que vous avez à joindre vos prières avec les leurs. Mais je me trompe de dire que la maladie les interrompt, puisqu'elle les rend plus parfaites, et que ce seroit plutôt la satisfaction vaine qu'on pourroit prendre dans les exercices de piété qui seroit une cessation de prières, puisque, comme dit le Fils de Dieu, *si nous demeurons en lui et lui en nous*, par une adhérence à sa volonté dans tout ce qu'il dispose de nous, notre oraison sera continuelle et digne d'être exaucée.

CDXXV. — A M. de Sévigné.

Comment il faut porter sa croix.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

Ce Vendredi Saint (23 *mars* 1663).

J'ai cru que la pensée que je vous envoie, dont vous connoîtrez bien l'auteur, étoit capable de vous fortifier pour porter votre croix, non-seulement après Jésus-Christ, qui seroit un motif assez puissant pour nous la faire embrasser, mais avec Jésus-Christ, ce qui vous doit ôter toute crainte d'en être accablé, puisque sa force divine soutiendra la vôtre après que vous serez bien persuadé de votre foiblesse, puisque Jésus-Christ n'attend que cela pour nous faire éprouver le pouvoir de sa grâce. Il regarde aujourd'hui saint Pierre, et ce seul regard fait plus que toute la prophétie qu'il lui avoit faite de son inconstance dans la fidélité qu'il avoit protesté qu'il auroit pour son maître, parce qu'il lui avoit fait éprouver son infirmité. C'est à quoi se réduit pour l'ordinaire la conduite de Dieu envers nous, à nous faire connoître ce que nous sommes, afin que nous devenions ce que nous ne sommes pas, quand nous aurons entièrement perdu la confiance en nous-mêmes, pour n'en avoir plus qu'en la vertu de Dieu. Il vous faut laisser, mon bon frère, au pied de la croix de Jésus-Christ pour y

recevoir l'efficace de son sang qui découle sur ceux qui s'en approchent.

CDXXVI.—A M. de Sévigné.

Dieu purifie l'âme en cette vie par les souffrances du corps.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

14 avril 1663.

Ce n'est pas, mon cher frère, pour vous refuser ce que vous désirez, que je vous dirai que votre dessein n'est guère conforme à notre état qui n'est pas fixe, mais instable; c'est pourquoi les cadres ne sont pas commodes quand on n'a pas la liberté d'exposer une image; il vaudroit mieux que ce fût un rouleau; mais faites selon votre bon plaisir, pourvu que la simplicité y soit gardée.

Je ne doute point que si vous aviez autant de maux que Job, Dieu ne vous donnât la même patience. J'espère qu'il la proportionnera à ceux que vous souffrez, et à la foi qu'il vous donne qu'il vous les envoie pour sauver votre âme. Feu M. de Saint-Cyran disoit une parole de consolation pour les malades, qui est admirable, que « Dieu purifie l'âme par les souffrances « du corps en cette vie, comme il purifiera le corps par la « gloire de l'âme après la résurrection générale. »

Dieu a proportionné dans votre esprit l'idée que l'on doit avoir de la pénitence, qui doit être continuelle et universelle; et parce que l'on n'a pas toujours la fidélité de se l'imposer à soi-même, il y supplée en envoyant les maux qu'on ne peut éviter, et qui sont bien plus salutaires que ceux que l'on choisiroit soi-même, afin que les membres de Jésus-Christ ne soient point différens de leur chef qui a tant aimé la souffrance. Ne pouvant plus y être assujetti depuis qu'il est devenu impassible et glorieux, il en a retenu au moins les marques, qu'il expose à la vue de ses apôtres comme ses trophées, pour nous apprendre que la plus grande preuve de notre résurrection spirituelle, c'est qu'il paroisse en nous des plaies que nous nous soyons faites en combattant contre le péché.

La passion et la résurrection sont deux mystères inséparables

que l'Église nous ordonne d'allier ensemble, en ce qu'elle ne nous représente pas Jésus-Christ à la croix en ce temps de sa gloire, mais elle fait succéder la sainte Vierge qu'elle nous fait voir au pied de la croix, dans l'évangile qu'elle fait lire les samedis au temps de la résurrection. Je supplie cette divine Mère de vous associer à la force qui la faisoit tenir debout près de la croix, lorsqu'elle devoit humainement succomber à l'extrême douleur qui pénétroit son âme.

CDXXVII.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Calomnies contre Port-Royal. — Dispositions chrétiennes des religieuses.

16 *avril* (1663).

Je ne m'étonne pas que votre prédicateur parle si honorablement des jansénistes; c'est un style commun parmi les dévots de joindre les calvinistes avec eux, et d'ajouter que les premiers sont encore pires. Il y a longtemps qu'ils sont rassasiés d'opprobres, et peut-être qu'ensuite on en viendra à des traitemens conformes aux qualités qu'on leur attribue, et qu'il leur est impossible d'éviter, puisque tout ce qu'ils font de bon est pris pour des marques qu'on les doit fuir et les persécuter. Il y a eu un jésuite, ce Carême, qui a prêché en Bourgogne, que la solitude, la retraite, le désir de la pénitence, l'amour et le zèle pour les canons pénitentiaux, et pour voir rétablir dans l'Eglise l'ancienne pénitence, et tout le reste des maximes de la perfection chrétienne, étoient le véritable caractère de l'hérésie. Après cela ne faut il pas se tenir bien heureux, selon l'Evangile, quand les hommes disent du mal de nous en mentant, et se confirmer de plus en plus dans l'amour de la justice et de la vérité, à mesure qu'ils crient contre ceux qui aiment le bien et qui tâchent de l'accomplir?

Il faut que je vous dise qu'on menace fort vos amies, comme si on les vouloit rendre responsables de ce que l'accommodement ne s'est pas fait il y a peu de temps. Elles ne laissent pas d'être dans leur tranquillité ordinaire, et n'appréhendent rien que de n'être pas assez bien préparées pour souffrir tout ce

qu'il plaira à Dieu de leur envoyer ; mais elles espèrent que sa bonté n'aura pas égard à leurs défauts, et qu'il leur fera la grâce d'en faire pénitence en acceptant tout ce qui leur arrivera.

CDXXVIII. — A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Au sujet des peines intérieures et extérieures qu'elle avait à souffrir.

22 *avril* 1663.

Je vous confesse, ma très-chère mère, que je suis touchée très-sensiblement de la persécution intérieure et extérieure que vous souffrez. La première est heureuse puisque vous ne la ressentez que pour le zèle que vous avez pour le bien des âmes ; et la seconde, qui n'en est que le résultat et dont vous êtes pénétrée avec grande raison, vous sera encore avantageuse, n'y ayant donné nul sujet, si ce n'est en ayant trop de respect et de passion pour une personne qui vous accuse d'y manquer, ce qui ne vient que de l'excès de sa complaisance pour N., et fait voir qu'il y a autant à craindre d'être trop douce que d'être trop sévère.

Falloit-il, ma très-chère mère, vous priver de la sainte communion le jour du bon Pasteur, puisque votre trouble ne procédoit que de l'amour de votre troupeau, et que vous ne vous étiez point déchargée contre cette personne, que vous regardez avec sujet comme un mercenaire qui ne vient que pour détruire, encore que ce soit contre son dessein, car je crois qu'il y en a de bien intentionnés ; mais par je ne sais quel malheur ils s'y prennent si mal, que tout ce qu'ils font réussit mal, n'y ayant plus aucune bénédiction dans leur conduite que Dieu a rendue à la hiérarchie selon le premier ordre. C'est un avantage que vous soyez avertie afin de prendre un bon conseil sur ce que vous avez à faire ; mais le principal, c'est, ma très-chère mère, que vous ayez Dieu de votre côté, comme il y est sans doute, puisque votre cause est la sienne, et que vous désirez de prendre pour devise les paroles de l'évangile d'aujourd'hui [1], où Notre-Seigneur dit qu'*il s'en va*

[1] IVe dimanche après Pâques.

à celui qui l'a envoyé ; ce retour à Dieu étant la fin unique que nous nous devons proposer en cette vie, où Dieu ne nous envoie que pour y faire notre salut; ce qui ne se peut faire sans y rencontrer plusieurs afflictions, qui doivent servir à nous ramentevoir notre dernière fin, que l'on seroit capable d'oublier si l'on trouvoit de la douceur en ce monde.

Vous trouverez dans le IVe livre de la Vie de Dom Barthélemi[1] de quoi vous consoler dans les souffrances qu'il faut que tous les bons pasteurs souffrent. Ce livre fait beaucoup de bruit, c'est-à-dire qu'on l'applaudit fort; mais j'ai peur que le profit ne soit pas semblable, parce que la plupart ne pensent qu'à repaître leur esprit et leurs yeux, et non pas à imiter ce qu'ils admirent.

CDXXIX.—A Mademoiselle .....

Pour l'exhorter à recourir à Dieu dans l'affliction que lui causait la mort de sa tante.

23 *avril* 1663.

Que vous dirai-je, ma très-chère sœur, lorsque Dieu vous parle d'une voix si puissante, sinon de vous conjurer de lui ouvrir votre cœur, afin qu'il en soit pénétré d'une manière plus efficace que n'ont été toutes les autres qui vous ont touchée jusqu'à présent? Dieu a ses momens, et ce qu'il n'a pas fait en un temps, il le fait en un autre; et comme l'on ne sait point celui qu'il a choisi pour nous faire miséricorde, il se faut toujours persuader que son heure est venue, et lui dire avec saint Paul: *Seigneur, que vous plaît-il que je fasse?* Lorsque les sens sont plus troublés par la vue des objets qui les frappent et qui les terrassent de douleur et d'effroi, c'est alors que la grâce de Jésus-Christ veut paroître plus victorieuse, en s'assujettissant une âme qui a toujours refusé de lui obéir.

Je ne vous dirai pas, ma chère sœur, que vous considériez l'état de madame votre tante, car je crois que votre esprit est accablé de cette vue. Mais ce que vous pouvez faire de mieux et pour vous, et pour elle, c'est de regarder Dieu agissant

[1] La *Vie de Dom Barthélemi des Martyrs*, par M. le Maître de Sacy.

envers elle, comme il fera peut-être bientôt envers vous, pour se faire rendre compte de tout l'état de sa vie, ce qui ne peut être sans une très-exacte justice, non plus que sans miséricorde pour ceux qui en auront eu pour le prochain. J'apprends que madame votre tante a été miséricordieuse envers les pauvres: je crois qu'elle aura joint plusieurs bonnes œuvres à celle-là, et qu'ainsi elle ne se présentera pas seule, ni les mains vides devant Dieu, selon le langage de l'Ecriture qui dit que *les œuvres des justes les suivent.*

Soyez héritière de ses vertus, ma très-chère sœur, et faites l'aumône comme elle, non pas seulement aux pauvres, mais à votre propre âme, qui a besoin de plusieurs choses que vous ne lui donnez pas : et il ne vous sera pas difficile de l'assister, ni même de l'enrichir, puisque vous n'avez qu'à prier celui qui relève le pauvre de la poussière, de vous aider à la faire sortir de la pauvreté où elle est. Si vous ne le faites, il se plaindra qu'il n'a pas tenu à lui, et qu'il étoit tout prêt de vous exaucer si vous l'en aviez prié. Ne cherchez donc plus, s'il vous plaît, d'excuses pour différer de croire, de demander et d'espérer le secours de Dieu, puisqu'il n'y a que votre défiance qui l'éloigne, et qui soit cause qu'il ne rompt point vos liens, pour vous mettre dans la liberté de faire toutes les choses que vous croyez impossibles. Espérez contre l'espérance, c'est-à-dire contre le peu d'apparence que vous voyez, que les choses que Dieu vous demande se pourront faire, puisque ce doit être par sa vertu, et non par la vôtre. Enfin, ma très-chère sœur, n'ayez plus de raison, mais seulement de la docilité, et rendez les armes pour vous laisser vaincre à Dieu, et ce sera alors que vous surmonterez toutes sortes de difficultés et d'empêchemens.

Nous offrons madame votre tante à Dieu le mieux qu'il nous est possible, et nous espérons en lui, pour elle et pour vous, à la charge que vous demandiez à Dieu la grâce de faire ce qu'il faut pour vous rendre digne de sa miséricorde.

CDXXX.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur la douleur de la perte de ses proches, et sur la préparation à recevoir le Saint-Esprit.

Ce 6 *mai* 1663.

Vous avez donc fait une grande épreuve de l'usage de la conduite, d'avoir supporté bien plus doucement la perte de deux frères, que vous n'aviez fait celle de monsieur votre aîné? Mais, ma chère mère, n'avez-vous pas donné lieu au ressentiment excessif que vous avez eu de sa mort, en vous l'imprimant dans l'esprit par des marques visibles, comme est le cachet dont vous vous servez toujours; et ce n'est pas se mettre en état d'obtenir de Dieu le calme d'esprit qu'on désire, que de vouloir toujours flatter sa douleur. S'il étoit mort avec un regret volontaire de quitter la vie, on craindroit qu'il n'eût pas été bien préparé à recevoir la miséricorde de Dieu; et de même, l'on ne peut pas dire que ceux-là soient excusables qui regrettent inconsolablement leurs proches, puisque c'est préférer pour eux la vie présente qu'on ne voudroit pas choisir pour soi-même, et de laquelle nous demandons tous les jours à Dieu que nous sortions bientôt, en lui demandant qu'il nous délivre du mal.

Je désire, ma chère mère, que vous soyez si bien enfermée dans le saint lieu où les apôtres attendent le Saint-Esprit, que vous ne soyez point au hasard de n'être point trouvée avec eux dans le moment qu'il leur sera donné; car le Fils de Dieu a exigé d'eux qu'ils fussent dans une attente continuelle, qui est la préparation générale qu'on doit avoir pour se rendre digne de ses dons, qui n'ont aucune proportion avec notre indignité, sinon le grand désir et le grand besoin que nous en avons, qui est ce que Dieu regarde en nous, avec l'inclination infinie qu'il a de nous les communiquer. Feu M. de Saint-Cyran nous a appris qu'il falloit recevoir le Saint-Esprit en la compagnie de tous ses amis, parce qu'il est un don commun et qu'il veut réunir de plus en plus ceux qu'il a déjà attachés les uns aux autres. L'Église nous y prépare en nous proposant

aujourd'hui[1] un évangile qui ne promet que des persécutions, qui ne sont pas toujours au dehors ; mais il en faut faire une continuelle à soi-même, notre esprit propre et les inclinations qu'il nous donne ne pouvant compatir avec l'Esprit de Dieu, qui ne se reçoit qu'autant qu'on diminue le premier ; et cependant on ne se peut presque résoudre de faire une si petite perte, pour mériter qu'elle soit récompensée d'un trésor infini.

CDXXXI.—A M. Arnauld de Luzancy[2].

Elle l'exhorte dans une maladie.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

Ce 9 *mai* 1663.

M. Hamon nous assure, mon très-cher neveu, que vous êtes beaucoup mieux, et peut-être ne vous en apercevez-vous pas, l'extrême foiblesse que les remèdes apportent réduisant dans un si grand accablement, qu'on ne sait si l'on est proche de la mort ou de la vie, et la nature est quelquefois plus incapable de supporter cet état que celui qui la mettoit plus en péril ; mais Dieu soutient dans l'un et dans l'autre ceux qui sont à lui, et qui savent bien qu'ils ne le peuvent pas par eux-mêmes.

Vous faites tout, mon cher neveu, en ne faisant rien, et Dieu travaille d'autant plus en vous que vous ne mêlez point votre action avec la sienne, et que, vous ayant dépouillé du pouvoir qu'on pense avoir de faire quelque chose pour son salut, il vous promet que vous serez revêtu de la vertu d'en haut qui suppléera à toutes vos impuissances, et qu'il remplira tous les vides qu'il trouvera dans une âme qui attend tout de lui. C'est le don particulier du Saint-Esprit que la confiance en Dieu, n'étant pas possible d'en avoir un plus grand motif que celui qu'il nous en donne en nous envoyant son Esprit qui

[1] Dimanche dans l'octave de l'Ascension.

[2] Charles-Henri Arnauld de Luzancy, troisième fils de M. d'Andilly. A l'âge de vingt ans il quitta tout pour servir Dieu, et se retira à Port-Royal-des-Champs le 22 mai 1642. Les troubles dont cette maison fut affligée l'obligèrent d'en sortir jusqu'à trois fois. Il est mort à Pomponne le 10 février 1684, à l'âge de 61 ans. (*V.* t. I, p. 102.)

rend témoignage au nôtre que nous sommes ses enfans, et par conséquent ses héritiers du double héritage que le Père a donné à Jésus-Christ, qui a été premièrement les souffrances, et la gloire ensuite, mais une gloire comme celle de son Fils unique, plein de grâce et de vérité, pour la répandre sur tous ceux qui seront incorporés en lui par la foi et l'imitation de sa vie sainte.

Ce que je ressens davantage avec vous, c'est de ce que vous êtes si seul sans être visité d'une personne qui fait toute votre consolation, ce qui est une dépendance de l'état de privation où Dieu nous met tous, puisque vous êtes à présent dans une clôture encore plus étroite que la nôtre, votre lit étant votre monastère, dont vous ne pourrez de longtemps sortir sans violer l'ordre de Dieu, qui ne vous y retiendra pas pour peu de jours et de semaines, mais dont aussi vous sortirez tout renouvelé, après avoir donné à Dieu ce que vous avez de plus cher au monde. J'espère néanmoins que cela ne sera pas toujours ainsi, puisque Notre-Seigneur promet qu'il ne nous laissera pas orphelins, ce qu'il fait par ceux qu'il nous a donnés, aussi bien que par lui-même.

Je suis, mon très-cher neveu, entièrement à vous.

CDXXXII.—A M. de Sévigné.

Souffrance pour l'amour de la vérité.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

12 *mai* 1663.

Je loue Dieu, mon très-cher frère, de ce que vos grandes douleurs sont apaisées; j'espère que vous n'y perdrez rien, parce que vous mettrez à la place la persécution qu'il se faut faire à soi-même, qui cause bien des souffrances à l'amour-propre; et qu'en y joignant, comme vous faites, un si grand amour de la vérité, vous sécherez de zèle de la voir abandonnée par ses ennemis, et un peu moins bien défendue qu'il ne faudroit par quelques-uns de ceux qui l'aiment. Nos larmes sont les armes avec lesquelles nous la devons défendre, et nos

gémissemens envers l'Esprit de vérité qui a été donné à l'Eglise pour demeurer avec elle éternellement.

Je vous supplie très-humblement de faire tenir ce billet à M. Hillerin, où je lui rends mes actions de grâces de sa charité.

CDXXXIII.—A M. de Sévigné.

Elle avoit répondu pour lui à une religieuse qui regardoit l'abbaye dont elle étoit coadjutrice comme un bénéfice. *(Titre du ms.)*

Ce mercredi matin (*mai* 1663).

Je vous ai obéi en traçant quelques lignes sur un sujet que je n'ai compris que confusément; si j'avois eu plus de capacité, j'aurois mieux fait, tant par amour-propre que pour ne rendre pas inutile le désir que vous avez eu de vous décharger sur moi d'une chose qui ne vous agréoit pas; car je crois que vous n'avez guère d'ouverture de cœur pour une personne qui a l'esprit tourné comme celle-ci. Que si elle l'avoit bien évangélique, elle ne regarderoit personne comme ses ennemis, et ne regarderoit pas comme son bénéfice ce qui lui est un fardeau bien pesant. Je crois que vous serez si satisfait de ma soumission, que ce sera la dernière fois que je vous la rendrai en pareil cas. Il y en a une autre dont je me pourrai mieux acquitter, qui est de demander à Dieu qu'il vous fasse combattre à droite et à gauche, dans la dévotion et dans la froideur, et aussi bien dans votre chaise lorsque vous êtes malade, que dans l'assistance à l'office.

CDXXXIV.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur l'évangile du IIIe dimanche après la Pentecôte.

Ce 3 *juin* 1663.

Je n'ai rien à vous dire de vos amies, qui sont toujours au même état. Ceux qui nous aiment nous veulent toute sorte de bien et ne nous en peuvent faire, et les autres ont toute sorte de pouvoir, avec une parfaite volonté de l'exécuter si Dieu ne les en empêche.

Vous vous plaignez toujours de vous-même, ma très-chère mère, et vous avez raison de le faire, car de quels reproches ne sommes-nous pas dignes, de demeurer toujours dans la misère, au lieu de nous enrichir des biens du Seigneur qu'il nous a présentés avec tant de profusion dans les saintes fêtes que nous venons de célébrer! Mais l'occasion n'est point perdue, puisque, par une bonté qui n'a point de mesure, il nous offre encore aujourd'hui la grâce que nous avons peut-être refusée hier. C'est ce que l'évangile de ce dimanche nous veut persuader, en nous le représentant cherchant une brebis qui s'étoit égarée, et qu'il cherche avec tant de soin que tous les détours qu'elle a faits pour se dérober à sa connoissance ne l'empêchent point de la trouver et de s'en réjouir avec ses amis comme s'il avoit fait une grande conquête, au lieu qu'il n'y a que la brebis qui y gagne, les quatre-vingt-dix-neuf étant bien capables de lui donner de la complaisance si sa miséricorde lui pouvoit faire oublier la centième. C'est donc un sujet de le prier, et de lui dire avec le prophète: *Je me suis égarée comme la brebis qui est perdue; cherchez, Seigneur, votre servante.* Et avec saint Augustin: « Ne me cherchez pas « seulement, mais trouvez-moi, et après m'avoir trouvée, « recevez-moi et emportez-moi, afin que je ne me détourne « plus de vous. »

CDXXXV.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur divers sujets.—Marcher et s'avancer dans la voie du salut.—Dieu a des ressources infinies de miséricorde.

24 *juin* 1663.

Je prie Dieu, ma très-chère mère, qu'il conserve votre novice comme un présent qu'il vous a fait et qui est assez rare, car il se trouve moins qu'on ne peut dire de sujets de qui l'on puisse être en repos, y ayant assez de personnes de bonne volonté, mais il y a toujours quelque chose à refaire, la fidélité à Dieu ne prenant pas entièrement le dessus de l'amour-propre et de la recherche de soi-même, ce qui fait qu'on ne demande pas à Dieu avec plénitude de cœur la grâce que l'Église

désire dans l'oraison de saint Jean, qui est de marcher et de s'avancer dans la voie du salut, c'est-à-dire, dans la voie étroite. On veut bien y marcher, mais c'est lentement et avec des interruptions et des détours qui empêchent le progrès qu'on y doit faire; et ce n'est pas le moyen d'obtenir ce que l'on demande ensuite, qui est de parvenir avec sûreté à celui dont saint Jean a été le précurseur.

Mais cette réflexion ne doit servir que pour s'animer à sortir de la négligence où l'on est quelquefois, et non pas pour se défier du secours de Dieu qui a des ressources infinies de miséricorde, comme vous l'avez vu de vos yeux en la mort de vos deux religieuses qui étoient peut-être dans une vie fort commune, puisque vous ne dites point le contraire, et cependant elles vous ont donné grand sujet d'espérer que Dieu les a disposées à une mort heureuse, et qu'il les rendra dignes de lui, après qu'il les aura purifiées dans les peines de l'autre vie où l'on ne pardonne rien, et où les âmes ne voudroient pas ne point satisfaire à ce qu'elles doivent à Dieu, ne pouvant plus s'aimer elles-mêmes, qui est la grande misère de cette vie et la racine de tous les péchés.

Je vous plains dans les grandes fatigues que vous avez de la longueur des offices que vous faites pour les morts. Nous avons retranché une partie de ce qui se faisoit devant la réforme, pour nous tenir à ce qui se doit pratiquer selon les anciennes coutumes de notre ordre; car il se trouve qu'à mesure qu'on a diminué l'esprit intérieur, l'on a ajouté au chant et à la longueur des prières; et comme les corps sont plus foibles qu'autrefois, on en demeure presque accablé, ce qui ouvre la porte à des relâchemens dans l'observance ordinaire, pour reprendre ce qu'on a perdu dans ce grand travail.

CDXXXVI.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Au sujet de la maladie d'une novice qui lui était chère.

Ce 1er juillet 1663.

J'ai bien du regret, ma très-chère mère, que votre novice soit dans l'extrémité où vous mandez qu'elle est, d'où il n'y a

point d'apparence qu'elle revienne. Sa disposition doit bien toucher les personnes qui lui appartiennent, si elles ne sont pas à Dieu autant qu'une jeune fille qui ne faisoit que commencer à goûter la douceur qu'il y a d'être à lui, que d'autres qui sont engagées depuis longtemps dans son service ne reconnoissent pas bien souvent. Je prie Dieu qu'il vous en donne quelqu'autre qui soit digne de remplir sa place en la terre où l'on a tant besoin de bons exemples, cependant qu'elle en occupera une dans le ciel, comme il y a tant de sujets de l'espérer. Mais c'est une chose étrange, qu'encore que la foi nous assure qu'on ne perd rien en perdant des personnes qui vont à Dieu, parce qu'elles nous servent plus devant lui qu'elles ne faisoient étant au monde, cette vérité est tellement imperceptible aux sens, qu'on agit de même que si on ne la croyoit pas et si l'on ne savoit pas que Dieu peut remplir tous ces vides quand on ne diminue point la confiance qu'on a en lui, soit qu'il nous ôte ce qu'il nous a donné ou qu'il nous donne ce que nous n'avions pas.

Il me semble qu'on peut dire quand on se plaint de ce que Dieu permet qui arrive, sous prétexte que c'est son intérêt et sa gloire qu'on regarde, que ces pensées sont comme ces faux prophètes de l'Évangile, *qui ont des vêtemens de brebis, mais qui sont en effet des loups ravissans, qui se reconnoissent par leurs œuvres*, en ce qu'ils ravagent tout l'intérieur, en excitant des troubles et des inquiétudes qui empêchent l'entrée du royaume de Dieu que nous portons dans nous-mêmes, que saint Paul dit qui est composé de *la justice, de la paix et de la joie au Saint-Esprit*; au lieu que l'acceptation de la volonté de Dieu et de ses ordres nous donne la possession de ce premier royaume et le gage de celui qui sera éternel.

Je ne présuppose pas, ma très-chère mère, qu'il soit besoin de vous parler en ces termes, car je crois que vous êtes très-soumise à Dieu, et que votre douleur lui est agréable étant aussi bien réglée qu'elle est ; mais je parle en général de ce qu'on ne rend pas à Dieu l'adoration suprême qui lui est due, quand il nous tente en nous privant des personnes que nous désirions plus légitimement de posséder.

CDXXXVII.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur le bon usage des grâces de Dieu.— Elle lui renvoie un livre de méditations, dont elle lui dit son sentiment.

15 *juillet* 1663.

Vous entrez donc, ma très-chère mère, dans l'année de votre profession qui est une année sainte qui marque l'âge de Jésus-Christ ; il faut espérer que cette année et les autres qui suivront répareront les premières, dans lesquelles vous n'aviez pas les mêmes connoissances et les mêmes sentimens de vos devoirs. Le Fils de Dieu pleure inutilement sur les âmes qu'il ne fait pas pleurer elles-mêmes pour le peu d'usage qu'elles ont fait de ses grâces. Vous n'êtes pas de ce nombre, puisque vous regrettez tant d'avoir laissé passer avec peu de fruit les secours qu'il vous a présentés. Que ne doit-on pas attendre de l'efficace des larmes de Jésus-Christ, et combien le Père éternel a-t-il agréable qu'on les lui offre pour lui demander qu'il amollisse la dureté de notre cœur, et qu'il en fasse sortir des eaux qui purifient les taches de notre âme ! Je prie Dieu qu'il bénisse les années de madame votre tante[1], et qu'il dispose toutes choses pour son salut et pour le vôtre, qui prendra son origine de la vertu de la croix, et tout ensemble de celle qu'il vous fera porter pour l'amour de lui et dont il aura fait le choix pour vous. Vous dites une fort bonne parole dans votre lettre en désirant que Dieu vous donne la patience et la pénitence, ces deux vertus ayant rapport ensemble, puisque tout ce qui est l'objet de la première doit être l'exercice de l'autre.

Je vous ai renvoyé les *Méditations* il y a huit jours ; il y a de bonnes choses dans celle qui traite des vertus, et celle de la clôture est fort agréable ; il paroît que l'auteur entend bien les pratiques de la religion ; mais pour les maximes de l'Évangile, ses lumières sont mélangées de raisonnemens fort humains, car il donne des motifs pitoyables pour persuader des vérités. Par exemple, sur le mot de *soror*, vous en remarque-

[1] L'abbesse de Saintes.

rez qui sont indignes d'être considérés, en comparaison des vérités sur lesquelles l'union mutuelle doit être fondée; et je ne sais comment on peut expliquer ce qui est dit dans une autre, qu'une personne séculière qui garde les commandemens de Dieu sera sauvée, après avoir vécu dans les honneurs et les plaisirs du monde, ce qui ne s'accorde pas avec la parole du Fils de Dieu, qu'il faut *renoncer à soi-même et porter sa croix tous les jours*, etc., et qu'une religieuse qui aura aussi gardé les commandemens de Dieu, mais qui aura manqué à ceux de sa règle, sera damnée; comme si l'on pouvoit manquer à garder sa règle en gardant les commandemens de Dieu, dont le premier, qui est celui de l'amour de Dieu, enferme toute la perfection chrétienne et religieuse. Enfin, il y a du haut et du bas, des choses fort bonnes et d'autres qui ne s'accordent pas ensemble, et qui montrent qu'on ne possède pas le fond et l'intelligence des vérités solides et uniformes. Il me semble que les *Méditations* de M. Feideau instruisent tout autrement de la vertu chrétienne, et qu'il est aisé de faire des réflexions sur les choses particulières que Dieu demande des religieuses.

Vous m'avez ordonné, ma très-chère mère, de vous dire mon sentiment sur cet ouvrage, c'est pourquoi j'ose vous dire tout simplement ce que j'en pense.

CDXXXVIII.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Au sujet de l'accommodement dont le succès était encore incertain.

29 *juillet* 1663.

Que je vous suis obligée, ma très-chère mère, de prendre une part si sensible à la paix qu'on nous promet! J'ai cru que je ne hasardois rien de vous en mander les premières nouvelles comme je fis l'autre jour, encore que je n'y aie pas une entière créance, parce que la consolation que vous en recevriez et votre action de grâces à Dieu ne pourroit manquer de lui être agréable, étant comme elle est toute pure et produite par le mouvement de votre cœur tout rempli de charité

pour des personnes de qui vous avez la bonté de regarder les intérêts comme s'ils faisoient partie des vôtres. Vous êtes bien informée quand vous dites que le prélat que vous connoissez est fort mal satisfait de l'espérance qu'on a d'accommodement: ses saintes intentions vont si avant qu'il n'y aura sorte d'empêchement qu'il n'y apporte, autant que son pouvoir se pourra étendre. Il y a d'autres personnes qui sont de même et à qui c'est un scandale pour eux, que l'on juge dignes d'être unis à l'Église ceux qu'ils avoient tant de zèle d'en chasser. Je ne veux point blâmer les intentions des autres qu'on nous veut faire croire être sincères dans cette affaire, de laquelle le succès est certainement fort incertain. Mais quoi qu'il arrive, les reconnoissances que nous aurons eues pour Dieu d'avoir justifié ses serviteurs en ce qui est de la foi, qui est la principale chose et qui devroit être l'unique si l'on avoit la justice de laisser libres les sentimens qu'on peut avoir sans cesser d'être orthodoxe et très-soumis au saint-siége; ces remercîmens, dis-je, que nous aurons rendus à Dieu auront été très-justes, encore que la persécution dût recommencer, puisqu'il faut louer Dieu en tout temps et que celui de l'affliction est toujours le plus avantageux.

Vous découvrez de plus en plus dans les occasions, ma très-chère mère, les bons sentimens de votre cœur pour toutes les choses de piété, ce que je remarque par l'estime que vous faites des lettres de la mère Angélique, qui sont en effet toutes remplies de l'affection dont elle vous honoroit et qui me donnent sujet de m'étonner comment après celles-là vous daignez agréer les miennes qui sont si différentes; mais il ne faut pas que j'exprime plus particulièrement leur indignité pour ne pas satisfaire mon amour-propre, m'étant plus utile d'admirer que vous soyez si humble et si bonne que de me donner quasi la même place qu'avoit cette chère mère en l'honneur de votre amitié.

CDXXXIX.—A M. de Sévigné.

Au sujet d'un voyage qu'il allait faire à Port-Royal-des-Champs.—Être fidèle à ce qu'on a promis.

Ce Vendredi matin 3 *août* 1663.

Je ne pensois pas, Monsieur, vous avoir témoigné désapprouver le voyage que vous allez faire, encore que je vous aie fait de la difficulté lorsque vous me le proposâtes, parce que vous l'aviez engagé sans la permission de ceux de qui vous voulez dépendre; mais puisque le dessein en est pris, il ne faut plus mettre en doute si vous l'accomplirez, selon la maxime de M. de Saint-Cyran, qu'il ne falloit jamais retirer sa parole lorsque ce que l'on a promis se peut faire selon Dieu. Et c'est de quoi je ne doute pas, puisque vous n'avez point d'autre intention que de vous tirer à l'écart, pour suivre l'exemple de Jésus-Christ, qui se sépara non-seulement du monde, mais de la plus grande partie de ses disciples, pour opérer le mystère que vous voulez célébrer avec plus de recueillement, en y joignant la mémoire d'une âme[1] que vous croyez transfigurée en Dieu, et de laquelle il a dit, comme la confiance en sa miséricorde nous donne sujet de le croire : C'est ici ma fille bien-aimée en laquelle j'ai pris mon bon plaisir, écoutez-la. C'est ce que vous faites, Monsieur, en vous souvenant sans cesse de ce qu'elle vous a dit. Demandez à Dieu, je vous supplie, que sa voix se fasse entendre toujours parmi nous et qu'elle soit, comme elle a toujours été, une voix de tonnerre qui nous réveille de notre assoupissement. Vous faites peut-être selon son intention en recherchant le lieu qu'elle a tant aimé[2], que nous en étions jalouses. Mais Dieu nous a consolées dans notre affliction de sa perte, d'avoir voulu qu'elle ait fini sa vie avec nous, ce qui rend les deux maisons égales, sinon que Dieu préférera celle qui possédera davantage l'esprit de notre sainte mère, à laquelle je donne

[1] La mère Angélique.
[2] Port-Royal-des-Champs.

hardiment le titre de sainte, parce que c'est à vous seul, mon bon frère, à qui je parle.

CDXL.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur la retraite et la prière.—L'oraison est un langage du cœur que l'Esprit de Dieu forme en nous.

Ce 12 août 1663.

Je vous ai obligation, ma très-chère mère, de m'avoir désiré quinze jours de retraite, pendant qu'on ne m'en a accordé qu'un seul jour. J'en suis donc revenue il y a longtemps, sinon que j'y accompagne quelques-unes de nos sœurs qui la font par un mouvement particulier, n'y ayant point d'ordre général dans nos constitutions pour la faire, parce qu'on présuppose que la vie religieuse est une retraite continuelle, et par conséquent qu'on n'a pas besoin d'en faire d'autre, sinon quand on est déchu de celle-là; c'est pourquoi on n'y apporte point d'autre solennité que d'exhorter ces personnes de se reprendre avec une nouvelle ferveur, ce qui se peut faire au dedans, excepté la nécessité qu'il y a d'avoir recours à ceux qui ont la puissance des clefs, quand on veut faire quelque renouvellement devant eux. Voilà tout le compte que je vous puis rendre sur ce sujet, en y ajoutant qu'on ne prescrit point de temps pour des oraisons extraordinaires, afin de ne point lasser l'esprit, qui est quelquefois plus touché en faisant une lecture avec attention qu'en méditant avec contention et travail, et quand il n'y auroit que le silence et la séparation où l'on est de toute autre chose, ce sont des moyens fort propres pour rentrer en soi-même et pour écouter Dieu qui parle par ses inspirations à ceux qui n'ont point d'autre fin que de se disposer à les recevoir.

Je crois que vous aurez reçu les *Méditations* que je vous ai renvoyées, et que vous aurez excusé la liberté que j'ai prise de vous en dire mon sentiment. Saint Benoît nous apprend dans la règle à prier tout d'une autre sorte, sans pensées et sans considérations, mais avec larmes et ferveur d'esprit; et comme cette manière est sans méthode et qu'on ne l'a pas quand

l'on veut, on a trouvé moyen de composer une oraison qui ne peut manquer parce qu'elle dépend du raisonnement, et ceux qui ont plus de mémoire et de subtilité d'esprit y réussissent le mieux.

Le pauvre lépreux de notre évangile[1] n'eut pas besoin d'être instruit de ce qu'il devoit faire pour reconnoître la grâce qu'il avoit reçue de Jésus-Christ; il ne fit que *se prosterner en terre et le remercier à haute voix*, c'est-à-dire avec grande affection; mais les paroles dont il se servit ne sont point exprimées, parce que c'étoit le langage du cœur qui est ineffable, l'Esprit de Dieu qui le forme étant au-dessus de notre intelligence; et cela ne se devroit point appeler une oraison extraordinaire, puisqu'il n'y en a point d'autre que celle-là, et que tout ce qui se fait par art est bon pour s'occuper et s'exciter soi-même, mais cela ne va point jusqu'au cœur, si Dieu ne le remue et ne le convertit à lui par une grâce efficace qu'il donne plutôt aux petits et aux simples, que non pas aux plus capables.

C'est pourquoi Dieu a voulu que la plus excellente de toutes les créatures, qui est la sainte Vierge, ne servît à l'Église que par son exemple, et non par ses instructions qui auroient été plus divines que celles des apôtres; mais elle devoit être le modèle des âmes qui n'entendent de la part de Dieu que des paroles secrètes, et qui goûtent *cette manne cachée que nul ne connoît que celui qui la reçoit.* Priez-la pour moi, je vous en supplie très-humblement, comme je désire de me jeter à ses pieds pour lui demander que vous soyez des premières à recevoir ses faveurs au jour de son triomphe dans le ciel.

CDXLI.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur le mauvais succès de l'accommodement négocié par l'évêque de Comminges.—Dieu peut toujours remédier aux maux de l'Église; mais il en veut être prié avec larmes.

Ce 26 août 1663.

C'est avec regret, ma très-chère mère, que je suis obligée de vous dire que les affaires de vos amis vont plus mal que

[1] Évangile du XIII[e] dimanche après la Pentecôte.

jamais, cet accommodement dont l'on a tant parlé n'ayant servi qu'à rendre les choses plus irrémédiables qu'elles n'étoient auparavant. Nous n'en sommes pas surprises et nous nous préparons à tout, et c'est pour cela que nous vous demandons le redoublement de vos prières et de celles de vos amis, et de vous assurer, s'il vous plaît, qu'après ce qui nous regarde, nous sommes touchées sensiblement de la peine que vous en aurez.

Quelque mal que soient les choses, il ne faut pas laisser de se consoler en pensant que la main de Dieu n'est point raccourcie en sorte qu'il ne nous puisse sauver. La rencontre de l'évangile[1] où le Fils de Dieu ressuscite un mort, nous fait voir que rien ne lui peut être impossible, et qu'il permet quelquefois que les maux soient arrivés à leur comble pour y apporter du remède. Mais il en veut être prié avec larmes; comme cette veuve de l'Évangile n'eût point recouvré son fils si Jésus-Christ n'eût point été touché de l'abondance de ses larmes, ce qui lui fit avancer sa consolation avant même qu'il eût fait le miracle, en lui disant qu'elle ne pleurât plus. Que si cette mère et ceux qui étoient avec elle eussent accompagné ce mort sans pleurer, le Fils de Dieu l'auroit laissé porter dans la sépulture sans y avoir égard. Et c'est une figure de ce que Dieu ne remédie pas aux maux de l'Église, parce qu'il n'y a presque personne qui fléchisse sa miséricorde, et qui prie pour cette veuve qui se voit privée de tant d'enfans qui s'ensevelissent eux-mêmes, après avoir enseveli la vérité qui les auroit délivrés de ce qu'il y a de plus à craindre dans tous les maux qu'on voit. Et puisque, par sa grâce, nous avons l'amour de cette même vérité dans le cœur, nous devons espérer que Dieu fera des miracles en notre faveur, soit en nous délivrant de l'oppression qu'on nous fait, ou nous donnant le courage de la souffrir.

[1] Évangile du XVe dimanche après la Pentecôte.

CDXLII.—A Mgr. Henri Arnauld, évêque d'Angers.

Elle lui témoigne ses sentiments et ses dispositions au sujet du Bref du 29 juillet 1663, par lequel le pape exhortait les évêques à procurer la signature du formulaire.

6 *septembre* 1663.

Puisqu'il n'y a plus rien à espérer du côté des hommes, c'est maintenant que nous devons faire paroître que si nous avons désiré la paix pour le bien de l'Église, ce n'a pas été pour nous exempter de souffrir pour la vérité que Dieu nous a fait la grâce d'aimer et de préférer à tout, puisque sans elle nous ne pourrions être délivrés des plus grands maux que ceux dont on nous menace. Je parle en commun, ayant le bonheur d'être attachée avec vous dans une si heureuse rencontre, pour parler dans les termes de la foi, qui nous oblige d'avoir plus d'attention aux promesses de Dieu qu'aux menaces des hommes. Il n'arrive rien de nouveau, puisque de tout temps les vrais serviteurs de Dieu ont été éprouvés de Dieu par les afflictions; et ce ne sera aussi rien d'extraordinaire s'il lui plaît de nous fortifier comme il a fait les autres, et comme il veut que nous espérions qu'il le fera à notre égard. L'histoire des Machabées nous apprend à prier Dieu avant toutes choses, et à repousser l'effort de nos ennemis qui nous veulent empêcher de bâtir le temple de Dieu, dont le fondement est la vérité sans laquelle toute la piété chrétienne ne subsiste point. Et il nous seroit bien inutile de conserver notre monastère pour y servir Dieu en paix, si l'amour d'une paix temporelle nous faisoit perdre celle de notre conscience, sans laquelle nous n'en pouvons avoir avec Dieu.

Je m'imagine, mon très-cher frère, que vous n'avez pas désagréable que je vous parle de la sorte, pour vous rendre compte de la disposition où nous nous trouvons en cette occasion si proche de voir éclater le tonnerre qui fait déjà tant de bruit, et pour vous supplier très-humblement de nous rendre participantes de vos saints sacrifices pour nous animer dans le combat, comme nous espérons de l'être par votre fermeté, qui fera, s'il en est besoin, que vous renoncerez non-seule-

ment aux biens de la terre, mais à un emploi aussi saint, aussi utile et aussi avantageux aux âmes que celui où vous êtes, lorsque Dieu vous présentera autre chose à faire pour son service.

C'est ce que nous lui demandons incessamment prosternées au pied de son autel, n'ayant point d'autres armes que nos larmes et nos gémissemens dans la vue de notre foiblesse, mais qui n'empêche pas que nous n'attendions tout de Dieu qui se sert des choses les plus basses pour résister aux plus fortes[1].

CDXLIII.—A Madame la marquise de Sablé.

Elle l'exhorte à faire servir à la pénitence la privation de l'odorat, et à modérer son appréhension des maladies et de la mort.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

(*septembre* 1663.)

Vous me faites grande pitié, ma très-chère sœur, d'être affligée, et que ce soit pour un sujet auquel je ne trouve aucun moyen de remédier, ni par effet, ni par désir, ni par imagination; car quoiqu'il soit impossible à une créature de rétablir un des sens s'il étoit entièrement perdu, au moins peut-on le désirer et offrir par imagination le même sens qu'on a pour le mettre à la place de celui d'un autre; mais je n'ai garde de vous pouvoir faire ce compliment qui seroit, ce me semble, fort sincère puisqu'il y a cinquante-deux ans, comme je vous l'ai mandé, que j'ai entièrement perdu l'odorat; et je me

[1] L'évêque d'Angers s'excitait lui-même à la patience par ce billet qu'il écrivait le 8 octobre (1663) à sa sœur la mère Agnès, ancienne abbesse de Port-Royal, pour s'animer à soutenir l'orage qui était prêt de fondre sur lui : « Votre lettre du 6, que je reçus hier ici, m'a donné une sensible consolation, « et me fortifie extrêmement dans l'état où je me vois. J'espère que Dieu me « donnera par sa miséricorde la force dont j'ai besoin dans le combat, que « selon toute sorte d'apparence j'aurai bientôt à soutenir. Continuez, ma « très-chère sœur, à le bien prier pour moi. Je ne puis vous en dire davan- « tage, étant pressé d'affaires, mais je crois qu'en voilà assez. » (*Mém. de M. Hermant sur l'Hist. ecclés.*, ms. *Supplément fr.*, n° 2674, t. I, p. 2687 et 2793.)

réjouis de ce qu'il y a tant d'années, qui vous doit être une preuve manifeste que cette perte n'intéresse point la santé du corps, et de ce qu'elle peut encore moins abréger la vie. Ne vous en mettez donc point en peine, je vous en supplie, ma chère sœur, pour ce regard, et faites servir à la pénitence, selon votre pensée, la privation où vous êtes de prendre de la satisfaction dans les bonnes odeurs.

Vous avez raison de regarder dans cette petite mort (que j'espère pourtant qui sera suivie de résurrection) la grande mort qui n'épargnera aucun des sens, et qui est sans doute très-affreuse, si ce n'est qu'on considère qu'en nous tuant, elle tuera aussi le péché avec nous, à quoi toute notre vie doit être employée, sans qu'on le puisse faire mourir entièrement. C'est, ma chère sœur, ce qui devroit tempérer la grande frayeur qu'on a de la mort, que la foi nous rend si avantageuse; et pour cela il faut prier Dieu qu'il nous donne des sentimens chrétiens, et qu'il nous délivre de ceux que la chair et le sang nous inspirent. Hélas! ma chère sœur, que nous sert-il de craindre la mort que nous ne pouvons éviter? Et combien nous seroit-il utile de l'attendre en paix et de nous soumettre volontairement à Dieu qui a voulu, par sa justice, qu'elle fût la peine du péché, et qui veut aussi, par sa miséricorde, qu'elle en soit le remède, en nous ôtant l'occasion d'en commettre de nouveaux? Enfin, c'est un précepte de l'Évangile de ne point aimer son âme, parce que *celui qui l'aime, il la perdra;* c'est-à-dire, que celui qui aime la vie présente au préjudice de la vie spirituelle, qui consiste à vivre de la foi et suivre les maximes que le Fils de Dieu nous a enseignées, cet amour, dis-je, s'il est dominant et excessif, est capable de perdre notre âme.

Je ne veux pas dire, ma chère sœur, que les frayeurs que vous avez des maladies et de la mort soient de ce rang, puisqu'étant naturelles et extraordinaires elles sont presque invincibles; mais il les faut pourtant diminuer en quelque manière, en vous opposant aux grandes inquiétudes qu'elles vous apportent; et c'en est un fort bon moyen que de regarder tous les événemens comme des pénitences, qui ne méritent point ce nom si elles ne sont volontaires, au moins dans la partie su-

périeure qui commande à l'esprit de ne s'en point troubler, et à la bouche de ne s'en point plaindre, sinon par entretien et pour faire plaisir à ses amis qui seroient fâchés de n'avoir pas leur part des maux qui arrivent à ceux qu'ils aiment.

Ne suis-je pas bien dure de vous parler de la sorte? Mais pourrai-je d'ailleurs parler un autre langage dans le temps où nous nous préparons à perdre je ne sais pas quoi, pourvu que ce ne soit pas notre âme, que nous sauverons plus aisément en perdant tout le reste. Vous savez les progrès qu'on fait pour hâter l'exécution de nos affaires. Priez Dieu, ma chère sœur, que nous en fassions d'aussi grands dans la constance et la force, pour repousser tous les efforts qu'on nous pourra faire contre notre résolution, que nous ne pouvons non plus changer que l'obligation d'être, ma chère sœur, entièrement à vous.

CDXLIV.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sentiments dans lesquels elle envisage l'approche de la persécution.

7 *octobre* 1663.

Il semble que le temps soit arrivé auquel Notre-Seigneur nous ordonne de *lever la tête parce que notre rédemption est proche*. C'est parler le langage de l'Évangile que d'appeler ainsi la proximité de la persécution, de laquelle on nous menace, et où on travaille. Quel besoin n'avons-nous pas, ma très-chère mère, que vous nous continuiez l'assistance des prières que votre extrême charité fait faire pour nous! Nous ne les demandons pas afin d'être exemptes de souffrir, étant persuadées que cette conduite de Dieu nous est favorable, selon le sentiment d'un serviteur de Dieu et l'un de nos meilleurs amis qui se met du nombre en disant qu'il ne sait pas si sans la persécution nous aurions eu assez de quoi nous sauver. C'est donc un avantage de rencontrer une occasion de payer nos dettes, ou plutôt que Dieu nous les remette tout d'un coup, comme à ce serviteur de l'Évangile[1]. Ce qu'il fait par sa misé-

[1] Évangile du XXIe dimanche après la Pentecôte. Saint Matth., c. XVIII, v. 23.

ricorde à ceux qui lui sont fidèles en une rencontre importante; au lieu que toute une vie qu'on passe dans la négligence à son service, non-seulement ne nous acquitte pas de nos péchés, mais nous donne sujet d'en commettre tous les jour de nouveaux. Il nous reste à nous préserver du malheur qui est marqué dans l'Évangile de celui à qui les péchés avoient été pardonnés, mais à qui ils furent imputés une seconde fois, parce qu'il ne voulut pas quitter à son prochain ce qu'il lui devoit. C'est ce que j'espère que Dieu nous fera la grâce d'éviter envers ceux qui ne nous traitent pas selon la charité chrétienne, ayant plus de pitié d'eux qu'ils n'en ont de nous, parce que nous attendons la miséricorde de Dieu en suite des mauvais traitemens qu'on nous fera, au lieu qu'ils doivent craindre le châtiment de leur injustice.

Notre père saint Bernard nous donne un sujet de consolation par des paroles que je désirerois qui fussent gravées dans notre cœur, comme elles sont écrites dans notre cloître : « Les « souffrances de la vie présente ne méritent pas d'entrer en « comparaison avec les péchés passés que Dieu nous par- « donne, avec les grâces présentes qu'il nous accorde, et avec « la gloire future qu'il nous promet. »

CDXLV.—A Madame la marquise de Sablé.

Au sujet de M. de Sainte-Marthe.—A chaque jour suffit son affliction ; il ne faut point prévenir celle qui pourra suivre.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

Le lundi matin (15 *octobre* 1663).

Je désirerois, ma très-chère sœur, vous pouvoir dire quand M. de Sainte-Marthe reviendra pour votre satisfaction et la nôtre, la présence d'une personne qui conduit si purement à Dieu et par ses paroles et par ses exemples, étant très-avantageuse. Il n'avoit pris qu'un mois de terme en partant, mais je crois qu'il aura été plus loin pour une dévotion qu'il ne s'étoit pas proposée, et que nous l'avons supplié de faire à notre intention. J'espère qu'il sera ici devant la Toussaint, tout au plus tard.

Mais, ma très-chère sœur, c'est bien pire de perdre le goût que l'odorat, sinon que le premier va et vient, et non pas l'autre qui demeure quelquefois au même état. Je vous ai déjà vue dans ce grand dégoût, et par le même motif qui étoit de crainte de tomber plus mal. Au nom de Dieu, ma très-chère sœur, souvenez-vous de ce que dit l'Évangile, *qu'à chaque jour suffit son affliction*, afin de ne point prévenir celle qui pourroit suivre; car puisque la grâce nous est donnée pour chaque action quand elle est présente, et non pas pour les choses que nous prévoyons, ce seroit combattre sans armes que de se les représenter quand elles sont éloignées. Et cela s'étend même jusqu'à cette terrible chose qui fait quelquefois tant de frayeur, et que Dieu adoucit quand elle est plus proche. J'en ai vu plusieurs exemples de personnes qui craignoient extrêmement la mort durant leur vie, et qui l'ont vue approcher avec une grande paix. Madame d'Aumont nous a laissé cette grande consolation de lui avoir vu offrir ce sacrifice à Dieu avec plus de joie que de répugnance. Et ce doit être un des objets particuliers de notre foi et de notre espérance, de nous promettre le secours de Dieu pour une chose si unique et si importante.

Quelque mauvaise mémoire que j'aie, Dieu me fait la grâce de me souvenir des prières que je dois faire pour vous, et il ne me manque que d'être bonne pour vous en faire ressentir les effets. C'est, ma très-chère sœur, tout ce que je puis faire, et non pas tout ce que je désirerois de faire, n'étoit qu'il est très-juste qu'il n'y ait que Dieu qui puisse faire tout ce qu'il veut.

CDXLVI.—A Madame la marquise de Sablé.

Sur divers sujets.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

(*Vers le* 18 *octobre* 1663.)

Je me plains aussi bien que vous, ma très-chère sœur, de ne rien savoir du retour de M. de Sainte-Marthe; je ne crois pas pourtant qu'il nous abandonne dans la mêlée, car il avoit dit qu'il reviendroit en poste pour voir le combat de ceux qui

sont si résolus de reprendre les armes. Je suis bien aise que vous ayez fait une si bonne connoissance que celle de M. Touret; je ne le connois pourtant que par un endroit, qui est qu'il est fortissime pour la vérité, en quoi la ressemblance est toute entière.

Vous en êtes bien loin, ma très-chère sœur, du dégoût de feu notre mère[1]; c'étoit un dégoût de mort, et l'on ne revient point d'une pareille horreur de tout aliment quand cela dure comme il a fait à elle; le vôtre sera passager, comme je l'espère, et je crois qu'il vient de ce que vous vous êtes réduite à une nourriture qui ne donne pas d'appétit; mais pourvu que vous en puissiez prendre autant qu'il faut, vous vous porterez mieux de ne rien manger de haut goût. Encore que vous n'ayez pas l'odeur des fleurs, nous ne laisserons pas de vous en envoyer autant qu'il y en aura, car il ne faut pas punir vos yeux pour venger votre odorat, qui est fort inférieur au sens de la vue; et que feroit-on sans celui-ci, au lieu qu'on ne s'aperçoit presque pas de la perte de l'autre.

CDXLVII.—A Madame la marquise de Sablé.

Elle la rassure sur le dégoût qu'elle éprouvait de la nourriture.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

(*Vers le* 19 *octobre* 1663.)

Qu'est-il donc arrivé, ma très-chère sœur, qu'en pensant vous ôter l'appréhension de votre dégoût que je crois fermement qui n'est qu'un accident léger, je vous ai jetée dans le trouble en vous faisant voir que celui de feu notre mère ne pouvoit entrer en comparaison avec le vôtre, ayant des causes toutes différentes et qui suffisoient toutes seules pour la faire mourir? Quand j'aurois entrepris de vous faire peur, vous ne me devriez pas croire, puisque je ne m'y connois pas, et que je ne vous vois pas; combien donc devez-vous moins vous alarmer lorsque je pense à vous donner des assurances que

[1] La mère Angélique.

vous n'avez aucun sujet de crainte pour un accident qui arrive à tout le monde sans que la santé en soit altérée. Donnez-moi donc la consolation, ma très-chère sœur, d'apprendre que vous êtes dans la paix, pour soulager la douleur que j'ai de vous avoir troublée. Ce n'est pas que je demande une lettre, mais seulement une bonne parole à celle qui vous portera ce billet, en l'assurant que vous regarderez ce que je vous ai mandé comme s'il n'avoit point été dit, puisqu'en effet je n'ai eu rien moins dans l'esprit que le sens que vous y avez trouvé.

CDXLVIII.—A Madame la marquise de Sablé.

Elle l'engage à combattre les pensées qui la tourmentent, et l'exhorte à ne se point scandaliser en voyant tout ce qui se fait contre la vérité et la justice.

(Vers le 21 octobre 1663.)

Vous êtes admirablement bonne, ma très-chère sœur, de m'avoir si tôt pardonné le mal que je vous ai fait; néanmoins il y avoit autant de justice que de miséricorde à m'assurer que vous n'y penseriez plus, puisque je n'avois eu d'autre dessein que d'apaiser vos inquiétudes, en me servant d'une comparaison dont vous êtes éloignée de cent lieues. Faites donc une bonne guerre, ma chère sœur, à ces pensées noires qui vous tourmentent, et ne faites ni paix ni trève avec elles de peur qu'elles ne se fortifient contre vous. Et le moyen que vous eussiez de l'appétit pendant que vous n'envisagez que des monstres, que vous croyez être rangés en bataille contre vous, et qui s'enfuiront aussitôt que vous ne les craindrez plus!

C'est dommage que vous n'avez pensé d'abord à faire ouvrir votre porte par en bas, puisque cela vous seroit plus commode; mais à présent quel moyen de penser à cela, maintenant que nous n'avons plus d'heure, sinon pour nous préparer à attendre celle que Dieu voudra donner contre nous à la puissance des ténèbres. Je ne crains point de blesser personne en disant cela, parce que je ne sais point quels seront les instrumens de notre supplice. Si vous n'avez point de part au

combat, comme il y a toute sorte d'apparence et de raison de croire que vous n'y en aurez point, je me promets néanmoins que vous aurez part à la couronne de ceux qui gagneront tout en perdant tout, parce que c'est ce parti-là que vous choisissez et que vous approuvez; témoin la pitoyable posture où vous vous mettez quand vous voyez les excès qu'on fait contre la vérité et la justice. Mais prenez garde, ma chère sœur, que ce sentiment, qui est si équitable, ne passe jusqu'à vous scandaliser de ce qu'il semble que Dieu abandonne sa propre cause, ce qu'il ne fera jamais, bien que la nacelle de son Église soit agitée des flots et même que des torrens d'iniquité passent sur elle, mais sans la pouvoir jamais submerger. Ce que nous avons à faire, c'est de crier à lui comme les apôtres : *Seigneur, sauvez-nous, nous périssons,* et en général et en particulier; et ce qui est plus terrible, c'est que presque personne n'y pense. Prions Dieu, ma chère sœur, que nous ne soyons pas de ce nombre.

CDXLIX.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Il faut demander à Dieu l'augmentation de la foi : elle lui dit qu'il y avait en ce jour 64 ans qu'elle était entrée en religion.

21 *octobre* 1663.

Il se passe peu de choses présentement, et il semble qu'il y ait quelque surséance ou quelque petite trève; on ne sait combien elle durera. Cependant, ma très-chère mère, il faut penser à autre chose, savoir à la santé de notre âme afin de la fortifier pour le combat. Notre-Seigneur veut que nous l'espérions, et il nous en donne des gages dans la guérison de cette femme de l'évangile[1] qui avoit plus de foi que nous n'en avons, ayant cru que de toucher seulement la frange de la robe du Fils de Dieu seroit capable de la guérir; et à peine croyons-nous que de recevoir en nous-mêmes son précieux corps soit un remède assez efficace pour guérir toutes nos maladies. C'est ce qui nous oblige de demander beaucoup à

1 Évangile du XXIIIe dimanche après la Pentecôte. Saint Matth., ch. IX.

Dieu l'augmentation de notre foi, puisqu'il n'y a qu'à croire que nous possédons tout pour profiter de tout.

Comme je n'ai point de nouvelles à vous mander, je vous dirai qu'il est aujourd'hui mon entrée en religion[1], et qu'il n'y a pas moins de soixante-quatre ans, en y ajoutant six ans que j'avois alors, vous jugerez si je suis jeune, et s'il n'est pas temps de me disposer de faire mon entrée dans un autre monde que celui-ci. J'entrai en la compagnie des onze mille vierges que l'Église nous propose pour nous confondre par leur exemple, étant du même sexe auquel on donne l'inconstance et l'infirmité pour son partage. Encore que cette histoire soit suspecte dans ses circonstances, il est néanmoins indubitable qu'il y a un très-grand nombre de vierges et martyres dans le ciel, en qui la puissance de la grâce a surmonté la foiblesse de la nature.

CDL.—A Madame la marquise de Sablé.

Belle réflexion sur l'inquiétude qu'elle avait de n'avoir point le soleil levant.—Sur la crainte de la mort : il faut s'y préparer tous les jours.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

Ce 23 *octobre* 1663.

Votre désir est accompli, ma très-chère sœur, car notre mère[2] a écrit à M. de Sainte-Marthe par le même ordinaire que vous l'avez fait, et j'espère qu'il ne différera point son retour et que vous trouverez en lui la consolation dont vous avez besoin, qui ne sera pas en vous délivrant des choses qui vous font de la peine, mais en vous inspirant de vouloir bien les souffrir, et de vous en servir comme d'un supplément à la pénitence que vous n'auriez pas le courage d'embrasser vous-même.

Pourquoi vous avisez-vous, ma chère sœur, de vous inquiéter de n'avoir point le soleil levant, puisque vous vous êtes

[1] C'est le 21 octobre 1599 que la mère Agnès entra à Saint-Cyr, dont elle avait été nommée abbesse le 23 juin précédent.

[2] La mère Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny, abbesse.

bien portée depuis plusieurs années qu'il y a que votre bâtiment est fait et qu'il n'a point été tourné de ce côté-là? C'est assez que votre tribune soit à l'Orient, et que vous y soyez exposée au Soleil de justice, qui est Notre-Seigneur Jésus-Christ, *qui est venu nous visiter du ciel comme un soleil levant, pour éclairer ceux qui étoient ensevelis dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort, et conduire nos pas dans le chemin de la paix.* Vous trouverez sans doute de ce côté-là la santé de votre âme et celle de votre corps, autant qu'il plaira à Dieu de vous la donner.

Vous avez grande raison de dire qu'il est fort aisé de se tromper en croyant qu'on a la disposition d'offrir sa vie à Dieu lorsqu'il lui plaira de la retirer, et cependant on se trouve tout renversé des moindres apparences qu'il y a qu'on n'est pas éloigné de la perdre; au lieu que, si l'on étoit sincèrement dans le désir de faire ce sacrifice à Dieu quand l'heure en sera venue, la nature pourroit bien trembler et s'élever contre l'esprit pour une chose qui lui est si terrible, mais elle seroit réprimée par la foi qui la feroit raisonner avec le prophète et dire à soi-même : *Mon âme, ne serez-vous point sujette à Dieu, parce que mon salut doit venir de lui?* C'est ainsi qu'on se fortifie, ma chère sœur, contre sa propre infirmité, la parole de Dieu étant comme une épée à deux tranchans qui sépare en nous ce qui est foible d'avec ce qui est fort.

Une des raisons pour lesquelles Dieu n'a pas voulu qu'on sût le temps de sa mort, a été pour nous obliger de l'avoir plus présente, n'y ayant point d'heure en notre vie dans laquelle nous nous puissions assurer qu'elle ne nous surprendra pas; et c'est peut-être en ce sens que saint Paul dit qu'*il meurt tous les jours,* pour nous apprendre qu'il n'y devroit point avoir de jour auquel nous ne fussions préparés à la recevoir. Vous savez que feu notre mère[1] a appréhendé la mort autant que vous le pouvez faire; mais ce n'étoit pas par un amour de la vie, puisqu'elle disoit, quand elle eût été assurée de vivre encore cent ans, qu'elle n'en auroit pas eu moins de crainte qu'elle en avoit; au lieu que la plupart du monde ne com-

[1] La mère Angélique.

mence à y penser que quand l'âge ou la maladie leur fait croire qu'elle n'est pas éloignée.

Enfin, ma chère sœur, soit qu'on craigne la mort ou qu'on ne la craigne pas, soit que l'on vive ou que l'on meure, comme dit saint Paul, c'est assez que nous soyons au Seigneur, et que nous n'attendions pas à cette heure à dire : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum,* mais que ce soit notre prière ordinaire, en nous abandonnant entièrement entre les mains de celui de qui tous les événemens de notre vie et de notre mort dépendent.

CDLI.—A M. de Sévigné.

Quelques réflexions sur l'évangile du XXIVe dimanche après la Pentecôte.

(28 *octobre* 1663).

A mesure que les jours deviennent plus mauvais, nous demandons à Dieu qu'il fasse croître notre foi, pour juger selon son Évangile et non par la raison humaine de toutes les choses qui passent, afin d'être si heureuses de ne nous point scandaliser de voir tant d'injustices que Dieu souffre pour des raisons très-justes, qui seront un jour le sujet de notre admiration, quand notre foiblesse sera devenue capable de les pénétrer dans sa lumière divine.

Il me semble, mon très-cher frère, que c'est à nous que l'évangile de ce jour s'adresse, puisque Jésus-Christ nous fait voir ce que tant d'autres ne voient pas, qui est la désolation de l'Église : après quoi nous ne devons plus penser qu'à nous enfuir, pour ne point participer à une conduite si contraire aux règles qu'il nous a données, ou plutôt aux commandemens que Dieu nous a faits, qu'on s'efforce d'éluder pour établir les traditions des hommes. L'on n'oseroit dire toutes les réflexions qu'il est, comme je crois, permis de faire sur cet évangile, qui se trouvent presque toutes dépeintes dans le temps où nous sommes, et principalement dans ces paroles qu'on dira, lorsque Jésus-Christ est ici, qu'il est au désert, qu'il est dans les maisons ; mais qu'il ne le faut pas croire ni aller en ces lieux-là, parce que ce n'est pas où il nous a ordonné de

le chercher. Nous le trouverons entre deux ou trois personnes qui seront unies en son nom; il se trouvera toujours dans la voie étroite et dans la confession de la vérité, qu'il est lui-même, et non parmi la multitude de ceux qui marchent par un chemin large qui conduit à l'erreur et au relâchement, n'y ayant rien de si aisé que de se tromper quand on cherche son repos. Mais ce qui nous doit infiniment consoler, sont les assurances que Jésus-Christ nous donne, que pas un de ses élus ne périra, quelque grande et épouvantable que puisse être cette dernière persécution. Et pourquoi, mon très-cher frère, n'espérerions-nous pas d'être de ce nombre, après avoir reçu tant de gages de la miséricorde de Dieu, et principalement celui-ci?

CDLII.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Au sujet des tentatives de l'assemblée du 2 octobre 1663 de soumettre tout le royaume au formulaire.—Au milieu de ces tempêtes, elle l'exhorte à demeurer dans un repos de soumission et de consentement à la conduite de Dieu.

Ce 4 novembre (1663.)

J'aurois obéi, ma très-chère mère, au désir que vous avez d'avoir des nouvelles par tous les ordinaires, (si ce) n'eût été que j'ai cru que vous n'étiez pas en peine, ayant appris par les dernières qu'on ne disoit rien. Mais ce petit calme a été suivi d'une grande tempête, par l'impression qu'on a faite des délibérations qui ont été prises à l'assemblée de messieurs les évêques, où il y a deux pièces que j'aurois désiré de vous pouvoir envoyer, mais je ne sais si on le pourra aujourd'hui.

Enfin, ma chère mère, c'est la nacelle de l'Église qui se remplit d'eau, et qui seroit capable d'être submergée si le Fils de Dieu n'avoit promis que les portes de l'enfer ne pourront prévaloir contre elle. Que s'il semble que Jésus-Christ dort pendant ces tempêtes, c'est parce qu'il veut être réveillé, et que la vue d'un si grand péril fasse crier vers lui : *Sauvez-nous, Seigneur, car nous périssons.* Mais il n'y a guère d'apparence qu'il veuille apaiser cette tempête, et il n'est pas nécessaire qu'il le fasse pour nous empêcher de périr, puisque ce sera plutôt par cette voie qu'il voudra sauver ceux qui étoient

moins assurés de leur salut dans la paix où l'on s'endort d'ordinaire, comme si tout étoit en sûreté. Ce que nous devons plus demander à Dieu, c'est que les eaux n'entrent point dans notre âme, puisqu'il n'importe guère que le reste soit noyé.

Parmi tout cela, ma très-chère mère, n'oubliez pas que N. nous ordonne de demeurer en repos; et vous ne devez pas craindre d'y être, puisque ce ne sera pas un repos d'insensibilité, de quoi vous êtes très-éloignée, mais un repos de soumission et de consentement à la conduite de Dieu, qu'il faut adorer comme l'on fait dans le ciel, en disant seulement : *Amen*. Que si nous nous sommes réjouies en la fête de tous les saints, dans l'espérance, quoique nous en soyons très-indignes, d'être quelque jour admises dans cette Jérusalem céleste, l'Église nous a appris dans la fête qu'elle fait le lendemain à nous réjouir aussi de ce qu'il y a un purgatoire, sans lequel il n'y auroit presque personne qui osât prétendre d'être associé à ceux qui ne sont arrivés dans le ciel que par une grande tribulation, et après avoir lavé leurs robes dans le sang de l'Agneau, sans le mérite duquel, quand nous répandrions notre propre sang pour la cause de Dieu, ce ne seroit pas assez pour nous purifier.

Je consulterai sur ce que vous me mandez en votre dernière touchant les novices et les professes que l'on fait à la mort. Cependant je vous dirai ce que nous en savons, qui est que, quand une fille a fait son épreuve, et qu'on est sur le temps de lui vouloir donner l'habit, celui qu'elle reçoit dans l'extrémité de la maladie est tenu pour valide. Cela nous est arrivé en mademoiselle d'Elbeuf, à qui on le donna après que messieurs ses parents eurent promis que, si elle revenoit en santé, elle demeureroit novice. Mais ce qui s'accorde d'ordinaire, c'est de le donner à celles qui le demandent sans conséquence de l'avenir si elles ne meurent pas. Pour ce qui est des vœux, on ne les fait point faire, puisqu'aussi bien ils ne tiendroient pas; et néanmoins nous avons l'exemple d'une professe qui ne l'a point été autrement que dans le lit, mais qui avoit tout ce qui étoit nécessaire pour cela, ayant achevé l'année de sa probation et été reçue de toute la communauté; l'on fit entrer le supérieur et des témoins en présence de la

communauté, et elle fit ses vœux et reçut le voile après toutes les prières que l'on a accoutumé de faire. Etes-vous contente, ma chère mère? C'est tout ce que je désire et que je ferois si j'avois autant de pouvoir que de bonne volonté pour vous satisfaire.

CDLIII.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Au sujet de l'enlèvement de M. Richard, curé de Triel, qui fut enfermé dans les prisons de l'archevêché de Rouen, à cause de son refus de signer purement et simplement le formulaire [1].

11 *novembre* 1663.

Si l'on fait autant de progrès dans la suite comme l'on a commencé, il n'y a rien qu'on ne doive attendre de la bonne volonté des personnes qui font remuer toute cette machine. Depuis peu de jours l'on a arrêté un saint homme, j'ose le nommer ainsi parce qu'il en fait les œuvres. C'est un curé de Normandie [2], qui avoit refusé de signer, et qui a appelé ensuite à Rome il y a bien deux ans. En ce même temps, M. son archevêque obtint un arrêt du conseil d'en haut de prise de corps jusqu'à ce qu'il se fût rendu à signer : il ne s'en servit pas néanmoins parce que l'on parla de quelqu'accommodement. Il y a un mois que l'archidiacre a eu un différend avec lui, qui étoit apparemment sur cela. Ce bon curé ayant refusé de lui parler hors de l'église, où il étoit avec l'étole, il en fut si en colère qu'il est venu tout courant à Paris où M. de Rouen lui a donné cet arrêt, en vertu duquel cet archidiacre alla à son village, qui est un petit bourg, où il mena vingt archers, et fit accroire qu'il venoit pour faire transporter un curé qui y étoit prisonnier pour crimes. Il fut ensuite chez un gentilhomme, qui est seigneur de ce bourg et fort ami de ce bon curé; ils surent qu'il devoit aller à quatre lieues de là, et ils prirent ce temps qu'il n'y seroit point. Ils furent six chez le curé, les

[1] Voyez les *Mém. de M. Hermant sur l'hist. ecclés.* (1663), ms., *Supplément français*, n° 2674, t. I, p. 2815.

[2] Jean Richard, bachelier en théologie, né à Paris en 1615. Il fut nommé à la cure de Triel, diocèse de Rouen, où il travailla avec zèle pendant dix-huit ans. Il est mort à Paris le 26 septembre 1686, à l'âge de 71 ans.

autres étoient sur le chemin; ils heurtèrent à la porte; il regarda par la fenêtre, et dès qu'il les eut vus, il se douta bien qu'on vouloit lui faire quelque chose; il leur alla doucement ouvrir la porte sans avertir personne, parce qu'il craignoit qu'il n'arrivât du malheur si on eût été averti, étant extraordinairement aimé. Ils entrèrent et firent leur compliment. Il demanda l'ordre, qui lui fut montré. La première parole qu'il dit fut : « Messieurs, permettez-moi d'aller devant le Saint-Sacre-« ment recommander mon troupeau à Jésus-Christ. » Ils lui refusèrent. Il demanda son valet pour lui donner quelques ordres, ils lui refusèrent de même, et ne lui permirent que de prendre son manteau et son chapeau, et le firent sortir finement. Il les pria de le laisser aller à pied parce qu'il ne peut souffrir le cheval, étant extraordinairement infirme. Ils dirent qu'il falloit bien qu'il le souffrît, le jetèrent dessus, et le menèrent par de méchans chemins tout pleins de ronces, dont il fut tout en sang, parce que son peuple courut quatre lieues après lui. Ils le menèrent aux prisons de Mantes, ayant refusé de le mettre dans la maison d'un de ses amis qui les en avoit conjurés et leur avoit dit qu'ils le garderoient là. Dès les trois heures du matin ils le firent lever et lui firent faire bien du chemin à pied, et puis le mirent dans un bateau avec deux voleurs qu'on menoit à Rouen pour les rouer. Quand il fut arrivé, on le conduisit par la ville où on lui fit des moqueries et des insultes étranges; et lui leur disoit tout haut : « Messieurs, ne m'épargnez pas « l'infamie; Jésus-Christ mon maître en a souffert beaucoup « davantage, et la cause pour laquelle je souffre est si glo-« rieuse, que je vas la tête levée. » Il fut ensuite mené dans les prisons de l'officialité; et le roi a envoyé deux compagnies de Suisses à son village, à cause que ces pauvres gens ont battu l'archidiacre et ont couru après leur curé.

Voilà-t-il pas un beau commencement, et ne doit-on pas, Madame, s'attendre à tout?

CDLIV.—A Madame la marquise de Sablé.

Elle loue sa sincérité à lui dire ce qui lui avait fait de la peine, et lui témoigne son désir de la satisfaire en toutes choses.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

Ce 3 décembre 1663.

S'il n'eût point été hier dimanche, c'est-à-dire, un jour de repos et non de travail, j'aurois fait ce billet aussitôt que je reçus celui que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, pour vous assurer, ma très-chère sœur, de la dernière assurance, que l'on n'a point travaillé à la cire que depuis mercredi dernier, et que ç'a été à la basse-cour, à la chambre au-dessous, où l'on met celles qui ont la petite-vérole ; et comme ce n'a été qu'à de la bougie d'une certaine grosseur, où il ne faut point de moule, les ouvrières se sont accommodées comme elles ont pu, encore que tout ce qu'il faut pour travailler ne soit pas achevé comme il le sera bientôt. Je sais mauvais gré à votre nouvel odorat de vous avoir rendu un témoignage si peu fidèle, encore que je le congratule d'être revenu pour vous ôter la peine de son absence ; mais je loue la main qui a servi d'instrument à votre sincérité pour me dire votre peine ; je la conjure de ne s'en point lasser, puisque je suis incapable de m'ennuyer à votre égard d'autre chose, sinon de voir que votre esprit souffre en tant de manières lorsqu'on désireroit davantage de vous donner sujet d'être en repos ; ce qui ne seroit pas néanmoins arrivé, si je ne m'étois avisée de dire à mademoiselle d'Atrie qu'il n'étoit pas besoin, pour ce qu'on a fait, d'avoir toutes les commodités qui ne sont pas encore achevées, ce qui a donné lieu à votre raisonnement qui est fort juste, comment il se pouvoit faire qu'on travaillât sans avoir tout ce qu'il faut. Je n'ai donc garde, ma chère sœur, de trouver du sens dessus dessous en votre esprit ; mais j'en trouve plutôt dans le mien, qui ne s'avise pas d'expliquer les choses plus nettement, ce qui vient de la créance dont je me flatte qu'il n'est pas possible que vous doutiez de ma fidélité. Pour conclusion, il faut que je cherche un autre sujet pour devenir

parfaite que celui de la patience en ce qui vous regarde, puisque vous ne me donnez point sujet de l'exercer, mais bien de m'humilier de ne pouvoir réussir dans le dessein que j'ai de vous donner en toutes choses toute la satisfaction que je désirerois, et de n'être pas digne d'obtenir de Dieu par mes prières toutes les grâces dont vous avez besoin.

CDLV.—A Madame la marquise de Sablé.

Sur divers sujets.

(*Vers le* 8 *décembre* 1663.)

Quelle métamorphose, ma très-chère sœur, qu'ayant toujours été si bonne, si obligeante et si parfaite amie, vous soyez présentement si terriblement fâchée contre nous, que de nous vouloir quitter! Certes, vous avez tout à fait tort d'interpréter en mal nos bonnes et droites intentions, qui n'ont été que pour prendre du temps pour aviser si nous ne quitterions point l'ouvrage de la cire, ayant appris que les cirières vouloient nous faire de la peine, sachant que nous en vendions; et comme notre provision ne nous pressoit point, étant fournies jusqu'à Pâques, nous avons regardé comme une providence de Dieu l'interruption que nous avons été obligées de faire. Il y a encore des raisons avantageuses pour quitter ce métier, et en mettre un autre à la place; souffrez donc, ma très-chère sœur, que nous ne nous résolvions point encore où nous nous mettrons pour faire notre petite provision, puisque nous n'en sommes point pressées, et qu'étant comme des oiseaux sur la branche, nous ne nous appliquons à rien qu'à recommander notre âme à Dieu.

Si vous n'êtes contente après ceci, je serai si fâchée que rien ne me pourra apaiser.

Voilà votre ange protecteur.

Depuis ma lettre écrite, nos sœurs ont été faire la ronde pour chercher un lieu s'il en faut un absolument pour vous satisfaire; elles en ont trouvé un dans les derniers jardins, tout à l'autre bout, proche l'apothicairerie.

CDLVI.—A Madame la marquise de Sablé.

Elle la reprend de s'être laissée aller à quelques soupçons contre elles, et l'exhorte à se préparer à la venue du Fils de Dieu.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

(*Vers le* 18 *décembre* 1663.)

Ce n'est pas merveille, ma très-chère sœur, que votre bon cœur reçoive agréablement quelque petit présent que ce soit, et vous faites justice à celles qui vous offrent ces petites choses, de croire que, si elles pouvoient plus, elles feroient davantage; mais pourquoi n'avez-vous pas la même équité en toute autre chose? Quoi, vous croirez que les marques qu'on vous donne d'un petit souvenir sont sincères, et vous soupçonnerez en même temps qu'on vous manque de parole, qu'on vous trompe, et comme dit madame de Crèvecœur, *que nous faisons gentillesse de faire de faux sermens*[1]*?* Je vous pique de cette comparaison si odieuse, afin que vous ayez honte de cent lieues, selon vos termes, de nous traiter tacitement comme cette dame.

Je parle en pluriel, ma très-chère sœur, car ma sœur Candide[2] et moi ne sommes qu'une; je réponds de sa fidélité comme de la mienne, et si vous saviez combien de larmes lui a coûté la défiance que vous avez eue d'elle, vous en auriez pitié. Et, après cela, ai-je tort d'avoir désiré que mademoiselle de Chalais ne parlât point à elle, pour ne lui pas renouveler ses peines, et d'avoir substitué à sa place ma sœur Anne-Eugénie[3] à qui vous avez tant de créance, afin qu'elle assurât mademoiselle de Chalais de toutes les vérités opposées à vos jugemens téméraires, dont la seconde est que ma sœur Candide ne peut pas quitter d'un moment les ornemens d'Église qu'elle a à faire entre-ci et la fête, et que les ouvrières ne sauroient rien

[1] Lettre de Mme la marquise de Crèvecœur contre le monastère de Port-Royal, qui fut imprimée au mois de septembre 1663.
[2] Sœur Madeleine de Sainte-Candide le Cerf.
[3] Sœur Anne de Sainte-Eugénie, madame de Saint-Ange.

aire sans elle ; et après tout cela vous voulez que ma puissance absolue fasse l'impossible en faisant achever cette chambre de quoi l'on n'a que faire, la saison où nous sommes n'étant pas propre à travailler. Prenons des arbitres, je vous supplie, et je m'assure que vous n'en trouverez point qui ne condamnent madame la marquise, et qui ne justifient ses religieuses. Vous êtes si bonne d'une part que d'appréhender pour elles la Déclaration du roi [1], et de l'autre vous la prévenez presque en leur attribuant des crimes dont elles sont innocentes, et une manière d'agir trompeuse et infidèle dont elles ont de l'horreur.

Mais, ma très-chère sœur, pendant que vous ruminez tout cela, ne vous reste-t-il point trop peu d'application pour vous disposer à la venue du Fils de Dieu, et ne voulez-vous pas être du nombre de ceux dont le prophète dit, qu'ils sont bienheureux parce qu'ils se préparent d'aller au-devant de lui? Or, pour rencontrer quelqu'un, il faut prendre le même chemin qu'il a pris. Jésus-Christ est venu à nous pour notre propre salut sans qu'il lui en revînt aucun avantage, il s'est oublié soi-même et n'a point plu à soi-même, comme dit saint Paul ; c'est donc en renonçant à soi-même qu'il faut espérer de le trouver, en quittant ce que nous avons, pour recevoir ce qu'il nous apporte.

C'est l'avis que l'Église nous donne cette semaine [2], de n'être en souci de rien. Mais que deviendront tant de craintes qui sont naturelles et invincibles? On y aura égard quand elles sont raisonnables, et on les méprisera quand elles passent les bornes du soin modéré qu'on doit avoir de la santé ; et si elles vont jusqu'à l'inquiétude de l'esprit, l'on dira les paroles de Jésus-Christ à celui qui tente de la sorte : *Va derrière moi, Satan, car tu m'es en scandale, n'entendant pas les choses qui sont de Dieu* (S. Marc, c. VIII, v. 33). Quand vous aurez chassé

[1] Le formulaire n'était encore appuyé que par des assemblées du clergé et des arrêts du conseil : en novembre 1663, les jésuites sollicitèrent le roi de donner une déclaration pour en exiger rigoureusement la signature. Le roi apporta lui-même cette déclaration au Parlement, où elle fut enregistrée le 29 avril 1664.

[2] Épître du III[e] dimanche de l'Avent. (Philipp., IV, 6.)

cet ennemi, vous serez capable de recevoir la paix qui sera annoncée aux hommes de bonne volonté, ou plutôt de recevoir une bonne volonté qu'on ne peut jamais avoir si Dieu ne la donne.

CDLVII.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

La considération des mystères du Sauveur doit servir à nous préparer aux afflictions.

23 *décembre* 1663.

Comme il y a toute sorte de sujet de croire que c'est la protection de Dieu qui suspend nos affaires, je ne puis que je n'attribue cet effet de sa miséricorde à tant de prières que vous avez la bonté de nous procurer, et qui servent à nous préparer à tout ce qui nous doit arriver selon l'ordre de la providence de Dieu, plutôt que par le dessein des hommes, qui ne font pas assurément ce qu'ils veulent en ce qui nous regarde. Dieu nous veut fortifier par la vue de ses mystères, et mettre encore une fois devant nos yeux ce grand objet de la pauvreté de Jésus-Christ et de son abandonnement de toutes les créatures, dans lequel il a voulu naître pour l'exemple et la consolation de ceux qui se trouveront dans le même état. Si le Fils de Dieu dans sa sagesse infinie eût trouvé un moyen plus propre pour nous sauver, il l'auroit choisi, et ne nous auroit pas obligés à tant de souffrances, s'il n'avoit été nécessaire pour nous opposer à notre cupidité qui a pris son origine dans les délices du paradis, et qu'il commence de condamner et de détruire dans la grotte de Bethléem par l'humilité et la souffrance à quoi il s'est assujetti dès le commencement de sa vie, et qu'il ne quittera point jusqu'à la mort.

Mon Dieu, ma très-chère mère, de quoi nous occupons-nous, quand nous ne nous appliquons pas à ces grandes vérités que Jésus-Christ est venu nous apprendre, et qui devroient servir de matière à votre prédicateur, sans qu'il fût besoin qu'il eût recours aux contestations qui font présentement tant de trouble dans l'Église ; ce qui est encore plus étrange d'une personne qui fait profession, comme tout son ordre, de soutenir la grâce efficace ! Nous en eûmes un le carême passé qui

ne parla jamais d'aucune question, mais seulement de l'Évangile d'une manière fort édifiante.

CDLVIII.—A Madame la marquise de Sablé.

Elle lui demande ce qu'elles pourront répondre de l'avoir laissée rouvrir la porte de son logement, et s'il ne faudrait pas prévenir de nouveaux ordres en se soumettant à cette privation [1].

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ce 27 *décembre* 1663.

Il n'y a rien si obligeant, ma très-chère sœur, que l'inquiétude où vous êtes de nos affaires qui sont à leur crise, et qui ne peuvent pas tarder longtemps sans éclater. Nous abandonnons à Dieu le sujet principal pour lequel on nous prépare tant de mauvais traitemens; notre cause est la sienne, puisque nous n'y sommes engagées que pour rendre à la vérité et à notre conscience ce que nous devons. Mais ce qui nous met en peine, c'est de ne point donner occasion, par notre conduite trop peu judicieuse, au reproche qu'on nous pourroit faire d'avoir manqué aux ordres qui nous ont été donnés. Car pour ce qui est de nous rendre à ce commandement si terrible qu'on nous fait, nous avons consulté le premier et le plus saint des papes, qui nous a répondu *qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes* (Actes, V, 29). Il nous reste donc à examiner si nous rendons à César ce qui est à César; et c'est à vous, ma chère sœur, que je propose ce cas de conscience que vous êtes très-capable de résoudre, puisque vous savez tout ce qui en est, et qu'il n'y a que vous qui y puissiez apporter le remède.

Dites-moi donc, s'il vous plaît, ce que nous répondrons quand on nous demandera raison de l'ouverture de votre porte? Dirons-nous que nous y avons donné les mains pour

[1] Le 1er août 1661, le lieutenant civil avec le procureur du roi, ayant visité tous les dehors de Port-Royal, avaient donné ordre de faire murer les deux portes du bâtiment de Mme de Sablé, dont l'une lui avait été accordée pour entrer dans la maison sans passer la rue, et l'autre donnait dans la cour du monastère et servait pour les provisions de bois et autres.

votre consolation, et sur de bonnes paroles que vous aviez d'une personne particulière, qu'on avoit quelque sujet de croire qui parloit le langage de la cour, parce qu'on étoit alors dans la conclusion de ce fameux accommodement qui promettoit tant de bonheur, et qu'on vouloit qui nous fît espérer que nous verrions la paix en nos jours? Mais on ne se souviendra non plus de cela que d'un songe, et on aura sujet de nous dire que nos imaginations n'ont rien changé dans les ordres exprès que nous avons reçus. Je vous avoue, ma très-chère sœur, que j'appréhende plus cette réprimande que tous les maux qui la peuvent suivre; car de croire que cela ne se découvrira point, ce seroit contre l'Évangile qui nous commande de croire qu'"*il n'y a rien de si secret qui ne se découvre* (S. Luc, VIII, 17) : aussi bien sommes-nous sur un penchant qui nous menace d'une ruine prochaine, où le commerce le plus doux que nous puissions avoir avec une personne que nous honorons singulièrement nous sera interdit par des voies qui nous le rendront impossible. Ne faudroit-il donc pas prévenir cette privation, en nous soumettant par avance à cette loi de rigueur qu'on nous impose comme à des esclaves, lorsque nous tâchons davantage de nous mettre dans la liberté des enfans de Dieu?

Entrons, je vous en supplie très-humblement, dans la grotte de Bethléem pour y considérer l'état où le Fils de Dieu s'est réduit par l'obéissance qu'il a voulu rendre à un empereur, en suite de quoi il a été privé de logement, d'assistance, de compagnie, de ses amis et de ses parens, et traité comme le dernier des hommes, mais conformément au dessein qu'il avoit de réparer l'injure que le premier homme avoit faite à Dieu, en n'observant pas le commandement qu'il lui avoit fait en une chose si facile, ce qui l'a rendu redevable à sa justice de souffrir les plus grands châtimens sans pouvoir expier son péché, si le Fils de Dieu n'eût opposé son innocence au crime qu'il avoit commis; mais à condition qu'en le réconciliant avec Dieu, il ne pourroit conserver cette réconciliation que par la même voie qu'elle lui avoit été acquise, en embrassant toutes sortes de travaux et de privations. C'est ce qu'il nous est nécessaire de nous proposer dans l'état où nous sommes, qui

fait le sujet de votre compassion et de votre tendresse ; et c'est ce qui me donne la liberté de vous demander la grâce qui dépend de vous, qui est qu'on ne nous ôte point la qualité de servantes de Dieu, pour nous donner celle de réfractaires au commandement du roi.

Je fais un essai dans cette lettre des violences où nous allons entrer, n'ayant pas peu de répugnance à vous faire une proposition qui ne vous peut être agréable ni dans sa matière, ni dans sa forme, n'ayant pas des expressions capables de l'adoucir, comme j'ai dans le cœur toute sorte de respect et d'affection pour vous rendre mes très-humbles obéissances et toutes les satisfactions qui pourroient être en mon pouvoir.

CDLIX.—A Madame la marquise de Sablé.

Réflexions chrétiennes pour le commencement de l'année.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

Ce premier jour de l'année 1664.

Je désirerois, ma très-chère sœur, d'être la première à vous rendre mes très-humbles devoirs au commencement de cette année, comme je suis singulière à vous honorer. Le plus grand souhait que je puisse faire pour vous, c'est de demander à Dieu qu'il vous donne l'amour et le désir des années éternelles qui n'ont ni commencement ni fin. Que nous serions heureuses si nous n'avions point d'autre objet que celui-ci, dans le cours des années que nous devons demeurer sur la terre ! et que l'on passe de mauvais jours quand on est occupé du soin de la vie présente, de laquelle on ne se peut rien promettre que d'incertain ! Que si cette impression ne peut être la seule en nous, parce que nous avons deux esprits qui se font une continuelle guerre, qui sont celui de la foi et celui de la nature qui est toute terrestre ; au moins tâchons que le premier soit le dominant, et qu'il n'y ait que la moindre partie de nous qui s'applique aux choses présentes, afin que nous les puissions quitter facilement lorsqu'elles nous quitteront les premières. Nous ne pouvons mieux commencer l'année qu'en nous déta-

chant de toutes celles qui pourront suivre; encore sera-ce bien moins que ce que l'Évangile nous ordonne de faire, qui est de ne point penser au lendemain.

Je présuppose toujours, ma très-chère sœur, que toutes les obligations dans lesquelles on nous propose qu'il faut entrer nous sont impossibles, mais tout est possible à Dieu, qui ne nous commande rien dont il ne nous veuille donner le pouvoir; et qu'il n'y a qu'un milieu entre ces deux choses si contraires qui sont le commandement et l'impossibilité, et ce milieu c'est la prière à quoi il nous oblige d'avoir recours, n'ayant pas voulu nous délivrer de nos impuissances, aussi bien qu'il a fait de la servitude du péché, afin de nous tenir attachés à lui comme un enfant au sein de sa mère par l'instinct que la nature lui donne qu'il ne s'en peut passer. Et pour nous rendre dignes qu'il nous écoute dans nos prières, il veut que nous lui offrions quelques présens, comme les hommes ont accoutumé de faire quand ils se veulent rendre les autres favorables; mais il a pourvu lui-même à notre pauvreté et à l'inégalité infinie qu'il y a entre lui et nous, en nous donnant ce que nous lui devons donner. Et c'est pourquoi l'Église commence l'année par une fête en laquelle Dieu nous donne son Fils en qualité de Sauveur, pour en faire tous les usages dont nous aurons besoin pour être sauvés par lui. Il ne faut donc plus dire que nous n'avons rien à offrir à Dieu, puisque nous avons droit de nous approprier celui qui est né pour nous et qui nous veut être toutes choses. Faisons donc cet heureux échange de renoncer à nous-mêmes pour le posséder, car il vient pour remplir ce qui est vide, et il n'entre point où il voit que tout est déjà rempli des choses qu'il n'aime pas et qu'il n'approuve pas. Quand nous aurons bien employé ce premier jour de l'année, ce sera un fondement pour espérer que Dieu bénira tous les autres, ayant satisfait au culte qui lui est dû de lui offrir les prémices de toutes choses.

Et, comme il faut descendre du respect qu'on doit à Dieu à celui qu'il veut qu'on rende aux personnes à qui il nous a liés par des devoirs de reconnoissance et d'amitié, je vais à vous, ma très-chère sœur, pour vous témoigner que je commence l'année dans une forte inclination de rendre ce que je dois à la

douceur et à la bonté incomparable de laquelle il vous plaît de m'honorer. Et pour obtenir que vous me fassiez la grâce de me croire dans la protestation que je vous en fais, j'y joins un présent conforme à ma petitesse et que vous ne pourrez pas dire qui n'ait cette qualité, puisque, selon l'expression générale de tout le monde, il n'y a rien de quoi l'on fasse si peu de cas que d'une mouche. Mais pour ne la pas être dans la fâcheuse propriété qu'elles ont de se rendre fort importunes, je finis ce billet par les très-humbles obéissances d'une personne qui est, ma très-chère sœur, entièrement à vous.

CDLX.—A la sœur Antoinette de Saint-Augustin Le Gros, à Port-Royal-des-Champs [1].

Au sujet de sa maladie.—Sur la paix d'esprit dont elle jouit, et sur l'assurance qu'elle doit avoir d'un secours de Dieu proportionné à ses maux.

17 *janvier* 1664.

Je désirerois, ma très-chère sœur, de pouvoir vous exprimer la compassion que j'ai de votre mal, et tout ensemble combien je me trouve obligée de remercier Dieu de la paix d'esprit qu'il vous donne dans une rencontre aussi fâcheuse que celle où vous êtes. Il est de la foi et de la confiance que vous devez avoir en la bonté de Dieu de ne point appréhender la durée de votre mal, ni même l'augmentation, puisque Dieu mesurera l'un et l'autre à la proportion de la grâce qu'il vous voudra donner pour porter une si grande épreuve. Il vous a engagé sa parole qu'il vous sera fidèle pour ne pas permettre que la tentation surpasse vos forces; et il n'y a que la prévoyance, ou plutôt l'anticipation de l'avenir qui nous affoiblisse, parce que le secours de Dieu ne nous est donné que pour le moment présent, de peur que si nous avions une provision de patience, nous ne cessassions de la lui demander, et qu'ainsi nous ne trouvassions la pauvreté dans notre richesse, parce que la nature de la grâce est d'être toujours nouvelle, puisque les sujets mêmes qui la reçoivent sont appelés de nouvelles créa-

[1] Cette sœur est morte le 8 décembre 1666.

tures. Espérez donc de Dieu, ma très-chère sœur, votre pain de chaque jour. Assurez-vous qu'il vous donnera autant de forces que vous en aurez besoin, et faites-lui cette justice de vous fier en lui, comme vous ne doutez point de l'assistance des personnes qui ont de la charité pour vous. On se persuade aisément que celles-là ne nous abandonneront point, encore que cela puisse bien arriver, puisqu'il n'y a personne qui ne soit sujet au changement, ou par sa volonté ou par son impuissance : et à peine peut-on croire avec fermeté que Dieu nous assistera toujours, quoiqu'il soit immuable en lui-même, véritable dans ses promesses et invincible dans le pouvoir qu'il a de soutenir une âme dont il veut être le protecteur. Abandonnez-lui donc la vôtre, ma très-chère sœur, et perdez-la dans une confiance sans bornes en sa charité, afin que vous la trouviez en lui-même dans lequel toutes choses vivent, et avec lequel rien ne peut périr que ce qui est séparé de ce divin principe, qui est aussi la fin de toutes choses.

Que si la Majesté de Dieu en elle-même vous effraye, regardez-la dans le tempérament de sa bénignité et de sa douceur qui nous est apparue en ces saints jours. Approchez-vous de cet Emmanuel qui s'abaisse jusqu'à nous, parce que nous ne pouvions nous élever jusqu'à lui. Dieu disoit autrefois : *Celui qui approchera de la montagne mourra,* parce qu'il ne vouloit être approché que de Moïse seul. Mais il nous dit maintenant que celui qui n'approchera pas de la grotte de Bethléem mourra, parce qu'il vient pour communiquer la vie à tous ceux qui se hâteront de venir à lui. Et c'est vous qu'il appelle principalement par ces paroles : *Venez à moi, vous qui êtes travaillés et surchargés de douleur, et je vous soulagerai. Prenez mon joug sur vous,* en vous soumettant à mes desseins, et je vous le rendrai si doux, qu'au lieu d'en être accablés, *vous y trouverez le repos de vos âmes.*

Il est dit de ce divin Enfant, que *sa principauté est sur son épaule,* parce qu'il nous prête son épaule toute-puissante pour porter avec nous la charge qu'il nous impose; et c'est une principauté qui n'appartient qu'à lui qui est le chef des pasteurs, et de ces bons pasteurs qui donnent leur vie pour leurs brebis. Laissez-vous conduire à lui, ma très-chère sœur; quel-

que difficile que soit la voie par laquelle il vous mène, il vous y fera trouver un bon pâturage. Que si vous êtes froissée par quelque mauvaise rencontre, il vous guérira, et quand vous ne pourrez marcher, il vous portera dans son sein. Ce pasteur si plein de bonté nous cherche toujours, parce que nous nous égarons toujours; et quelquefois aussi il veut que nous le cherchions. C'est ce que l'on voit dans l'Évangile de cette semaine, où Jésus-Christ se cache, afin qu'on le trouve de nouveau. Nous l'avons cherché à l'imitation de la sainte Vierge, et nous avons passé par tous les lieux où il a été durant le cours de sa vie et de sa passion.

Je vous envoie le billet qui vous est échu, et que j'ai commenté pour votre consolation, quoiqu'en une manière bien éloignée de ce qui se devroit dire. Vous trouverez dans ce mystère une prière abrégée et bien propre à votre état, en disant seulement à Dieu : *Que votre volonté soit faite, et non pas la mienne*. Et sans doute que dans le fort de votre douleur il n'enverra pas seulement un ange, comme il nous a mérité d'en avoir un pour protecteur, mais il viendra lui-même vous fortifier et vous rendre victorieuse dans la suite de vos souffrances.

Je vous assure, ma très-chère sœur, que toutes nos sœurs vous portent dans leur cœur, et qu'elles vous regardent comme l'objet de la miséricorde de Dieu sur toute la communauté. Je suis avec elles, et avec encore plus d'obligation qu'elles, ma bonne et très-chère sœur, toute à vous.

CDLXI.—A M. de Sévigné.

Pénitence en toutes choses.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

Mercredi matin (février) 1664.

Je vous remercie très-humblement, Monsieur, de votre admirable présent, qui est capable d'embaumer toute notre communauté ; elle demandera à Dieu que la vertu de ce Nom divin se répande dans votre cœur comme une lumière et une

onction pour le consacrer à son amour. Pour ce qui est de votre tableau, vous me dispenserez, s'il vous plaît, si je ne fais écrire pour l'avoir le mercredi des Cendres, mais nous solliciterons que vous l'ayez le Mercredi-Saint, ou plutôt le mercredi de la Passion ; car il vous faut considérer, s'il vous plaît, que M. Champagne est pressé d'ailleurs, et qu'en cette saison la peinture ne sèche point. Je sais bien qu'il y a longtemps qu'il est commandé ; mais un pénitent ne doit pas vouloir être servi le premier, principalement quand il a fort aimé à être le maître.

CDLXII.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur la foi qui nous persuade que la volonté de Dieu règle tout ce qui arrive, et sur la confiance que nous devons avoir de notre salut.

Ce 2 *mars* 1664.

La paix avec le pape est fort assurée[1], et à l'avantage du roi, c'est pourquoi les bulles de notre archevêque viendront devant Pâques, après quoi il n'y aura plus de retardement à l'affaire des jansénistes. C'est un temps bien propre pour se préparer à tout que le carême, pour couronner leur pénitence si on les fait souffrir, ou pour leur donner la paix et la joie de la résurrection. Si Dieu n'avoit point la puissance de faire toute sorte de miracles, on pourroit dire que celui-là ne se feroit pas ; mais la foi nous commande de croire qu'il n'y pourra avoir que sa volonté qui empêchera qu'il n'arrive, et comme elle est toute adorable, il n'y aura qu'à se soumettre à son ordre suprême au préjudice de toute autre chose.

Au reste, ma très-chère mère, Jésus-Christ ne veut pas qu'on soit dans les défiances de son salut, encore que lui-même nous effraye par des paroles terribles et qui marquent qu'il y en aura peu de sauvés. Car il veut d'autre part que la confiance en sa miséricorde, qui doit être inébranlable quand elle est appuyée sur les mérites qu'il nous a acquis, nous donne une sainte présomption que nous ne serons pas exclus de cet heureux nombre, quoiqu'il y en ait tant de rejetés.

[1] A l'occasion de l'insulte faite à M. de Créqui, ambassadeur du roi à Rome.

L'Église nous propose divers motifs pour nous exciter à des mouvemens différens, parce que nous avons besoin de tout; et de peur que nous ne nous arrêtions trop fortement dans les uns ou dans les autres, elle les tempère, et nous retire de ceux qui sont au-dessus de notre foiblesse, pour nous en donner qui nous fortifient. C'est pourquoi elle rapporte la prédiction que fit Jésus-Christ de sa mort, après l'évangile de la semence, pour nous faire espérer que la stérilité de notre âme peut être remédiée, et qu'elle le sera infailliblement dans celles qui auront recours à l'arrosement du sang de Jésus-Christ, que l'Église honore par la pénitence qu'elle embrasse pendant ce saint temps, où elle nous appelle au désert avec Jésus-Christ par un retranchement de toutes les vaines consolations, et même de celles qui sont les plus légitimes, lorsqu'il lui plaît de nous en priver; et pourvu qu'il soit avec nous dans ce désert, comme la foi nous oblige de croire qu'il est proche de ceux qui le cherchent, encore qu'il ne se découvre pas, c'est assez de quoi nous soutenir.

CDLXIII.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur le mystère de la transfiguration.

9 *mars* 1664[1].

Notre secrétaire est toujours mal; ces retours lui donnent souvent des pensées de la mort qui sont toujours utiles, et encore plus durant la santé, dans laquelle on ne s'en occupe pas assez. C'est ce que Notre-Seigneur nous a voulu apprendre dans le mystère de la transfiguration, où il s'entretenoit de sa mort qui a été durant toute sa vie l'objet de sa dévotion, qu'il n'a pas voulu interrompre durant ce peu de temps qu'il a fait rejaillir la gloire de sa majesté sur son humanité sainte. Quel exemple, ma très-chère mère, pour ne nous dispenser jamais de la mort intérieure, aussi bien dans la prospérité que dans l'affliction! S'il n'avoit été nécessaire pour confirmer la foi de l'Église que Jésus-Christ donnât des preuves de sa divinité, il

[1] IIe dimanche de carême.

n'auroit pas interrompu d'un seul moment sa vie humiliée et méprisée des hommes ; et nous trouvons au contraire bien long le temps de nos humiliations, qui doivent durer jusqu'à la vie éternelle où nous serons transfigurés à proportion que nous aurons été défigurés pour l'amour de Dieu durant cette vie.

J'admire votre ferveur, ma très-chère mère, de choisir une grande fête où l'office est si long, principalement en carême, pour donner l'habit à votre postulante. Il n'y a guère de mystère plus propre pour cette cérémonie que celui auquel le Fils de Dieu s'est revêtu de notre mortalité, après s'être dépouillé de tous les avantages qu'il avoit dans sa nature divine, comme l'on renonce à tous ceux qu'on pourroit avoir par sa naissance, ce qui ne mérite point le nom de rabaissement si on le compare à cet anéantissement incompréhensible qui est enfermé dans ces divines paroles : *Le Verbe a été fait chair*, que l'Église nous ramentevoit[1] tous les jours, pour nous donner des armes contre la vanité qui nous fait tous les jours la guerre.

CDLXIV.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur la mort de la sœur Gabrielle-Marie de Sainte-Justine de Conseil[2].
Réflexion sur l'évangile du IVe dimanche de carême.

Ce 23 *mars* 1664.

Je commencerai ce billet, ma très-chère mère, en vous suppliant très-humblement de recommander à Dieu une de nos sœurs qui mourut vendredi dernier, jour de Saint-Benoît, à Port-Royal-des-Champs; c'étoit une de nos meilleures filles et le modèle d'une vraie religieuse, la plus humble, la plus obéissante, la plus charitable et la plus cordiale à servir toutes les sœurs, et qui étoit infatigable dans la pénitence et l'observance de la règle. C'étoit elle qui avoit été avec madame de

[1] Remet en mémoire.
[2] Elle avait été placée chez Mme de Crèvecœur, qui lui procura d'entrer à Port-Royal le 22 janvier 1654, à l'âge de 24 ans. Elle fit profession le 11 juin 1656; elle mourut le 21 mars 1664.

Crèvecœur, et je crois que la providence de Dieu n'avoit amené cette dame céans que pour nous exercer et pour nous donner cette bonne fille. Je ferai, s'il vous plaît, par votre entremise la même supplication très-humble avec tout le respect que je dois à madame votre abbesse, afin qu'elle fasse prier Dieu par sa communauté pour notre bonne sœur.

Je conviens avec vous, ma très-chère mère, qu'il n'y a rien à attendre de la personne qui devroit calmer l'orage. C'est notre devise de dire à Dieu : *Da nobis Domine, auxilium de tribulatione, quia vana est salus hominis.* (Ps. LIX, v. 13.) Cependant nous tâchons de ne point penser au lendemain, comme Jésus-Christ nous le commande ; nous avons assez d'affaires pour remplir chaque jour de l'application que nous devons avoir à Dieu et à la fidélité que nous lui devons.

L'Évangile d'aujourd'hui est tout de joie et de confiance, voyant le soin que le Fils de Dieu prend d'un peuple qui le suivoit dans le désert sans se mettre en peine qu'il n'y trouveroit rien de quoi manger. Ce qui me semble le plus remarquable, et en quoi il y a plus d'instruction, c'est ce que l'Evangéliste dit qu'*on distribua à tout ce peuple autant de pain et de poisson qu'il en voulut.* Ce pain miraculeux, qui étoit la figure de la grâce de Jésus-Christ, n'ayant point d'autre mesure que celle du désir et du besoin de ceux à qui on le donne, selon qu'il est dit dans les Pseaumes : *Ouvrez votre bouche, et je la remplirai.* C'est donc l'étrécissement de notre cœur qui fait que nous recevons si peu, puisqu'il ne coûte rien à Jésus-Christ de multiplier ses dons, et qu'il lui en reste beaucoup davantage que ceux qu'il a déjà communiqués. Je vous souhaite, ma très-chère mère, un élargissement de cœur pour Dieu, qui le tienne fermé à tous les autres désirs qui le partagent.

Nous n'avons garde d'oublier votre bonne postulante le jour de sa grande fête; elle prendra la place de notre défunte, puisque toutes les religions n'en font qu'une, et que le nombre des servantes de Jésus-Christ s'accomplit en divers lieux. Je lui souhaite les mêmes dispositions qu'avoit celle-ci, et qu'elle vous soit un gage que Dieu regardera favorablement votre monastère pour le remplir de bonnes religieuses.

CDLXV.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Celui qui est né de Dieu écoute sa parole.—Nécessité de la confiance en Dieu.

30 *mars* 1664.

Vous vous devez consoler, ma très-chère mère, de trouver en vous la marque que le Fils de Dieu donne en l'Evangile pour connoître si on lui appartient, qui est d'écouter sa parole avec amour et de discerner ceux qui l'annoncent sincèrement. Car il y en a qui prennent pour la parole de Dieu ce qui n'est que la parole des hommes; et comme celle-ci est destituée de grâce, elle ne fait point d'autre effet que la loi, qui montroit ce qu'il falloit faire sans donner le pouvoir de l'accomplir, comme il se rencontre dans la plupart des directions de ce temps, dont il faut excepter celle que Dieu vous a donnée et que vous cultivez avec tant de fidélité. Elle vous porte sans doute à vous adresser à Dieu qui ne met point d'intervalle de temps dans la permission qu'il nous donne d'aller à lui, et qui nous commande même de l'importuner, parce qu'il prend plaisir aux violences qu'on lui fait pour obtenir les grâces qu'on ne mériteroit pas d'ailleurs de recevoir. Il est un médecin suprême qui ne donne pas seulement des remèdes, mais qui les rend efficaces pour rétablir la santé : et comment ne le seroient-ils pas, puisqu'il les compose lui-même de choses si précieuses jusqu'à nous faire un bain de son propre sang pour nous y laver? Et cependant nos langueurs continuent, parce que nous n'avons pas le courage de nous appliquer ces remèdes, de même que s'ils n'étoient pas pour nous, comme il semble que ce soit la pensée des âmes qui manquent de confiance, lesquelles n'osant pas dire qu'il n'y ait des ressources infinies dans les mérites de Jésus-Christ pour suppléer à toutes leurs misères, demeurent aussi découragées que si elles n'y devoient point avoir de part; au lieu que la confiance est un vase qui est autant rempli qu'il a de capacité de recevoir. Je demande à Dieu, ma très-chère mère, qu'il élargisse tellement votre cœur qu'il soit capable de l'abondance des grâces dont Jésus-Christ fait profusion en ces jours saints.

. . . .

CDLXVI.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sentiments chrétiens dans lesquels elle envisage l'arrivée de M. de Péréfixe à l'archevêché de Paris.

6 *avril* 1664.

L'on attend aujourd'hui les bulles [1]. Vous avez grande raison, ma très-chère mère, d'avoir sur cela la pensée que vous avez ; néanmoins nous voulons toujours nous affermir dans la foi que c'est en la main de Dieu, et non en celle des hommes, qu'est tout notre sort. Ce ne sera pas toutefois sans augure, si c'est cette semaine qui est un temps d'immolation, que Dieu nous donne un juge suprême qui aura la puissance de nous condamner ou de nous délivrer. Que de motifs, ma très-chère mère, Jésus-Christ nous donne pour nous abandonner à ce qu'il lui plaira faire de nous, comme il s'est soumis à la justice de son Père, sans vouloir qu'il eût égard à son innocence qu'il avoit engagée pour sauver les pécheurs ! C'est un des respects qu'on doit à la passion de Jésus-Christ que de garder le silence pour honorer celui qu'il a gardé, s'étant laissé conduire à la croix sans ouvrir la bouche. C'est ce qui m'oblige de me taire, avec l'incapacité que j'ai de parler d'un mystère qui étouffe les pensées de l'esprit, et qui tarit les paroles de la bouche. Je vous supplie très-humblement, ma chère mère, de demander à Dieu pour moi, comme je le ferai de tout mon cœur pour vous, que la mort de Jésus-Christ opère en nous une véritable mort à toutes les choses qui nous ont empêchées jusqu'à présent de vivre à lui seul.

CDLXVII.—A la reine de Pologne [2].

Sur le bonheur des souffrances.

(*Vers le* 15 *avril* 1664.)

Celle dont il a plu à Votre Majesté de m'honorer est rem-

[1] De M. de Péréfixe, nommé archevêque de Paris.

[2] Louise-Marie de Gonzagues de Clèves, reine de Pologne. Elle est morte le 10 mai 1667.

plie d'une bonté si extraordinaire, qu'elle me comble de reconnoissance et de désir de mériter devant Dieu qu'il vous regarde avec autant de miséricorde que Votre Majesté témoigne en avoir pour ses servantes. C'est à lui, Madame, à donner un heureux succès à l'entremise de votre charité en notre faveur. Que s'il arrive autrement, comme Votre Majesté le croit avec grande apparence, elle ne laissera pas de recueillir le fruit d'une action si juste que d'avoir voulu protéger tant de pauvres filles innocentes, qui n'ont pu éviter le sujet qu'on prend pour prétexte de leur condamnation.

J'apprends, Madame, avec grande douleur, que Votre Majesté souffre en beaucoup de manières. C'est une chose bien moins étonnante que des religieuses qui sont mortes à tous les avantages du siècle soient traitées comme les balayures du monde, que de voir qu'il afflige ceux-là mêmes qui sont assis dans les trônes, et qui doivent régner sur lui. Mais ce qui est arrivé tant de fois par la perfidie des hommes a sans doute une cause plus sainte au regard de Votre Majesté, et je crois pouvoir dire, par l'idée que j'ai de l'amour de Dieu envers elle, que la voulant sauver dans un état si peu favorable au salut, il la veut rendre sainte en se servant du même moyen duquel il étoit nécessaire que Jésus-Christ se servît, comme il l'a dit lui-même, pour entrer dans sa gloire.

Vous êtes, Madame, une grande reine, mais ce titre n'est pas au-dessus de celui de chrétienne et de fille de Dieu, qu'il faut conserver au préjudice de tout le reste; de même que le peu de temps que Votre Majesté doit régner sur la terre n'est pas comparable aux années éternelles dans lesquelles Dieu vous prépare un royaume qui ne sera jamais ébranlé. Il y a peu de rois et de reines dans le ciel, mais encore y en a-t-il, car Dieu veut sauver toutes sortes de personnes, et l'Église honore un aussi grand saint comme il a été un grand roi, auquel Votre Majesté a l'honneur d'appartenir; et il y en a aussi dans la Pologne, mais ils ont été martyrs; de même que saint Louis, ayant la paix dans son royaume, a entrepris, par le zèle de la gloire de Dieu, une guerre sainte dans laquelle il a fini sa vie.

Votre Majesté sait bien, Madame, que le chemin qui conduit

au ciel est étroit, et qu'il l'est encore plus pour les grands que pour les petits, parce qu'ils sont exposés à des tentations plus pressantes de prendre leur repos en la terre, où ils ont tant d'avantages. Ainsi ceux que Dieu aime le plus parce qu'il les veut pour lui, il ne permet pas que le démon les enchante par la félicité du siècle; et comme il faut une vertu plus parfaite pour s'en séparer lorsqu'on possède une grande paix, c'est, Madame, Dieu même qui trouble l'eau de la piscine, afin que les âmes qui s'y laissent jeter par la Providence soient guéries de toutes leurs maladies.

J'ose vous dire, Madame, les pensées qui me consolent, quand je fais réflexion à tout ce que Votre Majesté a souffert depuis qu'elle est hors de France. Ce n'a pas été une marque que Dieu pensât à elle quand il lui a donné une couronne, puisqu'un grand saint nous apprend que Dieu donne d'ordinaire les royaumes de ce monde en sa colère; mais lorsqu'il nous couronne d'épines, c'est une preuve qu'il nous associe à Jésus-Christ, et que c'est pour être compagne de sa gloire, à proportion que nous l'aurons été de son humilité et de ses souffrances.

Souffrez, s'il vous plaît, Madame, que je parle à Votre Majesté d'un langage qui est l'entretien de notre esprit dans l'état où nous sommes, et même en ce temps de la résurrection qui est celui de la joie de l'Église, qu'elle propose à tous ses enfans comme l'image du repos que Dieu leur prépare, quand ils auront passé comme leur Sauveur par la mer Rouge des afflictions, qui conduit à une terre promise dans laquelle Dieu essuiera toutes les larmes de leurs yeux. Il n'y a, Madame, que l'Esprit de Dieu qui est l'Esprit consolateur, qui puisse faire goûter à Votre Majesté des vérités si certaines et si saintes, et qui sont tout ensemble si cachées et si inconnues aux sens. C'est ce que je lui demande avec toutes nos sœurs qui sont avec un très-profond respect, et moi en particulier, etc.

CDLXVIII.—A M. de Sévigné.

Sur divers sujets.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Mercredi de Pâques, 16 *avril* 1664.

Vous continuez toujours d'être malade, et pendant que Dieu vous exerce et qu'il sonde votre cœur par des souffrances, il le trouve solidement établi dans son amour, ce qui vous fait penser à ne prendre votre repos qu'en lui, et à lui préparer un lieu où il se retire, pendant que les hommes ne lui en veulent plus donner en la terre où il se puisse reposer. Maintenant, mon bon frère, qu'il est dans son royaume, il pensera aussi à vous préparer une place, après que vous l'aurez méritée en souffrant et en agissant pour lui.

Vous avez autant de prudence que de piété en voulant que l'on suspende l'exécution de votre dessein, en attendant ce que Dieu voudra faire; car il y a des temps qu'il ne veut rien de nous que la bonne volonté, qui vaut mieux que les effets, parce que l'on n'est point au hasard de prendre de la satisfaction dans les bonnes œuvres. Je crois que ce temps-là est arrivé pour nous, et que nous ne devons plus mettre le culte de Dieu dans les choses extérieures qu'on nous peut ôter, mais dans la pureté et la droiture du cœur qui peut subsister dans la privation de tout. Je prie Dieu que sa grâce vous accompagne dans tous les états où il lui plaira de vous mettre, et qu'elle soit votre force, votre lumière et votre consolation. Je le remercie d'avoir donné quelque bénédiction à ce pauvre billet que je vous écrivis dans l'amertume de mon cœur, étant toute pénétrée de la compassion que j'avois de votre douleur. Ce papier que vous avez reçu aura un effet de plus longue durée, comme je l'espère; je le trouve incomparable.

CDLXIX.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur l'attente où étaient les religieuses de Port-Royal de la conduite que M. de Péréfixe tiendrait à leur égard.—Maladie de M. Singlin.

16 *avril* 1664.

Ce que j'ai à vous dire, ma très-chère mère, ne sera point des effets de la joie de la sainte Résurrection, mais plutôt des craintes et des attentes du succès désavantageux qui nous pourra arriver de l'établissement de monseigneur notre archevêque dans son siége. Ses bulles arrivèrent ce Jeudi Saint, et néanmoins il ne prendra possession que demain jeudi; après quoi nous nous disposerons à recevoir la conduite qu'il lui plaira de tenir sur nous, ou de charité ou de sévérité. Notre-Seigneur nous a donné trois ans d'intervalle pour nous disposer à tout, ce qui n'empêche pas que nous n'ayons autant besoin de sa grâce pour bien porter ce qui nous arrivera, que si nous avions été surprises, quoique d'ailleurs ce soit une ingratitude et une infidélité envers lui que de nous défier de sa miséricorde après en avoir reçu tant de preuves. Demandez-lui, s'il vous plaît, ma très-chère mère, qu'elle soit toute notre force, et que nous fassions un usage tout chrétien de la gloire de la résurrection de Notre-Seigneur, qui ne nous promet pas une paix temporelle, mais seulement l'espérance d'arriver à celle qui n'aura point de fin, en marchant sur ses pas, puisqu'il a voulu être notre voie, hors laquelle nous ne trouverons point la vraie vie.

Je n'ai garde de manquer de vous donner des nouvelles de la maladie de M. Singlin, où le médecin assure qu'il n'y a point de péril, et de vous rendre compte de ce qui arrivera à notre égard. Cependant j'espère que vous nous fournirez d'armes pour bien combattre, que vous prendrez dans les trésors de Dieu qui sont inépuisables, et qu'il distribue selon la foi qu'on a en lui, ce qui rend les plus riches ceux qui sont les plus pauvres, quand ils sont les plus humbles et les plus dépendans de ses grâces.

A 3 heures après-midi.

Depuis trois heures du matin que cette lettre est écrite, nous

avons appris que le malade a assez bien passé la nuit ; l'oppression est toujours grande, mais il a peu de fièvre, et le médecin se confirme dans ses bonnes espérances.

CDLXX.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur la mort de M. Singlin, le 17 avril 1664, à l'âge de 57 ans. Il était supérieur et confesseur des religieuses de Port-Royal.

Ce 19 avril 1664.

Après m'être prosternée devant Dieu pour lui demander la grâce toute extraordinaire dont vous avez besoin pour être votre soutien et votre force dans une occasion si imprévue et si accablante, faut-il que je vous dise, ma très-chère mère, que les pensées de Dieu ont été plus élevées par dessus les nôtres que le ciel ne l'est de la terre, puisque, lorsque nous espérions la conservation de celui qui nous étoit toutes choses après Dieu, il lui a plu de nous en priver sans ressource ?

Je suis toute hors de moi en vous disant cette parole, sachant qu'elle vous sera comme un coup de foudre, ou comme cette épée que nous considérions la semaine passée, qui avoit transpercé l'âme de la sainte Vierge, pour me servir d'une comparaison qui ait du rapport à l'usage que nous devons faire d'une perte qui à la vérité est en effet infiniment disproportionnée à la sienne, mais si je l'ose dire qui la surpasse en ce que notre vertu est si extrêmement inférieure à celle de cette divine Mère, qui n'a pu être abattue par aucun manquement de soumission à l'ordre de Dieu qui l'a voulu faire participer à la passion de son Fils autant qu'une créature en étoit capable. Elle a dit sans doute au pied de la croix : *Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole* (S. Luc, c. I, v. 38); et elle ne l'a pas dit avec moins de plénitude de cœur qu'elle l'avoit dit pour donner lieu à l'incarnation de Jésus-Christ, sachant dès lors qu'en devenant mère d'un Dieu, elle deviendroit aussi la mère d'un crucifié : tant il est vrai que les plus grandes grâces que Dieu fait en cette vie sont suivies des plus grandes épreuves. C'est ce qui rend notre affliction presque incapable de consolation, parce que celui que nous pleu-

rons étoit incomparable dans les rares qualités que Dieu lui avoit données pour la conduite des âmes.

Mais ce seroit une ingratitude extrême de prendre sujet de nous plaindre des arrêts que Dieu prononce sur nous, parce qu'ils vont à nous ôter une personne si excellente, puisque c'étoit un don qu'il nous avoit fait sans nos mérites et dont il s'étoit réservé la propriété; et ce seroit de plus offenser sa bonté, de croire qu'en retirant le canal par lequel il faisoit couler sa grâce sur nous, il nous veuille priver de la même grâce dont il est lui-même la source, dans laquelle il nous permettra toujours de puiser, si nous sommes si heureuses de redoubler notre foi et notre confiance en lui.

Nous ne trouvons rien en nous-mêmes pour offrir à Dieu, n'ayant que des misères, et s'il nous fait faire quelque bien, nous y joignons tant de défauts qu'il n'est pas digne de lui être présenté; c'est pourquoi il nous fournit d'autres sacrifices, en nous envoyant des afflictions dans lesquelles il n'y auroit point de mélange d'imperfection, si nous étions fidèles à les accepter sans aucune résistance à ce qu'il demande de nous; mais c'est à lui-même à nous donner une volonté conforme à la sienne, qui seroit suivie de la paix dans les plus grandes angoisses.

Nous mêlâmes hier nos larmes avec celles de mesdemoiselles de Roannez et de Vertus, qui sont toutes pénétrées de douleur; et néanmoins elles et nous, contre l'inclination qu'on a de croire que sa propre douleur est plus grande que celle des autres, nous revenions toujours à vous, croyant que vous seriez la plus affligée, et principalement parce que vous n'auriez presque personne avec qui vous vous puissiez consoler. Mais si les créatures vous manquent, ma chère mère, Dieu ne vous manquera pas, puisqu'il est *le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation, qui nous console* non pas dans *une* seule de *nos afflictions*, mais en *toutes* (2 Corinth., c. I, v. 3 et 4), n'y en ayant point de si grandes à quoi il ne puisse remédier, et qui le fait si pleinement que c'est un de ses attributs de reconnoître qu'il est seul qui puisse donner la médecine après la mort, qui est irremédiable au regard des hommes.

Si j'avois l'honneur de connoître M. l'abbé qui est auprès de vous, je l'aurois supplié très-humblement de vous donner

cette lettre et de la prévenir par sa sagesse; mais je suis contrainte d'aller droit à vous, et de le faire en vous donnant si peu de consolation, parce que je ne suis pas capable de vous en donner davantage; ce qui m'oblige de retourner à Dieu pour vous, pour nous-mêmes et pour tous ceux qui gémissent de cette perte, afin d'obtenir de sa bonté que nous en fassions un si saint usage, qu'il supplée à celui que nous n'avons pas eu pour profiter d'une conduite si sainte et si évangélique. Il me semble que j'éprouve déjà que ce fidèle serviteur de Dieu nous sera une pierre angulaire, pour unir ensemble plus fortement toutes les personnes qu'il portoit dans son cœur et qu'il enfermoit dans le sein de sa charité. Je vous regarde, ma très-chère mère, avec un respect et un amour particulier, à cause de la vénération que vous avez eue pour lui, que je vous conjure de regarder comme une marque signalée de la miséricorde de Dieu sur vous, n'y ayant pu avoir que la pureté de sa conduite qui vous ait donné une volonté si forte de vous y attacher, ce qui doit redoubler votre confiance en Dieu, qui pourroit être ébranlée en cette occasion, par la malice de notre ennemi qui n'a point de plus grand dessein que de nous affoiblir dans la fermeté de la foi que nous devons avoir en Dieu, parce qu'elle est notre unique soutien.

CDLXXI.—A M. de Sévigné.

Elle l'assure des prières qu'elle a faites pour lui pendant sa maladie, et depuis son rétablissement.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

2 *mai* 1664.

Vous seroit-il bien venu dans l'esprit, mon bon frère, que le silence que j'ai gardé à votre égard depuis que Dieu vous tient en sa main pour vous purifier par une fâcheuse maladie, auroit été une marque que j'oublie ce que je vous dois en sa présence? Non certes, vous avez trop de justice et de bonté pour donner lieu à une pensée qui seroit si désavantageuse à la reconnoissance et à la charité que Dieu me donne pour

vous. Je lui ai donc demandé durant plusieurs jours qu'il vous disposât à une sainte mort, à quoi il sembloit que votre maladie vouloit tendre. Mais, depuis qu'il vous a rappelé à la vie, je lui demande pour vous les effets qui ont suivi la mort et la résurrection de Jésus-Christ, qui sont, qu'il a détruit la mort en nous par la sienne, et qu'il a réparé notre vie par sa résurrection. Vous avez donc presque été mort dans votre corps, pour signifier que Dieu a tué le péché dans votre âme ; et puis vous êtes comme ressuscité, pour gage de la nouvelle vie que Dieu vous veut donner, qui vous rendra un homme nouveau et tout spirituel, qui portera l'image de l'homme céleste qui est devenu tout Dieu par la gloire de sa résurrection.

Vivez donc, mon bon frère, de la vie des saints, puisque Dieu n'a pas voulu que vous mourussiez de la mort des justes. Soyez plus pénitent que jamais, mais de la pénitence d'un ressuscité, qui est délivré des liens de la mort, après avoir brisé les chaînes qui le tenoient captif sous la loi du péché, mais qui demeure encore combattu des malices spirituelles qui le peuvent empêcher qu'il ne vive tout à Dieu, c'est-à-dire à toutes les vertus, dont on choisit les unes en négligeant les autres, de quoi on pourra donner des exemples dans un autre temps, car il ne faut parler maintenant que d'actions de grâces et de cantiques de louanges à Dieu , qui vous a redonné à nous lorsqu'il sembloit qu'il vous voulût prendre pour lui.

Il nous reste à désirer le rétablissement de vos forces dans le corps et dans l'âme, afin que vous soyez capable d'aller à la guerre, non pas contre le Turc, mais contre le démon qui est déchaîné contre la grâce de Jésus-Christ, qu'il voudroit éteindre, s'il pouvoit, quoiqu'il sache bien qu'elle sera toujours victorieuse, et que l'opposition qu'il y fait retourne à son éternelle confusion, comme elle sera toujours la gloire et le bonheur de ceux qui l'auront reconnue et qui lui auront rendu l'hommage qu'elle mérite, en confessant que c'est elle seule qui fait en nous toutes nos bonnes œuvres.

Souvenez-vous, s'il vous plaît, que le saint duquel l'Église fait aujourd'hui la fête est le protecteur des personnes persécutées, et priez le qu'il soit le général de notre armée, puisque sa valeur est si extraordinaire, qu'avec des soldats qui n'ont point encore

fait exercice des armes, il peut vaincre les plus aguerris dans l'art d'une milice que les siens ne veulent point savoir, les cinq pierres de David leur étant plus propres que les armes de Saül. Je ne vous demande que ces paroles : Saint Athanase, priez pour elles.

CDLXXII.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Pour la consoler dans l'affliction qu'elle ressentait de la mort de M. Singlin.

Ce 3 *mai* 1664.

Que vous puis-je dire, ma très-chère mère, qui ait du rapport au besoin que vous avez d'être soutenue dans l'extrême douleur où vous êtes de votre perte et de la nôtre, jugeant bien que votre ressentiment surpassera tous les autres qui pleurent avec vous cette affliction commune, pour des circonstances qui vous sont très-particulières! Je me perds dans cette pensée, et je ne vous dirois rien du tout, sachant que mes paroles sont infiniment au-dessous de ce que je devrois dire, si ce n'étoit que je ne puis vous ouvrir mon cœur autrement que par cette voie, qui n'a rien de conforme à mes sentimens.

Il n'y a que Dieu seul, ma très-chère mère, qui ait le pouvoir de vous faire souffrir avec soumission à sa volonté une si rude épreuve. Rendez-vous ce témoignage à vous-même, en disant mille fois *Amen,* qui est la prière des saints dans le ciel, que vous ne consentez point à l'accablement où vous vous trouvez, et qu'il est plutôt un sacrifice qu'une résistance à l'ordre de Dieu; regardez, s'il vous plaît, cette occasion comme la plus importante de votre vie, et dans laquelle vous pouvez lui donner davantage que dans une infinité d'autres. Je suis fort en peine de votre fièvre quarte qui trouvera dans cette rencontre de quoi s'entretenir. Enfin je ne vois rien qui me puisse faire espérer du soulagement dans votre douleur, si Dieu même n'y apporte du remède, et c'est la ressource qui demeure à tous les affligés, pourvu qu'ils soyent si heureux de se souvenir que Dieu leur demeure après avoir perdu ce qui

étoit plus capable de les soutenir et de les aider pour leur salut.

L'on ne peut douter de l'affliction des apôtres après la mort de Jésus-Christ, et dans quel trouble ils étoient de se voir comme des brebis sans pasteur; et pour guérir leur tristesse et les délivrer d'une si grande agitation, il leur donne sa paix en leur disant seulement cette parole : *C'est moi, ne craignez point* (S. Luc, ch. XXIV, v. 36). Je le supplie de tout mon cœur qu'il vous fasse entendre sa voix dans le fond de votre âme, et qu'il vous imprime cette vérité de foi, puisqu'elle est de l'Écriture : *Qu'il est avec ceux qui sont dans l'affliction, et qu'il les en délivrera* (Ps. XC, v. 16). Il est vrai que le prophète ne dit pas si ce sera bientôt qu'il consolera ses élus dans leurs souffrances; mais il faut ajouter ce que Notre Seigneur dit aujourd'hui [1] dans l'évangile, où il parle d'*un peu de temps,* que saint Augustin explique de toute la vie, qui ne nous paroîtra qu'un moment quand elle sera passée, et de même le temps de l'affliction qui paroît si long et si insupportable. Quand il plaît à Dieu de visiter une âme de nouveau, il efface cette tristesse et la change en une joie de confiance qu'il fait naître de la douleur passée, en la guérissant par l'onction de sa grâce, qui est capable d'adoucir les plus grandes amertumes.

Je crains que les nouvelles que nous aurons de vous ne nous apprennent que vous êtes demeurée malade. Au nom de Dieu, ma très-chère mère, n'y contribuez point en faisant des réflexions volontaires sur votre perte, mais détournez-en plutôt votre esprit, comme l'on fait des objets qui tentent notre foiblesse, à quoi l'on résiste en ne les voulant point envisager, pour mettre à la place d'autres pensées qui portent à espérer le secours de Dieu, et que rien ne nous pourra séparer de sa charité qui est plus forte que toutes choses.

Dieu, qui est fidèle, tempère les afflictions, en sorte que nous les pouvons bien porter; que si elles nous accablent, c'est une marque que nous y avons ajouté nous-mêmes par des retours sur le passé et des prévoyances pour l'avenir que Dieu

[1] IIIe dimanche après Pâques, Saint Jean, ch. XVI.

n'approuve pas, voulant qu'on s'attende à lui, qui peut réparer les pertes qu'on a faites, par des moyens qu'on ne peut concevoir et qu'il accorde à ceux qui ont une foi vive de ses promesses, qui sont non-seulement au-dessus de nos mérites, mais encore de nos désirs. Je vous laisse, ma chère mère, dans le sein de sa divine bonté, afin qu'elle vous console dans une affliction qui est inconsolable en elle-même, et non pas à l'égard de celui qui est le souverain consolateur des âmes.

CDLXXIII.—A une religieuse de Port-Royal.

Considérations sur le jour de leur profession.

Ce 5 mai (1664).

Je n'avois garde de vous oublier, ma très-chère sœur, le jour de votre fête, non plus que mes autres sœurs, qui ont eu la grâce de faire profession le même jour[1]. J'ai demandé à Dieu qu'il nous imprimât dans le cœur que ç'a été en cette action que nous avons pris la qualité de victimes qui doivent être immolées à Dieu dans toutes les actions de notre vie; que ç'a été en ce jour que nous sommes tombées en la terre de la religion comme le grain de froment, pour y mourir à toutes les inclinations du vieil homme, pour porter des fruits d'une nouvelle vie. L'Eglise regarde les âmes qui entreprennent un si grand dessein comme incapables par elles-mêmes de l'accomplir; c'est ce qui fait qu'elle accompagne la cérémonie de leur consécration de tant de prières, afin que Dieu recueille en elles ce qu'il y a semé, et qu'il accomplisse ce que lui seul a été capable de commencer par les inspirations qu'il leur a données. Et il veut, ma chère sœur, qu'elles y correspondent par la même voie, en invoquant toujours le secours de Dieu pour se rendre sa grâce aussi présente qu'elle leur a été dans le moment de leur vocation.

C'est une marque que la même grâce n'est pas vaine en vous, de ce que vous avez plus de reconnoissance que vous n'avez

[1] La mère Agnès avait fait profession le 1er mai 1612.

point encore eue de la miséricorde qu'il vous a faite de vous choisir pour son service. Conservez soigneusement, ma chère sœur, cette disposition qui ne peut subsister que par la fidélité que vous aurez à vous rendre à tous vos devoirs, et à gagner tous les jours quelque victoire sur vos inclinations, afin de faire régner Jésus-Christ en vous.

Je vous demande part en vos prières, que je désire qui soient sans intermission, comme l'Évangile le commande, ce qui n'est pas impossible, puisque c'est toujours prier que désirer Dieu, ce qu'il n'est pas permis de ne faire que par intervalles. Il est plus aisé de s'en oublier quand on est dans les satisfactions de la vie ; mais dans l'affliction, il faut retourner incessamment à lui, comme la colombe fit à l'arche.

Je suis, ma très-chère sœur, entièrement à vous.

CDLXXIV.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Il faut se confier à la toute puissance de Dieu.—Elle lui dit quelques particularités de la mort de M. Singlin.

Ce 7 mai 1664.

Il ne faut point borner la puissance de Dieu, ma très-chère mère; il peut former d'autres personnes et vous en faire rencontrer contre toute espérance, comme il vous avoit fait rencontrer M. Singlin, après que vous aviez peut-être eu la pensée, lorsque vous perdîtes le premier que Dieu vous avoit donné, qu'il n'y en avoit point au monde de semblable. Si l'on n'arrêtoit point, par le peu de confiance qu'on a en Dieu, le secours qu'il nous peut donner, l'on trouveroit en lui des ressources infinies pour réparer toutes les pertes. Que s'il y en eut jamais qui parût irréparable à l'égard des apôtres, ç'a été l'absence de Jésus-Christ, et cependant elle étoit nécessaire, comme il dit lui-même, pour les mettre en état de recevoir le Saint-Esprit que le Fils de Dieu a envoyé à sa place, pour achever l'ouvrage qu'il avoit commencé, et qui ne pouvoit avoir sa dernière perfection jusqu'à ce qu'ils fussent détachés de la douceur sensible qu'ils ressentoient de la présence de leur maître ; et c'est la même conduite qu'il veut retracer dans

les âmes, quand il leur ôte les personnes à qui il les avoit liées lui-même, pour les purifier par une si rude séparation.

Vous voulez, ma très-chère mère, que je vous dise les particularités de cette douloureuse mort. Il demeura malade le Jeudi Saint d'un grand mal de gorge; et s'étant levé le lendemain pour dire ses Matines, il se trouva si mal qu'il ne les put achever, ce qui le fit résoudre de se faire porter chez un de ses amis où il seroit plus commodément. On le saigna quatre fois pour ce mal de gorge dont il fut fort soulagé, mais la fluxion tomba sur la poitrine, ce que l'on ne craignoit pas tant; la saignée lui étoit encore fort nécessaire, mais il y avoit de la répugnance, de sorte que l'on n'en fit qu'une cinquième qui fut le mercredi; il en fut fort soulagé, et la nuit suivante se passa assez doucement. Le jeudi matin il prit un bouillon, et aussitôt, en penchant la tête sur le bras de celui qui le soutenoit, il expira sans avoir dit auparavant une seule parole. Je ne vous aurois pas dit ces circonstances, ma très-chère mère, si vous ne me l'aviez ordonné, croyant bien qu'elles vous seroient un surcroît d'attendrissement, les morts surprenantes étant beaucoup plus touchantes que celles qu'on voit venir peu à peu. Il mourut le jeudi à cinq heures du matin. Il est enterré en cette maison, dans le même tombeau où sont les entrailles de feu M. de Saint-Cyran, ce qui nous est d'une extrême consolation dont nous sommes redevables au curé de la paroisse où il est mort, qui le vint enterrer lui-même à neuf heures du soir, craignant qu'on nous voulût priver de ce trésor. Ce bienheureux serviteur de Dieu s'appeloit Antoine, il n'étoit que dans la cinquante-septième année, et l'on nous assuroit qu'il se portoit beaucoup mieux qu'il ne faisoit pendant qu'il étoit avec nous: ce qui fait bien voir qu'il ne faut pas se confier dans les apparences, et ne se tenir assuré de rien de ce qui peut manquer en un moment. L'on nous a donné ses bréviaires et des images qui étoient à lui; je vous en envoie une qui est fort dévote. Ses plus précieuses reliques sont celles de son esprit, et la pratique des instructions qu'il nous a données durant vingt-huit ans, dont il a été plus de vingt ans le directeur unique, la lumière, le soutien et la consolation de notre monastère, comme nous espérons qu'il le sera tou-

jours devant Dieu, qui a voulu qu'il emportât la qualité de notre supérieur, ayant prévenu de deux jours seulement la prise de possession de Mgr l'archevêque.

CDLXXV.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur le même sujet.—Sentiments et dispositions que la foi doit produire en nous.

18 *mai* 1664.

J'attendois de vos nouvelles, ma très-chère mère, avec un grand tremblement, craignant le succès de la maladie de Madame[1], dont il a plu à Dieu d'arrêter le cours par un effet de sa miséricorde, que je trouve quasi miraculeux; ce qui vous est une obligation de reconnoître qu'il ne veut pas vous accabler tout à coup; et quoique votre perte ait des circonstances qui vous la rendent presque insupportable, il ne sera pourtant jamais vrai de dire qu'elle surpasse les forces que Dieu vous donne pour la porter, puisqu'il a engagé sa parole qu'il ne permettroit point que la tentation et les épreuves qu'il nous envoie eussent le pouvoir d'arracher de notre cœur la foi et la confiance qu'il peut réparer en nous toutes nos pertes, et nous tenir lieu de tout ce qu'il nous ôte, avec un avantage aussi grand qu'est celui que doit avoir un Dieu par-dessus une créature. Mais en demeurant d'accord de cette vérité, l'on n'en est point plus soulagé, parce que l'on ne se l appropríe pas, et qu'on se croit incapable d'avoir des sentimens aussi spirituels que ceux-là, et même on ne se met pas en peine de les avoir, comme si l'on croyoit que l'affliction qu'on souffre est si grande qu'il n'y peut avoir de remède. Tâchez, ma très-chère mère, je vous en conjure, pour l'amour de Dieu, de n'avoir pas cette persuasion; combattez-la par des principes si essentiels et si infaillibles que ceux que vous êtes obligée d'avoir comme chrétienne, qui a la connoissance qu'elle appartient à Dieu et qu'elle a un Sauveur qui lui a mérité des grâces qui surpassent tous ses besoins et tous ses

[1] L'abbesse de Saintes.

désirs, et que c'est la plus grande de toutes les ingratitudes de se trouver si pauvre et si abandonné lorsqu'on peut avoir recours au trésor inépuisable de ces biens infinis.

Il est vrai qu'il n'est pas en notre pouvoir de fixer notre esprit dans ces pensées, et que c'est un don de la grâce de les avoir, et d'en tirer le fruit; mais non-seulement Dieu ne refuse pas de nous la donner, mais il nous commande de la lui demander, et il se plaint aujourd'hui dans l'Évangile [1] que ses apôtres ne lui demandoient rien, et qu'il n'y avoit qu'à demander pour recevoir, pourvu qu'on demande en son nom, c'est-à-dire des choses dignes de la gloire de son nom, qui est celui de médiateur envers Dieu, pour nous obtenir tout ce qui est nécessaire pour notre salut; de quoi nous lui devons laisser la disposition et le discernement, ne sachant pas nous-mêmes s'il ne veut point tirer le miel de la pierre, et nous faire trouver de la consolation, c'est-à-dire du secours et de la force, dans les choses mêmes où nous croyons qu'il n'y a que de la perte et de la ruine pour nous.

Si je me croyois, ma très-chère mère, je ne vous dirois rien de tout cela parce que vous le savez mieux que moi, et que ni vous ni moi ne le saurions mettre en usage, si Dieu ne nous fait la grâce de l'apprendre de nouveau par l'inspiration du Saint-Esprit qui est le maître des cœurs, auxquels il enseigne, par son onction divine, tout ce qu'il est impossible qu'ils sachent d'ailleurs : les raisonnemens qu'on fait par soi-même pouvant bien convaincre, mais non pas persuader, en sorte que la volonté ne répugne point à ce que la lumière de l'esprit lui propose. C'est par cette voie que j'espère que vous recevrez du soulagement dans une douleur qui n'en peut avoir, à moins que Dieu y mette la main pour guérir une plaie si profonde.

C'est la voix commune que Mgr notre archevêque nous traitera à la rigueur. Mais bien souvent Dieu change l'apparence des choses; c'est pourquoi je vous supplie très-humblement de ne vous point affliger par avance à notre égard. Après tout, ce ne sera point par la volonté des hommes, mais par celle de

[1] Évangile du Ve dimanche après Pâques. Saint Jean, ch. XVI, v. 24.

Dieu qu'il nous arrivera du bien ou du mal. C'est la grande et l'unique consolation qu'on doit avoir dans toutes sortes d'événemens, et c'est celle que Notre-Seigneur donna à ses apôtres en leur disant, qu'il étoit expédient qu'il se retirât d'eux, afin de leur envoyer à sa place le Saint-Esprit auquel l'attachement à sa présence sensible étoit un obstacle.

CDLXXVI.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur le même sujet.—Visite de Mgr. de Péréfixe à Port-Royal, et entretien qu'il a avec la mère abbesse, Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny.

Ce 24 mai 1664.

Comme je suis fort occupée de votre affliction et de toutes les nôtres, il me semble, ma très-chère mère, qu'elles me servent pour comprendre tout autrement que je n'ai fait jusqu'à présent que, pour être chrétienne, il faut tenir le même chemin que Jésus-Christ nous a tracé, et que si nous n'avons persévéré avec lui dans ses tentations durant cette vie, nous ne le suivrons point dans la gloire qu'il s'est acquise par cette voie, encore qu'elle lui fût due par toutes sortes de droits. L'on ne voit quasi personne qui ne souffre en ce monde; la différence, c'est que les souffrances de la plupart ne sont pas du nombre de celles que le Fils de Dieu appelle bienheureuses dans l'Évangile; la vôtre est de ce rang-là, puisqu'elle vient de l'amour que vous avez pour Dieu et de celui que vous portez à votre âme, au lieu que si vous n'aimiez pas l'un et l'autre, il vous seroit fort indifférent d'avoir un excellent directeur pour vous conduire dans les voies de votre salut. Vous êtes donc affligée, ma chère mère, et c'est Dieu même qui vous cause cette affliction; mais il le fait après vous avoir rendue heureuse en vous donnant une si sainte attache, en sorte que vous seriez beaucoup plus à plaindre si vous ne souffriez point pour ce regard, de même que vous méritez encore par le ressentiment que vous avez des peines qu'on prépare aux amis de Dieu et à de pauvres filles que vous honorez de votre amitié.

Je vous dirai que nous avons eu une visite de monseigneur

l'archevêque, qui nous surprit mardi dernier [1] dès sept heures du matin. Nous le reçûmes chantant le *Te Deum;* après quoi il dit la messe et donna sa bénédiction à la communauté à la grille du chœur, et alla ensuite au parloir, où il entretint notre mère abbesse trois heures et demie de suite, et lui témoigna, d'une part, beaucoup de civilité et de bonté, et, de l'autre, il lui fit entendre que, pour recueillir le fruit de sa protection qu'il lui offroit, il falloit qu'elle fît quelque chose qui étoit de signer le fait de Jansénius et de le signer avec créance; ce qui est un langage nouveau, tous les autres évêques ayant déclaré qu'ils ne se mettoient point en peine qu'on le crût ou qu'on ne le crût pas, pourvu qu'on se soumît à signer le formulaire. Elle lui dit qu'elle ne pouvoit pas se donner cette créance, et qu'elle croiroit offenser Dieu de prendre part à une chose où il paroît tant de péril. Il lui fit entendre qu'il seroit donc contraint, quoiqu'avec douleur, de la traiter, et toutes les autres qui n'obéiroient pas, avec toute la rigueur que méritent des personnes téméraires et présomptueuses. Elle lui parla avec tout le respect et l'humilité qu'on doit, en lui disant de fort bonnes raisons qui regardoient toutes la conscience. Mais il n'en reçut aucune, et la conclusion fut de lui ordonner de bien prier Dieu pour lui et pour elle-même, et de bien consulter ce qu'elle auroit à faire, parce qu'il seroit d'une trop dangereuse conséquence qu'après que toutes les religieuses se sont rendues à ce qu'on a voulu, une seule communauté ne voulût pas se soumettre. Elle le supplia, par les entrailles de la charité de Jésus-Christ, qu'il eût pitié de cette maison, qu'il la traitât en père, et qu'en toute autre chose qu'il lui plairoit d'exiger des marques de notre obéissance, il reconnoîtroit la passion que nous avions de lui rendre de profonds respects. Il répondit toujours de même, quoiqu'il fût attendri de ces paroles et de plusieurs autres, qu'elle lui dit dans le même sens.

[1] Mardi des Rogations, 20 mai 1664.

CDLXXVII.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur la préparation à recevoir le Saint-Esprit.—Sentiments dont les apôtres étaient occupés dans le cénacle.

Ce 31 mai 1664 [1].

Je suis si touchée, ma très-chère mère, de la peine où vous aurez été de ne point recevoir de nos lettres, à cause de la méprise qui est arrivée, que je ne m'en puis remettre, craignant que l'inclination que vous avez de prendre tout au pire, par une bonté qui vous est si naturelle, ne vous ait donné peut-être un pressentiment de toutes les choses fâcheuses qui peuvent arriver et qui ne sont pas encore; et ce qui me fâche davantage, c'est de vous croire dans cette inquiétude de charité en ces jours saints qui font toute la joie de l'Église, si ce n'est que ce divin Consolateur vous inspire de suspendre votre doute, pour ne vous occuper que du bonheur qui est commun à tous les fidèles de la terre, de posséder celui qui est tout l'amour du Père et du Fils, et le sacré lien qui les unit ensemble.

Il semble, par votre dernier billet, que vous me vouliez accabler d'honneur et de civilités à même temps que j'ai manqué aux plus justes devoirs à votre égard. Mais permettez-moi de vous dire, ma très-chère mère, que vous n'êtes pas, comme vous pensez, dans l'imitation des apôtres en ressentant une tristesse semblable à la leur pour l'absence de leur divin maître, car il n'y a rien si assuré qu'ils n'ont point eu de tristesse de voir qu'il s'étoit retiré d'eux, puis qu'il est dit au contraire qu'ils s'en retournèrent, *cum gaudio magno valde*, qui est la plus forte expression dont l'évangéliste pouvoit user, et qui fait voir le changement que la grâce de la résurrection du Fils de Dieu et de son ascension leur avoit mérité, puisque avant sa mort ils ne pouvoient souffrir qu'il leur parlât de son retour au ciel, sans que leurs cœurs fussent remplis de tristesse, dont Notre-Seigneur se plaignoit en leur disant : *Si vous m'aimiez, vous auriez de la joie de ce que je m'en vais à mon Père.*

[1] Veille de la Pentecôte.

Mais ils ne pouvoient entrer dans cette disposition étant attachés à lui trop humainement, jusqu'à ce qu'il eût rompu leurs liens et augmenté la foi de sa divinité toute spirituelle et invisible, qui leur faisoit pratiquer ce que saint Paul a dit depuis : *Encore que nous ayons connu Jésus-Christ selon la chair, maintenant nous ne le connoissons plus en cette manière.*

Ils ont donc été dans le Cénacle, non pas dans le regret de n'avoir plus Jésus-Christ avec eux, mais dans le désir qu'il renouvelât sa présence par l'envoi du Saint-Esprit, dont il ne peut être séparé, non plus que de son Père éternel. Et je m'imagine que, durant ces dix jours, ils se sont occupés de ce que le Fils de Dieu leur avoit dit, que *le Saint-Esprit viendroit reprendre le monde de péché, de justice et de jugement*, et qu'ils ont prévenu par son inspiration l'office qu'il devoit faire, en se reprenant eux-mêmes *du péché* qu'ils avoient commis, de n'avoir pas cru avec assez de fermeté que leur maître étoit un Dieu, et qu'en l'aimant ils s'étoient aimés eux-mêmes ; qu'ils avoient manqué à *la justice*, en ne lui rendant pas ce qui lui étoit dû, et n'étant que dans une justice légale, au lieu qu'il les avoit choisis pour être les premiers justes de la justice de l'Evangile, qui étoit inconnue au monde avant l'incarnation du Fils de Dieu, hormis à quelque peu de personnes dans lesquelles il avoit anticipé cette grâce ; et ils se reprenoient encore d'avoir manqué au *jugement* qu'ils devoient faire, que le prince du monde étant déjà jugé, ils devoient aussi juger et condamner en eux tout ce qui appartenoit au vieil homme, et se disposer à recevoir la qualité de nouvelles créatures par le Saint-Esprit qui vient renouveler toutes choses.

C'est sur cette parole que je m'arrête, ma très-chère mère, dans le désir et l'espérance qu'il renouvellera votre âme, et qu'il mettra votre amertume très-amère dans la paix, pourvu que vous ne croyiez pas impossible qu'il fasse ce miracle, puisqu'il est l'auteur du plus grand de tous, qui est le changement des cœurs. Quand il aura plu à cet Esprit sanctificateur de créer un cœur pur dans mon âme, il sera plus digne de s'offrir à Dieu pour vous et d'être plus que jamais entièrement vôtre.

CDLXXVIII.—A M. de Sévigné.

Sur les afflictions.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ce mardi, à trois heures du matin, 3 *juin* 1664.

C'est de quoi nous avons besoin, mon bon frère, que d'être fortifiées par des paroles de ferveur et de piété comme sont celles de votre billet; nous en entendons assez d'autres; mais si Dieu ne nous parloit au cœur, comme il fait par sa grâce, ce nous seroit une chose bien inutile et insupportable de nous voir traitées en la manière que nous le sommes. Vous avez aussi de votre côté de quoi exercer votre patience, et tous ceux qui veulent vivre selon Dieu ne manquent point d'occasions, ou en eux-mêmes, ou hors d'eux-mêmes, de se rendre conformes à Jésus-Christ crucifié. Il est notre bon Pasteur, et pour trouver les bons pâturages dont il veut nous nourrir, il faut passer par de petits sentiers qui sont bien raboteux, et s'engraisser des voluptés de la patience, comme a fait Jésus-Christ selon la parole d'un Père.

J'ai été fort alarmée d'avoir appris que vous avez été mal depuis la fête; ces retours sont assez ordinaires après des maladies importantes; mais cela n'ira pas plus avant s'il plaît à Dieu, et la saison est si favorable qu'elle contribuera à réparer vos forces pour vous faire poursuivre votre chemin qui n'est pas encore au bout de votre course. Car il faut entrer au royaume de Dieu par beaucoup d'afflictions; et s'il y avoit d'autres portes pour y entrer, celle-ci devroit être préférée pour imiter Jésus-Christ qui l'a choisie pour lui-même, ou plutôt pour l'amour de nous, à qui il étoit nécessaire qu'il en donnât l'exemple. Je vous rends mille grâces très-humbles des effusions de votre cœur; la charité divine qui les produit en est aussi la récompense. Je me tiens heureuse de l'honneur que vous me faites de me donner un rang dans les choses que vous offrez à Dieu, puisqu'il n'y a rien de si avantageux que de s'offrir et être offert en sacrifice à Dieu.

CDLXXIX.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Le refus de signer le formulaire traité d'opiniâtreté.—Considérations sur la fête de la Très-Sainte-Trinité.

Ce 8 *juin* 1664.

Celle-ci ne vous apprendra rien de nouveau ; tout est un peu en surséance. On croit néanmoins que le prélat viendra céans, quelque jour de cette semaine où nous entrons, pour y commencer une visite [1]. L'on met tout présentement sur l'opiniâtreté, car il ne se parle plus d'hérésie, et c'est une opiniâtreté bien pardonnable, quand on n'en a que pour la crainte d'offenser Dieu et que c'est avec un extrême regret qu'on n'obéit pas, comme on a toujours fait dans toutes les choses où la conscience n'étoit point blessée.

Me permettrez-vous de vous dire, ma très-chère mère, que la sainte fête que nous célébrons nous doit être d'une grande consolation, étant si heureuses de porter dès notre baptême le caractère des personnes divines, que personne ne nous peut ôter et qui seront toujours l'âme de notre âme tant que nous serons fidèles à vouloir accomplir leurs paroles, selon ce que Notre-Seigneur dit que *celui qui observera ses commandemens il l'aimera, et que son Père l'aimera aussi, et qu'ils viendront tous deux avec le Saint-Esprit pour établir en lui leur demeure.* Le Fils qui vient le premier nous donne la foi, le Père éternel l'espérance, et le Saint-Esprit la charité. Que si ces vérités ne sont pas toujours sensibles, elles n'en sont pas moins certaines, et toutes les fois que Dieu nous fait la grâce de nous les ramentevoir, il n'y a qu'à rentrer dans soi-même où nous trouvons le royaume de Dieu, comme Jésus-Christ nous en assure, et par conséquent la Sainte-Trinité qui est prête de nous secourir et d'employer sa puissance, sa sagesse et son amour pour nous retirer de toutes nos misères.

[1] Le 8 juin, jour de la Trinité, Mgr de Péréfixe fit publier un mandement pour la signature du formulaire. Le 9, il vint à Port-Royal y commencer la visite, qui fut terminée le samedi 14 juin.

CDLXXX.—A Madame la marquise de Sablé.

Sur divers sujets.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

Ce dimanche (juin ou juillet 1664).

Je demande tous les jours à Dieu mon pain quotidien, et je ne savois pas que c'étoit par l'entremise de ma chère marquise qu'il me le donnoit; c'est ce qui me donnera sujet de lui dire dans mes prières : *Seigneur mon Dieu, vous affligez une personne qui me nourrit* pour l'amour de vous (3. Rois, c. XVII, v. 20); que si l'on considéroit toutes les bonnes œuvres qu'elle fait, on la laisseroit en paix posséder les fruits de sa retraite.

La lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous faire voir, est si juste, si bonne et si convaincante, que je ne sais comment on pourroit faire pour l'éluder, et je crois au contraire que la personne à qui vous l'adressez tiendra pour un grand avantage l'occasion de vous servir, si ce n'est que nos démérites soient si grands qu'ils s'étendent jusqu'à vous faire souffrir une partie de la peine qu'ils méritent. J'espère de recevoir l'honneur de vous voir cet après-dîner dans ce pauvre parloir à qui on en veut tant; j'attendrai l'heure qu'il vous plaira de nous faire appeler.

CDLXXXI.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Elle lui donne de ses nouvelles, et fait quelques réflexions sur l'évangile du Ve dimanche après la Pentecôte.

Ce 6 juillet 1664.

Je commence, ma très-chère mère, d'être en état de vous dire moi-même de mes nouvelles, étant presque hors de ce mauvais rhume qui m'a tenu lieu d'une maladie; mais peut-être que je n'aurai pas longtemps la liberté de notre commerce, étant arrivées au terme qui nous a été donné pour mettre fin à nos maux par d'autres qui sont encore plus grands et irrémédiables [1]; ce ne sera pourtant que ceux que Dieu a ordonnés

[1] Mgr de Péréfixe, en terminant la visite de Port-Royal, avait donné aux religieuses un délai de trois semaines pour penser à ce qu'elles avaient

de toute éternité, et qu'il sait être plus avantageux à notre salut qu'une vie plus douce et plus tranquille, de laquelle nous n'avons pas fait assez de profit jusqu'à présent. Ce sont les sentimens que l'on doit avoir de la bonté de Dieu qui fait bien toutes choses et avec des desseins de miséricorde, aussi bien par ses châtimens que par ses faveurs. Et pour moi, je prends pour devise les paroles de l'Évangile où il est dit : *Contraignez-les d'entrer;* car certes il faut avouer qu'on fait bien peu pour Dieu, quand on n'a pas d'autre motif que celui de son devoir et de la reconnoissance de ses grâces, qui seroit cependant bien assez pour porter au détachement de toutes choses, si ce feu divin étoit assez brûlant pour consumer la pente [1] naturelle qu'on a à chercher le repos dans les choses présentes et qui paroissent justes; c'est pourquoi il est besoin que le vent des contradictions excite une plus grande flamme qui brûle toutes ces pailles, ce chaume et ce bois que nous édifions sur le fondement de l'amour de Jésus-Christ, qui ne souffre point ce mélange.

La providence de Dieu fait arriver en cette semaine l'évangile où le Fils de Dieu nous avertit, *que si notre justice n'est plus grande que celle des Pharisiens, nous n'entrerons point au royaume du ciel.* Il ne nous demande pas plus d'observances extérieures qu'ils en avoient, car ils étoient irrépréhensibles devant les hommes; mais ils n'avoient point Dieu devant les yeux et ne rendoient point à cette majesté invisible qui pénètre le cœur le culte qui lui est dû, qui est de le rendre le principe et la fin de tous ses désirs et de toutes ses intentions; ce qui les rendoit les pires de tous les hommes, qui sont à la vérité fort criminels de suivre leurs inclinations contraires à la loi de Dieu, mais qui n'y ajoutent pas une hypocrisie en couvrant leurs vices d'une apparence de vertu. Je tremble toujours quand l'on dit que les Pharisiens étoient la figure des religieux de la loi nouvelle qui paroissent plus justes que les

à faire. Le 5 juillet, elles firent un acte contenant leur véritable disposition touchant l'ordonnance qui exigeait la foi humaine du fait de Jansénius. (Voyez *Hist. des Perséc.*, t. II, ch. XXI.)

[1] *Pente* pour *penchant*.

séculiers, étant fort composés en l'extérieur, et cependant qui, au lieu de ne vivre que pour Dieu qui devroit être leur unique partage, tâchent de conserver leurs intérêts, leur gloire et leur repos, d'une manière à la vérité différente de celle des personnes séculières, mais qui tend toujours à la même fin. C'est pourquoi le Fils de Dieu leur défend d'offrir leur présent à l'autel jusqu'à ce qu'ils se soient réconciliés à leurs frères, c'est-à-dire qu'ils fassent cesser le scandale et le peu d'édification qu'ils reçoivent de la vie toute humaine qu'ils mènent, au lieu que leur exemple leur devroit servir à se convertir à Dieu.

C'est une pensée bien en l'air et qui paroît à contre-sens de celui de l'Évangile; mais il est vrai pourtant que nous ne sommes jamais bien d'accord avec notre prochain quand on ne lui donne pas le bon exemple qu'on lui doit, en quoi consistent l'amour et l'union que nous devons avoir les uns pour les autres, aussi bien que dans la compassion mutuelle des maux que l'on souffre. Et c'est, ma chère mère, de quoi vous vous acquittez si parfaitement, et peut-être avec excès, si l'on peut excéder dans la charité, comme on le peut faire dans les ressentimens qu'elle excite dans un aussi bon cœur que le vôtre.

L'on parle de la disgrâce de M. d'Alet [1], ce qui doit faire craindre pour les deux autres prélats, celui-ci étant dans un éclat de vertu plus grand que pas un autre évêque du royaume. Il semble que tout soit conjuré contre les amis de Dieu, auxquels il distribue le calice qu'il a préparé à son Fils, afin de leur augmenter son amour et sa grâce. Vos prières, ma chère mère, et celles que vous nous procurez, sont notre consolation et notre espérance; nous vous en sommes infiniment obligées, et de l'assurance que nous avons que votre bonté sera toujours la même envers nous, qui ne la méritons qu'en considération de la parfaite reconnoissance que nous en avons, et qui nous oblige d'avoir recours à Dieu afin qu'il vous en donne la récompense.

[1] Nicolas Pavillon, évêque d'Alet.

CDLXXXII.—A Mgr. Henri Arnauld, évêque d'Angers.

Elle l'assure de sa reconnaissance, et qu'elle prie Dieu pour lui.—Application de quelques endroits de l'Écriture sainte à l'état des religieuses de Port-Royal.

12 juillet 1664.

Je me promets, mon très-cher père, qu'encore que je me donne si peu souvent l'honneur de vous écrire, vous ne laissez pas de voir dans mon cœur tous les sentimens que je dois avoir de reconnoissance de vos bontés pour nous, et d'action de grâces à Dieu de la fermeté qu'il vous donne et qu'il vous augmente à mesure que l'orage grossit. J'ai toujours de l'impatience que vous sachiez qu'il ne nous est encore rien arrivé de tous ces divers genres de supplices dont nous sommes menacées, et que votre espérance en Dieu pour ce qui nous regarde se vérifie tous les jours par ce retardement, qui est une marque visible de sa protection, quand même elle ne continueroit pas. Nous en remarquons tous les jours des circonstances qui sont admirables, et qui nous confirment dans la créance infaillible qu'il ne nous arrivera rien que ce que Dieu voudra et dans le temps qu'il aura marqué, voyant qu'il a arrêté jusqu'à cette heure des desseins et des volontés si ardentes de nous exterminer.

Jusqu'où ne va point votre bonté de vous appliquer à tirer au sort pour nous dans l'*Imitation*, qui est comme un oracle qui répond à tout ce qu'on a dans le cœur ! C'est notre consolation de tirer souvent de la même sorte, principalement dans l'Écriture sainte. La dernière chose qui m'est arrivée, c'est les trois enfants dans la fournaise de Babylone. La réponse qu'ils firent au roi est notre règle pour nous faire allier ensemble la foi que Dieu nous peut délivrer et la résolution qu'encore qu'il ne le fasse pas, nous n'adorerons point l'idole du formulaire[1]. Une autre fois j'ai tiré le songe de Nabuchodonosor qu'il vouloit qu'on devinât, et qu'ensuite on lui en dît l'inter-

[1] Daniel, c. III, v. 18.

prétation[1]. Il me semble que ce qu'on nous demande a du rapport à cela, car on veut que nous parlions avec science d'une chose que nous ne savons pas, en nous servant de ces mots : *Je crois et je confesse de cœur et de bouche*, etc.; et l'interprétation de tout cela est fondée sur la révélation qui en a été faite au pape, et qui nous a été proposée en notre chapitre comme une vérité constante.

C'en est une indubitable, mon très-cher père, que *si Dieu est pour nous, personne ne sera contre nous*[2] et cependant ceux qui sont plus à lui ont le plus d'adversaires. C'est à lui-même à nous faire comprendre l'accord qu'il y a entre ces deux paroles, puisqu'en effet personne n'est contre nous quand leurs contradictions ne peuvent empêcher que Dieu ne tire notre avantage de tous les maux qu'on peut nous faire.

Je me sers encore, mon cher père, de ce verset : *Maledicent illi, et tu benedices*[3]. Car quand il nous souvient de toutes les bénédictions que vous nous donnez de la part de Dieu, nous ne craignons point les malédictions qui nous viennent d'ailleurs; ce qui nous oblige de croire qu'il y en a bien plus pour nous que contre nous, puisque ceux-ci ne s'appuient que sur un bras de chair, et que nos défenseurs n'espèrent qu'en un Dieu fort et vivant, et qui donne la vie et la force à ceux qu'on entreprend d'accabler.

Nous n'avons à vous offrir que nos petites prières pour les très-humbles remercîments que nous vous devons; elles deviendront meilleures, à mesure que Dieu nous fera la grâce de confesser son nom et de le glorifier par nos souffrances.

CDLXXXIII.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Mgr de Péréfixe refuse d'accepter la signature que les religieuses de Port-Royal lui avaient fait présenter.

Ce 13 juillet 1664.

Vous désirez toujours, ma chère mère, de savoir de nos

[1] Daniel, c. II, v. 1 et suiv.
[2] Romains, c. VIII, v. 31.
[3] Ps. CVIII, v. 28.

nouvelles, et je ne vous en puis dire qui ne vous soient un sujet de pitié et d'affliction. Mgr l'archevêque n'a pas voulu accepter la signature que nous lui avons fait présenter [1], et l'on croit qu'il a dessein de nous en demander une autre quand il viendra, ce qui sera au premier jour, et d'user d'une grande sévérité si nous ne nous rendons. Voilà où nous en sommes.

Cet état me fait souvenir de celui de ce peuple qui suivoit Jésus-Christ avec tant d'ardeur de demeurer en sa compagnie qu'il ne se soucioit point du besoin qu'il avoit de nourriture, n'en pouvant trouver en ce lieu-là, parce que c'étoit un désert; de même, nous devons continuer de marcher par le chemin étroit où Dieu nous a engagées, sans crainte de ne pouvoir subsister, pourvu que nous ayons la même affection que ce peuple pour Jésus-Christ, et plus de foi qu'il n'avoit de sa puissance et de sa bonté; et il ne faut point douter qu'il ne nous traite encore plus favorablement, en nous donnant un pain spirituel pour nous empêcher de défaillir dans un chemin si rude. C'est une grande consolation que ces paroles du Fils de Dieu : *J'ai pitié de ce peuple.* Car que ne veut point dire cette expression en la bouche de celui qui est tout-puissant, et de qui la compassion est le remède de tous les maux ?

CDLXXXIV.—Aux religieuses de Port-Royal-des-Champs.

Pour les fortifier dans l'attente où elles étaient des maux dont on les menaçait.

18 *juillet* 1664.

Mes très-chères sœurs, J'avois cru dans mon dernier rhume que Dieu me vouloit séparer de vous sans attendre l'ordre des hommes : je tiens pour une grâce qu'il m'a faite que cela n'ait pas été, afin que je sois plus en état de me présenter devant son jugement, après que j'aurai eu le moyen d'expier mes

[1] Le 8 juillet, les religieuses dressèrent un projet de signature, duquel Mgr de Péréfixe ne fut pas satisfait. Le 10, elles firent une signature en leur manière ; et le 14, elles la lui firent présenter avec l'acte du 5 juillet.

fautes par les privations et les humiliations qui me pourront arriver. C'est déjà quelque chose que l'incertitude où nous sommes, et de nous voir réduites à l'état des novices qui n'appréhendent rien tant que de sortir de la maison qu'elles ont choisie; en quoi notre vœu de stabilité se doit terminer à une instabilité sainte, qui nous rendra plus stables et plus fermes dans l'amour et la fidélité que nous devons avoir pour Dieu.

J'avoue, mes très-chères sœurs, que la vue de cet état, ou d'un autre qui seroit encore plus fâcheux, est capable de faire trembler : aussi ne faut-il pas beaucoup s'y arrêter, de peur de se tenter soi-même, mais considérer plutôt l'obligation qu'on a de s'abandonner à Dieu et d'espérer en sa protection, qui saura bien mesurer les forces que nous devons avoir, et qui ne nous peuvent venir que de sa grâce, avec les tentations dont il lui plaira de nous éprouver. Ce que nous avons à faire, c'est de nous regarder comme si nous entrions de nouveau au service de Dieu, et de nous appliquer les paroles de l'Écriture, qu'*il faut se tenir en justice et en crainte, et préparer son âme à la tentation*. C'est de quoi notre ennemi invisible tâche de nous détourner, afin que nous pensions moins à nos devoirs présens qu'à prévenir des maux qui ne sont pas encore arrivés; ce qui n'est pas une préparation, mais plutôt une indisposition pour en faire un bon usage; n'y ayant que la pratique de la justice, qui consiste à notre égard dans les vertus religieuses, qui nous puisse fortifier pour être capables de soutenir les épreuves de Dieu.

Nous avons trouvé dans nos Matines une instruction fort nécessaire pour nous bien préparer; c'est une prière que le prophète fait à Dieu, afin qu'il le conduise dans sa voie, pour le faire entrer dans sa vérité [1]. Il n'y a rien de plus aimable que la vérité, et tout le monde se mettroit de son parti s'il n'y avoit qu'à la confesser et à l'honorer, mais il n'y a guère de personnes qui en soient dignes, parce que Dieu ne la leur découvre pas et qu'il veut qu'elle soit la récompense de ceux qui observent sa loi.

[1] Ps. LXXXV, v. 10.

Et c'est ce que Jésus-Christ même nous apprend, quand il dit qu'*il est la voie*, et ensuite qu'*il est la vérité*. C'est donc se flatter et se tromper de croire qu'on est quelque chose parce qu'on aime la vérité, si l'on n'étend cet amour de la vérité, qui consiste principalement à ne rien croire et à ne rien embrasser qui ne lui soit conforme, à une autre vérité qui est celle des mœurs, sans quoi cette première partie de la vérité ne peut subsister; et quand on ne viendroit pas jusqu'à y manquer, ce seroit comme une lampe qui s'éteindroit bientôt parce qu'il n'y auroit pas assez d'huile.

Je vous conjure donc, mes très-chères sœurs, et je m'exhorte moi-même avec vous, de nous appliquer sérieusement à profiter du peu de temps que Dieu nous donne pour nous exercer dans la vertu, de laquelle nous devons tant craindre de manquer, lorsque nous nous trouverons dans l'obligation de la pratiquer dans un degré extraordinaire. Les rencontres que l'on trouve à présent de se mortifier et de renoncer à soi-même ne sont que des peintures, en comparaison des difficultés où nous nous trouverons engagées. Dieu nous demande les premières, et il nous promet qu'il nous donnera les secondes. Ne pensons donc point au lendemain, en craignant trop de manquer de la grâce qui nous sera nécessaire, mais employons bien celle qu'il nous donne aujourd'hui, et ce sera une semence qui produira cent fois autant. Il y faut ajouter les prières continuelles, c'est-à-dire celles du cœur, qui ne sont point interrompues, parce qu'il désire toujours d'être à Dieu et de lui plaire. Je vous les demande très-humblement pour moi, mes très-chères sœurs, et je vous promets les miennes, bien qu'elles soient très-indignes, puisqu'elles vous sont toutes acquises, étant entièrement à vous et votre très-humble sœur et servante.

CDLXXXV.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

L'obéissance humaine ne peut jamais servir d'excuse dans les choses qui sont contraires à la loi de Dieu. On ne peut signer le formulaire sans désobéir aux commandements de Dieu.

Ce 20 *juillet* 1664.

Il paroît, ma très-chère mère, que Dieu n'a pas encore

compté nos jours, c'est pourquoi il ne les faut pas, s'il vous plaît, anticiper en présupposant qu'il est arrivé bien des choses, lorsque nous sommes encore dans le même état. Il y a plus d'un an que nous communiâmes toutes en viatique un certain jour, croyant que l'on nous excommunieroit le lendemain, mais l'appel que nous fîmes arrêta les grands-vicaires, et ensuite la brouillerie qui arriva à Rome. Ainsi Dieu se sert de moyens à quoi l'on ne s'attendroit pas, pour empêcher, ou au moins pour retarder, ce que les hommes veulent faire.

L'Église nous donne toutes les semaines des instructions qui peuvent être conformes à notre besoin. Notre-Seigneur nous apprend que *les épines ne produisent point de raisin*[1]; c'est-à-dire que nous nous tromperions nous-mêmes d'attendre du fruit d'une action qui ne seroit propre qu'à nous percer le cœur d'un remords éternel; que c'est nous faire une fausse prophétie de nous dire que l'obéissance remédiera à tout; et que c'est l'hameçon duquel on se sert pour prendre les âmes qui ont de la piété. Vous aurez vu que cette raison est réfutée dans le *Mémoire*[2] par un passage du bienheureux évêque de Genève qui marque la première exception de l'obéissance, qui est quand elle est contraire à la loi de Dieu. Il y en a encore deux autres, qui sont quand le commandement devient impossible, comme l'obligation d'aller à la messe et de jeûner devient impossible à une personne malade. La seconde exception qui fait la troisième, c'est quand on commande quelque chose à quoi l'on n'est point obligé d'obéir, parce qu'il est au-dessus de notre condition et de notre devoir, auquel cas, les supérieurs n'ayant point droit de commander, l'on n'est point obligé d'obéir. Toutes ces trois exceptions se trouvent dans l'occasion présente, où les commandemens de Dieu seroient intéressés, où il faudroit parler contre son sentiment, ce qu'il est impossible de faire sans mentir, et où l'on nous demande une chose contraire à notre état et à notre profession qui ne nous permet pas de nous mêler des choses qui

[1] Évangile du VII[e] dimanche après la Pentecôte. S. Matth., c. VII, v. 16.
[2] Le *Mémoire pour la justification des religieuses de Port-Royal*, par M. Arnauld, juin 1664.

surpassent notre capacité. Tous ces empêchemens qui se trouvent dans l'obéissance dont il est question, la décréditent si fort, qu'il n'y a pas moyen de s'y rendre, et ce seroit plutôt une véritable désobéissance, puisque l'obéissance qui est une vertu ne peut avoir d'autre objet que le bien. C'est pourquoi il nous faut tenir à la conclusion de l'Évangile qui dit : *Qu'il n'y aura que celui qui fera la volonté de notre Père qui est dans le ciel, qui entrera au royaume de Dieu.*

Je ne doute point, ma chère mère, que votre retraite n'ait beaucoup fortifié votre âme qui a tant de sortes de sujets de peines pour le présent, et d'appréhensions pour l'avenir, à quoi vous ajoutez encore le ressentiment de tout ce que vos amis souffrent. Je vous dirai pour votre consolation une parole de l'un d'eux qui est : *Qu'il veut souffrir autant que l'Église souffrira.* Et en effet, quelle indifférence seroit-ce, ou plutôt quelle ingratitude envers cette divine mère, de vouloir être en repos, pendant qu'elle est persécutée si vivement, et qu'on arrache de son sein un si grand nombre de personnes qui lui seroient demeurées fidèles si on ne les exposoit point à une si grande tentation! Pleurons pour un sujet si important, et oublions nos propres maux, selon la pensée d'un autre qui dit : « Que ce n'est pas être à Dieu comme il faut que de « plaindre les autres ou soi-même, quand on souffre pour « une si bonne cause. »

CDLXXXVI.—A Madame la marquise de Sablé.

Pour le jour de sa fête.—Sur la vertu de sainte Madeleine.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ce lundi à quatre heures du matin, 21 *juillet* 1664.

Encore que le jour d'aujourd'hui nous soit un jour de douleur, je ne dois pas laisser de me souvenir, ma très-chère sœur, que celui de demain vous est heureux étant la fête de votre sainte protectrice à laquelle vous renouvellerez votre dévotion et le dessein que vous devez avoir qu'en portant son nom vous portiez aussi l'impression de sa vertu; elle a été si

grande, si admirable et si étendue, qu'il y a de quoi l'imiter soit en une chose, soit en une autre, et principalement en ce qu'elle a recherché le remède des plaies de son âme aux pieds de Jésus-Christ, où il nous est permis comme à elle d'avoir accès, quelque indignes que nous en soyons, pour adorer ses pas, et redresser les nôtres dans la voie de la paix; comme le Fils de Dieu assura cette sainte qu'elle avoit trouvé sa réconciliation avec lui, en suite des larmes qu'elle avoit répandues pour laver ses péchés. Elle étoit venue à Jésus-Christ toute humaine et toute souillée, et elle s'en retourna toute pure et toute divine, parce qu'elle avoit changé d'amour, celui qu'elle avoit pour le monde et pour elle-même ayant cédé la place à l'amour de Dieu et des choses éternelles.

C'est, ma très-chère sœur, à quoi il faut tendre qu'à cet heureux changement. Dieu nous le demande, il le peut faire, et il le veut faire, pourvu que nous le voulions avec lui, car il promet sa paix, c'est-à-dire sa grâce, aux âmes de bonne volonté. Il est vrai que cette bonne volonté n'est pas en notre main. C'est un don qu'il faut qu'il nous fasse. Mais à qui la refuse-t-il? Et y a-t-il personne qui la lui ait demandée avec ardeur et avec persévérance, à qui il ne l'ait pas donnée? Nous nous joindrons à vous, ma très-chère sœur, pour le supplier qu'il augmente de plusieurs degrés celle que vous avez déjà; et c'est la prière que je vous supplie très-humblement de faire aussi pour nous, de qui les bonnes volontés sont si languissantes, et ce sera pour y suppléer, si Dieu permet que le vent d'une nouvelle persécution embrâse le petit feu de sa charité et de l'amour de sa vérité qu'il a allumé dans notre cœur.

Sainte Madeleine a confessé Jésus-Christ après sa mort, et lui a rendu ses respects lorsqu'il étoit regardé presque de tout le monde comme un séducteur. Si elle étoit encore en ce temps-ci, elle se souviendroit de la parole de son Maître qui dit dans l'Évangile, que ce qu'on a fait pour l'un des siens, il le tiendra comme fait à lui-même; ainsi elle ne condamneroit pas un évêque qu'elle ne seroit pas assurée qui en eût donné sujet par ses ouvrages, mais qu'elle croiroit plutôt qu'il auroit contribué à la gloire de Dieu en mettant au jour les vérités de sa grâce qui a tant d'ennemis, parce que les hommes sont in-

grats et superbes, qui se veulent attribuer ce qui n'appartient qu'à Jésus-Christ, lequel après avoir acheté si chèrement notre salut, s'est réservé le pouvoir de nous l'appliquer lui-même.

Je vous fais, ma très-chère sœur, des excuses très-humbles de vous dire des choses si peu raisonnables, ou plutôt de les exprimer si peu raisonnablement. Vous aurez sujet de me le pardonner, puisque j'aurois voulu mieux faire, et qu'il n'y a point de défaut dans le désir sincère que j'ai d'être entièrement à vous, avec toute sorte de respect et de vérité.

CDLXXXVII.—A la reine de Pologne.

Elle la remercie de son attention et de sa sensibilité aux traitements qu'on faisait souffrir aux religieuses de Port-Royal.

(*Juillet* 1664.)

Madame, Les preuves nouvelles qu'il plaît à Votre Majesté de nous donner de l'extrême bonté qu'elle conserve pour cette maison, en désirant d'apprendre l'état où elle est, me fait croire, Madame, que vous ne vous ennuierez pas d'un entretien aussi désagréable que celui qui ne peut causer que de la peine à Votre Majesté, qui n'a pas un cœur insensible, comme celui de la plupart des rois, à tout ce qui ne touche pas leur grandeur et leur gloire. Cette disposition, Madame, me console, non pas tant parce qu'elle nous est favorable, que parce qu'elle est avantageuse à Votre Majesté, laquelle se rend glorieuse, en imitant le Roi du ciel, qui n'est appelé le Père de miséricorde, que par la compassion qu'il a de la misère de ses enfans.

Vous avez vu, Madame, par la dernière lettre que je me donnai l'honneur d'écrire à Votre Majesté, que nous sommes menacées de la dernière violence, et que dans cette extrémité nous l'avons regardée comme cette grande reine, de laquelle Dieu se servit pour la délivrance de son peuple, à quoi il semble avoir préparé Votre Majesté, par les sentimens favorables qu'il lui a donnés depuis longtemps pour cette maison : au lieu que nous ayant voulu affliger, il a permis que l'esprit de notre roi ait été prévenu par des impressions toutes con-

traires qu'on lui a données de nous, et qui ont entièrement arrêté à notre égard jusqu'à cette heure les effets de la clémence et de la justice qui lui sont naturelles. Nous attendons, Madame, quel succès il plaira à Dieu de donner à votre charité, qui ne pourra jamais être sans une grande récompense, bien que, contre le désir de Votre Majesté, elle puisse être sans effet.

Je vous assurerai, Madame, que l'état où nous sommes ne nous fait pas oublier l'obligation que nous avons d'offrir à Dieu les besoins de votre royaume et les affaires présentes de la Diète, qui sont si importantes à Votre Majesté, et dans lesquelles je ne doute point qu'elle ne regarde principalement l'établissement du royaume de Jésus-Christ, qu'un désir sincère établit véritablement en elle-même.

Faites-nous la grâce, Madame, de nous croire incapables de manquer à un si grand devoir ; ce qui nous rendroit indignes d'être filles d'une mère [1] qui a tant honoré Votre Majesté, et qui continue sans doute devant Dieu à désirer qu'il rende votre âme toute royale, en ajoutant aux rares qualités qu'il lui a données pour la rendre digne de la couronne qu'elle porte, une grâce puissante qui lui fasse aimer infiniment davantage de régner chrétiennement, en se rendant servante de Jésus-Christ.

Je désire, Madame, que Votre Majesté ne me prive pas du titre qui m'engage en particulier d'être avec un profond respect, Madame, de Votre Majesté, etc.

CDLXXXVIII.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

La persécution qu'on fait à Port-Royal tend à éteindre l'esprit de cette sainte maison.— Funestes effets de la signature dans ceux qui la font contre leur conscience.—Quelle est la vraie foi.

Ce 6 *août* 1664.

Je vous écris, ma très-chère mère, au jour de la mort de notre mère [2], que l'on veut faire mourir une seconde fois en

[1] La mère Angélique.
[2] La mère Angélique, morte le 6 août 1661.

détruisant la maison qui lui a coûté tant de peines pour la mettre au point qu'il sembloit qu'elle dût subsister pour l'édification de l'Église; et ce qui nous touche principalement, c'est que cette ruine tend à éteindre son esprit pour y introduire un esprit étranger, qui seroit un joug insupportable à des âmes que Dieu avoit appelées à une conduite plus solide qu'elle n'est en beaucoup de religions, où les maximes sont plus politiques, quoique d'ailleurs il y ait beaucoup de vertu; la nôtre auroit besoin d'être plus forte qu'elle n'est pour une si grande épreuve. Quand je considère de quels yeux le consolateur de votre âme et notre mère[1] regardent tout ce qui se passe, je ne sais que dire, sinon d'approuver ce qu'ils approuvent et d'adorer avec eux la volonté de Dieu, qui se conduit par une sagesse incompréhensible et des secrets impénétrables. Que s'il a choisi cette voie pour nous sauver, qu'importe de tout le reste, puisqu'un chemin si étroit est plus capable de nous conduire à Dieu qu'une paix même spirituelle dans laquelle on ne marcheroit pas avec assez de fidélité.

Un gentilhomme de la campagne nous écrit depuis trois jours qu'ayant un voyage à faire, il prit sur soi une petite croix de la mère Angélique, à laquelle il a grande confiance, comme pour lui servir de protection; il lui arriva un accident étrange, qui fut que les ruines d'une maison tombèrent sur le carrosse et l'écrasèrent de telle sorte que ceux qui accoururent pour secourir les personnes qui étoient dedans, et qui croyoient les trouver morts ou prêts à expirer, furent dans un grand étonnement de les trouver pleins de vie et avec seulement quelque légère incommodité. On les tira de là avec grande peine, parce que le carrosse étoit tout brisé, et ils ne font point de doute que ce n'ait été par les prières de la mère qu'ils ont été préservés. C'est peut-être une figure que, dans le renversement extérieur de la maison, Dieu conservera les âmes, et qu'il n'y en aura point du nombre de celles qu'il lui avoit données qui n'échappent de cette ruine.

L'histoire que vous prenez la peine de nous dire fait bien voir qu'on traite la signature de ridicule; mais avec tout cela,

[1] M. Singlin et la mère Angélique.

ce n'est pas une raillerie que tant de persönnes se jouent de la conscience, et qu'il y en ait d'autres qui soyent presque au désespoir de s'être laissés emporter, après avoir résisté longtemps à l'importunité et à la violence de ceux qui exigent cette malheureuse souscription : ce qui cause des transfigurations terribles dans ceux qui la font contre leur conscience, encore qu'ils tâchent d'étouffer le remords qu'ils en ont, pour se persuader qu'ils ont fait une bonne chose : en quoi ils représentent l'assoupissement des apôtres, qui dormoient pendant que Jésus-Christ prioit et qu'il étoit transfiguré pour l'amour d'eux. Que si Jésus-Christ ne les eût réveillés, ils eussent été privés de cette vision bienheureuse et n'auroient pas été instruits par la voix du Père éternel, qui n'avoit point encore dit qu'il falloit écouter son Fils, comme il le dit en ce mystère où il parloit de l'excès de ses souffrances, qui est l'instruction la plus nécessaire pour ceux qui désirent d'avoir quelque jour part à sa gloire.

Que si la foi divine de ces vérités étoit empreinte dans notre cœur, l'on ne parleroit plus de foi humaine, ni de foi politique, non plus que d'une quatrième qui est une foi diabolique, puisque *les démons croyent et tremblent*, comme dit saint Jacques, et beaucoup de chrétiens croyent en Dieu et craignent ses jugemens, mais ils en demeurent là sans aimer Dieu, en quoi seulement consiste *la* vraie *foi qui opère par la charité*, ce qui ne peut être sans l'amour de la vérité. Et c'est sur la foi morte de tant de chrétiens que Jésus-Christ pleure dans l'évangile de la semaine[1], ce qui les met en état de se voir détruire par leurs ennemis invisibles; et ce qui est marqué dans la fin du même évangile nous montre le chemin pour l'éviter, qui est la prière. Que si les âmes faisoient de leurs cœurs une maison d'oraison, elles ne deviendroient pas une retraite de voleurs, les démons enlevant de l'âme, quand elle n'est point soigneuse de prier, tous les bons désirs et les bonnes résolutions que Dieu y avoit semés, et que la même voie de l'oraison y peut conserver.

[1] IXe semaine après la Pentecôte. S. Luc, c. XIX, v. 41.

CDLXXXIX.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

La compassion aux misères d'autrui est agréable à Dieu. — Les prières des autres ne nous serviront pas, si nous ne prions nous-mêmes.

Ce 17 août 1664, à 4 heures du matin.

La maladie de notre prélat nous ôte l'appréhension de ne pas célébrer en repos la fête de notre père saint Bernard; après quoi nous n'aurons plus de temps assuré, car il se porte mieux, Dieu merci. Nous avons eu, je vous assure, une grande douleur de l'inquiétude où vous aurez été de ne point recevoir de nos lettres. Ce qui me console, c'est que j'espère que Dieu vous comptera tout cela, puisqu'il naît de la charité que Dieu a mise dans votre cœur, qui vous transforme dans la peine de ceux que vous aimez.

Notre-Seigneur a fait la plupart de ses miracles en faveur de ceux qui le prioient pour ceux qui en avoient besoin, tant il a agréable la compassion qu'on a des misères d'autrui. C'est ce qui est marqué dans l'évangile d'aujourd'hui [1], où on lui présenta un sourd qui ne pouvoit avoir entendu parler de lui, et qui étant aussi muet, étoit incapable de pouvoir prier pour lui-même; ce qui nous apprend que toute l'Église n'est qu'un corps, et qu'il donne aux uns qui ne le méritent pas, pour récompenser la charité des autres qui l'en supplient, et à qui il donne spirituellement ce qu'ils lui demandent pour leur prochain, ce peuple ayant reçu la grâce de croire la puissance de Jésus-Christ et de l'invoquer, avant qu'il eût guéri ce sourd et muet. Mais parce qu'il n'y contribua rien lui-même, Jésus-Christ voulut témoigner beaucoup de difficulté à lui rendre l'ouïe et la parole, jusqu'à soupirer vers le ciel, comme s'il eût eu besoin d'un autre pouvoir que celui que son Père avoit mis entre ses mains. Il mit les doigts dans ses oreilles, et leur commanda de s'ouvrir, et il toucha sa langue pour la délier, et tout cela après l'avoir tiré à part; ce qui marque plusieurs mystères que je ne comprends pas. Je m'arrête seulement à

[1] XIe dimanche après la Pentecôte. S. Marc, c. VII, v. 32.

cette pensée, que si nous ne prions pas nous-mêmes, les prières que les autres font pour nous ne lèveront pas les empêchemens que nous apportons aux opérations de Dieu en nous; ce que je dis pour ne me pas trop appuyer sur les prières de nos amis, encore que j'en sois extrêmement consolée, espérant que Dieu y aura égard pour nous faire une aussi grande grâce que celle de souffrir quelque chose pour l'amour de lui.

Mon Dieu, ma très-chère mère, que je vous plains de la continuelle et violente douleur que vous avez de votre perte [1]! Mademoiselle N. m'a fait voir votre lettre qui en est toute remplie. Mais combien vous sera-t-il avantageux de faire à Dieu un aussi précieux sacrifice que celui-là, qu'il peut si bien récompenser en vous donnant par lui-même ce qu'il faisoit passer par un autre canal! Il veut pour cela que votre foi soit plus pure, et que votre confiance et votre charité le regardent lui seul, qui est toujours immuable. Et bien que ces dispositions qui sont toutes spirituelles ne donnent rien aux sens, elles ne laissent pas de les soutenir et d'adoucir leur amertume.

CDXC.—A M. de Sévigné.

Reconnaître les bienfaits *(titre du manuscrit)*.

(19 *août*) 1664.

Je vous rends de très-humbles grâces, Monsieur, du présent qu'il vous a plu de me faire. Il est vrai qu'il y a toujours de l'avantage et de la justice à vous donner de ces sortes de biens dont vous faites votre trésor, parce que vous êtes persuadé, qu'encore que ce soient des choses assez communes, elles sortent d'un esprit qui les concevoit d'une façon toute particulière, et qui prenoit sujet de tout pour porter les âmes à la véritable pureté et à ce que l'on doit à Dieu, en leur faisant remarquer les séductions de l'amour-propre, qui se spiritualise le plus qu'il peut afin de s'insinuer dans les choses les plus saintes.

J'admire l'activité de votre charité qui vous fait agir si bien

[1] De la mort de M. Singlin.

et si promptement, pour suivre le dessein que vous avez d'agir en notre faveur aux champs et à la ville; et je suis confuse de ma pesanteur qui me fait demeurer sans remercîment et sans parole pour correspondre à vos bienfaits. Mais je recueille ce que je n'ai point semé, par la grâce que vous me faites de me considérer comme si j'étois digne de succéder à une personne[1] qui n'a pas reçu en vain l'estime et la confiance que vous avez eue en elle; je vous y renvoie, mon bon frère, afin qu'elle soit le salaire de toutes vos bontés pour moi, qui ne suis que son ombre. Pour comble de tout, vous nous ferez part, s'il vous plaît, de vos ferveurs pour bien célébrer la fête de notre père saint Bernard, qui vous regarde comme l'un de ceux qu'il a attirés à Dieu et qui n'ont point tourné la tête en arrière, mais regardant plutôt devant vous pour avancer dans votre voie..

Je vous renvoie votre testament; il sera mieux entre vos mains qu'entre les nôtres, ne pouvant plus répondre de rien. La part que vous prenez aux maux qui nous peuvent arriver, vous fait déjà regarder de Dieu comme si vous y étiez associé effectivement; et peut-être que la meilleure part de la récompense que Dieu promet à ceux qui souffrent pour la justice sera pour vous, qui n'aurez que la charité pour motif de votre souffrance.

CDXCI.—A M. de Sévigné.

Pour le remercier de la part qu'il prend à l'état des religieuses de Port-Royal.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Vendredi 22 août 1664.

Je ne puis apporter plus de créance que je fais, mon bon frère, à votre bonne volonté et à l'effusion de votre cœur pour nous; je vous en rends tous les très-humbles remercîmens qu'il m'est possible, encore que ce soit trop peu de chose pour le joindre à la récompense que Dieu vous promet pour la

[1] La mère Angélique.

bonté que vous avez pour ses servantes. Nous nous attachecherons à la communion des souffrances de Jésus-Christ, que vous nous proposez, pour porter avec humilité celle du saint autel dont nous sommes exclues[1]: ce sera en disant, prosternées devant Dieu, les paroles que je vous supplie de dire aussi à notre intention : *In spiritu humilitatis, et in animo contrito suscipiamur a te, Domine; et sic fiat sacrificium nostrum in conspectu tuo hodie, ut placeat tibi, Domine Deus.*

Je suis, etc.

CDXCII.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur l'approche de la séparation dont on avait menacé les religieuses de Port-Royal depuis long-temps, et qu'elles appréhendaient plus que toutes choses.

Ce 24 août 1664.

Notre secrétaire a fait sa lettre dès vendredi, et je me serois donné l'honneur de faire la même chose si j'en avois eu le temps, craignant toutes deux de n'avoir plus la liberté d'écrire aujourd'hui. Elle vous mande le sujet qui nous avoit donné cette crainte, et néanmoins nous voilà encore, quoiqu'avec toutes les apparences du monde nous ne pourrons plus bientôt disposer de nous-mêmes. Je ne suis pas exempte de tremblement et d'appréhension dans les approches de ce qui nous arrivera; mais je ne laisse pas de plaindre en quelque façon davantage ceux qui ont de la bonté pour nous, qui participent à tous nos maux, et à qui peut-être Dieu ne donne pas une certaine force et une espèce de consolation intérieure par lesquelles il soutient les personnes qu'il éprouve, sans quoi le corps et l'esprit se trouveroient dans une grande défaillance. Je vous regarde, ma très-chère mère, comme l'une des principales, qui vous transformez tellement dans ceux que vous aimez que leurs douleurs sont les vôtres. C'est ce qui me fait espérer que, s'il y a du bonheur et du mérite, comme il y en

[1] Le 21 août, l'archevêque de Paris, mécontent de la persistance des religieuses de Port-Royal à refuser la signature du formulaire, les interdit *verbalement* de la participation des sacrements.

a sans doute, à boire le calice du Seigneur, vous partagerez ces avantages avec celles qui en sont honorées, puisqu'il n'y aura que la charité qui les en rendra dignes, et que la vôtre est si visible et si sensible pour le même sujet.

Les preuves si continuelles qu'il vous plaît de nous en rendre m'obligent de vous regarder comme ce bon samaritain, qui pansa les plaies de ce pauvre malade que les voleurs avoient laissé à demi mort. Vous mettez de l'huile dans nos plaies par la tendresse et la compassion que vous avez de nos maux, et vous y mettez encore du vin par la vigueur et la force de votre amitié, qui demeure constante à justifier des personnes qu'on juge dignes de condamnation, à les porter dans votre cœur et à recommander à d'autres d'en avoir soin devant Dieu. C'est l'image, ma très-chère mère, de ce que Jésus-Christ fera pour vous, puisqu'il a dit qu'*il nous mesurera de la même mesure que nous aurons mesuré les autres.*

CDXCIII.—A Mgr. Henri Arnauld, évêque d'Angers.

Sur l'approche des maux de Port-Royal.—Espérance de fermeté de la part des religieuses.—Demande des prières du prélat.

26 *août* 1664.

Encore que l'espérance que j'ai presque toujours eue, que Dieu feroit quelque chose d'extraordinaire en notre faveur, ait été contraire au dessein qu'il fait paroître maintenant de nous vouloir abandonner à la volonté de ceux qui ont résolu de nous pousser à toute extrémité, je me promets néanmoins que cette confiance n'aura pas été désagréable à Dieu, puisque j'ai toujours tâché de l'allier avec la soumission que je dois à ses ordres, pour n'être point surprise s'il lui plaisoit d'en disposer autrement.

Nous voici donc arrivées au point de notre séparation, qui est infiniment amère à tant de pauvres filles qui ont toujours été dans une union si parfaite. L'on arrivera à la fin qu'on prétend, de les affliger; mais pour ce qui est de les désunir et de les affoiblir dans la résolution où elles sont de ne jamais

céder à un commandement qui est contre leur conscience, j'espère plus que jamais que cela n'arrivera point, ayant déjà l'expérience qu'à mesure que les menaces croissent, Dieu leur augmente la force et le courage pour lui être fidèles. N'est-ce pas, mon cher père, une grande merveille de sa grâce, d'être plus ferme à l'approche de tant de maux, que l'on n'avoit été pendant qu'on ne les regardoit que de loin. Ce n'est pas qu'on ne prévoie bien tout ce que l'on aura à souffrir, et que l'on soit insensible à des choses qui méritent tant d'être appréhendées; tant de larmes qui se répandent en sont les fidèles témoins; mais nous nous souvenons de ce que dit l'Écriture, qu'*il vaut mieux être en la maison de pleurs qu'en celle de banquet*. Notre douleur est donc accompagnée d'actions de grâces, croyant que Dieu tirera sa gloire et notre salut des maux que nous souffrirons.

Ce sera donc en qualité de victimes que vous nous offrirez à Dieu, quand vous lui immolerez au saint autel cet Agneau divin, à qui toutes les âmes doivent le sacrifice d'elles-mêmes. Demandez-lui, mon cher père, que nous le lui présentions avec un cœur humilié, et en considérant que ce que nous faisons est si peu de chose en comparaison de ce que Jésus-Christ a souffert pour nous. La tendresse que votre charité vous donnera à notre égard sera un sacrifice de bonne odeur envers Dieu; et ce surcroît de peine, par la compassion que vous aurez de celles d'autrui, vous fortifiera de plus en plus pour porter celles qui vous accablent déjà. C'est ce que nous demandons à Dieu de tout notre cœur, et qu'il nous fasse bien concevoir que c'est votre bonheur et le nôtre d'être condamnés des hommes pour être justifiés de Dieu.

Nous sommes souvent à vos pieds pour vous demander votre sainte bénédiction, et nous la recevons invisiblement, avec une consolation particulière de pouvoir recouvrer en vous ce que nous perdons en notre prélat. C'est pourquoi, tous les évêques n'étant qu'un évêque, nous ne nous tenons point abandonnées ni séparées de la grâce que nous devons attendre de la puissance épiscopale, qui est la protection des fidèles et particulièrement des vierges consacrées à Dieu, desquelles les évêques sont les pères; et je suis assurée que vous nous faites

l'honneur de nous regarder en cette qualité qui nous est infiniment chère [1].

CDXCIV.—A Madame la marquise de Sablé.

Trois jours après qu'elle fût enlevée de Port-Royal, et exilée au couvent des Filles de la Visitation Sainte-Marie.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ce 29 *août* (1664).

Je n'ai point de paroles, ma très-chère sœur, pour vous exprimer le ressentiment que j'ai de vos bontés ; je les crois si grandes, que je ne doute point que vous ne les étendiez jusqu'à la chose du monde que je désire le plus, qui est que vous soyez assurée que j'en ai une extrême reconnoissance ; autrement je serois indigne de manger le pain que vous me faites l'honneur de m'envoyer, et qui nourrit autant mon âme que mon corps, par l'admiration que j'ai de la persévérance de votre amitié qui vous fait suivre une pauvre exilée, mais qui n'est pas pourtant consternée d'un événement si surprenant; toute ma crainte est de n'en faire pas assez d'usage, cette occasion étant si unique, que je serois bien responsable à Dieu de n'avoir pas correspondu au dessein qu'il a de m'obliger à mourir à toutes choses, en me réduisant à une mort civile, qui est un grand avantage selon Dieu pour se détacher de tout et pour lui offrir des prières plus continuelles pour ceux à qui nous sommes plus redevables. Je vous laisse à juger, ma chère sœur, en quel rang je vous mets pour cela, puisque vous ne doutez point avec quel respect je suis entièrement à vous et votre très-obéissante servante,

Sœur CATHERINE-AGNÈS DE SAINT-PAUL.

[1] Ce même jour, mardi 26 août, Mgr de Péréfixe vint à Port-Royal de Paris, accompagné de la justice séculière, et fit enlever douze religieuses qu'il exila en diverses maisons. Il envoya la mère Catherine-Agnès de Saint-Paul Arnauld à la Visitation de Paris, au faubourg Saint-Jacques ; et à cause de son âge et de ses infirmités, il mit avec elle la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly.

CDXCV.—A M. Arnauld d'Andilly.

Dispositions chrétiennes avec lesquelles elle envisage sa captivité.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

Le 7 septembre 1664.

Je crois, mon très-cher frère, que vous n'êtes point en peine de mes infirmités, sachant que je suis en un lieu où la charité règne pour prévenir tous mes besoins. Du reste vous voudrez bien que je boive le calice que le Père céleste m'a préparé, et que je désire qu'il m'enivre pour me faire oublier toutes choses, sinon Jésus et Jésus crucifié. C'est ma deuxième vocation, la première ne m'ayant pas donné des moyens si propres et si efficaces pour imiter le Fils de Dieu dans sa vie humiliée et inconnue dans laquelle je désire de me cacher avec lui. Je devrois parler en pluriel, ma chère compagne [1] étant dans les mêmes sentimens, et s'étant proposé un renouvellement d'une vie religieuse dans ce changement d'état qui nous fait sacrifier à Dieu à tout moment tout ce que nous avons de plus cher ; ce qui est en effet un devoir indispensable de ceux qui veulent être à Dieu, mais de quoi on ne s'acquitte que fort imparfaitement et avec beaucoup de réserve. Nous n'en avons point, mon très-cher frère, ni l'une ni l'autre pour vous rendre devant Dieu tout ce que nous vous devons, étant entièrement à vous par les premiers titres qui y peuvent obliger [2].

CDXCVI.—A M. de Sévigné.

Pour le remercier de son souvenir et de sa charité.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

9 *septembre* 1664.

Encore que ce ne soit pas une chose extraordinaire de re-

[1] La sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly.
[2] Ce billet ne fut point envoyé. Voyez la Relation de la captivité de la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse.

cevoir des marques de votre charité, je ne laisse pas d'être toujours surprise lorsque j'en reçois de nouvelles, parce qu'elles sont toujours au-dessus de mes attentes et de mes mérites. Je vous en remerçie très-humblement, Monsieur, après avoir remercié Dieu de la grâce qu'il vous fait d'aimer tant à bien faire. J'aurois beaucoup perdu du fruit de ma solitude si j'avois eu l'honneur de voir madame de Sévigné [1], puisqu'une seule personne qui lui ressemble tient lieu d'une grande compagnie. Elle auroit vu une chose assez rare, qui est des prisonnières volontaires et qui se consolent d'être privées de toute consolation. Vous savez les motifs qu'elles en ont, et je vous supplie de les exposer à votre bon Pasteur afin qu'il se souvienne d'elles. C'est le dernier objet que j'aie vu en passant par votre chapelle, de même que les dernières paroles que nous avons dites, notre mère [2] et moi, au pied de l'autel, furent : *Bone Pastor, panis vere, Jesu, nostri miserere;* etc.

Je vous demande, s'il vous plaît, une grâce, qui est de faire tenir ce billet à mon frère d'Andilly; je me persuade que vous trouverez quelque voie pour cela [3].

CDXCVII.—A Mgr. Henri Arnauld, évêque d'Angers.

Elle lui rend compte de l'état où elle était dans sa captivité, et lui demande sa bénédiction et ses prières.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ce 22 septembre 1664.

Je ne me suis donné l'honneur de vous écrire qu'une fois, mon très-cher frère, depuis que je suis en cette maison, n'ayant pas eu la liberté de le faire depuis le nouvel ordre

[1] Elle était venue à la Visitation, ayant grande envie de voir la mère Agnès, mais on l'empêcha; elle pria donc la supérieure de lui dire qu'elle avait charge de M. de Sévigné d'assurer la mère Agnès qu'il n'y avait rien qu'il ne voulût faire pour la servir.

[2] La mère Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny, abbesse de Port-Royal; elle fut exilée aux Ursulines du faubourg Saint-Jacques, et ensuite aux Filles de Sainte-Marie, à Meaux, dont son frère était évêque.

[3] Ce billet ne fut point envoyé.

qu'on me donna de ne point du tout écrire, jusqu'à me rendre un billet de vingt lignes que j'avois écrit à mon frère d'Andilly. Mais depuis deux jours la mère supérieure m'a dit que j'avois permission pour votre personne, et je me trouve obligée de le faire pour justifier les mères de ce monastère, de qui on vous a dit qu'elles nous traitoient inhumainement, ce qui est très-éloigné de la vérité, puisque nous en recevons toutes les assistances que nous pourrions désirer pour nos besoins, qu'elles nous donnent même avec profusion et d'une manière si cordiale, que nous manquerions beaucoup à la gratitude si nous n'en avions toute sorte de reconnoissance.

Mais pour expliquer ce terme d'inhumanité, je crois qu'il peut être justement appliqué à ce que nous vivons entièrement séquestrées par un ordre supérieur, qui nous interdit toute sorte de communication hormis avec trois personnes, qui en effet ont beaucoup de mérite, mais qui ne peuvent pas remplir la place de tant d'autres que nous avons laissées dans une extrême douleur, et de qui nous n'entendons aucune nouvelle, particulièrement de mes nièces[1], qui sont sans doute autant en peine de nous que nous sommes d'elles. Que si elles étoient en même lieu, elles se pourroient consoler ensemble, surtout la jeune qui avoit supplié instamment Mgr l'archevêque de la mettre avec sa sœur.

Je pourrois encore appliquer ce terme d'inhumanité, que je veux supprimer par respect pour donner seulement le nom de sévérité excessive, à la continuation de la défense qu'on nous a faite de participer aux divins mystères, sans nous faire espérer d'en approcher qu'après avoir fait une chose que notre conscience nous fait toujours connoître comme n'étant pas permise. Vous pouvez juger, mon très-cher frère, de quelle force nous avons besoin pour porter un si grand jeûne, et pour souffrir l'indignation de notre prélat, à qui nous voudrions rendre toute sorte de respects et d'obéissances, comme nous faisons en effet en nous soumettant à toutes les peines

[1] La sœur Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, exilée chez les Annonciades, à Paris, et la sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly, exilée chez les Filles de Saint-Thomas.

qu'il lui plaît de nous imposer; et nous voudrions encore avoir pour lui les mêmes tendresses que les religieuses de votre diocèse ont pour vous, de qui elles reçoivent les témoignages d'un véritable père; mais puisque Dieu permet que nous soyons traitées d'une autre manière, ce nous est un motif d'avoir une plus particulière confiance en notre Père qui est ès cieux, et qui est le juge équitable de nos intentions. C'est au trône de sa miséricorde, où vous ne pouvez manquer d'avoir accès, pour des personnes abandonnées de tout secours. Je vous demande très-humblement votre sainte bénédiction pour les quatre personnes qui vous appartiennent, et pour toutes les autres qui sont dans la même affliction, et que la charité de Jésus-Christ vous fait aimer et regarder comme ses servantes qui vous honorent singulièrement.

La secrétaire [1] vous supplie en toute humilité de lui conserver le rang particulier que l'Église lui a donné à votre égard, en la rendant votre filleule : elle auroit bien dévotion au miracle du prophète Habacuc pour être transportée auprès de vous.

CDXCVIII. — A Mgr. Henri Arnauld, évêque d'Angers.

Elle lui témoigne ses dispositions, et lui donne de ses nouvelles et de celles de la sœur Angélique de Sainte-Thérèse.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

7 octobre 1664.

J'ai reçu, mon très-cher frère, une extrême consolation du billet dont il vous a plu m'honorer. Je désire de graver dans mon cœur les termes de la disposition où vous me prescrivez que je dois être, d'une entière et paisible soumission à la très-sainte et adorable volonté de Dieu, ce qui doit être le soutien de ceux qui en manquent d'ailleurs.

Je suis tombée depuis quatre jours dans un accident, de ceux qui me sont déjà arrivés, et qu'on craint qui ne dégénèrent en apoplexie. Ce fut vendredi au soir, et je me trouvai

[1] La sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse.

mieux depuis la saignée qu'on me fit dimanche, de sorte que je ne pense pas que cela aille plus avant. Je me hâte de vous le mander, de crainte que vous n'appreniez le mal sans savoir qu'il est presque passé. La charité des mères a redoublé en cette occasion d'une manière tout à fait cordiale. Que s'il y a des rigueurs à porter, cela ne vient pas du dedans de la maison.

Dieu voit tout comme vous dites, mon très-cher frère, et il a tant de bonté que de nous permettre de lui exposer nos peines, et de lui demander la grâce d'en faire l'usage que nous devons, en la vue de ce que Jésus-Christ en a souffert infiniment davantage pour notre salut. La continuation de vos prières me console, et l'assurance que vous me donnez part à vos saints sacrifices.

Votre filleule est toute malade; la tendresse qu'elle a de la séparation de ses sœurs en est cause en partie, avec tout le reste qui la touche beaucoup, étant d'un naturel si sensible. Elle ne laisse pas néanmoins de tout donner à Dieu, et de vouloir de tout son cœur que sa sainte volonté soit accomplie. Je suis obligée à mon âge et à mes infirmités, à quoi on a eu égard pour la mettre auprès de moi, ce qui nous est à toutes deux un très-grand soulagement.

CDXCIX.—A Mgr. Henri Arnauld, évêque d'Angers.

Elle lui mande la signature de la sœur Angélique de Sainte-Thérèse par suite de la Déclaration que l'archevêque de Paris lui avait donnée; et lui dit comment elle s'était conduite dans cette circonstance.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ce 8 *novembre* 1664.

Il y a huit jours, mon très-cher frère, que je devois m'être donné l'honneur de vous écrire pour vous remercier très-humblement, comme je fais, de votre dernière, qui m'a apporté comme toutes les autres une entière satisfaction et qui est d'autant plus grande qu'elle est l'unique que je reçoive dans l'état où je suis. Ce qui m'a fait différer, c'est que depuis ce temps-là ma nièce a eu l'esprit extraordinairement occupé

et affligé de la proposition que Mgr l'archevêque lui fit de signer, en lui donnant en même temps une déclaration écrite et signée de sa main [1], par laquelle il l'assure qu'elle ne feroit pas un mensonge ni un faux témoignage, mais que ce seroit seulement un autre terme moins clair [2], qu'elle supplia très-humblement Mgr l'archevêque d'ôter; mais il ne le lui accorda pas. Elle lui demanda avec grande instance une personne de conscience et de probité pour lui communiquer ses peines; et il lui envoya la personne qu'elle avoit demandée [3], à qui elle a parlé plusieurs fois; et il l'a assurée que cette déclaration la mettoit à couvert. Sur quoi elle s'est résolue de le faire, n'ayant pas d'autre lumière, à ce qu'elle dit, pour opposer d'autres raisons à celles qu'on lui a données.

Vous serez peut-être en peine, mon très-cher frère, comme j'ai pris cette action. Je vous dirai que cette chère enfant m'a ouvert son cœur de tout ceci avec tant de confiance, que si je lui avois témoigné que je serois affligée qu'elle fît autre chose que moi, elle ne l'auroit jamais fait. Mais à Dieu ne plaise que je domine sur la foi d'autrui. Je sais que les âmes sont à Dieu, et que c'est à lui à leur donner les sentimens qu'elles doivent avoir. Tout ce que j'ai désiré d'elle, c'est qu'elle prît conseil, et c'est aussi ce qu'elle a fait sans se hâter; au contraire, elle auroit désiré avoir beaucoup plus de temps qu'elle n'a eu. Je lui ai promis que je l'aimerois toujours; et elle m'y oblige en toutes façons, et principalement à cause de la manière dont elle a

[1] Voici cette Déclaration, qui se trouve sur la même feuille que la lettre de Mgr de Péréfixe à la sœur Gertrude, du 6 octobre 1664 : « Afin de lever « vos scrupules qui jusques ici ont été le prétexte de votre désobéissance, « je vous déclare bien volontiers que la signature que je vous ordonne n'est « point un témoignage, ni un jugement que je veuille que vous rendiez par « vous-même sur la doctrine de Jansénius, parce que vous en êtes incapa- « ble; mais que je désire seulement que par une soumission respectueuse, « sincère et de bonne foi, vous acquiesciez à la condamnation et au juge- « ment qu'à rendu le Saint-Siége de sa doctrine, auquel je vous commande « d'obéir par la puissance que Dieu m'a donnée sur vous en qualité de votre « archevêque. Je vous assure de plus que cette signature n'est point un « mensonge, ni un faux témoignage, et que si en cela il y a du mal, je le « prends volontiers sur moi. HARDOUIN, arch. de Paris. »

(*Manuscrit P.-R.* 38, p. 46.)

[2] Acquiescement à la condamnation.

[3] C'était M. Chéron.

agi avec beaucoup de crainte de Dieu et d'appréhension de l'offenser : ce qui lui fait une telle impression que j'ai toutes les peines du monde à la consoler, comme je crois le devoir faire, puisqu'elle n'a eu d'autre motif dans ce qu'elle a fait que de suivre l'avis d'une personne sage et qui est à Dieu. Je vous dirai que ma nièce (Marie-Charlotte) avoit signé, deux jours devant sa sœur, sur la même déclaration. Je les recommande toutes deux et moi à vos saintes prières; et je vous supplie très-humblement de nous tenir toutes trois, sans oublier ma sœur Angélique, sous l'ombre de vos ailes; je veux dire de nous protéger devant Dieu dans ce temps d'affliction, en nous regardant comme des personnes qui sont entièrement à vous, et qui vous demandent en toute humilité votre sainte bénédiction.

Sœur CATHERINE-AGNÈS DE SAINT-PAUL, R^{e} ind^{e}.

D.—A la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly.

Pour lui servir de témoignage de la manière dont elle avait signé le Mandement de l'archevêque de Paris sur le Formulaire, en se croyant assurée par sa *Déclaration*.

Ce 26 novembre 1664.

Je désire, ma très-chère sœur, de vous donner ce petit écrit, qui vous servira pour éclaircir nos amis de ce qui s'est passé entre vous et moi sur le sujet de l'action que vous avez faite.

Et premièrement je vous dois rendre justice, que vous n'avez point manqué à la confiance envers moi dans l'accablement d'esprit où vous vous êtes trouvée auparavant que de signer, voyant que l'on nous tenoit dans une si grande rigueur que de ne nous vouloir accorder aucune personne à qui nous puissions parler de nos peines avec confiance, ce qui vous a donné des angoisses extrêmes, dans lesquelles néanmoins vous m'avez dit plusieurs fois que vous ne vouliez rien faire que je n'approuvasse ou que je ne fisse moi-même. Mais je n'ai pas cru qu'il fallût régler sa conscience sur celle des autres, ni rien faire par imitation; que c'étoit à Dieu à donner la force dont

on avoit besoin, et que ce seroit s'appuyer sur un bras de chair que de la prendre en une créature.

Étant donc arrivé que Monseigneur l'archevêque vous apporta une déclaration écrite et signée de sa main, par laquelle il vouloit lever nos scrupules, en assurant qu'on ne feroit point de mensonge ni de faux témoignage en signant, vous lui demandâtes une personne de piété pour lui communiquer vos doutes; et je vous abandonnai entièrement entre les mains de Dieu et les siennes. Vous prîtes son conseil avec un entier désintéressement, le conjurant, comme j'en suis témoin, de vous le donner selon Dieu, sans avoir égard à vos peines, dans lesquelles vous aimiez mieux demeurer toute votre vie que d'offenser Dieu. Il se passa huit jours, que vous employâtes à prier Dieu avec larmes, et à consulter cette même personne, qui vous assura qu'avec cette déclaration vous pouviez et deviez signer sans crainte et sans être retenue par ce mot *d'acquiescement* qui vous faisoit grande peine. Vous auriez toujours voulu tarder, mais Monseigneur étant venu pour cela, il fallut signer; ce que vous fîtes en lui déclarant plusieurs fois que vous ne condamniez point M. d'Ypres, que vous l'estimiez, que vous le révériez et y aviez dévotion comme à un saint; que vous ne vous sépariez point de toutes les personnes qui nous ont conduites, en nommant ceux qu'on connoît davantage; et que vous n'aviez intention en signant que de rendre une soumission de respect à la décision du Saint-Siége. Ce que Monseigneur répéta en ces termes : « Je ne vous « demande qu'une soumission respectueuse à une décision « que le pape a faite d'une doctrine : que s'il a mal jugé, c'est « pour lui. »

Depuis cette action vous n'avez pas éprouvé le repos que les autres sœurs qui ont signé ont eu, à ce que l'on dit, car je vous porte témoignage que votre douleur a été excessive, et que j'ai été obligée de la modérer en vous disant qu'il n'y avoit que l'image du péché dans votre action et non le péché même, toutes les circonstances qui y sont intervenues vous en ayant exemptée, comme je croyois, et pour avoir remarqué en vous une augmentation de crainte de Dieu, d'amour pour la vérité, et d'union avec toutes nos sœurs qui ne l'ont pas fait. Et il ne

m'a pas été difficile de garder la promesse que vous aviez exigée de moi auparavant que de rien faire, qui étoit que je ne me déchargerois pas de votre conduite, ayant trouvé en vous un esprit humilié et docile qui vous fit écouter tout ce qu'on vous dit; ce qui me fait croire que, par une conduite admirable de la miséricorde de Dieu, il veut tirer de ce mal apparent un bien solide et véritable pour votre âme.

Sœur Catherine-Agnès de Saint-Paul, R^se^ indigne.

DI.—Billet de la mère Agnès
écrit de sa main, au crayon et sans date.

Au sujet de la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse, et des peines extrêmes où la signature l'avait réduite.

(*Novembre* 1664.)

Je fais ces lignes pendant la nuit que ma pauvre sœur a la fièvre, pour vous dire, plus franchement que par elle-même, qu'elle ne fut jamais si bien disposée qu'elle est, non pas même à Port-Royal où elle hésitoit, pensant qu'on en demandoit trop et qu'il n'y alloit pas d'un si grand péché. Depuis que nous sommes ici, elle a été dans des foiblesses extrêmes, et quasi au désespoir. Mais depuis qu'on lui conseilla de signer, elle entra dans une si grande crainte, qu'elle demandoit la mort à Dieu devant que d'en venir là. Mais on lui dit que Monseigneur retireroit sa déclaration. La peur de se trouver dans les mêmes angoisses la fit signer, mais avec des larmes infinies : de sorte qu'on peut dire qu'en faisant ce qu'il ne falloit pas faire, elle se convertissoit à Dieu et s'attachoit à la vérité, dans laquelle elle est à présent si ferme, que son plus grand désir seroit de le déclarer; et elle m'a dit vingt fois, toute fondant en larmes, qu'elle vouloit se rétracter : ainsi le poison a été son antidote. Elle est si mal de sa fièvre quarte, que je ne sais ce qui en arrivera. Je l'ai toujours assurée que Dieu l'avoit voulu guérir en la blessant. Je n'avois jamais vu une si grande contrition. Elle a horreur d'elle-même, et révère toutes celles qui sont fermes. Elle n'a pu souffrir qu'on l'ait congratulée céans, disant qu'elle avoit suivi le conseil qu'on lui avoit donné, mais avec une

extrême peine. Je ne saurois dire le quart de ce que je voudrois, à cause de ma vue qui ne me permet pas de relire.

DII.—A Mgr. de Péréfixe, archevêque de Paris.

Elle fait sa profession de foi, et lui demande la permission d'approcher des saints sacremens.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Je, sœur Catherine-Agnès de Saint-Paul, religieuse de Port-Royal du Saint-Sacrement, proteste devant Dieu que je veux vivre et mourir fille de l'Église; que je crois tout ce qu'elle croit, et rejette toutes les erreurs qu'elle rejette. Je me soumets en particulier à tout ce que les souverains pontifes, Innocent X et Alexandre VII, ont décidé de la foi dans leurs constitutions, comme je l'ai déjà déclaré plusieurs fois, et en particulier par les deux actes que nous avons fait présenter à M. l'archevêque de Paris, du 5 et du 10 juillet 1664. Que si j'ai refusé de signer simplement le formulaire, je puis dire avec vérité que ce n'a été que par la seule crainte d'offenser Dieu, en attestant un fait contesté, que je ne suis point capable de connoître par moi-même, et auquel je n'ai nulle obligation de prendre part. Que si ce sentiment ne m'avoit mise dans l'impuissance d'obéir au commandement de M. l'archevêque, je lui aurois fait paroître en cette occasion, comme je fais en toutes les autres, que je révère de tout mon cœur l'autorité que Dieu lui a donnée sur moi; et qu'il n'y aura jamais rien qui borne mon obéissance à son égard, de tout ce qui me sera possible de faire selon Dieu. Je supplie donc M. l'archevêque avec toute l'humilité qu'il m'est possible, de lever la défense qu'il m'a faite, comme à toute notre communauté, de m'approcher des saints sacremens; et de me faire la miséricorde que je les reçoive avant ma mort, afin que sortant de cette vie avec la paix de Dieu et celle de mon prélat, mon âme ne se plaigne point à celui qui est le bon Pasteur, et qui a tant

d'amour et de douceur pour ses brebis, de l'extrême sévérité de celui qui me tenoit sa place en terre.

Fait à Sainte-Marie, ce 10 décembre 1664.

Sœur CATHERINE-AGNÈS DE SAINT-PAUL, R. ind.

DIII.—A Mgr. Henri Arnauld, évêque d'Angers.

Confiance qu'elle avait en l'intercession de saint François de Sales. Charité que ce bienheureux avait eue pour toute la famille Arnauld.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ce 15 décembre 1664.

Encore que je n'aie point douté, mon très-cher frère, du miracle de votre préservation, je n'ai pas laissé d'être bien aise d'en être assurée par vous-même, et d'en pouvoir tirer la conséquence que Dieu agrée le service que vous lui rendez, et que le bienheureux veut vous témoigner qu'il vous est redevable de la charité singulière que vous avez pour ses filles. Ce choix que vous faites de ce saint pour intercesseur envers Dieu, pour ce qui nous regarde, nous oblige d'imiter l'exemple de l'union qu'il avoit avec la volonté de Dieu, et de nous abandonner entièrement à lui, tant pour la qualité que pour la durée de nos afflictions, que pas une créature ne peut ni augmenter, ni prolonger qu'autant qu'il plaira à Dieu.

Il est vrai que la charité du bienheureux s'est étendue sur toute notre famille. Je porte sur moi une lettre à feu ma sœur le Maître, écrite de sa main, dans laquelle il nous nomme tous l'un après l'autre, et vous y êtes en particulier en qualité de son bon frère, après avoir salué ma mère, en disant qu'il étoit de cœur l'un de ses enfans, mais qu'il le disoit en vérité. Je tiens ces promesses fort précieuses, et je ne doute point qu'il ne les accomplisse dans l'état d'une charité parfaite où il est maintenant abîmé. La mère Françoise-Angélique qui est retournée auprès de vous, nous a promis de faire faire plusieurs neuvaines à Anneci à notre intention, ce qui me console beaucoup.

Ma secrétaire a eu de la douleur de ne se point trouver dans votre dernier billet. Je lui ai dit qu'en parlant à moi, vous

parliez aussi à elle, puisque nous ne sommes qu'une. Mais elle croit qu'étant à vous autant qu'elle y est, et désirant d'être à Dieu tout ce qu'elle y doit être, elle n'est pas indigne de votre souvenir en particulier. Elle vous présente ses très-humbles respects et obéissances : elle vous demande avec moi votre sainte bénédiction. Nous sommes en peine de toute la famille dont nous ne savons aucune nouvelle.

Si j'avois la liberté d'écrire, je l'aurois fait à la mère supérieure d'Angers, pour la remercier des reliques qu'il lui a plu de m'envoyer du bienheureux François de Sales, de quoi je conserve toute la reconnoissance que je dois, comme aussi des bontés qu'elle témoigne avoir pour nous.

Lettre de Mgr. Henri Arnauld, évêque d'Angers, à la mère Agnès.

Il répond à sa lettre du 15 décembre, et lui dit les motifs de son silence touchant sa nièce la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse.

24 *décembre* 1664.

J'ai appris, ma très-chère sœur, avec une consolation très-sensible, que vous avez une lettre du bienheureux François de Sales, par laquelle il fait paroître la charité que Dieu lui avoit donnée pour toute notre famille; et je ne m'étonne pas qu'elle vous soit si chère et si précieuse. Elle vous devroit, ce me semble, servir d'une très-puissante recommandation au lieu où vous êtes; mais Dieu vous veut présentement dans un état de peine, de souffrance et d'affliction, et cela durera tant qu'il lui plaira.

Je vois bien, ma très-chère sœur, que vous êtes étonnée que je n'aie fait aucune réponse à votre lettre du 8 du mois passé touchant ma nièce : mais que vous aurai-je pu dire sur un tel sujet, dans une aussi grande captivité que celle où vous continuez d'être ? non, par la grâce de Dieu, que je craigne de dire mes sentimens, puisque je veux bien que tout le monde les sache; mais parce que, plus je vais en avant, et moins je m'accoutume à me voir réduit à ne vous écrire que des lettres que l'on voit auparavant que de vous les rendre, comme si

nous étions des personnes convaincues d'avoir conspiré contre l'État. Dieu jugera un jour si nous méritons d'être traités de la sorte.

J'avois cru que cette pauvre enfant seroit traitée différemment de vous après avoir signé, mais je vois que non, puisqu'elle n'a aucune nouvelle de la famille non plus que vous.

Il faut adorer dans le silence les secrets de la divine Providence, c'est tout ce que nous pouvons faire présentement, ma très-chère sœur, et assurez-vous que mon cœur est tout à vous.

† HENRI, évêque d'Angers.

DIV.—A Mgr. de Péréfixe, archevêque de Paris.

Elle lui demande la sainte communion à la fête de Pâques.

29 *mars* 1665.

Monseigneur, J'ai laissé passer le saint jour de Noël sans oser me présenter devant vous pour vous demander très-humblement la même grâce que je n'avois point obtenue à la Toussaint[1], dans la crainte que ma prière ne vous fût désagréable. Mais, après cinq mois de silence, le temps de la grande miséricorde du Fils de Dieu étant arrivé, où il demande par la voix de son sang à son Père éternel la réconciliation des hommes, j'ai cru, Monseigneur, que je pouvois espérer qu'il me seroit permis de me prosterner à vos pieds pour vous exposer avec toute l'humilité qu'il m'est possible l'ardent désir que j'ai de faire une sainte Pâque avec Jésus-Christ, s'il lui plaît de vous inspirer de détourner vos yeux du mécontentement que vous avez contre moi, pour les porter à la compassion d'une personne qui est dans la douleur de toutes parts pour ne pouvoir allier votre commandement avec sa conscience.

Je suis assurée, Monseigneur, et vous nous avez fait l'honneur

[1] Quatre jours devant la Toussaint, la mère Agnès écrivit la plus belle lettre et la plus touchante à M. de Paris, pour lui demander la sainte communion... (Relation de la captivité de la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse.)

de nous le dire plusieurs fois, que vous ne voulez pas qu'on fasse jamais rien contre Dieu. C'est ce qui me fait croire que je vous obéis en effet, puisque dans la forte persuasion où je me trouve que je commettrois un péché en signant, ce seroit m'éloigner de votre intention que de le faire, à moins que je ne changeasse de sentiment. C'est donc, Monseigneur, cette disposition qui n'est pas une résistance à votre volonté, mais une impuissance de m'y soumettre, qui devroit, ce me semble, me servir d'excuse, s'il vous plaisoit d'y avoir égard. Que si je ne suis pas si heureuse pour cela, et que vous jugiez toujours que ce soit une faute qui mérite punition, ne compterez-vous point, Monseigneur, un exil assez rude et assez long, en vous relâchant, par miséricorde, d'une défense infiniment sensible comme est celle de la participation des divins mystères, et surtout en cette fête où l'Eglise ne convie pas seulement ses enfans de s'approcher de la table de Dieu, mais elle les y oblige et le leur commande? Il n'y a que les indignes qu'elle n'y appelle pas. Je suis, Monseigneur, devant Dieu ce que lui seul connoît, et vous me ferez être extérieurement tout ce qu'il vous plaira, ayant la puissance de me délier. Mais je ne puis que je n'espère que vous aurez enfin la bonté de vous rendre mon libérateur. C'est le sujet des prières que j'offre sans cesse à Dieu, qui ne lui seroient pas agréables si elles n'étoient accompagnées de toute l'humilité et l'assujettissement que je dois à vos ordres, et de la résolution de ne diminuer jamais le profond respect avec lequel je suis, etc.

DV.—A Mgr. de Péréfixe, archevêque de Paris.

Pour lui demander la communion pendant les trois mois de délai que la bulle accordait pour la signature du nouveau formulaire.

20 *mai* 1665.

Monseigneur, Monsieur l'abbé Chamillard [1] nous ayant apporté votre ordonnance pour publier la bulle de notre saint père le pape [2], qui ordonne de signer un nouveau formulaire

[1] Docteur de Sorbonne que Mgr de Péréfixe avait donné aux religieuses pour confesseur et supérieur.
[2] Alexandre VII. Bulle du 15 février 1665, enregistrée le 29 avril.

que Sa Sainteté a dressé, j'ai cru, Monseigneur, que le changement qui arrive dans cette affaire me donnoit sujet de vous supplier très-humblement qu'il vous plût de me rétablir dans l'usage des saints sacremens pendant les trois mois que Sa Sainteté accorde pour satisfaire à son commandement. J'ai passé, Monseigneur, la fête de Pâques dans la privation du précieux festin que Jésus-Christ fait à ses enfans en ce grand jour, dont le mystère de la Pentecôte est le dernier accomplissement et dans lequel il a donné la plénitude de son Esprit, qu'il communique par la sainte Eucharistie avec plus d'abondance que dans tous les autres sacremens. Si vous me faites la grâce, Monseigneur, d'en approcher pendant ces trois mois, vous me donnerez le plus grand secours que je puisse avoir pour obtenir de Dieu la grâce de connoître et d'accomplir sa volonté en me séparant de toute préoccupation et de tout attachement qui me pourroit rendre incapable de suivre la lumière qu'il plaira à Dieu de me donner, que je lui demanderai dans l'*indifférence*, n'étant point déterminée à ne pas signer. Je me persuade, Monseigneur, que vous aurez la bonté de vous servir de cette occasion pour avoir pitié de nous, en faisant cesser un si long jeûne qui nous pénètre le cœur, puisqu'il n'y a rien de si juste que cette privation soit la douleur unique des âmes qui ont renoncé à toutes choses pour posséder Dieu. J'attendrai, Monseigneur, avec confiance la grâce que je vous demande avec toute sorte d'humilité, et j'espérerai que vous me ferez encore celle de me donner votre sainte bénédiction, qui doit être acquise à une personne qui est autant que moi avec un profond respect qui ne peut être plus grand,

Monseigneur,

Votre très-humble, etc.

DVI.—A .....

Ayant su de quelle sorte on parlait de sa lettre du 20 mai, elle en témoigne son affliction avec beaucoup d'humilité aux personnes de qui elle l'avait appris.

Ce jour de saint Jean, 24 juin (1665).

J'ai une grande douleur de celle que je vous ai donnée par

ce malheureux mot d'*indifférence*. Je dis moi, parce que mes nièces[1] ne l'ont mis qu'avec mon consentement, comme vous le jugerez bien maintenant, puisqu'il est dans ma dernière à Monseigneur. Les pauvres filles ne m'auroient jamais voulu faire une telle infidélité : toute la faute est sur moi, qui me suis laissée persuader à M. Chéron que ce terme n'étoit rien, et que ce seroit n'être pas chrétienne d'être si attachée à son sens qu'on fût résolue de ne s'en jamais déprendre. Et il nous dit qu'il n'avoit confessé et fait communier notre mère abbesse[2], qu'après qu'elle le lui eut accordé, ce qu'elle ne fit pas sans l'avoir fort contesté auparavant. Je m'en servois dans la pensée que j'étois prête à signer encore s'il se présentoit quelque chose de bon, et non pas de l'opinion de celles qui disoien qu'elles ne signeroient jamais rien ni bon ni mauvais. Mais j'avoue ma faute, et n'y veux plus chercher d'excuse. Dieu m'a humiliée avec justice ; et ce qui me touche plus vivement, c'est l'affliction que je vous ai donnée, et à nos sœurs si elles l'ont su. Je fus hier outrée de regret en recevant vos lettres ; mais ce fut néanmoins avec une grande consolation de me voir instruite et corrigée facilement, car vous ne pensiez pas encore que j'eusse part à cette faute. J'avois résolu de me priver de la sainte communion aujourd'hui ; néanmoins l'occasion que Dieu me donna de m'expliquer à M. Chamillard, comme vous le verrez, me fit croire que je le pouvois faire. Vous me manderez, s'il vous plaît, ce que je ferai à l'avenir, si vous en avez l'occasion.

Je n'en dirai pas davantage pour épargner mon œil. Ma nièce Angélique m'afflige de s'affliger comme elle fait, de ce qu'on l'a crue capable de manquer de naturel envers moi. Je l'accuse de préférer la nature à la grâce ; elle me fait pitié d'être si sensible : mais pour parler spirituellement, c'est être trop humaine.

[1] La sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse, et la sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire qui était avec la mère Agnès depuis le mois de mars.

[2] Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny.

DVII.—A Mgr. de Péréfixe, archevêque de Paris.

Pour lui demander la réunion, à Port-Royal-des-Champs, de toutes les sœurs exilées qui n'avaient pas signé. (Elle savait que c'était l'intention de M. l'archevêque.)

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ce jour de saint Jean, 24 *juin* 1665.

Monseigneur, La grâce qu'il vous a plu de me faire en me permettant d'approcher des saints sacremens, dont je vous rends, Monseigneur, de très-humbles remerciemens avec une extrême reconnoissance, me donne la confiance, Monseigneur, de vous en demander une seconde avec toute l'humilité dont je suis capable, qui est qu'il vous plût de nous mettre à Port-Royal-des-Champs avec toutes nos sœurs qui sont en divers monastères, ou elles n'ont point signé. C'est, Monseigneur, la pensée qui me vient en l'esprit toutes les fois que je m'occupe de la signature qu'on nous demande, croyant que le premier pas qu'il faut faire pour nous donner moyen de nous y appliquer, c'est de nous réunir ensemble, et que ce seroit nous priver de toute résolution et même délibération, de nous tenir dans l'état de séparation où nous sommes. C'est le sentiment de mes deux nièces qu'il vous a plu de mettre avec moi, et qui croient que, si elles peuvent faire quelque chose, ce sera par réunion à leurs sœurs, la signature qu'elles ont faite séparément ayant été une source de peines et d'inquiétudes qui les a accablées de douleur. Je suis fondée, Monseigneur, dans la proposition que j'ose vous faire, sur la promesse du Fils de Dieu, par laquelle il nous assure qu'il sera au milieu de ceux qui seront assemblés en son nom. Ce seroit alors que nous unirions nos cœurs et nos prières ensemble pour invoquer la grâce de Dieu, et pour lui demander sa conduite dans ce qu'il veut que nous fassions; à quoi j'ajouterai, Monseigneur, que Dieu me rende digne de ne m'éloigner jamais du profond respect avec lequel je dois être

Votre très-humble et très-obéissante, etc.

Billet aux sœurs de Port-Royal de Paris, qui n'avaient pas signé :

Je vous (envoie), mes chères sœurs, la copie de la lettre que j'ai écrite à Monseigneur, qui vous assurera que je ne me suis engagée à rien qu'à prier Dieu, qui est ce que vous avez intention de faire.

DVIII. — Aux sœurs de Port-Royal de Paris, qui n'avaient point signé.

Pour lever la difficulté qu'elles avaient à entrer dans la proposition qui leur était faite de se rendre à Port-Royal-des-Champs, en même temps que leurs sœurs captives, pour y délibérer ensemble sur la signature du formulaire d'Alexandre VII.

27 *juin* 1665.

M. Chamillard me demanda la veille de saint Jean pour me dire qu'il avoit vu toutes nos sœurs du dehors, et qu'elles lui avoient toutes dit, pour répondre à la proposition de signer, qu'elles ne pouvoient rien faire si elles n'étoient réunies, et qn'on les mît avec nous à Port-Royal-des-Champs pour concerter ensemble, etc. Il me dit que si je le désirois, il se promettoit de le faire agréer à Monseigneur l'archevêque. Je lui dis que j'en serois fort aise, pourvu que cela ne m'engageât à rien ; ce qu'il m'assura. J'ai écrit à Monseigneur pour l'en supplier comme d'une grâce, puisqu'il est en sa main de faire de nous ce qu'il lui plaira ; et j'ai regardé cela comme une cessation de rigueur et non comme une nouvelle violence, n'en trouvant point à nous mettre dans une de nos maisons, et que je préférerois maintenant à celle de Paris, quand on me donneroit le choix d'y retourner. Je ne pensois pas ce jour-là que ce fût l'intention de Monseigneur d'y envoyer aussi celles de Paris qui n'ont point signé, ce que M. Chamillard me vient d'apprendre et en même temps que, vous l'ayant proposé, vous aviez témoigné ne le vouloir pas, comme si c'étoit vous faire une injustice. Je crois, mes chères sœurs, que vous envisagez cela d'une sorte qui vous fait penser que vous devez conserver votre maison, quoique d'ailleurs vous l'exposiez pour le bien de vos âmes. Pour moi, je regarde notre réunion comme

le plus grand avantage qui nous puisse arriver; et je sépare l'intérêt de notre temporel de l'unique intérêt que nous avons de n'être qu'un même cœur et un même esprit; ce qui ne peut être entièrement dans la séparation où l'on est dans l'ignorance des sentimens les unes des autres.

Je vous avoue, mes chères sœurs, que je m'en suis bien fait accroire dans cette occasion, m'imaginant que vous seriez bien aises de nous revoir, comme j'avois une joie très-grande d'espérer que je vous embrasserois encore. Que si vous avez des inclinations que vous jugiez préférables à celle-là, il me faudra donc résoudre de ne vous jamais revoir, comme on nous le fait entendre. J'ai donné moi-même cette lettre à cette bonne fille que je prierai de retourner demain, pour nous apporter votre réponse, que je me promets qui sera favorable quand vous aurez considéré que votre refus sera cause de la continuation de la captivité de nos sœurs et de la nôtre. J'ai écrit ceci de ma main sans vouloir épargner mon œil, qui ne sauroit être mieux employé qu'à vous donner des marques du désir que j'ai de vous témoigner de vive voix que je suis encore davantage que je n'ai jamais été, mes très-chères sœurs, entièrement à vous et votre très-humble sœur et servante,

Sœur CATHERINE-AGNÈS DE SAINT-PAUL, Relig[e] ind[e].

DIX.—Aux mêmes sœurs de Port-Royal de Paris.

Sur le même sujet.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ce dimanche 28 *juin* 1665.

Mes très-chères sœurs, La bonne tourière m'a rapporté la cordialité avec laquelle vous l'avez reçue, parce qu'elle vous portoit de nos nouvelles. Encore que je n'aie pas été surprise, mes chères sœurs, de cette marque de votre bonté pour moi, en ayant déjà reçu une infinité d'autres, je n'ai pas laissé d'en être extrêmement consolée, et de vous en être extrêmement redevable, comme aussi de vos présents qui signifient l'effusion

de votre amour. Je désire que la fermeté du *chapelet*[1] se change en flexibilité sur le sujet dont il s'agit, auquel je trouve toujours moins de difficulté. Que si l'on exigeoit de vous de renoncer à votre monastère de Paris, vous auriez raison de ne le pas faire; mais pour passer d'un Port-Royal agité et divisé à un Port-Royal uni et tranquille, en vérité, je ne comprends pas quel péril vous y trouvez. J'aurois bien désiré d'avoir aujourd'hui votre réponse, y ayant des raisons fort considérables qui font craindre le retardement de cette affaire. Je considère néanmoins que vous avez un grand office, et qu'il faut beaucoup de temps pour s'assembler plusieurs fois. Vous donnerez donc heure à cette bonne fille pour retourner demain quérir votre lettre qui sera, s'il vous plaît, bien claire et bien définitive; et prenez garde aussi qu'il n'y ait point de termes qui ne puissent être vus de Monseigneur l'archevêque, au cas qu'il fallût (la) lui montrer, ce qui ne sera point s'il ne demande à la voir.

L'on nous a dit le mal de notre bonne sœur Catherine de Saint-Paul, qui est fort à craindre dans l'âge où elle est. Je tâche de l'avoir toujours présente devant Dieu; je vous supplie de l'en assurer et que je demande pour elle autant de confiance que d'humilité et de crainte, afin de regarder d'une part toute la vie religieuse, quelque longue qu'elle ait été et quelque bonne qu'elle ait pu être, comme du vent, selon l'expression de l'Écriture; et d'autre part qu'elle s'enrichisse des mérites infinis de Jésus-Christ, et qu'elle paroisse devant lui avec ce bouquet de myrrhe (que notre père saint Bernard portoit toujours sur son sein), afin d'avoir un accès assuré au trône de sa miséricorde, et de la demander pour toutes celles qu'elle laisse dans les périls, où l'on est toujours pendant que l'on vit sur la terre. Je ne doute point, mes chères sœurs, de votre charité pour elle, et pour toutes les autres qui n'ont pas été de vos sentimens, puisqu'il est permis de n'être pas unies dans l'esprit par une diversité d'opinions, au lieu que la désunion des cœurs n'est jamais permise à ceux qui veulent dire le *Pater* comme il faut.

[1] Ce *chapelet* était apparemment du nombre des *présents* que les sœurs de Port-Royal avaient envoyés à la mère Agnès.

Je finis, mes très-chères sœurs, comme j'ai commencé, par la reconnoissance de l'affection que vous me témoignez. Que si je n'ai pas la charité, non plus que les autres vertus, au même degré que Dieu vous les a données, je désire au moins d'en approcher le plus qu'il me sera possible, et que vous ne vous puissiez pas plaindre que vous aimez une personne qui n'avoit pas assez d'amitié pour vous; ce qui me sera une obligation de demander à Dieu un cœur nouveau pour être digne de le répandre dans les vôtres, qui ne sont animés, comme je crois, que de son saint amour. C'est en lui, mes très-chères sœurs, que je serai toute ma vie, votre très-humble et très-affectionnée sœur et servante,

Sœur CATHERINE-AGNÈS DE SAINT-PAUL, R^se ind^e.

Le billet qui suit étoit avec sa lettre écrite de sa propre main :

Il ne suffit pas, mes chères sœurs, que votre lettre se puisse montrer, mais je vous supplie de n'y pas joindre aucun petit billet où il y ait quelque chose que vous ne voulussiez pas qui fût su.

Je vous dirai encore que, si vous consentez à venir à Port-Royal, vous le fassiez de bonne grâce, et non pas en vous plaignant qu'on vous fait tort, puisqu'en effet je ne crois pas qu'on le puisse dire légitimement.

DX.—Aux mêmes sœurs de Port-Royal de Paris.

(Mgr. l'archevêque vint l'après-dînée du même jour (28 juin) et prit la peine d'apporter lui-même ce billet.)

28 *juin* 1665.

Mes très-chères sœurs, Il y a quelque apparence, par ce que vous avez dit à la bonne tourière, que vous doutez si je désire véritablement d'aller à Port-Royal-des-Champs[1], pour faire une réunion qui nous rendra capables d'aviser ce que nous

[1] Les sœurs craignaient que la mère Agnès n'eût été trompée par quelque artifice de M. Chamillard.

aurons à faire au bout de trois mois[1]. Je vous assure, mes chères sœurs, que je n'ai point d'autre fin que celle-là, et que je la crois avantageuse pour nous toutes. Je vous en ai entretenues ce matin, et je me promets que vous y aurez quelque égard, et que vous croirez, s'il vous plaît, que je ne vous conseille rien en cela que je ne le fisse moi-même si j'étois avec vous, croyant être obligée de préférer le sentiment de Monseigneur[2] à toutes les raisons qui ne sont point de conscience.

Je suis, mes chères sœurs, entièrement à vous,

Sœur AGNÈS DE SAINT-PAUL, Rse indⁱ.

DXI.—Aux mêmes sœurs de Port-Royal de Paris.

Sur le même sujet.

29 *juin* 1665.

Vous ne pouviez, mes très-chères sœurs, me faire une plus agréable députation que celle de Mlle de Monglat. J'ai le cœur tout épanoui de joie d'avoir eu l'honneur de la voir et sa compagnie, et c'est pour ne la pas perdre que je ne vous ferai qu'un mot pour vous dire, mes très-chères, que je vous trouve les plus raisonnables du monde de ne vouloir pas vous désunir d'avec celles qui sont de vos sentimens. Mais j'espère que vous l'obtiendrez, puisque Monseigneur m'a dit positivement qu'il désiroit que vous y allassiez toutes. Il n'y a que M. Chamillard qui avoit dessein d'en retenir pour le chœur ; mais il ajouta pourtant que celles qui ne le voudroient pas on les laisseroit aller. Je ne sais que dire sur les raisons que vous avez outre celle-là, parce que je ne les sais pas ; que si elles ne font point de préjudice au voyage, et que vous soyez résolues de venir, je vous supplie de le faire en la meilleure manière que vous pourrez. C'est, mes chères, tout ce que je vous puis dire dans la hâte que j'ai d'aller revoir la chère compagnie. Vous con-

[1] Accordés par la bulle du pape Alexandre VII, et au bout desquels il n'y aurait que l'alternative de se soumettre, ou d'être excommunié.

[2] On a vu précédemment (p. 201) que l'idée de réunir à P.R. des Champs les sœurs de Paris qui n'avaient pas signé, venait de l'archevêque.

noissez celle qui est entièrement à vous et avec toute la tendresse possible.

DXII.—Aux mêmes sœurs de Port-Royal de Paris.

Sur le même sujet.

30 *juin* 1665.

J'aurois désiré que vous eussiez dit dans votre première lettre que vous ne deviez pas sortir sans protester que vous ne sortez que par les ordres qu'on vous en donne; car je vous aurois dit que je ne trouve point à redire à cela, et que ce que j'entends de sortir de bonne grâce, c'est de le faire sans bruit et sans répéter plusieurs fois les mêmes choses. Je pense que ce seroit assez de dire : « Monseigneur, nous sortons parce « que vous nous l'ordonnez et que vous le commandez, et « nous protestons que c'est sans préjudice du droit que nous « avons de revenir en notre maison quand nous le pour« rons; » et après cela sortir en silence et demander la bénédiction à Monseigneur. Vous avez vos raisons, mes chères sœurs, et nous avons aussi les nôtres et qui vous regardent autant que nous-mêmes; mais l'on ne peut pas tout dire.

Je vous supplie très-humblement de me faire réponse sur-le-champ, c'est-à-dire le plus tôt que vous pourrez, pour m'assurer que vous sortirez avec douceur et respect à Monseigneur, ce que je n'aurois pas craint de votre part, si l'on ne m'avoit dit que vous fîtes extrêmement de bruit quand on ôta les trois dernières, ce que l'on exagère peut-être, car je présuppose que l'on nous en fait bien accroire. Je vous embrasse toutes, mes très-chères sœurs, en général et en particulier.

L'on nous assure qu'on n'en retiendra pas une de celles qui voudront aller.

DXIII.—Aux sœurs converses de Port-Royal de Paris.

Sur le dessein que M. l'archevêque avait, en envoyant à Port-Royal-des-Champs une partie des religieuses, de laisser toutes les converses à la maison de Paris.

Le 30 *juin* 1665.

Mes très-chères sœurs, Je suis si touchée de la douleur que

vous aurez de la séparation qui se prépare, qu'il n'y a rien que je ne voulusse faire pour vous adoucir cette amertume. Je m'adresse à Dieu, qui est l'unique consolateur des âmes, afin qu'il vous fasse la grâce de la porter avec toute la soumission que vous devez à sa sainte volonté, de laquelle notre vie et notre sanctification dépendent. C'est à présent, mes très-chères sœurs, un temps de sacrifice, et il n'y a personne qui ne soit obligé d'en faire à Dieu par hommage à la charité infinie qu'il a eue pour nous, en n'épargnant point son propre Fils pour notre salut. Une seule action pareille à celle que Dieu vous demande en cette occasion, vaut mieux que dix mille autres en des rencontres ordinaires. Prenez donc bien garde, je vous en supplie, mes chères sœurs, de n'en pas diminuer le mérite en adhérant trop à votre douleur. Dieu comptera vos larmes, et il les mettra en sa présence, comme dit le Prophète, pourvu qu'elles soient modérées; au lieu que si vous donniez la liberté à vos sentimens, vous ne seriez plus capables de faire votre offrande à Dieu dans la paix et la douceur d'un esprit qui veut être parfaitement soumis à tous ses ordres. Ne pensez point à la suite des choses, mais abandonnez-vous à la conduite de Dieu, qui est le protecteur des affligés et des délaissés. Vous pouvez vous assurer, mes très-chères sœurs, que toutes celles dont vous serez séparées extérieurement vous porteront toujours dans leur cœur, et que je serai toute ma vie autant unie à vous que j'y ai jamais été, comme je me promets que j'aurai toujours la même part à votre charité et à vos prières.

Sœur CATHERINE-AGNÈS-DE-SAINT-PAUL [1].

[1] Le vendredi 3 juillet, on fit partir la mère Agnès pour Port-Royal-des-Champs avec quatre des religieuses qui étaient exilées, et trente religieuses de P. R. de Paris. Le lendemain, il partit encore plusieurs des religieuses de Paris, avec cinq sœurs converses et six des sœurs exilées. Les religieuses se trouvèrent alors réunies dans la maison de P. R. des Champs au nombre de soixante-treize, savoir soixante-une de chœur, et douze converses. Le 23 juillet, l'archevêque y envoya encore quatre religieuses, deux de chœur et deux converses; et le 25, la mère de Ligny, abbesse, et la sœur Anne-Cécile, qui étaient exilées à Meaux, arrivèrent à P. R. des Champs.

DXIV.—A Mgr. de Péréfixe, archevêque de Paris.

Elle rétracte le mot équivoque dont elle s'était servi ; et lui demande les sacrements pour toutes les sœurs qui étaient à Port-Royal-des-Champs.

(*De Port-Royal-des-Champs*, 8 *juillet* 1665.)

Monseigneur, Depuis que je suis en ce monastère, j'ai appris de la mère prieure [1], qui étoit à Montorgueil, qu'elle avoit eu une grande peine de conscience d'avoir souscrit à la lettre que je m'étois donné l'honneur de vous écrire, où je disois *que j'étois dans l'indifférence au regard de la signature,* après qu'elle eut fait réflexion que ce terme pouvoit être pris en un autre sens que celui qui étoit selon mon intention, et qu'ainsi elle n'auroit pas dû y prendre part. C'est, Monseigneur, ce qu'elle m'a dit l'avoir fait résoudre de cesser ses communions, croyant que peut-être vous ne lui aviez permis de s'approcher des saints sacremens, qu'en présupposant qu'elle étoit dans une disposition qui ne l'éloignoit pas de la signature. J'ai été, Monseigneur, dans un grand étonnement, quand j'ai considéré que ce mot d'*indifférence,* que je croyois indifférent, et dont l'on pouvoit user dans les choses humaines qui sont quelquefois obscures et quelquefois évidentes, se pouvoit prendre pour une facilité à se rendre ou à ne se rendre pas à la chose dont il est question ; ce qui est très-éloigné de ma pensée, ayant toujours cru qu'il ne m'étoit pas permis de signer le *fait* par soumission, pendant que je serois dans les doutes où je suis, quoiqu'en même temps je crusse que ce même fait de M. d'Ypres se pouvoit signer par ceux qui auroient l'évidence de la vérité de ce *fait;* et qu'ainsi s'il étoit possible qu'il devînt aussi clair et aussi convaincant que celui de Calvin, les filles mêmes n'auroient pas de difficulté à souscrire. Ç'a donc été seulement pour m'exempter du reproche qu'on nous fait que nous sommes entêtées et opiniâtres, et pour vous assurer, Monseigneur, que je ne suis attachée à aucun parti, sinon à celui de la vérité, et

[1] La mère Marie-Dorothée de l'Incarnation le Conte, qui avait été exilée à la Visitation de la rue Montorgueil, à Paris. Voyez la relation de sa captivité.

que je me rangerai toujours de ce côté-là, quand je pourrai la discerner : au lieu que je ne pourrai jamais attester par soumission une chose comme véritable, pendant que j'en aurai des doutes invincibles. Je me suis donc trouvée, sans y penser, contraire à moi-même, en me servant d'un mot qui se pouvoit prendre en un sens tout opposé à mes véritables sentimens.

C'est ce qui me fait vous supplier très-humblement, Monseigneur, de me faire la justice de recevoir l'explication que je fais à présent, comme j'avois commencé à vous dire quand j'eus l'honneur de vous voir la dernière fois à Sainte-Marie, et que j'avois déjà expliqué à M. l'abbé Duplessis[1] et à M. Chamillard.

Je vous dirai, Monseigneur, que j'ai eu une douleur très-grande de la méprise que j'avois faite; ce qui m'a obligée de me priver de la sainte communion, quoiqu'il fût le jour de la dédicace (de l'église) de ce monastère[2] : et j'ai eu un second motif de m'en séparer, pour me conformer à toutes mes sœurs, que vous n'avez pas rétablies, comme j'espérois qu'elles le devoient être, pendant l'intervalle du temps qui nous étoit donné pour prendre notre dernière résolution, et qui étoit, ce me semble, très-favorable pour lever l'interdiction à laquelle il vous avoit plu de nous assujettir. C'est ce que je vous supplie très-humblement, Monseigneur, de considérer, et de vouloir vous relâcher d'un si rude châtiment que celui de priver nos âmes de la nourriture céleste que le Fils de Dieu leur a préparée. Si nous sommes si heureuses que vous nous disiez que vous voulez bien que Jésus-Christ entre dans la maison de notre cœur, comme il dit à Zachée, dans l'évangile de la fête, je vous supplierai très-humblement, Monseigneur, que ce ne soit pas une grâce de parole seulement, mais qui nous soit rendue certaine par deux lignes de votre main.

Que si vous agréez que la manne du ciel, que vous avez fermé depuis si longtemps pour nous, tombe dans ce désert, ce nous sera un moyen de rendre les prières que nous offrons à Dieu pour votre personne sacrée plus dignes d'avoir accès

[1] Duplessis de la Brunetière, grand-vicaire de Paris.
[2] Le dimanche, 5 juillet.

au trône de la miséricorde, et de nous rendre de plus en plus, et moi en particulier, dans un profond respect, etc.

DXV.—Relation très-humble de la mère Agnès de Saint-Paul Arnauld,

Qui se regarde coupable de la signature de ma sœur Angélique-Thérèse, de ne l'avoir pas empêchée de signer le formulaire. (Copiée sur l'original.) (Titre du manuscrit.)

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

(*Juillet* 1665.)

Je désire de rapporter sincèrement ce qui s'est passé en la signature de ma sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse, la part que j'ai en sa chute en ne l'ayant pas retenue, et par quelle raison je l'ai laissée à elle-même en la remettant au conseil qu'elle avoit demandé.

Avant sa signature, pendant deux mois qui se passèrent depuis notre enlèvement, elle fut dans une grande foiblesse, qui étoit fondée principalement sur l'ennui de notre captivité, qui lui fit entièrement oublier la bonne volonté où elle étoit ces premiers jours de demeurer ferme. Je la soutenois du mieux que je pouvois: mais cela duroit fort peu, et elle retomboit aussitôt dans une extrême tristesse. Quand nous allions prier Dieu devant le Saint-Sacrement, je l'entendois derrière moi qui ne faisoit que pleurer, et cela d'une manière qui faisoit juger qu'elle n'exposoit pas à Dieu ses peines, mais plutôt qu'elle s'en entretenoit; ce que j'aurois pris pour une tentation nouvelle, si je n'avois su que même à Port-Royal elle branloit fort, et qu'elle n'avoit jamais pu croire qu'il y avoit autant de mal à signer comme nous lui voulions faire croire. Elle ne vouloit pas néanmoins signer le formulaire sans quelque accommodement; et elle me dit un jour qu'il lui étoit venu en l'esprit d'envoyer un blanc-signé à M. l'archevêque et de le supplier de le remplir de quelque chose de bon : cela me faisoit grande frayeur qu'elle ne s'engageât à quelque chose de fort mauvais.

Sur cela M. l'archevêque vint à Sainte-Marie pour me refuser

la sainte communion que je lui avois demandée pour la Toussaint, qui devoit être dans deux jours. Après m'avoir exagéré mon indignité pour communier, il nous répéta tout ce qu'il a accoutumé de dire pour prouver que nous étions en péché mortel, et quelle opinâtreté c'étoit de ne vouloir pas obéir en une chose où il n'y alloit que d'acquiescer au jugement de l'Église. Sur ce mot, ma sœur Angélique lui dit : « Monsei-« gneur, ne nous demandez-vous que cela? » Cette parole me pénétra de douleur et me fit croire qu'elle étoit prise, comme il fut vrai. M. l'archevêque ayant pris une grande espérance qu'elle étoit gagnée, elle lui demanda du conseil; et il lui offrit qui elle voudroit. Elle choisit M. Chéron qu'il lui envoya dès le lendemain matin. Après qu'elle lui eut découvert toutes ses peines, et qu'elle lui eut représenté qu'elles la mettoient en un étrange état, qu'il lui sembloit qu'elle ne croyoit plus en Dieu; il lui dit que Monseigneur avoit fait une déclaration qui étoit publique, et que selon cela elle pouvoit signer, mais qu'il me vouloit parler pour me demander mon avis. Il me parla donc de l'état où il avoit trouvé ma sœur Angélique qui étoit, à ce qu'il dit, tout à fait contraire à son salut et qui pourroit encore lui faire perdre l'esprit. Je lui dis que je ne croyois pas que cela allât si avant, mais puisqu'elle désiroit de se rapporter à lui, que je ne m'en mêlerois point.

Le même jour, Monseigneur lui envoya M. l'abbé Bossuet qui lui apporta la déclaration. Je la trouvai mauvaise dans toutes ses parties, excepté dans ce qu'il déclare qu'*on ne fait point de faux témoignage ni de mensonge en signant.* J'étois tellement privée de la lumière, que je crus que ces paroles mettoient à couvert du jugement et du mensonge, ayant entendu dire, à ce qu'il me sembloit, que les évêques pouvoient interpréter le formulaire ; de sorte qu'il ne me restoit que l'*acquiescement* que je prenois, comme il est vrai, pour un parfait consentement à la condamnation de M. d'Ypres. Je le dis à M. Chéron, qui me répondit que c'étoit un terme du droit canonique, qui porte que quand une personne a été excommuniée injustement, avant que de lever la censure, l'Église vouloit que la personne acquiesçât à la sentence qui avoit été interjetée contre elle. Je ne me pus persuader cela, et

je dis à ma sœur Angélique que M. l'archevêque ne pouvoit demander qu'une soumission de respect.

Elle avoit une grande appréhension de signer pendant sept ou huit jours que dura cette malheureuse négociation; néanmoins elle ne se pouvoit résoudre non plus au parti contraire, craignant trop l'état où elle avoit été. Je ne lui disois quasi rien, craignant que je ne ferois que la troubler sans fruit, et étant moi-même dans un si grand aveuglement que je croyois que des personnes foibles comme elle, pouvoient être à couvert sur cette déclaration, et pour moi que je croirois être criminelle de m'en contenter.

Enfin Monseigneur l'archevêque arriva pour la faire signer. Elle fut extrêmement saisie de cette nouvelle, et me vint dire tout en larmes : « Ma mère, que ferai-je? » Je demeurai en suspens, un moment seulement, car il n'y eut pas plus d'intervalle qu'elle n'ajoutât : « Mais je crains que Monseigneur « ne retire sa déclaration ! » Cette parole me détermina, car je m'en allois lui dire qu'elle ne fît rien; mais je crus que ce seroit toujours à recommencer, ce qui me fit lui dire que je pensois qu'elle pouvoit suivre le conseil qu'on lui avoit donné. — Et c'est en quoi je me trouve coupable de sa signature, puisqu'il y a apparence qu'elle ne l'eût pas faite cette fois, et je devois remettre à Dieu la suite que je n'aurois pu empêcher, quand je ne l'aurois conservée qu'un seul jour : et j'avois encore cette fausse persuasion, que l'état où elle avoit été n'étoit pas meilleur que la sorte de signature qu'on lui demandoit, à laquelle je m'imaginois qu'il y avoit de l'excuse.

Mais depuis que Dieu m'a ouvert les yeux sur ce sujet, et même le bruit commun qui est qu'il faut bien que je croie qu'il n'y a point de mal à signer, puisque j'ai permis à ma nièce de le faire, je me trouve dans une aussi grande confusion, au moins selon la foi, que si je l'avois fait moi-même; et je ne vois point de raison pourquoi Dieu m'en a préservée, ne méritant point du tout cette grâce après une telle faute, sinon en faveur de la cause qui auroit reçu une plus grande plaie par ma chute que par celle des autres.

Ma sœur me pria encore, avant que de signer, que je ne me déchargeasse pas de sa conduite. Je lui promis que je ne le

ferois pas ; ce qui lui fut encore une misérable consolation ; et je crois que j'en pris trop moi-même de ce qu'après avoir signé, et même en le faisant, elle avoit témoigné tant d'amour pour la vérité, et assuré plusieurs fois qu'elle ne vouloit rendre qu'une soumission de respect (comme si c'eût été assez de l'avoir dit pour faire qu'il fût vrai) ; que je lui disois, pour modérer ses larmes qui étoient dans l'excès, que sa faute n'étoit que l'image du péché et non le péché même.

DXVI.—A M. de la Brunetière, grand-vicaire de Paris.

Au sujet de la défense que M. l'archevêque de Paris avait faite le 6 septembre aux religieuses de Port-Royal de chanter l'office divin, et de ce qui s'était passé à Port-Royal, le 8 septembre [1].

9 *septembre* 1665.

Monsieur, Nous trouverions quelque consolation dans l'accablement de toutes nos peines, si elles étoient au moins de celles qui se peuvent souffrir dans le silence, et qui n'obligent point à se rendre soi-même pénible à personne. Mais comme elles ne viennent pas immédiatement de Dieu, qui entendroit assez si nous n'avions à faire qu'à lui les gémissemens de notre cœur, et qu'il exerce sur nous son autorité par le ministère des hommes qui ne peuvent être informés de la vérité de beaucoup de choses que sur les rapports que l'on en fait, nous nous trouvons obligées, Monsieur, de vous rendre compte de ce qui s'est passé dans la suite d'une affaire dont vous avez su par vous-même le commencement, afin que vous ayez la bonté d'éclaircir à M. l'archevêque les choses qu'on lui pourra faire entendre à notre désavantage.

Vous savez, Monsieur, ce que nous vous témoignâmes toutes quand vous partîtes d'ici, ensuite de la signification qui nous venoit d'être faite de l'ordonnance dernière de M. l'archevêque [2], qu'encore que nous eussions toutes sortes de sujets de protester de nullité et d'appel d'une sentence qui nous

[1] Voyez *Hist. de P.-R.* (M. Besoigne), Tome II, p. 286.
[2] Le dimanche 6 septembre.

punit comme on pourroit faire les plus criminelles et les plus scandaleuses religieuses du monde, avant que de nous avoir convaincues d'aucun crime, la crainte d'offenser Dieu qui, du consentement de M. l'archevêque qui venoit de nous le dire, est la seule raison qui nous empêche de signer, n'en pouvant pas être un, quand même notre scrupule seroit mal fondé; nous vous dîmes expressément que nonobstant que nous en opposassions à tous les tribunaux où nous pourrions être ouïes, et même à celui de Jésus-Christ, néanmoins, pour témoigner notre respect, nous nous tiendrions aux limites de la sentence en ce qui est de ne point chanter l'office à haute voix ni en public, nous contentant de le réciter ensemble dans le chœur, d'un ton si bas, que ce soit seulement pour nous entendre les unes les autres, et non pas être entendues du dehors; et vous jugeâtes, Monsieur, que par la règle du droit qui veut que les choses de rigueur soient restreintes aux seuls termes de l'ordonnance et non amplifiées, on ne pouvoit donner d'autre signification à cette défense que nous faisoit M. l'archevêque de chanter en public et à haute voix. Nous crûmes ensuite de cela n'avoir autre chose à faire qu'à avertir ces messieurs les ecclésiastiques que M. l'archevêque a mis ici, de la manière dont nous avions résolu d'en user, afin que M. du Saugey [1] qui a témoigné en toutes occasions depuis qu'il est en cette maison, qu'il ne cherche pas à nous procurer la paix, ne prît pas occasion de nous rendre quelque mauvais office, ou de nous faire quelqu'insulte, s'il ne savoit les raisons de notre conduite. Il témoigna les approuver; mais en même temps il chercha à y former des difficultés, sur ce qu'il prétendoit avoir pénétré autre chose dans l'intention de M. l'archevêque, que ce que les termes de la sentence portoient, et s'offroit de lui en demander une plus ample explication.

Mais dès le soir même, il nous fit paroître qu'il se vouloit établir son interprète, ayant empêché qu'on sonnât l'*Angelus*, quelques raisons qu'on lui eût pu représenter que cela étoit tout distingué de notre affaire particulière, parce que notre

[1] Le 3 juillet, M. de la Brunetière avait amené M. du Saugey à P.-R.-des-Champs, et l'y avait installé comme chapelain et confesseur.

église étant commune à tout notre dehors et aux fermes d'alentour, et n'étant pas interdite, il n'y pouvoit avoir de raison d'inférer d'une sentence qui ne regarde que nous seules, que M. l'archevêque eût voulu retrancher à l'édification de tant d'autres personnes qu'il ne veut pas punir, une chose qui n'est établie que pour exciter leur piété.

Il ne nous fut pas difficile de juger de là qu'il ne cherchoit qu'à appesantir notre joug, puisqu'il y ajoutoit lui-même, et que ç'a toujours été sa conduite en toutes les occasions qui se sont présentées depuis qu'il est ici. C'est pourquoi notre mère lui manda par un billet à l'heure même, qu'elle le prioit de ne s'entremettre point d'écrire à M. l'archevêque, et que nous nous en tiendrions aux termes de la sentence, en les entendant à la lettre, selon la maxime du droit, ainsi que nous nous en étions, Monsieur, expliquées devant vous. Comme son dessein n'étoit pas de nous obliger, il ne s'en est porté qu'avec plus d'empressement à solliciter l'interprétation des termes qui n'exprimoient pas à son gré assez de rigueur.

Mais comme il nous fit dire hier, au matin, qu'il avoit une lettre à nous lire de M. l'archevêque avant l'office, on lui fit réponse de notre part, que s'il vouloit monter au parloir avec deux témoins, nous serions prêtes à lui aller parler. Il ne voulut jamais consentir à cette condition, ni nous à désister de la demander parce qu'elle étoit de justice, puisque l'ayant regardé dès le commencement comme un homme choisi de la main de M. Chamillard notre partie déclarée, et qui imite de près sa conduite, il ne seroit pas de la prudence de s'attendre à sa fidélité du rapport qu'il pourroit faire de nos actions et de nos paroles en des choses d'importance, s'il n'y avoit point eu de témoin que lui.

Après que l'on eût attendu longtemps de part et d'autre, il prit un conseil assez mal concerté. Car sans avertir personne, il sonna la messe, et fut la dire, un jour de fête que l'on étoit au hasard de n'avoir que celle-là, et qu'il falloit par conséquent donner un peu d'ordre, que des infirmes et d'autres qui sont occupés la pussent entendre, et que ceux de la ferme y pussent venir.

Mais nous fûmes plus surprises encore de ce que presqu'au

sortir de l'autel, la communauté s'étant déjà retirée, et ne restant dans le chœur que cinq ou six personnes, on l'entendit prononcer quelque chose à haute voix, contre la grille qui étoit fermée. Les sœurs sortirent pour nous en venir donner avis ; et à l'instant nous l'envoyâmes prier de monter au parloir, à condition qu'il y amèneroit quelqu'un avec lui. Mais étant venu lui-même tout seul, au tour, dire qu'il avoit à nous lire une ordonnance de M. l'archevêque, et qu'il n'avoit que faire de témoins, nous allâmes le trouver avec la plus grande partie de la communauté, et lui déclarâmes que ne le pouvant considérer que comme notre partie, nous ne recevrions aucun ordre de M. l'archevêque par ses mains; et que de plus nous ne pouvions déférer à des explications qui ne fussent pas au moins aussi juridiques que la sentence qui nous a été signifiée, et contre laquelle même nous avons eu sujet de faire nos protestations et nos appels, des affaires de cette nature ne se traitant pas par lettre, et Mgr l'archevêque sachant bien le moyen de nous faire signifier ses intentions selon les formes, puisque l'Eglise a ses lois, dont ses juges mêmes ne se peuvent pas dispenser. Ensuite de quoi nous nous retirâmes, comme n'ayant plus rien à lui dire, ni lui à nous, après une si nette déclaration.

C'est ce qui causa notre extrême surprise quand à la fin de None, sur le point que nous nous allions lever pour sortir du chœur, nous entendîmes sa voix dans l'église prononcer d'une force toute extraordinaire quelque chose que personne ne put discerner, mais que plusieurs s'imaginèrent être quelque sentence terrible. Comme la communauté sortit sur cela avec assez de précipitation, et que de hasard quelques-unes firent du bruit par accident, d'autres qui ne savoient ce que c'étoit que tout cela eurent l'opinion que ce bruit étoit une formalité qu'il falloit garder, et causèrent un désordre qui nous a d'autant plus humiliées et mortifiées, que ceux qui ont pu s'en scandaliser ne voudront peut-être pas se laisser persuader de l'innocence avec laquelle cela arriva, mais d'une manière si soudaine, que quoique la communauté ne fût encore qu'à peine hors du chœur, elle ne put assez tôt arrêter ce qu'elle n'avoit pu prévenir.

Cependant, Monsieur, il ne faut pas douter qu'on ne nous condamne bien fort sur une chose que nous-mêmes ne voulons pas défendre, quoique la simplicité de celles qui l'ont fait soit un peu excusable. Tout ce que nous aurions à souhaiter seroit qu'on nous rendît justice en tout, et qu'on nous excusât aussi dans les choses où notre conscience nous assure que nous ne sommes nullement coupables. Et c'est afin de vous donner lieu de juger de tout avec connoissance, que nous avons cru, Monsieur, vous devoir informer si particulièrement de cette affaire, sur laquelle on n'aura pas manqué de vous prévenir. Le récit en est trop long, et passeroit pour importun à tout autre qu'à une personne qui tient le rang que vous tenez auprès de M. l'archevêque qui est notre juge. Mais comme il se repose sur vous d'une partie des soins de sa charge, il n'approuvera je m'assure que trop la retenue que nous cause le respect que nous portons à Sa Grandeur, qui nous ôte la liberté de lui demander ni grâce ni justice, après qu'il nous a fermé la bouche; si ce n'est, Monsieur, que nous puissions obtenir l'un et l'autre par votre entremise que nous avons osé rechercher, parce que nous avons cru que la compassion vous empêcheroit de la pouvoir refuser à des affligées qui vous la demandent très-humblement, et que vous êtes témoin qui sont réduites dans l'état le plus digne de pitié où puissent être des religieuses, qui n'ayant plus de part aux consolations du monde parce qu'elles y ont renoncé, n'en ont presque plus à toutes les grâces visibles de l'Eglise et de la Religion, parce qu'on les en a privées. Et comme il ne leur reste plus que la liberté du cœur pour s'acquitter par leur amour de ce qu'elles doivent à Dieu, et par leurs respects de ce qu'elles doivent aux personnes qu'elles sont obligées d'honorer, vous trouverez bon, Monsieur, que je m'acquitte de ce dernier devoir, en vous assurant que je suis avec toute sorte de vérité, etc.

DXVII.—Aux religieuses de Port-Royal-des-Champs.

Sur les dispositions où elles doivent entrer, pour faire servir à leur avancement spirituel la défense de chanter l'office divin.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

(*Septembre* 1665.)

Comme il n'y a rien de si saint dans la religion que la récitation de l'office divin, à quoi les religieuses se consacrent et pour lequel elles exposent leur santé, étant bien aises de finir leur vie, comme il arrive assez souvent, pour s'être consumées dans cette fonction pénible à la nature, mais infiniment douce et agréable à l'esprit, et qui les élève au-dessus de la condition de leur sexe qui ne leur permet pas de rendre à Dieu des louanges publiques, si l'Église ne les avoit gratifiées en leur faisant l'honneur de les tenir pour une illustre portion du troupeau de Jésus-Christ, en les associant à une fonction qui n'appartient qu'au clergé.

Ces considérations, qui leur rendent cet exercice préférable à tout autre, et qui leur y donnent une sainte attache, ne permettent pas qu'elles en soient séparées sans douleur. Lorsque quelque rencontre d'infirmité ou d'occupation les en retire, elles disent alors à Dieu ces paroles du Prophète : *Mes larmes m'ont servi de pain jour et nuit quand on me disoit, où est votre Dieu?* c'est-à-dire, où est cette douce conversation que vous aviez l'honneur d'avoir avec lui, en lui faisant si souvent entendre votre voix qui étoit si agréable à ses oreilles. Néanmoins, comme ces privations viennent de l'ordre de Dieu qui les met dans l'impuissance de s'exercer dans cette divine fonction en leur envoyant des maladies, ou qui veut qu'elles s'emploient en d'autres choses qui leur en ôtent le moyen, elles se consolent de mettre la volonté de Dieu à la place de ce que sa même volonté désiroit d'elles auparavant. Mais étant arrivé qu'on nous a fait l'injustice de nous interdire la célébration de l'office divin, quel motif pouvons-nous avoir pour ne nous point affliger de cette perte, où l'on voit d'une part que Dieu est offensé, et de l'autre qu'on nous prive de notre

félicité en la terre avec tant de rigueur que de nous menacer, si nous manquons à cet ordre, du plus grand de tous les châtimens, qui est celui de nous retrancher du corps de l'Église comme des enfans qui lui seroient rebelles, lorsque nous ne désirons rien tant au monde que d'être des filles très-obéissantes et très-unies à cette divine Mère?

Que devons-nous donc faire en cette rencontre, sinon de nous souvenir que nous sommes des brebis qui doivent dépendre d'un pasteur? Que si celui qui nous est donné ne se contente pas de tondre notre laine, et qu'il nous écorche la peau, en nous affligeant jusqu'au vif par la défense qu'il nous fait de chanter les louanges de Dieu, ce qui étoit toute la consolation de notre pèlerinage, nous devons être à l'épreuve d'une conduite si rude, et renfermer dans notre cœur le chant que nous voudrions faire éclater au dehors, afin de n'avoir que les anges pour témoins de notre cri, qui est d'autant plus grand devant Dieu que nous nous taisons devant les hommes. Nous paroissons comme mortes dans le chœur, n'y ayant presque plus de respiration, non plus que de voix. L'état auquel notre humiliation nous réduit ne nous permet pas qu'il paroisse que nous sommes au pied de l'autel pour y adorer Dieu, parce que nous le faisons en silence; et, néanmoins, sachant que l'humilité pénètre les cieux, nous osons espérer d'être admises jusqu'au trône de Dieu, et de faire partie de cette grande voix de tonnerre d'où retentissent ces saintes paroles : *Craignez Dieu, vous tous qui êtes ses saints, et adorez le Seigneur qui a fait le ciel et la terre, parce que son jugement est venu :* ce jugement par lequel il discerne ceux qui étant véritablement à lui ne peuvent être séparés de sa charité ni par l'affliction, ni par l'angoisse, non plus que par la faim de la nourriture spirituelle de leur âme qu'on leur ôte, et par le dépouillement de toutes les consolations spirituelles et temporelles, par la persécution dont on use envers elles en toutes sortes de manières, et par ce glaive de division qu'on voudroit mettre, s'il étoit possible, entre Dieu et nos âmes, en nous faisant croire qu'elles sont opposées à lui, lorsqu'elles ne tendent qu'à lui plaire par l'amour et la fidélité qu'elles ont pour sa vérité, et la conservation de la charité envers ceux-là mêmes

qui les accablent d'affliction. Ce sont les voix que nous faisons entendre à Dieu, lorsque la soumission que nous rendons à ses ordres nous rend muettes.

Étant visibles les unes aux autres, il faut en même temps s'enfermer dans ce cabinet de l'Évangile, où l'on prie le Père céleste en secret, qui exauce manifestement en donnant une dévotion extraordinaire à cette manière de prier où les sens n'ont aucune part; et comme le royaume de Dieu est dans nous, c'est en nous-mêmes que nous le devons chercher, et nous cacher dans le secret de son visage pour être délivrées du trouble que nous recevons des hommes, si nous craignons trop leurs rigueurs et leurs menaces.

Mais l'Esprit du Seigneur qui remplit toute la terre, et qui a donné à la créature la science de la voix, ne permet pas que ceux qui sont à lui puissent être empêchés de chanter ses louanges : il leur apprend un chant et une harmonie que les hommes ne sont pas capables d'entendre et qu'ils ne peuvent interrompre par le bruit de leurs menaces, qui ne frappe que les oreilles, pendant que les âmes qui sont animées de sa grâce et de sa vertu lui font entendre la voix de leur désir, le cri de leurs instantes prières auxquelles il ne peut rien refuser, parce que c'est lui qui les forme et qui prie lui-même pour les saints par des gémissemens ineffables, qui allument en elles un plus grand feu de charité. Et comme la charité est une voix puissante, elle ne peut manquer de se faire entendre de celui qui, étant le Dieu d'amour, entend toujours le langage du même amour qu'il répand dans le cœur.

C'est donc parler sans cesse à Dieu que de l'aimer toujours; au lieu que le refroidissement de la charité est le silence du cœur; ce qui fait dire à un prophète que, *ceux qui se ressouviennent du Seigneur ne se taisent point, et qu'ils ne lui donnent point de silence jusqu'à ce qu'il ait établi la louange de Jérusalem en la terre, en faisant régner la charité dans le cœur de ses élus*, desquels il reçoit une louange continuelle, qu'ils lui rendent non-seulement dans le secret de leur cœur et dans une solitude où ils ne regardent que Dieu et ne sont regardés que de lui, mais dans une ville où il y a plusieurs habitants, avec lesquels ils font une Jérusalem en vivant ensemble avec

une paix parfaite, qui est représentée par le chant qui se fait en chœur dans les églises où l'on apporte toute sorte de soin pour accorder les voix ensemble, chaque personne contribuant de sa part pour ne faire point du désaccord qui puisse blesser les oreilles de ceux qui sont présents. Et c'est la règle qui doit être gardée encore plus indispensablement dans l'harmonie spirituelle, dans laquelle tous les tons doivent être mesurés par celui qui nous commande d'avoir grand égard à n'être qu'un cœur, qu'une âme et qu'une voix avec ceux qui chantent avec nous, quand il nous ordonne de nous aimer les uns les autres comme il nous a aimés.

Que si nous conformons notre amour mutuel à ce divin exemplaire, ce sera un amour non pas de parole et de langue, mais d'œuvres et de vérité, en supportant les défauts les unes des autres, pour accomplir la loi de Jésus-Christ qui se plaît de regarder le visage et d'entendre la voix de celles qui se présentent à lui avec une sincère intention de lui plaire et dans l'uniformité de sentimens avec leurs sœurs. Que si la fragilité humaine ne permet pas d'être toujours dans une si parfaite union, et que l'on fasse quelques fautes dans le chant admirable de la charité; l'on en usera de même (que) pour les méprises qui se font dans le chœur, en s'humiliant à la vue de toutes, pour témoigner qu'on reconnoît et qu'on avoue sa faute, avec dessein d'avoir attention à n'en plus faire de semblable. Ainsi l'on répare la mauvaise édification qu'on avoit donnée par sa négligence; de même qu'on est édifié de celles qui confessent qu'elles ont manqué à ce grand devoir de charité dont on est redevable les unes envers les autres.

Ce sont les dispositions qui doivent être comme l'âme et la vie de la fonction si sainte que l'on fait en chantant l'office divin, et à quoi nous devons nous rendre encore plus exactes dans le temps que nous ne rendons pas à Dieu ce culte saint, encore que ce soit contre notre volonté et par une violence qu'on fait, à laquelle nous ne prenons point de part que pour la souffrir avec patience et avec humilité, en nous souvenant de la parole que Jésus-Christ a dite en sa passion : *Vous n'auriez point de puissance sur moi, si elle ne vous étoit donnée d'en-haut.* Il faut donc regarder cet ordre suprême qui nous afflige avec

une aussi grande humiliation que celle de n'oser ouvrir la bouche pour honorer Dieu à haute voix, et accepter ce silence pour expier tant de fautes qu'on a faites dans un exercice qui demandoit la pureté des anges, auxquels on est associé quand on s'en acquitte comme il faut.

Cet état de silence et de gémissement doit être encore une obligation nouvelle et particulière de n'ouvrir point la bouche pour s'entretenir inutilement les unes avec les autres, voyant qu'on l'a fermée pour témoigner publiquement à Dieu les saintes délices que l'on trouvoit à lui rendre des actions de grâces, et à lui faire des prières par lesquelles on l'invoque à haute voix aussi bien que par les mouvemens du cœur, pour s'exciter soi-même à la ferveur qui doit accompagner les prières qu'on lui adresse, et que l'Écriture appelle par cette raison des cris et des clameurs qui réveillent sa miséricorde, lorsque notre indignité la rend comme endormie à notre égard.

Le troisième profit qu'on doit tirer de la manière humiliante et pénitente dont on dit présentement l'office, c'est de paroître hors du chœur dans la même gravité où l'on y est, et de conserver une disposition humble et mortifiée dans toutes ses actions, en amortissant la légèreté et l'activité dans lesquelles on agit, considérant que Dieu permet qu'on nous réduise en un état de mort à l'égard d'une observance qui doit être la vie de toutes les autres, afin de nous obliger à regarder tout le reste comme indifférent et à se maintenir dans un état de deuil, pour une plus véritable raison que celle qui faisoit dire à un idolâtre, comme il est marqué dans l'Écriture : *Vous m'avez ôté mes dieux, et vous me demandez pourquoi je pleure ?* Ce seroit donc une chose bien déraisonnable que des religieuses à qui l'on ôte ce qu'elles ont de plus précieux, savoir l'usage des saints sacremens et la célébration de l'office divin, qu'elles fussent insensibles à de si grandes pertes, dans lesquelles il est vrai qu'on doit conserver la paix même spirituelle, qui surpasse tous les sens et qui réprime toutes les satisfactions qu'on voudroit prendre hors de Dieu, puisque c'est une chose différente et bien opposée l'une à l'autre que d'être abattue par découragement, ou bien de l'être par l'amortissement de tout ce qui peut donner une vie très-imparfaite et fort éloignée de la

vie de la foi, qui veut que les chrétiens vivent comme s'ils avoient l'esprit au ciel et le corps dans le tombeau, selon les paroles que saint Paul leur adresse : *Vous êtes morts, et votre vie est cachée avec Jésus-Christ en Dieu* [1].

DXVIII.—Aux sœurs de Port-Royal-des-Champs.

Pour les avertir de la maladie de la sœur Flavie, et la recommander aux prières.

Dimanche 18 *octobre* 1665.

Mes sœurs, Nous venons d'apprendre que ma sœur Flavie a pensé mourir : elle tomba en apoplexie vendredi à onze heures du matin, et demeura jusqu'à sept heures du soir sans connoissance, sans respiration et presque sans poulx. C'en est assez pour nous donner beaucoup de crainte, et pour nous obliger à demander miséricorde pour elle à Dieu, afin qu'il lui fasse connoître l'état où elle est, et que, se voyant aussi redevable que le serviteur de l'Évangile de ce jour[2], elle ait encore le temps de se prosterner avec une véritable douleur devant Dieu pour le prier d'avoir patience avec elle; à quoi nous devons nous joindre de tout notre cœur, et lui remettre tout ce qu'elle nous doit, afin de lui aider par là à payer ce qu'elle doit à Dieu.

DXIX.—A la reine de Pologne.

Avantage des troubles et des peines de ce monde pour le salut : Expérience de la maison de Port-Royal à ce sujet.

1665.

Madame, Après avoir rendu de très-humbles actions de grâces à Dieu de l'heureux succès des affaires de Votre Majesté, je me donne l'honneur de lui témoigner la joie que j'en ai ressentie, qui m'a fait admirer la bonté de Dieu et sa puissance

[1] Le 15 septembre 1666, les religieuses, après en avoir délibéré ensemble, reprirent le chant le l'office public, nonobstant l'interdit. Voyez *Hist de P.-R.* (M. Besoigne), Tome II, p. 349.
[2] XXIe dimanche après la Pentecôte.

qui donne, quand il lui plaît, des secours qu'on n'auroit presque osé espérer.

Il s'est servi, Madame, de la sage conduite de Votre Majesté, pour lui donner part à un si grand ouvrage que celui de la paix de votre royaume entre vos sujets, encore que ce soit lui seul qui ait donné l'accomplissement; de même qu'il est l'auteur de tout le bien qu'il fait faire aux justes, duquel néanmoins il leur donne la récompense, comme s'il venoit d'eux. Il vous reste encore, Madame, des ennemis de dehors que je désire qu'il plaise à Dieu d'assujettir à Votre Majesté, à laquelle il restera toujours assez d'occasions de peines et de souffrances, puisque toute la vie présente en est remplie : Dieu le permettant ainsi pour exercer ceux qu'il aime, et ayant toujours tenu cette conduite sur Votre Majesté, pour la préserver d'un faux repos dans une prospérité temporelle qui seroit plus préjudiciable à son salut que les guerres continuelles ne le sont à son État, parce qu'il refroidiroit l'ardeur qu'elle doit avoir pour cette paix éternelle qui est seule sans mélange.

C'est ce qui fait, Madame, que quelque désir que j'aie de voir Votre Majesté exempte de tant d'embarras et d'inquiétudes, j'aurois quelque scrupule de demander à Dieu qu'il l'exemptât de toutes sortes d'afflictions, de peur que si elle étoit au rang de ceux qui ont toutes leurs satisfactions et leur joie dans la terre, elle ne méritât pas d'avoir dans le ciel la consolation que Jésus-Christ n'a promise qu'à ceux qui pleurent. Je craindrois qu'il semblât que Dieu voulût récompenser en cette vie ses bonnes intentions; au lieu qu'il fait paroître, en lui donnant moins de prospérité qu'elle en devroit avoir selon le monde, qu'il la veut rendre digne d'avoir part à la gloire du ciel, où il n'est entré lui-même qu'après l'avoir acquise par tant de souffrances.

Je prends la liberté, Madame, de dire à Votre Majesté, que c'est avec un peu d'expérience que je lui parle de la sorte, et que nous disons toutes que la persécution nous a été nécessaire pour nous faire connoître Dieu d'une autre manière qu'on ne le connoît dans le repos : ce qui nous fait demeurer d'accord de ce que la mère Marie-Angélique nous a dit un peu avant sa mort, que si Dieu avoit des desseins de plus grande

miséricorde sur cette maison, les afflictions qui avoient commencé de nous arriver passeroient plus avant. C'est à quoi nous avons toujours sujet de nous attendre; ce qui nous fait demander sans cesse à Dieu qu'il nous donne l'humilité et la confiance qui sont nécessaires pour les bien supporter: puisque c'est peu de chose que le service qu'on rend à Dieu quand il nous traite favorablement; mais quand il semble nous oublier et nous rejeter, et qu'avec cela on demeure ferme dans son amour, c'est une marque qu'on l'honore véritablement, et qu'on a plus d'attachement à lui-même que non pas à ses faveurs et à ses grâces. Et comme le premier de ses commandemens, qui est celui de l'aimer de toute l'étendue de notre cœur et de nos forces, ne s'accomplit jamais mieux que lorsqu'on souffre avec soumission à sa volonté qui l'ordonne ainsi, si l'on se plaint de cet état, c'est se convaincre soi-même qu'on met des bornes à l'amour qu'on a pour lui, puisqu'on appréhende de rencontrer les meilleurs moyens de lui en donner des preuves et de mériter par la patience qu'il augmente notre charité.

Je craindrois, Madame, de donner de la peine à la bonté de Votre Majesté, en lui parlant de nos maux, si cette peine ne lui étoit en quelque sorte avantageuse, parce qu'elle lui fait exercer la miséricorde, qui consiste en la compassion sur ce que les autres souffrent.

Si nous sommes de ce nombre, Madame, nous aurons plus d'accès devant Dieu pour lui demander ses grâces pour Votre Majesté, de qui je suis avec un très-profond respect, Madame, la très-humble, etc.

DXX.—A Madame la marquise de Sablé.

Elle lui souhaite une piété universelle, qui lui fasse embrasser tous les moyens propres à augmenter la dévotion.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

(1er *janvier* 1666.)

Je commence la nouvelle année, ma très-chère sœur, avec de nouveaux désirs de vous y rendre tous les très-humbles res-

pects à quoi votre bonté m'oblige; mais vous avez besoin de la foi, qui croit ce qu'elle ne voit pas, pour vous persuader des effets qui sont presque toujours invisibles, n'y ayant que Dieu à qui nous offrons nos prières, et les anges qui les lui présentent, qui soient témoins de nos devoirs à votre égard. Je vous désire, ma très-chère sœur, une piété universelle qui vous fasse embrasser tous les moyens que l'Église nous enseigne pour augmenter notre dévotion. Celle que vous avez déjà à la sainte Vierge sera cause que ce gros chapelet ne vous fera point peur, et que vous chercherez en cette divine Mère que nous appelons dans notre office toute belle, toute douce et toute remplie de délices, de plus excellens parfums qu'il ne s'en trouve dans la terre. Je la supplierai, ma très-chère sœur, de vous rendre la bonne odeur de Jésus-Christ dans toutes vos actions, et que toutes les miennes soient des voies pour vous obtenir sa miséricorde, afin qu'il dise aujourd'hui et toujours à votre âme : *Je suis votre salut.*

DXXI.—A M. de Sévigné.

Elle le remercie des témoignages de sa charité. La privation des choses spirituelles nous donne plus de moyens de nous unir à Dieu.

Ce 16 mars 1666.

J'ai reçu votre lettre comme des nouvelles du ciel, à quoi je ne m'attendois pas, croyant que l'amour que vous avez pour la solitude ne vous permettroit pas de vous manifester à nous. Mais puisque vous en avez eu la pensée, je la prends pour une marque que la solitude produit les autres vertus, puisqu'elle vous donne de la charité, de la bonté et de la tendresse pour des personnes que vous ne pouvez oublier. Nous serions bien coupables si nous avions oublié ce que nous vous devons, et j'espère que cela ne sera jamais, dans quelque éloignement que nous puissions être.

Ce que vous nous dites, que les hommes en nous privant de toutes les choses spirituelles nous donnent plus de moyens de nous unir à Dieu, est une parole de grande consolation et qui est capable de remplir tous nos vides. Je vous supplie très-

humblement de prier Dieu qu'il me l'imprime dans le cœur, puisque nous ne devons désirer autre chose que cette sainte union de notre volonté avec la sienne, qui présuppose, comme vous dites fort bien, la séparation de nous-même; à quoi je n'ai pas encore commencé. Il faisoit meilleur pour cela dans notre exil, que dans notre réunion, qui est si douce qu'elle nous ôte presque le sentiment des autres choses dont on nous sépare, hormis la séparation des saints sacremens, qui peut néanmoins être suppléée par une participation spirituelle, que je vous supplie très-humblement de demander à Dieu pour nous.

Je le supplie très-humblement qu'il vous remplisse du don de ses grâces, selon la mesure du don de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'il rende véritable à mon égard ce que vous dites de vous-même, que vous jugez de l'affection que j'ai pour vous par celle que vous avez pour nous; car je n'oserois dire que cela soit réciproque, n'ayant pas tant de charité que vous, et par conséquent je confesse que je vous suis infiniment inférieure, quoique je voulusse bien vous rendre tout ce que je vous dois en cela.

DXXII.—A M. de Sévigné.

Au sujet d'un billet qu'il avait envoyé.

Mars 1666.

Dieu soit béni de ce qu'il ne change point, et de ce qu'il rend nos vrais amis sans changement à notre égard. C'est ce que nous avons vu dans le billet dont il vous a plu de nous honorer et de nous consoler tout ensemble. Il porte des lueurs de bonne espérance; mais nous avons remarqué dans toutes les disgrâces temporelles qui nous sont arrivées, qu'on a toujours dit auparavant qu'elles n'arriveroient pas, encore qu'on dût s'y attendre, puisque les œuvres de Dieu ne s'accomplissent que dans le renversement des pensées des hommes. Le billet [1] qui accompagne le vôtre n'est pas de cette nature, et j'ose me promettre qu'il est fondé sur la pierre ferme en ce qui est de la

[1] Il était de l'évêque d'Angers. (*Note du manuscrit.*)

disposition de l'auteur. Dieu rendra à chacun selon ses œuvres, il récompensera ceux qui ont bien parlé, et il est à craindre qu'il ne punisse sévèrement les autres, et qu'il n'arrive d'autre part que tout royaume divisé contre soi-même sera désolé; ce que nous ne désirons pas qui arrive, puisque nous avons offert à Dieu tout le bien qu'il nous fera faire ce carême pour obtenir sa miséricorde en faveur de ceux qui n'en ont point pour nous. Si le bonheur nous arrive de communier à Pâques, nous l'attribuerons à un pouvoir miraculeux de notre grande médiatrice, la très-sainte Vierge, à laquelle nous le demandons tous les jours en commun, et en l'espérant contre l'espérance.

Notre mère [1] et quatre autres seulement, pour ne pas multiplier les secrets, vous saluent très-humblement, et il en reste plus de soixante qui sont en disposition de faire la même chose, si elles croyoient qu'il fût possible.

Offrez-les toutes, s'il vous plaît, au bon Pasteur que vous adorez si souvent dans votre chapelle, et auquel nous nous recommandons aussi de tout notre cœur.

DXXIII.—A M. Arnauld.

Au sujet de l'offre de l'archevêque de Paris d'envoyer aux religieuses de Port-Royal des augustins et des bernardins pour confesseurs.—Et sur le projet de lettre des religieuses pour demander la communion pascale.

Avril 1666 [2].

J'espère, mes très-chers pères, que vous ne serez plus fâchés contre nous, quand vous aurez vu notre billet, où vous ne trouverez pas, comme vous le présupposez, que nous ayons refusé les personnes que Monseigneur l'archevêque nous veut envoyer, mais plutôt que nous sommes prêtes de les recevoir avec respect. Il est vrai que cette offre nous a coûté à faire; car j'ai regardé cette ambassade comme une tentation secrète, qui ne viendroit pas de personnes emportées mais plutôt qui témoigneroient ne demander presque rien, qui seroit encore plus que ce que nous pouvons donner. Car quand ils n'exige-

[1] La mère Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny.
[2] Pâques, le 25 avril en 1666.

roient autre chose sinon que nous priions Dieu qu'il nous donne sa lumière en communiant, pour connoître ce que nous devons faire, je craindrois cela comme un détour de notre voie, qui ne nous permet pas d'avoir aucun doute que nous ne fassions fort bien de demeurer dans les mêmes sentimens où nous avons toujours été. Car, encore qu'il soit vrai en général que nous nous devons défier de nous-mêmes, et que notre lumière peut se changer en ténèbres, néanmoins, étant question d'un fait particulier qui ne change point, je ne pourrois du tout y appliquer ces maximes générales, et j'en aurois autant d'horreur que de dire que je prierois Dieu qu'il me fît connoître si la Religion catholique est meilleure que celle de Calvin, ou si l'on est obligé de garder les commandemens de Dieu; bien que l'on ne spécifie pas de quoi l'on priera Dieu, c'est tromper l'intention que de détourner ses paroles pour une autre chose.

Vous savez, mes très-chers pères, quelle faute j'ai faite en disant que j'étois *indifférente*, sans expliquer en quelle manière, ne sachant pas que ce mot étoit tant décrié. Cependant je n'entendois autre chose sinon que je n'étois pas aheurtée à ne pas faire une troisième signature aussi bonne que les deux premières, ce qui ne mettoit aucun ébranlement dans mon esprit; au lieu que les autres termes leur donneroient, ce me semble, sujet de croire que nous sommes hésitantes, et leur feroient peut-être juger que nous sommes moins fermes que nous n'avons été, nos sœurs ayant dit tant de fois qu'elles n'avoient aucun doute sur cela. Nous avons donc appréhendé que, ces personnes nous trouvant fermées à toutes les propositions qu'on nous pourroit faire, Monseigneur l'archevêque n'en fût davantage irrité contre nous, et que nous leur aurions donné la peine de venir sans dessein de leur donner aucune satisfaction, puisqu'ils n'en peuvent recevoir qu'en nous engageant à des choses dangereuses.

Pour ce qui est des deux lettres, encore que l'une soit meilleure que l'autre, il ne laisse pas d'y avoir des soumissions que je ne puis comprendre; et je ne sais ce que Monseigneur l'archevêque pourroit penser d'un changement si soudain, et d'une confiance en sa bonté que nous avons témoigné jusqu'ici que nous

n'avions point reconnue à notre égard, mais plutôt une très-grande sévérité, ce que nous sommes obligées de témoigner souvent par nos appels; et ce seroit faire les bonnes filles devant Pâques pour nous révolter après, les sujets de le faire ne nous manquant point. Je vous supplie donc très-humblement de ne me point destiner pour parler si fort contre mes sentimens, outre que je suis sûre que la communauté n'y consentiroit pas. J'ose dire que ce n'est pas pour refuser de nous humilier, étant prêtes de le faire en toute autre chose d'où l'on ne prendra point avantage pour espérer que nous viendrons à quelque composition. J'aurois bien de l'affliction si je pensois que vous trouvassiez à redire à ma répugnance, n'en voulant point avoir à suivre vos conseils, que vous accommoderez, s'il vous plaît, à notre portée, n'étant pas capables d'agir si délicatement dans les choses que des personnes plus habiles que nous pourroient faire. C'est ce que le temps me permet de vous dire. Je laisse aux autres à vous éclaircir tout le reste, et pour moi je m'estimerai très-heureuse, quoi qu'il arrive, pourvu que vous me donniez votre bénédiction, que je vous demande en toute humilité.

DXXIV.—A M. Arnauld.

Sur l'emprisonnement de M. de Sacy. Vues et sentiments que la religion inspire par rapport à un semblable événement[1].

Mai 1666.

Je vous remercie, mon très-cher frère, de votre souvenir, qui m'a été d'autant plus cher que vous avez eu la bonté de penser à moi dans le temps de votre plus grande douleur. Je puis vous assurer aussi que, quand j'appris cette nouvelle si surprenante, presqu'aussitôt je pensai à la grandeur de l'affliction où vous seriez; et il n'est pas difficile à ceux qui connoissent les obligations particulières que vous lui aviez[2], et la force

[1] M. le Maître de Sacy fut arrêté le 13 mai 1666, et enfermé à la Bastille quelques jours après. Il en sortit le 31 octobre 1668.—Voyez *Mémoires de M. Fontaine*, t. II, p. 306 et suiv., et *Vies édif.*, t. IV, p. 159 et suiv.
[2] A M. de Sacy.

de la liaison de la nature et de la grâce en des personnes qui ont autant de naturel et de charité que vous, de juger de votre douleur.

Votre billet ne m'a donc rien appris de nouveau que je ne susse déjà : mais je n'ai pu souffrir, mon très-cher frère, ce que vous dites, que vous pensez que vos péchés sont la cause de cet accident. Il y en a d'autres qui devroient avoir ces sentimens avec plus de justice. Je crois néanmoins après tout que, quoique nous fussions indignes de le posséder, ce n'est pas tant pour nous punir que pour le récompenser, que Dieu a permis sa détention. Il ne nous prive pas de la lumière de ce flambeau lorsqu'il l'augmente et qu'il l'expose en un lieu plus éminent, afin qu'on le voie de plus loin et qu'il éclaire toute l'Église. Sa vie qui étoit toute notre édification devient encore plus édifiante. Tout ce qu'il a dit et tout ce qu'il a écrit acquiert une nouvelle force; et ses prières qu'il offre à Dieu pour nous et pour toute l'Église sont même plus libres et plus efficaces dans ses chaînes; car *la parole de Dieu*, comme dit saint Paul, *n'est point liée*. Si les hommes croyoient lui pouvoir donner plus de force, ils l'affoibliroient; et au contraire s'ils pensoient l'affoiblir, ils la fortifieroient. Il est vrai que nous perdons beaucoup, mais il se peut bien faire que l'Église y gagnera, et certainement pour lui il y gagne : c'est pourquoi nous retrouvons ce que nous perdons dans le bien général de notre mère, et dans le bien même particulier de notre père. Il en sera plus riche, et par conséquent nous en serons moins pauvres, car les entrailles de charité que Dieu lui a données nous donnent, si nous voulons, comme un droit de société avec lui pour participer à tous ses biens, et il ne voudroit pas être riche sans nous.

J'espère que Dieu aura égard à tant de prières qu'on fait pour lui, et qu'il nous le rendra bientôt. Mais si ce n'étoit pas sa volonté et qu'il voulût le laisser en prison plus de temps, il faut que la foi, qui est la source de toutes les consolations qui sont véritables, modère notre tristesse. Il ne seroit pas juste que nous nous affligeassions avec excès d'un accident qui sera un jour le sujet de notre joie, de même qu'il sera le rehaussement de sa gloire. Il remerciera Dieu dans toute

l'éternité d'une telle prison, et je ne doute point qu'il n'y ait de la joie dans le ciel lorsque de saints prêtres souffrent pour la vérité de Jésus-Christ, et que l'étendard de la croix, qui fait toutes les victoires de l'Église quand on le déploie avec liberté, est confié en de si bonnes mains.

Vous ne trouvez point étrange d'être longtemps sans voir monsieur votre neveu qui est en Suède[1], parce qu'il fait les affaires du roi, et qu'il lui est honorable d'être ambassadeur d'un si grand prince. Monsieur de G...[2] fait les affaires de Dieu à la Bastille, qui se font bien d'une autre manière que celles des rois de la terre. C'est un ambassadeur de Jésus-Christ, qui travaille pour la paix de son Église, qu'on ne procure jamais mieux qu'en souffrant. Il n'y a rien de si magnifique qu'une telle ambassade. Mais le monde n'a pas des yeux pour en voir la magnificence, qui n'a rien de celle du monde, la grandeur des ambassadeurs de Jésus-Christ étant d'imiter les rabaissemens de Jésus-Christ. C'est pourquoi saint Paul, qui leur apprend à régler leur train sur le sien, marque expressément que son ambassade ne se faisoit que dans les chaînes, *pro quo legatione fungor in catenâ*[3]. C'étoit la suite de son équipage; c'est là où il mettoit son honneur; et quand il vouloit se glorifier, il mettoit entre ses qualités, *vinctus Christi*[4], le prisonnier de Jésus-Christ. C'est ce qui faisoit trembler les démons, qui demeurent toujours vaincus quand on emploie contre eux la croix de Jésus-Christ; et c'est ce qui fait que ces ambassadeurs extraordinaires qu'il envoie de temps en temps en font toutes leurs livrées. Les rois de la terre ne permettent point à un ambassadeur de prendre leurs armes, et encore moins de porter leurs couronnes; Jésus-Christ au contraire donne aux siens ses propres armes, qui sont sa croix, et leur met lui-même sa couronne sur la tête, qui est piquante parce qu'elle est d'épines, mais qui est glorieuse parce qu'il l'a portée.

Ne diminuons donc point leur gloire par une tristesse

[1] Arnauld de Pomponne, alors ambassadeur en Suède.
[2] M. de Gournai (M. de Sacy).
[3] Éphés. c. VI, v. 20.
[4] Éphés. c. III, v. 1.

humaine et par des sentimens trop bas, qui sont indignes de leur bonheur et de la foi de l'Église. Je parle pour moi, mon très-cher frère, qui n'ai point ressenti comme vous cette tristesse sainte, qui nous anéantit sous le bras de Dieu quand il nous frappe, et qui me suis laissée aller aux sentimens de la nature, qui ne sont point conformes à ceux de la foi et qui l'affoiblissent si on n'a soin de les retenir dans ses bornes. Il est donc nécessaire que la nature cède à la foi; ou nous nous exposerions nous-mêmes à perdre la foi qui, étant si foible en nous qu'elle ne peut pas vaincre nos mouvemens et nos propres sentimens, ne pourroit probablement résister à la violence du dehors si nous étions obligés de souffrir quelque chose pour lui rendre le témoignage que nous lui devons. Et c'est en cela même que nous pouvons recevoir une grande assistance de ses liens; et son propre exemple nous fortifie pour modérer notre tristesse. Souffrons sa prison comme il la souffre, et que la foi de l'Évangile nous soutienne dans le ressentiment du mal qu'il endure, comme elle le soutient lui-même en l'endurant.

Il nous enseigne encore de la Bastille, mon très-cher frère, que nous rendrons peut-être un plus grand compte à Dieu de ce dernier enseignement, qu'il nous donne par sa constance et par sa fermeté, que de tous les autres. Nous serons interrogés là-dessus, non pas de M. le lieutenant civil, mais par Jésus-Christ, qui nous demandera compte de l'usage que nous aurons fait de l'emprisonnement de son ministre. Nos sentimens seront confrontés avec les siens, et sa foi nous fera rougir si nous n'avons soin de l'imiter. Je ne doute point qu'il ne soit dans la joie, et que dans sa prison il ne se réjouisse de sa prison même. Si nous demeurons dans la tristesse lorsque nos amis se réjouissent avec raison, ce n'est plus pour eux que nous sommes tristes. S'il faut pleurer avec ceux qui pleurent, il faut se réjouir aussi avec ceux qui sont dans la joie, comme nous l'enseigne le même apôtre. Je sais bien que vous le faites, mon très-cher frère, mais priez Dieu aussi que je le fasse. Je vois bien que j'ai besoin de pénitence, je ne la fais point, et je ne puis souffrir qu'on me la fasse faire. Dieu me le pardonne ! Mais ce qui est un renversement étrange, je ne crains point

sa justice, et j'appréhende sa miséricorde. C'est ainsi que l'Ecriture et que les saints Pères appellent sa sainte conduite toute pleine de sa bonté paternelle quand il nous châtie. Je n'exagère point, mais je vous dis avec simplicité comme à mon frère, ce que je ressens dans moi-même, et je vous le dis afin que vous ayez pitié de votre frère, et que vous demandiez à Dieu, dans l'instance de vos prières, sa miséricorde pour lui. Vous voyez bien que ceci n'est qu'entre nous.

Assurez bien M. d'Andilly de mes très-humbles respects. Je suis à vous, mon très-cher frère, de tout mon cœur.

Saluez bien tout le monde pour moi.

DXXV.—A Madame de Foix, abbesse de Saintes.

Sur la mort de madame l'abbesse de Saintes [1] (sa tante), que la mère Agnès ne put apprendre dans le temps qu'elle arriva, à cause de la captivité de Port-Royal, qui avoit rompu le commerce de madame la coadjutrice avec elle; et ce fut par rencontre qu'elle lui envoya celle-ci, après avoir appris de même son affliction plusieurs mois après qu'elle la portoit. (Titre du manuscrit.)

Ce 19 décembre 1666.

Si j'avois su votre perte, ma très-chère mère, au temps qu'elle arriva, je n'aurois presque osé vous rien dire pour soulager votre douleur, croyant qu'elle étoit si grande que vous n'auriez pu recevoir aucune consolation. Mais ayant considéré que, depuis ce temps-là, vous avez été plusieurs fois visitée de Notre-Seigneur à la sainte communion, j'ai cru qu'il vous auroit dit dans le fond du cœur qu'il vous valoit mieux que dix tantes aussi chères que celle-là, et qu'ainsi vous lui auriez fait un sacrifice volontaire de celle que vous aimiez uniquement, pour lui témoigner que, si l'offrande que vous lui faites est infiniment moindre que ce qu'il vous donne, elle a néanmoins quelque rapport en ce que vous ne vous réservez rien. C'est, ma très-chère mère, le motif le plus pur que vous puissiez avoir; mais avec celui-là, il vous est permis d'en avoir un autre, qui est de faire pour celle que vous regrettez tout ce qui vous coûte davantage et qui lui peut être le plus utile,

[1] Françoise de Foix, morte le 19 avril 1666, âgée de 83 ans.

puisque toutes les peines qu'on est obligé de souffrir en l'autre vie pour se rendre digne de Dieu, viennent de l'attachement qu'on a eu aux créatures, au préjudice de la seule attache qu'on devoit avoir avec Dieu.

Ça été sans doute un grand accablement pour vous, que votre affliction ait été suivie d'un poids si pesant que celui de la charge où vous êtes entrée; je sais l'appréhension extrême que vous en aviez, qui est néanmoins une des meilleures dispositions que vous puissiez avoir pour la bien exercer.

C'est avec grande raison que vous renouvelez le souvenir de celui[1] que vous n'avez plus, et dont les conseils vous auroient été si nécessaires. Dieu a prévu tout cela, et il a voulu vous obliger par là à redoubler votre confiance en lui seul. Je vous dirai, ma très-chère mère, une pensée qui vient de lui-même, en instruisant une personne qui se trouvoit chargée de la conduite des âmes, et qui trembloit de se voir engagée à un si grand emploi. Il lui dit qu'elle devoit dire à Dieu comme la sainte Vierge dit à l'ange : *Comment se fera ceci?* et qu'il lui répondroit dans le fond du cœur : *Le Saint-Esprit surviendra en vous,* qui est la promesse que Jésus-Christ fait dans l'Evangile à ceux qu'il appelle *sa mère,* parce qu'ils le font naître dans les âmes par leurs instructions, comme l'Ecriture dit que la sainte Vierge a conçu le Fils de Dieu par la foi; ainsi ceux qui ont une foi et une confiance en Dieu qui les empêchent de se regarder eux-mêmes, sont disposés à ce qu'il fasse paroître en eux les merveilles de sa grâce toute-puissante.

Je demande à Dieu pour vous, ma très-chère mère, que vous soyez de ce nombre, et qu'il répande de nouvelles bénédictions dans votre maison, qui vous fassent recueillir plus de fruit que vous n'en osez espérer.

[1] M. Singlin.

DXXVI.—A Madame de Foix, abbesse de Saintes.

Au sujet de sa bénédiction qui était retardée.

(*Vers* 1666.)

Je ne sais point de gré à madame la comtesse de Foix d'avoir retardé votre bénédiction, car je voudrois que cela fût déjà fait, pour vous délivrer de la distraction et de l'embarras que vous en aurez. L'on doit bientôt bénir une abbesse de nos voisines, qui prendra avec elle deux de ses religieuses anciennes pour l'accompagner, au lieu d'autres abbesses, parce que le Pontifical ne parle que de deux matrones. Je vous le dis, Madame, parce qu'il est venu au bout de ma plume, et que je désirerois qu'on abrogeât cette coutume de faire sortir des abbesses de leur clôture pour ce sujet.

DXXVII.—A M. de Sévigné.

Sur la prière.

(*Vers* 1666.)

Je ne saurois, Monsieur, que je ne loue la sainte soif que vous avez de la justice qui vous fait désirer d'ajouter prières sur prières; mais il y a tant d'excellences dans les choses de Dieu, qu'une même vérité et une même élévation d'esprit vers lui se diversifie et s'étend en une infinité de mouvemens, qui les rendent toujours anciennes et toujours nouvelles. Ce n'est pas qu'il ne soit fort bon de diversifier ses dévotions, et si j'en avois quelqu'une à vous donner, je serois fort aise d'augmenter vos trésors. Mais je n'ai rien, et je ne me souviens de rien présentement; mais vous voyez souvent une personne qui est riche et abondante : adressez-vous-y, s'il vous plaît, et il ne vous laissera point vide, si ce n'est qu'il juge que vous avez trop d'appétit, comme il arrive souvent au retour d'une maladie, et qu'il ne faut pas surcharger l'estomac.

DXXVIII.—A M. Baudri de Saint-Gilles d'Asson[1].

Elle le remercie d'être venu à Port-Royal, et s'excuse de ne l'avoir point vu.

(*Vers mars* 1667.)

Permettez-moi, Monsieur, de suppléer par ce billet à la perte que j'ai faite de ne m'être pas trouvée au jardin mercredi dernier; j'aurois eu beaucoup de satisfaction de vous faire paroître par signes la joie que j'aurois eue d'avoir l'honneur de vous voir, encore que ce soit presque autant par la foi que par les yeux : c'est ce qui rendra nos communications plus fréquentes, et hors de prise à ceux qui les veulent empêcher. Vous gagnez, Monsieur, plus que nous, n'agissant pas seulement de l'esprit, mais y ajoutant la peine d'un voyage, puisqu'on ne visite les prisonniers qu'en les allant trouver, sans qu'ils aient le pouvoir de faire une seule démarche pour aller au-devant de leurs amis. C'est néanmoins notre bonheur et notre avantage que de porter cette qualité, sans laquelle nous ne mériterions pas que vous eussiez tant de bonté pour nous; ajoutez-y, s'il vous plaît, Monsieur, le secours de vos prières envers Dieu, afin qu'il nous rende plus dignes de l'état où il lui plaît que nous soyons, et qu'une captivité si exacte nous mette dans la liberté de ses enfants, qui ne craignent et qui ne se réjouissent de rien que d'avoir Dieu pour Père. Nous sommes assurées que Dieu comptera toutes les bontés que vous avez pour nous : c'est ce qui me met en repos dans l'impuissance où nous sommes de les reconnoître. Je vous supplie très-humblement d'assurer Monsieur votre compagnon de voyage que je suis dans les mêmes sentimens à son égard, et que je regarde avec vénération les marques que Dieu lui donne de de son amour, en le laissant dans la langueur du corps pour augmenter la vigueur de son esprit. Je suis à tous deux autant

[1] Antoine Baudri de Saint-Gilles d'Asson, gentilhomme de Poitou, quitta un prieuré qu'il avait, et vint se retirer dans la solitude de Port-Royal-des-Champs en 1647. Il est mort à Paris le 30 décembre 1668.

que Dieu me le permet, ou plutôt qu'il m'y oblige, très-humble et très-obéissante.

Sœur CATHERINE-AGNÈS DE SAINT-PAUL.

DXXIX. — A M. Baudri de Saint-Gilles d'Asson.

Elle lui témoigne sa gratitude pour les services qu'il leur rendait, et lui parle des affaires de Port-Royal.

Ce 13 *mars* (1667).

Je désirois seulement, Monsieur, de vous témoigner ma gratitude par mon billet, et vous m'avez engagée à de nouvelles reconnoissances en le recevant avec tant de bonté et en me témoignant, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, que vous aviez encore plus de charité pour nous que je ne m'étois imaginé; ce qui me fait voir la vérité de l'Évangile, que Dieu donne à ceux qui avoient déjà beaucoup, la grâce que les autres ont refusée. Ainsi, ce qu'il fait en notre faveur à votre égard, supplée à notre impuissance, mais non pas à mon ressentiment, que je conserverai toute ma vie, pour vous rendre en sa présence tout ce que je vous dois. Je l'ai supplié, Monsieur, de vous inspirer ce que vous devez faire sur l'emploi dont vous me parlez. Toutes les raisons que vous représentez n'étant pas de conscience pour la crainte que vous avez de manquer à votre vocation, me donnent sujet d'espérer et d'oser vous dire que vous ne l'intéresserez point, et qu'encore que la solitude et la séparation du monde soient si nécessaires, il y a néanmoins des sujets d'en sortir et d'avoir du commerce avec les hommes, d'où l'on recueille plus de fruit que de n'être qu'à soi-même. En disant cela, je marche sur les pas d'une personne qui ne se trompe pas, comme je crois, en vous le conseillant. Les brebis de Jésus-Christ, selon qu'il est marqué dans l'Évangile, entrent et sortent, et trouvent de la pâture partout; et la solitude est doublement agréable quand on y retourne après avoir longtemps soupiré de l'avoir quittée.

Pour ce qui est de Mademoiselle votre nièce, je crois que c'est un devoir indispensable de l'assister dans un si grand

délaissement. Et c'en est un autre de faire part de la vérité à ceux qui ne la connoissent pas, et qui ont de la disposition pour l'embrasser; mais, pour les autres, Notre-Seigneur défend de jeter les perles à ceux qui n'en connoissent pas le prix, et qui changent souvent le bien en mal; au lieu qu'une humble retenue qui ne s'avance point les édifie et leur donne de l'estime de ceux qui en usent de la sorte. Madame de Saintes[1] est une personne capable de tout, et qui recevra votre visite avec beaucoup de joie. Je ne saurois trouver une meilleure occasion pour lui présenter un billet, puisqu'il vous plaît de vous y offrir.

Pour le dernier point dont vous me parlez, je ne puis rien faire que d'en gémir devant Dieu, n'ayant aucun moyen d'y apporter du remède, encore que cela soit plus sensible que je ne puis l'exprimer depuis que j'en ai eu la connoissance, qui a été devant que de sortir de Paris.

J'espère, Monsieur, qu'avant votre voyage, vous mettrez ordre à tout ce qu'il faut faire pour vous opposer à la profession des filles qui reçurent l'habit à Port-Royal au mois de mai dernier. Il n'y a rien qui me touche davantage que de voir planter dans la terre du Seigneur des plantes que son Père céleste n'a point plantées et qui méritent d'être arrachées. Je crois bien pourtant qu'on ne laissera pas de passer outre; mais on fait tout cela parce qu'on est obligé de le faire, encore qu'il y ait toute sorte d'apparence que cela ne réussira à rien; ce qui ne fera pas que votre peine soit perdue, puisque Dieu, qui n'a que faire de rien, ne laisse pas de compter tout ce que l'on fait selon son ordre et ne fait que changer nos bonnes intentions en d'autres qui sont encore meilleures, parce qu'il les rapporte à lui-même, que nous devons regarder uniquement. Je le supplie très-humblement qu'il vous augmente ses grâces, et qu'il conduise tous vos pas dans votre voyage, que vous n'entreprenez que pour suivre sa volonté.

[1] Madame de Foix.

DXXX.—A M. de Sévigné.

Elle lui témoigne sa joie d'apprendre le rétablissement de sa santé.—Rien ne peut séparer ce que Dieu a uni par sa charité.

Mars 1667.

Je n'eus point d'autre pensée, mon très-cher frère, quand j'appris le grand accident qui vous étoit arrivé, que de m'adresser à Dieu pour vous, ayant cru que vos grandes douleurs et le péril où vous étiez ne me permettoient pas de vous rendre les témoignages de mon ressentiment; mais ayant appris que l'espérance de votre santé a succédé à la crainte, je ne puis manquer, après en avoir remercié Dieu de tout mon cœur, de vous assurer de la joie que j'en ressens et du désir que j'aurois que vous vécussiez autant pour Dieu que vous avez fait pour le monde, encore qu'il ne soit pas nécessaire, parce que ceux qui ne travaillèrent qu'à la dernière heure ont été préférés aux autres. Mais ce qui m'a réjouie davantage, c'est d'apprendre que votre souffrance a été un don de la main de Dieu, et qu'il a exaucé le désir qu'il vous avoit inspiré d'être fait participant de la souffrance de ses serviteurs qui confessent sa vérité devant les hommes, en vous mettant à couvert de la gloire d'une telle confession, ce qui n'empêchera pas qu'il ne vous confesse devant son Père et ses anges, puisque vous seriez prêt, s'il vous y engageoit, d'entrer dans le combat. Néanmoins vous trouvez des inventions de gagner d'un côté ce que vous ne gagnez pas de l'autre, en vous privant d'une commodité qui vous étoit nécessaire, pour augmenter vos fruits de justice, en augmentant vos libéralités envers des personnes que vous en croyez dignes, mais qui ne le sont qu'à votre égard, puisqu'il vous sera fait selon votre foi, et que Dieu ne rejettera point les prières des pauvres, qui sont une suite de la gratitude à quoi il les oblige.

Cependant nous éprouvons que rien ne peut séparer ce que Dieu a uni par sa charité, et que même la séparation ajoute quelque chose à cette union, en la rendant plus spirituelle par la privation de ce qui la rendoit plus satisfaisante; et si j'étois

assez fidèle pour ne me rien donner à moi-même, selon le désir que l'on a de nous ôter tout, Notre-Seigneur auroit fort agréable cette conformité, que je vous supplie très-humblement de lui demander pour moi, et de croire que je suis, avec le respect que je dois, votre très-humble et très-obéissante servante.

DXXXI.—A M. de Pontchâteau[1].

Sur l'authenticité du présent de la vraie Croix qu'il avait fait à Port-Royal. Avis plein de discrétion et de modération sur ce qui s'était passé chez les Ursulines de Noyers.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Le jour de la sainte Croix, 3 *mai* 1667.

Monsieur, Le précieux présent qu'il vous a plu de faire à notre monastère nous étoit assez recommandable sur votre parole, mais il n'auroit pas été dans la même vénération à celles qui nous suivront, sans l'attestation qu'il vous a plu d'y joindre, qui est, ce me semble, suffisante pour rendre cette sainte relique digne de tout honneur et pour nous obliger à vous en rendre de très-humbles actions de grâces; à quoi nous ajouterons nos foibles prières devant Dieu.

Vous avez trop de bonté, Monsieur, de nous parler des Ursulines de Noyers, que nous aimons et avec qui nous avons conformité dans la persécution. Dieu les a visiblement protégées dans leur visite; elles feront bien de ménager cette grâce en rendant une obéissance exacte à leur visiteur. Elles le peuvent pour le sujet des livres dont elles doivent, ce me semble, se priver absolument, dans l'espérance qu'il pourra venir un temps plus favorable et que Dieu récompensera leur obéissance en les fortifiant dans les bonnes maximes qu'elles y ont apprises pour la sainte communion. On sait bien qu'on ne les y peut obliger, si elles ne sont disposées comme il faut;

[1] Sébastien-Joseph du Cambout de Pontchâteau. Il a demeuré à Port-Royal-des-Champs, depuis 1669 jusqu'en 1679. Il se retira à l'abbaye de Hautefontaine en 1680, puis à l'abbaye d'Orval en 1685. Il est mort à Paris, le 27 juin 1690, à l'âge de 57 ans.

mais c'est aussi ce que nous devons faire, que de travailler toujours pour acquérir cette disposition. C'est pourquoi j'aurois désiré que cette religieuse, qui s'est excusée au visiteur, ne l'eût point fait, mais qu'elle eût accepté son ordre en silence : ce qui n'auroit point empêché qu'elle ne se fût éprouvée elle-même dans la suite, avant que de s'approcher si fréquemment de la sainte communion.

On est sujet à faire des fautes de cette nature quand on a quelque connoissance de la vérité; ce qui est cause que la vérité même en souffre et que l'indiscrétion et le peu de silence fait que l'on blâme les bonnes choses. Mais c'est trop demander aux personnes de notre sexe, qui manquent ordinairement de l'un et de l'autre. J'y tombe présentement dans ce défaut, en parlant d'une chose dont on ne me demande pas mon avis, et encore en vous donnant la peine de lire de si mauvais raisonnemens.

Je suis, avec tout le respect que je dois,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissante servante en Jésus-Christ,

Sœur AGNÈS, R[e] ind[e].

DXXXII—A M. de Sévigné.

Sur l'état de captivité des religieuses de Port-Royal, et la séparation où elles se trouvent de leurs amis.

Mai 1667.

Pour honorer la joie de la résurrection où Notre-Seigneur entre les portes fermées, je n'ai point d'égard à la difficulté qu'il y a de vous rendre une petite visite, dans l'espérance qu'il nous donnera sa paix, en ne permettant pas qu'il arrive du trouble pour une chose aussi juste que d'imiter la bonté qu'il a eue de se communiquer à ses disciples, qui étoient si affligés de son absence. Nous ne le devons pas être de celle de nos amis, parce que nous avons plus de foi que les Apôtres n'en avoient alors. Nous savons bien que Dieu nous a séparés pour nous unir davantage les uns avec les autres, et qu'il sera

le lien de notre union, qui ne dépend plus d'une satisfaction sensible dans laquelle l'esprit se dissipe bien souvent; au lieu que nos visites spirituelles nous obligent de penser à Dieu, pour trouver en celui auquel toutes choses vivent ceux que nous ne trouvons point ailleurs. Quelque séparé que soit son troupeau, il en est toujours le Pasteur, et il regarde toutes ses brebis, encore qu'elles ne se voient pas les unes les autres; et cette assurance qu'elles ont qu'il est au milieu d'elles, les empêche de craindre qu'il leur arrive du mal. Un autre pasteur, quelqu'affectionné qu'il soit à ses brebis, en peut perdre quelqu'une sans s'en apercevoir; mais cela ne peut arriver au nôtre, parce qu'il est présent partout et qu'il veille toujours pour notre défense. C'est ce qui nous doit empêcher de nous mettre en peine, dans la crainte que nous aurions de nous-mêmes, qui ne sommes jamais en assurance que quand nous nous sommes tout à fait abandonnés à la garde de Dieu, et que nous avons remis toutes nos aventures entre ses mains. Je suis assurée, mon très-cher frère, que vous le faites pour nous; et vous ne nous désirez rien tant sinon que nous perdions notre âme pour l'amour de celui dans lequel nous la pouvons trouver. Dans quelque paix extérieure que vous soyez, vous devez être dans la même disposition; et c'est aussi le sujet des prières que nous offrons à Dieu pour vos besoins. Il connoît quels sont nos sentimens pour toutes vos bontés à notre égard; et il sait bien que c'est lui seul que vous regardez en nos personnes; c'est pourquoi il vous dira quelque jour : *Ce que vous avez fait à l'un de ces plus petits, je le tiens pour fait à moi-même.*

Je le supplie très-humblement de vous faire grand en sa présence, en étendant votre cœur pour l'aimer toujours davantage, et de vous faire souvenir que je suis en lui, etc.

DXXXIII.—A M. de Sévigné..

Sur la mort de la sœur Catherine de Saint-Paul Goulas, le 22 mai.

Juin 1667.

Vous avez su, mon très-cher frère, que notre bonne ancienne

est allée à Dieu dans la paix de Dieu. Il n'y avoit qu'elle dans cette maison qui eût plus d'âge que moi, ce qui m'avertiroit que je la devrois suivre immédiatement, si Dieu gardoit l'ordre des temps qu'il nous a fait naître au monde. Priez Dieu, mon très-cher frère, que je meure de la mort des justes, et ce sera mon bonheur si cela arrive tôt ou tard. Les rigueurs qu'on exerce sur nous auroient leur comble à la mort dans l'abandonnement où l'on nous met, si la miséricorde de Dieu ne s'opposoit à une si grande dureté, et s'il n'accomplissoit en nous ce qu'il a dit par un prophète : *que c'est à lui que le pauvre laisse sa défense, qu'il est le protecteur des orphelins, qu'il sera leur refuge dans leurs besoins et dans le temps de leur affliction*. L'on ne peut nous empêcher de chanter : *Subvenite, sancti Dei*, etc., et la foi nous fait voir qu'il y en a beaucoup plus pour nous que contre nous. Cette heure si effroyable en elle-même, et qui l'est encore davantage dans ces circonstances particulières, n'effraye néanmoins personne en sorte qu'on voulût lâcher pied. Nous espérons que notre petite armée, qui n'est composée que des valets des princes, comme celle d'Achab, ne laisse pas d'emporter la victoire, parce que Dieu se plaît à se servir des choses foibles pour confondre les fortes.

Que dites-vous, mon bon frère ? vous parlez de Port-Roya comme s'il étoit déchu dans l'estime des hommes. Nous n'avons jamais mérité qu'on nous préférât à personne, et nous ne le méritons pas encore, parce que nous ne répondons pas aux avantages que Dieu nous donne ; mais hors cela nous sommes les plus heureuses filles du monde, et je suis assurée que vous le croyez ainsi, en nous ramentevant les paroles de notre chère mère [1]. Il y en a encore une autre qu'elle nous a gravée dans le cœur, qui est que la dignité de nos afflictions la faisoit trembler, voyant que Dieu nous honoroit tant que de nous faire souffrir quelque chose pour sa vérité.

Vous êtes tout à fait un bon frère de vous souvenir de nous en des occasions si divines et si augustes, qui sont lorsque vous entendez la messe et que vous recevez la sainte commu-

[1] La mère Angélique.

nion. Nous n'avons qu'à nous souvenir que nous ne sommes qu'un pain et qu'un corps ; et nous nous joindrons à tout ce que votre piété vous fait faire pour nous autant que pour vous-même. Nous sommes infiniment obligées aux deux personnes que vous nommez, de la grâce qu'elles nous font de se souvenir de nous ; mais je ne vous supplie point de les en remercier de notre part, parce qu'on nous doit estimer comme des morts qui dorment dans leurs sépulcres.

DXXXIV.—A M. de Pontchâteau.

Au sujet de sa lettre à Mgr de Péréfixe, en faveur de M. de Sacy et de Port-Royal [1].

Le 5 *novembre* 1667.

J'ai toujours caché dans mon cœur les extrêmes bontés que vous avez pour nous, pour me conformer à l'intention que vous avez, que la main gauche ne sache pas ce que fait la droite ; mais je ne me puis taire à présent, voyant que la même main s'est signalée par une lettre si forte et si généreuse, qui est sortie d'une disposition toute d'humilité, mais qui s'est rehaussée par la charité au-dessus de ceux qui font profession de ne rien craindre. Ainsi, après vous être fort abaissé, vous avez gardé votre qualité de citoyen romain pour une occasion unique où je ne puis croire qu'elle ne porte quelque coup, principalement étant accompagnée d'une si droite intention. Ce n'est pas que j'en attende un effet bien prompt, parce que je crois que le temps n'en est pas encore arrivé ; mais à force de battre sur le fer, on en fait sortir des étincelles. Au moins est-il assuré que votre paix retournera à vous-même, si elle ne demeure sur celui à qui vous la souhaitez. Vous nous faites voir l'accomplissement de cette promesse de l'Ecriture, qu'il y en a plus pour nous que contre nous ; car une personne qui peut parler de la sorte en peut terrasser un grand nombre qui nous chargent de malédictions.

Enfin, quoi qu'il arrive, vous ne pouvez que mériter beau-

[1] Voyez *Histoire de Port-Royal* (D. Clémencet), T. VI, p. 256.

coup par cette action que vous avez faite pour l'honneur de la vérité, par charité, et un grand zèle que vous avez pour ceux en qui on la persécute. Je vous supplie très-humblement de croire que j'en suis toute pénétrée de reconnoissance. Ah! que je voudrois que mes prières fussent assez pures pour monter jusqu'au trône de Dieu! je tâcherois de les proportionner à un si grand bienfait, que vous comblerez en demandant à Dieu qu'il nous rende telles que l'on juge que nous devons être, pour tenir le rang où il lui a plu de nous mettre en nous associant à des personnes qui le glorifient par leur confession et par la sainteté de leurs mœurs.

Sœur CATHERINE-AGNÈS DE SAINT-PAUL, R[e] ind[e].

DXXXV.—A M. de Sévigné.

Après être comme ressuscitée d'une maladie, à l'âge de 73 ans. (Titre du manuscrit.)

Ce 25 *novembre* (1667).

Voici donc encore votre pauvre sœur qui se va présenter à vous pour vous offrir tout ce qui dépend de ses impuissances ou de sa pauvreté, qui sont les seules choses qui lui appartiennent, mais qui n'empêcheront pas la continuation de notre alliance spirituelle puisqu'elle est fondée sur la grâce de J.-C., qui lui fait trouver en lui ce qui me manque en moi-même. Encore que ce soit l'inclination de la charité et le sentiment de la foi, qu'il vaut bien mieux mourir que vivre; ce n'est pas à dire que je souffre ce retardement de ce que vous présupposez que Dieu me prépare. Hélas, mon très-cher frère, n'y a-t-il pas bien plus sujet de trembler et de s'humilier, de ce que Dieu a tout fait pour nous, et que nous faisons si peu pour lui! Il est vrai qu'il donne grâce pour grâce, et c'est le seul fondement de mon espérance. Je mets au premier rang celle qu'il nous fait présentement de connoître sa vérité, et de souffrir quelque chose pour elle; ce qui attirera, s'il lui plaît, la seconde, qui sera de nous délivrer par la même vérité de toutes nos misères, pour nous rendre dignes de sa miséricorde.

J'ai offert à Dieu votre offrande, non pas comme petite, car

elle procède d'un trop bon cœur, ce qui lui donne un bien plus grand prix que les plus grandes sommes ne peuvent avoir par elles-mêmes. Je demande à Dieu, pour récompense, que vous obteniez la permission de voir l'invisible[1] que Dieu veut posséder tout seul, pour détacher les autres de ce qu'ils possédoient le plus légitimement, et peut-être pour les punir de n'avoir pas assez connu le temps de leur visite. Que ceux qui ont fait ce larcin à leurs frères devroient appréhender les jugemens de Dieu, qui a néanmoins des fins si saintes et si avantageuses en cela ! Je crois que c'est pour avoir un témoin digne de lui, pour mettre à la tête d'une communauté qui n'est composée que de roseaux. Il l'a soutenue par ses conseils, et il la soutient beaucoup mieux à présent par un état qui le rend une colonne inébranlable en la maison de Dieu. Si la joie de l'approcher vous arrive, ramentevez lui bien qu'après Dieu nous nous appuyons sur lui, parce que sa providence nous l'a donné pour soutien. Recommandez-nous bien aussi, s'il vous plaît, au bon Pasteur de votre chapelle, afin qu'il ne laisse échapper aucune de ses brebis, qui sont aussi capables de s'égarer que celles qui l'ont déjà abandonné.

DXXXVI.—Aux novices de Port-Royal
qui avaient été obligées d'en sortir.

Elle leur donne quelques avis pour profiter saintement du jubilé[2].

(*Décembre* 1667.)

Comme Dieu regarde les âmes en particulier dans les grâces générales qu'il fait à son Église, je crois qu'il regarde nos pauvres novices dans la consolation qu'il donne à tous les fidèles en leur accordant un jubilé, qui sera envers elles le gage de la miséricorde que Dieu leur fera, s'il lui plaît, de les délivrer du bannissement où elles sont, de même qu'il délivre les âmes des peines du péché par les indulgences qu'il leur accorde.

Pour se disposer à cette double grâce, elles doivent en pre-

[1] M. de Sacy, alors enfermé à la Bastille.
[2] Celui de l'exaltation du pape Clément IX, successeur d'Alexandre VII.

mier lieu ressentir le besoin qu'elles en ont, pour n'avoir pas conservé la liberté des enfans de Dieu qu'elles ont reçue dans leur baptême, ce qui leur a fait retenir sa vérité, c'est-à-dire, sa grâce, comme prisonnière en elles-mêmes, en mettant des bornes aux effets qu'elle auroit produits dans leurs âmes, si elles s'étoient dégagées de l'affection qui les attachoit à elles-mêmes plutôt qu'à Dieu. Ce premier mouvement de douleur à la vue de leur ingratitude les doit porter à gémir, qui sera l'effet de l'Esprit de Dieu en elles, selon ce que dit Notre-Seigneur, qu'*il reprendra les âmes de péché, de justice et de jugement. De péché*, pour n'avoir pas cru en Jésus-Christ d'une foi vivante par la charité, qui les auroit portées à se conformer à sa vie humiliée et souffrante. *De justice*, pour n'avoir pas eu la préparation de cœur à porter les effets de la justice de Dieu, qui n'a point pardonné à son Fils unique. *De jugement*, pour n'avoir pas condamné en soi-même toutes les choses imparfaites et mauvaises, que Dieu condamne parce qu'elles sont contraires à sa pureté, à sa sainteté, et au dessein qu'il a eu de les prendre pour soi et d'en faire son héritage, comme il veut être celui des âmes qui se donnent à lui. Après avoir été affligées de la sorte par les inspirations du Saint-Esprit, elles doivent respirer dans l'espérance qu'il veut être leur consolateur, en leur permettant de crier à Dieu, et de lui dire : *Mon Père! mon Père!* ce double titre leur promettant et la rémission de leurs péchés, et le renouvellement de l'état d'enfant de Dieu, qui est à quoi se doivent terminer toutes les grâces qu'on reçoit de Dieu et de l'Église, qui ne nous reçoit point comme des mercenaires, mais comme de vrais enfans qui ne veulent plus abandonner la maison de leur père. Tous les devoirs que le jubilé prescrit doivent naître de cette pureté intérieure, sans quoi ils ne serviroient de rien, et avec laquelle encore qu'on fasse peu de chose on doit tout attendre de la libéralité de Dieu et de l'Église.

Voilà ce que doivent faire ces chères brebis, qui sont séparées du troupeau, et qui s'y doivent croire plus unies que jamais.

DXXXVII.—A M. de Sévigné.

Sur la mort de Madame de Saint-Ange, sœur Anne de Sainte-Eugénie, le 13 décembre 1667.

9 *de janvier* (1668).

Ce seroit bien mon intention, mon très-cher frère, de vous donner plus en cette nouvelle année que je n'ai fait dans les autres, si j'étois meilleure que je n'ai été; mais je ne fais que vieillir dans le corps et dans l'esprit, et je ne me renouvelle point comme l'aigle. Néanmoins, au défaut des vertus que je n'ai point, nous désirons que Dieu vous donne toute la part qu'il lui plaira à nos petites souffrances.

Notre chère défunte s'en est allée à Dieu, parée comme une épouse de toutes nos afflictions, dont elle a fait un parfait usage sans qu'elles aient jamais altéré la paix de son esprit et cette grande douceur qui lui étoit si particulière et qui l'a rendue sainte, avec la foi qui étoit le fondement de son immobilité. Nous ne manquons pas de béatifier celles qui nous précèdent, non-seulement parce qu'elles sont exemptes des maux qui se préparent contre nous, mais parce qu'elles avoient un fonds de grâces capable de les soutenir. Car ce sont celles-là qu'il a plu à Dieu de choisir, pour laisser aux autres le temps d'acquérir une pareille disposition. C'est pourquoi leur assurance fait notre tremblement, craignant de n'être pas dignes de suivre leurs pas. C'est toutefois un grand secours à des personnes foibles que de s'appuyer sur un bâton, et j'espère que notre croix nous en servira, et qu'elle suppléera aux forces que nous n'avons pas.

Je ne saurois m'empêcher d'espérer que le Nouveau-Testament se relèvera de l'oppression qu'on lui a faite, étant trop injuste qu'une si grande lumière demeure sous le muid. Vous m'avez fort obligée de me mander la persécution que l'on fait à votre ami. Ce lui est un grand avantage que la cause en soit innocente. Il paroît bien que Dieu le veut sauver par la croix, puisqu'il lui en suscite de plusieurs sortes.

Vous expérimentez, mon cher frère, combien nos providen-

ces [1] sont incertaines. Car vous avez cru choisir une maison de paix, où l'on désiroit de servir Dieu en esprit et en vérité; et elle s'est changée en un lieu de confusion, où vous ne voyez que des choses qui méritent le nom d'horribles [2]. Si elles l'étoient moins, elles ne vous fortifieroient pas tant contre un mal qui entraîne avec lui toutes sortes de renversemens de raison et de conscience; ce qui devient le supplice des personnes mêmes qui y ont cherché leur repos en s'y engageant.

Je vous rends de très-humbles actions de grâces de la belle sentence qu'il vous a plu de nous écrire, et que je me suis fait interpréter. Vous savez bien trouver ce qui nous est propre, et vous savez bien encore que ce n'est pas tout que nous le sachions, et qu'il faut encore que notre bon Pasteur fasse entendre sa voix à ses brebis, afin qu'elles ne s'écartent jamais de sa conduite. Je vous supplie très-humblement de vous souvenir de nous quand vous entrerez dans votre oratoire, comme je désire de faire pour vous lorsque je me présenterai devant Dieu.

DXXXVIII.—A M. de Sévigné.

Sur le déplorable état de la maison de Port-Royal de Paris.—Utilité des écrits faits pour la justification des religieuses de Port-Royal-des-Champs.

6 *février* 1668.

Je vous suis fort obligée, mon très-cher frère, de la bonté que vous avez d'ensemencer mon esprit des vérités et des maximes que vous remarquez dans vos lectures, et sur lesquelles vous faites de si saintes réflexions dans vos prières. Je crois que la providence de Dieu vous a amené à Port-Royal, et vous a engagé à y demeurer pour entretenir en vous-même l'esprit de la maison, et pour cacher dans votre cœur le feu sacré qu'il y avoit mis, et qui y auroit été bientôt éteint étant demeuré sur un pavé couvert de glace. Et j'ai peur encore que vous n'y soyez demeuré pour être témoin devant Dieu du ren-

[1] Prévoyances.
[2] A Port-Royal de Paris.

versement que ces pauvres filles y ont fait dans une maison sainte, qui est un sujet de gémissement à tous ceux qui ont le zèle de Dieu comme vous.

Outre le sujet que nous avons de déplorer un malheur qui nous touche de si près, parce qu'il retombe sur celles avec qui nous devrions être si étroitement unies par la charité; vous m'en avez donné un autre par l'histoire que vous me mandez, qui m'a percé le cœur, et que je ne voudrois pas ne point savoir, pour y prendre toute la part que je dois. Je ne puis comprendre comment une personne qui d'ailleurs aime le bien et hait le mal, a pu s'aveugler de la sorte en une chose dont une autre personne qui n'est pas scrupuleuse a de l'horreur. Je prie Dieu qu'il ne lui impute point la grandeur de ce mal, où je crois qu'il y a plus d'ignorance et de faux prétexte que de prévarication volontaire.

Je désire beaucoup que vous ayez un bon succès de la relation, pour votre consolation particulière, et pour celle de ceux qui y auront part. Il n'y a que les bonnes choses qui sont difficiles à obtenir en ce temps-ci, où l'on ne veut ni planter ni édifier, mais seulement dissiper et détruire. Je ne me souviens point d'avoir dit que Dieu ne nous défendroit point, parce que nos amis nous avoient trop bien défendues. En effet, j'ai bien cru que la justification qu'ils font de notre cause ne nous serviroit de rien, parce que c'est une chose résolue qu'il nous faut opprimer sans ressource. Mais j'ai néanmoins remercié Dieu de ce qu'en faisant connoître au monde notre innocence au regard du crime qu'on nous attribue, plusieurs personnes non prévenues se préserveroient du jugement téméraire qu'elles auroient fait en nous condamnant sans se mettre en peine si nous avons tort ou non; et ainsi qu'on les guériroit des mauvais soupçons que l'on prend aisément sur un bruit commun, sans se mettre en peine de rechercher la vérité. Et c'est encore un remède contre l'affoiblissement où nous aurions pu tomber, de voir que tant de bouches sont ouvertes pour dire des calomnies contre nous, et que toutes les autres sont fermées pour nous en justifier. Enfin, comme je crois que tout cela s'est fait par l'ordre de Dieu, nous nous croyons obligées de lui en rendre de très-humbles actions de grâces,

et de nous réjouir de ce que plusieurs par ces éclaircissemens ne seront point scandalisés en nous.

Je n'ai garde de prendre une vaine espérance sur ce qu'on dit dans la relation, comme si notre nouvelle alarme ne devoit point avoir lieu. Vous en apportez une preuve qui fait voir qu'il y a bien plus à craindre qu'à espérer; mais ce doit être notre oraison jaculatoire que ces paroles : *In manibus tuis sortes meæ.* Priez Dieu, mon cher frère, que nous les disions avec la foi, la confiance et l'amour que nous devons avoir pour Dieu, qui nous témoigne tant de charité dans toute la conduite qu'il tient sur nous.

DXXXIX.—A M. de Sévigné.

Il ne faut pas être ébranlé en voyant tout ce que Dieu permet qui arrive.

Ce 17 *février* (1668).

Je prie Dieu, mon très-cher frère, qu'il vous donne l'humilité et la patience que vous désirez tant pour accompagner les autres grandes vertus que vous possédez déjà, qui sont l'amour de la vérité, le zèle de Dieu, la charité et la foi si ferme qu'elle vous donne part à la parole de J.-C. : *Bienheureux est celui qui n'est point scandalisé en moi.* C'est ce qui m'édifie tout à fait que vous ne soyez point ébranlé de voir que Dieu permet un renversement si étrange, et qui néanmoins est si juste, puisqu'il n'y a rien qui ne le soit dans les règles de sa sagesse incompréhensible. Vous avez grande raison de me représenter ce que l'Eglise souffre, qui doit fermer la bouche à tous ceux qui se voudroient plaindre qu'on leur fait injustice. J'admire la providence de Dieu de vous avoir fait connoître une chose qui ne doit point être sue, et qu'il nous est fort utile de savoir pour nous y préparer. Nous sommes dans un siècle où l'on accorde les desseins les plus criminels avec la passion du service de Dieu; je crois qu'il en seroit de même de cette douceur prétendue, et qu'elle se termineroit en une tyrannie effroyable. Mais Dieu qui met des digues à la mer, saura bien apaiser tous ces flots et toutes ces tempêtes, et réduire les choses à la juste

proportion qu'elles doivent avoir, pour n'excéder pas la grâce et la force qu'il lui plaira de donner à des personnes opprimées.

C'est un bonheur et un avantage, qu'il n'y a rien à faire à un état tel que le nôtre, que de prier Dieu, et qu'il nous délivre de la vaine confiance que nous pourrions prendre en un autre bras que le sien. C'est ce qui fait que tous nos amis doivent être en repos, voyant que tout ce qu'ils ont fait pour notre défense, et qui devoit être si efficace, n'a servi de rien. Ils n'ont donc rien plus à faire qu'à recommander nos âmes à Dieu comme au fidèle Créateur, et le supplier de nous faire faire tout le bien qu'il demande de nous. Vous avez trop de bonté pour nous, mon très-cher frère, pour ne nous pas assister d'un si grand secours, que je vous demande très-humblement.

DXL.—A M. de Sévigné.

Sur le carême.—Apologie des religieuses de Port-Royal, par M. de Sainte-Marthe.—Mort de Mlle Lombert.

Ce 20 février (1668).

J'ai trouvé votre pensée si bonne, mon très-cher frère, de passer le carême dans une retraite absolue, que j'ai été en doute si je la devois interrompre par ce billet. Mais comme je les fais courts, et qu'ils sont de si peu de conséquence, j'ai cru que ne vous prenant guère de temps pour le lire et le brûler aussitôt, je n'interromprois guère votre recueillement, qui est sans doute le meilleur moyen de purifier son cœur par une pénitence spirituelle, qui sanctifie les pénitences extérieures quand on en peut faire, et qui y supplée quand on manque de forces pour en faire comme on le désireroit.

Vous êtes si rempli de saint Augustin qu'il vous en échappe toujours quelqu'excellente parole. Celle que vous prenez la peine de me dire, que : « Dieu exauce toujours les âmes qui « préférent sa volonté à la leur propre », est une source de paix. Je vous supplie trés-humblement de lui demander qu'il me mette dans cet état, qui arrêtera toutes sortes de désirs et

de pensées, pour ne faire qu'attendre les événemens qu'il plaira à Dieu d'ordonner.

Encore que vous ayez un zèle de Dieu contre les signeuses, je crois néanmoins qu'il est tempéré par une grande compassion de les voir dans un labyrinthe dont il est difficile qu'elles puissent jamais sortir. Nous avons grand sujet de croire que nous ne sommes pas telles que nous devrions être, puisque nous n'avançons rien pour leur conversion.

Il est vrai que le livre de M. de Sainte-Marthe[1] est un chef-d'œuvre. On y voit un zèle ardent contre celui qu'il réfute, mais sans intéresser la charité. Il semble qu'il n'ait dessein que de repousser ses calomnies; et avec cela il nous instruit, comme s'il n'écrivoit que pour nous. Il traite toutes les vérités avec l'étendue qu'il faut, sans être ni trop long, ni trop court. Il paroît que cet ouvrage a été fait par l'esprit de prière, car encore que l'esprit en soit entièrement satisfait, on se trouve obligé de s'arrêter davantage à en recueillir le fruit. Je ne m'étonne pas de la grande estime qu'on en fait, parce que c'est la récompense du mépris qu'il a de tout ce qui vient de lui. Ce qu'il y a plus à désirer, c'est que Dieu donne des yeux et des oreilles à celui[2] à qui il parle, et auquel il ôte toute excuse de n'avoir pas connu l'état dangereux où il est, par la peinture au naturel qu'il lui fait de lui-même.

Il est aisé de juger que l'affliction de M. Lombert a été grande, parce qu'il a une tendresse toute particulière pour ses enfans, et qu'il aimoit beaucoup celle que Dieu lui a ôtée[3]. Nous avons appris par vous cette mort, c'est pourquoi sa fille[4] n'a pu lui écrire plus tôt. Nous nous servirons d'une voie qui ne commettra personne. Nous sommes fort obligées à M. Lombert de la libéralité qu'il lui a plu de nous faire. Nous avons tant de bienfaiteurs spirituels et corporels que nous sommes accablées de dettes; mais Dieu sera, s'il lui plaît, notre caution.

[1] Apologie des religieuses de Port-Royal.
[2] M. Chamillard.
[3] Marguerite Lombert, morte le 10 février 1668, à l'âge de 25 ans. Elle avait été élevée à Port-Royal.
[4] La sœur Geneviève de Sainte-Dorothée Lombert. Professe en 1659, elle est morte le 21 novembre 1696, âgée de 59 ans.

Je le supplie, mon très-cher frère, de vous combler des bénédictions que vous désirez.

DXLI.—A M. de Sévigné.

(*Mars* 1668.)

C'est, mon très-cher frère, au sortir de la messe, à laquelle je n'avois point assisté depuis quinze jours, que je vous écris ce billet, pour vous dire que je suis rentrée dans l'état auquel j'étois auparavant, au moins à votre égard, me trouvant plus disposée que je n'ai point encore été, à vous rendre les devoirs d'une bonne sœur, autant que mon impuissance et mon inutilité le pourront permettre. Je vous regarderai souvent durant la sainte quarantaine, en la compagnie de Jésus-Christ, d'où je tâcherai autant qu'il me sera possible de ne me point éloigner, afin qu'il soit au milieu de nous, et que nous puissions avoir quelque part au témoignage qu'il rendit à ses apôtres, qu'*il leur disposoit un royaume parce qu'ils avoient persévéré avec lui dans ses tentations*. Celle que nous devons le plus craindre c'est l'inconstance qui nous empêcheroit de demeurer fermes à refuser toute autre consolation que la sienne : *Renuit consolari anima mea*, etc.

DXLII.—A M. de Sévigné.

Sur la mort de plusieurs des solitaires et domestiques de Port-Royal.— Sur la disette des secours spirituels, et la privation où il était de la chapelle qu'il avait à Port-Royal de Paris.

9 *mai* 1668.

Nous avons regardé la mort si surprenante de nos amis [1] comme un acheminement au dessein de Dieu, qui nous veut ôter tout ce qu'il nous a donné de plus favorable dans un état de paix. Ce qui est le plus nécessaire en l'état où nous sommes,

[1] Depuis le 29 mars, il y avait six personnes qui étaient mortes à Port-Royal-des-Champs.

c'est de ne tenir à rien et de se détacher peu à peu de toutes choses; de quoi ils nous ont laissé l'exemple, ayant prévenu la mort par une séparation de tout ce qui les pouvoit détourner du service de Dieu.

Je demeure d'accord, mon très-cher frère, que votre vie est plus dure que la nôtre, et que ceux qui ont l'intention de nous mâter se sont beaucoup relâchés quand ils nous ont réunies ensemble, ce qui nous fait goûter tous les effets que vous jugez bien que cette union produit. Il faut que la rareté des personnes capables de donner une véritable consolation spirituelle soit bien grande, puisque dans une grande ville où il y a tant de gens qui disent : *Suivez-nous; soyez d'avec nous si vous voulez bien vivre*, vous n'en trouvez (pas) qui vous puisse conduire par le chemin où vous voulez marcher. Mais vous avez fait comme les fourmis que le Sage loue tant parce qu'elles font provision pour l'hiver, et ainsi vous vous êtes rempli pendant le temps que vous étiez dans l'abondance, en sorte que vous avez de quoi vous soutenir longtemps sans consolation humaine, parce que vous faites profession de vivre comme un pèlerin et comme un étranger dans le monde qui ne respire que d'arriver à sa sainte patrie; ce qui lui fait dire : *Renuit consolari anima mea; memor fui Dei et delectatus sum.* Car, quoi qu'il en soit, la bonté de Dieu donne toujours quelque consolation pour soutenir les foibles, à mesure qu'il leur retranche les autres satisfactions.

Vous voilà donc privé de la résidence de votre petite chapelle que vous aimiez tant, ce qui vous prépare une plus grande récompense de Notre-Seigneur Jésus-Christ pour qui vous l'aviez faite, puisque vous n'en faites plus d'usage pour vous-même.

Nous aimerions bien mieux avoir sujet de louer M. le curé, que d'être louées de lui d'une louange dont on ne peut se priver sans beaucoup perdre. Notre-Seigneur commande de *haïr son âme en ce monde, afin de la conserver pour la vie éternelle;* au lieu qu'on la perdra, si on l'aime pour la vie présente. Il est vrai néanmoins ce que dit Notre-Seigneur, *qui n'est point contre nous est pour nous;* car on est fortifié de ce qu'encore

que la vérité ne soit pas suivie, elle est néanmoins connue d'un grand nombre de personnes.

Nous attendons l'événement de ces allées et de ces venues dont vous parlez[1], et nous tâchons de leur opposer un repos et une confiance en Dieu qui est seul l'immobilité de ceux qui espèrent en lui. Les deux maximes de notre chère mère nous sont nécessaires pour cela, avec une foi pareille à la sienne qui a été le principe de ces grandes vérités.

Je crois qu'il vous souvient plus de nous dans une autre Eglise, que si vous étiez dans celle que vous aviez choisie pour joindre vos dévotions à des personnes dont Dieu vous a voulu séparer. Ça été suivre Dieu que de désister de le suivre selon votre première vocation, puisqu'il a changé de conduite pour éprouver votre fidélité qui consiste à n'être attaché à rien. Je le supplie de me rendre digne de vous rendre en sa présence ce que nous recevons de vous, par des prières aussi charitables que les vôtres.

DXLIII.—A la mère Gabrielle de Gadagne, supérieure des Célestes de Lyon[2].

Remercimens pour la manière chrétienne dont elle lui a écrit sur l'état de Port-Royal. Captivité de la sœur Angélique de Saint-Jean. Danger d'une obéissance trompeuse. Rien de plus rare que les bons directeurs.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ce 22 mai 1668.

Ma révérende mère, Il y a déjà quelque temps que j'avois appris que Dieu vous avoit regardée et toute votre communauté, pour vous préserver d'un malheur qui enveloppe une infinité de personnes. C'est pourquoi je n'ai pu ne pas recevoir une extrême joie de la lettre dont il vous a plu m'honorer, n'ayant pas osé me promettre d'avoir tant de part à votre charité dont je vous rends, ma très-chère mère, de très-humbles grâces;

[1] La mère Agnès veut parler des négociations pour la paix de l'Église.
[2] Voyez l'éloge de cette religieuse, par M. Lancelot, dans la *Relation du voyage fait à Alet*, page 12.

et de ce qu'au lieu de nous plaindre de l'état où nous sommes, vous nous faites voir notre bonheur que nous ne saurions jamais assez estimer, et dont nous reconnoissons que nous avions un extrême besoin, pour suppléer à une vie religieuse aussi imparfaite qu'est la nôtre, et pour payer les dettes dont nous sommes redevables à la bonté de Dieu, de nous avoir donné une conduite qui nous devoit aider à devenir parfaites. Il lui a plu de nous l'ôter, pour nous donner à la place des personnes qui nous voudroient porter à sortir de notre voie; dont Dieu nous a préservées jusqu'à présent. Mais il nous reste un grand chemin à faire, et les choses se disposent en sorte que les derniers maux seront encore bien plus grands que les premiers ; ce qui me fait vous demander très-humblement le secours de vos prières, et celui de votre sainte communauté, afin que Dieu nous continue sa miséricorde, pour porter jusqu'à la mort les privations où l'on nous a réduites.

Ma sœur Angélique a été bien édifiée du monastère de son exil, pour ce qui est de leurs observances, où elles sont fort exactes. Dieu l'a favorisée d'une plus grande captivité que toutes nos autres sœurs qui furent enlevées aussi bien qu'elle, ayant été six mois enfermée sous la clef, ce qui n'a été exercé envers pas une autre. Elle a bien reconnu que la révérende mère avoit de la bonté pour elle, encore qu'elle ne soit pas passée jusqu'aux effets, sa charité n'ayant pas été assez grande pour chasser la crainte d'intéresser l'obéissance aveugle qu'elle a vouée à son supérieur auquel elle fait gloire d'obéir, comme elle le mandoit à la supérieure du lieu où j'étois.

L'obéissance a toujours été le fort des âmes religieuses, et qui leur a fait emporter plus de victoires sur le démon ; c'est de quoi il se veut venger maintenant, en leur proposant une obéissance trompeuse pour les faire tomber, ou pour les faire passer pour criminelles si elles ne s'y rendent.

Je crois, ma révérende mère, que vous n'avez guère besoin de la conduite du dehors, ayant avec vous l'Esprit de vérité qui vous enseignera toutes choses. Il n'y a rien de plus rare maintenant que des directeurs qui nous mènent à Dieu sans aucun mélange des traditions humaines. Le grand désir que vous auriez d'en avoir, vous donne le fruit de l'entière sou-

mission que vous leur voudriez rendre. Il faut prendre tout ce qu'il y a de bon dans ceux que Dieu donne, et attendre le reste de sa bonté, qui conduit ceux qui ont le cœur droit dans ses voies. C'est où nous tâchons de mettre toute notre confiance, et le sujet de l'extrême besoin que nous avons de la continuation de votre charité devant Dieu, qui voit notre foiblesse et qui connoît les périls où nous sommes exposées, desquels il nous peut délivrer en nous revêtant de la force de son Esprit.

Je demeure avec beaucoup de respect, ma révérende mère,

Votre très-humble, etc.

Permettez-moi, s'il vous plaît, ma très-chère mère, de saluer la bonne mademoiselle Michon, et ma chère sœur Anne Pigeon qui nous témoigne tant d'affection dans la bonne lettre qu'elle nous écrit, à laquelle je n'aurois pas manqué de faire réponse en un autre temps où l'on ne craindroit pas autant que l'on fait de multiplier les lettres et de grossir les paquets. Nous acceptons comme un don que Dieu nous fait l'union que sa providence nous donne avec elles, qui est plus intime en ce temps-ci qu'elle ne seroit en un autre, les amis de la croix étant si rares.

DXLIV.—A Mgr. Henri Arnauld, évêque d'Angers.

Au sujet du miracle opéré au Saint-Sacrement, en la paroisse des Ulmes-Saint-Florent, près de Saumur, le 2 juin, samedi dans l'Octave de la Fête-Dieu, 1668.

Juin 1668.

Le miracle qu'il a plu à Dieu de faire dans votre diocèse nous a donné beaucoup de joie et d'admiration. Il y a grand sujet de croire que la providence de Dieu l'a fait en votre faveur, et qu'il veut faire voir à ceux qui ont de mauvais desseins contre vous, que c'est lui-même qu'ils attaquent. Il étoit besoin de quelque chose extraordinaire pour les toucher, et peut-être ne le seront-ils pas encore ; car quand Dieu veut affliger une personne ou, pour mieux dire, quand il la veut couronner, rien ne peut empêcher que cela n'arrive, et toutes choses y contribuent. Ce prodige du Ciel m'a fait croire que Dieu vouloit bien que je me donnasse l'honneur et la consolation de

vous faire ce billet qui sera peut-être le dernier, une personne de mon âge ne se pouvant rien promettre de sa vie, si ce n'est que Dieu me réserve pour voir quelque renversement nouveau dans notre monastère, comme il y a apparence qu'il en arrivera bientôt. Mais Dieu nous fait la grâce de ne pas trop appréhender tout ce qu'on pourra faire, et de regarder comme une grande faveur que de petites brebis soient associées aux pasteurs de l'Église, dans l'espérance que leur force et leur générosité toute chrétienne rejaillira sur nous pour nous préserver de toutes sortes d'affoiblissemens, étant assurées que ce que vous demandez à Dieu pour vous-même, vous le demandez aussi pour nous qui respirons sous l'ombre de vos ailes.

Nous avons cru devoir prendre part à votre miracle, et que Notre-Seigneur Jésus-Christ auroit agréable que notre foi nous transportât au lieu où il lui a plu de l'opérer, pour lui en rendre de très-humbles actions de grâces et pour lui offrir les vœux de toute notre communauté. Mais afin que cela se fasse plus dignement, j'ose vous supplier très-humblement, s'il n'y a point trop d'indiscrétion à le faire, d'être vous-même notre médiateur envers Dieu en disant la messe à notre intention en cette Église, et de mettre la prière que nous vous envoyons au même lieu où vous avez ordonné que cette hostie miraculeuse seroit conservée.

L'on a mis tous les noms de nos sœurs à la fin de la prière, que vous regarderez, s'il vous plaît, comme des voix qui vous demandent très-humblement quelque part à votre charité paternelle. Je ne doute point qu'en n'y trouvant pas notre chère sœur Anne-Eugénie [1], la douleur que vous avez eue de sa mort ne se renouvelle. Dieu l'a trouvée digne de lui, et il n'étoit pas besoin qu'elle fût éprouvée davantage. Elle a toujours eu un respect pour vous et un intérêt pour tout ce qui vous touchoit, qu'elle exerce maintenant devant Dieu comme je l'espère. Encore qu'il y ait peu d'âmes de qui l'on se puisse promettre l'assistance sitôt après leur mort, il me semble qu'il nous est permis de croire que celle-ci n'a été guère longtemps

[1] Madame de Saint-Ange, morte le 13 décembre 1667.

à se purifier, ayant été si fidèle à effacer ses taches à mesure qu'elle les reconnaissoit.

Je vous demande très-humblement votre sainte bénédiction pour toute la liste, et la continuation de la bonté que vous avez toujours eue de nous offrir à Dieu au saint autel.

DXLV.—A M. Arnauld.

Opposition des religieuses à une nouvelle signature.—Fatigue qu'elles éprouvaient de toutes les propositions d'accommodement.—Leur constance dans l'amour et le respect de la vérité.

Juillet 1668.

Encore que l'état où nous sommes enferme plusieurs choses fort affligeantes, néanmoins elles ne sont pas si pénibles et ne nous inquiètent pas l'esprit, comme les propositions d'accommodement que l'on fait sans cesse. Nous ne craignons pas, par la grâce de Dieu, le rugissement du lion, mais nous tremblons de peur de la déception du serpent, qui assure qu'on ne mourra point lorsqu'on se rend digne de mort, en interprétant les paroles de Dieu qui doivent demeurer dans leur vérité, sans qu'il soit permis de les altérer ni d'en changer un *iota*. Souvenez-vous, s'il vous plaît, de *laqueus contritus est*, que vous avez prononcé avec tant de ferveur et de consolation. C'est la seule voie par laquelle nous pouvons être délivrées; soit que le filet se rompe à notre égard par notre mort, qui sera notre parfaite liberté, ou qu'il soit rompu par la puissance de Dieu, sans que l'on y ait rien contribué pour prévenir ses desseins éternels.

Toutes les personnes qui sont si zélées pour faire biaiser les autres, sous prétexte de donner la paix à l'Église, sont comme Marthe, qui se troubloit de beaucoup de choses, pendant que Jésus-Christ loue Madeleine d'avoir choisi la meilleure part, qui étoit d'écouter la vérité de la bouche de Jésus-Christ, et de la conserver dans son cœur sans se mettre en peine d'autre chose. Il n'y a, ce me semble, que cette voie pour trouver la paix au milieu des agitations et des troubles qui s'élèvent contre nous. C'est le temps de faire paroître que notre maison est fondée sur la pierre, que les vents et les tempêtes ne peuvent

ébranler; et cette immobilité dépend, comme je crois, de ne rien écouter pour y avoir égard, et d'être comme un sourd qui n'entend rien, et de n'ouvrir non plus la bouche que si l'on étoit muet, dans l'espérance que Dieu répondra pour nous en dissipant toutes ces propositions malignes et qui s'en vont en fumée quand on néglige d'y avoir attention. C'est ce que nous avons déjà vu être arrivé plusieurs fois, et que j'espère que nous éprouverons toujours, pourvu que le fondement de Dieu demeure ferme, et que l'amour de la simplicité et de l'intégrité de la vérité demeure dans nos cœurs, comme elle subsistera éternellement en elle-même. J'ai dans l'esprit sur le sujet de ces misérables accomodemens les paroles de sainte Agnès, *pereat corpus*. Je désirerois que toutes ces subtilités que les hommes aiment tant fussent détruites, parce que nous ne leur voulons point plaire, mais à celui qui nous a prévenues de l'amour de sa vérité et du respect que nous lui devons, qui ne nous permet pas de la blesser le moins du monde, mais au contraire d'être son bouclier, si cela se peut dire, comme elle est le nôtre.

Prenez, s'il vous plaît, tout ceci en bonne part, puisque Dieu veut bien recevoir des louanges de la bouche des enfans, comme je le suis par ignorance et par impuissance de faire aucun bien, s'il ne le fait lui-même en moi par sa miséricorde et sa grâce, que nous bénissons sans cesse de vous avoir choisi pour *le mur de la maison d'Israël*, qu'il rendra, comme j'espère, un mur de feu pour consumer tout ce qui voudra approcher de vous qui ne viendra point de sa part.

Sœur CATHERINE-AGNÈS DE SAINT-PAUL, Re indc.

DXLVI.—A M. Arnauld.

Elle le remercie des exemplaires du Nouveau-Testament de Mons, qui étaient parvenus dans le couvent malgré la vigilance des gardes. Elle regarde M. Arnauld comme le mur de Port-Royal.

(*Août* 1668.)

Nous sommes maintenant en possession, mon très-cher frère, du trésor que vous nous avez préparé avec tant de travail et d'application, je veux dire du Nouveau-Testament qui

nous remplit de consolation et de joie. Il nous en auroit autant donné en un autre temps ; mais il faut avouer que la providence de Dieu conduit les choses avec une merveilleuse sagesse, afin qu'elles aient à notre égard un plus grand effet qu'elles n'auroient eu sans les circonstances qu'il y a jointes. Ainsi, Dieu nous récompense avec une libéralité infinie des privations où il lui plaît de nous mettre, et nous fait voir par ces miracles extérieurs qui font venir entre nos mains des choses dont on voudroit que nous n'eussions point la connoissance, combien nous sommes obligées d'espérer qu'il en fera encore de plus grandes, en nous faisant persévérer dans l'état où nous sommes, qui est le plus avantageux où nous puissions être pour notre salut.

Vous nous avez comblées de joie, mon très-cher frère, en détournant comme vous avez fait la proposition qu'on fait de chercher des moyens pour nous faire faire une signature qui auroit été bonne autrefois, mais qui n'est plus du tout de saison. La deuxième voie dont vous parlez est sans aucun inconvénient, et nous ôteroit la douleur de ce que la personne qui nous fait tant de bien par l'aversion qu'elle a de nous, se fait tant de tort à elle-même ; et l'on ne peut faire de mal en désirant ce qui seroit juste ; mais Dieu nous préserve de nous y attendre, car je crois que ce seroit en vain !

Mais ce qui nous touche plus que toutes choses, je le dis une seconde fois, c'est de voir que vous êtes *le mur de la maison d'Israël*, et que nous n'avons rien à craindre sous votre protection. Nous estimons comme une trève la paix où nous sommes présentement ; ce qui nous oblige de nous fortifier pour nous préparer à quelque renversement nouveau. Et pour cela il faudroit être plus fidèles que nous ne sommes à ce que Dieu demande de nous de jour en jour. Je vous supplie de le prier pour cela, et de nous bien recommander aux prières de nos amis, mais surtout de nos saints pontifes, afin que leur bénédiction nous soutienne. J'ai souvent envie de vous écrire, mais ce ne seroit que vous charger, et je ne pourrois vous dire autre chose que ce que vous apprenez de celle qui vous parle pour nous toutes [1].

[1] La sœur Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly.

L'on vous a envoyé des papiers qui me font grande confusion, et j'ai bien regret au temps que l'on met à revoir tout cela. Je ne laisse pas de me trouver fort obligée à celui qui prend la peine de les corriger. Je vous supplie de me permettre de l'en remercier très-humblement, et de le supplier de ne point épargner ce qui mérite d'être supprimé. 923 [1].

DXLVII.—A M. de Sévigné.

Sur divers sujets.

9 *août* (1668).

Si j'avois pu animer le mouvement de mon cœur aussitôt que je reçus votre billet, je vous aurois témoigné la parfaite joie qu'il me donna, de voir que vous avez de si bons sentimens sur les affaires. Je n'ai garde de penser que votre charité est diminuée envers nous, parce que vous nous souhaitez une grande part à la persécution, mais plutôt qu'elle est augmentée, puisqu'il n'y a rien de meilleur pour nous que de vivre et de mourir sur la croix.

C'est une terrible charge devant Dieu de pouvoir faire la paix de l'Eglise, comme vous l'attribuez à une personne, et de l'empêcher plutôt, comme il y a grande apparence qu'il fera, si ce n'est que Dieu la veuille donner. Car vous dites toujours merveille du pouvoir de Dieu contre l'impuissance des hommes. Et cependant c'est la grande consolation des personnes affligées de considérer que ce ne sont point les hommes, mais Dieu seul qui les met dans l'état où elles sont.

Nous avons bien de la joie de vous donner la marque que vous demandez de notre union, en vous associant à tous nos billets. J'ai tiré si heureusement pour vous ce mois-ci, que vous avez saint Augustin. Je ne regrette point de n'avoir pas la liberté de vous recommander aux prières de nos sœurs, étant assurées qu'elles ne sont pas si méconnoissantes que de vous oublier. Nous faisons tous les mois une neuvaine à la sainte Épine pour tous nos amis, afin d'enfermer dans cette

[1] 923 est le chiffre qui désigne la mère Agnès.

prière générale tous ceux qui le désirent. Et tous les jours nous disons le pseautier tout entier, qui est pour diverses intentions [1]. En quoi nous n'avons qu'une bien petite charge, parce qu'il est distribué en particulier de telle sorte qu'on n'a que deux ou trois pseaumes à dire. Le mercredi, il se dit pour les amis de Dieu, pour les défenseurs de la vérité, particulièrement pour ceux qui sont liés avec nous. Et ce sera ce jour-là que nous entrerons dans la communion de M. le curé [2].

La pauvre sœur Dorothée est bien à plaindre de se rendre délatrice de ceux qu'elle devoit prier d'intercéder devant Dieu pour sa conversion, qui est l'expression de ce pauvre misérable.

DXLVIII.—A M. de Sévigné.

17 *août* (1668).

Voici le premier des billets que la providence de Dieu vous envoie. Il est de grande conséquence, puisqu'il doit servir à vous élever dans le ciel ; et d'ailleurs il ne vous sera pas nouveau puisqu'il y a assez longtemps que vous avez entrepris la même pratique. Je vous remercie très-humblement de votre dernier billet et des extraits qu'il contient. C'est une bonne marque que vous êtes sincèrement et entièrement à Dieu, que d'avoir eu peur d'avoir contribué au malheur du pauvre *Maria*. J'espère au contraire que Dieu vous saura beaucoup de gré de l'avoir assisté comme vous avez fait. Je suis de votre avis, mon très-cher frère, de remettre entre les mains de Dieu tout ce qu'on nous propose, et de lui donner un blanc-signé pour toutes nos affaires, dans lequel il mettra tout ce qui lui plaira.

DXLIX.— A M. de Sévigné.

Elle lui parle des projets de translation des religieuses de Port-Royal-des-Champs dans un autre diocèse.

Du 27 septembre 1668.

Je suis bien aise que vous ayez solennisé la fête de saint

[1] Les religieuses avaient commencé à réciter ainsi le Pseautier, le 25 octobre 1665. Voyez *Divers actes*, in-4, n° 10, *Journaux,* page 54.

[2] Louis Marcel, curé de Saint-Jacques-du-haut-pas.

Bernard dans votre chapelle, et qu'étant seul dans les sentimens qu'il approuve, vous ayez suppléé aux personnes qui l'auroient affligé en chantant ses louanges, si sa félicité le pouvoit rendre capable de ressentir de la peine.

Puisque vous voulez être du pseautier que nous disons tous les jours, vous aurez pour votre part les deux de ma sœur Anne-Eugénie, dont une autre sœur s'étoit chargée depuis sa mort, qui sont : *Quemadmodùm desiderat cervus*, etc., et le suivant : *Judica me, Deus, et discerne*, etc., avec un troisième en l'honneur de la Sainte Trinité, qui sera : *Deus, repulisti nos*, etc.

Je ne me suis point du tout souvenue que vous eussiez demandé des prières et des billets au commencement que nous fûmes ici, et ce qui me l'a fait oublier a été l'impuissance où nous étions d'avoir de la communication. Nous tirons à la Saint-Michel chacun un ange, de ceux dont l'Ecriture sainte fait mention. Je crois que vous serez bien satisfait de celui qui vous est échu, car c'est une excellente chose que de s'élever de la terre pour ne converser que dans le ciel.

Je me trouve parfaitement bien en tâchant de pratiquer ce que dit l'Evangile : qu'*il ne faut point penser au lendemain*. Je le dis à propos de notre translation [1], de laquelle nous sommes déjà revenues plusieurs fois depuis qu'on nous en a fait la proposition. Nous sommes dans un état où nous devons remettre entre les mains de Dieu, non-seulement notre vie et notre mort, mais encore notre sépulture. Et c'est encore le meilleur de ne la point déterminer de loin, puisque vous seriez bien fâché maintenant d'être au lieu que vous avez tant désiré. Les diverses propositions qu'on nous fait sont une marque que notre état changera bientôt. Priez, mon très-cher frère, je vous en supplie très-humblement, afin que nous ne regardions que Dieu en toutes choses.

[1] Les évêques de Meaux et de Sens, voulant tirer les religieuses de Port-Royal de l'état de captivité où elles étaient, avaient proposé de transférer dans leur diocèse toute la communauté.

DL.— A deux sœurs qui étaient malades.

Elle les exhorte à ne souhaiter et à ne demander à Dieu que l'accomplissement de sa volonté sur elles.

Ce samedi 20 *octobre* 1668.

Ma première pensée en m'éveillant ayant été, mes chères sœurs, de pitié de votre état, comme ce sentiment m'a continué en disant mes Prime, ce verset m'a frappé l'esprit, et j'ai prié Dieu qu'il vous l'attribuât et qu'il vous le fît prononcer du fond du cœur : *Je vous offrirai, Seigneur, des sacrifices avec une pleine volonté*. Il ne peut manquer que cela, mes chères sœurs, à l'état saint où Dieu vous met. Tout y est propre pour vous faire approcher de lui, et pour vous séparer de vous-même. Je crois que vous n'en doutez pas, et que votre peine peut être de ce que vous n'en faites pas l'usage que vous devez. Mais cet état de souffrance est si efficace qu'il fait lui-même ce que l'on doit faire, pourvu qu'on ne l'en empêche pas par une volonté contraire qui s'opposeroit à celle de Dieu ; ce que je crois qui est bien éloigné de votre cœur, encore que vous en ayez peut-être quelquefois des mouvemens, qui seront aussitôt dissipés quand vous aurez prononcé ces paroles du Fils de Dieu : *Mon Père, que ma volonté ne soit pas faite, mais la vôtre*, et quand vous vous serez souvenues que ces divines paroles ont été dites en faveur des foibles, pour qui Jésus-Christ a mérité la grâce de vouloir ce qu'ils ne veulent pas. Si vous avez une volonté égale d'accepter la disposition de Dieu sur vous, il acceptera également tous vos sacrifices. Ainsi, celle qui a plus de sujet d'être ennuyée de ses fréquentes rechutes, se doit consoler de ce qu'elles sont toutes marquées dans le livre de Dieu, et qu'ayant semé avec plus d'abondance, elle recueillera une plus grande moisson.

Je demande à Dieu, mes chères sœurs, qu'il grave dans votre cœur ce qu'il a déjà imprimé dans votre esprit, qui est de préférer la disposition qu'il fait de nous, à toutes les bonnes œuvres que nous voudrions faire pour lui ; car je présuppose qu'on ne désire la santé que pour l'employer au service de Dieu, puisqu'autrement ce seroit un amour-propre qui ren-

droit plus malade dans l'âme qu'on ne l'est dans le corps. Réjouissez-vous donc, mes chères sœurs, de ce que vous êtes appelées au banquet des noces de l'Agneau, où l'on participe dès cette vie en s'unissant à l'immolation de cet Agneau divin, duquel nous devons être les victimes, comme il a été la victime de son Père pour notre salut.

Le temps où nous sommes au regard de nos affaires, nous oblige d'avoir toujours les yeux élevés vers le ciel. Mais ne vous imaginez pas que vous en soyez incapables, parce que vous n'avez pas bien souvent la liberté de votre esprit. L'offrande que vous faites à Dieu de bon cœur de votre impuissance, vaut mieux que toute l'application que vous auriez à le prier si vous le pouviez faire ; et les pénitences que vous voudriez joindre à vos prières vous seroient plus faciles, que de trembler la fièvre et de prendre les médecines qui vous affligent après votre accès. Enfin, mes chères sœurs, vous deviendrez riches, si vous ménagez toutes les occasions que vous en avez ; et nous vous attribuerons le bon succès de nos affaires, qui consiste à garder nos mains innocentes, pourvu que vous vouliez bien demeurer sur la croix autant de temps que Dieu vous y laissera.

DLI.—A M. Arnauld.

Elle lui expose leurs peines au sujet de la signature, et les raisons qu'elle a de ne pas se rendre à ses conseils [1].

21 *octobre* 1668.

J'ai entendu lire tout ce que vous avez pris la peine de répondre, mon cher frère, à toutes nos difficultés, et j'ai considéré devant Dieu comment nous pourrions faire pour déférer à des raisons qui ne m'ôtent point l'extrême horreur que j'ai pour le formulaire. Il demeure dans sa forme, nonobstant l'interprétation de quatre évêques dans leurs procès-verbaux, et je crois que le serment y sera toujours, qui suffit seul pour en défendre l'approche à des personnes qui regardent sérieu-

[1] Voyez *Hist. de Port-Royal*, par Besoigne, T. II, p. 422 et 428.

sement ces sortes de professions de foi que l'on donne à l'Eglise, et qui sont scellées d'un serment. Cela est vrai à l'égard de nous surtout, qui, outre l'obligation commune imposée par la loi de Dieu, qui défend de jurer en vain, en avons une particulière par notre règle qui nous *défend de jurer en tout*, afin d'éviter le péril d'un parjure qui paroît en ce lieu tout évident quant aux termes, puisque l'on y explique clairement par les paroles que l'on est persuadé d'un fait dont on n'a nullement la créance dans le cœur.

Je me souviens que vous aviez pris autrefois pour devise un passage de saint Hilaire, que dit, qu' « en matière de religion « il ne doit point y avoir d'intervalle entre le cœur et la bou« che dans la déclaration que l'on fait de sa créance, et que les « sentimens et les paroles doivent être si unis, qu'il ne soit « besoin d'aucune explication. » C'est ce que l'on ne pourra pas dire de cette sorte de signature, où l'esprit et la main se font la guerre, ce qui ne peut pas donner la paix à la conscience.

Toute sorte de raisons nous devroient porter à offrir ce que l'on nous demande, s'il étoit en notre pouvoir, non-seulement parce que le rétablissement de notre maison en dépend, mais beaucoup plus parce que le respect que nous portons à vos sentimens nous donneroit cette inclination, si l'infirmité de notre conscience ne l'emportoit par-dessus cette autorité si forte, mais qui étant après tout une autorité de charité, aura enfin, comme je l'espère, la condescendance de se proportionner à notre foiblesse. Car je vous avoue que ce qui me pénètre le cœur est le nom qu'on donne à notre refus, en l'appelant un *scandale* et un *très-grand péché*, digne de la privation des sacremens et de tous les traitemens que nous avons soufferts jusqu'ici.

En quel état nous veut-on mettre, mon très-cher frère, sinon de nous faire dire, avec une sainte femme, que *nous sommes en angoisse de toutes parts*, puisque nous ne pouvons étouffer la peine de notre conscience, et qu'en demeurant dans la disposition où nous sommes nous nous trouverons criminelles, lorsque nous ne craignons rien que d'offenser Dieu? Mais j'espère plus de sa bonté et de la vôtre; de celle de Dieu qui juge le fond de notre cœur, et de la vôtre qui est si éloignée en

toute autre chose de porter des jugemens si pleins de rigueur. J'espère donc, qu'encore que vous nous assuriez que nous pouvons signer sans péché, vous vous relâcherez à dire que ne pouvant surmonter notre scrupule, nous pouvons préférer le repos de notre conscience à tous les jugemens qu'on fera de nous.

Pour ce qui est d'exposer les âmes foibles de notre communauté, nous ne voulons insinuer nos sentimens à personne, mais plutôt leur représenter les vôtres, et les laisser libres de faire ce qu'elles voudront. Je crois néanmoins, par l'expérience que nous en avons déjà faite, que le nombre sera petit de celles qui surmonteroient la peine et l'aversion qu'elles ont de toute signature du formulaire de Rome. Mais je vous supplie très-humblement de me dispenser de leur dire qu'il y auroit grand péché de ne point signer, puisque cette alternative ne rend pas plus croyable que la signature soit plus permise, mais que c'est une exagération qui fait mettre la signature au rang d'une loi indispensable.

Pardonnez-moi, s'il vous plaît, mon cher frère, si je décharge ma douleur d'une manière qui peut sortir un peu des bornes du respect que je vous dois. Je parle plus par mouvement que par réflexion, parce que je laisse à mon cœur la liberté de s'ouvrir à vous, dans une occasion où je ne saurois n'être pas fort sensiblement touchée de ce qui se passe. Cela n'empêche nullement que nous ne reconnoissions votre affection à notre égard, et que nous n'en ayons un extrême ressentiment. Je vous supplie très-humblement de le croire, et d'assurer M. l'abbé de La Lane que je regarde de même celle qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, mais que je le supplie très-humblement de nous juger avec plus d'indulgence, puisque Dieu fera miséricorde à ceux qui auront fait miséricorde en excusant les foiblesses que l'on ne peut vaincre. Nous demandons à Dieu qu'il ne nous réduise pas à l'état de Job, qui avoit tous ses amis pour adversaires, au lieu que nous avons eu jusqu'ici tous les nôtres pour protecteurs. Et j'ose me mettre à la place d'Ezéchias, en désirant *que la paix et la vérité soit faite en mes jours* qui ne peuvent plus aller loin.

Je me recommande de tout mon cœur à vos saints sacrifices.

Sœur CATHERINE-AGNÈS DE SAINT-PAUL.

DLII.—A M. de Sévigné.

Elle lui témoigne sa joie de la liberté de M. de Sacy.

Ce 2 novembre (1668).

J'ai attendu la fin du mois pour vous envoyer vos billets. Vous êtes satisfait de tout ce que le sort vous donne, parce que vous avez dessein de profiter de tout. Encore qu'il y ait eu beaucoup d'intervalle depuis votre dernier billet, nos affaires sont aussi peu avancées qu'elles l'étoient en ce temps-là, mais je suis résolue de ne m'en pas ennuyer, et d'attendre avec indifférence ce que Dieu ordonnera de nous en pratiquant la maxime de M. d'Angers, qu'il faut laisser faire Dieu, parce qu'il fait bien toutes choses, et qu'il n'y a de mal que ce qu'il ne fait pas.

Si nous avons l'honneur de voir madame la marquise, ce sera pour lui parler de l'éternité, et non pas d'un temps aussi misérable que celui qui s'est passé depuis notre séparation. Et je suis bien éloignée, grâce à Dieu, de vouloir faire aucun reproche à personne. Si elle avoit pu recevoir une bonne conduite de M. Chamillard, je mettrois à part le traitement qu'il nous a fait, pour me réjouir de l'avantage qu'elle en auroit reçu. Mais l'Evangile m'apprend qu'on reconnoît de tels prophètes à leur fruit.

Je vous remercie très-humblement de la traduction de votre pseaume. Tous les présens que vous me faites m'instruisent et m'édifient, de vous voir toujours appliqué aux vérités les plus solides.

L'on nous a recommandé monsieur votre neveu qui va en Candie. Je prie Dieu qu'il ait encore plus de dessein de signaler sa foi que sa valeur. J'admire le courage de ceux qui font de si grandes actions et qui n'ont, pour la plupart, que la gloire du monde devant les yeux, et pour motif l'obligation de leur naissance; au lieu que nous sommes si lâches à surmonter les moindres difficultés qui se rencontrent dans la voie de Dieu.

Vous pouvez bien juger de la joie que nous avons de la

liberté de M. de Sacy[1], par celle que vous en ressentez vous-même par un mouvement tout spirituel. Mais pour moi, ma joie tient de l'un et de l'autre, la double liaison que j'ai avec lui me faisant souvenir de ce verset : *Cor meum et caro mea exultaverunt in Deum vivum*. Car c'est vraiment Dieu qui est l'auteur de cette délivrance, dont on nous avoit ôté l'espérance il n'y a que deux jours. Je vous supplie très-humblement de lui demander sa bénédiction pour nous, et de l'assurer que nous disons de tout notre cœur : *Quid retribuam Domino?* Si la grâce n'imprimoit pas la gravité et le silence, il y auroit parmi nous des transports et des cris de joie, *secundum multitudinem dolorum meorum*, comme sa détention nous avoit pénétrées de tristesse.

DLIII. Au Roi.

Sur son droit à l'abbaye de Port-Royal.

Du 17 novembre 1668.

Sire, Le profond respect que nous devons aux ordres de Dieu et à ceux de Votre Majesté nous a réduites, depuis sept ans, à souffrir dans le silence l'accablement de toutes sortes d'afflictions qui nous ont rendues un spectacle de douleur à toute la France, et, si je l'ose dire, à toute l'Église, sans avoir osé implorer dans une extrémité si grande la clémence de Votre Majesté, quoique ce soit une qualité commune à tous les grands princes qui sont comme vous, Sire, l'image de la bonté aussi bien que de la puissance de Dieu, que d'être l'asile de leurs sujets quand leur innocence a besoin de leur royale protection.

Quoique nous fussions persuadées que la justice de V. M. ne nous refuseroit pas cette grâce si elle étoit informée de notre innocence, nous n'avons osé nous la promettre pendant que les contestations qui troubloient la paix de l'Église obscurcissoient si fort le fond de cette grande affaire, qu'il étoit facile à des personnes mal affectionnées de prévenir contre nous

[1] Il sortit de la Bastille le mercredi 31 octobre 1668.

l'esprit de V. M.; mais maintenant que sa lumière et son équité ont dissipé ce nuage et rendu le calme à l'Eglise de France, ce seroit, Sire, diminuer quelque chose de ce qui est dû à la piété de V. M. de craindre qu'elle voulût exclure de la participation de la paix une communauté si affligée, que l'on n'a pris sujet d'inquiéter jusqu'ici, que parce qu'on prétendoit qu'elle étoit devenue suspecte pour avoir été conduite par les mêmes personnes que V. M. vient d'honorer du témoignage de son approbation et de sa bienveillance.

C'est pourquoi ne pouvant plus douter, Sire, que les raisons qui ont persuadé V. M. de leur obéissance à l'Eglise ne la persuadent aussi de la nôtre, puisque nous en avons il y a longtemps donné les mêmes marques, lorsque M. l'archevêque de Paris entra dans le diocèse et qu'il exigea de nous un témoignage de notre soumission à la condamnation que les papes Innocent X et Alexandre VII ont faite dans leurs constitutions des erreurs contenues dans les cinq propositions, ce que nous fîmes très-sincèrement par la signature que nous lui envoyâmes alors, j'ai cru ne devoir plus appréhender de me jeter aux pieds de V. M. pour lui présenter avec un profond respect les larmes et les prières de quatre-vingts filles, dont Dieu m'a en quelque sorte rendue la mère, n'y en ayant pas une que je n'aie reçue dans cette maison depuis plus de soixante ans qu'il y a qu'il m'a fait la grâce de l'y servir.

Je ne sais pourquoi Dieu m'auroit conservé la vie jusqu'à un si grand âge et parmi tant d'afflictions et de maladies, qui ont pensé me la faire perdre plusieurs fois depuis quatre ans, si ce n'est peut-être pour porter devant lui la reconnoissance dont je serai redevable à la piété et à la clémence de Votre Majesté, si elle daigne accorder sa protection à cette communauté qui l'implore dans une occasion où elle ne peut éviter de prendre cette hardiesse, puisque nous ne saurions, Sire, demander qu'à Votre Majesté de révoquer par sa justice ce que l'on a obtenu d'elle par une surprise manifeste, quand on l'a portée à donner le brevet de cette abbaye (en mai 1668) à une de nos religieuses (la sœur Marie de Sainte-Dorothée Perdreau) qui s'étoit déjà intruse dans la charge d'abbesse triennale par une élection irrégulière (le 14 novembre 1665), quoi-

qu'elle n'ait ni les qualités d'esprit, ni celles de la vertu qui sont nécessaires pour bien gouverner les autres.

Le respect que je dois à Votre Majesté ne me permet pas de lui exposer ici toutes les nullités qui se rencontrent dans les bulles (du 7 juin) que cette religieuse vient d'obtenir de Rome, ensuite desquelles elle a pris possession (le 6 novembre 1668), nonobstant nos oppositions, que nous lui avons fait signifier par un acte signé de nous toutes, qui est entre ses mains (du 11 juin 1668).

Mais ce que j'ose, Sire, représenter à Votre Majesté, est que le droit d'élire notre abbesse, dont nous jouissons depuis près de quarante ans, étant une grâce dont nous sommes redevables à la piété du feu Roi, votre père, de glorieuse mémoire, qui nous l'avoit accordé à la prière de la Reine, sa mère, aïeule de Votre Majesté, laquelle nous avoit fait l'honneur de se déclarer fondatrice de notre monastère de Paris, nous ne saurions croire que Votre Majesté ait voulu empêcher l'effet de leurs pieuses intentions, mais bien plutôt qu'on lui a mal exposé l'état véritable de cette affaire, puisqu'on ne lui a pas fait entendre que quand même on auroit voulu nous inquiéter dans notre droit d'élection, on n'auroit pu, Sire, établir une autre abbesse titulaire durant ma vie, puisque le feu Roi, votre père, m'ayant honorée de sa nomination pour la coadjutorerie de cette abbaye dont j'avois obtenu les bulles et pris possession dès l'année 1620, je n'ai donné ma démission en faveur du droit d'élection, que la feue mère Marie-Angélique, ma sœur, et moi désirions de voir établir dans ce monastère comme le plus grand moyen d'y établir la réforme, que sous la condition et pour autant de temps que cette succession d'abbesse triennale se conserveroit dans cette abbaye, me réservant le pouvoir d'y rentrer s'il s'y faisoit quelque changement.

Ce n'est point cela néanmoins, Sire, que je désire d'obtenir de l'équité de Votre Majesté; je sais trop par expérience le poids de cette charge, qui oblige de rendre compte à Dieu des âmes de qui l'on a eu la conduite, pour ne la pas appréhender en un âge où je suis si proche de lui aller bientôt rendre compte de la mienne. Mais comme l'autorité souveraine que

Dieu a mise entre les mains de Votre Majesté l'oblige à procurer le bien de tous ses sujets, et surtout des personnes foibles et des humbles, dont lui-même se déclare le père et le protecteur, c'est pour celles qui dans ce nombre peuvent passer pour les plus affligées, que je vous demande, Sire, un regard favorable, puisqu'il suffira pour essuyer toutes leurs larmes et pour faire cesser tous leurs maux, dont la représentation toucheroit certainement de pitié la bonté de Votre Majesté si j'osois entreprendre de lui faire le tableau de l'état où se trouve réduite, depuis quatre ans, une communauté religieuse que l'on a dépouillée de tous les secours temporels et spirituels qui peuvent la faire subsister, et exposée dans un si grand abandonnement à des extrémités dont la seule protection de Dieu l'a préservée jusqu'à cette heure.

Votre Majesté, Sire, qui a autant de lumière que de justice pour pacifier les choses les plus difficiles, n'aura pas peine à mettre la dernière main à ce grand ouvrage de la paix de l'Eglise qui lui a acquis tant de gloire; et elle prendra sans doute plaisir à éteindre jusqu'à la dernière étincelle le feu de ces contestations qui l'avoient troublée, en rétablissant les ruines qu'il a faites dans cette maison, afin que les personnes qui la composent, et qui n'ont point d'autre emploi que de prier Dieu et de le louer, soient continuellement occupées à lui offrir leurs vœux pour la prospérité de Votre Majesté, avec toute l'ardeur que leur inspirera la reconnoissance d'un si grand bienfait.

Encore que je sois, Sire, la moindre de toutes, je me trouverai la plus redevable, si Votre Majesté daigne avoir quelque compassion pour la douleur d'une mère qui ressent l'affliction et le péril de tant de filles. Cette douleur est si vive, qu'elle peut en partie excuser la hardiesse que j'ai osé prendre d'importuner Votre Majesté par ce long récit de nos peines; et je me promets de sa bonté qu'elle voudra bien me pardonner ce que Dieu pardonne tous les jours aux plus misérables, quand ils ont recours à sa miséricorde au plus fort de leur affliction et de leur crainte.

Je le supplie, Sire, qu'il comble de ses plus saintes bénédictions votre personne sacrée, pour sa propre gloire, pour le sa-

lut de Votre Majesté, et pour le bonheur de ses peuples. Ce sont les vœux les plus ardents, et les souhaits continuels de celle qui est, avec un très-profond respect, etc.

DLIV.—A Mgr. de Péréfixe, archevêque de Paris.

Au sujet de la paix de l'Église, qu'il semblait qu'il dût faire suivre de celle des religieuses de Port-Royal.

24 novembre 1668.

Monseigneur, Je n'avois que trop de sujet, par mon âge et par l'état où nous sommes, de croire qu'il ne se rencontreroit peut-être jamais plus d'occasion où je pusse importuner Votre Grandeur par mes lettres. Je me suis même vue plusieurs fois toute proche de n'avoir affaire qu'à Dieu seul et à son jugement suprême, où les pauvres et les affligés ont un droit particulier d'espérer qu'ils obtiendront miséricorde. Mais quand on nous compteroit en effet au rang des morts, je pense, Mgr, que, quand Dieu a parlé aussi favorablement qu'il vient de faire en rendant la paix à l'Eglise, on peut dire que ceux mêmes qui sont dans les tombeaux doivent revivre en entendant cette voix, et doivent parler pour lui témoigner leur reconnoissance.

Il est bien juste après cela, Mgr, que je vous rende aussi de très-humbles actions de grâces de ce que vous daignez vous appliquer, comme on nous en assure, à chercher les moyens de nous faire avoir part à ce bonheur universel : à quoi vous n'aurez jamais de peine, Mgr, quand vous voudrez bien m'écouter par les sentimens de votre bonté et de votre équité naturelle, et que vous ne donnerez plus de créance aux personnes mal affectionnées qui s'efforcent de vous rendre notre sincérité suspecte, et qui vous auroient irrité très-justement contre nous, s'ils avoient pu prouver la moindre des calomnies qu'ils ont osé, encore depuis peu, avancer dans des écrits publics où ils nous font passer pour des personnes qui font une Eglise nouvelle, et qui ne reconnoissent plus la véritable Eglise, mais qui se sont séparées de ses pasteurs et de sa foi. J'avoue, Mgr, que nous avons besoin de quelque modération, pour pardonner de tels excès à un prêtre et à un docteur qui s'attribue

d'avoir toujours agi par vos ordres en ce qu'il a fait en cette communauté; mais nous ne trouvons nullement étrange que, sur de telles suppositions, vous ayez pu nous traiter comme criminelles, puisqu'en effet nul crime n'égaleroit le nôtre, si nous étions, comme le dit M. Chamillard [1], des maîtresses d'erreur qui dogmatisent comme les hérésiarques, et qui répandent dans les âmes le poison de l'hérésie, au lieu de les nourrir du lait de la piété.

Je veux espérer, Mgr, de trouver encore assez de créance dans votre esprit, pour oser me promettre que vous me ferez la justice de recevoir le témoignage que je vous rends en la présence de Dieu, comme de l'unique témoin de mon cœur et de la sincérité avec laquelle je vous parle.

Il y a plus de soixante ans que je le sers dans cette maison. J'y ai vu établir la réforme et l'étroite observance par le zèle et la piété de feu la mère Marie-Angélique, ma sœur, qui en étoit abbesse. Elle a toujours eu soin depuis de procurer à sa communauté la conduite des directeurs qui avoient la réputation d'être les plus saints et les plus éclairés. Saint François de Sales a été de ce nombre, qui lui a donné jusqu'à sa mort ses avis par ses lettres, et j'ai eu part à cette grâce. Le père Suffren, jésuite, avoit une affection particulière pour cette communauté, et nous rendit beaucoup d'assistances spirituelles, ainsi qu'ont fait plusieurs autres personnes de grand mérite et irréprochables, qu'il est superflu de nommer. Après avoir été instruites de cette sorte pendant tant d'années, il seroit impossible qu'il se fût fait un si grand changement dans l'esprit et dans la conduite de ce monastère, que d'y avoir renversé les fondemens même de la Religion et de la foi, sans que pas une de nous s'en fût aperçue. Or, je le déclare à Votre Grandeur, et nous sommes toutes prêtes de le témoigner à l'Eglise, qu'on ne nous a jamais enseigné d'autre doctrine et que nous n'avons jamais eu d'autre créance que celle que l'Eglise enseigne à ses enfans, qui est la même aujourd'hui qu'elle étoit il y a soixante ans et qui ne change jamais parce que la vérité est immuable.

1 Apparemment dans son écrit intitulé : *Déclaration de la conduite qu'a tenue M. l'archevêque de Paris contre les Religieuses de Port-Royal.*

J'ai cru, Monseigneur, vous devoir faire cette protestation tout de nouveau, dans le temps que Votre Grandeur daigne s'appliquer au jugement qu'elle doit porter de nous, afin que des jugemens si désavantageux n'obscurcissent point la lumière par laquelle elle se conduira dans cette rencontre, mais que sa sagesse et sa justice lui fassent discerner combien il a été facile que la calomnie lui ait fait passer une peine de conscience pour une opinion criminelle, en posant ce fondement si faux, que nous avons de mauvais sentimens contre la foi et que nous n'avons point été sincères quand nous avons souscrit entre vos mains, Mgr, à la condamnation des erreurs que les papes ont condamnées. C'est en ce point, Mgr, que nul témoignage n'est véritable, que celui que chacun rend de soi-même. Dieu demande la créance du cœur pour nous rendre justes, et il exige la confession de la bouche pour nous donner part au salut qui ne se montre que dans son sein.

Recevez donc, s'il vous plaît, Monseigneur, celle que je vous ai faite ici comme à Dieu au nom de nous toutes, et ne différez plus à nous donner votre bénédiction avec toutes les grâces qui en seront une suite, dont une des plus grandes sera de pouvoir persuader à l'avenir à Votre Grandeur, par toutes sortes d'expériences, avec quelle soumission et quel profond respect nous sommes toutes, et moi en particulier, etc.

DLV.—A Madame la duchesse de Longueville[1].

Elle la remercie de tout ce qu'elle avait fait pour la paix de l'Église, et de tout ce qu'elle faisait encore afin de la procurer aux religieuses de Port-Royal.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

(*Novembre*) 1668.

Je n'ai pu, Madame, me réjouir pleinement de la paix de l'Eglise, qu'après la liberté de M. de Sacy. C'est ce qui a retardé

[1] Anne-Geneviève de Bourbon, née le 28 août 1620. Elle épousa, le 2 juin 1642, Henri d'Orléans, duc de Longueville. Elle est morte le 15 avril 1679. (Voyez un abrégé de sa vie, *Hist. de Port-Royal* (D. Clémencet), t. VII, p. 55 et suiv.)

les très-humbles reconnoissances que nous devons à Votre Altesse Sérénissime d'avoir travaillé à ce grand ouvrage avec tant de zèle et d'affection. Je sais, Madame, que vous avez la bonté de continuer à faire tout ce qui se peut pour nous faire avoir part à ce bonheur universel. Il y a présentement tant de difficultés, qu'il seroit besoin d'un miracle pour faire réussir votre dessein; mais il est facile à Dieu d'en faire autant qu'il sera nécessaire pour accomplir ses desseins. J'espère qu'il nous fera la miséricorde de nous faire accepter de bon cœur tout ce qu'il ordonnera, et ce sera un miracle de sa grâce qui sera préférable à tous les autres.

Quoi qu'il arrive, Madame, vous aurez le mérite d'avoir fait tout ce que Dieu demandoit de Votre Altesse Sérénissime qu'il a mise en une place si éminente pour être la protection des petits: ce qui fait la principale partie des moyens qu'il donne aux grands pour les sauver, comme il donne à ceux qui reçoivent leurs bienfaits l'humble reconnoissance qu'ils doivent à leur secours. J'espère, Madame, qu'il nous rendra dignes de satisfaire à ce devoir, et que nous ne tomberons jamais dans l'ingratitude et dans l'oubli qui y sont si contraires.

Je suis, avec un très-profond respect, Madame, votre très-humble et très-obéissante servante.

DLVI.—A M. de Sévigné.

Sur l'instabilité où elles étaient par les projets de translation dont on parlait encore. Elle lui envoie un billet pour le dernier mois de l'année.

Ce dimanche 2 *décembre* (1668).

Vous avez tant de bonté pour nous, mon très-cher frère, qu'il semble que vous ne soyez occupé que de ce qui nous regarde, et que vous souffriez par avance de ce qu'on nous veut chasser de nos maisons [1]. Je crois néanmoins que cela nous profite, parce qu'elle est accompagnée de réflexions si bonnes et si touchantes, qu'elles m'ont extrêmement édifiée. Vous

[1] Par une translation.

parlez des événemens les plus fâcheux comme étant des effets absolus de la volonté de Dieu; ce qui est bien plus capable de les faire accepter, et même qui oblige à les adorer et à les aimer, que quand on en parle comme s'il ne faisoit seulement que les permettre. L'on sait bien qu'il n'a aucune part à la mauvaise volonté des hommes, mais en les dirigeant comme il fait pour des fins très-saintes. Il n'y a que cela qui doive être l'objet qui calme notre esprit. Et s'il arrive, comme vous l'espérez, que nous tombions entre les mains d'un charitable prélat, qui a pitié de nous comme de la poussière que le vent emporte de dessus la terre, nous serons fort heureuses d'y trouver toutes sortes de secours spirituels, quand même nous n'aurions pas où reposer notre tête. Vous voulez donc faire de surérogation ce que nous serons obligées de faire par nécessité, et vous rendre volontairement instable, pour nous donner l'exemple d'accepter de bon cœur l'instabilité où Dieu nous réduit.

Nous avons une extrême joie de la délivrance de M. de Sacy, même pour notre intérêt, ne voulant pas quitter notre part des nouvelles grâces qu'il aura acquises dans sa solitude, et que Dieu veut qu'il communique aux personnes qu'il lui a données, du nombre desquelles je vous ai considéré le premier. Et cependant il vous est échappé bientôt[1], et vous a laissé dans la privation d'une consolation si juste, pour demeurer dans l'état d'un vrai pénitent qui est, comme vous dites, un pèlerin qui ne fait que passer par tous les lieux les plus agréables.

La providence de Dieu vous a préparé une demeure pour le dernier mois de l'année; ce qui signifie qu'elle ne doit point changer : ce sont les plaies sacrées de Notre-Seigneur Jésus-Christ, où saint Thomas a trouvé tant de lumière et d'amour. Etant dans les trous de cette pierre, vous serez à couvert de toutes les surprises de vos ennemis; et en disant seulement : *Mon Seigneur et mon Dieu*, vous vous trouverez dans une parfaite assurance.

[1] Ce fut vers le 25 novembre 1668 que M. de Sacy se retira à Pomponne.

DLVII.—A la sœur Perpétue[1].

Sur l'espérance que la paix serait aussi rendue au monastère de Port-Royal.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ce 5 décembre 1668.

Vous n'avez point perdu de temps, ma très-chère sœur, pour nous témoigner les bons mouvemens de votre cœur qui vous fait sentir de loin une paix et une délivrance qui nous paroît encore fort éloignée; néanmoins, comme ce doit être l'ouvrage de Dieu, les difficultés qui s'y rencontrent ne nous doivent point empêcher de croire que cela arrivera aussitôt que son heure sera venue. Cependant, je vous assurerai que nous n'avons point perdu l'affection ni le souvenir de notre petit troupeau dispersé; et que c'est un grand préjugé que Dieu nous voudra unir pour toujours, de ce qu'il vous a donné la persévérance à ne désirer autre chose depuis notre séparation. Je ne doute point que notre sainte mère Angélique ne nous assiste de ses prières; mais je ne sais si c'est son sentiment que nous soyons en repos, car elle connoît bien mieux que nous le besoin que nous avons d'être humiliées, et de réparer dans la solitude les fautes que nous avons faites dans la conversation avec le monde dont les grandes communautés sont toujours obsédées. Si nous nous retrouvons dans la même nécessité, ce ne sera pas sans regretter le silence de notre désert, qui seroit bien plus agréable, s'il n'étoit accompagné de très-rudes privations des choses les plus saintes, dont il n'est pas permis de désirer la continuation, mais qu'il faut souffrir néanmoins autant de temps que Dieu l'ordonnera.

Je vous remercie très-humblement, ma très-chère sœur, du présent qu'il vous a plu de me faire par ma sœur Cuvilliers[2]; il me représente que quand les croix que Dieu nous envoie

[1] La sœur Jeanne-Marie de Sainte-Perpétue Hurlot, veuve Bazin, prit l'habit de novice à Port-Royal-des-Champs le 25 avril 1661. Elle fut obligée d'en sortir le 4 mai suivant. Elle y revint en 1669 après la paix, et fit profession le 3 octobre 1670. Elle est morte le 30 août 1678.

[2] Marie Cuvilliers, l'une des postulantes qui sortirent de Port-Royal.

sont embellies des saintes affections avec lesquelles on les reçoit, il n'y paroît rien que de fort agréable. J'attends cet effet de vos prières, que je vous demande très-humblement, afin de ne point recevoir en vain une grâce si particulière de souffrir quelque chose pour l'amour de Dieu.

Je suis, ma très-chère sœur, entièrement à vous.

DLVIII.—A M. de Sévigné.

Elle le remercie de ses bienfaits, et témoigne sa compassion de la conduite de la sœur Dorothée.

23 *décembre* (1668).

J'aurois gardé le silence, mon très-cher frère, le reste de l'année, si vos bienfaits ne m'obligeoient à le rompre, pour vous en rendre de très-humbles actions de grâces; ce que je fais avec d'autant plus d'affection que j'ai de confusion de ne pouvoir faire que cela pour vous témoigner ma reconnoissance. Je n'aurois fait que vous envoyer votre billet de Noël, où Notre-Seigneur vous parle lui-même. Je crois que vous serez consolé des paroles de douceur et de bonté qu'il vous dit, comme un véritable *Emmanuel* qui vient nous honorer de sa présence, afin de nous obliger de ne désirer point d'autre compagnie que la sienne, encore que pour y être il faille demeurer en un état où il y a bien des incommodités à souffrir. Mais il ne faut que vous entendre parler pour demeurer d'accord que c'est le meilleur pour nous, puisque la santé est préférable à tous les maux qu'il faut souffrir pour la recouvrer.

L'exaltation de l'abbesse [1] nous est assez indifférente, pourvu que nous n'y prenions point de part, en lui cédant volontairement un lieu pour dominer selon son désir qui nous fait grande pitié. Je ne sais comme elle fera pour adorer Jésus-Christ enfant, et si elle peut oublier la terrible sentence qu'il a prononcée : *Que si nous ne devenons semblables à lui dans cet état, nous n'entrerons point dans le royaume des cieux*. Je la plains extrêmement de l'aveuglement où elle est; et je me plains moi-même de ne pas assez connoître la visite de Dieu

[1] De Port-Royal de Paris, Marie de Sainte-Dorothée Perdreau.

qui nous paroît, comme dit votre billet, *la tête toute remplie du serein de la nuit* (*Cant.* c. 5, v. 2); ce qui est bien plus avantageux que d'avoir une crosse à la main, et de ne point craindre la prophétie de la sainte Vierge quand elle dit : *Deposuit potentes de sede.*

Je me recommande, mon très-cher frère, à vos prières, et je prie Dieu qu'il me fasse la grâce de lui en offrir pour vous qui lui soient agréables.

DLIX.—A Madame la duchesse de Longueville.

Pour la remercier des soins qu'elle avait pris au sujet de la translation des religieuses de Port-Royal-des-Champs dans les diocèses de Sens ou de Meaux, et qui n'avaient pas réussi.

(*Fin de* 1668.)

Je ne doute pas, Madame, que la bonté de Votre Altesse Sérénissime ne m'excuse de manquer de paroles qui soient dignes de lui rendre les très-humbles actions de grâces que nous lui devons, au lieu que mon silence seroit inexcusable, sachant, Madame, que Votre Altesse Sérénissime s'intéresse si fort dans ce qui nous regarde, et qu'elle continue de le faire lors même qu'il y a moins d'apparence que nos affaires réussissent selon son désir, ce qui couronnera sa charité, dont l'une des principales qualités c'est d'être au-dessus de tous les événemens et de ne finir jamais.

C'est, Madame, l'avantage qu'il y a de s'employer aux affaires de Dieu, que l'on ne perd rien, encore que l'on perde tout ce que l'on avoit sujet d'espérer, parce que ce que Dieu refuse d'un côté, il le donne de l'autre, en tirant des privations dans lesquelles il nous laisse tomber, autant d'avantages pour notre salut, lorsqu'on les accepte de sa main par une parfaite soumission à ses ordres, qu'il y en auroit eu dans la possession des choses que l'on souhaitoit pour la même fin ; mais il faut pour cela exercer sa foi, qui nous oblige de croire que Dieu pouvant toutes choses, il tirera le bien du mal et la lumière des ténèbres.

La récompense intérieure et spirituelle que Dieu donne aux bons desseins que l'on a pour son service, ne me permet pas

de penser que Votre Altesse Sérénissime puisse avoir regret à tant de peines qu'elle a prises pour une affaire dont elle voit un succès tout contraire à ses intentions ; il n'y aura que dans le ciel, Madame, où Dieu comblera de biens le désir de ceux qui n'en auront point eu d'autre que d'accomplir sa volonté dans la terre. C'est, Madame, à quoi il dispose Votre Altesse Sérénissime par les sentimens qu'il lui donne d'une piété extraordinaire, ce que je la supplie très-humblement d'accroître de plus en plus.

DLX.—A M de Sévigné.

Il faut éviter d'avoir la main ouverte pour recevoir, et fermée pour donner à Dieu.

Ce 4 janvier (1669).

Je n'aurois pas manqué, mon très-cher frère, de vous saluer très-humblement au commencement de cette année, si la mort si surprenante et si affligeante de notre bon frère[1], et le voyage si prompt de N. ne m'en eussent ôté le moyen.

J'ai tâché de m'acquitter devant Dieu de ce que je vous dois, et les billets qu'on vous aura donnés vous auront dit de meilleures choses sans comparaison que ce qui me seroit peut-être venu dans l'esprit. J'espère que Notre-Seigneur Jésus-Christ vous accordera ce que vous lui avez demandé, en un jour auquel les prémices de son sang crient miséricorde à Dieu pour nous. Mais il reste à lui faire un présent à cette grande fête, où ceux qui ne le connoissoient point lui ont offert des dons, pour apprendre aux fidèles dont ils sont les patriarches, de ne pas tomber dans la faute que le Sage nous avertit d'éviter, qui est d'avoir la main ouverte pour recevoir et fermée pour donner. J'espère que vous recevrez de Dieu ce qu'il vous demande, qui est son parfait amour, qui fera que vous ne manquerez ni d'encens ni de myrrhe, Jésus-Christ n'agréant point l'un de ces présens sans les autres.

Vos prières montent devant lui comme de l'encens, et sa providence vous fournit de la myrrhe dans les amertumes

[1] Antoine Baudri de Saint-Gilles d'Asson, mort le 30 décembre 1668.

qu'il vous envoie depuis plusieurs années, parce que vous avez tant de bonté que de vous approprier les nôtres. Il a plu à Notre-Seigneur d'y en ajouter de nouvelles par la mort de notre bon frère, auquel nous sommes obligées jusques-là qu'il étoit prêt de mettre sa vie pour nous. J'espère que votre charité fera dire quelques messes pour son repos. Je vous en supplie très-humblement, et de croire que mes ressentimens de ce que nous vous devons augmentent tous les jours.

DLXI.—A M. de Sévigné.

29 *janvier* (1669).

Vous avez trouvé le moyen, mon très-cher frère, de changer notre petit présent en une nouvelle dette, dont je vous demeure redevable, en ayant disposé pour satisfaire à un devoir qui ne m'étoit pas assez présent. Je désire que ce que vous avez dit qui étoit déjà le soit à l'avenir, et que je ne manque plus à prier Dieu pour cette dame, qui a été si longtemps l'objet de notre vénération, lorsqu'elle ne respiroit que la solitude d'un monastère pour être uniquement à Dieu.

Je vous envoie un petit billet, qui s'appelle un changement, que l'on tire le dimanche que Notre-Seigneur change l'eau en vin. Ce sont autant de petits miracles, s'il plaisoit à Dieu de les opérer en nous, qui seroient préférables à ceux de Cana, parce qu'ils regardent une fin plus excellente.

DLXII.—A la sœur Madeleine de Sainte-Melthide Thomas [1].

Sur le désir qu'elle avait d'être réunie avec ses sœurs de Port-Royal-des-Champs.—Avis à ce sujet.

(*Janvier* 1669.)

Je voudrois vous avoir témoigné plus tôt, ma très-chère sœur, le renouvellement de charité qui s'est fait dans mon

[1] Cette sœur avait pris l'habit de novice le 22 juillet 1646, et fait profession le 28 octobre 1648. Elle est morte le 25 octobre 1696.

cœur, depuis que j'ai su que vous désiriez de vous réunir avec nous. C'est une marque que l'interruption qui s'en est faite n'a pas effacé vos premiers sentimens pour des personnes qui vous ont toujours aimée, et qui se réjouissent d'avoir l'occasion de vous en assurer de nouveau, s'il plaît à Dieu que vos souhaits, qui sont aussi les nôtres, s'accomplissent. Je crois que vous aurez encore à souffrir de votre côté, et nous aussi, avant qu'il arrive du changement; mais tout cela servira à nous y préparer, ayant besoin d'une nouvelle grâce pour bien user d'un état qui paroît plus avantageux, et qui ne laissera pas d'avoir ses périls encore plus grands que ceux où nous sommes, puisqu'il y a toujours plus de sûreté à souffrir que non pas à agir. Vous êtes maintenant dans tous les deux, ne pouvant pas faire ce que Dieu demande de vous, qui est de ne prendre part à rien qui soit injuste, sans que l'on vous regarde comme des personnes suspectes, et qu'on ne vous tienne dans une grande captivité [1].

Je prie Dieu, ma chère sœur, qu'il vous fasse faire un bon usage de tout cela, et qu'il vous rende digne d'être une des citoyennes de la cité de Dieu, qu'il bâtit au milieu de Babylone, puisqu'on ne peut appeler autrement le lieu où vous êtes qu'un lieu de confusion [2], qui menace d'une grande ruine toutes celles qui s'y veulent établir. Vous avez bien de l'obligation à Dieu, ma chère sœur, de vous avoir ouvert les yeux pour voir ce que les autres ne voient pas. Il faut bien ménager cette grâce, et demander à Dieu qu'il vous confirme dans les bons sentimens qu'il vous donne.

Rendez-vous, je vous prie, la plus régulière qu'il vous sera possible, pour l'amour de Dieu premièrement, comme aussi pour ne donner point de prise sur vous. Il faut être comme les Israélites, qui bâtissoient Jérusalem d'une main et qui combattoient de l'autre; et ainsi vous trouverez la paix parmi la

[1] La sœur Melthide Thomas n'était pas la seule qui souhaitait la réunion. Les sœurs Marguerite de Sainte-Euphrosine de Creil, et Marie-Aimée de Sainte-Pélagie de Buzenval, étaient dans les mêmes sentiments. Elles obtinrent enfin leur obédience pour Port-Royal-des-Champs, et y revinrent le lundi de Quasimodo 29 avril 1669.

[2] Voyez l'état où était alors la communauté de Port-Royal de Paris. *Mém. hist. et chron.*, t. I, p. 180, 190 et suiv.

guerre. J'espère que Notre-Seigneur vous fera cette double grâce, et que vous me croirez, ma très-chère sœur, entièrement à vous.

DLXIII.—A M. de Sévigné.

Au sujet de sa maladie.

2 *février* (1669).

Votre maladie, mon très-cher frère, m'a été encore plus sensible, de ce qu'étant malade moi-même je ne pouvois vous témoigner la part que je prenois à vos souffrances. Ça été un prétexte à mon amour-propre de ne pas assez agréer l'état où j'étois, parce que j'aurois désiré d'avoir plus de liberté pour m'occuper des saints mystères. Je crois que vous avez été plus spirituel que moi, et qu'ainsi vous les aurez honorés plus parfaitement que si vous aviez été en santé. Une de nos sœurs me fit sortir de mon erreur, en me disant qu'une toux fâcheuse que j'avois étoit mon *Alleluia*; ce qui me fit agréer depuis d'être privée de toutes les manières de louer Dieu. Ce qui se passe maintenant à notre égard est un autre sujet extraordinaire de louer Dieu [1]. J'espère qu'il nous fera la grâce de n'avoir rien à dire après tout ce qui arrivera, sinon *Amen*, et *Deo gratias*, à quoi vous répondrez *Fiat, fiat*, qui sont des paroles de résurrection et qui ne peuvent venir que d'une vie nouvelle.

DLXIV.—A M. de Sévigné.

Sur la crainte des religieuses de Port-Royal de dissiper, par des visites trop soudaines, le fruit de la paix qui venait de leur être rendue [2].

Ce 23 *février* (1669).

Nous ne craignons rien, mon très-cher frère, que de dissiper

[1] La paix de l'Église, qui fut conclue le 2 février.

[2] Le 14 février, les religieuses de Port-Royal-des-Champs signèrent une requête et une lettre à l'archevêque de Paris, qui lui furent présentées le 16 par l'évêque de Meaux. Le lendemain, Mgr de Péréfixe rendit une ordonnance par laquelle il rétablit les religieuses dans la participation des sacrements et dans les autres droits dont elles étaient privées depuis plusieurs années. Cette ordonnance leur fut apportée le 18 par M. de la Brunetière. (Voyez *Mém. hist. et chron.*, t. I, p. 244.)

le fruit de notre paix, par des visites trop soudaines. Nous voudrions être un temps fort notable *hortus conclusus, fons signatus*, et Dieu nous avoit inspiré d'être un an dans le recueillement, pour honorer les saints anges qui nous gardent avec bien plus de soin que ne faisoient les archers[1] ; néanmoins, comme ce n'est point du tout par indifférence au désir de nos amis, qui s'ennuieroient trop de ne pas voir la résurrection des morts, nous n'avons pas osé faire ce vœu-là, comme nous en avions l'instinct. Mais la providence de Dieu, qui a réglé tous nos événemens, nous a marqué un temps que nous ne saurions avancer sans une précipitation qui lui seroit désagréable, qui est de passer le temps de la sainte pénitence dans le même état que depuis quatre ans et demi, qui n'empêchera pas que nous ne soyons *cor unum et anima una*, puisqu'au contraire nous en serons unis plus saintement. Je vous prends donc, s'il vous plaît, pour entremetteur entre ces bonnes demoiselles et nous, qui se purifieront comme nous désirons de faire depuis ce temps-là. Nous avons ici des frères et autres parens de nos sœurs, qui ont déjà été renvoyés avec de très-humbles excuses, n'y ayant rien de si juste, comme vous le dites, que de *goûter combien le Seigneur est doux*. Ce nous est un grand avantage d'avoir des amis et des amies qui ont ce même dessein, que je supplie très-humblement de pratiquer en notre faveur, afin que le feu de la sainte charité se conserve mieux étant couvert de cendres, au lieu qu'il s'évaporeroit un peu étant découvert.

DLXV.—A Madame la marquise de Sablé.

Elle lui témoigne sa reconnaissance, et l'assure de ses prières pour lui obtenir la grâce d'être entièrement à Dieu.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Le 25 *février* (1669).

J'ai été fâchée contre moi-même, ma très-chère sœur, de n'avoir pu me donner l'honneur de me présenter devant vous

[1] La garnison qui était à Port-Royal-des-Champs était partie le 20 février.

depuis que nous sommes visibles ; je me serois persuadée que vous l'auriez eu agréable, après avoir reçu tant de témoignages de l'honneur de votre amitié; mais au milieu de ces belles espérances, le silence que vous gardez envers nous m'a fait entrer en défiance que mon peu de mérite ne m'eût fait décheoir dans votre esprit, et qu'ainsi je ne devois pas m'en tant promettre. Que vous plaît-il que je fasse, ma très-chère sœur, de ces deux opinions : suivroi-je la seconde ou la première? Je suis résolue, quoi qu'il en soit, que je ne perdrai point courage, et que je ne penserai qu'à m'affermir dans les reconnoissances que je dois à toutes vos bontés, quand je devrois être privée d'en recevoir de nouveaux effets.

Nous ne vous avons pas oubliée devant Dieu, ma très-chère sœur, pendant nos afflictions, et nous le ferons encore moins s'il lui plaît dans nos actions de grâces de n'être plus du nombre des petites chiennes qui ne mangeoient que des miettes qui tomboient de la table; nous étant maintenant permis de nous asseoir à la table des enfans de Dieu, nous serions bien coupables si nos prières ne devenoient pas meilleures, et n'attiroient sur vous, ma très-chère sœur, des grâces efficaces pour vous délivrer de tous les empêchemens qui vous font gémir de n'être pas entièrement à Dieu. Comme je crois que c'est votre désir unique, c'est aussi à quoi nous terminons les nôtres à votre égard; à quoi j'ajoute la résolution d'être de plus en plus,

Votre très-humble et très-obéissante servante,

Sœur CATHERINE-AGNÈS DE SAINT-PAUL, R^se ind^e.

DLXVI.—A M. de Sévigné.

Elle lui envoie le billet qui lui était échu.

2 *mars* (1669.)

Pour récompense de votre grand et beau pain béni, Dieu vous envoie pour saint, mon très-cher frère, et pour protecteur le grand saint Joseph, qui a conservé *le Froment des Élus,* l'ayant préservé par ses soins de la fureur d'Hérode. Nous avons une vénération particulière pour ce saint, auquel nous faisons

depuis plus de dix ans des prières continuelles et des vœux que nous avons renouvelés chaque année au jour de sa fête; et nous croyons lui être redevables de la grâce singulière que Dieu nous vient de faire, de nous avoir tirées d'un pas si dangereux sans altérer le repos de nos consciences. Je vous supplie très-humblement de joindre vos actions de grâces avec les nôtres, et de prier Dieu, par l'intercession de votre saint protecteur et le nôtre, qu'il lui plaise d'achever ce qu'il a commencé, en réunissant avec nous celles [1] que nous n'avons jamais séparées de notre cœur, et qui ont toujours été le principal sujet de nos vœux et de nos prières depuis notre séparation.

DLXVII.—A M. Arnauld de Pomponne [2].

Sur le rétablissement de Port-Royal.—Les deux filles de M. de Pomponne entrent à Port-Royal pour y être élevées.

(*Vers le 8 mars 1669*).

Nous étions bien proches de notre liberté, mon très-cher neveu, lorsque vous êtes parti pour votre voyage, puisque ç'a été dès le 18 du mois passé qu'on nous a reconnues pour filles de l'Eglise [3], et qu'en cette qualité on nous a permis d'approcher de la table de Dieu et de participer à ses divins mystères. Je vous dirai que ce rétablissement s'est fait d'une manière miraculeuse, en ce que l'on ne nous a rien demandé que nous n'ayons bien voulu donner. Nous avons été si heureusement surprises de la favorable conduite de Dieu sur nous, que nous ne nous pouvons encore remettre de l'étonnement et de l'admiration qu'elle nous a causée.

[1] Les religieuses de Port-Royal de Paris.

[2] Simon Arnauld, marquis de Pomponne, second fils de Arnauld d'Andilly. Né en 1618, il fut marié en 1660 à Catherine Ladvocat, qui est morte le 31 décembre 1711. Il fut envoyé ambassadeur en Suède à la fin de 1665, d'où il revint au mois d'août 1668. Le roi le nomma ensuite ambassadeur extraordinaire en Hollande; il partit le 9 février 1669, et y demeura jusqu'au mois de juillet 1671, qu'il retourna en Suède, où il reçut sa nomination de secrétaire d'État. Le 18 novembre 1679 il fut disgracié. Nommé ministre une seconde fois en juillet 1691, il remplit cette place jusqu'à sa mort, le 26 septembre 1699.

[3] Par la sentence de Mgr de Péréfixe pour le rétablissement de Port-Royal.

Je vous supplie très-humblement, mon très-cher neveu, comme je fais ma très-chère nièce, de remercier Dieu avec nous pour une grâce qui surpasse toutes les reconnoissances que nous lui en pourrons rendre tout le reste de notre vie.

Après une consolation si sainte et si spirituelle, il nous en est arrivé une seconde plus sensible, qui est l'arrivée de mes deux chères petites nièces [1] que mon frère [2] nous fit amener mardi dernier [3]. Je vous dirai, mon cher neveu, qu'encore qu'on nous eût prévenues qu'elles étoient fort jolies, nous les avons encore néanmoins trouvées plus aimables que nous ne nous les étions représentées; elles n'ont pas jeté une larme, et ont été sitôt accoutumées avec nous; elles nous caressent tout comme si nous étions de tout temps leurs plus grandes amies; et ce qui m'en plaît davantage, c'est qu'elles ne s'en souviennent pas moins de leur cher père et de leur chère mère, pour qui elles ont tout ce qu'elles doivent avoir. Je remercierai Dieu tous les jours de ma vie, mon très-cher neveu, de la grâce qu'il vous a faite de n'exposer point ces chères enfans à une éducation qui auroit contristé le Saint-Esprit en elles. Nous continuerons de prier les saints anges, comme nous avons fait pendant votre voyage, afin qu'ils conservent ma nièce dans l'état où elle est.

Mes nièces vos sœurs [4] parlent avec moi dans ce billet, et vous remercient toutes deux de tout leur cœur du présent que vous nous avez fait, dont elles seront de fidèles dépositaires, en leur rendant toute l'assistance qu'elles auroient pu recevoir chez vous. Je vous envoie des lettres de vos petites; vous jugerez bien par le style que c'est elles-mêmes qui les ont dictées. Toute la communauté a de la joie de ces petites colombes, qui ont apporté la branche d'olive en rouvrant la porte qui étoit fermée aux grandes et aux petites [5].

[1] Marie Emmanuelle, née en 1663, et Charlotte née le 26 mars 1665.

[2] Arnauld d'Andilly.

[3] 5 mars 1669.

[4] Les sœurs Angélique de Saint-Jean, et Marie-Angélique de Sainte-Thérèse.

[5] Les demoiselles de Pomponne furent les deux premières pensionnaires que les religieuses de Port-Royal reçurent depuis leur rétablissement.

DLXVIII.—A Mgr. le prince de Condé[1].

Pour le remercier de sa protection et de ce qu'il avait fait auprès de Mgr de Péréfixe pour l'engager à rétablir les religieuses dans la maison de Paris.

Ce 19 *mars* 1669.

Monseigneur, Encore que le silence soit aussi naturel au profond respect que nous avons pour Votre Altesse sérénissime qu'il l'est à notre profession, nous avons douté s'il s'allieroit bien en cette rencontre avec les devoirs d'une reconnoissance aussi extraordinaire qu'est celle dont nous sommes comblées, en apprenant, Monseigneur, ce que Votre Altesse sérénissime a daigné faire pour nous, en considération d'une personne dont le mérite est si grand qu'il semble en donner aux personnes qui en ont le moins, par la seule raison qu'elle les honore de sa bienveillance. Nous osons dire néanmoins, Monseigneur, que Votre Altesse sérénissime a autant travaillé pour sa propre gloire en se rabaissant ainsi par sa piété, qu'elle a eu de dessein de contribuer par là à l'affermissement de la tranquillité de l'Eglise, après avoir pris tant de part à lui procurer la paix dont elle commence de jouir; car il n'y a rien de plus certain dans notre foi, que c'est à des actions semblables que Dieu donne son royaume éternel pour récompense, lorsqu'on a cherché ce royaume et aimé sa justice en exerçant ces œuvres extérieures d'une piété et d'une charité chrétienne.

Un des grands avantages, Monseigneur, que nous prétendons tirer d'être devenues si extrêmement obligées a Votre Altesse sérénissime, est que nous aurons plus de droit de faire violence au Ciel, comme Jésus-Christ nous le permet, afin d'obtenir par la persévérance et l'importunité de nos prières que Dieu récompense, avec une magnificence digne de lui, ce que Votre Altesse sérénissime a fait pour lui, en protégeant des personnes qui lui appartiennent. Elles s'en sentent si redevables à l'extrême bonté de Votre Altesse sérénissime, que n'ayant

[1] Louis de Bourbon, prince de Condé, frère de la duchesse de Longueville.

point de paroles pour exprimer leur reconnoissance, elles sont contraintes de se contenter que Dieu la voie dans leur cœur, et que j'en assure au nom d'elles toutes Votre Altesse sérénissime, comme j'ose prendre la liberté de le faire aussi bien que celle de me dire avec un très-profond respect,

Monseigneur,
de Votre Altesse sérénissime,
la très-humble et très-obéissante servante,
Sœur CATHERINE-AGNÈS DE SAINT-PAUL.

DLXIX.—A Mgr. de Gondrin, archevêque de Sens[1].

Elle le remercie de ce qu'il s'était employé pour leur procurer la paix.

Ce 22 mars 1669.

Monseigneur, Encore que vous nous ayez accablées de dettes, il se peut faire que vous n'attendez rien de nous, sinon ce qu'on se promet toujours du bien que l'on fait aux pauvres, qui est le mérite même de la charité. Néanmoins, Monseigneur, j'appréhende que Dieu n'exige ce que vous ne redemandez pas, et que nous ne fussions coupables devant lui, si nous cachions dans notre cœur la reconnoissance que nous avons des obligations infinies dont nous vous sommes redevables. L'état où je me suis trouvée depuis peu m'a quasi fait croire, Monseigneur, que je n'emporterois devant Dieu que ce désir inutile de m'acquitter de mes devoirs envers vous. Ç'auroit été pour moi un sujet de confusion et de regret en mourant, puisqu'il me semble que l'on n'a véritablement occasion de se consoler à cette heure-là, que lorsque l'on peut dire en quelque manière avec Jésus-Christ que tout est accompli, parce que l'on a tâché de satisfaire à toutes les obligations qu'il nous avoit imposées. Ainsi, Monseigneur, puisqu'il me donne encore un peu de temps par sa miséricorde, il est juste que je me hâte de rendre à Votre Grandeur

[1] Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin. Nommé en 1644 coadjuteur d'Octave de Bellegarde, archevêque de Sens, son cousin, sous le titre d'évêque d'Héraclée; il prit possession de cet archevêché le 16 août 1646, et le gouverna avec beaucoup de soin et de zèle jusqu'à sa mort, le 20 septembre 1674, à l'âge de 54 ans.

une petite partie de ce que lui doit toute notre communauté.

Les paroles ne sont rien en une telle rencontre, au moins celles qui ne se terminent qu'à des complimens qu'on emploie ordinairement pour toutes sortes de sujets. Je sais, Monseigneur, que vous nous demandez autre chose, et que c'est à Dieu que vous désirez que nous parlions et non pas à vous; parce que, comme c'est de lui que vous avez reçu la grâce d'aimer la justice et de protéger l'innocence, c'est encore de lui que vous souhaitez d'obtenir toutes les autres grâces qui sont nécessaires à l'accomplissement d'un ministère aussi éminent et aussi redoutable que celui que vous exercez. Je comprends parfaitement bien que c'est le seul moyen que nous avons, Monseigneur, de nous acquitter envers vous. C'est pourquoi vos bienfaits nous serviront de motifs pour travailler, avec la grâce de Dieu, à nous sanctifier nous-mêmes, afin de pouvoir élever nos mains pures, avec nos prières ardentes, pour attirer du Ciel sur vous, Monseigneur, une aussi grande abondance de saintes bénédictions, que vous nous avez comblées des témoignages et des effets d'une charité toute extraordinaire.

Nous ne perdrons jamais, Monseigneur, la qualité qu'elle nous a fait acquérir; et nous croirons avoir toute notre vie par votre adoption le même droit qu'ont naturellement les religieuses de votre diocèse, de nous considérer comme vos filles. Ainsi, l'obligation que nous avons de vous honorer et vous rendre tous les services dont nous serons capables étant devenue pour nous un des commandemens du Décalogue, jugez vous-même, Monseigneur, si nous voudrions être moins scrupuleuses à l'égard de l'observation de ce précepte, que nous avons cru le devoir être à l'égard des autres.

Pour moi, Monseigneur, je me sens si pénétrée de ce que toute notre communauté doit à votre bonté, que n'ayant point de paroles qui répondent à mes sentimens, j'aime mieux que ce soit mon cœur qui conclue ce que je ne puis dire, en vous assurant que personne au monde ne sauroit être avec plus de respect et de reconnoissance, etc.

DLXX.—A M. Colbert, ministre et secrétaire d'État[1].

Pour le porter à leur être favorable dans la conclusion de leur affaire touchant la séparation des deux maisons de Port-Royal.

25 *Mars* 1669.

Monseigneur, Etant persuadées qu'un des principaux devoirs de notre piété consiste dans la reconnoissance des bienfaits que nous recevons de Dieu, nous croirions n'avoir pas assez satisfait à cette importante obligation, si nous n'avions soin de donner des marques de notre gratitude à toutes les personnes qui ont contribué à nous faire jouir de la paix qu'il a plu à Dieu de nous rendre. Il suffit, Monseigneur, de savoir le rang que vous tenez, pour ne pouvoir pas douter que vous n'y ayez eu beaucoup de part, et il paroît bien que la Providence vouloit vous y en donner une particulière, quand elle a permis que le premier exercice que vous ayez fait de votre nouvelle charge[2], ait été le commencement de notre liberté[3]. Nous n'avons pu voir votre nom, Monseigneur, dans cet ordre de Sa Majesté, sans nous flatter que vous l'y avez mis avec joie, étant persuadées que votre piété vous donne de la satisfaction de voir rétablir une maison consacrée à Dieu, qui s'est trouvée si proche de sa ruine.

Comme il manque encore quelque chose à la perfection de cet ouvrage, nous osons nous promettre, Monseigneur, que vous voudrez bien contribuer à ne le pas laisser imparfait, afin que Dieu vous rende avec une mesure comble autant de bénédictions que vous avez procuré de repos et de bonheur à des personnes qui sont à lui. Elles en ont déjà, Monseigneur, les ressentimens qu'elles doivent, et que je prends la liberté de vous témoigner de la part de toute notre communauté. Notre mère abbesse[4] vouloit se donner l'honneur de vous en assurer elle-même, si

[1] Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelai, ministre de Louis XIV depuis 1661. Il est mort le 6 septembre 1685, à l'âge de 64 ans.

[2] Il avait été fait secrétaire d'État en 1669.

[3] Par l'ordre donné le 18 février de lever la garnison qui était à Port-Royal-des-Champs.

[4] La mère Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny.

elle ne fût pas demeurée malade; mais son indisposition m'engage à le faire en sa place, et c'est avec beaucoup de joie que je rencontre une occasion de me dire, etc.

DLXXI.—A M. Hamelin[1].

Sur la soumission à Dieu dans l'affliction.

Ce 28 *mars* 1669.

Je suis fort touchée, Monsieur, de l'état où vous êtes, n'y ayant rien si juste que d'être sensible aux souffrances d'un ami aussi particulier que vous l'êtes à toute notre communauté. Néanmoins, ayant appris que vous portez votre mal[2] non-seulement sans inquiétude, mais avec paix et bénissant Dieu, je ne puis que je ne vous estime infiniment heureux de ce que votre piété vous rend si conforme à sa volonté, que vous regardez les maux comme les biens, parce que vous les recevez de sa divine main, qui opère le salut de ses élus par toutes les conduites qu'il lui plaît de tenir sur eux. Et comme il n'y en a point de plus sanctifiante que celle de l'affliction, c'est ce qui la doit faire accepter comme la voie la plus certaine qui conduit à la vie. C'est, Monsieur, cet agrément que nous demandons à Dieu pour vous, avec la persévérance dans ce même état où il vous a déjà mis par sa miséricorde, dans lequel l'amour de la vie éternelle vous détache de la vie présente pour n'avoir plus votre conversation que dans le ciel. C'est la disposition que saint Paul demande de tous les fidèles, mais où il y en a peu qui arrivent, en étant détournés par l'attachement au monde, duquel il y a longtemps que Dieu vous a préservé; ce qui vous oblige, Monsieur, de n'avoir plus dans

[1] Jean Hamelin, contrôleur général des ponts et chaussées de France. La retraite qu'il offrit, en 1643, à M. Arnauld, qu'il garda chez lui pendant quatre ans de suite, devint pour lui l'occasion d'entrer dans la voie étroite du salut et de choisir, avec son épouse, la vie pauvre et pénitente. Il est mort le 6 juillet 1669, à l'âge de 66 ans.

[2] C'était une paralysie des plus affligeantes.

le cœur que ces paroles du Prophète : *Je chanterai éternellement les miséricordes du Seigneur.*

Je suis en lui, votre très-humble et obéissante servante,

Sœur CATHERINE-AGNÈS DE SAINT-PAUL.

DLXXII.—A Mgr. de Ligny, évêque de Meaux[1].

Pour le remercier de la part qu'il a eue à la paix de l'Église.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

Mars 1669.

Monseigneur, Après avoir rendu nos actions de grâces à Dieu et à Mgr l'archevêque, nous ne nous trouvons pas moins obligées, Monseigneur, de vous en rendre de très-particulières qui soient assez humbles et assez reconnoissantes pour exprimer les ressentimens que nous avons de l'extrême bonté qui vous a fait prendre tant de peine, et employer de si fortes persuasions, pour obtenir de Mgr de Paris la grâce et la paix que nous en avons reçues. Ces deux grandes actions qui vous ont rendu, Monseigneur, le médiateur de la paix de l'Eglise et de celle des servantes de Jésus-Christ, vous attireront sans doute, Monseigneur, des grâces particulières de Dieu, qui considère ces emplois comme les plus justes et les plus saints à quoi un successeur des Apôtres se peut appliquer.

Si nous n'avions cette espérance, nous nous trouverions fort en peine de nous voir surchargées de tant de bienfaits sans avoir aucun moyen de les reconnoître, si ce n'est que vous nous fassiez l'honneur de croire que notre impuissance est suppléée par un désir extrême d'avoir toujours présent devant Dieu ce que nous devons à Votre Grandeur, de laquelle nous sommes toutes en général et moi en particulier, avec un très-profond respect, Monseigneur, etc.

[1] Dominique de Ligny. Nommé coadjuteur de l'évêque de Meaux en 1658, il fut sacré et prit possession de cet évêché en 1659. Il est mort le 27 avril 1681.

DLXXIII.—A M. de Sévigné.

Sur l'Évangile du IVe dimanche de carême.

Ce 1er avril (1669).

Notre-Seigneur fit hier un festin à une grande multitude qui le suivoit; nous y fûmes aussi conviées, en qualité de pauvres qui n'ont rien de quoi manger, car nous ne voulons point des viandes du monde. Nous trouvâmes cette nourriture si bonne que nous en demandâmes une petite portion pour vous, croyant que vous serez de notre sentiment, et que vous préférerez le pain d'orge de Jésus-Christ au pain des Juifs qui leur fut envoyé du ciel, et que l'Ecriture appelle *le pain des anges*. Que s'il vous manque quelque chose, votre saint du mois y suppléera, puisque la charité est la plénitude de la loi.

Au reste, vous savez ce qui se passe, mais sachez aussi que nous sommes les animaux de Dieu, qui sommes obligées de dire jour et nuit, *Amen*. Dites-le avec nous, s'il vous plaît.

DLXXIV.—A M. de Sévigné.

Dieu a ses moments pour toutes choses.

Ce 11 avril (1669).

Je me trouve obligée contre mon inclination, mon très-cher frère, de vous prier de nous différer l'honneur de votre visite, jusqu'à ce que nos affaires soient réglées, afin que cela ne donne point à parler au lieu où vous êtes, qui est un lieu tout à fait propre pour faire pénitence, lorsqu'on n'y prend que ce qu'il y a de pénible à l'esprit, qui est affligé des yeux et des oreilles; mais je vous renvoie à vos mêmes paroles : *Sed si angustantur vasa carnis, dilatentur spatia caritatis.*

Dieu a ses momens pour toutes choses; c'est pourquoi ceux qui sont à lui n'en ont point dont ils veulent disposer, afin de dire, après Jésus-Christ dans l'évangile d'hier: *Mon temps*

n'est pas encore prêt, puisque c'est à Dieu à commencer, et à nous à suivre, et que nous n'avons rien à lui dire sinon : *Vous m'appellerez et je répondrai : Amen.*

DLXXV.—A Madame de Foix, abbesse de Saintes.

Sur la conclusion prochaine des affaires de Port-Royal, par la séparation des deux maisons et le partage des biens.

(*Vers le* 15 *avril*) 1669.

Vous recommencez, ma révérende et très-chère mère, à me surcharger de dettes par vos lettres si obligeantes et si fréquentes, que je vous demeure toujours redevable par le retardement des miennes ; il faut donc, s'il vous plaît, que votre bonté se satisfasse du désir que j'aurois de vous rendre tous mes devoirs plus exactement, et de la volonté que j'ai d'y suppléer en m'adressant à Dieu que je supplie très-humblement de vous récompenser de la charité que vous avez pour nous, en vous augmentant son saint amour, qui est le plus grand de ses dons.

Vous anticipez, ma très-chère mère, le jugement que l'on fera de nos affaires, pour le rendre le plus favorable que vous le pouvez. Nous sommes dans l'attente de la dernière conclusion, qui sera telle qu'il plaira à Dieu d'en ordonner, et je m'imagine que vous le saurez aussitôt que nous, car les nouvelles qui nous regardent ont des ailes pour voler partout ; et comme je suis assurée que ce qui sera à notre désavantage ne vous plaira pas, je vous supplie par avance de l'offrir à Dieu, et de ne vous en fâcher point, puisque ce qui paroît un mal en soi-même se convertit en bien, lorsque Dieu le dirige et nous en fait user pour notre salut. Nous sommes à la veille de perdre une de nos maisons, et ce que l'on trouvera à propos de nous ôter de notre bien pour faire subsister la sœur Dorothée dans la qualité d'abbesse titulaire, en donnant l'élection à l'un des deux monastères que l'on nous assignera. Voilà, ma très-chère mère, de quoi il s'agit et la part que l'on nous donne à la paix de l'Eglise, ce qui ne nous empêche pas d'es-

pérer la paix de Dieu qui surpasse tous les sentimens. C'est une faveur qu'il nous fait qu'on nous traite de la sorte, dans un temps où la patience du Fils de Dieu, dans ses souffrances, nous fortifie pour accepter tout ce qui nous arrivera : cette épreuve suppléera au peu de vertu que nous avons pour honorer dignement la Passion du Fils de Dieu, qui doit être le modèle de la vie chrétienne. Nous le supplions très-humblement de répandre ses bénédictions sur votre communauté.

DLXXVI.—A Mgr. de Ligny, évêque de Meaux.

Au sujet des services qu'il rendait à Port-Royal.

(*Vers avril*) 1669.

Monseigneur, La continuation des soins et des peines qu'il vous plaît de prendre pour ce qui nous regarde m'oblige à témoigner à Votre Grandeur de nouvelles reconnoissances qui ne seroient pas suffisantes si elles ne duroient autant que ma vie. Je désire, Monseigneur, de l'employer à demander à Dieu qu'il vous fasse ressentir, par l'accroissement de ses grâces, combien il a agréable la protection que l'on rend aux personnes délaissées, dont lui-même se déclare le défenseur. Il est aisé de voir qu'il vous a choisi, Monseigneur, pour se représenter lui-même à notre égard, en vous donnant son Esprit-Saint pour agir d'une manière si sage et si uniforme, en ne considérant que ce qui est plus avantageux au repos de nos âmes, que nous préférons à tout le reste. C'est ce qui nous oblige de mettre toutes nos aventures entre les mains de Dieu et entre les vôtres, Monseigneur, et de vous supplier très-humblement d'offrir à Dieu en vos saints sacrifices toute cette communauté, et moi particulièrement qui suis, avec un très-profond respect, etc.

DLXXVII.—A Mgr. Pavillon, évêque d'Alet[1].

Dans quel esprit elle envisage la privation de leur maison de Paris. Elle lui demande avis au sujet de Mlle de Vertus, et le consulte aussi sur leur nombre, qui s'augmentait tous les jours.

Ce 12 mai 1669.

Monseigneur, Nous avons reçu une consolation sensible d'avoir appris que vous nous estimez heureuses de ce qu'on nous a ôté la maison de Paris. Dieu nous avoit fait la grâce de ne pas désirer d'y retourner, mais plutôt de le craindre, pour la charge qu'il y a d'avoir deux maisons, comme aussi pour n'être plus séparées, ce que nous aurions trouvé fort rude après avoir goûté la douceur de notre réunion. L'état où nous nous trouvons à présent nous oblige à un renouvellement d'esprit que je vous supplie très-humblement, Monseigneur, de demander à Dieu pour nous, et qu'une plus grande solitude et une plus grande pauvreté nous détache de tout et nous rende plus spirituelles que nous ne sommes. Nous nous joignons en esprit au voyage de la personne qui vous rendra celle-ci, pour arriver avec elle et nous prosterner ensemble pour recevoir votre sainte bénédiction.

Je vous demande aussi très-humblement, Monseigneur, qu'il vous plaise d'être juge dans une proposition que Melle de Vertus[2] nous a faite, ensuite du dessein qu'elle a de se retirer avec nous, qui est que nous voulussions bien prendre une demoiselle qu'il y a vingt-cinq ans qui la sert. Nous lui avons témoigné non-seulement de la difficulté à lui accorder cela, mais de l'impossibilité, parce que nos Constitutions portent que les bienfaitrices seront servies par des religieuses, et non par les personnes qui étoient à elles dans le monde. Melle de Vertus est si raisonnable qu'elle ne veut rien exiger de nous qui soit

[1] Nicolas Pavillon, né à Paris en 1597, fut sacré évêque d'Alet en 1639. Il mourut dans la 39e année d'un épiscopat tout apostolique et de résidence non interrompue, le 8 décembre 1677, âgé de 80 ans.

[2] Mlle de Vertus, de l'illustre maison de Bretagne, vint à Port-Royal-des-Champs dès le 8 avril 1669 ; elle s'y retirait de temps en temps, et s'y consacra totalement à la retraite en 1670.

contre nos obligations; mais elle a cru que l'exclusion seroit plus douce pour celle à qui on la doit faire, si c'étoit ensuite de l'avis que vous nous auriez donné de ne rien faire contre ce qui nous est prescrit; et pour adoucir encore davantage ce refus, on pourroit lui offrir si vous l'approuvez, Monseigneur, que nous pourrions lui permettre d'entrer quelquefois pour voir Melle de Vertus quand elle seroit malade, ou dans quelqu'autre rencontre extraordinaire, à l'exclusion qu'elle ne coucheroit point dans la clôture; et j'ose vous supplier très-humblement de nous honorer d'un billet de réponse qu'on lui puisse montrer.

Notre nombre augmente tous les jours; quelque dessein que nous ayons de ne le pas multiplier, nous y sommes contraintes par l'engagement que nous avions à plusieurs personnes avant notre captivité, et outre cela il s'en présente encore d'autres que nous ne saurions presque refuser, si ce n'est que l'on nous fasse connoître que Dieu veut qu'il y ait quelques bornes à la charité qu'on nous dit que nous devons avoir. Je vous supplie très-humblement, Monseigneur, que nous l'apprenions par le sentiment que Dieu vous donnera sur ce sujet. Nous ne sommes guère portées à exciter les filles à se faire religieuses, principalement dans cette maison, qui pourra être exposée de nouveau aux mêmes périls où nous avons été, si la paix qui n'est guère affermie venoit à manquer; et comme il n'y a point de changement dans l'esprit de notre prélat, nous sommes toujours dans la crainte qu'il ne nous interdise la conduite des personnes qui ont toujours soutenu la maison. C'est ce qui me fait vous supplier très-humblement, Monseigneur, de fortifier notre foiblesse en nous offrant à Dieu dans vos saints sacrifices.

Je demeure avec un profond respect, etc.

DLXXVIII.—A M. de Sévigné.

Sur le dessein qu'il avait de quitter sa demeure de Port-Royal de Paris, et de venir à Port-Royal-des-Champs.

Ce 28 de mai (1669).

J'ai bien du ressentiment de vos maux qui sont si sensibles,

et les remèdes si violens, n'y ayant guère de douleur plus grande que celle d'arracher les dents, sinon qu'elle est passagère, ce qui fait qu'on s'y résout pour éviter un mal presqu'aussi grand, mais qui dure bien plus longtemps. Je ne doute point, mon cher frère, que quand ces grands maux sont passés, vous ne remerciez Dieu de vous les avoir fait souffrir, puisque la couronne des chrétiens en cette vie ne peut être que d'épines. Notre mère et les autres du conseil ont jugé que votre tribune seroit mieux auprès de la porte des sacremens; nous avons cru que vous l'aimeriez autant de ce côté là : elle en sera plus claire, et vous continuerez d'être le portier de Notre-Seigneur Jésus-Christ, quand il lui plaît d'entrer dans notre clôture.

Je me plains de l'humilité de dom de Loron[1], elle est excessive en mon endroit; j'ai grand sujet d'en être confuse. Je ne manquerai pas de lui en faire mes très-humbles remercîmens.

J'espère que vous aurez plus de vie que vous ne pensez, et que Notre-Seigneur aura agréable votre translation, qui n'a pour objet que d'être encore plus pénitent, en vous privant de plusieurs commodités que vous quittez de bon cœur, pour respirer un air plus saint que celui où vous êtes.

DLXXIX.—A Madame la marquise de Sablé.

Sur la sincérité de son affection et de sa reconnaissance envers elle.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ce 30 *mai* (1662).

Il est arrivé, ma très-chère sœur, qu'au même temps que vous avez eu de l'inquiétude de ma santé, je suis autant bien que je le puis être à mon âge; et quand même je me trouve mal, comme il arrive assez souvent, j'ai toujours le pouvoir de lire les billets que vous me faites l'honneur de m'écrire, parce qu'ils sont fort proportionnés à ma mauvaise vue. Je

[1] Dom de Loron, chartreux de la maison de Paris.

suis donc assez solvable pour m'acquitter envers vous de mes très-humbles devoirs, sans que vous preniez la peine de vous adresser à toute la communauté, quoiqu'il n'y en ait pas une qui ne soit très-disposée à satisfaire à tout ce que vous lui ordonneriez. Mais permettez-moi de vous dire, ma très-chère sœur, que je ne pénètre pas dans votre intention, qui vous fait agir d'une manière toute extraordinaire; c'est ce qui me fait craindre que quelque petit démon ne vous ait jeté quelque soupçon dans l'esprit. Si cela est, je vous supplie très-humblement d'y renoncer et d'être assurée que je ne vous donnerai jamais sujet de vous repentir d'avoir donné créance à la sincérité de mon affection et de ma reconnoissance, et que je suis incapable d'être envieuse de la bonté que vous témoignez à d'autres, sachant même qu'il y a quelque nécessité que vous agissiez ainsi, pour vous préserver des injustices que l'on vous pourroit faire. Enfin, ma très-chère sœur, si je suis répréhensible faites-moi la grâce de me le dire, et vous me trouverez fort disposée à réparer mes fautes, comme je le suis à demander à Dieu, pendant ces saints jours, qu'il vous dispose à recevoir la grâce de son Esprit-Saint qui vient remplir tous les cœurs, qu'il trouvera vides d'un autre amour dominant, de celui de Dieu.

DLXXX.—A Madame la duchesse de Longueville.

Sur le dessein qu'avait cette princesse de venir demeurer à Port-Royal-des-Champs.

(*Fin de mai* 1669.)

A quoi me réduisez-vous, Madame, en m'interdisant les petites reconnoissances que je dois rendre à Votre Altesse sérénissime pour tant de témoignages de bonté qu'elle nous donne tous les jours, sinon qu'il est juste qu'elle prenne tout l'avantage pour elle. L'humilité que Dieu lui donne l'élevant bien au-dessus de ce qu'il l'a fait être par sa naissance est, Madame, ce qui me fait admirer l'ambition que vous avez de tenir un nouveau rang parmi les servantes de Jésus-Christ, qui auront de la peine à trouver une place assez abaissée pour

imiter votre exemple. Quand il vous plaira de venir, Madame, la porte des cœurs et celles de la clôture seront ouvertes, pour recevoir une personne qui vient, au nom du Seigneur, pour y trouver de la solitude et de la pauvreté qui lui auroient manqué ailleurs. Je crois, Madame, que M[lle] de Vertus vous aura rendu ce bon office que de vous prévenir sur les difformités de nos bâtimens, et sur la mortification de la vue, qui est si bornée qu'il se faut contenter de ce qui se présente devant soi, sans la vouloir étendre plus loin. Quelque idée qu'on en eût prise, on est encore surpris de trouver plus de désagrément qu'on n'avoit cru qu'il y en avoit. Et ce qui nous met plus en peine, c'est que notre conversation n'est pas plus agréable que le reste. Le royaume de Dieu qui est dans vous, Madame, suppléera à tout, puisque rien ne manque à ceux qui le possèdent [1].

DLXXXI.—A M. de Sévigné.

Elle lui envoie quelques billets.

Ce 1er juin (1669)[2].

Je vous envoie, mon très-cher frère, le mystère que Notre-Seigneur Jésus-Christ vous a laissé en montant au ciel. Ce mystère est la dernière des humiliations de Jésus-Christ, et celle qui doit donner plus de confiance; car s'il lui a plu de descendre aux enfers, il n'y a point d'âme dans laquelle il dédaigne de s'abaisser, quand elle est encore en état de sortir de sa misère. Vous aurez d'autres meilleures pensées sur ce sujet qui mérite autant d'adoration et d'admiration que tous les autres.

Vous avez saint Paul pour saint du mois. Ce ne vous sera pas une dévotion nouvelle; car je ne doute point qu'il ne soit un de vos protecteurs. L'on est bien aise de tirer toujours au sort des plus grands saints. Mais ce n'étoit pas la dévotion d'une

[1] Madame de Longueville vint à Port-Royal-des-Champs au mois de juin 1669. Elle fit bâtir un hôtel pour s'y retirer, et commença à l'habiter en 1671.

[2] Samedi dans l'octave de l'Ascension.

de nos sœurs, qui aimoit mieux en tirer de ceux dont on fait moins de fête.

Vous voulez bien, mon cher frère, que je ne vous en dise pas davantage, parce que les saints jours où nous sommes sont des jours de séparation et de silence, pour n'avoir qu'une seule attention qui est de désirer et d'attendre le Saint-Esprit.

DLXXXII.—A Madame de Foix, abbesse de Saintes.

Au sujet de l'arrêt du 13 mai, par lequel le roi séparait à perpétuité les deux maisons de Port-Royal.

(8 *juin*) 1669.

Je vous supplie très-humblement, ma très-chère mère, de ne vous point affliger sur le sujet de ce qui se passe dans le renversement de nos affaires, puisqu'il n'arrive rien d'où la providence de Dieu ne tire tout le bien qu'elle veut. Il arrive bien souvent que quand les hommes bâtissent Dieu détruit; et quand ils détruisent, c'est alors qu'il édifie. S'il n'y avoit point d'autre vie que celle-ci, on pourroit appeler une perte et un dépouillement le procédé dont on use envers nous; mais nous désirons mettre notre confiance dans le ciel et non pas en la terre. Il n'y a point d'apparence que l'on eût rien gagné à presser davantage après la paix, puisqu'elle n'a point du tout changé le cœur de ceux qui ont toujours eu des desseins contraires à notre repos; et pour moi je vous avoue que je n'aime point les avances, qui font tort bien souvent au lieu de servir; nos amis se sont assez remués au lieu de nous, et l'on se plaint qu'ils ont eu trop d'empressement.

L'on nous vint hier [1] signifier notre arrêt, et l'huissier du conseil nous dit de la part du roi de l'observer exactement, parce que Sa Majesté ne vouloit plus avoir la tête rompue de cette affaire. Nous sommes dans le même sentiment, étant bien aises de n'être plus dans la suspension de ce qu'on vouloit faire de nous. Cet arrêt contient que le roi veut que les deux

[1] 7 juin. (Voyez *Hist. de P.-R.*, par Besoigne, t. II, p. 467, et D. Clémencet, t. VI, p. 434.)

maisons soient séparées, que celle de Paris soit à sa nomination perpétuelle, et que les bulles de la sœur Dorothée soient exécutées selon leur forme et teneur; que l'abbaye des Champs sera indépendante de celle de Paris, avec la triennalité perpétuelle qui se renouvellera de trois ans en trois ans par les religieuses qui y sont à présent, et qui les suivront ci-après. Le reste de l'arrêt contient le partage du bien, savoir que l'abbaye de Paris aura le tiers, et celle des Champs les deux tiers, ce qui n'est pourtant qu'au regard des fonds; et du reste on fait plusieurs avantages à la sœur Dorothée, qui sont que la sainte Epine, toutes les autres reliques et l'argenterie de l'église, qu'on a appréciée à soixante mille livres, lui demeurent sans aucun partage, et tous les dehors de la maison qui reviendront quelque jour à un revenu considérable, y ayant la maison de madame la princesse de Guéménée, celle de madame de Sablé, de Mlle d'Atrie, de M. de Sévigné et de madame d'Aumont; et après tout cela elle se plaint que nous lui ôtons les deux tiers de son bien. Jugez, ma très-chère mère, si elle n'est pas bien à plaindre de sa cupidité, de son ambition, de son inhumanité et de son ingratitude; ce sont les conditions de cette pauvre fille, sans rien exagérer.

Je suis bien plus touchée de Mlle de R...[1] que de tout ceci, et son état est encore plus déplorable, parce que si Dieu touchoit ma sœur Dorothée, elle pourroit quitter son abbaye et rentrer dans son premier état de simple religieuse; au lieu que Mlle de R... est liée de chaînes de fer qu'il n'y a que Dieu qui puisse rompre. Je ne veux pas dire néanmoins qu'elle ne se puisse sauver, car tout est possible à Dieu; et en renonçant dans son cœur à l'engagement où elle est et prenant toutes les suites comme un sujet de pénitence, il ne lui restera qu'une très-rude croix, qui lui sera infiniment plus pénible que ne lui auroit été la vie religieuse. Elle nous a fait l'honneur de nous prévenir par des recommandations et des assurances de son amitié, ce qui me donna sujet de lui écrire pour la remercier. Je lui mandai des choses bien fortes qu'elle a prises en bonne

[1] Mlle de Roannez. Elle s'était mariée le 29 avril 1667 à M. de La Feuillade, malgré son vœu de se faire religieuse.

part, et me prie de lui dire mes pensées, ce que j'ai fait encore plus fortement que la première fois, en lui faisant espérer néanmoins qu'elle peut retourner à Dieu en se séparant, autant qu'il lui sera possible, de ce qui la fait appartenir au monde. Je voudrois bien gémir davantage devant Dieu que je ne fais pour attirer sur elle des grâces assez puissantes pour rompre ses chaînes; mais je suis trop indigne pour rien obtenir pour les autres, faisant si peu d'usage des miséricordes de Dieu sur moi.

DLXXXIII.—A M. de Sévigné.

Visite de M. de la Brunetière à Port-Royal, le 1er juin.

Ce 9 de juin, jour de la Pentecôte, 1669.

Voici, mon très-cher frère, le présent que le Saint-Esprit vous fait de l'un de ses dons, qui est des plus nécessaires, et que je supplie très-humblement de vous le communiquer au sujet du désir que vous avez, et moi avec vous, que vous soyez habitant du désert. Mais l'ambassade de M. le grand-vicaire [1] n'est pas si peu de chose que vous croyez. Il y a apparence qu'elle aura encore des suites; et comme ceux qui agissent à notre égard ont une grande activité, sans doute on verra bientôt ce qu'ils veulent faire. C'est pourquoi je vous supplie très-humblement de ne vous point hâter. Il est temps de pratiquer la dévotion des retardemens, que feu M. de Saint-Cyran recommandoit tant, et qui est une marque, comme il dit, qu'on agit par l'Esprit de Dieu, qui est ennemi des précipitations. Je le dis pour moi qui voudrois que les choses que je souhaite fussent aussitôt exécutées.

Le saint jour où nous sommes ne me permet pas de vous en dire davantage, sinon d'invoquer le Saint-Esprit, afin qu'il soit le lien sacré de l'union sainte qu'il lui a plu de faire de votre âme et de notre communauté : à quoi je pretends d'avoir la plus grande part, vous étant plus obligée que les autres.

[1] M. de la Brunetière. (Voyez *Hist. de Port-Royal,* par Besoigne, t. II, p. 465.)

DLXXXIV.—A la mère Madeleine de Jésus, religieuse de Notre-Dame de Tard, à Dijon.

Sur le rétablissement des religieuses de Port-Royal dans la participation des sacrements.—Leurs dispositions.—Séparation des deux maisons de Port-Royal ; partage de leurs biens.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

De Notre-Dame de Port-Royal-des-Champs, ce 26 juin 1669.

Il est certain, ma très-chère mère, que si j'avois reçu votre lettre du 4 de mars, j'aurois passé par-dessus les règles du Carême pour vous donner aussitôt de mes nouvelles, comme je ne m'arrête pas à présent à la sainteté de l'octave de notre grande fête [1] pour vous faire celle ci, une heure après avoir reçu la vôtre qui ne nous a été rendue que ce mercredi 26.

Je n'ai jamais douté que vous n'ayez été pénétrée de nos peines, peut-être plus que nous-mêmes ; mais j'ai présupposé que, faisant de jour en jour du progrès dans la vertu, vous auriez accepté comme nous aurions dû faire, avec une parfaite soumission, la conduite de Dieu sur nous, qui nous a été enfin si favorable, en essuyant les larmes de nos yeux, au regard de tous ceux qui pouvoient dire : *Où est leur Dieu ?* Nous avons donc été rétablies dans les saints sacremens le 18 de février. Cette grâce est si grande que, pour être davantage goûtée, Dieu n'a pas voulu qu'elle ait été suivie d'aucune autre. On a toujours travaillé depuis à nous réduire à un état qui fût un monument perpétuel de l'aversion qu'on avoit conçue contre nous. Je crois que vous en savez le particulier qui est : qu'on nous a ôté le tiers du bien avec la maison de Paris, que le roi donne à ma sœur Dorothée avec le titre d'abbesse perpétuelle. Elles sont dans cette maison onze religieuses des nôtres, en comptant deux sœurs converses ; et nous sommes ici soixante-huit professes de chœur et seize converses. Tout ce grand nombre est logé, et il y a encore place pour plus d'une douzaine, la providence de Dieu ayant fait bâtir un dortoir durant les guerres de Paris, où il y a soixante et douze

[1] La fête du Saint-Sacrement.

cellules, sans les infirmeries. Nous n'avons point encore de supérieur, de directeur, ni de confesseur. Mgr l'archevêque envoya d'abord un Père de l'Oratoire[1], que nous avons fait revenir de Paris quatre fois depuis, n'ayant pas encore jugé à propos de demander personne de stable. Le 7 de ce mois, un huissier du conseil nous vint signifier un arrêt du roi, par lequel Sa Majesté sépare les deux maisons et donne l'élection à celle-ci avec le titre d'abbaye, ce qui doit être ratifié à Rome. Voilà, ma très-chère mère, ce que je vous puis dire de notre état.

Il faut pourtant que je vous dise encore que notre rétablissement s'est fait d'une manière miraculeuse, ensuite d'une requête que nous avons présentée à Mgr de Paris, pour le supplier de nous donner part à la paix de l'Eglise, l'assurant que nous n'avions aucune erreur dans l'esprit, et que nous étions pour le fait dans le respect qu'on doit aux décisions des papes. L'on ne nous a pas demandé davantage, et Mgr de Paris, ayant dressé lui-même la requête que nous lui devions présenter, il nous fit dire en propres termes les propres mots que disent les quatre évêques dans leurs procès-verbaux, sans faire aucune mention du formulaire qui est notre partie adverse.

Après avoir signé cette requête, Mgr de Paris nous envoya son grand-vicaire pour nous annoncer sa réconciliation et sa paix, que nous avons reçues avec de grandes actions de grâces à Dieu; car c'est une chose terrible de se voir arraché du sein de l'Église, comme nous avons été, lorsqu'on se rend témoignage à soi-même qu'on est plus attaché que jamais à cette divine mère, et que c'est pour suivre ses règles que l'on s'expose à toutes sortes de mauvais traitemens. Tout ce qu'on nous a fait depuis n'a pu diminuer la joie d'une si grande bénédiction que celle que nous recevons d'être appelées au banquet des noces de l'Agneau, après avoir lavé nos robes, c'est-à-dire nos âmes dans son sang, par les états où il lui a plu de nous faire passer.

Je vous supplie, ma très-chère mère, d'assurer la révérende mère abbesse que je me tiens très-obligée à sa charité, de la-

[1] Le père Bouchard.

quelle je n'ai jamais mérité les effets ; elle l'a exercée envers des personnes affligées, desquelles Dieu se rend le protecteur, et tient pour fait à lui-même ce qu'on fait pour elles. Je crois que la mère prieure, que je salue très-humblement, n'est pas non plus de ma connoissance, puisque vous ne me la nommez pas. Pour mes sœurs Marie de Jésus-Christ, et Marie-Théodore de Sainte-Agnès, je les connois et les connoîtrai toujours, parce qu'elles ont été des nôtres. Je vous supplie très-humblement de les assurer de mon affection, et de prendre pour vous les plus grands témoignages que je vous puisse rendre d'une constante et ferme amitié en Jésus-Christ, qui m'a rendue depuis si longtemps entièrement à vous.

Sœur CATHERINE-AGNÈS DE SAINT-PAUL, R^se^ ind^e^.

DLXXXV.—A Madame la marquise de Sablé.

Elle l'assure qu'elle est incapable de changement à son égard, ni de manquer aux justes devoirs qu'elle lui doit.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

Ce 29 *juin* 1669.

Quel style vous plaît-il que je prenne avec vous, ma très-chère sœur, pour correspondre au vôtre en me donnant l'honneur de vous écrire? car vous me traitez en tierce personne, et je ne suis pas résolue de faire de même, car ce seroit démentir mon cœur qui est incapable de changement à votre égard. Ce que je vous puis dire, ma très-chère sœur, en attendant que je voie plus clair dans la manière d'entretenir notre commerce, c'est que je ne manquerai pas d'obéir à ce que vous désirez, qui est de supplier très-humblement madame de Longueville de se servir de maître Joseph, encore que je croie que ce que vous en avez témoigné à Son Altesse soit très-suffisant pour cela.

Pour votre retraite, ma très-chère sœur, en la désirant sincèrement, je crois que Dieu vous en saura gré et que votre impuissance ne vous en ôtera pas le mérite devant Dieu. Car qu'est-ce que Port-Royal-des-Champs au regard de madame la marquise, sinon un fort armé qu'on ne sauroit vaincre à cause

de l'air qui n'est pas sain, des fréquentes maladies, et qu'on ne peut où fuir pour les éviter; et outre cela des personnes indignes de l'affection qu'on a pour elles, et qui n'ont que de l'oubli pour des personnes qu'elles sont tant obligées d'honorer! Si tout cela étoit vrai, comment pourrois-je entreprendre de faire leur apologie? Mais étant assurée qu'il y a du jugement téméraire, ou au moins de l'injustice à condamner des innocents, j'en appelle à vous-même. Je vous supplie très-humblement de me dire si un silence respectueux est un mal, principalement quand on n'a pas encore déclaré qu'on s'en tient désobligé. Expliquez-vous donc, s'il vous plaît, ma très-chère sœur, et quand vous aurez marqué les justes devoirs qu'on vous doit rendre, vous verrez si l'on y manquera. Cependant j'avois la présomption qu'en vous écrivant seule, vous me feriez la grâce de le recevoir comme de toutes celles qui auroient eu autrefois l'honneur de le faire elles-mêmes, et qu'ainsi le foudre de votre indignation ne tomberoit pas sur elles, puisqu'elles sont aussi bien que moi, vos très-humbles, très-obéissantes et très-fidèles servantes.

DLXXXVI.—A un chartreux (Dom Loron).

Pour le remercier de ses sentiments charitables pour leur communauté.

(*Vers juin* 1669.)

Mon Père, La lettre qu'il vous a plu de m'écrire m'a comblée de confusion, de voir que vous me traitez d'une manière si disproportionnée à ce que je suis. Ce qui n'empêche pas que je ne remercie Dieu de vous donner des sentimens si charitables pour notre communauté, que Dieu a relevée en la rabaissant, par la bonté qu'il a donnée pour nous aux personnes qui sont à lui.

Vous m'obligez, mon Père, d'entrer avec vous dans l'admiration de ce qu'il a plu à Dieu de choisir des âmes si foibles comme nous sommes, pour leur faire mettre la main à des choses si fortes, ce qui fait bien voir qu'il n'y a rien du nôtre. Ce que nous avons à craindre est qu'une grâce, que nous mé-

ritions si peu, ne soit vaine en nous. Et il arriveroit ainsi, si elle n'avoit pas les suites qu'elle doit avoir, en nous faisant avancer dans la voie de Dieu jusqu'à la perfection de notre état. Je vous supplie de lui demander pour nous une nouvelle grâce pour cette fin.

Nous nous sommes soumises à l'ordre de Dieu qui nous a fixées dans ce désert par sa providence, où nous prenons pour modèle l'esprit de solitude de votre saint Ordre, qui est le don singulier que Dieu lui a fait; et qu'au lieu que nous ne sommes pas séparées extérieurement les unes des autres, comme vous êtes, nous le soyons par un recueillement intérieur qui nous préserve de la distraction qu'on peut contracter par une conversation[1] presque continuelle : ce qui ne peut être que par une grande fidélité au silence, que nous n'avons pas encore au point qu'il faut et qui est si nécessaire pour conserver l'esprit de religion.

Je demeure avec tout le respect que je vous dois, etc.

DLXXXVII.—A Madame Hamelin[2].

Sur la mort de M. Hamelin, son mari, arrivée le 6 juillet.

Ce 11 juillet 1669.

Je désirerois, ma très-chère sœur, de vous faire connoître combien je suis touchée de la perte que vous venez de faire, qui ne peut être plus sensible qu'elle est par toutes les circonstances qui l'accompagnent, je veux dire par l'extrême bonté de celui que nous regrettons et la parfaite union dans laquelle vous avez toujours été ensemble. C'est ce qui vous donne sujet, ma très-chère sœur, de faire la plus grande action que vous ayez jamais faite pour Dieu, qui est de lui offrir avec une parfaite soumission ce que vous avez de plus cher au monde. Vous n'avez que ce seul moyen de remplir ce grand vide qui s'est fait dans votre cœur, de mettre Dieu à sa place.

[1] Dans le sens de communications ou rapports.

[2] Marguerite de Faveroles, veuve de M. Hamelin, amie de Port Royal pendant plus de 40 ans; elle mourut à Paris le 5 septembre 1682, à l'âge de 69 ans.

Vous savez qu'il veut être appelé dans l'Ecriture sainte le mari des veuves et leur unique consolateur. Et ce sera la plus grande des grâces qu'il vous a faites que celle de lui être fidèle en une si grande occasion. Vous devez prendre pour modèle l'exemple que vous a donné ce cher défunt, dans l'entier détachement où il a été de toutes choses; et son application à Dieu nous est une preuve qu'il l'auroit béni dans toutes sortes d'événemens, comme il a fait dans sa maladie, qui l'a mis si longtemps dans un état où il ne vivoit presque plus, ne pouvant avoir de commerce avec les vivans. Nous ne manquerons pas de faire un service pour nous acquitter de ce que nous devons envers l'un de nos plus chers et de nos plus anciens amis.

Cependant, ma très-chère sœur, nous demanderons à Dieu qu'il vous fortifie dans tous les momens que vous avez à passer, et qui sont remplis d'une douleur si amère. Je crois qu'il n'est pas besoin que je vous assure que notre affection et notre reconnoissance seront toujours les mêmes à votre égard, comme elles ont toujours été à tous les deux. C'est de quoi je vous supplie très-humblement de ne point douter et de croire que je serai toujours, ma très-chère sœur, entièrement à vous et votre très-humble servante.

DLXXXVIII.—A M. de Sévigné.

Sur le désir qu'il avait de venir demeurer à Port-Royal-des-Champs.

(*Juillet* 1669.)

Il y a tout sujet d'espérer que votre translation au désert vous sera doublement profitable, puisqu'elle n'a pas été faite au temps que vous vous y attendiez : les meilleures volontés que l'on a étant pour l'ordinaire mêlées avec une volonté humaine dans laquelle M. Singlin nous a dit que le culte de Dieu, qui doit être tout spirituel et divin, ne se trouve point. C'est pourquoi le retardement ayant purifié cet ardent désir que vous auriez d'y voler, vous n'irez plus à présent que par les pieds du nouvel homme, qui ne marche point plus vite qu'il

ne faut, selon le précepte de saint Pierre, qui dit que *celui qui croit ne se hâte point.*

Je crois que vous prenez à contre-sens une autre parole de l'Ecriture qui dit que *le juste vit de ses inventions*; car vous en cherchez de toutes sortes, non pas pour devenir plus juste, mais pour satisfaire à l'inclination que vous avez à la libéralité et à la tentation qui vous porte à rendre les religieuses délicates. Je vous fais ce reproche au lieu du remercîment que je vous dois de votre excellent beurre, qui me donne plus de honte que de satisfaction, ce qui me feroit envie de l'envoyer au grand hôpital pour voir si vous ne diriez pas que ce n'est point là du beurre des pauvres; et par conséquent vous reprocher que vous nous faites tort de ne nous pas mettre de ce rang-là, puisque nous devons avoir de l'amour pour la pauvreté, au lieu que les autres n'ont que l'état de pauvres. Si je ne parlois pas à un bon frère comme vous, je prendrois plus garde à ce que je dis, mais tout est bon pour les bons.

DLXXXIX.—A M. de Sévigné.

Échelle de Jacob. (Titre du manuscrit.)

(*Juillet* 1669.)

Puisque vous voulez être notre frère, il faut que notre père saint Benoît soit aussi le vôtre, c'est ce qui m'a fait vous tirer un billet. Celui qui vous est échu vous apprendra à monter et à descendre par l'échelle de Jacob, à monter sans vous élever, et à descendre sans découragement; cela vous rendra capable de faire des miracles aussi bien que notre saint. Vos présens sont si excellens en leur espèce, que les nôtres spirituels devroient être de même; on peut bien faire venir du beurre de Bretagne, mais non pas faire venir des pensées d'en haut, à faute de quoi l'on dit ce qui se présente, pourvu qu'il n'y ait rien contre la foi et les bonnes mœurs

---

DXC.—A M. de Sévigné.

Au sujet d'un cachet à l'effigie du bon-Pasteur qu'il lui avait envoyé.

25 *juillet* (1669).

Il faut donc vous céder pour ne pas faire une seconde faute, qui seroit de borner votre libéralité, de quoi votre générosité seroit contristée. Vous aurez donc la gloire de votre magnificence, et moi l'humiliation de vous avoir fait une demande si indiscrète. J'ai remarqué votre cachet du bon Pasteur, qui est tout à fait beau et dévot, et la devise la mieux appropriée du monde, puisqu'il n'y a point de sujet pour lequel nous devions tant d'amour à Jésus-Christ, que pour nous avoir cherché dans notre égarement et remis dans son troupeau.

Nous avons un nouveau motif d'action de grâces à Dieu, de ce qu'il nous a donné une mère[1] sur qui les marques de l'élection de Dieu ont paru presque visiblement.

Notre malade craint fort de ne pas mourir, au lieu que nous appréhendons fort de la perdre[2]. La volonté de Dieu déterminera ces deux désirs comme il lui plaira. En attendant vous lui demanderez, s'il vous plaît, avec nous qu'il nous la laisse, pour ne pas diminuer le nombre de ses fidèles servantes.

DXCI.—A Madame l'abbesse de Notre-Dame de Tard.

Pour la remercier de sa sensibilité à leurs souffrances.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

De Notre-Dame de Port-Royal-des-Champs, ce 7 août 1669.

Ma révérende mère, J'ai toujours cru, pendant nos peines,

[1] Le 23 juillet 1669, la mère Marie de Sainte-Madeleine d'Angennes du Fargis fut élue abbesse de Port-Royal-des-Champs; elle a été continuée dans cette charge jusqu'au 3 août 1678.

[2] La sœur Antoinette de Saint-Joseph de Beauclair, veuve de M. de Rochechouard, chevalier, seigneur de Saint-Cyr. Retirée à Port-Royal en 1652, elle y fit profession le 28 août 1659; elle est morte le 8 août 1669, à l'âge de 69 ans.

que nous n'étions pas si abandonnées à la condamnation de presque tout le monde, qu'il ne restât encore plusieurs personnes qui avoient de la charité pour nous, mais je ne savois pas en particulier à qui nous étions redevables d'une compassion qui console beaucoup les personnes affligées. Vous m'apprenez, ma très-chère mère, que vous avez tenu un des premiers rangs parmi ceux à qui le Fils de Dieu promet qu'il fera miséricorde parce qu'ils ont été miséricordieux. Et c'est principalement ce que je considère à l'égard de ceux à qui nous avons de l'obligation, qu'ayant eu pour motif de leur charité ce que saint Paul recommande, de pleurer avec ceux qui pleurent, ce sera Dieu même qui nous acquittera des reconnoissances que nous leur devons, pour suppléer au peu de pouvoir que nous avons de nous en acquitter par nous-mêmes.

Néanmoins, ma très-chère mère, pour allier ces deux vérités, l'une de Jésus-Christ qui nous assure que *nous ne pouvons rien sans lui*, et l'autre de saint Paul qui relève notre espérance, en nous assurant que *nous pouvons tout en celui qui nous fortifie*, je veux espérer, ma très-chère mère, que Dieu donnera à notre impuissance le moyen de vous servir devant lui, et que vous trouverez dans notre communauté des âmes dévouées au désir que Dieu bénisse la vôtre, et qu'il se serve de vous pour cela, en augmentant le zèle qu'il vous donne de maintenir l'observance et même de la rendre plus parfaite qu'elle n'étoit, pour vous faire courir dans ses voies. C'est ce que je vous supplie très-humblement de lui demander pour nous, qui avons besoin de redoubler le pas pour n'être pas ingrates envers Dieu d'avoir soutenu notre foiblesse dans des épreuves que nous n'aurions pu supporter par nous-mêmes. Nous aurons toujours besoin de vos prières pour cela, ne croyant pas être encore à la fin de nos épreuves.

Vous avez autant de besoin que Dieu vous assiste, puisque la persécution ne peut manquer à tous ceux qui veulent vivre selon Dieu, qui nous donnera aussi le même sujet de lui demander qu'il vous donne le même secours et qu'il me rende telle que je dois être pour correspondre aux bons sentimens que vous avez pour moi.

Je suis en son amour, ma très-chère mère, votre très-hum-

ble et très-obéissante servante en Jésus-Christ,
Sœur CATHERINE-AGNÈS DE SAINT-PAUL, Re indc.

DXCII.—A Madame d'Arkel, en Flandre.

Suites de la paix de l'Église par rapport à Port-Royal.

7 août 1669.

Madame, Dieu vous a choisie pour rendre témoignage à la vérité de sa parole qu'il donne cent pour un, puisque nous ayant privées de l'union et de l'amitié de quelques-unes de nos propres sœurs de religion, il lui a plu de vous inspirer des sentimens de bonté et d'affection que votre mérite nous rend très-précieux, et qui, étant fondés sur l'amour que vous avez pour la vérité, ne nous pourront manquer tant que Dieu nous fera la grâce de la préférer à toutes choses.

Je crois, Madame, que vous aurez de la joie d'apprendre que nous avons le bonheur d'avoir encore à offrir à Dieu des marques que nous lui voulons être fidèles dans les rencontres qu'il fait naître pour nous éprouver, et elles nous tiendront lieu d'actions de grâces de celle qu'il nous a faite de nous avoir rétablies dans les saints sacremens qui est une faveur inestimable de laquelle nous ne serons jamais assez reconnoissantes. Vous aurez donc peut-être su, Madame, car c'est une chose fort publique, qu'après nous avoir enrichies des biens du ciel, l'on nous dépouille de ceux de la terre, en nous ôtant notre maison de Paris et une partie de notre bien. Nous aurions tort de nous plaindre d'être plus pauvres et plus solitaires, le monastère des Champs où l'on nous laisse étant un désert, mais qui nous est fort agréable, et dans lequel nous ne désirons rien que de servir Dieu en paix, sans être privées à l'avenir des assistances spirituelles que nous recevons des personnes qu'il nous a données, et qui ont été dans la persécution avec nous. Ce sont ces personnes que vous regardez avec vénération comme les défenseurs de la vérité, qui les a délivrés maintenant de la nécessité où ils étoient d'être retirés, ensuite de la paix qu'il a donnée à l'Église. Nous ne la possédons qu'avec

crainte, sachant qu'elle a tant d'ennemis, mais Dieu les peut dissiper dans un clin d'œil, quand il lui plaira de faire cesser les troubles qui ont si longtemps agité les fidèles. C'est ce que nous lui demandons, en joignant nos prières à celles que vous lui offrez pour la même fin.

Je demeure dans sa charité et dans sa vérité, Madame, votre très-humble et très-obéissante servante.

DXCIII.—A Madame la marquise de Sablé.

Sur la privation de l'odorat.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

Ce 1er *septembre* 1669.

Je suis bien aise et bien fâchée en même temps, ma très-chère sœur, d'être obligée de me donner l'honneur de vous écrire. Je suis fâchée du sujet que j'ai de vous rendre compte de la perte de mon odorat, qui m'apprend que vous êtes menacée de la même privation. Si je ne l'avois point déjà, je m'offrirois de vous en soulager en la prenant sur moi, mais je ferois moins pour vous que je ne voudrois faire, parce qu'il est vrai que cela ne m'a rien coûté. Je l'ai perdu dès l'âge de dix-huit ans, en la même manière qu'on le perd quand on a de grands rhumes, à quoi j'étois fort sujette. Je pensois toujours qu'il reviendroit, mais n'en ayant point de nouvelles je n'ai point couru après, c'est-à-dire, que je ne m'en suis pas mise en peine; non pas que je n'aime assez tous les sens qui sont nécessaires à la vie, mais je ne mets pas celui-là du nombre; et vous conclurez avez moi qu'on s'en passe fort bien, puisqu'il y a cinquante-huit ans que j'en suis privée. Et si j'ose vous dire ce que je pense, vous gagneriez, ma très-chère sœur, à cette perte, si vous vous en serviez pour satisfaire à Dieu pour avoir pris trop de plaisir dans les bonnes odeurs.

Ce que j'ai dit au commencement, que j'étois bien aise d'avoir rencontré cette occasion de me présenter devant vous, ayant bien de la peine de vivre de votre pain sans vous payer un petit tribut de reconnoissance de ce que vous avez la bonté

de vouloir contribuer à la subsistance de mon corps, cependant que vous refusez à mon esprit la consolation d'être assurée que je ne suis point déchue de mes anciens droits, qui ne m'étoient pas dus à la vérité, mais qu'il vous avoit plu de m'accorder sans mes mérites. Notre mère abbesse[1] vous assure de ses très-humbles obéissances; pour la mère prieure[2], c'est à elle à parler pour elle-même et pour se procurer un éclaircissement pour justifier son innocence.

DXCIV.—A Mgr. Henri Arnauld, évêque d'Angers.

Jugement de la mère Agnès sur les constitutions du Pont-de-Cé; elle propose d'y retrancher ce qui regarde les communications au dehors[3].

Ce 14 septembre 1669.

La mère Agnès n'ayant pas voulu se donner l'honneur de vous écrire le jour que M. le curé partit d'ici, elle m'ordonne de le faire ce matin de sa part, sachant qu'il est encore à Paris où nous lui enverrons nos lettres. Il nous avoit donné à voir les constitutions du Pont-de-Cé, dont vous aviez désiré (à ce qu'il nous dit) que la mère Agnès vous dît son sentiment. Il est en effet de quelque poids en cette matière, où elle sait tout ce que la lumière d'une grande piété, et l'expérience de soixante ans, lui a pu apprendre dans le gouvernement d'une grande communauté où elle a vu établir et maintenir la réforme depuis tout ce temps-là. S'il falloit donc une semblable approbation qui vaudroit bien en ce sujet celle des docteurs (mais des constitutions qui viennent de vous n'ont besoin ni de l'une ni de l'autre), elle la donneroit avec éloge à celles-ci qu'elle a lues avec plaisir, et qu'elle a trouvées les plus justes et les plus solides du monde.

Tout en est beau, et elle n'y verroit rien à ajouter ni à retrancher, sinon sur ce qui regarde les communications au

[1] La mère Marie de Sainte-Madeleine du Fargis.

[2] La mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, qui fut établie prieure de Port-Royal-des-Champs le 3 août 1669.

[3] La mère Angélique de Saint-Jean paraît avoir tenu lieu de secrétaire pour cette lettre.

dehors, qui est un point de si grande importance qu'on hasarde tout le reste si on n'établit pas bien ce fondement; et elle croit que si la pratique des maisons les plus réformées est plus exacte au regard des parloirs et des lettres, il ne peut pas être utile de la retrancher dans une maison où la discipline religieuse est encore peu établie, et où par conséquent on peut davantage abuser de ces libertés; car parmi nous et dans les maisons bien régulières, on ne voit pas même les pères et mères sans assistante, et on ne leur écrit point non plus sans montrer les lettres.

Mais si vous trouvez à propos de dispenser de cette rigueur, parce qu'elle ne semble pas nécessaire au regard des désordres qui sont à appréhender des autres communications, encore qu'elle puisse souvent beaucoup nuire à la paix des communautés, parce que des esprits mal contents prennent ces occasions pour faire des plaintes et chercher de l'appui contre la discipline de la maison, il semble au moins qu'on ne devroit pas étendre cette indulgence aux autres parens; et nous croyons absolument qu'on ne fera rien du tout si on ne retranche cette liberté, qui est une porte toujours ouverte à la tentation, à quoi il ne faut point exposer la foiblesse des âmes, que l'on a assez de peine à soutenir lors même qu'on leur a retranché ces occasions.

Il n'y a rien au reste sur quoi l'évêque ait tant de pouvoir de faire des lois aussi étroites qu'il le juge nécessaire, parce que c'est une partie de la clôture, dont lui seul peut dispenser et qui sert de fort peu quand on se contente d'enfermer le corps dans des portes et des murs, si l'esprit et les sens ont encore la liberté de se remplir au travers les grilles de toutes les idées du monde par la vue et l'entretien des personnes du monde.

Mais par d'autres raisons, nous croyons qu'il en faudroit aussi tout à fait bannir les réguliers, dont la conduite n'est point du tout propre aux religieuses. Il n'est pas besoin de s'en expliquer; on en apprend tous les jours assez d'exemples qui ne prouvent que trop que les uns et les autres étant obligés à la retraite et au silence, ils se nuisent réciproquement quand ils en sortent; et si les évêques ont besoin que les religieux

leur rendent quelques services, ils ont assez d'emplois à leur donner sans leur permettre la direction des religieuses. Nous ne croyons pas même que l'on en dût accorder pour les confessions extraordinaires; elles ont droit de demander des confesseurs extraordinaires, mais c'est à l'évêque de les choisir, et elles ne peuvent refuser ceux qu'il leur donne s'il n'y avoit de justes causes de récusations.

J'ai oublié de marquer qu'il semble qu'on n'ait pas assez fait entendre, en parlant du parloir, qu'il faut que l'assistante voie et entende tout ce qui se passe, et que pour cet effet elle doit être à côté de la grille et assez proche, quoique non pas en vue, et qu'il soit défendu à celle qui est à la grille de parler bas, ou de s'approcher trop, ce qui seroit contre la décence. Ce sont de petites observations, mais d'où dépend tout; car en vain se donnera-t-on la peine de faire passer des règlemens, qui déplaisent toujours à des filles qui n'y ont pas été accoutumées, si on ne les observe si exactement qu'ils aient leur effet de retrancher toute occasion de mal. Et, au reste, on éprouve tous les jours qu'il n'y a que le commencement difficile en ces sortes de choses. Cela fait du bruit, des filles se plaignent; mais comme leurs plaintes sont injustes, pourvu que l'on tienne ferme et qu'elles voient qu'elles ne gagnent rien par cette voie-là, elles se rendent enfin et s'accoutument aux choses qui leur paroissent rudes d'abord; au lieu que lorsqu'elles espèrent qu'on leur relâchera quelque chose, elles se rendent difficiles à tout.

C'est, comme nous croyons, le seul moyen de rendre ces constitutions utiles, que de les faire observer indispensablement tout d'abord : autrement, si on commence d'y donner atteinte en un point, tous les jours on aura de nouveaux sujets de demander des dispenses. La loi ancienne a servi de préparation à la grâce de l'Évangile ; et il est comme impossible de rétablir l'ordre dans une communauté relâchée, si on ne fait d'abord quelque sorte de contrainte aux âmes pour les faire rentrer dans le chemin où elles courent après d'elles-mêmes, quand la charité a étendu leurs cœurs, et qu'elles sont déliées des habitudes imparfaites où elles s'étoient formé une accoutumance par le long usage et le mauvais exemple. Les méde-

cins, apothicaires et chirurgiens ne sont point exceptés de la loi commune, et on ne permet pas non plus qu'une fille leur parle au parloir ou à l'infirmerie sans qu'une assistante l'entende, soit qu'elle consulte ses propres maux ou ceux des autres.

Il nous semble aussi que pour les lettres il faudroit garder la même exactitude, et c'est beaucoup si l'on peut permettre d'écrire aux pères et aux mères sans les montrer; au moins faudroit-il que l'on s'assurât, en regardant le commencement et la fin, en présence de la fille, que c'est véritablement à eux qu'elle s'adresse; puisque le dessus d'une lettre pourroit bien n'être que feint, et couvrir d'autres billets que l'on enverroit sous cette adresse. On a honte d'être contraint d'agir avec ces précautions envers des personnes religieuses; mais feu la mère Angélique disoit fort bien que, lorsqu'il s'agit de faire des règlemens, ce n'est pas aux bonnes religieuses qu'il faut avoir égard, mais à celles qui pourroient ne l'être pas; car il ne nuit point aux fortes de se soumettre à ces règlemens, et il sert infiniment aux foibles de ne s'en pouvoir pas dispenser et de se trouver dans une heureuse nécessité de persévérer dans le bien, parce qu'elles n'ont pas, même quand elles le voudroient, le pouvoir de faire le mal.

On ne marque guère l'emploi du temps et le travail. Ne seroit-il point bon de le recommander davantage, et d'établir surtout qu'elles travailleront toujours dans les temps qui ne sont point marqués pour d'autres exercices, mais que ce ne sera qu'à des ouvrages pour la maison et non pour les séculiers?

Un des points plus essentiels et qui seroit plus à souhaiter qu'il fût aussi bien établi dans la pratique de tous les monastères réformés qu'il l'est dans ces constitutions, c'est la réception des filles, pour en bannir l'intérêt et l'avarice qui a introduit la simonie presque partout. Mais nous avons su de M. le curé qu'il reste encore un usage dans cette maison, que nous tenons incompatible avec la pauvreté que nous avons vouée, bien qu'aujourd'hui on n'en fasse plus de scrupule en plusieurs maisons, qui est que les religieuses puissent avoir certaines petites pensions dont elles disposent, et non pas la communauté, quoiqu'elles ne manient pas cet argent et que ce soit

une boursière qui le leur garde pour l'employer par leur ordre. La mère Angélique nous a parlé autrefois de cet abus avec une terrible force. Elle disoit que des religieuses qui s'imaginent n'être pas propriétaires en cette manière parce qu'elles ne gardent point d'argent, sont aussi ridicules que si elles disoient que les princes et les grands peuvent passer pour pauvres devant Dieu parce qu'ils n'en touchent point non plus, et que tout leur bien est entre les mains de leurs intendants à qui ils commandent d'en disposer comme ils veulent. L'ordre que les instituteurs des Ordres ont tâché d'apporter pour empêcher que la pauvreté ne devînt trop onéreuse aux foibles, n'a pas été de leur laisser à disposer de quelque peu de bien pour leur petites commodités, mais bien de recommander aux supérieures d'avoir beaucoup d'application et de charité pour leur donner tout ce qui leur peut être nécessaire. Et ainsi c'est la règle où il se faut tenir. Car aussi bien on ne gagne rien de vouloir céder quelque chose à la cupidité: elle ne se contente jamais, et ce qu'on lui accorde ne sert qu'à lui en faire désirer davantage. De même ces permissions d'avoir des confitures en particulier et d'en pouvoir donner; c'est encore une occasion de plusieurs petits commerces et complaisances, dont le plus sûr seroit d'arracher jusqu'aux moindres racines. Et de plus, comme on ne se contente pas de donner à des religieuses des règles pour vivre sagement, mais qu'elles sont obligées de plus à vivre saintement, et que leur règle les oblige à retracer dans leur vie pénitente l'image de Jésus-Christ crucifié, on ne voit pas que ce soit favoriser ce dessein d'une mortification continuelle, que de se réserver quelqu'attache à ces délicatesses, qui ne peuvent être au plus permises qu'à des malades, et qui ne leur doivent même être données que de la main de l'obéissance, qui empêche qu'elles ne soient nuisibles, parce qu'elles ne sont pas recherchées ni désirées par celles qui les reçoivent.

Voilà, à ce que je crois, tous les articles sur quoi j'avois ordre de vous mander les sentimens de la mère Agnès et les nôtres. Je m'en vais les lui lire, afin qu'elle voie si j'ai bien exprimé ses pensées, et qu'elle le signe si elle l'approuve; car je ne prétends pas que ce que je dis ait aucun poids que parce

que c'est son sentiment, puisque si j'en ai quelqu'un qui soit bon sur tout ceci, je le tiens d'elle et de ses instructions qui ont formé depuis si longtemps la conduite de cette communauté; n'y en ayant pas une de nous qui n'ait appris d'elle les maximes de la vie religieuse, et qu'elle n'y ait encore plus formée par son bon exemple que par ses paroles. Je passerai ces dernières lignes quand je lui lirai cette lettre, car elle ne voudroit pas signer cet article, et je ne voudrois pas que cela l'empêchât de signer les autres.

Nous allons joindre nos prières à votre zèle pour obtenir de Dieu qu'il donne bénédiction aux soins que vous prenez de la réforme de cette maison. Il semble que Dieu ait quelque pensée de paix sur l'ordre monastique, car on entend parler de plusieurs monastères qui désirent se réformer sur l'exemple qu'en donne celui de la Trappe, dont la sainteté et la pénitence répand une odeur de vie qui ressuscite les morts.

Je souscris à tout ceci comme étant ce me semble très-juste.

Sœur CATHERINE-AGNÈS DE SAINT-PAUL. Rse indc.

DXCV. — A M. de Sévigné.

15 septembre (1669).

Je vous remercie très-humblement de votre unique et rare fruit. Vous avez le privilége de donner tout ce que vous voulez et d'accorder tout ce qu'on vous demande; et nous, au contraire, nous trouvons des impuissances partout. C'est pourquoi notre bâtiment de dedans ne vous apparoîtra point, parce qu'il y a un chérubin à notre porte qui en défend l'entrée avec une épée de feu, c'est-à-dire un anathème de notre mère l'Église. Et nous en trouverions un semblable contre nous à votre chambre, si nous voulions l'aller visiter. Ce qui oblige à rendre les privations réciproques; sinon que nous perdons plus à ne point voir vos jolies inventions, que vous ne ferez à voir des accommodemens fort naturels et grossiers.

DXCVI.—A M. de Sévigné.

Au sujet des novices qui allaient être reçues à Port-Royal pour la première fois depuis le rétablissement.

Vers le 20 *septembre* 1669.

Je n'eus pas hier un moment pour vous rendre mille grâces très-humbles de vos cachets. Je prie Dieu d'augmenter votre humilité, autrement je craindrois que, réussissant si bien à tout, vous ne fussiez trop satisfait de vous-même. Mais la prière la plus convenable c'est de demander à Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il se mette comme un cachet sur votre cœur, afin que lui seul, qui entre les portes fermées, y puisse entrer.

Je crains bien, mon très-cher frère, que vous n'ayez été du nombre des timides, au sujet de nos novices. Nous ne savions par quel motif M. de Saint-Benoît[1] s'étoit engagé à cette action, mais nous ne voulons pas y profonder : la plupart de nos bonnes affaires se font ainsi par la pointe de l'esprit, sans trop appréhender les suites. Il faut donner quelque chose à la prudence, mais il ne faut pas qu'elle étouffe la confiance en Dieu. Je ne dis pas cela pour vous taxer de manquer à cette grande vertu, car je sais que c'est votre dévotion ; néanmoins, comme elle n'a non plus de bornes que l'amour de Dieu, on peut quelquefois imperceptiblement ne lui rendre pas tout ce qu'on lui doit.

Je ne doute pas que vous n'offriez beaucoup à Dieu une chose aussi importante que celle-ci pour le renouvellement de ce monastère, afin que Dieu bénisse son héritage.

DXCVII.—A Madame la marquise de Sablé.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

22 *septembre* 1669.

J'admire votre foi, ma très-chère sœur, qui vous persuade

[1] Claude Grenet, curé de Saint-Benoît. Il a été supérieur de Port-Royal depuis le 14 juillet 1669, jusqu'à sa mort le 15 mai 1684.

que vous pourriez vous accommoder en un lieu qui n'est ni haut ni spacieux, mais bas et étroit, et dont la situation et la structure est capable de donner du dégoût. Et de plus, je ne sais si l'entremetteur s'est expliqué selon votre intention. C'est pourquoi je ne sais que vous dire, sinon que nous désirerions que Dieu fît tous les miracles qu'il seroit nécessaire pour faire réussir votre dessein. Je le supplie, ma très-chère sœur, qu'il bénisse tous ceux que vous avez pour être entièrement à lui.

DXCVIII.—A Mgr. de Péréfixe, archevêque de Paris.

Au sujet des novices qui avaient été reçues à Port-Royal-des-Champs[1].

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ce 3 *octobre* 1669.

Monseigneur, Nous ne mériterions pas la grâce que nous recevons de Dieu, et de la bonté que Votre Grandeur daigne avoir pour nous, si nous n'avions soin dans toutes les rencontres de faire monter notre reconnoissance jusqu'à la source d'où se répandent sur nous les biens et les consolations dont cette communauté se trouve comblée depuis qu'il vous a plu la regarder favorablement. C'est la raison qui nous oblige, Monseigneur, de ne pas passer cette occasion sans témoigner à Votre Grandeur combien nous lui sommes redevables de ce qu'elle nous a mises en état qu'en augmentant le nombre de cette famille, nous augmentons le nombre des personnes qui seront appliquées toute leur vie à lui rendre avec nous, soit auprès de Dieu par leurs prières ou envers elle par la soumission de leur conduite, tous les devoirs de respect et d'obéissance qu'elle peut attendre des plus humbles de ses filles, et des plus reconnoissantes de toutes les faveurs qu'elles recevront jamais de sa main. On nous en fait espérer une, Monseigneur, qui manque encore à notre entière satisfaction; et si Votre Gran-

[1] Le mercredi 2 octobre, M. le curé de Saint-Benoît donna l'habit aux cinq novices qui avaient été proposées le 15 du mois précédent. Ce fut la mère Agnès qui les reçut et qui fit toute la cérémonie, la mère abbesse étant malade au lit.

deur, qui a témoigné aux personnes de qui nous le savons[1] qu'elle vouloit honorer notre solitude d'une visite, nous fait cette grâce, comme nous l'en supplions très-humblement, j'espère qu'elle se persuadera, par expérience, d'une vérité dont je me rends caution pour toutes nos sœurs, en vous assurant, Monseigneur, qu'elles méritent toutes par leur soumission et leur respect la qualité que j'ose prendre en me disant, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissante fille et servante,

Sœur CATHERINE-AGNÈS DE SAINT-PAUL, R^{se} ind^{e}.

DXCIX.—A Mgr. de Péréfixe, archevêque de Paris.

Pour lui témoigner la part qu'elle prenait à son affliction de la mort de M. son neveu, qui avait été tué à la guerre de Candie.

Ce 22 *octobre* 1669.

Il y a des occasions si extraordinaires qu'elles dispensent des lois communes, et quoique notre profession nous oblige au silence et nous défende de prendre part aux nouvelles du monde, nous ne saurions, Monseigneur, demeurer indifférentes à celle qui nous a appris la perte que vous venez de faire de M. votre neveu, ni nous dispenser de témoigner à Votre Grandeur combien nous sommes sensibles à la juste douleur qu'elle en ressent. Car c'est même entrer dans les intérêts de l'Eglise, que de regretter la mort d'une personne qui a signalé sa valeur et sa piété, en exposant sa vie pour sa défense dans une guerre toute sainte. Mais permettez-moi aussi de dire, Monseigneur, que je crois que c'est encore davantage entrer dans les sentimens de cette divine mère, que de se réjouir avec elle de ce qui assure le véritable bonheur de ses enfans. Comme elle n'aime que leur salut, elle ne fait état pour eux que de ce qui est éternel, et elle croit qu'ils ont toujours assez vécu pour elle, quand ils ont pu mourir glorieusement pour Dieu. Ces occasions sont si rares en ces derniers temps, qu'il y auroit sujet, Monseigneur, de porter envie à la grâce que Dieu vient

[1] M. l'archevêque avoit témoigné à M. Hilaire qu'il vouloit venir céans. *(Note du manuscrit.)*

de faire à M. votre neveu, de ce qu'étant né d'une condition qui l'auroit toujours engagé à exposer sa vie pour le service du roi, il a été si heureux que de la pouvoir donner en servant Sa Majesté pour la défense de toute l'Eglise, et mériter par cette piété autant de récompense devant Dieu, qu'il s'est acquis de gloire dans le monde par les preuves extraordinaires qu'il a données de sa valeur.

Comme il est donc impossible, Monseigneur, que Votre Grandeur n'ait des sentimens fort partagés en une occasion qui a deux faces si différentes, dont l'une peut être le sujet d'une affliction fort sensible et l'autre le doit être d'une joie très-solide et toute chrétienne; nous tâchons de prendre part à l'une et à l'autre, dans l'espérance néanmoins que la douleur cédera bientôt à la consolation de la foi, et qu'après avoir satisfait à notre devoir par les prières que nous faisons, Monseigneur, pour le repos de celui que vous regrettez, nous passerons à l'action de grâces de la miséricorde que Dieu lui a faite, et de l'honneur qu'il fait à votre maison en sa personne d'avoir choisi celui qui en devoit être le soutien, pour l'être de la religion et de la foi, et s'élever, en mourant pour une si juste cause, à un rang de gloire infiniment au-dessus de tout ce qu'il y a de grand dans le monde, et qu'il y auroit pu prétendre dans la suite d'une plus longue vie. De quelque durée qu'elle puisse être, elle trouve sa fin, et elle disparoît en un moment lorsque nous arrivons à l'éternité. Et pour moi, Monseigneur, je m'en trouve déjà si proche, que j'ai de la peine à regarder les choses présentes d'une autre manière que je les verrai bientôt, quand la lumière de la vérité en découvrira le néant et le mensonge.

Je vous honore trop parfaitement, Monseigneur, pour ne vous souhaiter pas les avantages que j'estime les plus réels et les plus solides, les autres ne méritant pas d'être demandés à Dieu, quoiqu'il les donne quelquefois de surcroît, à ceux qui ne cherchent que son royaume et sa justice. C'est pourquoi, Monseigneur, je ne cesserai jamais de le supplier qu'il vous remplisse de toutes les grâces qui peuvent vous rendre véritablement grand devant ses yeux; et je m'estime la plus heureuse du monde, depuis que Votre Grandeur m'a fait l'honneur de

me témoigner par la dernière, qu'elle est persuadée que ce sont mes véritables sentimens, et que c'est avec une parfaite sincérité, de même qu'avec un très-profond respect, que je suis, etc.

DC.—A Madame la duchesse de Longueville.

Au sujet de Mgr le duc de Longueville, son fils, qui voulait entrer dans les ordres; la mère Agnès loue la peine qu'elle en éprouve, et le dessein qu'elle avait de s'y opposer.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ce 24 octobre 1669.

S'il plaît à Dieu, Madame, de continuer d'exercer Votre Altesse sérénissime non-seulement au dedans d'elle-même, mais encore au dehors, comme il arrive maintenant au sujet de la conduite de Mgr de Longueville[1] (de laquelle Votre Altesse sérénissime ne peut pas n'être point touchée, ayant, comme elle a, tant d'ardeur pour les intérêts de l'Eglise et pour le salut d'une personne qui est une partie d'elle-même), il faut, Madame, être bien sincèrement à Dieu, pour ne s'emporter point dans le juste ressentiment qu'il est permis d'avoir de ces excès. Je me promets, Madame, que Dieu donnera tant de modération à Votre Altesse sérénissime, qu'en exerçant son autorité sur une personne qui en doit entièrement dépendre, elle se soumettra en même temps à la providence de Dieu, sans laquelle il n'arriveroit pas de pareils désordres. Et comme cela n'est point encore fait, j'espère que Dieu l'empêchera une seconde fois, comme il a déjà fait la première. Cependant le zèle de Votre Altesse sérénissime lui sera très-agréable, et la crainte qu'elle a que sa divine majesté ne reçoive du déshonneur d'un dessein si irrégulier au regard d'une chose si sainte, lui sera un témoignage qu'elle est bien éloignée des vues que le monde pourroit avoir en une telle occasion.

Je prie Dieu, Madame, qu'outre la sagesse qu'il a donnée a

[1] Jean-Louis-Charles d'Orléans, duc de Longueville, né le 12 janvier 1646, reçut l'ordre de prêtrise en décembre 1669; il est mort le 4 février 1694.

Votre Altesse sérénissime, il inspire aux personnes de qui elle prendra conseil, la manière d'agir qui sera la plus droite, la plus juste et la plus efficace pour réussir dans le dessein qu'elle a de préserver celui dont elle désire tant le salut, de se précipiter dans une condition qui lui seroit si ruineuse.

Cette affliction, Madame, n'est pas du rang de celles dont on voudroit consoler Votre Altesse sérénissime; au contraire on la loue, et on l'estime heureuse de s'affliger pour un sujet qui donne une si grande preuve de sa piété qu'elle signalera encore davantage, si, après avoir fait tout ce qui sera en son pouvoir, Dieu ne permet pas qu'elle y réussisse : n'y ayant point de plus grand hommage qu'on lui puisse rendre, que de trouver bon qu'il renverse nos meilleures intentions, sa gloire et son honneur n'étant attachés qu'à ce qui dépend de sa sainte volonté; en sorte néanmoins qu'il ne laisse pas de récompenser la fidélité qu'on a eue de procurer ce qu'on a cru être le meilleur; et, comme dit le prophète, il réserve dans un vase les larmes qu'on a répandues pour son propre salut ou celui des autres. Nous lui exposerons, Madame, de tout notre pouvoir, le besoin qu'a Votre Altesse sérénissime d'une grâce très-particulière pour porter le poids de l'affliction qu'il lui envoie.

Sœur CATHERINE-AGNÈS DE SAINT-PAUL, R[se] ind[e].

DCI.—A M. de Sévigné.

Ce 10 décembre 1669.

Je vous suis tant obligée, mon très-cher frère, de la copie qu'il vous a plu de nous envoyer de votre excellente lettre, que je ne puis manquer de vous en remercier très-humblement, et de demander à Dieu pour récompense qu'il vous l'imprime dans le cœur. Je désirerois qu'il me fît la même grâce, ne me trouvant pas assez pénétrée de ces grandes vérités. J'ai été touchée de la lettre de M. le curé de Saint-Jacques, qui fait paroître son humilité, en faisant cas d'un petit billet. Ce qui m'a fait souvenir de ce que disoit feu M. de Saint-Cyran, que les âmes de grâce étoient comme les oiseaux qui se désaltèrent d'une goutte d'eau, et qu'il en faut des

seaux aux bêtes de la terre. Je vous demande vos prières, comme je vous promets les miennes, pour nous disposer d'aller au-devant de l'Époux.

DCII.—A Madame la duchesse de Longueville.

Sur la peine que cette princesse ressentait de ce que le duc de Longueville entrait témérairement dans les ordres.

Vers le 20 décembre 1669.

Dieu traite Votre Altesse sérénissime, Madame, comme il fait souvent les justes, auxquels il n'accorde pas ce qu'ils lui demandent dans la droiture de leur cœur et pour le seul intérêt de sa gloire; ce qui n'est pas contraire à ce qu'il promet dans l'Evangile quand il dit : *Tout ce que vous demanderez en mon nom, je vous le donnerai.* Car saint Augustin remarque que Jésus-Christ ne dit pas, je le donnerai à ceux pour qui vous le demandez, mais je vous donnerai à vous-même le fruit de votre prière, qui me sera toujours fort agréable. Ne regardez donc pas, s'il vous plaît, Madame, ce qui est arrivé comme le refus de vos prières; Dieu a ses fins, qui doivent régner sur toutes les nôtres: Mgr de Longueville n'est pas le seul qui s'engage témérairement dans les ordres; tous ceux qui commettent ce sacrilége déplaisent autant à Dieu que lui et doivent être l'objet des larmes de l'Eglise; mais il est vrai que ce qui est général touche moins, et que Dieu a donné à Votre Altesse sérénissime celui-ci pour son partage, afin que la douleur qu'elle en a satisfasse à Dieu pour le peu de respect qu'il porte à un état si saint. Mais, Madame, Dieu ne veut pas qu'on s'afflige trop; et lorsqu'on a reconnu sa volonté par l'événement, il faut l'accepter avec une entière soumission: ce que l'on doit faire principalement quand on n'a rien omis de ce qu'on devoit faire pour s'opposer à ce mal. C'est ce qui oblige Votre Altesse sérénissime de remercier Dieu de l'avoir rendue l'instrument du salut de Mgr son fils, en vous efforçant par tant de manières de le détourner de son dessein; ce qui a même attiré sur Votre

Altesse sérénissime le blâme des gens du monde qui ne craignent point Dieu.

Il vous reste encore, Madame, des ennemis invisibles à combattre, qui s'efforcent de vous plonger dans une tristesse excessive qu'ils couvrent du prétexte que vous en avez grand sujet. Mais quoi qu'il puisse arriver, il faut *que la paix de Dieu qui surpasse toute pensée garde nos cœurs et nos esprits en Jésus-Christ Notre-Seigneur*. C'est l'instruction que saint Paul nous donne cette semaine [1], et que Dieu vous a préparée dans le besoin que vous en aviez après la nouvelle que vous avez reçue.

Je supplie donc très-humblement, Madame, Votre Altesse sérénissime de croire que Dieu veut absolument qu'elle résiste à son affliction, et qu'elle fasse une sainte diversion de cet objet qui l'accable, en celui de la consolation qu'elle attend de la venue de Jésus-Christ en la terre. C'est ce que nous lui demanderons dans toute l'humilité de notre cœur, qui est tout pénétré du ressentiment de la peine de Votre Altesse sérénissime.

DCIII.—A M. Arnauld d'Andilly.

Au sujet de Madame de Longueville.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

Ce 21 décembre 1669.

Je suis en extrême peine, mon très-cher frère, de madame de Longueville qui se consume toute de tristesse, à ce qu'on nous a dit. Ce qui me soulage de la grande compassion que j'ai de ce qu'elle souffre, est de savoir que vous l'assistez et que Dieu vous donne tout ce qui est nécessaire pour cela. Je le supplie très-humblement qu'il vous augmente ce que vous avez déjà, et qu'elle demeure persuadée de l'affection et de l'application que vous avez pour ses besoins, comme elle a tout sujet de l'être, ne doutant point de la très-abondante charité que vous avez pour elle, et que vous auriez gratuitement,

[1] Dans l'épître du IIIe dimanche de l'Avent, Philip., c. IV, v. 7.

quand ce ne seroit pas le payement d'une dette qu'elle s'est acquise par tant de bons offices dont tous nos amis, et nous particulièrement, lui sommes redevables.

DCIV.—A Madame d'Elbène, religieuse de Fontevrault.

Pour la remercier de l'union qu'elle demande avec la maison de Port-Royal.

(1669.)

Je regarde comme un présent que Dieu nous fait l'inspiration qu'il vous donne d'avoir de l'union avec nous. Nous entrons dans votre dessein, ma très-chère mère, et nous estimons beaucoup l'avantage que nous aurons d'avoir acquis une nouvelle amie, du rang de celles que nous chérissons davantage parce qu'elles sont aimées de Dieu. Toutes les religieuses qui sont d'une même profession ne devroient être qu'une même chose, et cependant il arrive peu que l'on étende sa charité hors de son propre monastère. Vous êtes des premières à rompre cette règle, et à nous prévenir des offres de votre charité. Je vous en remercie très-humblement, ma très-chère mère, et de l'exemple que vous nous donnez de parler si humblement de vous-même. Est-ce que vous penseriez que nous serions si injustes que de nous attribuer la grâce que Dieu nous a faite de connoître la vérité, et de ce qu'il lui a plu de nous donner quelque force pour souffrir pour elle? Cette résolution nous appartient si peu, que nous ne saurions trop admirer que Dieu ait choisi des sujets si foibles pour mettre la main à des choses si fortes. Mais outre cela, comme nous sommes très-imparfaites, tout ce que nous faisons est accompagné de tant de défauts qu'il ne nous reste que de l'humiliation et un sujet éternel de louer Dieu de ce qu'il n'a pas permis que nous ayons été emportées par le torrent. Il nous seroit désavantageux, ma très-chère mère, que vous eussiez une autre idée de nous que celle que je vous en donne, qui est très-véritable et qui vous oblige, comme je vous en supplie de tout mon cœur, à demander à Dieu qu'il achève en nous la miséricorde qu'il a commencé de nous faire en nous rendant les filles de la vérité, en nous augmentant sa charité qui nous purifie de toutes nos taches.

M. de Sainte-Marthe, qui est l'entremetteur de l'union que Dieu nous donne avec vous, sera notre caution pour vous assurer combien elle nous est chère et que nous la conserverons de tout notre pouvoir.

Je demeure, ma révérende mère, votre très-humble et très-obéissante servante.

DCV.—A Madame de Rothelin, religieuse à Chelles.

Sur les peines d'esprit.

(1670.)

Ma très-chère sœur, Je vous aurois plus tôt remerciée, comme je fais très-humblement, des marques qu'il vous plaît de me donner de votre amitié, si j'avois reçu vos premières lettres; mais elles ont été adressées en un lieu où l'on ne nous connoît plus. Mon frère qui est venu nous voir nous a rendu la dernière en main propre.

Vous me faites grand'pitié, ma très-chère sœur, de souffrir de si grandes peines, dans lesquelles je désirerois de vous pouvoir soulager; mais il faudroit avoir plus de lumière et plus de connoissance de votre état que je n'en ai pour vous dire quelque chose sur quoi vous puissiez faire quelque fondement.

Je vous dirai seulement en général ce que je me dirois à moi-même, qui est qu'il ne se faut point troubler pour les appréhensions que l'on a de n'être point agréable à Dieu, si ce n'est qu'on remarque dans ses actions quelque chose qui déplaise à Dieu, à quoi peut-être on est attaché; ce qu'il punit quelquefois par ces délaissemens intérieurs, encore que ce ne soit pas en un sujet fort important. Car pour mériter que Dieu nous communique ses grâces, il faut se donner entièrement à lui, et être résolu de combattre et de détruire tout ce qui lui déplaît en nous. Quand notre conscience nous rend ce témoignage, il ne faut point s'inquiéter pour les sécheresses d'esprit dans lesquelles on se trouve, et par lesquelles Dieu éprouve si les âmes le cherchent sincèrement sans désirer de consolations spirituelles. Notre-Seigneur a voulu commencer sa passion en se livrant lui-même à une tristesse si

excessive qu'elle étoit capable de lui causer la mort; et ç'a été en cet état qu'il nous a mérité sa grâce pour souffrir les peines et les découragemens qui nous devoient arriver, dans lesquels il ne faut jamais croire qu'il nous ait abandonnés, puisqu'au contraire la souffrance est le caractère des vrais enfans de Dieu. Et saint Paul nous assure qu'il ne permettra pas que la tentation surpasse nos forces.

Je demanderai à Dieu pour vous, ma très-chère sœur, cette double grâce : l'une, qu'il vous fasse connoître s'il y a en vous quelque opposition à lui; et l'autre, qu'il vous fortifie pour porter votre peine comme une pénitence, et encore plus comme une reconnoissance de tout ce qu'il a souffert pour notre salut.

Je suis en son amour, votre très-humble et très-obéissante servante.

DCVI.—A Madame la duchesse de Longueville.

Sur la retraite de Mademoiselle de Vertus.

(*Février* 1670.)

Je supplie très-humblement, Madame, Votre Altesse sérénissime de regarder la séparation de Mlle de Vertus, non comme une privation, mais comme un présent que Votre Altesse fait à Dieu, qui lui est très-agréable, afin que cette vue soulage la douleur que Votre Altesse ressent de n'avoir plus auprès d'elle une personne de qui elle recevoit tant de soulagement. Ce lui sera un motif particulier de confiance en la bonté (du Seigneur), de ce que vous lui avez offert la consolation que vous trouviez en elle, pour être plus en état de la recevoir immédiatement de Dieu même par l'augmentation de votre foi et de votre charité envers lui. Si je pouvois, Madame, partager avec Votre Altesse sérénissime ce qu'elle souffre en cette rencontre, j'aurois de la joie de lui pouvoir témoigner que ce qui la touche m'est extrêmement sensible. Mais je me trouve incapable et de lui exprimer mon ressentiment, et encore plus d'y apporter aucun remède, sinon en me prosternant devant Dieu pour le supplier de guérir la plaie qu'il a faite lui-même en vous ôtant ce qu'il vous avoit donné.

Dieu est si puissant, Madame, qu'il peut calmer l'esprit de Votre Altesse lorsqu'il lui plaira de dire à votre cœur : *Je suis avec vous.* Et en effet, il n'a que cela à faire pour prendre la place de celle que vous regrettez, puisque c'est pour être plus à lui que vous consentez à en être privée, ce qui change la disposition de Votre Altesse, qui étoit bonne auparavant, en une très-bonne et qui, selon la parole de l'évangile de cette semaine[1], portera un grand fruit par la patience.

Je prie Dieu, Madame, que ce qui peut être si avantageux à la santé de votre âme ne fasse point de tort à celle de votre corps, Votre Altesse ayant besoin de toutes ses forces pour porter les épreuves que Dieu lui fait en tant de manières, et pour lesquelles il l'a prévenue d'une droiture de conscience et d'une pureté d'intention qui lui fait toujours prendre les meilleurs conseils que la lumière de son esprit naturel ne lui découvriroit pas. Ce sont, Madame, les grands dons de Dieu, qui ne sont pas toujours accompagnés de la paix de l'esprit, et qui n'ôtent pas les appréhensions du succès que peuvent avoir les choses; mais étant fondé sur un principe immobile comme est celui de la vraie crainte de Dieu, on n'est point ébranlé et l'on se trouve d'autant plus ferme que l'on ne donne point de lieu aux raisonnemens humains.

Je demande à Dieu, Madame, que les prières que je lui offre pour Votre Altesse sérénissime aient de l'accès vers sa miséricorde, et que je ne sois pas si misérable que de manquer aux grands besoins qu'elle a que Dieu l'assiste extraordinairement, puisqu'il m'a rendue, par tant de titres, la très-humble et très-obéissante servante de Votre Altesse sérénissime.

DCVII.—A la sœur Madeleine de Jésus, bernardine.

Au sujet de ses fréquentes maladies.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

Ce 5 mars 1670.

Je crains, ma très-chère sœur, que votre devise à l'avenir ne

[1] Évangile du dimanche de la sexagésime. S. Luc, ch. VIII.

soit ces paroles de l'Écriture : *Le Seigneur mortifie, et il vivifie; il mène jusques à la mort, et il en ramène :* car voici la troisième fois, en comptant votre maladie de l'hiver. Je ne laisse pas, ma très-chère sœur, de regarder votre état comme une faveur que Dieu vous fait, de multiplier les occasions de lui faire un sacrifice de votre vie, étant trop peu de ne mourir qu'une fois pour Jésus-Christ, qui est mort depuis le premier instant de son incarnation jusqu'à ce qu'il ait expiré en la croix, par une vive représentation et une acceptation volontaire de la mort qu'il devoit souffrir. Ainsi vous accomplirez la parole de saint Paul : *Je meurs tous les jours.* Et en même temps Dieu renouvellera en vous la vie de sa grâce, selon que dit le même apôtre : *Nous sommes comme morts, et voici nous vivons.* Je vous supplie très-humblement, ma chère sœur, de faire réflexion sur ce que je vous dis pour me l'appliquer à moi-même qui suis en un âge plus proche de la mort que vous, et moins disposée à la rendre une offrande agréable à Dieu. Je ne désire point de recevoir de vos nouvelles par vous-même; au contraire je l'appréhende jusqu'à ce que vous soyez en état de n'avoir aucune incommodité de m'en donner. Cependant je prie Dieu, qui est spectateur de ce qu'il a mis en nos cœurs l'une pour l'autre, de l'augmenter et de le purifier de plus en plus.

Sœur CATHERINE-AGNÈS DE SAINT-PAUL, Rse indne.

DCVIII.—A M. de Sévigné.

Sur les souffrances.

Ce 20 de mars 1670.

Je suis fort édifiée, mon très-cher frère, de ce que vous me témoignâtes devant le Carême, que vous désiriez passer ce saint temps dans le silence, ce qui me fit juger que je devois interrompre le petit commerce de nos billets; ce qui n'a pas empêché que je ne me sois toujours enquise de vos nouvelles, et ce que j'en appris hier m'oblige de vous témoigner la part que je prends à votre mal, qui est accompagné d'une si grande douleur qu'il vous fait avoir besoin d'une grande patience; je la

demande à Dieu pour vous, avec confiance qu'il vous donnera ce qu'il veut que vous ayez, puisque vous ne pouvez l'avoir que par sa grâce. Le pouvoir qu'il vous ôte de continuer vos saints exercices ne vous fera rien perdre, puisqu'il sera récompensé par la souffrance, ce qui est le comble des bonnes actions ; et un seul regard vers Dieu, avec un mot de prière que vous lui adresserez, tiendra lieu de tout votre office, et vous associera à ce saint Lazare qui ne disoit rien et ne faisoit rien, sinon de porter l'état où Dieu l'avoit mis. C'est la disposition que je désire que Dieu vous donne, et à moi celle de vous rendre en sa présence tout ce que je vous dois.

DCIX.—A M. de Sévigné.

Au sujet d'un sermon.—Penser à la mort.

Ce 21 mars 1670.

Après avoir été à la messe de Prime, Dieu m'a fait la grâce de retourner entendre le sermon, dont je suis parfaitement édifiée et contente. Il a été rempli de tant de belles et saintes instructions qu'il me semble que Notre-Seigneur nous dit ces paroles de l'Evangile : *Hoc fac et vives.* Je suis mortifiée de ne pouvoir rendre mes actions de grâces à M. le curé de vive voix. Je vous supplie très-humblement, mon très-cher frère, de m'acquitter de ce devoir, et de lui demander la continuation de sa charité pour nous, de laquelle nous lui sommes très-redevables.

Encore que le mal de poitrine soit fort fâcheux et même dangereux, j'espère néanmoins que vous ne mourrez point de ce genre de mort, au moins de celui que vous avez à présent. Je vous sais toutefois très-bon gré de penser à la mort, que je voudrois avoir toujours présente, pour dire après saint Paul : *Quotidie morior ;* car c'est trop peu de ne mourir qu'une fois pour Jésus-Christ qui est mort une infinité de fois, par une vive représentation et une acceptation volontaire de la mort qu'il a soufferte pour notre salut.

DCX.—A M. de Sévigné.

Ce 24 mars 1670.

Je vous envoie, mon très-cher frère, des billets pour la fête de demain, qui ne sont fondés que sur le mot d'*Annonciation* et de bonnes nouvelles. Je vous remercie très-humblement de vos fleurs, à qui je ne procurerai pas une plus longue vie, parce qu'il ne convient pas à des religieuses de cultiver des fleurs dans des pots. Notre bon curé nous a laissé une si bonne odeur de sa vertu que je n'en veux pas sentir d'autre.

DCXI.—A M. de Sévigné.

Le saint jour de Pâques.

Ce 6 avril 1670.

Alleluia! Que je souhaiterois, mon très-cher frère, que nous le puissions dire avec une petite participation de l'esprit des saints du ciel qui le chantent sans aucune interruption! au lieu que nous avons quelquefois des tristesses à contre-temps, comme les deux disciples d'Emmaüs de notre évangile, qui interrompent en nous la louange et la joie que nous devons avoir en Dieu. Voici de petits billets de la fête, qui sont fondés sur ce que saint Paul ordonne de *purifier le vieux levain.* Je n'ai pas été contente de ce qui vous est arrivé. Car je ne vous taxe point de mollesse au regard des besoins que votre infirmité vous rend nécessaires; mais vous le pouvez appliquer en ce qui regarde l'esprit qui cherche toujours quelque satisfaction, en quoi il dégénère de sa qualité, pour devenir presque terrestre comme le corps; et c'est ce qu'il faut tâcher le plus d'éviter en ce saint temps de la résurrection, où nous ne devons rechercher que les choses qui sont d'en haut.

DCXII.—A Madame la marquise de Sablé.

Pour la consoler de la mort d'une amie.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

Ce 24 *avril* 1670.

Le moyen, ma très-chère sœur, de savoir que vous êtes dans l'affliction, et de ne vous pas témoigner la part que nous y prenons, et tout ensemble le désir que j'ai que Dieu vous fasse tirer du bien de la douleur que vous sentez d'avoir perdu une si parfaite amie. C'est elle-même qui veut que vous surmontiez l'un par l'autre, et que la considération de son état, qui doit être aussi le vôtre, vous occupe davantage que toute autre chose. Cette diversion sainte vous sera plus utile et à elle-même, que vous désirez sans doute de soulager dans le besoin qu'elle en a, que de la regretter et de désirer qu'elle fût encore au monde où elle ne voudroit pas revenir.

Il n'arrive que trop souvent, ma chère sœur, que notre foi s'endort, et Dieu veut (la) réveiller par des rencontres affligeantes qui frappent nos sens d'une plaie salutaire, pour les rendre capables de s'appliquer à ce qu'ils ne pouvoient concevoir auparavant, n'étant remplis que de l'amusement et de l'enchantement du monde, comme l'Ecriture l'appelle, ou de quelqu'autre vue plus raisonnable, comme est celle qui vous cause tant d'inquiétude, et de laquelle je voudrois bien que Dieu vous eût délivrée pour votre repos, que je souhaite comme le mien propre. Ayez-en au moins le désir, ma très-chère sœur, et ne demandez pas à Dieu de bouche seulement, mais de tout votre cœur, que son royaume arrive : ce qui ne nous oblige pas de désirer la mort, mais bien de l'attendre sans en avoir de l'horreur, puisque nous savons bien comme chrétiennes qu'elle est le chemin qui nous doit conduire au royaume de Dieu ; et ce n'est pas une excuse de dire que l'on craint de n'y pas arriver, puisque l'on seroit les plus misérables de toutes les créatures si l'on n'avoit pas cette espérance, qui est aussi nécessaire que la foi, sans laquelle personne ne sera sauvé.

Oserois-je me promettre, ma très-chère sœur, que vous ne m'accuserez point d'indiscrétion de vous parler de la sorte? Certes je me tiendrois assurée que vous le trouveriez bon, si Dieu me l'avoit inspiré; mais peut-être l'ai-je fait à contre-temps, et d'une si mauvaise grâce, que vous ne pouvez n'en être point importunée. Je vous en demande très-humblement pardon, ma très-chère sœur, et je vous supplie de me faire la grâce de croire que j'ai plus de cœur que de sagesse, celui-là étant tout rempli de zèle pour vous honorer et pour me rendre, avec toute sorte de respect, votre très-obéissante servante.

DCXIII.—A la sœur Flavie[1].

Elle l'exhorte à prévenir le jugement de Jésus-Christ, dans l'état de grave maladie où elle se trouvait; elle l'assure du pardon, de la charité et des prières de toute la communauté de Port-Royal-des-Champs.

Ce 25 avril 1670.

Je n'ai pu apprendre, ma très-chère sœur, l'extrémité où vous êtes, sans être pénétrée d'une douleur très-sensible. Je me souviens de vous avoir vue autrefois quasi dans ce même état; néanmoins le regret que j'avois alors de vous perdre étoit adouci par la consolation que donne la foi dans ces rencontres, en ce qu'elle nous persuade que la mort même ne rompt point l'union que la charité a faite entre les personnes qui s'aiment pour Dieu. Mais ce que la mort n'eût pas pu faire en ce temps-là, de malheureuses rencontres de la vie l'ont fait à présent. Et je vous avoue, ma très-chère sœur, que cette désunion qui vous sépare d'avec nous depuis tant d'années me perce le cœur si sensiblement, surtout en vous sachant dans l'état où vous êtes, que me persuadant bien que quand même vous voudriez à cette heure nous témoigner d'autres sentimens, vous n'en rencontriez peut-être pas l'occasion, j'ai cru devoir tenter celle-ci, pour aller autant que je puis au-devant

[1] Voyez, sur cette sœur, *Histoire de Port-Royal* (par Besoigne), t. II, p. 297 et 477, et *Mémoires historiques et chronologiques*, t. I, p. 476.

de vous, ma très-chère sœur, et vous témoigner, en vous embrassant de tout mon cœur et en mêlant mes larmes avec celles qu'une sincère pénitence vous doit faire répandre devant Dieu, que c'est avec une plénitude toute entière d'affection que je vous remets de ma part tout ce que vous me pouvez devoir et que je vous donnerois même, si j'avois quelque mérite, de quoi vous aider à vous acquitter envers Dieu, afin que vous puissiez, dans cette heure qui est si proche, obtenir sa miséricorde éternelle.

Tout ce que je vous témoigne ici de mes sentimens, je puis vous le dire de la part de notre mère abbesse [1] et de nos sœurs, qui demandent à Dieu par des prières continuelles qu'il ne se souvienne point dans son jugement de toutes les choses qu'elles-mêmes veulent oublier, si vous avez regret qu'elles soient arrivées. C'est une des qualités que l'Ecriture attribue à Dieu d'être facile à apaiser, quand notre humilité et un regret sincère de l'avoir offensé nous fait avoir recours à sa miséricorde. Dites-lui donc, ma très-chère sœur, ces paroles si courtes, mais si efficaces quand elles partent d'un cœur humilié et également rempli de douleur et de confiance : *Mon Père, j'ai péché contre le ciel et contre vous, je ne suis plus digne d'être mise au rang de vos enfans.* Il n'en faudra pas davantage pour attendrir le cœur d'un Père si bon et si porté à la compassion, qu'il en est appelé *le Père des miséricordes.*

J'ai cru, ma très-chère sœur, qu'ayant eu autrefois tant de confiance pour moi, vous prendriez en bonne part cet avis que je vous donne et que vous ne devez attribuer qu'à la charité qui me presse de vous laisser ces dernières marques de mon zèle pour votre salut. Voilà le juge qui est à la porte ; vous lui ouvrirez avec confiance, si vous vous êtes auparavant accordée avec la vérité, qui est notre adversaire tant qu'elle nous accuse et que nous nous défendons ; au lieu que c'est elle-même qui nous délivre de la justice de Dieu, quand nous lui confessons nos fautes et ne mettons notre espérance qu'en sa seule miséricorde. Je vous supplie de croire que je ne ces-

[1] La mère Marie de Sainte-Madeleine du Fargis.

serai point de l'implorer pour vous, désirant autant que jamais d'être à vous et que vous soyez éternellement à Dieu.

C'est, ma très-chère sœur,

Votre très-humble et très-affectionnée sœur et servante,

Sœur CATHERINE-AGNÈS de SAINT-PAUL, R^{se} ind^{e}[1].

DCXIV.—A Madame la marquise de Sablé.

Sur la mort de son frère, Jacques de Souvré, chevalier de Malte, grand-prieur de France.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ce 27 *mai* 1670.

Je vous regarde, ma très-chère sœur, avec une extrême pitié dans la perte que vous venez de faire de M. votre frère[2], qui a de si grandes suites que je n'y puis penser sans y trouver de l'accablement. Je désirerois que la part que je prends à votre douleur la pût adoucir; mais je me crois plutôt capable de vous importuner que de vous consoler. La rencontre de la fête que nous honorons me fait espérer que vous recevrez du secours de la part du Saint-Esprit qui vient en la terre pour être le consolateur des âmes qu'il trouve dans l'affliction, car il n'y a que ceux qui sont désolés qui méritent une si sainte consolation comme la sienne, qui est ennemie des fausses satisfactions que donne le monde. Il vient pour essuyer les larmes de ceux qui pleurent et pour changer leurs amertumes en douceur, pourvu qu'on n'en veuille plus chercher qu'en lui et qu'on renonce à tout ce qui est capable de le contrister en nous. Je le supplie qu'il vous fasse ressentir les effets de ce mystère qui a fait de si admirables changemens dans ceux qui y ont participé la première fois, et que le Saint-Esprit renouvelle toujours dans les âmes qu'il trouve bien disposées à les recevoir, comme votre état présent vous y peut

[1] Voyez la réponse de la sœur Flavie, *Mém. hist. et chron.*, t. I, p. 480.

[2] Jacques de Souvré, fils de Gilles de Souvré, maréchal de France; il n'avait que cinq ans lorsqu'il fut reçu dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem : il parvint au grand-prieuré de France en 1667, et mourut le 22 mai 1670, en sa 70e année.

beaucoup servir. Il y a une bénédiction dans les afflictions qui ne se trouve point dans la prospérité du monde; car au lieu que celle-ci fait oublier Dieu, la souffrance nous conduit à lui comme à l'unique réparateur de tous nos maux, sans qu'il soit besoin d'user de prières fort longues, puisque le gémissement d'un cœur affligé qui se retourne vers Dieu est une prière très-efficace. J'espère, ma très-chère sœur, qu'il vous fera la grâce de tirer un grand fruit d'une chose si importante, et qu'à mesure que les créatures vous manquent, vous vous attacherez à Dieu de plus en plus; et de ma part je désire de me servir de cette occasion pour être, avec plus de respect,

Votre très-humble et très-obéissante servante.

DCXV.—A la sœur Flavie.

Elle rappelle à cette sœur l'occasion qu'elle lui avait donnée de lui écrire, par les compliments accompagnés d'excuses qu'elle avait fait faire par M. Dessaux.—Elle témoigne sa douleur de voir, par sa réponse, l'opposition qu'elle a à l'union et à la paix, et lui fait sentir son tort avec autant de modération que de charité.

Ce 29 *mai* 1670.

J'ai de la joie d'une part, ma très-chère sœur, d'apprendre par des marques sensibles, en voyant une si grande lettre écrite de votre main, que vous n'êtes pas en l'état où nous vous avions crue et qu'il y a lieu d'espérer qu'un mal qui tire en longueur pourra se guérir, si c'est la volonté de Dieu. Mais d'un autre côté je ne vous célerai pas que j'ai de la douleur de ce qu'il paroît par cette lettre que votre esprit est si fort prévenu contre ce qui pourroit tendre à l'union et à la paix avec nous, que vous tâchez en quelque sorte de troubler celle de l'Eglise par le discours inutile que vous faites sur un sujet dont il ne s'agit aucunement, et dont je ne vous avois pas mandé un seul mot. Vous savez, ma très-chère sœur, l'occasion particulière qui m'a engagée à vous écrire; qu'elle est venue de vous, et que je ne m'y suis point portée de moi-même. J'aurois pu néanmoins le faire sans vous donner sujet de vous en blesser, puisque je n'ai eu en vue en vous écrivant que l'obligation indispensable où est toute personne qui va se

présenter devant Dieu de se réconcilier avec son frère, avant que de paroître devant son juge.

Votre conscience ne peut ignorer ce que le public même a su de votre conduite envers nous; et on n'a vu de votre part aucun désaveu de plusieurs faits tout à fait contraires à la vérité, que l'on a publiés contre nous sur votre rapport et sous votre nom. Comment aurois-je donc pu, ma très-chère sœur, vous aimer comme je fais et souhaiter votre salut comme le mien, si, dans un péril aussi grand que celui où l'extrémité de votre maladie vous mettoit, je n'avois fait de ma part tout ce qui m'étoit possible pour vous offrir la paix, que vous ne sauriez obtenir de Dieu si vous ne nous l'avez demandée auparavant, puisque dans les fautes qui ont blessé la charité, Dieu ne reçoit aucune autre satisfaction, avant que l'on ait réparé le tort que l'on a fait aux personnes offensées. C'est pour cela, ma très-chère sœur, que je vous disois que j'allois au-devant de vous vous embrasser de tout mon cœur, afin de faire la moitié du chemin que vous étiez obligée de faire vous-même pour vous réconcilier avec nous, et que si l'extrémité où je me figurois que vous étiez réduite ne vous donnoit pas le temps ou la force de nous témoigner cette disposition, Dieu la pût voir au moins dans votre cœur par les sentimens de charité que vous pourroient donner ces marques que vous receviez de la tendresse de notre affection pour vous.

Je crois avoir satisfait en quelque sorte par là à ce que Jésus-Christ prescrit dans l'Evangile, et c'est la seule vue que j'ai encore dans cette dernière réponse, après laquelle je me retire et ne vous importunerai plus. Mais en récompense, ma très-chère sœur, je suis dans le dessein de presser la miséricorde de Dieu plus que jamais, afin d'obtenir pour vous ce qui dépend d'elle. Je sens le désir de votre salut si avant gravé dans mon cœur, que je ne puis douter que je ne sois toujours très-sincèrement, comme je vous en assure, etc.[1].

[1] La sœur Flavie mourut le 6 juin.—(Voyez la lettre de la mère Angélique de Saint-Jean, *Hist. de Port-Royal* (D. Clémencet), t. VII, p. 11.) Les religieuses de Port-Royal-des-Champs, firent pour elle les prières ordinaires et les continuèrent pendant trente jours.

DCXVI.—A Mgr. de Péréfixe, archevêque de Paris.

Pour lui rendre compte de sa lettre à la sœur Flavie.

Ce 3 *juin* 1670.

Monseigneur, Ayant appris de plusieurs personnes que vous avez témoigné depuis peu du mécontentement d'une lettre que j'écrivis il y a cinq semaines à la sœur Flavie, j'ai cru qu'il étoit de mon devoir que je me donnasse l'honneur d'informer Votre Grandeur de ce que j'ai fait en cette rencontre, dont on a tâché de lui donner une idée entièrement différente de ma véritable disposition. Je vous puis protester devant Dieu, Monseigneur, qu'il n'y a rien que je désire davantage, et pour moi-même et pour toute la communauté, que d'être assez heureuses pour vous donner toute notre vie toutes les marques que nous pourrons de notre respect et de notre obéissance, et qu'en particulier dans l'affaire dont il s'agit je n'ai pas eu la moindre pensée qu'il pût y avoir dans la conduite que j'ai tenue aucune chose qui pût déplaire à Votre Grandeur. Je n'ose, Monseigneur, m'engager à lui en faire un ample récit. Une personne que nous en avons pleinement informée[1], aura l'honneur de lui en rendre compte, si elle nous fait la grâce de l'écouter. Mais ce qui se peut dire en un mot est qu'il n'y est rien entré de ces intentions contraires à la paix de l'Eglise qu'on nous attribue. Et ainsi je ne puis comprendre comment ma sœur Flavie a pu voir dans une lettre, dont elle sait qu'elle a donné l'occasion et qui n'est pour elle qu'une réponse qu'elle doit mieux entendre que personne, ce que je n'ai jamais pensé en l'écrivant, et dont il n'y a pas un seul mot; tout ce que je lui mande des dispositions d'humilité et de pénitence où elle doit être en mourant, ne tombant que sur les fautes dont elle témoignoit avoir du regret, et par lesquelles elle avoit blessé l'union et la charité qu'elle nous devoit, en avançant contre nous une infinité de choses contraires à la vérité; comme tous ceux qui verront cette lettre, dont nous avons

[1] Madame de Longueville.

retenu copie, le discerneront sans peine, encore que pour lui garder le secret, j'aie à dessein évité de faire paroître l'occasion qu'elle m'avoit donnée de lui parler comme je fais. Votre Grandeur jugera sans doute qu'elle n'a pas fait paroître tant d'amour de la paix dans la réponse qu'elle y a faite. Mais je suis néanmoins fort disposée à le dissimuler; et n'ayant eu dessein que de la persuader de la véritable affection que je conserve pour elle, je lui en donnerai désormais des marques par mon silence, puisque mes paroles font sur elle un effet si contraire à mes intentions. Je me promets, Monseigneur, qu'elles trouveront plus de grâce auprès de Votre Grandeur, et qu'elle se laissera persuader par des protestations aussi sincères que celles que je lui fais, qu'il n'y a rien qui me donne plus de douleur que de savoir qu'elle ait quelque mécontentement contre nous, ne désirant rien avec tant de passion que de vous pouvoir témoigner combien je suis, etc.

DCXVII.—A Mgr. de Péréfixe, archevêque de Paris.

Elle le remercie de la manière favorable dont il avait reçu ce que madame de Longueville lui avait dit en sa faveur, touchant sa lettre à la sœur Flavie.

Le 8 *juin* 1670.

Monseigneur, Ayant appris par Son Altesse sérénissime madame la duchesse de Longueville, que vous avez eu la bonté d'écouter favorablement ce que Son Altesse sérénissime a bien voulu vous dire en notre faveur; j'ai cru, Monseigneur, que Votre Grandeur me permettroit bien de passer de l'affliction où j'étois d'avoir appris son mécontentement, en une reconnoissance et une action de grâces envers Dieu, et envers vous, Mgr, d'avoir donné créance à l'assurance très-sincère que Son Altesse sérénissime a bien voulu vous donner pour nous, du désir que nous avons de ne manquer jamais à l'obéissance et au profond respect que vous doivent des personnes que Dieu vous a assujetties, et qui savent que leur salut est enfermé dans la fidélité à un si grand devoir. C'est la protestation que je vous fais, Monseigneur, avec toute l'humilité qu'il m'est possible en qualité, Monseigneur, de votre, etc.

DCXVIII.—A Madame la marquise de Sablé.

Au sujet de la visite des évêques de la Rochelle et de Meaux, à Port-Royal-des-Champs.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ce 14 juin 1670.

Jusqu'à présent, ma très-chère sœur, nous avons éprouvé les avantages spirituels qu'il y a dans la solitude, et nous n'en prétendions point d'autres; et néanmoins il nous en est arrivé qui nous ont donné une consolation singulière, Dieu ayant inspiré Messeigneurs de la Rochelle[1] et de Meaux[2] d'honorer notre désert d'une visite. Ce fut la veille de l'Octave du Saint-Sacrement, et tout à fait à propos pour rendre à Notre-Seigneur Jésus-Christ un honneur qu'il n'avoit point encore reçu parmi nous, qui fut d'être porté à la procession par l'un de ces prélats, ce qui appartenoit à Mgr de la Rochelle, s'il lui eût plu de dire notre messe conventuelle, qu'il voulut laisser dire à Mgr de Meaux parce que c'étoit à lui que Mgr l'archevêque avoit donné la permission de confirmer quelques personnes de céans qui ne l'étoient pas.

Mgr de la Rochelle entra dans la clôture à la procession, qui nous édifia extrêmement de la piété et du grand respect dont il accompagna cette action, après laquelle il me fit l'honneur de me demander, et de me témoigner des bontés qui lui sont héréditaires, n'étant pas moindres que celles dont il vous a plu de me combler en toutes sortes de manières. Vous êtes heureuse, ma très-chère sœur, que Dieu vous ait donné un fils qui est aussi votre père, qui honore tant votre maison. Je crois aussi qu'il possède toute votre affection, pour les grandes qualités qu'il a selon Dieu et selon le monde. J'ai eu bien de la joie dans l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec lui, de remarquer qu'il s'applique beaucoup aux devoirs de sa charge,

[1] Henri de Laval de Boisdauphin, fils de madame de Sablé; nommé à l'évêché de Saint-Paul de Léon en 1651, il fut transféré à la Rochelle en 1661; il est mort le 22 novembre 1693.

[2] Dominique de Ligny.

et qu'il s'en acquitte avec autant de sagesse que de douceur; et parce que sa dignité demande tant de perfection, je me tiens obligée de la demander à Dieu avec grande instance, afin qu'il augmente le nombre des saints prélats desquels il y a beaucoup moins qu'il ne seroit à désirer.

Je ne vous souhaite pas, ma très-chère sœur, un aussi haut degré de vertu, parce que vous n'êtes pas sur le chandelier de l'Eglise comme cet illustre prélat, mais il faut pourtant monter bien haut pour arriver à l'amour de Dieu par-dessus toutes choses, sans lequel on ne se peut sauver. Dieu vous en donne un moyen bien puissant en vous privant des choses que vous devriez posséder, mais dont la privation est fort avantageuse pour vous détacher du monde qu'on est obligé de haïr, parce qu'on ne peut servir à deux maîtres. Je sers à Dieu, ma très-chère sœur, en vous rendant mes très-humbles respects, parce que Dieu m'a rendue votre très-humble et très-obéissante servante,

Sœur Catherine-Agnès de Saint-Paul, R[e] ind.

DCXIX.—A M. de Sévigné.

Sur la proposition qu'il faisait de bâtir en entier le cloître de Port-Royal-des-Champs.

Ce 21 *juillet* 1670.

Benedictus qui venit in nomine Domini. Je me sers, mon très-cher frère, de ces paroles qui ont été dites de Notre-Seigneur Jésus-Christ, parce que vous êtes un de ses membres vivans, et que c'est son esprit et sa grâce qui vous ramène d'un voyage, dont il n'a pas peut-être été l'auteur, parce qu'il aime la stabilité et l'immobilité dans la demeure qu'il a fait choisir. La peine que vous avez eue d'aller et de venir vous aura servi de pénitence; c'est pourquoi je n'en parle plus.

Pendant votre absence l'on m'a entretenue de la proposition que vous faites de bâtir notre cloître tout entier[1]. Cette

[1] Le vendredi 19 mai 1670, l'on commença à travailler au cloître, dont on avoit résolu de faire deux côtés. On commença par le côté qui conduit du réfectoire au bâtiment des enfans et aux infirmeries. Le 22 mai, M. Arnauld

magnificence m'a surprise; j'ai appréhendé que Dieu nous tentât dans cette occasion, pour voir si nous sommes fidèles dans la pauvreté, qui ne nous permet pas de désirer ni même d'accepter que ce qui nous est nécessaire. Or, vous savez qu'il n'y a que la seule galerie dont on ne peut se passer, et pour le second côté du cloître qui conduit au chœur il y a aussi quelque prétexte légitime; mais pour les deux autres qui feroient l'ouvrage parfait, c'est à quoi nous n'oserions prétendre, et nous craignons même que vous ne fassiez pas bien de nous l'offrir, au préjudice de nos frères et de nos sœurs qui sont plus pauvres que nous. Je me promets que cette espèce de remercîment ne vous déplaira point, parce que vous aimez la vérité qui vous découvrira quelque chose de plus parfait dans cette seconde libéralité que dans la première où votre esprit et vos yeux auroient plus de satisfaction.

Je me dispose d'aller demain communier à la messe, s'il plaît à Dieu de m'en faire la grâce, au bout des trois semaines qu'il plut à Notre-Seigneur de venir à moi pour m'emmener avec lui, comme il y avoit sujet de croire : il me faut préparer pour une autre fois qui ne peut être guère éloignée [1].

bénit la première pierre de ce côté, qui fut posée par la mère Agnès, avec les prières ordinaires, toutes les mères et quelques-unes des sœurs y étant présentes.—Le 21 juillet on commença à travailler aux arcades qui appuyent le dortoir, et à en creuser les fondemens, pour faire ensuite le second côté du cloître, qui mène de l'église au réfectoire. Le mardi 22, M. de Sainte-Marthe en bénit la première pierre, qui fut mise par la mère abbesse.—Le 6 août, on commença les fondations du troisième côté du cloître, qui étoit enfin résolu après beaucoup de délibérations. M. le curé de Saint-Benoît bénit la première pierre, qui fut mise par M. de Sévigné. Pour ce qui est du quatrième côté qui tient à l'église, et où l'on travailla ensuite, on ne fit point de cérémonie, parce que l'on s'est servi de l'ancienne fondation qui étoit bonne.—Le jeudi 22 octobre 1671, le cloître fut enfin achevé; M. de Saint-Benoît en fit la bénédiction, la clôture y fut mise, et les religieuses en prirent possession. (*Journal de Port-Royal.*)

[1] Le mardi 1er juillet, il prit une grande oppression à la mère Agnès, qui obligea M. de Sacy à lui donner les sacremens sur les six heures du matin, la mère le souhaitant beaucoup, et M. Hamon la jugeant en péril. Cet accident n'eut pas de suite. (*Idem.*)

DCXX.—A M. de Sévigné.

Sur divers sujets.

Ce mercredi, juillet 1670.

Vous me réduisez, mon très-cher frère, à n'avoir rien à dire, parce que vous en dites trop. J'étois assez récompensée de ce que vous aviez agréé mes billets, sans qu'il fût besoin que vous y ajoutassiez plus de remercîmens qu'ils ne valent. Pour expier cet excès de bonté, vous retiendrez, s'il vous plaît, le pupître dont vous avez fait un si bon usage que de vous en servir à prier Dieu, et une autre fois il donnera quelque petit soulagement à votre corps; ainsi en faisánt alternativement ces deux fonctions, il sera plus honoré qu'il n'auroit été dans l'intention de ses auteurs.

Je vous renvoie l'oraison funèbre de Madame[1], où nous avons vu de très-belles choses et très-édifiantes, en laissant à César ce qui appartient à César. Cette lecture nous a remis en l'esprit la mort si étonnante et si surprenante de cette princesse, qui s'effacera bientôt de l'esprit des hommes, de même que les autres grands coups que Dieu fera pour les réveiller. Vous n'êtes pas de ce nombre, mon très-cher frère, puisque vous observez si exactement vos dispositions, et dans la santé et dans la maladie. Votre état est maintenant composé de tous les deux, étant ni tout à fait guéri, ni tout à fait malade. Je désire que vous ayez assez de force pour présenter demain une victime, qui se promet que votre piété lui servira devant Dieu, pour suppléer à ce qui lui manque par elle-même, qui se prépare à vous le rendre de tout son cœur devant Dieu.

[1] Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans, morte le 30 juin 1670. Bossuet prononça son oraison funèbre, à Saint-Denis, le 21 août 1670. La lettre de la mère Agnès est donc inexactement datée dans le manuscrit, et doit être du mois de septembre.

DCXXI.—A M. de Sévigné.

Au sujet des sacriléges qui se commettent contre la sainte Eucharistie.

Ce 11 *août* 1670.

Je vous envoie, mon très-cher frère, les billets de saint Laurent et ceux de la sainte Couronne. Les billets qui vous sont échus ne parlent pas de l'abus des choses saintes, parce qu'il y en a sur toutes sortes de sujets, et il n'y a point de doute que ce ne soient les plus cruelles épines que celles qui regardent directement l'honneur de Dieu et la profanation des âmes, comme M. le curé vous le dit avec tant de zèle et de lumière; et je crois que l'horreur du sacrilége qui est arrivé[1], qui fait gémir tout le monde, doit principalement servir à nous réveiller, pour considérer avec amertume de cœur des sacriléges bien plus fréquents qui se commettent au regard de la sainte Eucharistie, qui ne frappent pas tant nos sens, parce qu'ils sont plus secrets, et qu'on n'y fait pas d'attention. Les réparations que l'on fait maintenant finiront bientôt, et il est à craindre que les autres sujets qui en méritent encore davantage par leur réitération ne finissent pas. Nous n'avons encore rien fait extérieurement; l'on nous a dit qu'il falloit attendre s'il n'y auroit point quelque mandement pour la campagne[2].

DCXXII.—A Madame la marquise de Sablé.

Sur l'évangile où Notre-Seigneur nous ordonne de chercher premièrement son royaume et sa justice.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ce 29 *d'août* 1670.

Je ne puis, ma très-chère sœur, laisser passer cette occasion

[1] Dans l'église de Notre-Dame, le dimanche 3 juillet, et pour la réparation duquel l'archevêque de Paris rendit une ordonnance qui prescrivait trois processions et trois jours de jeûne.

[2] Le *Journal de Port-Royal* dit qu'elles commencèrent ces processions le 12 août.

sans vous présenter mes très-humbles respects ; ou pour parler plus conformément à la bonté que vous avez pour moi, sans vous assurer que mon cœur se renouvelle tous les jours dans la tendresse qu'il a pour votre chère personne. C'est ce qui me fait désirer de plus en plus que vous soyez à Dieu autant qu'il y faut être pour mériter que Dieu se donne éternellement à vous. Car que seroit-ce si nous n'avions pas cette espérance que l'Eglise demande à Dieu cette semaine[1] par l'Oraison que vous aimez tant? Nous allons entrer dans l'évangile où Notre-Seigneur nous ordonne de chercher premièrement son royaume et sa justice; c'est sur quoi il se faut examiner; et ce qui me fait peur dans ces paroles, c'est ce qu'il dit qu'il le faut chercher premièrement, parce qu'on ne voudroit pas ne le point chercher du tout; mais c'est après s'être appliqué à beaucoup de choses qui ne tiennent lieu que de bagatelles en comparaison de la grande occupation que nous devrions avoir de ce qui regarde notre salut. Je demande à Dieu, ma très-chère sœur, pour vous et pour moi, qu'il nous fasse la grâce de penser sérieusement aux années éternelles. Je n'oublie point de prier tous les jours Dieu pour M. de la Rochelle afin qu'il soit un saint prélat, et qu'en vous rendant ce qu'il vous doit devant Dieu, il vous procure sa bénédiction, comme lui-même a besoin de la vôtre.

DCXXIII.—A M. de Sévigné.

Ce 22 octobre 1670.

Je voudrois, mon très-cher frère, que ce fût une chose fabuleuse que ce grand accès de fièvre que vous venez d'avoir; mais c'est une vérité qui me fâche bien fort, et je demande à Dieu qu'elle n'ait point de suite. Pour ce qui est de la fête d'hier[2], nous la célébrons avec précaution, en y joignant toutes les saintes vierges martyres et non martyres qui sont dans le ciel : c'est pourquoi elle nous est fort vénérable. Et

[1] XIIIe après la Pentecôte.
[2] De sainte Ursule et de ses compagnes.

pour mon particulier, j'honore en ce jour la grâce que Dieu m'a faite d'entrer en religion; je commençai hier la soixante et douzième année. Si la messe ne sonnoit point, je vous dirois quelque chose sur la visite que Dieu vous fait, dans laquelle je crois que vous lui dites : *Benedictus qui venit in nomine Domini.*

DCXXIV.—A M. de Sévigné.

L'incertitude où nous met la maladie honore la providence de Dieu, dont les fins nous sont cachées. Il faut attendre Dieu et le laisser faire.

Ce 25 *octobre* 1670.

Je ne pense pas, mon très-cher frère, que vous ayez été autant surpris quand la fièvre vous prit hier, comme je le fus d'apprendre qu'elle étoit venue, car je croyois que l'ayant eue continue depuis le premier accès, elle ne se régleroit point. Mais il est toujours meilleur d'être dans l'incertitude, pour honorer la providence de Dieu dont les fins nous sont cachées. L'on dit que quand la fièvre quarte prend avec violence, elle ne dure pas; néanmoins je retombe dans ma première erreur en disant cela, et je me mets au hasard de prendre de fausses mesures; c'est pourquoi, mon cher frère, il faut attendre Dieu et le laisser faire, dans l'assurance que tout ce qu'il fait réussit bien pour ceux qui l'aiment. Je le supplie de vous faire être de ce nombre de plus en plus.

Je voudrois que vous eussiez pu entendre le sermon de jeudi; vous auriez eu de la consolation de voir expliquer les belles armes dont Dieu nous revêt pour nous défendre dans les occasions, dont la maladie n'est pas des moindres. Vous les aurez lues dans l'épître du dimanche courant[1], où il y a la foi, la justice, la vérité, la parole de Dieu. L'on nous a fort recommandé de ne point mettre ces armes bas, parce qu'aussitôt que nous les quittons, nous recevons quelque coup dangereux de nos ennemis; et surtout il ne faut point quitter le bouclier de la foi, puisque le juste trouve sa vie en elle.

[1] Épitre du XXIe dimanche après la Pentecôte, Ephés., ch. IX.

Je vous supplie, mon très-cher frère, de réduire toute votre piété à peu de pensées et peu de paroles, car quand Dieu agit, il faut cesser; quand il parle, il ne faut qu'écouter, et il fait l'un et l'autre quand il nous visite par des maladies.

DCXXV.—A M. de Sévigné.

Les maladies deviennent la santé de l'âme quand on les souffre avec patience.

Ce 27 octobre 1670.

Je crois, mon très-cher frère, que vous attendez votre fièvre dans votre tranquillité ordinaire; car on nous assure que vous conservez la paix lorsque vous avez plus de mal. C'est une marque que Dieu vous blesse, et vous guérit tout ensemble: car quand on n'a point d'impatience dans les maladies, elles deviennent la santé de l'âme. C'est ce qui me fait espérer que Dieu vous fera devenir un homme nouveau, selon la maxime de M. de Saint-Cyran, qui est que le corps purifie l'âme en cette vie, et à la résurrection générale l'âme purifiera le corps. Cependant, si nous avions un véritable amour pour notre âme qui porte l'image de Dieu, tout ce qui lui seroit avantageux nous seroit agréable, encore que le corps en souffrît beaucoup. Mais ce qui sert de prétexte à l'amour-propre pour désirer de n'avoir point de mal, c'est que l'on craint de s'ennuyer et de manquer de bonne volonté; au lieu que nous devons avoir une ferme confiance que Dieu tempérera les maux, en sorte que nous les porterons de bon cœur. Nous avons pour modèle ces bienheureuses âmes du purgatoire qui souffrent infiniment, et qui ne voudroient pas souffrir moins, parce qu'elles sont assurées qu'elles auront toujours la force de porter toutes les peines que Dieu leur impose. Notre état est bien différent du leur, n'étant pas comme elles dépouillées de notre fragilité, mais nous avons un même Dieu qui nous peut soutenir comme elles. C'est ce que je lui demande, mon cher frère, et pour vous, et pour moi qui ne suis qu'une feuille que le vent emporte.

DCXXVI.—A M. de Sévigné.

Ce 31 octobre 1670.

L'on me dit hier au soir que votre fièvre commençoit plus doucement que les autres accès, et ce matin nous avons appris que vous avez été fort mal cette nuit; cela veut dire qu'il ne se faut guère réjouir du mieux, et qu'il se faut balancer entre l'espérance et la crainte. Ce qui nous donne une solide satisfaction, c'est d'être assurée que vous recevrez le bien et le mal de la main de Dieu, et qu'ainsi tout ce qui vous arrive vous sert à lui donner de plus grands témoignages que vous trouvez bon tout ce qu'il fait. Vous avez pour votre saint du mois le grand saint Martin, dont la sentence vous convient parfaitement bien, et elle est en effet l'abrégé de la vertu chrétienne, et qu'il est toujours au pouvoir de pratiquer, en quelqu'état que l'on puisse être. Je prie Dieu, mon très-cher frère, qu'il vous la donne et qu'il n'en prive pas celle qui vous la souhaite, et qui en a tant de besoin.

DCXXVII.—A M. de Sévigné.

Elle lui parle de deux bonnes lettres qu'on lui avoit fait voir.
(Titre du manuscrit.)

Ce 11 novembre 1670.

Je vous remercie très-humblement, mon très-cher frère, de vos présens, qui sont l'effusion de deux cœurs qui ne respirent que Dieu. Depuis que le monde ne vous a plus été rien, vous avez cru ne pouvoir faire une meilleure acquisition que de vous procurer de véritables amis, qui ne manquent jamais au besoin, et qui vous font part de tout ce que Dieu leur donne. C'est donc maintenant que votre œil est simple, ne regardant plus qu'un objet; que tout le corps de vos intentions est plein de lumière; je veux dire que vous êtes dans une disposition stable de suivre Dieu en toutes choses. J'espère qu'après vous

avoir conduit presque jusques aux portes de la mort par l'appréhension que nous a donnée votre maladie, il vous ordonnera de retourner en la terre des vivans, pour y mener une vie nouvelle, qui sera le fruit de tout ce que vous avez souffert. Je prie Dieu qu'il bénisse le remède que vous allez prendre, et que tous ceux que l'on vous fait se convertissent en des remèdes éternels, comme les appelle l'Église, afin qu'ils guérissent encore plus votre âme que votre corps, duquel il ne faut attendre que la destruction, pendant que l'âme ménage sa réparation pour l'éternité, dont elle fera part à son corps qui lui aura aidé à ce dessein en lui donnant tant de sujets de souffrance.

DCXXVIII.—A M. de Sévigné.

C'est prendre le parti le plus sûr que de s'attendre aux maux.— Réflexion sur le martyre des Machabées, et sur celui du prophète Daniel.

Ce 15 novembre 1670.

Je passai la journée d'hier, mon très-cher frère, entre la crainte et l'espérance. Mon espérance étoit fondée sur le sentiment de M. Hamon, qui se promettoit que vous ne l'auriez pas [1], et ma crainte sur ce que vous vous attendiez de l'avoir. Vous avez bien jugé l'un et l'autre. C'est prendre le parti le plus sûr que de s'attendre aux maux, pourvu que cette attente soit sans inquiétude ; car s'ils viennent, on les souffre plus doucement ; et s'ils ne viennent pas, on a presqu'autant de mérite que si on les avoit soufferts. Vos conjectures sont toujours bien fondées, parce que vous n'y regardez que l'ordre de Dieu ; ce qui vous fait juger que, vous ayant envoyé une maladie, ce n'est pas pour vous rendre si tôt la santé, laquelle vous ne voulez recevoir que de sa main, sans vous vouloir appuyer trop sur les remèdes.

Le temps qui court toujours nous a déjà fait passer l'histoire du martyre des Machabées, et celle du martyre du prophète Daniel quand il fut jeté dans la fosse des lions. Dans les pre-

[1] La fièvre.

miers, le martyre a été effectif, et dans le second il n'a été que dans la préparation du cœur. Les premiers ont parlé au tyran avec une force et une constance admirables; et le second n'a pas dit un mot lorsqu'on le précipita parmi les bêtes. Dieu a fait parler les premiers, et il a fait taire le second jusqu'après sa délivrance, qu'il dit à Darius, qui le croyoit dévoré, que Dieu avoit envoyé son ange qui l'avoit préservé des lions, parce qu'il avoit trouvé la justice en lui et même qu'il n'avoit point péché contre le roi. Il pouvoit rendre ce témoignage de lui-même auparavant que d'être jeté dans la fosse, mais il étoit si occupé de l'esprit de la prière qu'il avoit faite avec tant de fidélité en se mettant au péril de sa vie, qu'il la continuoit encore pendant qu'on le jugeoit à mort, comme aussi qu'il ne vouloit parler que pour glorifier Dieu, et non pour s'exempter de souffrir. Vous faites présentement le premier, mon très-cher frère, en ne vous plaignant point; et vous ferez le second avec nous quand nous lui rendrons les actions de grâces de votre santé. Je le supplie très-humblement que ce soit plus tôt que vous ne le croyez, afin que Dieu exauce nos vœux et nos prières.

DCXXIX.—A M. de Sévigné.

Au sujet d'une lettre de dom Loron, sur la souffrance.

Novembre 1670.

Pendant que je manque à vous rendre mes devoirs, pour avoir pris médecine deux jours de suite, vous pensez, mon très-cher frère, à me gratifier, en me communiquant la lettre du père de Loron, qui est excellente. Je vous en remercie très-humblement, comme d'un présent fort utile à une personne qui ne souffre point encore, mais qui doit attendre la souffrance comme le commencement de la vieillesse. Dieu vous y fait entrer le premier, afin que ce me soit une obligation pressante de marcher sur vos pas, et d'aspirer à tous les degrés de perfection que le bon Père vous marque dans sa lettre, dont le degré le plus élevé, c'est de craindre que la souffrance ne se retire de nous. Ce qui me fait souvenir de ce qui est dit dans

la vie des Pères, qu'un bon ermite ayant été un an malade, après avoir recouvré la santé, il se plaignoit que Dieu s'étoit déguerpi de lui. Ce mot de vieux gaulois vous fera sourire, mais il est néanmoins fort exprimant, et l'on s'en sert encore dans les affaires. Le sentiment de ce saint m'a fait admirer que tout ce qu'on peut dire par lumière des mouvemens qu'on doit avoir pour Dieu, soit ratifié par la pratique des âmes saintes; afin que l'on ne s'imagine pas que ce soit assez de conserver les vérités, mais qu'il n'est pas possible d'en posséder l'effet; au lieu qu'il se trouve des âmes qui s'en nourrissent, encore qu'elles ne les pénètrent pas.

Vous vous êtes acquis un parfait ami en la personne de dom de Loron, et un second en M. le curé. C'est un grand avantage d'être aimé des amis de Dieu, ce qui donne droit de lui dire ce verset auquel j'ai grande confiance : *Aspice me et miserere mei, secundum judicium diligentium nomen tuum.*

Nous faisons votre neuvaine, avec le plus de dévotion qu'il nous est possible. J'ai fort aimé le choix que vous avez fait de l'hymne : *Jesu dulcis memoria*. Je crois que vous avez envisagé ces paroles : *Jesu spes penitentibus*, et vous avez éprouvé les autres qui suivent; car le Fils de Dieu a agréé vos prières; il vous a été bon quand vous l'avez cherché, et il vous l'est encore davantage après l'avoir trouvé par la souffrance. Il faut donc, mon très-cher frère, que je vous porte une sainte envie, selon la doctrine du bon Père, et pour cela que Dieu m'augmente le zèle pour désirer de dire avec saint Paul : *Christo confixus sum cruci.*

DCXXX.—A M. de Sévigné.

Sur la continuation de sa maladie.

13 *décembre* 1670.

Je crois que vous aurez su, mon très-cher frère, que j'ai été toute la semaine dans un si grand épuisement de forces que je n'ai pu vous faire un pauvre petit billet, pour vous témoigner la part que je prends à l'épreuve où Dieu vous met en ce qu'après un petit intervalle de mieux, vous retombez

plus mal qu'auparavant. Dieu vous tente de ces heureuses tentations par lesquelles il veut s'assurer si le fond de votre cœur est ferme et immobile pour lui, comme l'Eglise le dit de sainte Luce. Les marques que nous recevons comme il faut ces conduites de Dieu, c'est de faire ce qu'il dit dans l'Evangile : *Quand vous verrez ces choses, levez vos têtes, parce que votre rédemption approche.* Ce qui se peut, ce me semble, appliquer à tous les renversemens qui arrivent en nous-même, qui sont des marques de rédemption quand nous les recevons non pas avec découragement, mais en relevant la tête de notre confiance vers Jésus-Christ qui vient à nous par la même voie par laquelle il a marché pour notre exemple.

Il y a quelques jours que je trouvai écrit dans un petit livre une explication de saint Augustin sur un verset des pseaumes: *Bonitatem et disciplinam*, etc. Je ne m'arrêtai qu'au second, où il dit : *Doce me disciplinam, donando patientiam, temperando flagellationem.* Je me servis de ces paroles, dont j'avois lors un besoin particulier. Elles sont fort propres dans toutes les rencontres où il plaît à Dieu de nous châtier. Je les dis à votre intention, mon cher frère, afin que Dieu vous donne cette grande vertu de patience, sans laquelle nous ne pouvons posséder nos âmes, ce qui nous rend incapables de posséder Dieu. C'est une des vertus qui me manque davantage, et que je désire le plus, afin que le Dieu de patience ne m'abandonne pas.

DCXXXI.—A M. de Sévigné.

Au sujet de son testament qu'il lui avait envoyé.

Décembre 1670.

Nous avons reçu, mon très-cher frère, le saint dépôt qu'il vous a plu nous envoyer; il nous a attendrie d'abord, mais il faut plutôt louer Dieu qui vous fait agir si chrétiennement. J'espère que l'accident que vous avez eu n'aura pas de mauvaises suites, et que Dieu vous fera habiter longtemps le désert pour y perdre entièrement ce qui vous peut rester de l'esprit du monde, et pour vous rendre conforme à ce divin

Enfant, qui se présentera à nous pour être notre modèle dans la simplicité et l'innocence ; et qu'ainsi on pourra dire de vous comme de saint Siméon, que l'ancien est devenu enfant en recevant l'Enfant entre ses bras. Je vous demande votre obéissance pour M. Hamon, et je le prierai de vous traiter selon votre infirmité et non selon votre zèle.

DCXXXII.—A M. de Sévigné.

Elle lui demande ses prières pour le jour anniversaire de son baptême.

Ce dernier jour de 1670.

Je vous envoie, mon très-cher frère, des billets du premier jour de l'an, dans lesquels on demande à Notre-Seigneur Jésus-Christ, en faveur du nom de Sauveur qu'il prend, sans lequel nous n'aurions jamais aucun droit de lui rien demander. Je vous demande vos prières, mon cher frère, pour un enfant nouveau-né, qui recevra demain le saint baptême. C'est un petit emblème, que je crois que vous entendrez bien, parce que je parle de moi-même qui suis née aujourd'hui, et qui renaîtrai demain en Jésus-Christ, après soixante-dix-sept ans accomplis, qu'on peut appeler courts et mauvais, selon l'Ecriture sainte. Je ne vous demande rien, mon cher frère, que je ne vous veuille rendre, désirant beaucoup de me bien acquitter de tout ce que je vous dois.

DCXXXIII.—A M. de Sévigné.

Pour le commencement de l'année.

Ce premier jour de 1671.

Je prie Dieu, mon très-cher frère, que ce que je lui ai demandé pour toute l'Eglise, qui est qu'il couronne l'année de toutes sortes de biens par ses influences favorables, vous soit particulier, et que votre âme soit engraissée d'une nouvelle abondance de grâces qui seront la suite du dépouillement du

vieil homme que nous avons dû faire hier, afin que n'ayant plus de vieux levain, nous soyons une nouvelle pâte. Je vous envoie ce que Dieu vous a donné par sort, et à M. le curé; il n'y a qu'un saint pour dom de Loron, n'ayant pu lui envoyer les autres; et puis, que ne tire-t-il point du bon trésor de son cœur, auquel je désire d'être unie, au commencement de cette année et pour le reste de ma vie; et je me joins, mon très-cher frère, à la dévotion que vous avez de garder le silence qui remplit autant le cœur, que la facilité de parler est un instrument qui le vide, comme notre père saint Bernard nous l'enseigne.

DCXXXIV.—A M. de Sévigné.

Il n'y a point de vie qui soit bonne si elle ne devient toujours meilleure : deux sortes d'humilité.

Ce 10 de janvier 1671.

Le billet qu'il vous plut de m'écrire, mon très-cher frère, le premier jour de l'an, méritoit une action de grâces bien prompte et bien particulière; mais ayant toujours été dans l'impuissance de la faire, je vous en suis toujours demeurée redevable jusqu'à présent, que je vous supplie très-humblement de la recevoir; mais non pas en toutes ses parties qui comprenoient une erreur, qui est le souhait que vous faites que je meure aussi bien que j'ai vécu, à quoi je m'oppose de toutes mes forces, n'y ayant point de vie qui soit bonne si elle ne devient toujours meilleure, selon le vieux proverbe gaulois qui m'apprend que mal vit qui n'amende.

Pendant que j'ai été dans la privation de toutes les choses saintes, vous avez fait des vaillances admirables, allant à la messe et à vêpres, etc. Voici des billets que l'on appelle des *recherches*, sur l'évangile de la perte de Notre-Seigneur au temple. Le sort vous le fait trouver dans un état le plus humilié de toute sa vie, et où il n'y a que ses plus fidèles serviteurs qui le veulent bien accompagner, ou plutôt l'imiter; car, quelque bonne pensée qu'on ait qui porte au mépris de soi-même, on ne désire point que cela s'étende plus loin que le

temps de la méditation. C'est ce qui fait distinguer à saint Bernard deux sortes d'humilité, l'une de connoissance, et l'autre d'affection. Par la première on se dit mille injures à soi-même, et par la seconde on aime mieux que d'autres nous les disent, parce que l'humilité devient réelle et véritable en cette seconde manière où même l'humilité ne paroît pas, mais seulement un mépris et une abjection, à quoi l'amour-propre ne sauroit trouver de prise, et qui d'ailleurs est capable de purifier tout l'orgueil de la vie; comme les indignités incompréhensibles que Notre-Seigneur a souffertes en la nuit de sa Passion ont été capables d'expier l'orgueil de tous les hommes.

Les deux autres billets se rencontrent tout à fait bien, ce me semble, principalement celui de dom de Loron, qui comprend la solitude et le travail qui composent une vie toute sainte. Je m'excite à profiter de nos billets par l'exemple de ces personnes si élevées et si rabaissées. Je prie Dieu, mon très-cher frère, qu'il m'apprenne à le mieux prier cette année que les précédentes, afin que je vous puisse payer toutes mes dettes.

DCXXXV.—Au père Bouchard, prêtre de l'Oratoire de Jésus, à l'Institution.

Après l'avoir remercié de la charité qu'il avait eue lors du rétablissement des religieuses de Port-Royal, elle lui parle du mauvais service de deux prêtres de l'Oratoire.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

De Port-Royal-des-Champs, ce 1er février 1671.

Mon révérend Père, Depuis que nous avons eu la bénédiction de vous connoître, j'ai toujours conservé dans mon cœur la reconnoissance de la charité que vous nous avez rendue en nous rétablissant par l'ordre de notre supérieur dans la liberté des enfans de Dieu, je veux dire dans la participation des divins mystères [1], ce que vous avez fait avec une bonté toute

[1] Lorsque M. de la Brunetière vint, le 18 février 1669, apporter l'ordonnance pour le rétablissement des religieuses de Port-Royal-des-Champs, il amena avec lui le père Hugues Bouchard, prêtre de l'Oratoire, qui commença ce même jour à les confesser.

particulière, nous ayant encore promis de nous faire participantes de vos saintes prières, et de rendre un bon témoignage de nous à feu Monseigneur l'archevêque [1].

Tous ces bienfaits, mon révérend Père, nous ont été fort considérables, et je vous l'aurois témoigné comme je fais à présent, si je n'avois cru que vous ne doutiez pas que nous ne fussions dans ce sentiment. Le sujet de celle-ci est pour vous supplier très-humblement d'ajouter à ces premières grâces celle que je vais vous demander, qui est de nous acquitter envers votre congrégation de la très-humble action de grâces que nous lui devons, d'avoir témoigné qu'elle nous croit dans l'état où nous devons être; au lieu que deux de vos pères nous ont fort désobligées en une occasion que je crois que vous aurez apprise. Nous ne demandons point de louanges, parce que nous n'en méritons pas, mais nous désirons qu'on nous fasse justice en ne nous estimant point suspectes, comme ces deux pères le publient.

J'ai cru, mon révérend Père, que vous auriez agréable que je vous fisse cette petite plainte, croyant être obligée de procurer à notre communauté la réputation que doivent avoir des servantes de Dieu pour édifier les personnes qui sont à lui.

Je vous demande très-humblement vos saintes prières pour nous obtenir la grâce d'avoir autant de fidélité dans la vertu, comme nous en avons pour embrasser la vérité dans toute notre conduite, ne désirant rien tant que de suivre les règles que l'Eglise nous propose.

Notre mère abbesse [2], qui m'a ordonné de faire celle-ci, croyant que vous l'aurez agréable de notre part, vous salue très-humblement.

Je demeure avec respect,

Mon révérend Père,

Votre très-humble et très-obéissante servante en Jésus-Christ,

Sœur CATHERINE-AGNÈS DE SAINT-PAUL, Relig[e] ind[e].

[1] Mgr de Péréfixe; il était décédé le 1[er] janvier 1671.

[2] La mère Marie de Sainte-Madeleine du Fargis.

DCXXXVI.—A M. de Sévigné.

Elle s'estimerait plus heureuse si elle eût achevé sa course.—La froideur est parfois plus profitable que la ferveur.

Ce 5 de février 1671.

J'avoue, mon très-cher frère, que j'aurois été plus heureuse si j'avois achevé ma course, que d'être sortie de ce mauvais rhume que j'ai eu si longtemps. Car encore que je confesse que tout ce que j'ai fait jusqu'à présent ne mérite que confusion devant Dieu, néanmoins je crois que la mort, acceptée de bon cœur comme la fin des péchés, est plus capable de satisfaire à Dieu que tout ce que nous pouvons faire en ce monde.

Au reste, il n'importe guère que vous soyez plus froid que vous n'avez été, le feu de Dieu subsiste dans la glace, et quelquefois la ferveur où l'on est, n'étant pas essentielle, ne fait que couvrir la froideur du cœur dont on ne s'aperçoit pas, parce qu'on se repose dans ces mouvemens de dévotion dans lesquels il peut arriver que les passions ne sont qu'endormies, mais non pas surmontées; au lieu que quand on se trouve tout froid, on ne pense qu'à se défendre des ennemis qui nous viennent attaquer.

La lettre de dom de Loron est très-édifiante, et tout ce que j'apprends de ce bon Père me donne une grande vénération pour lui. Que vous êtes heureux d'avoir de si bons amis! C'est une marque que Dieu vous aime, et une obligation que vous avez de l'aimer davantage de ce qu'il vous associe à ses plus dignes serviteurs.

Je n'ai point été à la messe depuis le jour de sainte Geneviève, et par conséquent je n'ai bougé du lit, ce qui me fait croire que nous serons encore quelque temps sans nous voir que devant Dieu.

DCXXXVII.—A Mgr. Pavillon, évêque d'Alet.

Elle lui témoigne sa reconnaissance, et lui rend compte de l'état de la communauté[1].

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

De Port-Royal-des-Champs, ce 10 février 1671.

Monseigneur, La grâce que Dieu nous a faite d'avoir tant de part à votre charité, me presse depuis quelque temps de me donner l'honneur de vous écrire pour nous renouveler toutes dans votre souvenir, et vous témoigner que notre reconnoissance augmente tous les jours, et que nous nous estimons très-heureuses d'avoir acquis votre sainte protection que vous étendez avec tant de bonté sur le général et sur le particulier de notre monastère. C'est ce qui m'oblige de vous rendre compte de l'accroissement de notre communauté, comme aussi de la diminution que Dieu en a faite en retirant plusieurs de nos sœurs à lui, ce qui sera marqué sur la nouvelle liste que j'ai cru, Monseigneur, que vous auriez agréable que nous vous envoyassions.

Nous aurions désiré de ne point accroître de nombre, mais nous n'avons pu l'éviter; ce qui nous est un sujet, ce me semble, de nous confier en la providence de Dieu, qui pourvoira s'il lui plaît aux personnes qu'il a envoyées, et pour le spirituel et pour le temporel, le grand nombre étant cause qu'on a beaucoup plus de peine à s'appliquer aux besoins de leurs âmes autant qu'on le désireroit et qu'il seroit utile. C'est ce qui rend les grandes communautés plus chargeantes, et qui met les supérieures qui les conduisent dans une plus grande nécessité d'une assistance de Dieu extraordinaire pour porter ce poids sans en être accablées, et de telle sorte que Dieu n'impute pas à leur négligence ce qu'il pourroit y avoir de déchet dans le troupeau qu'il a soumis à leur conduite. Nous sommes obligées de confesser qu'il y a beaucoup de dé-

[1] Lettre de la mère Agnès qu'elle ne put souscrire, étant dans la maladie dont elle mourut neuf jours après. (*Note du manuscrit.*)

fauts parmi nous, et qu'encore que Dieu nous ait fait la grâce de nous maintenir dans la vérité, nous ne nous sommes pas avancées dans la charité. Faites-nous la grâce, Monseigneur, de nous obtenir de Dieu la fidélité à marcher dans ses voies avec un nouveau courage. Nous ne manquons pas de secours pour notre perfection, ayant la liberté de communiquer avec les mêmes personnes de qui nous avons toujours reçu conduite, et par qui la bénédiction de Dieu s'est répandue sur cette maison. Il nous a aussi donné une mère abbesse qui a beaucoup de zèle pour maintenir une exacte observance. Elle m'a ordonné de vous supplier très-humblement, Monseigneur, de lui donner votre sainte bénédiction et à toute la communauté. Je vous la demande s'il vous plaît, Monseigneur, pour moi en particulier qui en ai plus de besoin que personne, quand ce ne seroit qu'ayant égard à mon âge, qui est de soixante-dix-sept ans.

Je suis, avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissante fille et servante.

LETTRES SANS DATE

I.—A M. Arnauld d'Andilly.

Elle sollicite son indulgence envers une personne qui l'avait offensé.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

Oserois-je, mon très-cher frère, vous demander une grâce, j'appelle ainsi ce que j'ai à vous exposer, puisque vous ne me le devez pas par justice, non plus qu'à celui en faveur de qui je vous fais cette très-humble supplication. Je me souviens que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire une sentence de votre main où vous m'apprenez que la charité aime tous ses enfans, soit qu'elle les supporte dans leurs foiblesses, soit qu'elle les reprenne dans leurs fautes; qu'elle conserve la patience dans sa colère, et l'humilité dans son indignation. Je sais qu'il y a des temps où cette disposition ne doit être que dans le cœur, et que la même charité prend le visage de l'aversion et de l'éloignement envers ceux qu'elle veut rappeler par cette voie; mais cette conduite lui étant étrangère, elle reprend bientôt sa douceur ordinaire pour exercer la propriété qui lui appartient, qui est de couvrir les péchés. Voyez donc, s'il vous plaît, mon très-cher frère, si le temps n'est point encore venu de vous souvenir de votre miséricorde après que vous avez été si justement irrité. Dieu nous promet son secours en temps convenable; vous savez mieux que nous si ce temps favorable est arrivé; vous en êtes le juge, et je ne suis que pour approuver tout ce que vous ferez, croyant que vous suivrez les mouvemens de la sagesse divine, qui dispose toutes choses avec force et avec suavité.

Je suis, mon très-cher frère, entièrement à vous.

fauts parmi nous, et qu'encore qu'
de nous maintenir dans la véri'
avancées dans la charité. Fa' ...ald de Luzancy.
de nous obtenir de Dieu l'
avec un nouveau coura' ... envers Dieu, envers le prochain et envers
pour notre perfectio ... lui-même.
les mêmes person ... ez que je vous dise quelque chose sur
duite, et par qu' ... m'oblige de l'entreprendre, encore que je me
maison. Il r ... et sans grâce pour cela ; mais parce que
coup de ... sujet, en ne le faisant pas, de croire que je
ordonn' ... par indifférence, j'aime mieux m'exposer à ce
lui d' ... attendre de mon incapacité, que de manquer à
Je ... témoigner le désir que j'ai de vous donner des preuves
r ... affection, qui répondent à votre humilité et à votre
... confiance.

J'ai été en peine, mon très-cher neveu, quel ordre je garderois en vous parlant, afin de ne pas confondre une chose avec l'autre. Il m'a semblé que je devois distinguer ce que j'avois à vous dire aux trois devoirs à quoi nous sommes principalement obligés, qui sont envers Dieu, le prochain et nous-mêmes.

Les personnes qui sont à Dieu, comme vous êtes obligé de croire que vous êtes, après tant de marques qu'il vous a données qu'il vous avoit choisi et mis à part en vous séparant de ceux qui ne le connoissent pas, et qui ne l'aiment pas jusqu'au point de le préférer à toutes choses; les personnes, dis-je, qui sont si heureuses d'être de ce nombre, doivent avoir pour premier objet de leur mouvement intérieur une reconnoissance vers sa bonté qui possède tout leur cœur, et qui soit inébranlable au regard de toutes les craintes qu'ils peuvent avoir, que la grâce que Dieu leur a donnée si gratuitement ne les rende plus coupables que ceux qui ne l'ont pas reçue, parce qu'ils n'y correspondent pas dans toute l'étendue qu'ils devroient. Il est vrai que la connoissance de vos défauts vous doit donner ce sentiment, et c'est le dessein de Dieu qu'ils servent à vous humilier profondément en la vue de ses miséricordes sur vous. Mais après avoir satisfait à cette vue en la manière que la grâce l'inspire, c'est-à-dire avec paix et en

...t votre âme devant Dieu par l'aveu de votre ingra-...t que la même grâce prenne le dessus, et qu'elle ...e croire qu'elle est infiniment meilleure que ...s misérable, afin de passer de la crainte et de la con-...a la confiance parfaite que vous devez avoir en Dieu, ...as écouter les raisonnemens de l'esprit humain, qui voudroit trouver en lui-même et dans son expérience quelque fondement pour espérer en Dieu, et de pouvoir présupposer qu'il n'est pas tout à fait indigne qu'il lui continue ses grâces; ce que vous croyez être une pensée très-équitable, et en quoi vous vous fortifiez par la vérité même qui vous demande le profit des talens qu'il vous a mis entre les mains.

Mais rien ne nous fait tant connoître la simplicité de la foi avec laquelle nous devons aller à Dieu, que de ce qu'elle nous oblige non-seulement à nous surpasser nous-mêmes dans notre raisonnement, mais encore à ne nous pas appliquer toutes les vérités, sinon à mesure que Dieu nous les inspire et qu'il se veut servir des unes et des autres pour nous donner les sentimens qu'il veut que nous ayons. Et c'est en quoi principalement l'on pratique la soumission presque aveugle qu'on doit avoir à la conduite, en la recevant sans réplique, encore qu'on ait des raisons si puissantes à alléguer, puisqu'elles sont fondées sur les oracles de Dieu lui-même; et c'est peut-être de ce silence que parle le Prophète quand il dit qu'il s'est tu des bonnes choses pour se rendre à d'autres meilleures.

Qui vous parleroit, mon cher neveu, de la crainte que vous devez avoir pour Dieu parce qu'il est terrible en ses conseils sur les enfans des hommes, vous tâcheriez d'entrer dans ce sentiment, croyant que ce seroit une présomption de vous en vouloir excepter; et il est vrai aussi que vous n'en êtes pas exempt pour être plus juste qu'un autre, mais parce que Dieu veut que vous alliez à lui par une voie différente, pourvu que ceux entre les mains de qui vous avez remis votre âme vous la proposent.

Je me souviens d'une pensée de M. de Saint-Cyran, qui dit que si la sainte Vierge eût été moins humble qu'elle n'étoit, elle n'eût pas consenti à l'Incarnation, croyant que ce

---

II.—A M. Arnauld de Luzancy.

Elle l'instruit sur ses devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers lui-même.

Le désir que vous avez que je vous dise quelque chose sur vos dispositions, m'oblige de l'entreprendre, encore que je me trouve sans lumière et sans grâce pour cela; mais parce que je vous donnerois sujet, en ne le faisant pas, de croire que je l'aurois omis par indifférence, j'aime mieux m'exposer à ce que je puis attendre de mon incapacité, que de manquer à vous témoigner le désir que j'ai de vous donner des preuves de mon affection, qui répondent à votre humilité et à votre confiance.

J'ai été en peine, mon très-cher neveu, quel ordre je garderois en vous parlant, afin de ne pas confondre une chose avec l'autre. Il m'a semblé que je devois distinguer ce que j'avois à vous dire aux trois devoirs à quoi nous sommes principalement obligés, qui sont envers Dieu, le prochain et nous-mêmes.

Les personnes qui sont à Dieu, comme vous êtes obligé de croire que vous êtes, après tant de marques qu'il vous a données qu'il vous avoit choisi et mis à part en vous séparant de ceux qui ne le connoissent pas, et qui ne l'aiment pas jusqu'au point de le préférer à toutes choses; les personnes, dis-je, qui sont si heureuses d'être de ce nombre, doivent avoir pour premier objet de leur mouvement intérieur une reconnoissance vers sa bonté qui possède tout leur cœur, et qui soit inébranlable au regard de toutes les craintes qu'ils peuvent avoir, que la grâce que Dieu leur a donnée si gratuitement ne les rende plus coupables que ceux qui ne l'ont pas reçue, parce qu'ils n'y correspondent pas dans toute l'étendue qu'ils devroient. Il est vrai que la connoissance de vos défauts vous doit donner ce sentiment, et c'est le dessein de Dieu qu'ils servent à vous humilier profondément en la vue de ses miséricordes sur vous. Mais après avoir satisfait à cette vue en la manière que la grâce l'inspire, c'est-à-dire avec paix et en

prosternant votre âme devant Dieu par l'aveu de votre ingratitude, il faut que la même grâce prenne le dessus, et qu'elle vous oblige de croire qu'elle est infiniment meilleure que vous n'êtes misérable, afin de passer de la crainte et de la confusion à la confiance parfaite que vous devez avoir en Dieu, sans écouter les raisonnemens de l'esprit humain, qui voudroit trouver en lui-même et dans son expérience quelque fondement pour espérer en Dieu, et de pouvoir présupposer qu'il n'est pas tout à fait indigne qu'il lui continue ses grâces; ce que vous croyez être une pensée très-équitable, et en quoi vous vous fortifiez par la vérité même qui vous demande le profit des talens qu'il vous a mis entre les mains.

Mais rien ne nous fait tant connoître la simplicité de la foi avec laquelle nous devons aller à Dieu, que de ce qu'elle nous oblige non-seulement à nous surpasser nous-mêmes dans notre raisonnement, mais encore à ne nous pas appliquer toutes les vérités, sinon à mesure que Dieu nous les inspire et qu'il se veut servir des unes et des autres pour nous donner les sentimens qu'il veut que nous ayons. Et c'est en quoi principalement l'on pratique la soumission presque aveugle qu'on doit avoir à la conduite, en la recevant sans réplique, encore qu'on ait des raisons si puissantes à alléguer, puisqu'elles sont fondées sur les oracles de Dieu lui-même; et c'est peut-être de ce silence que parle le Prophète quand il dit qu'il s'est tu des bonnes choses pour se rendre à d'autres meilleures.

Qui vous parleroit, mon cher neveu, de la crainte que vous devez avoir pour Dieu parce qu'il est terrible en ses conseils sur les enfans des hommes, vous tâcheriez d'entrer dans ce sentiment, croyant que ce seroit une présomption de vous en vouloir excepter; et il est vrai aussi que vous n'en êtes pas exempt pour être plus juste qu'un autre, mais parce que Dieu veut que vous alliez à lui par une voie différente, pourvu que ceux entre les mains de qui vous avez remis votre âme vous la proposent.

Je me souviens d'une pensée de M. de Saint-Cyran, qui dit que si la sainte Vierge eût été moins humble qu'elle n'étoit, elle n'eût pas consenti à l'Incarnation, croyant que ce

mystère tout divin étoit trop disproportionné à sa petitesse; ce qu'il faut, ce me semble, appliquer à ceux qui se croient trop indignes des grâces de Dieu, parce qu'ils n'ont pas assez d'humilité pour les recevoir dans l'aveu qu'elles sont toutes gratuites.

Mais encore que Dieu agisse vers une âme avec tant de bonté, sans attendre qu'elle ait encore rien fait pour mériter les dons qu'il lui veut faire, il exige d'elle néanmoins qu'elle les lui paye après les avoir reçus, et c'est à notre prochain à qui il transporte cette dette, qu'il ne nous remet point jusqu'à ce qu'il voie que nous avons satisfait ce créancier, auquel nous ne sommes jamais quittes pour ce qui est de l'amour et de la charité que nous lui devons, qui s'étend bien plus loin que les devoirs extérieurs. Que si Dieu nous commande de l'aimer, de le respecter, de le souffrir, de le servir, et de nous faire tout à tous pour gagner le cœur et l'affection de tous; si Dieu, dis-je, qui nous ordonne tout cela ne nous promettoit sa grâce pour le faire, on y trouveroit sans doute plus de difficultés que de rendre à Dieu la crainte, l'amour et l'honneur qu'on lui doit; mais ce seroit pourtant se tromper que de le croire, puisque l'un et l'autre nous est également possible et impossible, selon qu'il plaît à Dieu ou de nous assister, ou de nous laisser à nous-mêmes.

Que si c'est un sentiment commun qu'il est plus aisé de plaire à Dieu qu'au prochain, c'est seulement parce qu'on aperçoit moins les fautes qu'on fait envers Dieu, puisque les unes et les autres viennent en effet d'un même principe, ceux qui aiment véritablement Dieu, ne pouvant pas manquer d'aimer leurs frères; et je pense que cela veut dire qu'ils voudront les aimer, qu'ils feront tout leur possible pour travailler à cet amour; ce qui se fait principalement en le demandant à Dieu, et en veillant sur soi-même pour ne déplaire à personne. Que si après cela on y fait des fautes et des fautes fréquentes, il faudra toujours se relever et rallumer le feu que le vent de la tentation auroit voulu éteindre, sans jamais s'en prendre à personne, croyant qu'il y en a de si difficiles qu'on ne peut s'accommoder avec elles, ce qui seroit vrai si on agissoit par la nature; mais le Saint-Esprit nous assure que toutes les eaux

ne sauroient éteindre la charité; ce qui nous doit donner courage, et nous faire espérer que nous surmonterons toutes les difficultés qui pourroient s'opposer à l'union que nous devons avoir avec tous ceux qui sont les enfans de Dieu comme nous.

Je ne puis m'empêcher de vous spécifier la première des personnes que vous devez regarder après Dieu[1], et à qui vous avez sans doute dessein de rendre tout ce que vous devez; mais comme on n'est parfait en rien, vous manquez peut-être en cela comme dans les autres choses; et la preuve que vous en pouvez avoir n'est pas si vous croyez ne point faire de fautes, mais si lui-même ne trouve point que vous en fassiez; car c'est à un père à donner la loi à son enfant, et à un enfant de la recevoir telle qu'elle est, pourvu qu'elle soit approuvée de son Père céleste; et c'est ce que je crois que vous n'avez point de peine à discerner, tout ce que mon frère désire de vous n'étant point contraire à Dieu; et puisque vous êtes seul auprès de lui, c'est un motif pour vous obliger à faire tout pour les autres, afin qu'il trouve en vous la douceur et la satisfaction qu'il pourroit attendre si vous étiez tous unis pour conspirer à lui obéir et à lui plaire, de quoi vous ne devez point croire vous être bien acquitté jusqu'à ce qu'il en soit content lui-même. Je me tiens si assurée, mon cher neveu, que vous agréerez tout ce que je vous dis, que je n'ai point eu crainte de vous blesser en vous disant librement mes pensées sur ce sujet.

Il me reste à vous parler de ce que vous vous devez à vous-même : en quoi je prétends de détruire avant que d'édifier, croyant qu'il seroit nécessaire de vous ôter la trop grande dureté que vous avez pour votre corps, de quoi vous vous excusez toujours en disant que vous n'avez que trop de tendresse pour vous-même. Il peut bien être vrai en ce qui regarde l'esprit, mais non pas en ce qui est de votre conservation à laquelle vous n'avez nul égard, et cela sans qu'il soit besoin de l'exposer, car en ce cas il n'y auroit rien à redire; mais de veiller beaucoup, de manger trop peu, trop tard, et de travail-

[1] Arnauld d'Andilly, son père.

ler par-dessus ses forces, je ne pense pas que cela mérite d'autre nom que celui d'une grande indiscrétion, et de l'opinion que vous avez que vous êtes le maître de cette conduite, encore que vous ne deviez rien faire moins que de vous porter par vous-même à des choses qui peuvent faire grand tort à votre santé, et vous rendre incapable d'une vie réglée et modérée, telle que le doit faire une personne dans l'état où vous êtes. Que si vous n'aviez à faire la guerre qu'à la vie animale, il ne faudroit pas laisser votre zèle sans exercice; mais ayant un nombre infini d'ennemis intérieurs, il y a de quoi vous occuper à les combattre et à vous venger d'eux, et non pas d'un autre qui ne vous fait pas de mal. Et quoique je les appelle invisibles, l'on ne laisse pas néanmoins de les apercevoir et de se voir prévenu à tout moment de l'amour-propre, de la vanité, de l'orgueil, du désir de se satisfaire, et de tous les autres mouvemens qui naissent de notre corruption, qui ne nous donnent point de trève. Ce sont ces ennemis qu'on ne peut traiter trop mal, en leur refusant tout ce qu'ils demandent, et en demandant secours à Dieu contre eux, mais à condition de porter avec patience et avec humilité le retardement de notre délivrance, sachant que ce que nous souffrons de cette part est une peine que la justice de Dieu nous a infligée pour punition de nous être rendus esclaves volontaires de nos passions. C'est pourquoi il faut plutôt gémir de se trouver en cet état, que de prétendre d'en sortir jusqu'à ce que nous sortions de cette vie, et c'est ce qui nous oblige à désirer la mort pour voir mourir tous nos ennemis avec nous.

J'ai cru, mon cher neveu, que vous pouviez avoir besoin de ces avis, principalement de celui de procurer la paix à votre âme, non pas une paix qui vous tienne dans l'assurance ni dans l'oisiveté, mais une paix de soumission et de repos en remettant à Dieu toutes les sollicitudes de votre avancement, pour ne l'attendre que de sa seule grâce, qui bénira, s'il lui plaît, la volonté qu'il vous a donnée de n'être qu'à lui. C'est de quoi je le supplie de tout mon cœur, et de vous inspirer de le prier pour moi, qui aurois plus sujet de me plaindre que vous, et qui ne ferois autre chose si je croyois que mes plaintes me pussent rendre meilleure.

On lisoit un de ces jours une parole de Notre-Seigneur à sainte Thérèse, qui est : « Cherchez-vous en moi et vous vous trouverez. » Elle en reçut l'intelligence en même temps, qu'elle ne nous a pas découverte; mais s'il est permis de donner tel sens qu'on veut, pourvu qu'il se rapporte à Dieu, je pense que se chercher en Dieu, c'est chercher Dieu en qui toutes choses vivent, et que s'étant trouvé en lui de cette sorte, il ne faut pas en sortir pour se posséder soi-même, mais demeurer toujours dans ce centre de tout notre être pour n'avoir de vie et de mouvement qu'en lui, puisque nous ne sommes que comme une goutte d'eau qui se sèche aussitôt qu'elle est séparée de sa source. Cela veut dire, dans la pratique, que les réflexions qu'on fait sur soi-même, si elles ne sont pas inspirées de Dieu, nous retirent plutôt de lui qu'elles ne nous en approchent, et qu'il vaut bien mieux se perdre en lui par une conversion entière de son cœur lorsqu'on se trouve accablé de ses misères, pour ne rien espérer que sous l'ombre de sa protection, selon le dessein qu'il a de nous rassembler sous ses ailes, comme il le dit dans l'Évangile. Mais on attend pour cela qu'on soit mieux disposé, au lieu qu'il faut commencer et finir par la même chose, qui est le supplément de ce que nous n'avons pas encore fait, et qui seroit de même l'accomplissement de tout le bien que Dieu nous auroit fait la grâce de faire.

Toute l'éternité doit être employée par les élus de Dieu à le bénir, à le glorifier, sans faire jamais aucun retour sur eux-mêmes. C'est ce qu'il faut commencer à faire dès cette vie sans interrompre cet exercice, qu'autant que l'Esprit de Dieu nous y oblige, en nous faisant ressentir l'indignité où nous sommes et les empêchemens qu'on trouve à une occupation si sainte, qui est néanmoins le bonheur de cette vie, comme elle sera la félicité de l'autre. C'est pourquoi il y faut toujours aspirer en faisant ce que dit saint Paul, qu'il faut être comme triste, mais toujours dans la joie, c'est-à-dire dans la joie de l'espérance en Dieu qui vous a déjà délivré des plus grands maux, qui vous en délivre encore en vous en séparant par la volonté qu'il vous donne de vous en préserver, et qui vous en délivrera toujours pour combler ses miséricordes sur votre âme.

III.—A M. de Ronceray (Arnauld de Luzancy).

Sur les nouvelles assurances de son affection — Les défauts dont Dieu ne nous délivre pas encore doivent être un sujet d'humilité et non de découragement.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ce 25 janvier.

La nouvelle assurance que vous avez pris la peine de me donner, mon très-cher neveu, de votre affection pour moi, n'étoit pas nécessaire pour me la persuader, en ayant déjà reçu tant de marques; mais l'on est bien aise d'apprendre ce que l'on sait déjà, quand c'est une chose aussi agréable que celle de savoir que l'on est parfaitement uni à une personne que la nature et la grâce obligent de considérer et d'aimer sans craindre de déplaire à Dieu, qui est l'auteur de l'un et de l'autre de ces motifs. J'espère, mon très-cher neveu, que notre amitié sera plus capable de croître que de diminuer, parce que nous ne désirons l'un et l'autre que d'être plus à Dieu.

Vous ne sauriez, sans méconnoissance envers Dieu, ne pas avouer qu'il vous a donné une volonté pleine et dominante de ne chercher qu'à lui plaire; et bien qu'il ne vous ait pas encore délivré des misères dont vous vous plaignez, il en faut faire un objet d'humilité, et non un sujet de tristesse et de découragement, puisqu'il vous importe encore davantage de vous occuper à l'action de grâces que vous lui devez pour avoir détruit en vous les principaux ennemis de votre salut, que de vous plaindre trop de ce qu'il vous en laisse encore quelques-uns pour vous exercer à les combattre, et pour vous humilier de l'impuissance où vous êtes de les vaincre, s'il ne vous donne un nouveau secours qu'il faut toujours demander et l'attendre avec patience, en vous soumettant à la parole qu'il dit dans l'évangile de cette semaine, que *son heure n'est pas encore venue* [1]. L'avantage que mon âge me donne sur vous, c'est que

[1] S. Jean, c. II, v. 4.

mes péchés se multiplient toujours, et que je suis moins en état d'y satisfaire par la pénitence, mais il y en a plusieurs autres pénitences que je devrois mettre à la place, ce que je ne fais que très-imparfaitement.

Je vous supplie très-humblement de demander à Dieu pour moi que ses miséricordes le louent, et qu'elles réparent le mauvais usage que j'en ai fait. Je lui demande, mon très-cher neveu, la même chose pour vous, et qu'il vous fasse souvenir de ces paroles d'un de ses prophètes, que *la joie du Seigneur est notre force*[1], afin que vous espériez en lui de plus en plus, sur le fondement d'une sainte femme qui disoit à Dieu : *Exaudi me miseram deprecantem, et de tua misericordia præsumentem*[2].

IV.—A Madame la marquise d'Aumont.

Elle l'exhorte à bien recevoir les lumières que Dieu lui donne.

Ma très-chère sœur, Je pense que vous ferez bien de suivre Dieu et de vous tenir dans l'application où il vous met du fond de votre âme, que vous n'aviez pas encore pénétré, comme Dieu vous le découvre maintenant. C'est une grâce du Saint-Esprit, qui prépare en vous, comme il a fait en la Vierge, la demeure de Dieu. Dites à son imitation, que vous êtes la servante de Jésus-Christ, et qu'il vous soit fait selon la parole que son serviteur (qui vous tient lieu d'un ange) vous a dite de sa part. Que cette parole soit vive et efficace, et qu'elle sépare en vous les ténèbres de la lumière, en vous donnant une véritable componction d'avoir tant suivi le mensonge au lieu de la vérité. Je supplie la sainte Vierge qu'en ce jour de ses incompréhensibles grandeurs, et de ses divines et ineffables suavités, elle sanctifie par ses prières l'amertume dans laquelle vous êtes, qui sera, s'il plaît à Dieu, la source d'une solide consolation.

[1] Esdras, livre II, c. VIII, v. 10.
[2] Judith, c. IX, v. 17.

V.—A Madame d'Aumont.

Il ne faut pas vouloir faire tout le bien que l'on connaît, mais seulement celui que la grâce nous inspire.

Ma très-chère sœur, Il me semble qu'il n'est pas encore temps que vous fassiez des humiliations au réfectoire. Il ne faut pas prendre loi de ses répugnances pour s'obliger à faire les choses qu'on appréhende; c'est faire aller les lumières de l'esprit devant le mouvement du cœur. Le premier représente la loi, et l'autre la grâce dans laquelle vous devez être. C'est pourquoi il ne faut pas vouloir faire tout le bien que vous connaissez, mais seulement celui que la grâce vous inspire, mais d'une inspiration victorieuse qui s'empare de tout le cœur et l'emporte après soi avec autant de suavité que de force. Vous ne devez vous prescrire autre chose pendant ces deux jours de retraite, sinon d'être plus disposée à écouter ce que Dieu vous dira dans le cœur, en vous purifiant par la séparation des créatures qui nous attachent toujours. Au reste, ne sondez point le fond de l'abîme (l'Écriture sainte appelle ainsi notre cœur), pour discerner ses replis et ses cachettes; c'est assez que vous n'en ayez point de volontaires. Il vous faut dire à chaque pas: N'allez pas si vite. C'est le défaut qui vous est le plus ordinaire. Adieu, ma chère sœur; Dieu sera avec vous, c'est bien assez.

VI.—A Madame d'Aumont.

Elle lui propose quelques pratiques pour le temps du Carême.

Il me semble que le plus essentiel du Carême, c'est l'esprit de retraite pour accompagner Notre-Seigneur dans le désert. Pour vous disposer à cette grâce, j'ai eu pensée de vous proposer de prendre tous les jours une heure de silence, que vous emploierez à ce qu'il vous plaira de lecture, ou de travail, avec attention à vous tenir dans la séparation de toutes choses, et dans un simple recueillement en votre intérieur, qui nous tient bien

souvent lieu d'un désert, parce que c'est où nous nous tenons le moins.

Je désirerois aussi que presque à toutes les heures du jour, quand l'action que vous ferez vous le permettra, vous fissiez un peu d'oraison l'espace de trois *Pater*, pour gémir devant Dieu de l'oubli que vous avez de lui, qui devroit être la pente de notre cœur et de nos affections.

Pour l'oraison, je ne pense pas que vous en deviez faire plus d'un quart d'heure, à cause de votre douleur, qui est excitée par la contrainte. Il faudroit ajouter des mortifications d'esprit, en supprimant quelques paroles satisfaisantes, en supportant quelques méprises sans s'en plaindre, au moins à l'heure même; en retranchant quelque petite curiosité, en amortissant quelque désir trop ardent, en faisant une chose au lieu d'une autre, quand il n'y a que l'inclination qui nous y porte; enfin, en se faisant la guerre à soi-même, en l'honneur des combats que Notre-Seigneur a soutenus contre le démon, pour nous mériter la grâce de le surmonter dans nous, où il sème sans cesse sa zizanie par un grand nombre de pensées, de désirs et de mouvemens imparfaits.

VII.—A Madame d'Aumont.

Ma très-chère sœur, Je m'acquitterai très-volontiers de la commission que vous me donnez au regard de M. Singlin. Je suis marrie que le jour n'est pas favorable à ce qu'il vous pût voir. Néanmoins, le sujet qui l'en empêche est cela même qui y suppléera, comme vous espérez, et moi avec vous; car ses sermons ont cela de particulier, que, pour parler à tous, ils ne parlent pas moins à chaque personne et donnent la paix à tous ceux qui les entendent. Vous vous étonnez trop de ce qui vous est arrivé, puisque c'est la suite du sermon de dimanche; après *juravi et statui*, il faut qu'*humiliatus sum* arrive.

VIII.—A Madame d'Aumont.

Ma très-chère sœur, J'ai pensé que la grâce que vous deviez

demander à Dieu par l'intercession de saint Joseph, c'étoit l'esprit d'oraison, en tant qu'elle est un désir de Dieu et un mouvement continuel vers lui, qui éloigne l'âme de toute distraction volontaire et qui la met dans la paix et la liberté, qui sont les deux principaux effets de la grâce de Jésus-Christ. Je crois que saint Joseph a eu le don d'oraison en un excellent degré, et qu'il avoit continuellement le cœur et l'esprit fixement arrêtés sur l'objet de son amour, qui étoit le Fils de Dieu.

IX.—A Madame d'Aumont.

Ma très-chère sœur, Quand je ne vous vois point des yeux du corps, je vous considère de ceux de l'esprit, et je vous vois, ce me semble, toute remplie de l'amour de la croix de Jésus-Christ et du désir de porter la vôtre après lui; mais vous craignez que votre foiblesse ne vous y fasse manquer. Et qui est-ce qui n'appréhenderoit de succomber sous ce fardeau, si le Fils de Dieu ne s'étoit affoibli lui-même, et n'étoit presque succombé en la portant, pour nous mériter la force qui nous est si nécessaire pour le suivre? C'est ce que vous verrez dans cette image, que je vous supplie de regarder une fois pour moi d'un regard de piété et d'amour, afin que Jésus-Christ me l'imprime dans le cœur, comme je le supplie qu'il fasse dans le vôtre, qui sait combien entièrement je suis à vous, ma très-chère sœur.

X.—A Madame d'Aumont.

Ma très-chère sœur, Je vous vis hier portant la croix de Jésus-Christ, par le moyen de sa grâce qui fortifie notre foiblesse. Aujourd'hui il fait davantage, en donnant un plaisir victorieux aux âmes qui ont gémi sous le poids de leur misère; car il se montre à elles tenant sa croix en sa main, comme le trophée de sa victoire, pour nous faire espérer que ce qui nous a été à charge nous deviendra fort léger, et que nous nous glorifierons de ce qui a été le sujet de notre humiliation et de nos

accablemens. Si les mystères opéroient dans nos âmes aussi promptement qu'ils se sont passés en la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, vous trouveriez celle que vous avez laissée vivante au péché, morte à elle-même, et changée en une nouvelle créature. Dieu veuille, ma chère sœur, qu'il y ait au moins quelque commencement de l'un et de l'autre, et que je sois autant que je suis obligée entièrement à vous.

XI.—A Madame d'Aumont.

Sur la préparation à la fête de la Pentecôte.

Ma très-chère sœur, Je vous demande très-humblement pardon de vous avoir envoyé mademoiselle C. Je l'ai fait innocemment, parce qu'elle s'en doit aller après la fête; et comme elle vous parle avec liberté, j'ai été bien aise d'apprendre de vous en quoi je lui pouvois faire de la peine, pour m'en corriger, connoissant bien que je lui ai été assez pénible ayant eu dessein d'abattre son esprit; mais je crois l'avoir fait avec trop peu d'onction, comme c'est ma coutume.

Je crois, ma chère sœur, que votre retraite vous doit servir pour vous disposer à recevoir en cette fête un esprit de liberté qui vous ôte vos scrupules et vous porte à servir Dieu sans vous proposer aucune manière particulière, mais en suivant de jour en jour ce qui se présentera à faire pour Dieu et pour votre avancement en son amour, qui ne nous demande qu'un cœur simple et sincère, comme l'on nous dit au dernier sermon. Ces deux mots doivent servir d'entretien devant Dieu, parce qu'ils sont de grande étendue, et je crois que c'étoit la disposition de tous ceux qui attendoient le Saint-Esprit.

XII.—A Madame d'Aumont.

Ma très-chère sœur, Le temps est trop mauvais pour aller à la messe tant de jours de suite. Il est demain le même saint Paul qui a été aujourd'hui. Votre bain doit être un petit bap-

tême intérieur dans toutes les mortifications qui l'accompagnent. Supportez-les de bon cœur, sans gronder contre vous-même de vous y voir assujettie. Entendez la messe en la manière que saint Paul faisoit en Arabie, où il étoit séparé de tout et sans faire aucune fonction de son apostolat, pour mieux écouter Dieu et lui dire continuellement la même chose qu'il dit à sa conversion : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse?*

XIII.—A Madame d'Aumont.

Ma très-chère sœur, J'avois dessein de vous aller trouver dans votre cellule pour vous entretenir plus raisonnablement que je ne fis la dernière fois, s'il eût plu à Dieu de m'en faire la grâce ; mais j'ai été au parloir depuis la conférence jusqu'à vêpres. Ce sera pour demain, Dieu aidant. Je lui demanderai la grâce de vous pouvoir parler de la prière, puisque vous le désirez, et que je vous dois obéir dans tous les besoins de votre âme.

Ma très-chère sœur, je donnerai votre billet à M. Singlin et vous en donnerai la réponse pour ce qui est du noviciat ; car, pour l'article secret, il vous en résoudra de vive voix.

Je ne puis consentir à votre veille du soir. Il me semble qu'y ayant douze heures au jour, vous devez prendre de celles-là pour satisfaire à votre dévotion, qui doit finir à huit heures du soir.

Je vous supplie de vous souvenir de moi dans votre profonde retraite, pour suppléer à mes innombrables distractions. Adieu, ma très-chère sœur.

XIV.—A Madame d'Aumont.

Ma très-chère sœur, Il n'y a eu ni faute, ni malheur dans ce qui vous est arrivé ; les oubliances ne peuvent être des fautes, parce qu'elles sont involontaires ; et pour la perte que vous

pensez avoir faite, je vous assure qu'il n'y en a presque point eu, parce que je ne dis presque rien qui fût bon à quelque chose. Ce que vous eussiez gagné par l'humiliation vous sera compté devant Dieu qui l'avoit déjà acceptée dans le dessein que vous aviez de la faire.

Je ne pense pas que vous deviez faire un si grand voyage que jusqu'au réfectoire pendant que votre pied n'est pas encore affermi dans la guérison. Vous direz demain, s'il vous plaît, au lieu de cette pénitence, cinq *Pater noster* les bras en croix, trois une fois et deux une autre, avec intention de crucifier vos sens pour l'amour de Jésus-Christ pendant ce Carême.

Je vous envoie de quoi copier conformément au temps où nous sommes, car il me semble que Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans le désert, n'avoit autre entretien que de sa passion, et que de même nos retraites doivent tendre à nous préparer à lui être immolées en la manière qu'il lui plaira. Adieu, ma très-chère sœur.

XV.—A Madame d'Aumont.

Honorer et imiter la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Voici de quoi faire votre lecture ces jours-ci. Je vous supplie de le faire toujours avec de fréquentes pauses, afin qu'elle distille goutte à goutte dans votre âme, comme dit le bienheureux François de Sales. En ces jours où on voudroit bien être plus touché qu'à l'ordinaire, il faut faire encore moins d'effort, ne voulant rien avoir s'il ne plaît à Dieu de nous le donner; et ce sera imiter la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ que de souffrir son insensibilité avec une douleur paisible, par respect à la grâce qui doit seule émouvoir nos cœurs. Et c'est peut-être pour cela que le Fils de Dieu ne vouloit pas que les filles de Jérusalem pleurassent sur lui, parce que n'ayant pas une foi entière, leurs larmes n'étoient pas produites par le Saint-Esprit, sans lequel nous ne saurions pleurer dignement pour un sujet si divin. Le silence intérieur et extérieur doit être notre principale dévotion, pour honorer le silence de

Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a été mené comme un agneau à la boucherie, et n'a pas ouvert la bouche.

XVI.—A Madame d'Aumont.

De quelle manière on doit se conduire dans les maladies.

Ma très-chère sœur, J'ai tremblé en lisant votre billet jusques à la moitié, ne sachant ce qui vous pouvoit être arrivé de si affligeant à votre conscience. Enfin j'ai trouvé une faute, qui, à la vérité, n'est pas des plus petites, mais qui n'est pas aussi fort grande; et les circonstances que vous dites qui la rendent plus griève, c'est, ce me semble, ce qui la diminue, y ayant apparence que l'acceptation que vous aviez faite de l'avis que M. Singlin vous avoit donné de souffrir votre mal avec les suites, avoit diminué en vous la répugnance que vous y pouviez avoir et augmenté votre résignation; de sorte que ce qui a paru n'est qu'une saillie de la nature, qui s'est irritée de ce qu'on la pressoit de tous côtés, et par les médecins, et par le confesseur, qui veulent l'un et l'autre ce qu'elle n'aime pas. Il y a néanmoins bien de la différence des remèdes de l'âme à ceux du corps; car les premiers doivent être acceptés sans discernement, dans la créance qu'ils sont utiles et nécessaires; mais pour les autres, vous avez votre franc arbitre, duquel vous pouvez user sans enfreindre aucune loi, y joignant la prudence et l'expérience de ce qui vous est propre; et vous devez faire ce discernement dans la paix de votre esprit, sans vous fâcher contre ceux qui vous font des propositions conformes à leur métier. Je vous supplie donc de laisser là cette faute, qui ne me semble guère considérable en elle-même, mais qui le pourroit être en sa racine pour laquelle il faut dire: *Ab occultis meis munda me, Domine*. Bonjour, ma chère sœur.

XVII.—A Madame d'Aumont.

Au sujet d'une affliction.

Ma très-chère sœur, Je suis bien punie de ne vous avoir pas

vue hier au matin ; je croyois que cela ne me pouvoit manquer à d'autres heures, et je me suis trouvée exclue. C'est ainsi qu'il arrive quand on retarde de faire un bien, car l'occasion en échappe. Vous savez que la privation irrite le désir, c'est pourquoi je ne bouge d'auprès de vous la nuit et le jour, et la nuit même j'étois couchée auprès de vous, et m'étant réveillée j'ai voulu vous baiser la main ; mais à ce faux réveil le véritable ayant succédé, j'ai trouvé qu'il n'y avoit rien de vrai, sinon que je ne vous verrai point. Au reste, ayant consulté toute la semaine pour savoir si je devois communier aujourd'hui, j'ai conclu ce matin que j'y étois obligée pour vous offrir à Dieu, dans l'entrée d'un état si long et si pénible. L'on me dit présentement que l'on espère que nous aurons plus de peur que vous n'aurez de mal : Dieu veuille qu'il soit vrai ; je ne m'y veux pas encore attendre de peur de me repentir.

Cependant, ma très-chère sœur, je vous envoie une antienne de matines, qui dit que Dieu est l'espérance des saints, qu'il est la tour de leur force et qu'il a donné un héritage à ceux qui le craignent. Cet héritage, c'est la croix, ce sont les privations et les séparations où il les met. J'aurois désiré que cet héritage n'eût pas été tel qu'il est, mais c'est peut-être le plus riche et le plus avantageux pour vous, puisqu'il a plu à Dieu d'en faire le choix. J'espère, ma très-chère, qu'il joindra les deux autres choses en un plus haut degré que vous ne les avez eues jusqu'à présent, et qu'il vous donnera, comme dit saint Paul, une espérance qui ne confond point, parce qu'elle naîtra de l'affliction, et une force qui ne s'affoiblira point dans les suites qu'il plaira à Dieu de donner à ce fâcheux commencement.

C'est aujourd'hui un jour à donner quelque chose à Dieu. Bienheureux ceux qui ont de quoi lui donner, puisqu'il leur doit rendre cent pour un. J'ai oublié la béatitude qui vous est échue ; je ne laisserai pas de la demander à Dieu pour vous, et tout ce qui vous manque pour être parfaitement à lui, et pour moi tout ce que je dois avoir pour vous, ma très-chère sœur.

XVIII.—A Madame d'Aumont, à Port-Royal-des-Champs.

Au sujet des voyages de cette dame à Port-Royal de Paris et à Port-Royal-des-Champs.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Mardi au soir.

Ma très-chère sœur, Vous voilà donc retenue jusqu'à jeudi, à ce que l'on nous dit; mais vous n'y perdrez rien, ni dans le séjour, ni dans le retour, puisque vous serez en si bonne compagnie. Ainsi, ma chère sœur, ayant cru faire un petit voyage tout de charité, vous la recevrez vous-même par la présence de notre bon père (M. Singlin), et vous vous acquittez en même temps des devoirs de l'amitié en donnant une visite à la mère prieure, qui pensoit être bien délaissée, lorsque les joies et les honneurs la vont trouver, pour accomplir la parole d'un prophète, que *le désert sera comme le jardin du Seigneur.* Nous prétendons au même avantage, puisque tous les monastères doivent être des déserts à l'égard du monde qui en doit être éloigné, et des lieux de plaisance au regard des anges et de Dieu même qui y veut bien faire sa demeure. Et c'est ce qui fait que vous passez de l'un à l'autre avec une satisfaction égale, toutes les deux maisons étant remplies de personnes qui vous honorent, qui vous aiment et qui sont ravies de vous posséder, sauf mon droit particulier que je ne veux céder à personne.

XIX.—A Madame d'Aumont.

Se soumettre au médecin dans la maladie.

Ma très-chère sœur, Je me suis mise sur notre lit par esprit d'obéissance, de condescendance, de déférence, de dépendance, d'union, de concorde et de paix. M'étant relevée après avoir dormi quelque peu, je pensois aller à l'adoration à la tribune de Sainte-Anne et de là à votre chambre; mais ayant considéré les paroles communicatives de votre billet, je me suis résolue de me condamner moi-même à garder prison le reste du jour,

afin de n'être pas appelée devant une autre justice qui me jugeroit peut-être sans m'entendre. Soyez donc contente de moi, je vous supplie, ma chère sœur, et n'entrez pas si facilement en défiance de ma soumission, qui me tient lieu de toutes choses, puisque l'on ne me reprend que de cela. Au reste, vous avez une vraie fièvre, c'est de quoi troubler notre fête. Il faut, s'il vous plaît, vous soumettre à l'Écriture Sainte, qui ordonne de voir et d'honorer le médecin, parce que Dieu l'a créé pour la nécessité. Entre tous les maux, la fièvre est le plus indispensable, parce qu'elle a un ascendant sur les autres maux, en ce qu'elle préside toujours lorsque l'on meurt, car encore qu'on en guérisse plusieurs fois, il n'arrive guère pourtant qu'on meure qu'avec elle. C'est pourquoi on la doit toujours recevoir avec respect, de peur que le mépris qu'on en feroit ne l'irritât davantage. Je m'attends que ma sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation me rapportera votre consentement pour voir demain M. Quenault. J'espère que vous aurez bientôt le bon médecin de votre âme, que vous n'avez vu aujourd'hui qu'en passant.

XX.—A Madame la duchesse de Longueville [1].

J'ose me promettre que Votre Altesse n'aura pas désagréable que je me donne l'honneur de lui faire celle-ci, après avoir été comblée de ses faveurs par les témoignages qu'il a plu à son extrême bonté de nous en donner dans toutes les occasions; c'est ce qui m'oblige, Madame, de vous assurer que si tout ce qui vous touche nous a toujours été sensible, nous ne pouvons pas ne point prendre une très-grande part à votre douleur pour la perte que vous venez de faire de la personne du monde que vous respectiez davantage. C'est, Madame, ce qui nous oblige de redoubler nos prières pour demander à Dieu qu'il vous donne par sa grâce la force de porter une si rude sépara-

[1] Cette lettre doit être de 1646, année de la mort de Henri II de Bourbon, prince de Condé, père de Mme de Longueville. Cette princesse n'était pas encore liée avec Port-Royal. La lettre doit donc être de la Mère Agnès, carmélite (Mlle de Bellefonds.)

tion. Nous espérons, Madame, qu'étant aussi chrétienne que vous êtes, vous recevrez de la main de Dieu l'épreuve qu'il veut faire de votre fidélité; et comme il n'y a rien que vous n'eussiez voulu faire pour agréer à feu Monseigneur votre père, vous n'aurez pas moins de zèle pour rendre à Dieu, qui mérite plus que tous les pères ensemble, la préférence qui lui est due, et qui sera lui-même comme un médecin céleste à qui vous vous adresserez pour lui demander le remède de la grande plaie qu'il a faite dans votre cœur, non pas en vous la rendant insensible, mais en vous la faisant souffrir avec une soumission parfaite à sa volonté, qui nous guérit en nous blessant, et qui nous approche de lui après nous avoir éloignés de ce qui partageoit nos affections, afin de les réunir entièrement pour lui.

Ce sont, Madame, les souhaits que je fais pour Votre Altesse, de qui je suis avec un très-profond respect, etc,

---

XXI.—A Madame la duchesse de Longueville.

Encore que je sois assurée que Votre Altesse sérénissime me fait l'honneur de ne pas douter de la sincérité de mes respects, je dois néanmoins lui en donner quelque preuve, en l'assurant que je suis autant touchée que je le dois être de la perte qu'elle vient de faire[1], et de toutes les suites à quoi elle engage, que je ne doute point qui ne soient extrêmement pénibles à sa piété qui a des inclinations toutes différentes. Il n'y a, Madame, que la sagesse de Dieu et sa grâce qui les puisse allier et vous faire trouver la paix de votre cœur dans ses plus grandes agitations. C'est, Madame, ce que Jésus-Christ fait dans cette grande fête où il envoie son Esprit-Saint pour soutenir notre infirmité, et pour rendre possible aux âmes tout ce qu'il demande d'elles. Et comme il vous a mise en état de participer à ce don céleste, c'est, Madame, ce qui me fait espérer qu'il vous remplira d'une force et d'une vertu proportionnée au besoin extraordinaire

[1] La mort du duc de Longueville, son mari, arrivée le 11 mai 1663, le vendredi avant la Pentecôte.

qu'il vous en donne; pourvu que votre confiance ait du rapport à la libéralité infinie avec laquelle Dieu traite les âmes qui attendent tout de lui seul, l'humilité ne les empêchant point d'espérer l'accomplissement des promesses de Dieu qui les exécute en la vue de soi-même, et non pas du peu de mérite de ceux qui les reçoivent. Je le supplie, Madame, avec toutes les personnes avec lesquelles il m'a unie, et qui lui demandent plus dignement que je ne le puis faire, qu'il élève Votre Altesse sérénissime à une grandeur infiniment plus grande que celle qu'il lui a donnée par sa naissance, en la rendant de plus en plus assujettie à tous ses ordres, et qu'il me rende digne d'être avec un très-profond respect, etc.

XXII.—A Madame la marquise de Sablé.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ce vendredi matin.

N'ai-je pas eu raison, ma très-chère sœur, de vous dire que vous étiez une incrédule, encore que je ne susse pas de quoi il s'agissoit; mais je sais votre tentation qui vous porte à vous défier de tout, et de n'épargner pas même en cela ceux que vous honorez de votre amitié. Cessez donc, s'il vous plaît, de me faire cette injustice, et commencez à croire que ç'a été de la plénitude du cœur que nous vous avons suppliée de nous faire l'honneur de venir avec nous, afin que nous ayons l'avantage de payer une petite partie de nos dettes, la plus grande étant écrite sur le livre de Dieu qui vous en tiendra compte. Soyez assurée, ma très-chère sœur, que nous demeurerons d'accord de tout, hormis de renoncer à notre espérance, sans laquelle nous ne pourrions conserver la foi et parvenir à la charité, qui est l'accomplissement de la loi et des prophètes. J'espère, ma très-chère sœur, que la vôtre couvrira tous les défauts dans lesquels nous pourrons tomber par la fragilité humaine et que nous ne commettrons jamais volontairement contre l'un des plus grands de nos devoirs qui est de vous rendre toutes sortes de gratitudes.

XXIII.—A Madame la marquise de Sablé.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ce saint jour de Pâques.

J'ai regardé en grande douleur votre fenêtre qui ne s'ouvroit point en ces saints jours, ma très-chère sœur, ce qui me faisoit voir que vous étiez toujours dans l'impuissance de vous lever. Je loue Dieu du courage qu'il vous a donné pour le faire aujourd'hui, et de la diminution de votre douleur, qui est sans doute la récompense de votre dévotion, et la marque que votre âme tend à sa résurrection puisqu'elle s'élève si généreusement sur les infirmités de son corps; et comme cette fête a l'avantage de durer quinze jours, c'est de quoi espérer d'avoir assez de santé pour satisfaire à tout. Je vous supplie très-humblement de croire, ma très-chère sœur, que la grande solennité ne nous fait pas oublier ce que nous vous devons, mais qu'au contraire elle nous rend plus capable de satisfaire à nos obligations par les nouvelles grâces que Jésus-Christ communique en un jour si saint.

XXIV.—A Madame la marquise de Sablé.

Pour le jour de sa fête ; la perfection de sainte Madeleine consiste en ce qu'elle a beaucoup aimé.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Si vous aviez cru, ma très-chère sœur, qu'il fût besoin de me ramentevoir qu'il est votre fête, vous ne croyez donc pas que mon cœur qui est la source de la mémoire soit entièrement à vous. Mais je veux interpréter d'une autre sorte le soin que vous avez pris d'écrire un billet pour cela, ayant sujet de croire que c'est le grand désir que vous avez de bien célébrer la fête de votre sainte patronne qui vous fait demander des prières, pour en ajouter de nouvelles à celles que vous ne pouvez pas douter que l'on fait pour vous par devoir et par affection. C'est celle-ci, ma très-chère sœur, qui me donne la liberté de vous supplier

très-humblement de considérer ce que l'Eglise a ordonné que tous les chrétiens porteroient le nom d'un saint, c'est pour leur imprimer l'obligation qu'ils ont d'imiter ceux qu'ils honorent, et qu'ils espèrent d'avoir pour protecteurs devant Dieu. Votre sainte est si singulière et si éminente qu'il sembleroit qu'elle fût inimitable, si Notre-Seigneur n'avoit expliqué en quoi consiste sa perfection, en disant qu'*elle a beaucoup aimé*. Ce n'est point une chose difficile, ma très-chère sœur, que d'aimer, et d'aimer un objet qui en est infiniment digne; et cependant il faut confesser qu'il est autant nécessaire qu'il nous prévienne en nous faisant la grâce de l'aimer, comme il a fallu qu'il nous ait aimés le premier; et qu'encore que ce soit un commandement bien doux et bien favorable que celui qu'il nous fait de l'aimer par-dessus toutes choses, il nous est toutefois impossible de l'accomplir, si ce n'est que lui-même répande sa charité dans nos cœurs, à quoi il veut que nous coopérions en désirant qu'il le fasse, et en demandant avec des prières instantes qu'il détruise en nous l'amour de nous-mêmes qui ne se peut accorder avec le sien; comme sainte Madeleine a témoigné qu'elle étoit morte à toute chose, en même temps que Jésus-Christ l'a comblée de son amour. Ce qui nous oblige de dire à Dieu, comme une âme sainte le répétoit souvent dans ses prières : Seigneur, je ne vous demande rien que l'amour et la haine. Et moi, ma très-chère sœur, j'ajoute ce second souhait de haïr parfaitement l'indignité où je suis de correspondre à ce que je dois à l'honneur de votre amitié, et d'aimer l'obligation de demander à Dieu qu'il supplée à ma pauvreté par les richesses de sa grâce.

XXV.—A la mère Singlin, religieuse de Montmartre.

Pratique de piété convenable au temps de l'Avent.—L'état dans lequel Jésus-Christ vient au monde nous doit servir de consolation quand nous sommes destitués de secours spirituels.

J'ai reçu celle que vous avez pris la peine de nous écrire du 21, les premiers jours de l'Avent. Et bien que ce saint temps nous oblige au retranchement de toutes les choses non

nécessaires, j'ai cru ne devoir pas mettre en ce rang le témoignage que je vous dois rendre de l'agrément que j'ai pour tout ce qui vient de votre part; et je le dois faire ce me semble avec plus de fidélité maintenant que vous êtes dans le besoin de quelque secours, bien que je ne sois pas capable de vous le donner, mais seulement de vous assurer que je vous le souhaite, et que je le demande à Dieu pour vous. J'espère, ma chère sœur, que sa divine bonté ne vous le refusera pas en ce temps de miséricorde et de grâce, auquel il oublie l'indignité des hommes et les péchés dont ils ont irrité sa justice, pour se rendre leur consolateur et leur libérateur. C'est en cette qualité, ma chère sœur, que vous devez attendre le Fils de Dieu pendant cet Avent; c'est un des grands exercices de la vie chrétienne que cette attente, et nous sommes autant obligés d'être expectateurs comme des voyageurs et des pèlerins. Le pèlerin ne s'attache à rien, parce qu'il ne fait que passer; et celui qui attend ne s'occupe à rien, sinon à désirer que la chose qu'il attend lui soit donnée. C'est donc, ma chère sœur, la dévotion de ce temps que de désirer Jésus-Christ et de soupirer après sa venue, comme faisoient les saints de l'Ancien Testament, mais avec cet avantage qu'ils le désiroient comme absent, et nous le cherchons comme présent. Car depuis l'Incarnation, le royaume de Dieu est dans nous, comme dit Jésus-Christ, parce que nous sommes incorporés en lui, qui porte avec soi son royaume dans l'âme où il habite par la foi et par la charité. Il n'y a qu'à faire ce que M. Singlin nous a prêché en son dernier sermon, sur le verset *Audiam quid loquatur in me*, etc., écouter ce que Dieu nous dit dans le cœur; et pour cela il faut s'imposer silence, et à toutes les créatures, à toutes ses passions et à ses sens; puis il faut prier Dieu qu'il nous rende capables d'entendre sa voix, et lui dire comme saint Augustin : « Seigneur, les oreilles de mon âme sont « en votre présence, ouvrez-les, et quand vous les aurez « ouvertes, dites au fond de mon cœur : *Je suis ton salut*; « mais dites-le en sorte que je l'entende, et que je ne cherche « plus mon salut et mon repos qu'en vous. »

Voilà, ma chère sœur, notre pratique en ce temps-ci principalement que nous honorons l'Incarnation du Fils de Dieu,

où nous devons tellement dépendre de ce mystère et porter l'image de cet homme nouveau, que nous ne suivions plus les mouvemens corrompus du vieil homme ; et qu'au lieu de consulter ce que notre raison et notre inclination désirent, nous considérions ce que le Fils de Dieu a fait et l'exemple qu'il nous a donné de nous humilier, de nous rabaisser, de nous anéantir, d'entrer dans la pénitence et la mortification qu'il a embrassée dès sa naissance. Le délaissement où il se trouve en entrant au monde nous doit être une consolation quand on se trouve délaissé et destitué de secours et de conduite. Et de même que Notre-Seigneur, quoiqu'il fût souvent abandonné des créatures, étoit toujours subsistant dans la divinité et en la compagnie du Père Eternel, comme il dit lui-même, que *celui qui l'avoit envoyé étoit avec lui et ne l'avoit point laissé seul* ; de même une âme religieuse que Dieu appelle à cet état, comme vous avez sujet de croire, ma chère sœur, que Dieu vous y a conduite, n'est jamais abandonnée de sa protection divine lorsqu'elle tâche à faire les choses qui lui sont agréables, comme sont toutes les actions de la religion que nous ne pouvons douter qui ne soient la volonté de Dieu à notre égard, *et cette volonté notre sanctification*, comme saint Paul nous en assure. Que si c'est une chose plus douce et plus satisfaisante de recevoir une conduite plus particulière qui forme l'intérieur et qui fortifie l'âme en lui donnant secours dans ses besoins, ce n'est pas néanmoins toujours ce qui fait avancer davantage, puisqu'il y a danger qu'on ne se repose dans la créature, au lieu d'aller à Dieu par une voie plus courte et plus sûre, qui est celle de la foi, qui fait que les âmes ne disent plus, *je suis à Paul, et moi à Apollon, mais je suis à Jésus-Christ qui est notre voie, notre vérité et notre vie.* C'est là être vraiment spirituelle, ma chère sœur, puisque *ceux qui n'adhèrent qu'à Dieu sont un même esprit avec lui.* Que si sa divine majesté vous fait cette grâce, vos ténèbres se changeront en lumières ; et au lieu que vous vous trouvez éloignée de Dieu, vous sentirez sa présence dans le fond de votre cœur, qui vous fera expérimenter l'effet de la promesse qu'il nous fait dans l'Ecriture Sainte lorsqu'il dit : *Auparavant que vous m'invoquiez, je dirai : Me voici.*

Je vous assurerai, ma chère sœur, de la charité de notre bon père; c'est lui qui a voulu que je vous aie écrit pendant l'Avent; que s'il vous pouvoit rendre quelque assistance, il le feroit avec joie. J'espère que Dieu, qui le feroit par lui, le fera encore mieux par soi-même, si vous le cherchez en simplicité de cœur, c'est-à-dire que vous ne cherchiez que lui et par lui-même.

Je suis en son amour et celui de la sainte Vierge qui possède seule Jésus-Christ en la terre durant ce temps, etc.

XXVI.—A .....

Réponse à une lettre pour autoriser le pouvoir que nos constitutions donnent à l'abbesse, (Titre du manuscrit.)

Je n'aurois eu garde de juger, ma très-chère sœur, que cet article de nos constitutions que vous m'avez mandé, qui étoit si parfait qu'il falloit être ange pour le pratiquer, fût celui de la réception des filles, parce que la mère les peut admettre dans la maison sans en parler aux sœurs, qu'elle ne tire point les voix pour donner l'habit, ne faisant que demander l'avis des sœurs qui le lui donnent en particulier, et de ce qu'elle peut renvoyer une novice sans en rien dire à la communauté. Vous nous proposez beaucoup d'inconvéniens qui peuvent arriver de cette autorité de la mère, lesquels ne me semblent pas de grande conséquence, puisque le seul mal important qui seroit d'admettre à la profession n'y est pas, les sœurs en pouvant disposer par la liberté de leurs suffrages, ce qui arrêteroit tout court une mère qui seroit capable d'introduire des personnes incapables et indignes, sachant qu'elle ne les pourroit pas faire demeurer. Mais comme tous vos raisonnemens sont tous fondés sur ce que l'on peut avoir une mauvaise supérieure, je vous supplie de me dire si une communauté, qui est si dépourvue de sagesse et de grâce que de faire un si mauvais choix, aura plus de lumière et d'esprit de Dieu pour prendre part au gouvernement. Saint Benoît, en donnant un plein pouvoir à l'abbé, présuppose qu'on élira le meilleur et le plus éclairé

dans les choses saintes, etc. Si l'on y manque, il veut que l'évêque en prenne connoissance et qu'il mette en la maison de Dieu un digne dispensateur. Mais cela fait, il veut que cet abbé ait en son pouvoir tout le gouvernement de son monastère, à quoi les religieux doivent s'attendre, puisqu'ils l'ont choisi pour cela. Saint Benoît, d'ailleurs, sait bien qu'il est homme et qu'il peut faillir, c'est pourquoi il le menace souvent des jugemens de Dieu; après quoi il n'a point prévu de moyen d'empêcher qu'il ne fît point de tort à sa communauté; et je crois qu'il a mieux aimé qu'il en arrivât de sa part que de retirer les religieux de la parfaite soumission qu'ils lui doivent, puisque c'est ce qui maintient la religion, quand même il arriveroit de l'altération dans les choses extérieures; au lieu que la police pourroit être très-exacte dans une maison religieuse, que ce ne seroit rien devant Dieu s'il s'y rencontroit du propre sens qui se nourrit dans de si fréquentes occasions d'agir par sa propre lumière.

Je m'assure que vous me répondrez que quand on a une bonne supérieure on suit toujours son avis. Mais pourquoi faire des lois qui présupposent qu'on en aura qui voudront plutôt détruire qu'édifier? Que si vous l'avez éprouvé, ne vous en prenez, ma chère sœur, qu'à vous-même, et avouez devant Dieu que vous avez fait cette faute de choisir une telle personne pour abbesse, ou par une complaisance criminelle, ou par une ignorance grossière, ce que je sais bien qui n'est pas, car vous l'avez toujours connue pour telle qu'elle est. Quel châtiment ne méritez-vous donc pas, après une si grande infidélité à Dieu, d'avoir mis à cette place une âme toute séculière qui n'a jamais aimé sa vocation et qui a toujours regardé la religion comme un forçat de galère regarde sa chaîne! Et après cela, vous vous prévalez de ce qu'elle n'avoit pas le pouvoir de vous donner une prieure, comme si c'étoit avoir beaucoup gagné en n'obéissant point à saint Benoît en une chose ni en une autre, car il veut que l'on choisisse le meilleur de tous pour être abbé, et vous prenez la pire; il veut que cet abbé choisisse son prieur, et vous voulez le choisir vous-même. Ainsi vous abolissez le commandement de votre père par votre tradition. Je dis votre tradition, parce que, encore que vous l'ayez reçue et non pro-

curée, vous y prenez néanmoins tant de goût qu'elle vous doit être attribuée.

Vous savez que notre ordre a subsisté plus longtemps que pas un autre en sa vigueur et en observant la règle en tous ses points, dont celui qui donne un pouvoir absolu à l'abbé est des principaux, au lieu que les ordres nouveaux où chacun est maître sont presque aussitôt déchus qu'ils sont établis, parce que, pour les maintenir, il faudroit que chaque particulière eût la capacité d'être supérieure, puisque toutes choses passent par le jugement de toutes. Or, comme cela n'arrive pas, et que la plupart des sujets manquent de sagesse et de discernement, d'autres esprits brouillons et superbes s'emparent de ceux-là et leur font faire tout ce qu'ils veulent; et de là viennent les cabales, etc., les partis dans les monastères, comme vous l'éprouvez en une petite partie de votre communauté, et vous devez à la grâce de Dieu de ce qu'il n'y en a pas davantage, l'affoiblissement de l'autorité étant ce qui fait naître les schismes, comme la réunion de toutes les volontés et de tous les avis en un seul est la source de la paix. Je ne dirois pas tout ceci si hardiment si saint Benoît n'étoit pour moi et s'il n'étoit garant devant Dieu de ce qu'il a ordonné, et que Dieu a confirmé en maintenant notre ordre comme j'ai dit. L'on doit même remarquer que depuis le relâchement les réformes qui se sont faites sont toujours venues des abbesses, qui n'en auroient pu venir à bout si elles n'avoient eu une pleine puissance.

Que si Dieu tire le bien des monastères par des abbesses nommées par le roi, comme vous et nous l'avons éprouvé, qui peut douter qu'il ne bénisse le gouvernement de celles qui auront été élues, pourvu que ç'ait été par le Saint-Esprit? Enfin, dans les monastères bien réglés, on fait état que la supérieure doit être capable de conduire les âmes dans les voies de Dieu, ce qui présuppose une sagesse et une lumière divines; et elle n'en aura pas assez pour discerner si une fille qui se présente à la religion est capable d'être admise à l'épreuve? Ce sont des choses qui ne cadrent point. Et d'ailleurs, comment les particulières peuvent-elles donner leurs voix sur une chose dont elles n'ont nulle connoissance? Le mieux qu'elles peuvent

faire, c'est de suivre l'avis de leur mère; et il vaut mieux leur ôter l'occasion de faire une faute en ne le suivant pas. Ce que saint Benoît recommande si expressément, qu'il veut qu'on assujettisse au jugement de l'abbé les révélations mêmes qu'on auroit reçues de Dieu, c'est-à-dire qu'on croie meilleur ce qu'il aura résolu que ce que Dieu auroit révélé à quelqu'un. Car ayant dit que l'abbé assemblera toute la communauté pour des affaires très-importantes, parce que Dieu révèle souvent aux plus jeunes ce qui est de meilleur, il dit ensuite que ce que l'abbé aura jugé plus expédient soit tenu pour tel et suivi de tous. Il ne se contente pas qu'on le suive, mais il veut qu'on l'approuve et qu'on le préfère à tous les autres avis. Après tout, si une abbesse abuse de son autorité, il y a des supérieurs par-dessus elle à qui l'on peut représenter ce qui se passe; mais si les inférieures deviennent suffisantes et présomptueuses, comment y remédiera-t-on, puisque les lois mêmes leur sont une occasion de le devenir ?

Il y a un grand nombre d'abbesses dans l'Église qui gouvernent leurs monastères dans une autorité absolue, mais tyrannique, parce que ce n'est pas par une autorité divine; et cependant les supérieurs ne leur disent mot, et les religieuses leur obéissent avec respect au moins extérieurement et n'osent pas ouvrir la bouche pour dire leur avis de rien. Et aussitôt qu'une supérieure est canoniquement et légitimement élue, l'on appréhende qu'elle renverse le monastère; les supérieurs se veulent rendre maîtres et se servent des filles à qui ils donnent pouvoir d'examiner et de juger la conduite de leur mère, afin qu'ils la répriment en tout ce qu'ils peuvent ! C'est ce qui est arrivé à notre mère de Maubuisson [1]; mais cette histoire seroit trop longue.

La conclusion, c'est que l'esprit humain qui est timide contre une puissance étrangère est hardi contre celle de Dieu, et ne pouvant se délivrer du joug de Pharaon, il le porte en silence; mais pouvant secouer celui de Jésus-Christ, il ne le veut porter qu'en partie et comme il veut, et non point entièrement, croyant qu'il y a bien de la dureté à se soumettre si

[1] La mère Marie des Anges Suireau.

absolument, au lieu qu'il n'y a que de la douceur et de la paix, comme nous l'expérimentons; et nous n'avons jamais aperçu que cela fît peine à personne, non pas qu'on ne fasse des fautes en cela comme en toute autre chose, mais on s'accuse quand on a parlé de ce qu'on ne devoit pas; au lieu que dans une autre conduite on pense faire service à Dieu que de raisonner sur tout.

Je ne doute point que les bonnes de chez vous n'usent de leurs priviléges avec humilité et sans faire tort à leurs âmes; comme aussi vous présupposez que notre manière réussit bien puisqu'elle fait des anges sur la terre, mais vous craignez pour l'avenir; et moi je vous maintiens que le péril est de votre côté et qu'il n'y en peut avoir à établir la parfaite obéissance.

XXVII.—A une personne

Qui se plaignait que ce qu'elle faisait pour Dieu et pour se mortifier ne méritait pas de porter le nom de mortification, à cause des fautes qu'elle y reconnaissait.

Il faut marcher simplement sans faire tant de réflexions: c'est à Jésus-Christ le second Adam d'imposer le nom à toutes choses; il voit tout ce que nous faisons, il n'y a que lui qui en connoisse les qualités et la nature; il lui en faut laisser faire le discernement pour ne nous appliquer qu'à lui et faire ce qui se présente que nous pouvons croire probablement qu'il demande de nous, et, quand c'est fait, lui remettre entre les mains sans s'en plus inquiéter; il en disposera comme il lui plaira.

XXVIII.—A la sœur Marie-Angélique de Saint-Paul de Thou de Bonœil.

Elle lui permet d'avoir communication avec une autre sœur.

Ma sœur, J'ai considéré vos raisons sur ma sœur Thérèse, qui m'ont semblé fort bonnes; mais quand il est question d'obéir à Dieu, il faut que ce soit en simplicité, sans raisonne-

ment; et croyant, après une si longue épreuve, que son instinct est de Dieu, avec le témoignage de celui qui gouverne son âme, qui dit que ce seroit la faire sortir de sa voie que de la mettre dans une autre condition, il me semble que nous nous devons rendre et louer Dieu qui lui fait élire la dernière place en la noce de la religion.

Pour ce qui est de votre communication avec ma sœur Agnès, il y a assez longtemps que je vous résiste. J'ai voulu éprouver si cette inspiration venoit de Dieu, et bien que j'en doute encore, j'aime mieux me rendre et obéir à la règle qui me commande d'avoir plus d'indulgence que de rigueur. Je vous permets donc, ma sœur, de traiter avec elle pour votre consolation. Je vous promets de ne la point captiver pour ce regard, mais plutôt de lui dire qu'elle agisse avec liberté, pourvu que ce soit de celle qui tient l'esprit naturel assujetti à celui de Dieu, qui doit lui inspirer ce qu'elle vous doit dire, ce qu'il ne pourra faire si elle ne l'écoute; et pour l'écouter il faut être sérieuse et attentive, autrement on dira de bonnes choses, parce qu'on les a apprises, mais elles n'auront aucun effet, n'étant pas accompagnées d'esprit et de vie; ce qui a fait dire à saint Paul que *la lettre tue* quand on s'en sert par manière d'entretien. Je vous supplie de ne la point entretenir des charités que vous dites que je vous rends; elles sont trop petites pour en faire cas, et puis elle n'a pas besoin de les apprendre pour son utilité, croyant que la sienne lui fait croire que je n'en manque pas. Vous savez aussi ce que vous devez à la communauté pour éviter le manquement d'édification qui arriveroit si l'on remarquoit des niaiseries dans votre communication. Car il n'est pas de l'obéissance comme de la charité; elle ne couvre pas les fautes comme celle-là, parce qu'elle n'est pas fondée sur un principe si assuré. La charité ne pèche point, étant toute désintéressée et qui ne cherche point ce qui lui est propre, mais ce qui appartient à Jésus-Christ; ce qui ne se trouve pas toujours dans l'obéissance, qui sert bien souvent d'une honorable couverture à nos inclinations. Je supplie Notre-Seigneur de faire régner les siennes sur les vôtres.

XXIX —A la sœur Marie-Angélique de Saint-Paul.

Elle lui donne quelques avis.

Ma sœur, Je ne me suis point trouvée importunée du recours que vous eûtes à nous samedi, et je n'ai point cru que ce fût une marque que vos dispositions précédentes eussent été semblables, sachant bien que l'on est sujet à quelques saillies qui ne font qu'interrompre et non pas ruiner la paix dans laquelle on étoit auparavant. Il est vrai que vous vous affoiblissez beaucoup en ces rencontres, ce qui montre que vous tenez trop fermement ce que vous possédez, et que vous n'êtes pas de ceux qui possèdent comme ne possédant point, ce qui est tout à fait nécessaire pour conserver le cœur tout entier pour Dieu, à quoi l'affection pour le prochain n'est pas contraire quand elle naît de la charité, ce qui se connoît par le dégagement avec lequel on l'aime, et le dégagement se discerne par la liberté du cœur qui ne doit point être captif d'aucune créature.

Je ne sais pourquoi vous prenez si facilement l'alarme sur la perte de ma sœur Agnès, que personne ne pense à vous ôter, et elle-même ne vous doit pas soustraire les effets de sa charité, autant de temps qu'elle le pourra faire sans se faire tort à elle-même; ce que je crois qui sera toujours, et que vous ne voudriez pas blesser sa conscience, ce qui peut néanmoins arriver en choses légères, à quoi vous ne penseriez pas, et vous devez trouver bon qu'elle y prenne garde et vous en avertisse. Car enfin, ma sœur, on ne sauroit trop veiller sur soi et retrancher les superfluités qui se glissent dans une liaison qui est bonne en soi, et qui apporte de bons effets pourvu que l'esprit malin n'y sursème point d'inutilités et de petites satisfactions qui appartiennent plus aux sens qu'à la grâce qui n'est qu'esprit et vérité. Je mets de ce rang le désir que vous avez de rendre de petits services à ma sœur Agnès; je vous l'ai accordé quand vous m'en avez parlé; mais depuis, y ayant pensé devant Dieu et entendu les raisons qu'elle a de ne le pas permettre, je lui

ai promis que cela ne seroit plus, espérant que vous vous soumettriez aussi volontiers en cela à ses sentimens, comme en tout le reste; et même que ce vous seroit un sujet de joie et d'édification de voir son exactitude à s'éloigner de ce qui lui est avantageux. Et je vous supplie, ma sœur, que cela soit ainsi et de ne vous pas butter à ce point, sous prétexte, comme vous dites, d'éviter l'indisposition qui vous en arrivera; car c'en est une plus grande de ne vouloir pas désister, et vous donneriez sujet à ce que vous craignez tant, qui est qu'on vous accuse d'attache, qui paroît autant en une chose indifférente comme en une importante. Nous avons affaire à un ennemi qui est esprit, et à qui la moindre petite fente peut donner entrée; et dans l'évangile de cette semaine il est dit que le cœur qui reçoit la divine semence doit être *bon et très-bon*: bon en s'abstenant du mal, et très-bon en se privant des choses mêmes qui pourroient être licites.

Enfin, ma sœur, ne mêlez point dans un commerce spirituel utile à votre âme, et qui vous porte à Dieu plus sincèrement que vous n'avez point encore fait, des bagatelles d'enfans, qui est le nom que je donne à ces petites caresses et soins si tendres et si affectifs de la santé d'une personne que vous ne devez regarder que des yeux de l'esprit, comme vous faites votre bon ange, puisque vous désirez qu'elle vous en soit un second; et confiez-vous que la divine Providence vous la conservera dans l'abandon que vous lui en ferez et la connoissance qu'elle a de votre besoin.

Il est vrai, ma sœur, que j'ai sujet de me louer de l'amendement que vous avez apporté à votre chant depuis ce que nous vous en avons dit, n'ayant point remarqué que vous ayez voulu conduire le chœur ni contrarier personne, sinon rarement et pour peu de temps; mais vous vous êtes tue bien souvent, et il me sembloit que c'étoit par mauvaise humeur; néanmoins, comme cela ne regarde que vous, je veux dire que votre conscience, qui peut être plus innocente en cela qu'on ne croit, je ne vous en dis rien, remettant à votre sincérité d'en remarquer le défaut et d'y apporter le remède.

Pour ce qui est de ma sœur Isabelle, je désirerois que vous fussiez indifférente quelles aides on vous donne : chacune doit

faire ce qui lui est commis sans prendre garde aux autres, sinon ma sœur Agnès qui doit avoir l'œil sur toutes. Vous faites un jugement contre la charité de croire que cette sœur vous observe ; et puis, que craignez-vous, ma sœur, en faisant bien ? Car, pour ce qui est de votre parler à ma sœur Agnès, je crois que personne ne doute que vous n'en ayez licence, et l'on est obligé de le présupposer en vous le voyant faire. Il est vrai que je vous ai promis de vous défendre vers les sœurs en ce point ; et je crois que je n'aurai pas besoin de le faire, leur simplicité les empêchant de s'appliquer aux dispositions d'autrui.

Il ne me reste qu'à vous assurer, ma sœur, que je ne crains point la longueur de vos billets, non plus que votre entretien quand vous le désirerez, étant obligée de dire avec saint Paul que je me dépenserai très-volontiers pour votre âme, que je supplie Notre-Seigneur de fortifier de son divin Esprit.

XXX.—A la sœur Catherine de Saint-Augustin, Mlle d'Elbeuf.

Ma très-chère sœur, Comme je crois que ce que vous prenez la peine de me dire dans votre billet est sorti de votre cœur, je ne puis que je ne l'attribue à un renouvellement de grâce, que j'espère que Notre-Seigneur vous augmentera de jour en jour, si vous conservez les bons mouvemens qu'il vous donne. Il est vrai qu'il y avoit beaucoup à redire à ce que vous m'aviez dit, quoique je jugeasse bien que vous le disiez en faveur de M. Singlin, duquel Dieu vous a fait la grâce de tout prendre en bonne part. Néanmoins, quand c'est la vérité que l'on aime, on la reçoit toujours volontiers de quelque part qu'elle vienne. Vous devez prendre garde à cela, afin que ce que Dieu vous a donné pour M. Singlin ne demeure pas attaché à sa personne, mais qu'il s'étende à tous ceux qui agissent par l'Esprit de Dieu et selon les règles de la vérité, comme lui. Il me semble que vous lui devez écrire et qu'il ne seroit pas à propos de faire faire vos excuses par une autre. La répugnance que vous y avez ne peut être bonne, et quand il n'y auroit que cette raison, il le faudroit faire pour vous vaincre, n'y ayant rien qui vous soit si

nécessaire. La pénitence que vous ferez d'avoir refusé ma sœur Geneviève sera que vous l'accepterez s'il vous plaît; on ne répare point autrement ces fautes-là.

XXXI.—A la sœur Catherine de Saint-Augustin.

Ma sœur, Je ne sais si vous vous attendez que je vous résolve pour la communion d'aujourd'hui. Il me semble qu'en faveur des saints anges vous pouvez vous présenter à Dieu revêtue de leur charité, qui est extrême vers les plus petits. Il n'y a point de doute que votre procédé vers cette sœur ne vînt d'orgueil et de dédain, et, par conséquent, que la charité n'y ait été fort blessée, car tout amour porte respect et déférence, qui croît à mesure que l'amour augmente : c'est pourquoi, en suite de l'amour que Dieu porte aux âmes, qui est infini comme lui-même, il est dit en la sainte Écriture qu'*il les traite avec un souverain respect*. Cela donc est une faute notable contre la charité; mais la même charité, non pas la vôtre mais celle de Dieu, la couvrira. Nous vous parlerons une autre fois de la sacristie à l'égard du chapitre.

XXXII.—A la sœur Catherine de Saint-Augustin.

Elle lui recommande l'humilité.

Ma sœur, Je suis bien marrie, et vous devez l'être aussi extrêmement de vous être exclue de la sainte communion en une si grande fête, pour n'avoir pas fait une si légère pénitence que celle qui vous avoit été recommandée et que vous devriez vous être proposée vous-même, sachant combien le trop parler et l'amusement vous fait de tort. Tâchez de remplir ce grand vide en vous humiliant beaucoup en la présence des saints et les suppliant de vous donner quelque miette de leur table. Ayez attention à respecter toutes vos sœurs qui auront communié. Si vous aviez sentiment des choses de Dieu, vous seriez

la plus humble de toutes, y ayant le moins de part; et au contraire on voit fort bien que vous prenez toujours le dessus, peut-être sans vous en apercevoir, mais par défaut de vraie humilité qui vous doit rabaisser en vous-même et vous élever vers Dieu par une entière confiance, tout étant en sa puissance et non en la vôtre.

XXXIII.—A la sœur Catherine de Saint-Augustin.

Elle l'exhorte à la prière et à l'espérance en Dieu.

Ma sœur, J'avois hier grande peine de vous voir dans la tentation. Je crus néanmoins que vous ne feriez pas ce que vous aviez dans l'esprit, espérant en Dieu qui vous a déjà plusieurs fois empêchée de tomber dans le précipice quand vous en étiez sur le bord. C'est une avance de la grâce que je me promets, fondée sur sa bonté infinie, qu'il vous fera quelque jour celle de vous retirer des autres abîmes où vous demeurez comme ensevelie sans invoquer Dieu qui vous en peut retirer d'un seul regard. Tandis que vous ne le prierez point, vous n'éprouverez pas son secours et vous ne trouverez jamais de remède à vos misères, tant à celle du péché qu'on ne peut éviter si Dieu n'en préserve, qu'à celle de la peine et de l'angoisse intérieure dans laquelle vous êtes continuellement. Ne laissez pas perdre le mouvement que Dieu vous donne aujourd'hui et qui est peut-être la semence de votre salut. Ayez confiance en la grâce de la fête, qui est si abondante. Demandez au Fils de Dieu le don qu'il vient faire aux âmes d'une bonne volonté pour les rendre capables de sa paix, qui n'est autre que sa grâce; car autant qu'on a de grâce, autant l'on a de paix. C'est pourquoi je vous supplie de prendre ce verset pour pratique : *Cherchez la paix et la poursuivez.* Ce n'est pas que je ne sache bien que vous en êtes bien éloignée et qu'il n'y a rien en vous qui vous la puisse donner; et ce n'est pas aussi une paix tranquille que je vous supplie d'avoir, mais une paix d'espérance qui consiste à ne vous point troubler de vos misères, attendant avec patience la visite de Dieu. Sexte m'appelle.

XXXIV.—A la sœur Catherine de Saint-Augustin.

Ma très-chère sœur, Je suis à l'infirmerie pour un rhume que je crois qui ne sera rien, sinon qu'on le fera valoir beaucoup en me retenant au lit. Je vous supplie très-humblement de n'en point faire de semblant et d'offrir à Dieu la peine que vous en aurez peut-être, qui sera d'un grand prix devant Dieu, encore que le sujet ne soit rien. La conférence que vous eûtes hier avec M. Singlin vous soutiendra plusieurs jours. J'espère de vous revoir bientôt et que ce sera pour me réjouir de votre persévérance qui est un avancement. L'évangile de demain vous donnera sujet de peser la perte que l'on fait quand Dieu se retire de nous, et avec combien de larmes et de soin il le faut chercher, comme aussi la joie qu'on doit avoir quand il lui plaît de se laisser trouver. C'est l'état où vous êtes maintenant, mêlé de douleur et de joie qui s'accordent bien ensemble, l'un regardant votre disposition passée, et l'autre la présente, qui vous permet d'espérer que vous trouverez Dieu si vous continuez de le chercher fidèlement et sincèrement. L'on me va saigner, c'est pourquoi l'on m'ôte la plume de la main.

XXXV.—A la sœur Catherine de Saint-Augustin.

Ma très-chère sœur, Il est vrai ce que vous dites que la foi sans la charité ne vous profitera de rien; mais il faut désirer et demander cette sainte charité à Dieu, et interposer l'espérance qui doit suivre la foi. Dieu nous commande d'aimer notre prochain, et cependant on est sujet aux aversions, qui n'empêchent pas qu'on ne l'aime, pourvu qu'elles soient involontaires. Le même peut arriver vers Dieu; et nous ne saurions de nous-mêmes avoir de l'amour pour lui, étant lui-même la charité de laquelle il veut que nous l'aimions. Dites-lui souvent les paroles de la Samaritaine : *Seigneur, donnez-moi de cette eau.* Je ne pense point que rien vous puisse servir que la soumission

aux pensées d'autrui. Je ne vous dis rien qu'il ne me semble que Dieu me l'inspire; c'est pourquoi je voudrois bien que vous vous y rendissiez, afin que Dieu trouvât en vous quelque disposition à ses miséricordes. Le jour me manque, c'est ce qui me fait finir; mais ne manquez pas à dire votre chapelet.

XXXVI.—A la sœur Catherine de Saint-Augustin.

Sur la confiance aux prières des autres.— Comment on doit faire l'oraison.

Ma sœur, L'espérance que vous avez aux prières des autres me fait espérer qu'elles vous profiteront, ce qui ne peut être toutefois si vous n'y joignez les vôtres; et je vous supplie de ne point croire que vous ne le puissiez faire, car la prière que j'entends à votre égard n'est qu'une suspension ou désistance des choses mauvaises qui vous affligent l'esprit; et autant de fois que vous cesserez de les écouter tenant ferme contre elles, ce sera faire oraison, n'étant pas capable de prier d'une autre manière. L'oraison est une chose plus cachée que nous ne pensons. Tel pense prier, qui ne prie pas; et quelquefois, lorsqu'on estime ne le pouvoir faire, on le fait par un seul mouvement du cœur qui le désire, quoique tout le reste de l'âme soit révolté. Vous devez encore prier par espérance, croyant que Dieu vous peut tirer de la misère où vous êtes, bien qu'elle vous semble irremédiable. C'est rendre honneur à Dieu, et par conséquent le prier, que de confesser qu'il est infiniment bon et que les plus grands péchés ne sont que des atomes en présence de sa miséricorde; de sorte que ce ne sont pas les péchés qui perdent les âmes, mais le refus qu'elles font d'avoir recours à Dieu et de l'invoquer comme leur libérateur.

Je fus bien marrie hier de n'avoir pas la commodité de vous faire ce billet, car les occasions de vous témoigner que Dieu me donne une charité particulière pour vous me sont bien chères. Pour ce qui est de nous parler, je vous supplie de ne point étouffer les mouvemens que Dieu vous en donnera, car je m'imagine qu'il vous l'inspire assez souvent, c'est ce qui

vous doit régler en cela, sans craindre de n'être pas en assez bonne humeur pour le bien faire; il n'importe pas de paroître telle qu'on est.

XXXVII.—A la sœur Catherine de Saint-Augustin.

Sur la pauvreté d'esprit, l'oraison et le silence.

Ma sœur, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de vous ôter vos petites commodités, s'il n'y en a de superflues; mais pour les nécessaires mêmes, il est vrai qu'il faut être toujours prête à s'en priver, et il est meilleur que cela se fasse dans les rencontres que de propos délibéré, puisque la préparation du cœur enferme l'exécution, et l'exécution n'est pas toujours accompagnée d'un vrai dépouillement. La pauvreté d'esprit est la première maxime de la perfection évangélique, et la pauvreté extérieure est le moindre degré de celle-là. Tous les royaumes du monde et leur gloire est si peu de chose, qu'elle peut être enfermée dans la petite boîte que vous eûtes peine à donner à ma sœur Marie de l'Incarnation; je veux dire qu'en la voulant retenir vous seriez aussi riche devant Dieu que si vous possédiez tout cela.

Vous ferez bien de prendre du temps pour l'oraison le soir et le matin; quelque lâche que vous soyez par votre infirmité, votre oraison n'en sera pas moins bonne, vous tenant devant Dieu par le seul désir de vous rendre présente à lui, sans vous en retirer volontairement.

Pour le silence, encore qu'il soit d'une si grande obligation, il ne faut pas laisser de l'entreprendre de nouveau, faisant quelque prière pour l'obtenir et s'imposant quelque peine pour y avoir manqué. Priez Dieu qu'il vous inspire l'un et l'autre, afin que vous accomplissiez ce souverain jeûne qui sanctifie l'âme, comme l'extérieur sanctifie le corps.

XXXVIII.—A la sœur Catherine de Saint-Augustin.

Avantages qu'il y a de bien recevoir les répréhensions.— La connaissance de nous-mêmes nous doit humilier sans nous troubler.

Ma très-chère sœur, Vous m'avez bien obligée de me dire le sujet que vous avez eu de paroître hier si légère, étant en peine de vous voir ainsi ensuite de votre confession qui vous devoit rendre plus attentive à Dieu et plus recueillie qu'auparavant; maintenant que j'en sais la cause, je ne m'en étonne pas tant. Mais je suis pourtant fâchée que vous soyez si foible en ces occasions où l'on vous avertit de vos fautes, tombant presque toujours dans la contestation et la justification, comme si l'on vouloit vous rendre plus coupable que vous n'êtes. Il n'y a rien qui fasse tant de tort à une âme que d'appréhender d'être condamnée; c'est se méconnoître soi-même et ignorer notre condition qui nous fait faillir en plusieurs choses, et particulièrement en paroles; c'est pourquoi nous devons être bien aises que les nôtres soient examinées, et nous rendre capables qu'on nous avertisse des défauts que nous y commettons. Il semble que vous ayez pris à tâche de vous rendre irrépréhensible extérieurement, afin qu'on n'ait rien à vous dire (j'entends ma sœur Marie de l'Incarnation [1]). Et cependant il est bien plus important que vous soyez humble en recevant bien les répréhensions, que d'être exempte des défauts pour lesquels on vous en fait. Si vous n'aviez point les désirs que Dieu vous donne de vous soumettre, on vous laisseroit sur votre bonne foi sans faire aucune remarque de vos actions; mais puisque vous aspirez à une autre conduite, il la faut donc agréer quand on l'exerce et supprimer ce grand nombre de paroles et d'excuses par lesquelles vous vous opposez au jugement qu'on fait de vous. Je crois que c'est le premier mouvement qui vous emporte; c'est pourquoi vous avez bien raison de dire que vous deviez prier Dieu dans le trouble où vous avez été, car, comme

[1] Elle était alors sous-maîtresse des novices.

c'eût été le moyen de l'accoiser étant déjà venu, c'est aussi le moyen de le prévenir quand on n'y est pas encore.

C'est pourquoi je vous supplie d'aimer la prière et de vous la rendre familière, comme étant une qualité et une vertu qui donne le nom à toutes choses. Car tout ce que l'on fait par esprit d'oraison (c'est-à-dire ayant toujours dans le fond du cœur, si ce n'est dans la pensée, le ressouvenir de Dieu) est reçu de Dieu; et les fautes qui se commettent dans cette disposition, ou plutôt dans quelque légère interruption qu'on en fait, sont incontinent réparées par la même voie, en se retournant vers Dieu, qui est toujours prêt de nous recevoir. De sorte que pour connoître si nos fautes sont grandes ou petites, et si elles nous ont fait peu de tort ou beaucoup, il faut prendre garde si elles nous éloignent de la prière; car, pourvu qu'elles ne nous ôtent point la paix de l'esprit et la confiance que nous devons avoir de retourner à Dieu pour lui exposer notre foiblesse et notre infidélité, nous pouvons dire que ces sortes de fautes nous font plus de bien que de mal, et que c'est d'elles qu'il faut dire : *Il m'est bon que vous m'ayez humilié*. Au lieu que le trouble et le découragement sont une marque que la faute est encore plus grande au dedans qu'elle ne paroît au dehors, puisqu'elle a ébranlé les fondemens de l'âme, qui sont une ferme foi et confiance en la bonté de Dieu qui subsiste en ses élus après dix mille chutes, et qui est plus offensée par cette défiance que par la faute même, ensuite de laquelle on y est entré.

Je m'étends trop sur cela, que vous avez compris en trois lignes, désirant que Dieu vous fasse la grâce de vous connoître, et que cette connoissance vous humilie sans vous troubler, et que vous soyez assez simple pour vous accuser. Ce sont trois choses qui vous sont plus nécessaires et que vous recevrez plutôt en les demandant vous-même que par les prières d'autrui, parce que Dieu se sert de ce moyen, pour vous attirer à sa conversation, de vous réserver les grâces dont vous avez besoin pour quand vous les lui demanderez. Ce n'est pas que je ne me veuille joindre à vous pour cela, si Dieu m'en fait la grâce, comme il m'a donné la bonne volonté de vous servir en tout ce qui me sera possible.

XXXIX.—A la sœur Catherine de Saint-Augustin.

Il faut combattre la mauvaise honte et le défaut de simplicité.

Vous voyez, ma très-chère sœur, où conduit le défaut de sincérité, qui est jusques à faire des mensonges. Je vois bien que c'est une espèce de honte qui vous retient en ces rencontres-là ; mais cela ne vous excuse pas, puisque la honte est un autre défaut indigne d'une âme religieuse qui doit être dans une sériosité, pour ne pas dire générosité, qui l'éloigne autant de la timidité comme de la hardiesse. Résolvez-vous donc, ma sœur, à combattre cette honte; et pour pénitence de la faute qu'elle vous a fait faire, outre les choses que vous m'avez demandées et que je vous accorde, vous me demanderez tous les jours une petite chose pour ajouter à celles-là et pour vaincre la honte que vous avez à demander, afin que vous soyez bientôt quitte de ce défaut en lui faisant une guerre continuelle, qui attirera la grâce de Dieu sur vous, pour vous rendre simple, sérieuse et généreuse : le contraire étant une bassesse et une enfance qui vous empêchent de sortir de vous-même et de vous élever vers Dieu.

Quand on fait quelque chose pour Dieu, il faut que ce soit avec une telle plénitude de cœur qu'il ne reste plus de vide où les sentimens contraires se puissent loger. Vous vous pardonnez trop ce défaut de simplicité et les niaiseries que cela vous fait faire. Si vous le connoissiez tel qu'il est, vous en auriez plus d'aversion que de tous vos autres défauts; et comme, en effet, c'est le pire de tous, puisque Notre-Seigneur dit que *si notre œil est malin, tout notre corps sera ténébreux;* au lieu qu'il dit auparavant, *que si l'œil est simple, le corps* (c'est-à-dire toutes les actions) *seront lumineuses*, opposant la malice à la simplicité, pour nous apprendre qu'en cessant d'être simples nous devenons méchans. Demandez cette grâce à Dieu par l'intercession de son saint[1], qui vous a déjà tant favorisée.

Nous avons eu pensée que vous deviez tous les jours vous

[1] L'abbé de Saint-Cyran (note du manuscrit). Il était mort le 11 octobre 1643.

prosterner devant Dieu, jusqu'à ce que vous preniez l'habit[1], pour le remercier en silence, dans le ressentiment de votre cœur, du changement qu'il lui a plu de faire en vous, et le supplier d'achever son œuvre en vous rendant simple, sincère, obéissante, sérieuse, silencieuse, grave et mortifiée, car vous avez besoin de tout cela pour vous disposer à être religieuse. N'appréhendez point ce que je vous dis de faire en ce billet, de demander tous les jours quelque chose à faire pour Dieu pendant ce Carême; la grâce vous en suggérera assez si vous êtes simple, et vous pouvez bien, par votre propre esprit, trouver quelque chose, afin d'obéir et de vous vaincre en ce point.

XL.—A la sœur Catherine de Saint-Augustin.

Sur la nécessité de veiller sur ses défauts.

Ma très-chère sœur, Il me semble que vous devez avoir une confiance en Dieu, qui éloigne de vous ces pensées de réprobation qui ne conviennent point à une âme religieuse, qui doit agir par amour et par fidélité envers Dieu. Ce que vous devez faire, c'est de veiller sur certains défauts dont vous ne faites pas assez d'état, comme des répliques que vous avez faites avec ressentiment et émotion sur ce qu'on vous a dit de vos habits. Cela est étonnant qu'on ne voie aucune pratique de vertu dans ces rencontres, et qu'après y avoir manqué on veuille encore s'en défendre comme si l'on avoit raison. Je n'ai garde de vous dire que ces fautes-là mettent votre salut en péril, parce que je ne le crois pas; mais je crains bien que ce ne soit la cause de tant de sécheresses d'esprit dont vous vous plaignez (au moins de cette pauvreté intérieure, j'ai pris l'une pour l'autre). Car Notre-Seigneur dit : *Donnez, et il vous sera donné;* et comme nous ne lui donnons pas des pratiques d'humilité, il nous refuse aussi ses faveurs particulières, qui sont la récompense des humbles. Il faudroit prendre pour devise ce qui

[1] D'après la lettre de M. Singlin, du 1er mars 1644, la sœur Catherine de Saint-Augustin a dû prendre l'habit de postulante le vendredi de la Compassion de la sainte Vierge, 18 mars 1644.

nous est dit dans la règle, après David : *C'est pour l'amour de vous, Seigneur, qu'on nous égorge tous les jours et que nous sommes comme des brebis destinées à la boucherie.* Que si Dieu permet que nos sœurs contribuent à cela par quelques paroles qui nous déplaisent, n'est-ce pas renoncer à l'obligation que nous avons de mourir tous les jours à notre amour-propre que de ne vouloir pas le souffrir sans s'en plaindre? Nous avons bien besoin, ma chère sœur, de prier les unes pour les autres, afin que la charité couvre nos fautes, qui sont si continuelles. Je désire de le faire pour vous, comme je vous supplie très-humblement de le faire pour moi.

XLI.—A la sœur Angélique de Sainte-Agnès de Marle de la Falaise.

Nos fautes nous avertissent du besoin continuel que nous avons de la grâce. —Il n'importe pas de connaître la grâce en nous, pourvu qu'elle y soit en la manière qu'il plaît à Dieu.

Ma très-chère sœur, Vous vous faites tort quand vous ne dites pas ce qui se passe en vous. Il importe peu de faire des fautes, pourvu qu'on puisse trouver Dieu dans sa misère et se perdre en lui autant de fois que l'on s'en est retiré par infidélité. La grâce ne subsiste en nous que pour des momens (je dis celle qui nous est donnée pour agir); c'est pourquoi, si l'on n'a soin d'en attirer continuellement de nouvelles, on se trouve toujours prêt à tomber, et c'est d'où viennent les changemens de dispositions, l'absence de la grâce faisant revivre le mal et son retour en donnant la victoire. La sainteté des âmes consiste donc en l'union continuelle à l'Esprit de Jésus-Christ, et leur imperfection à s'en détourner souvent, ce qui n'empêche pas pourtant que les actes que l'on fait ne soient bons, encore qu'ils soient interrompus.

Il me semble qu'il n'importe pas de connoître la grâce en nous, pourvu qu'elle y soit en la manière qu'il plaira à Dieu, ou cachée ou manifeste; mais qu'il faut seulement vouloir être en elle et assujettis à elle, soit qu'elle soit en nous ou hors de nous. Je dis hors de nous, parce qu'il semble que l'in-

time de notre âme, où la grâce se cache quelquefois, ne soit pas nous-mêmes, puisque nous ne pouvons entrer dans ce fond, qui est ténèbres pour nous, et que c'est là où Dieu habite. Et Dieu a mis des ténèbres à l'entour de lui, lesquelles ténèbres sont appelées en un autre endroit *lumières inaccessibles*; c'est pourquoi, sans aucune apparence, ains malgré les apparences, il faut adorer Dieu caché dans le fond de notre âme, et se donner à lui pour porter ce cachement et tous les effets si pénibles qui en résultent.

Dans l'hommage que je rends au mystère de la croix et de la déréliction, j'ose penser que Jésus-Christ a porté en quelque sorte comme un défaut de lumière qui l'empêchoit de se voir uni au Père éternel, ce qui semble marqué par ces paroles: *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délaissé*; et qu'en ce point a été l'achèvement de sa consommation, car il a dit aussitôt: *Tout est consommé.* Les âmes se doivent donner à cette consommation, en disant les mêmes paroles: *Consummatum est,* et les suivantes: *Et, inclinato capite, tradidit spiritum.* Dites-les en vous prosternant en terre, comme fait l'Église pour adorer la mort de Jésus-Christ, et consentez, en hommage de la douloureuse séparation de l'âme de Jésus-Christ d'avec son corps, d'être séparée de l'âme de votre âme, qui est la puissance de vous rendre à Dieu en la manière que vous le désireriez, de laquelle vous portez la privation, afin que votre mort soit véritable, et votre perte parfaite, n'y pouvant voir aucun gain. Enfin, ma très-chère sœur, parmi ces ténèbres, et dans l'ignorance où l'on est souvent de son état, il faut subsister sans subsistance, et se laisser à la pure merci de Dieu pour toutes les misères esquelles il lui plaît de nous réduire, et que notre consolation soit en ces paroles de Jésus-Christ: *Qui perdra son âme pour l'amour de moi, il la trouvera et la sauvera.*

Je suis toute à vous, ma très-chère sœur.

XLII.—A la sœur Angélique de Sainte-Agnès.

En quoi consiste la vraie sincérité.—Comment il faut agir dans les répugnances.

Ma très-chère sœur, Il faut que je vous réponde sur ce que vous dites que vous n'êtes que trop sincère. Il est vrai que vous dites quelquefois vos sentimens, lorsqu'il les faudroit supprimer par mortification, afin de ne les dire que par humilité et fidélité à se faire connoître. C'est le motif qui fait la vertu, et non pas l'action. Il ne suffit pas pour être sincère de dire tout ce qu'on pense; mais il le faut dire au temps qu'il le faut, en la manière et pour la fin que l'on doit. Le temps doit être le plus tôt qu'il se peut, hormis quand la passion est émue; la manière, simple et sans prévoir ce qui en arrivera; la fin, pour être connue pour telle qu'on est, et par conséquent humiliée, car on n'a presque rien à dire qui ne tende à cela. C'est là la sincérité que je vous désire, dont il résulteroit la simplicité et soumission que je vous demande aussi, qui sont des vertus si excellentes qu'elles doivent être infuses, c'est-à-dire que Dieu les donne sans que nous y ayons rien contribué que la prière. Car, par où se faut-il prendre pour rendre son esprit simple? Il n'y a que le Père des esprits qui lui peut donner cette divine qualité, d'où s'ensuit une parfaite soumission, n'y ayant plus de raisonnement qui empêche de se rendre à tout. Or, pour en venir là, et pour demeurer ferme dans ce que la lumière de la grâce nous propose, il y a bien des raisons à anéantir et des réflexions à supprimer; et elle ne se voit et ne se sent que lorsque les autres vues et les sentimens humains sont assujettis à elle. C'est une chose étrange combien la raison divine est déraisonnable, non-seulement parce qu'elle est au-dessus de notre raison, mais parce qu'elle lui est contraire et ne la peut souffrir en façon du monde; non pas la raison en soi, mais la manière dont nous en usons, qui est en la mettant pour notre dernière fin, et faisant les choses par son motif; au lieu que la grâce se sert de la raison en la tirant dans son ordre, parce qu'étant tirée dans cet ordre saint, elle est agie,

et non agissante; on dit qu'elle se perd, quoiqu'elle ne se perde pas, mais se conserve et se perfectionne.

Voilà, ma sœur, ce que j'ai cru vous devoir dire pour m'expliquer et n'avoir point parlé en l'air; car le plus souvent après qu'on a dit ceci ou cela, on en demeure là sans savoir comme il s'y faut prendre, parce que les personnes à qui l'on parle n'ont pas assez d'humilité pour demander comme il faut faire, et pour rendre compte de ce qu'elles y font. Commencez donc, ma sœur, par la sincérité et faites état que vous ne l'avez point encore telle qu'il faut. Il n'y a qu'une seule chose, ce me semble, capable de faire taire l'esprit, qui est le désir de se soumettre et d'amortir son propre jugement; et comme cela ne se fait pas tout d'un coup, il faut en attendant que Dieu nous donne la vraie simplicité, le suspendre sans cesse et le retirer des applications qu'il veut avoir sur les choses.

Il me semble qu'il faut traiter toutes sortes de répugnances d'une même façon, autant celles qui sont conformes à la raison que celles qui la choquent. Je veux dire qu'il y a des répugnances dans lesquelles on se convainc soi-même qu'on a tort, et il y en a d'autres que la raison favorise. Or, je voudrois qu'on ne fît point de différence de ces deux sortes de répugnances, mais qu'on s'opposât à l'une et à l'autre, faisant état que ce n'est point assez de ne demander pas ce qui ne nous appartient point, mais qu'il ne faut pas non plus exiger ce qui nous est dû. Saint Bernard appelle cela une justice si étroite, qu'aussitôt qu'on tourne le pied, on tombe dans la fosse du péché.

Je désire de tout mon cœur que Dieu vous fasse la grâce que vous désirez, ma chère sœur, de n'aimer que lui, et de n'avoir de joie et de consolation que celle-là : ce qui demande un retranchement de toutes les choses superflues dans lesquelles l'amour-propre se divertit, surtout un parfait silence qui donne la mort à la vaine joie; car où il n'y a point de paroles, il n'y a point d'affection, puisqu'on ne la témoigne que par le moyen des discours qu'on en fait, soit intérieurement avec soi-même, soit extérieurement avec quelqu'un.

Je suis tout à vous, ma chère sœur.

XLIII.—A la sœur Angélique de Sainte-Agnès.

Dans quelle disposition elle désire qu'elle reçoive ses avis.—Elle lui répond sur la conduite des âmes et les devoirs envers le prochain, etc.

Je ne désire pas, ma chère sœur, que vous receviez la confiance que je vous témoigne dans une disposition de confusion, mais plutôt dans une élévation d'esprit qui vous mette au-dessus de l'humiliation et de l'exaltation. Je ne fais pas cela par accommodement à vous, mais par un autre principe qui regarde le dessein de Dieu sur vous. Selon la nature vous êtes superbe, et selon la grâce vous êtes trop avilie. La confiance doit avoir un meilleur effet en vous que son contraire, parce qu'elle vous apprend une conduite qui ne s'arrête pas à ce que vous êtes, mais qui tend à vous faire être ce que vous devez. Je voudrois que votre esprit fût sans mouvement, et que vous portassiez intérieurement la même froideur que vous avez en l'extérieur; que les choses fissent peu d'impression en vous. Je dis ceci sur ce que vous vous obligez trop du traitement que je vous fais; cela doit avoir en vous un effet moins sensible et qui sera néanmoins solide et véritable. Je ne saurois dire la raison pourquoi je le fais si entièrement; je me suis laissée au mouvement qui m'en a été donné. Mais je laisse ce discours pour répondre à ce que vous me demandez.

La science de conduire les âmes, ma chère sœur, ne se peut comprendre; elle est élevée au-dessus de nous, et nous n'y pouvons atteindre, puisque c'est la science de Dieu même, qui sait seul par quelles voies il veut conduire ses élus. Ce que nous avons à faire, c'est de le suivre, et de dépendre beaucoup plus des âmes et de ce que Dieu opère en elles, qu'elles ne dépendent de nous et de nos paroles.

Dans les rencontres des peines qui arrivent au regard du prochain, nous les devons regarder comme envoyées de Dieu pour recevoir les effets de la reconnoissance que nous lui devons de l'amour qu'il nous a porté lorsque nous étions ses ennemis. Car il ne trouve rien dans l'âme lorsqu'il y répand sa charité par la douceur de son Esprit, qu'une aversion de

lui qui lui est naturelle depuis le péché, et de laquelle nous ne sortirions jamais si son amour ne surmontoit notre haine, et ne nous réconcilioit à sa bonté, sans que nous y contribuions rien de notre part, sinon qu'il nous le fait faire, qui sont plutôt ses œuvres que les nôtres. Il ne nous commande donc pas de l'aimer les premiers, comme il seroit très-raisonnable, car nous ne le saurions faire s'il ne nous prévient; mais il demande cette prévenance pour notre prochain, et que nous l'aimions quand il nous déplaît, et même qu'il semble qu'il ne nous aime pas, comme il nous a aimés lorsque nous l'offensions et nous opposions à son amour par nos péchés. Que dirons-nous à cela, ma chère sœur? Il n'y a rien à dire, mais à se taire devant Dieu, et le supplier qu'il nous donne ce qu'il nous demande; et pour l'obtenir, tâcher d'amortir tous les mouvemens contraires, se persuadant qu'ils sont si dangereux à l'âme, qu'elle doit crier à Dieu quand elle les sent : *Domine, salva me, pereo.*

C'est une bonne pensée de taire ses sentimens quand on sent son esprit blessé, de peur d'excéder et que la passion ne nous fasse sortir de notre devoir, pratiquant en ces rencontres cette parole : *Turbatus sum, non sum locutus;* exposant durant ce silence ses sentimens à Dieu, qui sans doute les changera en d'autres meilleurs, et nous fera voir d'un autre œil les choses que nous avions envisagées avec peine.

Je crois, ma chère sœur, que Dieu vous aura pardonné la faute que vous avez faite au regard de N., puisque vous n'y avez pas adhéré pleinement, vous étant reprise plusieurs fois. Il ne faut pas tant regarder les choses dans leur source, car nous ne sommes que corruption; mais il se faut juger selon la grâce qu'il plaît à Dieu de nous donner, car c'est elle seule qui nous préserve et qui nous discerne d'avec les plus grands pécheurs. Il me semble que Dieu vous en fait de particulières depuis quelque temps, et j'espère que sa bonté achèvera son œuvre en vous, et qu'elle surmontera vos mauvaises inclinations, s'il ne les veut détruire; car il est quelquefois meilleur qu'elles demeurent pour nous tenir en crainte et en humilité. Préparez-vous donc à la visite de Notre-Seigneur, qui en faveur de la fête et de la dévotion que vous avez à la sainte

Vierge, vous pardonnera vos fautes, puisque c'est la grâce de ce mystère que d'avoir remis le péché originel à saint Jean.

Je me lie à vous de nouveau, ma très-chère sœur, dans le désir de vous aimer dans la charité de Dieu, qui est éternelle. Je vous supplie très-humblement de me dire un *Ave Maria.*

XLIV.—A la sœur Angélique de Sainte-Agnès.

Au sujet de quelque faute qui l'avait privée de la communion.

Ma très-chère sœur, Je n'eus pas hier un moment pour vous assurer que je prierois Dieu pour vous, parce que vous le désirez, car autrement je serois bien mal fondée à demander pour les autres ce qui me manque à moi-même. Je ne m'explique point sur cela, pour vous dire que vous me faites grande pitié, sentant, ce me semble, l'état où vous êtes, je veux dire le ressentiment que vous en avez, qui est aussi pénible qu'il est bon et utile quand on le porte comme il faut. Mais je crains que vous ne vous attristiez trop. Vous avez besoin de consoler votre âme comme David : *Quare tristis es, anima mea*; *spera in Deo, quoniam adhuc confitebor illi,* etc. Vous me direz qu'il ne vous faut pas demander de quoi vous êtes triste, et que vous en avez grand sujet. Il me semble que non, ma chère sœur; car encore que vous soyez exclue de la communion, ce n'est pas que vos fautes demandent cela absolument, mais parce que vous voulez y satisfaire abondamment. Ce n'est pas une chose si étrange de se trouver indisposé pour la communion, quand on se propose une disposition bien exacte, qui ne permet aucun péché volontaire quoique véniel, et le punit de cette sorte de peine qui doit être la plus grande et la plus sensible à une âme qui aime Dieu comme vous faites, et vous le devez croire ainsi, et admirer sa bonté qui conserve son amour et sa grâce en nous parmi nos infidélités. Enfin, dites le second verset : *Spera in Deo, quoniam,* etc., car vous communierez encore, et Dieu vous donnera plus en cette communion que vous n'auriez reçu en beaucoup d'autres. Vous verrez dans l'homélie d'aujourd'hui une manière d'être

conjointe à Dieu en s'accusant, et qu'en haïssant en nous ce que nous avons fait, Dieu commence à aimer ce qu'il a fait, c'est-à-dire nos âmes. Il me semble que vous n'estimez pas assez la grâce que Dieu vous a faite en cette occasion de vous accuser autant qu'il falloit. C'est la disposition à une autre grâce qui vous approchera de lui pour le posséder et être possédée de lui par la sainte communion. Je me recommande à vos prières pour la faire comme Dieu veut, et dans la correspondance à l'évangile d'aujourd'hui.

Ne savez-vous pas, ma chère sœur, que nous ne sommes autre chose qu'opposition à la grâce, sinon quand Dieu nous y fait rendre; et peut-être est-ce la même chose du péché auquel nous sommes toujours attachés, jusqu'à ce que Dieu nous en fasse déprendre. C'est pourquoi il faut toujours adhérer à Dieu autant qu'on peut en toutes ses actions, parce que par ce moyen on n'adhérera point au péché. *Celui qui est né de Dieu ne pèche point, car la génération céleste le garde.* Or, je pense que cette naissance est le renouvellement continuel que nous faisons en Dieu, en tournant nos regards vers lui; car d'aspirer à un état permanent, cela ne se peut. David dit : *Avertisti faciem tuam à me*, etc. *Vous avez, Seigneur, détourné votre face de moi, et j'ai été troublé.* Quand Dieu donc cesse de nous regarder, nous sommes troublés. Que s'il se détournoit de nous aussi souvent que nous le faisons de lui, nous défaudrions non-seulement tous les huit jours, comme vous dites, mais plus de cent fois le jour. Ce n'est donc pas parler chrétiennement, mais humainement, de dire que vous êtes comme au désespoir de vos inconstances ; comme s'il dépendoit de votre courage de demeurer ferme dans les bons mouvemens que Dieu vous donne, et que vous devez produire autant de fois qu'il vous les renouvelle, bien que vous soyez au hasard et quasi comme assurée que vous n'y persévérerez pas. Car vous ne devez pas prétendre être plus juste que *les justes* qui, selon l'Ecriture, *tombent sept fois le jour.* Et c'est en cela que consiste leur justice, de ce que leurs chutes sont suivies d'autant de relèvemens, dans lesquels ils purifient leurs fautes, et se justifient davantage par l'accroissement de leur humilité.

Nous avons écrit ceci à diverses reprises, je ne pensois pas

devoir tant tarder à vous l'envoyer; je suis marrie de vous avoir mise en peine de la vôtre. Je vous assure que mes retraites ne me donnent guère de loisir. Ce n'est pas aussi ce que je prétends d'être plus à moi, mais seulement plus à Dieu, en m'occupant moins de mes occupations, qui ne me feroient point de tort si elles ne m'ôtoient que le temps, et non l'esprit d'oraison que je demande à Dieu pour vous et pour moi, et pour toutes nos sœurs, et qu'il lui plaise d'accomplir sa promesse, qu'*il répandra sur la maison d'Israël* (et c'est nous qui sommes le vrai Israël de Dieu) *l'Esprit de grâce et d'oraison*, et par conséquent l'Esprit de force, de consolation, de paix, de joie, de confiance, et tout le reste qu'il a promis à ceux qui prient sans intermission, disant que *Dieu exauce ses élus, qui crient à lui nuit et jour*.

Je suis tout à vous, ma chère sœur.

XLV.—A la sœur Angélique de Sainte-Agnès.

La tristesse est un empêchement au bien; il faut la surmonter par la confiance en Dieu et l'action de grâces.

Ma sœur, Voici un extrait d'une lettre de la mère Angélique, vous en mettrez et ôterez ce qu'il vous plaira.

Il me semble que je ne vous ai point dit que vous fussiez attachée à N. Je vous ai bien dit qu'il falloit plus estimer la confession que le confesseur, mais c'est sans regarder la personne, et vous savez que je ne vous ai parlé de cela qu'en passant. Je voudrois que vous y fussiez plus attachée que vous n'êtes, tant s'en faut que je vous y trouve trop : j'entends d'une attache qui vous fît embrasser toutes ses maximes ; car c'est le sens qu'on donne à l'attache qu'on a pour les personnes qui fait qu'on se revêt de leurs sentimens : témoin l'attache que nous avions à M. de L.[1], qui nous faisoit révérer ses moindres pensées. Et selon qu'est l'objet de l'attache, elle devient bonne ou mauvaise. C'est pourquoi je ne crains pas la vôtre à l'égard de N., croyant qu'elle participe de celle

[1] M. de Langres.

qu'on doit avoir à Dieu même, selon ces paroles : *Adhæsit anima mea post te*[1].

Pour ce qui est de votre tristesse, j'aurois beaucoup de choses à vous en dire, car il n'y a rien que je condamne plus en vous, parce qu'elle naît d'orgueil qui ne vous permet pas d'agréer la conduite de Dieu sur vous, qui est de vous humilier par de fréquentes attaques qui rabaissent votre esprit et le rendent dépendant des créatures par le recours que vous devez avoir à elles pour votre secours et relèvement. Vous devez donc regarder cette tristesse comme le plus grand empêchement que vous ayez au bien, tant en sa cause, qui est l'amour-propre et l'orgueil, qu'en ses effets, qui sont la mauvaise humeur qu'elle produit. Et au lieu que vous fomentez votre tristesse par l'application que vous y avez, vous la devez arrêter autant que vous pouvez par la consolation qu'on vous donne de la part de Dieu, qui est qu'il vous aime, qu'il achèvera en vous ce qu'il a commencé, et semblables choses que la foi et la confiance en Dieu vous obligent de croire, et en les croyant d'être toute fondue en actions de grâces, qui est un excellent moyen pour en attirer de nouvelles; au lieu que l'ingratitude, ou pour le moins l'omission de louer Dieu, nous rend dignes de perdre les dons qu'il nous a faits; car *on donnera à celui qui a*, c'est-à-dire, à celui qui connoît qu'il a reçu; *mais à celui qui n'a rien,* parce qu'il n'estime pas ce que Dieu lui donne, *on lui ôtera ce qu'il n'a pas* et qu'on lui avoit préparé s'il eût été reconnoissant. Vous répondrez à cela que vous connoissez bien la miséricorde que Dieu vous a faite, et que c'est cela même qui vous afflige, parce que vous n'y correspondez pas. Si ce sentiment pouvoit être bon dans un autre, en vous il fait plus de mal que de bien ; et quelque peu de sujet que vous ayez d'exercer la confiance, vous le devez faire comme étant l'œuvre de Dieu en vous, et non celle de votre propre esprit.

Quant à l'inconstance dont vous vous plaignez, c'est un mal dont personne n'est exempt, puisqu'il est essentiel à la créature qui est sujette à vanité, c'est-à-dire, au changement. Et quand

[1] Ps. LXII, v. 9.

je vous fais des reproches là-dessus, ce n'est pas que je vous croie fort coupable en cela, mais pour vous faire davantage connoître le peu d'assurance qu'on doit avoir en soi-même, puisque aussitôt que Dieu cesse de nous regarder, nous sommes troublés.

XLVI.—A la sœur Angélique de Sainte-Agnès.

Sur la manière dont on doit reprendre le prochain et sur l'assistance devant le Saint-Sacrement. — Amende honorable à Dieu.

Ma très-chère sœur. Je vous remercie très-humblement du cérémonial ; le défaut n'est pas grand, et on ne laissera pas de le bien lire. Je pensois vous écrire hier sur le sujet de la communion de votre saint. Si c'eût été un jour de communion générale, vous l'auriez pu faire, ayant réparé votre faute, comme je crois ; mais pour les communions particulières, il faut les avoir méritées, en apportant un soin particulier pour éviter de faire des fautes, et tâcher au contraire de pratiquer des vertus contraires à ses imperfections ordinaires.

Vous avez raison de dire que la charité est une terrible vertu, au sens que l'on applique à la sainte Eucharistie, qu'on appelle un mystère terrible. On peut dire de même de l'humilité et de la patience, que ce sont des vertus qui vont bien loin ; et il me semble qu'en l'occasion dont vous me parlez, il y a plus de défaut de patience et d'humilité que de charité. Car vous savez bien, ma chère sœur, qu'il ne faut pas s'offenser de quoi l'on ne nous obéit pas, encore qu'on ait le pouvoir d'ordonner, et qu'il ne faut pas reprendre les fautes pour son intérêt, mais seulement pour le bien des personnes qui les font ; et tous ces motifs ne peuvent avoir lieu quand on reprend brusquement et avec émotion, puisque c'est l'amour-propre qui fait agir. Que si l'on remettoit l'avertissement à une autre heure, ce qui avoit semblé une poutre ne paraîtroit après qu'une paille. Il faut ménager les avertissemens, et ne reprendre pas si souvent, mais en mettre plusieurs ensemble, afin de ne point lasser les esprits, et surtout prendre le temps qu'on a l'esprit calme, afin de ne pas toucher les plaies d'au-

trui avec des mains malades, comme dit saint Augustin. Il nous faut souvent dire à nous-mêmes ces paroles de Notre-Seigneur : *Médecin, guérissez-vous vous-même,* puisque nous sommes aussi fautives en notre manière qu'elles le sont en la leur. Il me semble aussi que vous n'écoutez pas assez les raisons des personnes, et qu'en des choses indifférentes comme celles que vous me dites, il ne les faudroit pas captiver.

Pour ce qui est de l'assistance, ce que nous avons dit est très-véritable, qu'il y faut aller avec assujettissement; mais cela s'entend de celles qui le peuvent ; et il est vrai que vous êtes trop incertaine de vos heures, c'est ce qui vous en doit ôter les scrupules. Nous avons encore dit une autre fois que l'obligation de la faire est égale à celle de dire l'office en particulier; et l'on m'a dit jusque-là qu'elle étoit encore plus grande, parce qu'il n'y a point de canon qui oblige les religieuses de dire l'office hors le chœur, au lieu que nous sommes obligées par le bref de notre Institut à l'assistance perpétuelle du Saint-Sacrement ; et cela ne décharge pas les particulières qu'elle se fasse en commun, si elles n'y contribuent en la faisant elles-mêmes. Outre cela, on doit considérer qu'on a ôté l'oraison du soir pour donner lieu à cette dévotion ; et il se trouve bien souvent que l'on ne fait ni l'une ni l'autre. Il me semble, ma chère sœur, que vous vous chicanez trop vous-même de dire ce que vous dites, car il est à croire que si vous n'aviez point d'excuse légitime, vous seriez toute prête à faire l'assistance quand on voudroit. J'estime bien heureuses celles qui en ont le temps; c'est, ce me semble, être appelé au banquet des noces de l'Agneau, non pas pour y goûter des délices, mais pour se fortifier par les viandes qu'il nous y donne, qui sont l'amour de la souffrance, qui est, selon saint Bernard, ce que Jésus-Christ appelle *manger son corps et boire son sang ;* ensuite de quoi nous devons prendre pour devise ce qui est dit dans notre règle : *C'est pour l'amour de vous, Seigneur, qu'on nous égorge tous les jours, et qu'on ne nous considère que comme des brebis destinées à la boucherie.*

Je crois, ma chère sœur, que vous êtes assez persuadée de vos infirmités pour faire que vous n'ayez point de peine que je vous conseille de ne point faire de pénitence ce Carême.

Vous ne devriez point entrer en scrupule de ne pas faire les observances qui regardent le corps, mais tâcher de vous récompenser sur celles qui mortifient l'esprit, dont le silence et la prière fréquente sont des principales.

Je vous assure, ma chère sœur, que je n'ai point de pensée sur la prière où l'on fait amende honorable à Dieu, et que ce que vous m'en écrivîtes me fit croire que vous l'entendiez bien, puisque vous y trouviez un si grand sens que vous eussiez voulu savoir ; car c'est, ce me semble, avoir des pensées sur des choses que de les goûter, et s'élever en les disant au-dessus de son intelligence, qui est la meilleure manière de concevoir les choses divines. Je vous dirai que la première fois que je lus ces paroles, elles me frappèrent l'esprit, et je m'étonnai qu'on usât de ces termes à l'égard de Dieu, trouvant que ce n'étoit pas assez ; mais je crus que l'auteur avoit un merveilleux sens, et que cela alloit au plus grand abaissement où une créature se peut réduire, puisqu'il est question de réparer un honneur qui est infini, et que cet acte nous oblige d'être unis à Jésus-Christ, qui est le seul réparateur de l'honneur de son Père, qui lui avoit été ravi en quelque façon par les pécheurs.

Je suis tout à vous, ma très-chère sœur.

XLVII.—A la sœur Angélique de Sainte-Agnès.

Elle la console sur le manquement de quelques observances : elle lui montre dans quels sentiments elle devait recevoir la répréhension qu'elle lui avait faite.

Ma très-chère sœur, Aussitôt que je reçus hier votre billet, j'en fis un à M. Singlin pour le prier de vous voir, mais il étoit à la ville, dont il ne revint qu'à sept heures, tellement qu'il faudra attendre à samedi. Pour ce qui est de votre seconde lettre, je vous demande pardon, ma chère sœur, de n'y avoir point répondu, je l'ai prise comme une réponse à la nôtre, quoique en effet ce n'en fût pas une, puisque vous m'avez prévenue ; et puis il me sembloit que votre peine vous ayant été ôtée par notre mère, vous ne la deviez plus avoir, je veux

dire pour l'assistance à l'office, étant certain que vous n'y manqueriez pas si vous aviez plus de santé et plus de force, et ce que vous appelez langueur n'est que dans la nature, qui craint qu'on la traite mal, et qui se réjouit quand on la soulage. Je sais bien qu'il est très-difficile de faire ce discernement pour soi-même, et qu'on ne peut pas même avoir un repos entier sur ce que les autres nous en disent, mais c'est aussi dans ces occasions qu'il faut perdre son âme dans l'incertitude, pour la sauver des inquiétudes et des angoisses où l'on s'expose quand on veut chercher de l'assurance. Pour moi, ma chère sœur, vous ne devez pas m'alléguer comme un exemple de ferveur, si ce n'est de celle que la propre volonté et l'attache peuvent donner, dont je me sens bien coupable devant Dieu. Il y a tant de choses, outre les extérieures, dans lesquelles on peut se sacrifier à Dieu, qu'il ne se faudroit pas mettre beaucoup en peine quand celles-là viennent à manquer sans notre faute.

Touchant l'autre article de votre lettre, je suis bien marrie, ma chère sœur, de vous avoir donné de la peine pour avoir pris ce que vous me disiez autrement qu'il n'étoit. Mais je vous dirai pourtant que si vous étiez humble, vous auriez pris en meilleure part ce que je vous en ai dit. Or, n'être point humble, c'est être coupable; et quoique vous auriez pu vous éclaircir comme vous avez fait, ç'auroit été sans trouble, et en craignant ce qui est dit dans l'Ecriture-Sainte, que *personne ne sait s'il est digne d'amour ou de haine*; ce qui se peut entendre non-seulement de l'état de notre âme qui nous est inconnu, mais encore de chaque action, ne pouvant savoir si nous avons bien ou mal agi, c'est-à-dire, si nous avons cherché Dieu ou nous-mêmes. Que si vous demeurez d'accord de cela, et que vous trembliez comme Job de toutes vos œuvres, devriez-vous être surprise quand on condamne vos sentimens? Vous me direz que c'est à cause du scrupule que cela vous donne; mais l'humble acceptation de la répréhension qu'on nous fait, et la perte de nous-mêmes en Dieu, où nous abîmons toutes nos misères, nous fortifient pour les porter avec paix; et le défaut de cette pratique est cause des peines que vous avez eues. Du reste, ma chère sœur, vous voyez que lors-

que l'on a l'esprit libre l'on s'avise des choses à quoi l'on ne pensoit pas auparavant; et ainsi on peut être dans des méconnoissances dont on ne s'aperçoit pas, lorsqu'on pense avoir fait de grandes civilités, parce que la passion a fermé le cœur, j'entends les passions involontaires qui causent des obscurcissemens d'esprit dont les autres s'aperçoivent bien, mais il seroit inutile qu'ils le disent, parce qu'on ne le croit pas.

Pour la communion, je vous dirai que pour moi j'appréhenderois davantage de la faire pour de semblables ressentimens, quoiqu'on les réprime, que pour d'autres fautes assez grandes dans lesquelles on se condamne tout à fait, et dont il ne reste rien après les avoir faites. Mais cela est personnel, et l'on ne doit juger personne là-dedans. Je ne sais si tout ceci ne vous fera point de peine : ce seroit bien contre mon intention, puisque je voudrois, s'il m'étoit possible, vous donner une paix parfaite et immuable. Assurez-vous-en, je vous en supplie, ma chère sœur, puisque je ne saurois être à Dieu sans vous aimer, et sans être à vous de tout mon cœur.

XLVIII.—A la sœur Angélique de Sainte-Agnès.

Elle l'exhorte à l'amour et à la confiance en Dieu.— Il faut accepter la privation des grâces comme une pénitence, et éviter le scrupule.

Ma très-chère sœur, Il me semble que vous ne devez point avoir de peine de ce que vous me mandez. Je vous prie, soumettez-vous simplement à ce qu'on vous ordonne. Si Dieu est si favorable à nos corps, ma chère sœur, qu'il ne veut pas qu'ils se fassent de contrainte qui intéresse leur santé pour son service, il l'est encore plus à nos âmes, desquelles il ne demande que l'amour, qui n'est pas une chose difficile, mais accompagnée de joie et de paix. Et pour obtenir cet amour, il nous ordonne la prière, qui ne consiste qu'en désir et il n'y a point de difficulté à désirer, et ce désir il nous le donne, et il n'y a rien de si facile qu'à recevoir comme vous l'avez déjà reçu : ne pouvant nier sans ingratitude vers Dieu que nous n'ayons une bonne volonté dans le fond de l'âme, quoiqu'il

soit vrai qu'on l'affoiblisse souvent par l'adhérence que l'on a à soi-même, au lieu d'aller à Dieu dans toutes les misères où on se rencontre.

Souvent, ma chère sœur, nos captivités viennent du peu de confiance que nous avons en Dieu, de qui l'on ne connoît pas assez les grâces, ce qui feroit accepter la privation de celles que l'on n'a pas comme une pénitence, et non comme une marque de son courroux. Vous avez expérimenté sa charité, ma très-chère sœur, d'une manière si particulière, que vous ne la sauriez oublier sans ingratitude. Et il ne faut point alléguer que vous n'y correspondez pas; car c'est par amour et confiance qu'on le doit faire, après quoi viendront les effets des bonnes œuvres; car les bons arbres portent de bons fruits; et on veut avant que d'être bon, c'est-à-dire, avant que d'aimer Dieu qui est la racine de toutes les vertus, les avoir pour s'assurer que l'on est à Dieu : cela ne se peut; il faut auparavant s'abandonner à lui pour porter sa misère toute sa vie, aimant mieux être misérable et imparfaite avec lui, car il dit : *Venez à moi vous tous qui travaillez et êtes chargés, et je vous soulagerai*; au lieu qu'il réprouve les forts qui s'appuient sur eux-mêmes. Il me semble, ma chère sœur, que Dieu n'est proprement Dieu que des âmes qui lui laissent l'entière disposition de leur être; je veux dire que c'est en celles-là qu'il agit divinement, parce que n'étant plus rien, elles se rendent l'objet de sa divine puissance.

Il arrive souvent qu'au lieu de regarder Dieu par une véritable confiance, suivant ces paroles : *Levavi oculos meos in montes, undè veniet*, etc., on regarde les choses qui se présentent, et y trouvant pour l'ordinaire beaucoup de difficultés, cette vue affoiblit; et voulant après invoquer Dieu, on le fait avec trouble et scrupule de ses répugnances, ce qui empêche d'en ressentir le secours, et peut-être aussi Notre-Seigneur le refuse, parce qu'on ne l'a pas assez tôt recherché : ce qu'on devroit souffrir avec amour, considérant que Dieu nous châtie parce qu'il nous aime, afin de nous obliger une autre fois d'aller droit à lui, ce qui nous donneroit sujet de dire : *In Deo faciemus virtutem, et ipse ad nihilum deducet tribulantes nos.*

Enfin, ma chère sœur, il ne faut point donner lieu au scru-

pule qui resserre trop l'esprit, et ce resserrement empêche souvent d'aller à Dieu pour le remède de nos manquemens, dont on doit dévorer l'humiliation, ce qui se fait mieux en les oubliant qu'en s'y appliquant; au moins faut-il que cette application soit légère et comme de loin, pour éviter la trop forte impression que l'orgueil et l'amour-propre en donnent quand les fautes sont récentes; et après quelque temps on peut rappeler ce souvenir pour s'exciter à la componction, parce qu'alors on ne les estime quasi plus rien, s'en étant consolé par la longueur du temps qui les efface de l'esprit, pour preuve que notre douleur est purement humaine, et non à la vue de Dieu, devant lequel nos manquemens subsistent jusqu'à ce que sa grâce les ait réparés. La vue et le regret de nos fautes qui ne nous portent point à nous humilier devant Dieu et à lui exposer notre foiblesse, est plutôt un effet d'amour-propre que de pénitence. M. Singlin m'a plusieurs fois donné le *De profundis*, et m'a donné par ce moyen dévotion à ce psaume, qui est fort convenable aux âmes imparfaites qui doivent crier à Dieu du fond de leurs misères, afin qu'il ne remarque pas leurs fautes, qui les feroient défaillir en sa présence.

Touchant ce que vous dites de cette sœur, ne pensez pas en vous-même, ma chère sœur, qu'elle parloit trop hautement, car sa faute n'empêche point la vôtre. Il faut avoir dessein d'agir plus humblement, principalement aux conférences, et de ne s'opposer à rien qu'avec grande indifférence, et seulement par discours. C'est un lieu de pratiquer plusieurs vertus, et l'on y fait quelquefois plusieurs fautes. Demandez à Dieu, ma chère sœur, la véritable simplicité naissant de la charité qui ne pense point de mal, et qui a des inventions et des subtilités pour excuser les défauts d'autrui, comme la corruption naturelle en a pour les remarquer et les exagérer. Votre veille devant le Saint-Sacrement aura réparé cette faute, et j'espère que Dieu recevra votre sincérité pour votre pénitence, et qu'il agréera que vous vous approchiez de l'Agneau de Dieu, qui ôte les péchés des âmes qui veulent imiter sa douceur et sa charité.

Je suis tout à vous, ma chère sœur.

XLIX.—A la sœur Anne de Sainte-Christine Graillet[1].

Elle lui refuse quelques austérités. La plus grande de toutes est l'obéissance.

J'espère, ma chère sœur, que vous n'aurez point de peine des choses que je vous refuse, puisque vous m'assurez que vous les demandez avec soumission. Je vous supplie de considérer qu'il y a eu beaucoup d'âmes qui ont fait de grandes austérités qui n'ont pas été sauvées pour cela, mais qu'il n'y en a jamais eu qui aient été humblement soumises à leurs supérieurs à qui Dieu n'ait fait miséricorde. Dites souvent en vos prières ces paroles de David : *Doce me facere voluntatem tuam, quia Deus meus es tu.* Dieu n'est point notre Dieu, dit saint Augustin, s'il n'est notre maître, c'est-à-dire, si nous ne dépendons de lui en toutes choses, en suivant les ordres qui nous sont donnés par ceux qui tiennent sa place.

L'obéissance est la plus grande de toutes les pénitences, parce qu'elle assujettit notre volonté à Dieu, qui est ce que nous avons de plus cher. Notre-Seigneur Jésus-Christ nous en a donné l'exemple comme nous devons commencer toutes nos bonnes œuvres par le sacrifice de notre volonté, ayant soumis sa volonté très-sainte à celle du Père éternel, auparavant que d'entreprendre l'œuvre de notre rédemption, en disant à son Père dans le jardin : *Que ma volonté ne soit pas faite, mais la vôtre.* C'est ce que l'on doit toujours avoir dans le cœur lorsque l'on demande quelque chose, afin de n'être point contristé quand on la refuse, comme étant déjà fait devant Dieu.

L.—A la sœur Marie de Saint-François Grimoult.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

Ce 16 janvier.

Ma très-chère sœur, Une personne riche donne plutôt un écu qu'une pauvre ne donne un sou. Vous êtes riche en loi-

[1] Professe de chœur le 5 mars 1651, elle est morte le 11 octobre 1689.

sir, et j'en suis si pauvre que je n'ai pas le temps de me souvenir que vous m'avez écrit une lettre, et que je dois y répondre, quoique je n'oublie pas l'obligation que je vous ai de tant de bonnes volontés et de prières ferventes que vous avez la bonté de faire pour moi. Il arrivera que je ferai lundi la conférence de la communauté, parce que notre mère prend médecine ; je leur dirai les libéralités que vous leur avez faites, et le peu de récompense que vous en demandez. Il nous faut tâcher, ma chère sœur, d'être plus sainte que saine ; car il faut que notre santé périsse, et *que celui qui est saint soit encore plus saint,* comme dit l'Ecriture. Ce sera en changeant nos eaux en vin, au lieu que nous changeons bien souvent le vin en eau en pratiquant trop foiblement les instructions qu'on nous donne, et pour n'avoir point de vigueur ni de ferveur à nous mortifier, sans quoi l'on n'a point de vin, car vous savez que le pressoir y est nécessaire. Chacun a ses sujets particuliers de s'y exercer, et celles qui disent le plus de chapelets n'en sont pas exemptes, y ayant toujours des intervalles où l'on se met en peine de beaucoup de choses, quoiqu'il n'y en ait qu'une de nécessaire, qui est de vivre comme s'il n'y avoit au monde que Dieu et nous.

Je suis tout à vous, ma très-chère sœur.

LI.—A la sœur Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny[1].

La victoire sur la tentation consiste à demeurer fermes, après même qu'elle nous a surmontés.

Ma sœur, Je crois que Dieu vous a donné la main et que vous n'êtes plus dans l'état que vous me représentez, et je ne puis croire que vous y ayez été volontairement, mais par une surprise de votre ennemi, contre lequel vous n'êtes pas assez forte en la foi, pour ne vous point étonner des chutes qu'il vous fait faire ; car c'est en cela que consiste la victoire de la

[1] Novice à la maison du Saint-Sacrement le 16 septembre 1636, elle fit profession à Port-Royal, le 5 août 1640. Après avoir rempli plusieurs charges, elle fut élue abbesse le 12 décembre 1661. Elle est morte le 11 mai 1675, âgée de soixante ans.

tentation, que de demeurer fermes après qu'il nous a surmontés, sachant que Notre-Seigneur sera toujours le plus fort, et qu'il ne manquera pas de nous assister pour peu que nous ayons recours à lui. Ce que vous appelez malice, je crois que c'est seulement un relâchement et tout ensemble une cessation du secours de Dieu, hors lequel tout le bien nous quitte, et tout le mal nous approche et nous assiége, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de se lever et de dissiper tous ses ennemis. C'est en ces rencontres où il faut dire : *Il m'est bon, Seigneur, que vous m'ayez humilié*, jusqu'à manquer à la fidélité que nous lui devons, car c'est ce qui nous conduit au véritable anéantissement de nous-mêmes, reconnoissant si sensiblement que nous ne sommes capables que de mal. Je supplie Notre-Seigneur qu'il vous vivifie après vous avoir corrigée et enseignée plus qu'auparavant que toute votre subsistance n'est qu'en lui. Nous supplierons M. Singlin de vous donner du temps. Adieu, ma sœur.

LII.—A la sœur Marie de la Nativité.

Elle refuse de lui parler, jusqu'à ce qu'elle voie du changement dans sa conduite.

Ma très-chère sœur, J'ai fait ce que vous avez désiré de moi. Je me suis mise devant Dieu, à ce qu'il lui plût de m'inspirer sa sainte volonté sur la proposition que vous me faites par votre billet. En suite de ma prière, il m'est souvenu de la parole que Notre-Seigneur dit en l'Evangile, que *nous rendrons compte au jugement de Dieu de toutes les paroles oiseuses que nous aurons dites*. J'ai pris cette sentence pour une règle que je ne vous devois pas parler, parce que tout ce que je vous dis ne sert qu'à contenter la curiosité de votre esprit, sans que cela fasse aucun effet pour la correction de vos mœurs, qui est la fin à quoi doivent tendre toutes les bonnes pensées que nous avons, et toutes les bonnes paroles qu'on nous dit. Quand je saurai par le changement de votre vie que vous voulez vous convertir à Dieu, je serai toujours prête à vous servir. Ce sera lors, que vous ne demanderez plus comme il

se faut unir à Dieu et se tenir devant lui d'une manière suréminente; mais vous vous mettrez au rang des âmes pénitentes qui craignent les jugemens de Dieu, connoissant la multitude et la gravité de leurs péchés, et la transgression qu'elles ont faite de toutes ses lois et des vœux à quoi elles se sont engagées. Je ne sais comme vous osez alléguer la charité de Jésus-Christ dans le Saint-Sacrement, duquel vous faites si peu d'état que de ne vous mettre en aucune peine d'acquérir les dispositions nécessaires pour y participer; ce qui nous est une marque que Dieu s'est retiré de vous, car comme il aime ceux qui l'aiment, il méprise ceux qui le méprisent, et l'Ecriture-Sainte dit que *personne ne pourra corriger celui qui est méprisé de Dieu.* C'est pourquoi je conclus que je ne dois pas vous parler, jusqu'à ce que vous ayez commencé à bien faire selon les règles de votre profession.

LIII.—A la sœur Antoinette de Sainte-Foi le Roi[1].

Elle l'exhorte à mortifier continuellement ses défauts, et à pratiquer l'action de grâces, la prière fréquente, et la joie spirituelle des miséricordes de Dieu.

Ma très-chère sœur, Je n'ai pu jusqu'à présent vous témoigner que j'ai reçu avec affection celle que vous avez pris la peine de nous écrire. Je me souviens souvent de vous pour vous offrir à Dieu, et le supplier de vous affermir dans la volonté qu'il vous a donnée de dépendre de sa providence et de sa grâce, sans désirer aucune assurance de la part des créatures. Mais vous savez, ma chère sœur, que ce n'est pas tout, et que pour recueillir le fruit d'un état qui est fort avantageux en lui-même, il faut y ajouter une mortification continuelle des défauts qui vous ont réduite dans la condition où vous êtes; car encore que ce soit un bien que d'y être, c'est néanmoins un mal que de ne vous être pas rendue digne que Dieu accomplît en vous la première grâce qu'il vous avoit faite. Et il me semble que la vue de cette infidélité vous devroit rendre plus

[1] Postulante converse; elle est morte le 3 avril 1657, à l'âge de trente ans.

humble et plus sérieuse que tout le reste de la maison, au lieu que vous êtes encore superbe et légère; mais il faut avoir recours à la pénitence, et ne vous point lasser d'être reprise de qui que ce soit. Et peut-être que Dieu vous laisse ces défauts pour vous exercer dans l'humiliation et la patience; ce qui vous les doit faire accepter d'une part, parce que Dieu s'en veut servir pour confondre votre orgueil; mais vous les devez haïr de l'autre, parce que ce sont des effets de votre corruption qui déplaisent à Dieu, et qui empêchent l'accroissement de sa grâce en vous.

Le meilleur moyen pour tout réparer et pour tout obtenir, c'est l'action de grâces envers Dieu, de la même façon que vous l'exercez envers les créatures. Vous vous répandez trop à notre égard, mais vous ne le sauriez trop faire envers Dieu, qui est l'auteur de tout ce que vous recevez des créatures, tant parce qu'elles ne peuvent rien sans Dieu, que parce que c'est lui qui leur inspire de vous bien faire. Si vous ajoutez à cela la prière fréquente, avec la joie spirituelle des miséricordes que Dieu vous fait, vous serez dans les trois choses que saint Paul demande aux fidèles : de *rendre grâces en toutes choses,* de *prier sans cesse*, et d'*être toujours dans la joie*, mais une joie qui tende à la mortification et non pas qui en retire.

Je suis toute à vous, ma chère sœur, autant absente que présente. Ma sœur Marie de Saint-François prie toujours bien Dieu pour vous afin qu'il vous fasse bonne.

LIV.—A une religieuse de Port-Royal.

Au sujet de ses imperfections.—Il faut joindre le silence intérieur au silence extérieur.

Je suis de votre sentiment, ma très-chère sœur, d'être bien aise que votre imperfection ait été connue à M. Singlin, et que vous ayez encore expérimenté cette fois, que lorsque vous avez eu dépit de quelque chose, cela ne passe pas aisément, et qu'après bien du temps vous en êtes aussi touchée que la première fois. Il ne faut point d'autre preuve que vous avez

manqué au parloir que celle-là, de ne pouvoir souffrir la répréhension qui vous en est faite ; car si vous étiez dans la lumière et la pratique de la mortification avec laquelle on y doit être, vous croiriez toujours avoir failli, car le Saint-Esprit nous apprend que *celui qui n'offense point par sa langue est parfait* ; ce qui vous doit assurer que vous y manquez toujours, et qu'il y a à redire à toutes les manières dont vous y parlez. Jamais je n'ai eu plus d'espérance que vous ferez quelque chose de bon, que depuis que vous avez embrassé le silence, car parler et pécher en vous sont une même chose ; mais il faut une continuelle assistance de la grâce pour y persévérer et pour y joindre le silence intérieur qui mortifie les passions et tient l'âme dans l'immobilité, ne désirant rien et ne cherchant rien que Dieu, qui doit remplir le cœur avant que de gouverner la langue : autrement ce seroit un silence purement extérieur, s'il n'empêche les discours de l'esprit, qui sont encore plus nuisibles que les paroles quand ils sont volontaires.

Pour ce qui est de communier sans vous confesser, les fautes que vous me marquez ne sont pas pour vous en empêcher en elles-mêmes, si ce n'est que vous vous y trouviez attachée, comme je crois que vous êtes à vos plaintes, car vous ne faites autre chose que murmurer dès que l'on vous contrarie ; peut-être n'est-ce que par promptitude et que, réprimant les paroles comme vous ferez dorénavant en ne parlant plus, Dieu vous fera la grâce de supprimer aussi le mouvement intérieur. Ce que je pense qui vous doit avoir plus indisposée à la communion, c'est le refus que vous fîtes hier d'aller à confesse, où il y avoit je pense autant de fantaisie que d'infirmité. Vous savez mieux que moi ce qui en est. Si vous vous trouvez innocente pour ce regard, vous pouvez communier ; sinon vous ferez bien de vous en abstenir, quoique vous deviez avoir une extrême confusion d'en être privée aujourd'hui, et qu'au lieu d'être assise à la table de votre Père pour manger le pain des enfans, vous soyez comme la Cananée ramassant les miettes qui sont les fruits de la pénitence.

LV.—A une religieuse de Port-Royal.

Sur la simplicité et pauvreté religieuse.—Elle lui dit comment elle se doit conduire au parloir, afin de n'y point offenser Dieu.

Je suis bien aise que vous ressentiez votre faute, car il est vrai qu'elle est grande, ayant son principe dans la vanité et affection que vous avez à tout ce que vous faites, qui est une chose tout à fait éloignée de la simplicité et pauvreté religieuses, ensuite de laquelle nous ne devons aimer que les choses qui n'ont *ni forme ni beauté*, comme il est dit de Notre-Seigneur. Cette attache au contraire vous a déjà fait faire beaucoup de fautes, et vous en fait commettre tous les jours, c'est pourquoi vous devez demander à Dieu qu'il vous l'ôte par sa grâce, sans laquelle vous vous séduisez toujours vous-même en cela. La pénitence que vous devez faire de ces fautes-là, c'est de vous mettre devant Dieu, et demeurer un peu de temps en silence avec confusion de vous laisser dominer à une imperfection si éloignée de votre état, qui vous oblige d'aimer la vileté et de ne prendre aucune satisfaction en vos ouvrages, et ne partir point des pieds de Notre-Seigneur que vous n'ayez reçu quelque assistance pour vaincre cette tentation. Car il la faut appeler ainsi; et selon la grandeur de la faute, vous ajouterez un *Miserere*, ou un *Pater*, ou quelque prostration devant Dieu; et faisant ainsi pour chacune de vos fautes, vous vous pourrez confesser sans craindre l'impénitence.

Pour ce qui est du parloir, je sais bien qu'on est assez empêché comme s'en défendre; mais il faut pourtant trouver moyen de le faire. Dès qu'on entre, il faut prier la tierce de prendre garde quand il y aura une demie heure; et quand elle est passée, dire bien honnêtement : N. nous n'avons licence que pour une demie heure; et s'ils font grande instance, dire que vous allez donc demander licence; et l'ayant obtenue, on y peut être encore une demie-heure, et non plus. Pour votre mère, vous y pouvez être une heure sans rien dire, mais après cela il faut demander congé; et surtout bien demander à Dieu devant que d'y entrer, que votre conversation soit dans un

esprit religieux et mortifié, car vous avez un air qui ressent le monde. Cela sera fort bien de prier N. de ne vous point faire de nouvelles connoissances, et de divertir plutôt celles que vous avez déjà de venir vous voir; pourvu que vous le fassiez comme vous dites de bonne façon. Mais je ne sais comme vous entendez cette bonne façon, car ce ne doit pas être d'une façon résolue, entendue, et faisant la retirée et la renfermée ; mais d'une façon fort humble et modérée, lui représentant que cela vous divertit beaucoup et vous fait tort; et cela opportunément et sans trop d'instance.

La manière qu'il faut observer pour le parloir afin de n'y point offenser Dieu, c'est avant que d'y entrer de demander à Dieu la discrétion de son esprit, et faire cela à genoux hors la porte l'espace d'un Ave. Etant entrée, avant que de parler faire le signe de la croix sur sa bouche et dire : *Pone, Domine, custodiam ori meo ;* puis parler modestement et succintement, ne faisant que répondre à ce que l'on vous dit, sans avancer aucun discours. Il ne faut point s'engager à faire des histoires. Enfin, il ne faut point tant exagérer le désir que vous avez de ne voir personne, puisqu'on ne peut pas vous en exempter; mais il faut convertir ce désir en celui d'y aller comme si vous n'y alliez pas, c'est-à-dire y prenant si peu de part qu'il ne vous en reste rien, et que ceux qui vous voient connoissent par votre modestie, que vous portez partout l'amour de la solitude et du silence, et que c'est pour cela que vous parlez peu, et non par suffisance et comme se voulant mettre au-dessus d'eux, ou comme si leur compagnie vous étoit à charge; ce qui leur donneroit sujet de croire que vous êtes plus superbe que silencieuse. Si vous êtes à Dieu comme il faut, il vous préservera de tomber dans ce dédain, comme aussi d'excéder en complaisance.

Vous vous plaignez beaucoup de vous-même, et avec cela il ne semble pas que vous vous donniez le tort, autant qu'il seroit nécessaire pour vous anéantir devant Dieu dans l'aveu que tout votre mal vient de vous, et que les occasions qui vous font faire les fautes n'auroient pas ce pouvoir si vous étiez dans la vérité et dans la droiture de laquelle vous ne voulez pas seulement entendre parler. Par exemple, vous êtes

en mauvaise humeur depuis hier de ce que je ne trouvai pas bon que vous vinssiez me dire bonjour : si j'eusse cru que vous eussiez dû vous fâcher comme il est arrivé, je vous aurois soufferte auprès de moi autant que vous auriez voulu ; mais je crus vous devoir faire connoître que c'étoit un amusement que je n'estime pas une petite faute quand il est affecté et qu'il vient d'une attache imparfaite, comme vous témoignez en avoir une pour moi. Je ne sais comme vous entendez cela, et si vous ne voyez point que c'est le contraire de l'affection solide, spirituelle et cachée que vous devez avoir pour une personne qui vous tient la place de Dieu, l'amour duquel opère séparation et retranchement de toutes choses, plutôt que satisfaction et communication dans les sens. Toutes vos peines d'esprit ne viennent que du refus que vous faites de la mortification, voulant ardemment ce qui vous plaît, et rejetant le contraire, et cela avec des artifices et des souplesses d'esprit qui vous cachent à vous-même la source de votre mal que vous rejetez sur autrui.

Je n'ai pas le temps de vous en dire davantage. Donnez-vous à Dieu le plus simplement et le plus tranquillement que vous pourrez : il ne faut que cela pour vous remettre.

LVI. — A une religieuse de Port-Royal.

Quelle doit être la douleur que l'on ressent de ses fautes. — La défiance est une ingratitude envers la miséricorde de Dieu. — Nécessité de la confiance en Dieu : attirer sa grâce par la retraite et la prière.

Il faut tâcher de se conduire, en toutes choses, par l'instinct de la grâce et non par raisonnement : c'est en cette manière que vous devez discerner ce que vons devez dire et ce que vous devez supprimer. Pour l'ordinaire, il vaut mieux proposer toutes les choses dont on doute, craignant de se tromper. Je ne remarque point dans votre billet quelle est cette chose que vous avez peine à dire. Si c'est celle qui suit de vos dissipations, je vous dirai, ma sœur, que c'est le grand combat des âmes spirituelles, et que c'est pour cela que la sainte Ecriture dit que *bienheureux est celui qni n'a point péché par sa langue*, et que

celui-là est parfait. Il ne faut donc pas s'étonner si on y manque, mais il ne faut pas aussi se le pardonner : je veux dire s'y engager volontairement. Je crois qu'une bonne partie de l'angoisse que vous avez pour ce sujet vient d'amour-propre : car, si c'étoit l'amour de Dieu, il se rendroit le maître et diminueroit autant la cupidité des paroles comme il augmenteroit la charité du silence : je veux dire que, retranchant le désir de vous satisfaire, il mettroit à la place le désir de contenter Dieu et de lui plaire par la mortification. Pour avoir donc une douleur qui soit selon Dieu, il faut qu'elle soit tranquille et modérée, et ne donner point lieu à cet abattement d'esprit qui vient de défaut d'humilité. C'est bien fait de se servir de quelque parole de l'Écriture Sainte, pour rappeler son esprit, non que cela soit suffisant de le recueillir si Dieu n'y opère, car tous nos efforts sont vains, mais pour témoigner à Dieu qu'on fait ce que l'on peut et par pure charité, n'espérant pas que cela nous serve de rien. Un prophète dit que *celui-là est bienheureux qui sème sur toutes les eaux.* Semer sur l'eau, c'est faire une chose inutile; mais quand Dieu l'ordonne, on ne sauroit rien faire de mieux que de lui obéir.

Je ne sais point d'autre manière d'oraison que celle que vous dites : se mettre devant Dieu à dessein de le prier et adorer en la manière qu'il lui plaira de nous en faire la grâce, et attendre son opération en nous : car saint Paul dit que *nous ne savons comment il faut prier, mais que le Saint-Esprit prie en nous*; c'est-à-dire, en cette partie que nous soumettons à sa direction, prenant garde qu'elle ne se remplisse d'autre chose : ce qui se fait en supprimant plutôt les distractions par désistance que par résistance, et souffrant avec amortissement d'esprit la peine de la nature qui ne sauroit durer, dans le retranchement de ses objets, sans s'ennuyer beaucoup : de quoi nous avons un exemple en l'oraison que fit Notre-Seigneur Jésus-Christ, au jardin, dans une extrême tristesse; et l'on tient qu'il a toujours prié de la même façon toute sa vie, ayant voulu porter la peine que notre misère et indévotion nous fait ressentir en priant : ce qui nous doit servir de pénitence des fautes que nous faisons, par lesquelles nous perdons la ferveur de la charité et méritons que Dieu nous laisse dans nos froideurs.

Vous faites une grande faute de donner lieu à la pensée que Dieu s'éloigne de vous par justice. Vous pouvez bien croire qu'il se retire pour vous punir du peu de fidélité que vous avez à vous entretenir avec lui, mais non point vous abandonner : c'est oublier l'infinie miséricorde qu'il vous a faite de vous convertir à lui. Il me semble que sa divine Majesté est grandement offensée de cette opinion, que l'on a si souvent au cœur et en la bouche : Dieu m'abandonne; il ne me donne rien. C'est une parole d'amour-propre qui n'estime rien toutes les grâces précédentes, dont nous sommes obligés d'avoir une reconnoissance continuelle, s'il n'en reçoit de nouvelles et qui soient sensibles et satisfaisantes : car nous ne faisons point de cas des grâces secrètes par lesquelles Dieu nous soutient et nous préserve de tomber en de grièves fautes, de quoi nous ne pourrions nous garantir de nous-mêmes. Ayez donc un autre sentiment de Dieu, ma sœur, et comme dit la sainte Écriture : *Sentez de lui en bien*, afin qu'il vous donne selon votre cœur, c'est-à-dire qu'il vous traite selon la disposition que vous aurez à son égard. Cependant on recommence tous les jours ces plaintes, qui mériteroient que Dieu nous fît dire vrai et nous abandonnât, comme il a droit de le faire.

Notre-Seigneur demandoit, dans l'Évangile, à ceux qui désiroient qu'il fît miracle en leur faveur : *Croyez-vous que je le puisse faire?* C'est la même chose qu'il vous demande; et il ne faut point répliquer que vous savez bien qu'il le peut, mais que vous vous en rendez indigne : car la confiance en Dieu n'a pas son fondement en nos mérites, mais en sa charité infinie, qui a mérité pour nous et nous donne gratuitement tout ce que nous avons besoin pour l'aimer et le servir comme nous devons. Je vous supplie donc, ma sœur, n'ayez jamais de défiance de Dieu, et ne vous plaignez point tant de vos défauts ; espérez que Dieu vous en délivrera quand il lui plaira ; et cependant souffrez-les avec patience comme vous souffrez les infirmités de votre corps, sachant que vous ne feriez pas bien de les exagérer et de témoigner de l'anxiété pour en être soulagée. Vous ne feriez pas néanmoins tant de mal d'avoir cette disposition pour votre santé que pour votre âme : car Dieu a donné quelque vertu aux remèdes, et permet qu'on en use :

mais il s'est réservé la guérison des âmes, dont il est le médecin et la médecine, n'y ayant que lui qui nous puisse persuader le bien et nous le faire faire.

J'ai une pensée sur le saint temps où nous sommes, qui est qu'il nous doit arriver ce qui a été dit à la sainte Vierge : *Le Saint-Esprit surviendra en vous, et la vertu du Souverain vous couvrira*, et ensuite *ce qui naîtra de vous sera saint*; car nos œuvres ne sauroient être saintes qu'après que le Saint-Esprit sera survenu en nous. La sainte Vierge le reçut dans sa cellule; et c'est dans ce même lieu, dans la retraite secrète du cœur, que les âmes reçoivent ce même Esprit, ce qui a besoin aussi d'une solitude extérieure : c'est pourquoi vous faites fort bien de demeurer en la cellule autant que vous le pourrez, sans endurer trop de froid.

Il ne faut point demander de nouveaux moyens pour pratiquer la vertu ; la religion vous en fournit à toute heure. L'oraison est le plus excellent de tous, que vous ne pratiquez pas assez fidèlement; n'y manquez plus à l'avenir, et quand elle vous sera par trop pénible par votre indévotion, n'en faites qu'un quart d'heure, ou un demi-quart d'heure à la fois ; peut-être que la lecture de saint Augustin, qui est un colloque perpétuel avec Dieu, vous donnera de l'onction. N'omettez jamais, pour dire l'office, de vous y préparer et à vous mettre aussi devant Dieu, quand il est achevé, pour satisfaire par un gémissement intérieur au peu d'amour que vous avez eu en le disant.

LVII.—A une religieuse de Port-Royal.

De la fermeté en la foi et en l'espérance.—Marque d'une vraie pénitence.

Pour répondre à votre dernier billet, je vous dirai que ce n'est rien que ce que vous avez contre la foi, mais qu'il ne faut pas pourtant discourir dans votre esprit sur les pensées qui l'autorisent, mais dire simplement dans votre cœur en regardant Dieu : *Je crois*. Car il n'est pas besoin de s'expliquer à Dieu. Et si ces pensées se rendent importunes, vous ajouterez

ce qui est dans l'Evangile : *Je crois, Seigneur, mais aidez à mon incrédulité.* C'est bien fait de découvrir ces choses-là, quand elles sont venues plusieurs fois en l'esprit, afin de témoigner qu'on se défie de soi-même pour y résister, qui est un bon moyen pour affoiblir la tentation.

Votre premier billet m'a donné de la peine, parce que si vous prenez ce train-là, de vous indisposer pour les choses passagères qui arrivent et même pour les fautes que vous faites, ce ne sera jamais fait avec vous. Il n'y avoit que deux jours que je vous avois écrit assez amplement et sur cela même, je veux dire sur la manière qu'il falloit se relever et se retirer des inégalités de son esprit, comme l'on souffre les indispositions de son corps. Il semble que vous n'écoutiez qu'à demi ce que l'on vous dit. Vous avez de l'agrément et de la soumission, mais point de solidité. Ce n'est pas que vous n'ayez bien fait de me dire votre faute, mais il le falloit faire sans ce préambule affecté, de dire que vous n'étiez plus en bonne disposition; car cela n'est pas vrai, ni la conclusion que si Dieu n'a pitié de vous, vous ne savez ce que vous deviendrez; qui sont des paroles de découragement qui vous font plus de tort que vos fautes mêmes. Et cependant vous ne manquez jamais de faire ces conclusions-là dans vos billets, ce qui me fâche tout à fait, car c'est manquer aux principes. Souvenez-vous, ma sœur, que comme il faut être ferme en la foi, il le faut être aussi en l'espérance. Vous ne voudriez pas laisser ébranler votre foi, quelque tentation qui vous pût venir au contraire. Il faut de même tenir ferme en l'espérance, quelque faute que vous fassiez, parce qu'elle ne doit pas être appuyée sur le bien que nous connoissons en nous, mais sur les promesses de Dieu et sur son éternelle prédestination à laquelle nous devons prétendre et aspirer, ce qui se peut toujours tandis que nous ne nous abandonnons pas au mal.

Promettre à Dieu de ne rechercher aucune satisfaction, c'est la meilleure marque d'une vraie pénitence.

Il me sembloit avoir répondu à votre difficulté en vous disant de nous écrire ce que vous penserez, ce que vous pourrez dire de vos peines; car vous avez bien raison, ma sœur, de craindre l'amour-propre, en cela même qu'il semble être

contre; il est certain qu'il se mêle partout et qu'il n'y a rien qui en soit exempt, que lorsque Dieu opère en nous secrètement, à quoi nous adhérons sans le sentir par un simple désir qu'il nous mette dans ce qu'il lui plaît.

LVIII.—A une religieuse de Port-Royal.

On gagne à souffrir le retranchement des consolations extérieures.—Elle lui donne divers avis.

Je crois que j'ai plus de peine que vous de ne pouvoir écrire. Je l'offre à Dieu à ce qu'il lui plaise suppléer au défaut d'assistance que je vous rends, dont la privation vous peut être meilleure que de la recevoir, y ayant toujours de l'impureté dans ce qui est donné de la créature, pour la satisfaction qu'on y prend; au lieu que ce qui vient de Dieu entre dans l'âme sans l'entremise des sens, et fait en elle des effets imperceptibles qui la font vivre et subsister dans la voie où Dieu la met, sans qu'elle sache comme cela se fait: ce qui la tient en humilité et dépendance continuelle de la grâce, comme un pauvre qui reçoit l'aumône chaque jour, qui est une chose bien pénible de se voir sans provision. Et cependant, ce pauvre qui seroit assuré d'avoir tous les jours son besoin, seroit plus riche que le riche, à qui les richesses manquent bien souvent. Cela me fait voir que l'on gagne beaucoup à souffrir les retranchements des consolations extérieures, et que rien n'avance tant une âme vers Dieu. Je ne veux pas conclure pourtant que vous ne deviez demander à parler quand vous en avez besoin, étant assez qu'après avoir exposé votre peine, vous souffriez qu'on vous y laisse sans vous visiter ni répondre à vos lettres. Mais il faut consulter Dieu auparavant que de demander secours aux créatures, puisqu'elles ne vous en peuvent donner si elles ne l'ont reçu de lui, et vous le devez obtenir par la démission que vous faites en sa présence du désir que vous avez d'aller à elles; et lorsqu'il vous inspirera, comme il fit hier, de demeurer dans votre souffrance, vous aurez sujet d'espérer qu'il vous y assistera.

Je vous avois dit de ne prier Dieu qu'un quart d'heure à la fois, pour garder le respect qui lui est dû, n'appartenant qu'à ses amis de l'entretenir longtemps. Néanmoins, quand vous serez en angoisse, et qu'en même temps vous vous trouverez portée à demeurer devant Dieu, c'est signe qu'il vous permet d'y demeurer et de vous associer à Notre-Seigneur Jésus-Christ, lequel étant à l'agonie dans le jardin pria plus longuement. L'instinct que Dieu donne de continuer l'oraison, est comme une dispense de l'indignité que nous portons de le prier. C'est pourquoi étant appelée de lui par cette voix, il lui faut répondre, et lui dire comme faisoient les anciens saints : *Me voici*; demeurant en grand respect devant lui, jusqu'à ce qu'il nous renvoie en cessant de nous inspirer de demeurer en oraison.

Continuez la dévotion à votre bon ange; son secours vous est aussi assuré comme sa présence, qui ne nous est jamais soustraite. Il faut tempérer le ressentiment que vous avez de vos fautes, par la confiance que la pénitence vous rendra de bonne odeur devant Dieu et devant les hommes. Prenez garde de ne rien ajouter aux pensées d'humiliation que Dieu vous donne; l'affecterie se mêle partout, et suit même Dieu, faisant ce qu'il fait et plus qu'il ne fait. Vous faites bien d'amortir vos sentimens et de les tenir. Il n'y a rien de sûr que le silence intérieur, la simplicité de l'esprit, la désapplication de ce qui se passe en nous qu'il faut avoir oublié devant que de le dire, et que ce soit l'inspiration et non la mémoire qui nous en fasse parler ou écrire. Donnez à Dieu le désir que vous avez de savoir des nouvelles de N., et faites état qu'il n'y a que Dieu et vous au monde, qui remplira tous les vides que vous lui préparerez, et vous sera père, mère, frères, sœurs et toutes choses.

LIX.—A une religieuse de Port-Royal.

Sur l'attache et le trop d'empressement pour des écrits.—Tous nos manquements viennent du défaut d'attention à Dieu; il faut s'en relever en retournant vers lui.

Ma sœur, je loue Dieu de la lumière qu'il vous a donnée sur

l'attache que vous avez à des écrits; encore que je souhaiterois que ce que vous faites par esprit de scrupule, vous le fissiez par une vraie simplicité qui vous fît connoître que rien ne sert que ce que Dieu donne, et encore parce qu'il le veut donner, et non parce qu'on l'exige. Je veux dire que ce n'est pas assez qu'on ait les choses avec permission, mais qu'il ne les faut pas avoir désirées ni demandées par amour-propre et désir d'avoir, qui se rend insatiable quand on s'y laisse aller. Vous devez avoir appris de M. de Saint-Cyran, à vous contenter de savoir les vérités nécessaires au salut, et à craindre la vanité et la curiosité qui accompagne la science plus étendue de ces mêmes vérités, qui se doivent plus goûter que connoître.

Pour ce qui est des jugemens du prochain, c'est oublier son propre salut que de les faire, puisque notre jugement dépend de ceux que nous aurons faits des autres. Ce point veut être ruminé devant Dieu, afin que sa grâce nous le persuade, et change notre cœur, qui est si favorable à nous et si sévère au prochain.

Il ne faut pas dire que la plupart, mais que tous vos manquemens viennent de défaut d'attention à Dieu, car aussitôt que nous cessons de le regarder, il cesse aussi de faire reluire sa face sur nous, qui est le moyen par lequel il opère le bien en nous. Que si par sa miséricorde il ne nous renvoyoit quelque rayon de sa grâce, nous ne nous relèverions jamais, comme nous faisons lorsque, connoissant nos fautes, nous retournons à lui; et ce retour en doit être le remède, comme le détour en a été la cause; et ainsi toujours recommencer à chercher Dieu autant de fois qu'on s'en oublie, sans demander d'autre invention que celle-là même d'aller à lui, car il est lui-même le chemin par lequel on le trouve, le guide qui nous conduit et le mouvement qui nous fait aller; tout est de lui, en lui et par lui; mais l'esprit humain veut toujours pouvoir quelque chose, et posséder les moyens de son salut. Il me semble qu'il est du voyage de notre vie pour l'éternité, comme de ceux qu'on fait sur la mer où l'on dépend du vent, sans qu'on puisse avancer ou retarder par soi-même, ni s'empêcher d'aller où il conduit; on se met à la merci de la mer, qui submerge bien souvent les voyageurs, pour quelqu'autre passion

qui les domine. Depuis le péché d'Adam nous sommes de la même façon embarqués dans la prédestination de Dieu, qui nous fera surgir où il lui plaira; ce que nous pouvons faire, c'est de l'invoquer, et de nous le rendre favorable par la sincérité de notre amour et de notre confiance vers lui, n'attendant rien de notre industrie qui ne peut pas nous garantir des orages.

Ne vous étonnez pas de ne pas connoître vos fautes; c'en est la pénitence que l'aveuglement. L'inquiétude qu'on a de les avoir oubliées, n'est qu'un amour-propre; car que sert de les avoir dans la mémoire pour s'en accuser, et non dans le cœur pour en gémir? Celles qu'on ne tire point de son cœur, qui est le lieu de leur expiation, ne doivent point venir sur les lèvres qui en demeurent pollues, comme dit un prophète. Il vaut donc mieux ne dire que deux ou trois fautes à confesse en l'amertume de son âme, qu'un grand nombre par réflexion et subtilité de discernement. La plus grande de toutes nos fautes est celle de laquelle nous ne nous confessons peut-être point, parce qu'elle ne nous paroît pas telle, et je pense que c'est l'empressement à désirer et chercher des moyens d'aller à Dieu autres que lui-même, qui ne se trouve que dans l'anéantissement de notre propre action, de quoi nous ne voulons point nous démettre; et cependant Notre-Seigneur dit dans l'évangile d'aujourd'hui, que, *qui ne renonce à tout ce qu'il possède ne peut être son disciple.*

LX.—A une religieuse de Port-Royal.

Dans quel esprit il faut désirer l'assistance spirituelle de ceux qui nous conduisent à Dieu.

J'ai été bien aise de l'éclaircissement que vous me donnez. J'en avois besoin pour m'ôter de la peine où je suis, croyant que vous êtes attachée à moi, et que votre nature s'y cherche. Ce n'est pas que je ne connoisse bien qu'il y a autre chose, et que c'est Dieu qui a fait ce que vous avez pour moi; mais je crains qu'ayant commencé par l'esprit, vous n'acheviez par la chair. Et que ce mot ne vous choque pas, s'il vous plaît; car

tout ce qui n'est point par l'Esprit de Dieu est chair, et les affections les plus épurées que la grâce ne forme pas sont charnelles. Je présuppose donc qu'en même temps que Dieu vous a liée à nous par son Esprit, votre esprit propre y a voulu prendre part, et a formé une autre union qui a des effets et des prétentions différentes de l'autre. Celle que Dieu a faite est toute spirituelle, et plus intérieure qu'extérieure, qui désire quelque assistance dans l'ordre de Dieu et pour le seul besoin, se reposant (plus) sur sa bonne volonté à dépendre de la conduite, que sur la conduite même qui n'est pas tant nécessaire aux âmes pour les diriger, que pour les mettre dans la dépendance, soumission et simplicité. Et lorsque leur conscience leur rend témoignage qu'elles sont dans cette disposition au regard de celles qui les doivent conduire, elles se doivent mettre en repos, croyant que Dieu ne leur manquera pas, et qu'il les fera assister quand il sera temps. Ce qui n'exclut pas qu'on ne doive demander à parler quand il en sera besoin; mais il ne faut pas croire facilement que les besoins s'étendent à de longs discours. Quand on a déclaré succinctement ce que l'on est, et reçu réponse, il faut attendre le reste de Dieu, qui nous renvoie aux créatures pour pratiquer l'humilité et la dépendance, après quoi c'est à lui seul de rendre les conduites utiles, et moins on y cherche, et plus on y trouve. Il faut être dans la dévotion du Centenier, qui ne demandoit qu'une seule parole.

Je ne dis pas ceci pour ma décharge, mais parce qu'il me semble que vous manquez en ce point, voulant trop dire, et qu'on vous dise aussi beaucoup. Je veux dire que vous vous mettez en peine de dire des choses qui se doivent plutôt oublier, comme sont celles qui vous passent en l'esprit quand vous êtes en tentation; et vous voulez aussi qu'on vous donne des remèdes pour ces choses qui n'en ont point d'autre que la patience et la diversion, traitant avec Dieu d'autres choses qui étouffent celles-là.

Il faut que je vous confesse que c'est pour vous faire la guerre que je vous dis souvent que vous voulez que je sois votre bonne amie, car il est vrai que cela ne doit point aller de la sorte, et que je vous serois plus préjudiciable qu'utile si

vous nous regardiez ainsi. C'est pourquoi je m'abstiens de vous en faire reproche. Saint Paul nous avertit d'*aimer Notre-Seigneur Jésus-Christ sans corruption*; combien plus devons-nous craindre en aimant les créatures, qui sont contagieuses d'elles-mêmes. Or, tout cela n'est rien quand on ne s'en trouble pas; car qui est-ce qui n'a point d'amour-propre, et qui ne s'en trouve prévenu dans les choses mêmes où l'on voudroit qu'il y eût moins de part? Mais il faut invoquer le saint amour de Dieu contre celui-là, et présumer de sa bonté qu'il fera triompher le sien du nôtre. C'est une parole de saint Paul : *Grâces à Dieu qui triomphe toujours de nous en Jésus-Christ.*

LXI.—A une religieuse de Port-Royal.

Sur la souffrance et la maladie.

Vous dites une parole excellente, ma chère sœur, qu'il faut suivre Dieu. La pratique de cette vérité vous rendra sainte, puisque Dieu vous mène par le chemin plus assuré pour la sanctification, qui est celui de la souffrance. Il n'y a qu'à l'embrasser, et elle vous tiendra lieu de toutes choses, car la patience est l'œuvre parfaite. Que si Dieu ajoute aux peines du corps celles de l'esprit par la privation des choses qui vous donneroient soulagement, c'est pour perfectionner l'ouvrage, et vous rendre intérieurement et extérieurement un objet de sa miséricorde, qui est le soutien des affligés, comme vous le serez de la maison [1] où vous êtes, si vous vous donnez parfaitement à Dieu pour l'accomplissement de ses desseins sur vous; car il semble qu'il vous ait choisie pour tirer de vous plus que de toutes les autres, vous réduisant à une vie plus austère et plus solitaire que celle qui se trouve à suivre une communauté où le travail est suivi du repos, au lieu qu'une malade n'en trouve point à l'heure qu'elle en auroit besoin. C'est donc vous que je regarde, ma chère sœur, comme la plus pâtissante, et par conséquent la plus favorisée du Fils de Dieu, et à qui il

[1] Elle étoit à la maison du Saint-Sacrement. (*Note du manuscrit.*)

fera expérimenter la vertu de sa croix, si vous la portez de bon cœur ; mais il faut pour cela qu'il en crée un nouveau en vous, car celui que la nature nous a donné ne peut point entendre parler de souffrir, ce lui est une parole dure et qu'il ne peut comprendre, encore qu'elle soit esprit et vie aux disciples de Jésus-Christ. Je le supplie, ma chère sœur, puisque vous êtes de ce nombre, que vous soyez de ceux à qui il doit dire qu'il *leur a disposé un royaume, parce qu'ils ont persévéré avec lui dans ses tentations.*

LXII.—A une religieuse de Port-Royal.

Sur la sainte communion : elle lui donne quelques avis.—Ne pas se troubler de ses défauts : moyens d'en sortir.

Il est vrai que j'ai toujours de la peine, quand je vous parle de la sainte communion, de la manière dont vous me répondez qui est dans le cachement. Ce n'est pas que je m'attende que vous me deviez dire les sujets pourquoi vous ne la faites pas, car étant le fond de votre conscience, il suffit que vous le disiez au confesseur, si vous n'avez un instinct particulier de faire plus. Ce que vous êtes obligée de faire à quelque supérieure que ce soit, c'est de lui dire toutes les fois que vous ne communiez pas aux jours ordonnés. Pour moi je vous ai demandé si vous le faisiez tous les huit jours, et si l'omission venoit de l'ordre de votre confesseur, parceque je sais la tentation que vous avez de vous en retirer par vous-même, qui ne peut être bonne en façon quelconque, mais une nouvelle faute que vous ajoutèz aux autres, lesquelles vous devez dire en la manière la plus exprimante que vous pourrez ; et puis vous laisser juger, et si l'on vous conseille de communier, n'écouter aucune de vos raisons, mais perdre votre âme dans l'obéissance et confiance en Dieu, qui vous trouvera mieux disposée et mieux préparée par cette démission de votre jugement et propre volonté, que vous ne le deviendrez jamais par les privations à quoi vous aspirez. Quand vous commettriez des fautes des choses dont vous me parlez, ce n'est pas d'une communion en autre, et c'est à faire à ceux qui vous dirigent

de juger par la lumière de Dieu la qualité de vos fautes, et vous ordonner selon cela la privation ou l'approche de la sainte communion ; car que savez-vous si c'est par ce moyen le plus excellent de tous que Dieu vous veut guérir ? Le Centenier a été justifié en se retirant de Notre-Seigneur ; Zachée, au contraire, s'est sauvé en le recevant chez lui. Comment saurez-vous par laquelle des deux voies le Fils de Dieu vous veut faire miséricorde, sinon en consultant son Esprit résidant en ses prêtres, et non le vôtre ?

Il est bon de se faire connoître une bonne fois telle qu'on croit être dans le fond de l'âme, contre l'orgueil qui nous fait cacher ce qui nous est plus intime. Ce qu'il faut faire, ce me semble, c'est de se rendre l'accusation de ses fautes plus familière, je veux dire, être prête à les dire en toutes les occasions, et cela dans la simplicité, ne faisant que toucher la chose sans l'exagérer, ni faire connoître qu'on la juge griève. Il n'y a pas peu d'humilité à donner lieu à ceux à qui on s'accuse de nous faire voir l'importance de notre faute, et lors acquiescer simplement sans enchérir par-dessus ce qu'ils nous disent, qui est souvent un artifice de l'amour-propre, qui veut soulager son humiliation en faisant semblant de l'augmenter.

J'aime bien la conclusion que vous faites, que Dieu vous fait la grâce de voir tout cela sans trouble. S'il lui plaît de vous conserver cette grâce, je crois qu'elle seroit aussi désirable que celle de vous exempter de vos misères. Car n'avoir point de trouble, c'est être humilié sous la puissante main de Dieu, qui n'élève que ceux qu'il lui plaît ; c'est lui témoigner que tout bien vient de sa pure miséricorde qui a ses momens que nous ne pouvons prévenir ; et c'est encore témoigner un désintéressement de nous-mêmes, voulant toujours bien faire, et souffrir néanmoins de n'en pouvoir venir à bout.

Ce que vous devez contribuer de votre part pour sortir de l'état où vous êtes, après avoir purifié votre désir par les dispositions que vous venez de dire, c'est ce que vous dites vous-même : demeurer en silence et en patience devant Dieu, attendant qu'il vous regarde ; et toujours rentrer dans ce devoir, à mesure que vous en sortez. *Oculi mei semper ad Dominum, quoniam ipse evellet de laqueo pedes meos.* (Ps.

XXIV, v. 16.) David ne dit pas : Mes yeux sont quelquefois vers le Seigneur, et d'autres fois je les retire pour regarder les piéges qui me sont tendus ; mais il dit qu'*il regarde toujours le Seigneur*, et par conséquent qu'il ne regarde point les piéges, parce que ce doit être l'œil de Dieu et non le sien qui l'en délivre. Si nous faisions ainsi, Dieu feroit merveille en nous.

LXIII.—A une religieuse de Port-Royal.

Elle l'engage à retrancher le trop de réflexion sur elle-même.—Avis sur la confession.

Ma sœur, Je n'ai pas cru vous devoir rien accorder de tout ce que vous me demandez pour le corps ; mais je prie Dieu de vous mettre dans la solitude intérieure qui suppléera à tout, et vous vaudra mieux que tout le reste. Je pense que vous ne devez faire aucune proposition pour la communion, mais suivre la règle qu'on vous a donnée, ou vous laisser juger sur les choses qui peuvent arriver. Vous avez trop de ce que saint Paul recommande d'avoir modérément, qui est de *s'éprouver soi-même*. Plus vous vous sonderez et plus vous trouverez d'indisposition en vous; et en y pensant moins vous mettrez votre esprit dans un vide que Dieu remplira, n'y ayant rien qui l'empêche tant d'être en nous que l'occupation de nous-mêmes. Vous tenez merveilleusement à cela ; on sent en vous cette captivité, qui vous fait plus de tort que vos fautes mêmes que vous voudriez bien retrancher ; mais vous ne voulez pas quitter prise aux réflexions que vous faites sur vous-même, établissant sur cela le principe de votre avancement, quoique ce soit celui de votre arrêt. Si vous aviez quitté cet entretien que vous avez avec vous-même, vous seriez dans la solitude, et Dieu vous parleroit au cœur, c'est-à-dire, il vous changeroit le cœur, car son parler est opérer. Il faudroit pour cela entrer dans une grande simplicité, ne regardant que les choses présentes, sans prévoir l'avenir ni se souvenir.

Au reste, pour vous relever de la peine que vous avez à vous confesser, parce que vous n'avez pas la lumière de connoître

vos fautes, je vous dirai que R.[1] désire qu'on le fasse succinctement, en ne disant que deux ou trois fautes. Voyez si vous voulez suivre cet avis, que vous ne pouvez pas douter qui ne soit de Dieu, et qui n'est pas donné en l'air, présupposant tout ce que les âmes peuvent alléguer, principalement cette raison que l'humilité étudiée enseigne, que cela est bon pour les autres, et non pas pour nous qui faisons une infinité de fautes. Il n'y a rien à répondre, mais seulement suivre cette maxime, avec la même révérence qu'on suit toutes les autres. Que si l'on entroit ainsi dans les choses par soumission, et non par conviction, on recevroit la grâce qu'elles contiennent lorsqu'on les laisse dans leur pureté, qu'elles perdent lorsque notre esprit les transforme en soi pour y trouver son compte.

LXIV.—A une religieuse de Port-Royal.

Sur la persévérance dans la prière.—Moyens de combattre ses propres pensées.

La pensée que vous avez de demander toujours secours à Dieu et de ne vous ennuyer point est si bonne que je ne vous désire autre chose que la fidélité à suivre ce sentiment. C'est le remède à toutes choses, et un remède qui ne manque jamais, puisque en quelque état que nous soyons, la prière nous est toujours permise. Notre-Seigneur disoit hier dans l'évangile, *que son temps n'étoit pas encore venu, mais que le nôtre étoit toujours prêt*[2]. Si l'on ose se servir de ces paroles au sens dont nous parlons, on peut dire que le temps que Dieu nous veut délivrer de nos misères n'est pas encore venu; mais celui de l'invoquer est présent, et il n'y a rien à attendre pour cela, sa parole et ses promesses nous étant données pour nous y convier.

Faites comme saint Augustin, qui faisoit le sourd à ses pensées; divertissez-vous-en le plus que vous pourrez, sachant

[1] M. de Saint-Cyran. (*Note du manuscrit.*)
[2] Évangile du mardi après le dimanche de la Passion. Saint Jean, ch. VII, v. 6.

que les conséquences et les conclusions que vous en tirerez seront erronées, et que Dieu vous connoît et vous juge par des principes que vous ne pouvez pénétrer, ce qui vous oblige d'accepter l'ignorance absolue de ce que vous êtes au regard de lui, demeurant en sa présence comme un vaisseau perdu.

C'est bien fait d'imiter les saints dans les mouvemens de leur dévotion et dans leur vie intérieure; mais pour les actions extérieures, elles doivent être réglées par l'obéissance; c'est pourquoi n'étant pas actuellement dans le désert comme saint Zozime, qui n'y pouvoit dire la messe ni communier, il ne se faut point priver de la communion si Dieu ne nous y oblige par quelque instinct particulier. Je ne sais comme vous entendez de vouloir réparer les dernières années, autrement qu'en les exposant à Dieu, afin que sa grâce en fasse la réparation par la confusion et la componction qu'elle vous donnera d'y avoir si peu avancé. Vous n'avez besoin de personne pour cela, qui se doit passer entre Dieu et votre âme tout anéantie devant lui.

Vous ne ferez jamais rien jusqu'à ce que vous fassiez la guerre à vos pensées par de fréquents retours à Dieu, ou par des vues intérieures si vous le pouvez, ou par des paroles, ayant toujours quelque verset des psaumes préparé, ou des paroles de l'Evangile pour les prononcer lors, et pour vous défendre contre ces mauvaises attentions; ou bien par signe, faisant le signe de la croix sur votre cœur; ou vous jetant à genoux devant Dieu pour marque que vous lui demandez secours. Vous ne guérirez jamais sans user de ces remèdes, car la négligence et l'impénitence sont les plus grands de tous les maux.

LXV.—A une religieuse de Port-Royal.

Renoncer à soi-même.

Ma sœur, Je ne suis pas si fâchée que vous pensez; si vous vous pouviez donner plus de repos, je serois tout apaisée. C'est une chose étrange que de ne vouloir point accepter la paix que chacun vous donne. Il faudroit pour cela vous résou-

dre à ne faire aucune réplique, et à faire mourir en vous ce nombre infini de pensées qui vous roulent par l'esprit. Je vous supplie, dans votre veille (devant le Saint-Sacrement), de penser à ces paroles : *Qui aime son âme la perdra, et qui la perdra pour l'amour de moi la trouvera.* Il est besoin d'une grâce particulière pour concevoir quelle doit être cette perte. Pour en pratiquer une dans votre prière même, tenez-vous-y sans prier, sans résister, sachant que c'est l'Esprit de Dieu qui doit opérer votre prière, votre gémissement et votre résistance au regard de tout ce qui se passe en vous, à quoi vous n'avancerez rien en vous opposant par vous-même. Vous savez bien que c'est une mauvaise raison de s'exempter de faire quelque chose, parce qu'on ne s'y peut résoudre. Il faut lors dire à Dieu comme il est dit dans l'Évangile : *Seigneur, je le veux; mais aidez à la foiblesse de ma volonté.*

LXVI.—A une religieuse de Port-Royal.

Faire pénitence.—Se priver de tout pour Dieu.

Ma sœur, Je loue Dieu de vous avoir fait connoître le fond de votre mal, qui est que vous ne cherchez point sa grâce comme il faut, c'est-à-dire, avec travail et persévérance. Faire pénitence ne veut dire autre chose que de se faire violence à soi-même, se mortifier et renoncer à ses satisfactions, puisque ç'a été en les cherchant et désirant que l'on s'est éloigné de Dieu. Vous avez expérimenté plusieurs fois que vous aviez de l'attachement à ceux qui vous conduisent, désirant de parler sans besoin, et ne le faisant pas dans la sincérité et la simplicité qui est requise. C'est pourquoi vous avez raison de croire que vous vous en devez priver et ne le demander que dans le besoin, et lors n'y rien prétendre que de vous humilier en découvrant vos plaies. Je ne doute point que vous n'ayez peine à vous résoudre à cela, parce que c'est la seule chose qu'il semble qu'on se puisse réserver justement; mais en usant mal elle est très-nuisible. Si vous vous privez de tout pour Dieu, il vous sera toutes choses; mais vous n'en sauriez avoir le cou-

rage si Dieu ne vous le donne, et si vous ne lui demandez continuellement.

LXVII.—A une religieuse de Port-Royal.

Sur divers sujets.

Ma sœur, Je suis bien aise que vous m'ayez écrit sur du petit papier, car j'avois envie de vous le dire, mais j'aime mieux que cela soit venu de vous; c'est un témoignage que vous profitez de votre lecture en recherchant la vileté. Vous ne pouviez mieux faire que de réprimer le discours qui s'est fait dans votre esprit sur ce qui s'est passé; si vous eussiez continué de ne le point écouter, vous seriez maintenant en paix, et avec plus de force pour continuer cette pratique, au lieu que l'interruption vous a affoiblie et donné prise à l'ennemi. Pour réparer cela, remerciez Dieu de la grâce qu'il vous avoit donnée pour vaincre cette tentation; et après lui avoir demandé pardon de vous en être soustraite, invoquez cette même grâce à ce qu'elle vous soit rendue, et espérez que Dieu, qui vous l'avoit donnée sans votre mérite, vous la rendra miséricordieusement. Estimez-vous heureuse de passer votre vie dans l'angoisse, pourvu que ce soit en rendant quelque combat pour Dieu dans vos tentations; encore que vous ne surmontiez pas toujours, vous faites néanmoins quelques efforts, et Notre-Seigneur a promis le royaume des cieux à ceux qui se font violence.

LXVIII.—A une religieuse de Port-Royal.

Il n'y a que Dieu qui puisse nous secourir.— Il faut se gouverner dans les maladies de l'âme, comme l'on fait en celles du corps.— S'approcher de Dieu, et demeurer en lui par une fréquente oraison.— Remèdes qu'on doit apporter à ses fautes.— Moyens pour mériter que Dieu s'approche de nous.

Ma sœur, J'ai été en peine si je devois vous écrire, ou employer ce temps-là à prier Dieu pour vous. Il m'a semblé qu'il falloit faire tous les deux, la prière comme le plus puissant pour

vous secourir et celle-ci pour vous témoigner que nous pensons à vous, et que nous voudrions faire plus que cela pour vous soulager. Mais il est besoin, ma sœur, que vous sachiez qu'il n'y a que Dieu qui le puisse faire, et que tout ce que vous chercherez hors de lui en la manière que vous le faites ne vous apportera que de l'inquiétude. C'est un effet de la bonté de Dieu vers nous, d'avoir voulu que notre repos ne fût qu'en lui. Souvenez-vous de ce qu'il dit dans l'Evangile : *Venez à moi vous qui êtes travaillés et chargés, et je vous soulagerai.* Quand vous aurez obéi à ce commandement si favorable, et que vous n'en aurez point expérimenté l'effet, vous aurez sujet de vous plaindre; mais cela ne sera point, car *jamais personne n'a espéré en Dieu, qui ait été confus.* Vous m'avez dit vous-même plusieurs fois que pourvu que vous eussiez recours à Dieu, il vous fortifioit beaucoup. Pourquoi donc vous plaignez-vous de lui, et non pas de vous-même qui manquez de patience et d'humilité dans vos prières, ce qui est cause que vous n'en retirez point de fruit?

Gouvernez-vous dans les maladies de votre âme comme l'on fait en celles du corps. Ceux qui désirent de guérir d'une grande maladie tâchent de se mettre l'esprit en repos, parce que l'inquiétude et le trop grand désir de guérir augmenteroient leur mal; et plus le mal augmente, plus ils demeurent en tranquillité pour donner lieu à la nature de les secourir. Faites de même pour la grâce; arrêtez autant que vous pourrez tous les mouvemens de votre esprit propre, sachant que tout ce qu'il fait est mauvais, et attendez que l'Esprit de Dieu prenne sa place. Il le fera quand vous cesserez d'agir, ce que vous ne faites pas maintenant; car encore que vous n'agissiez pas en effet, et ne fassiez rien de bon particulièrement pour l'intérieur, c'est par impuissance et privation de grâce, et non par démission et respect envers Dieu; tellement que cette inutilité ne vous rend pas plus humble et plus dépendante de Dieu, mais vous met dans l'impatience et le murmure, ce qui augmente toujours votre stupidité. Car Dieu ne donne aucune lumière ni onction aux âmes qui en veulent avoir comme une chose qui leur est due, et qui se rebutent quand il ne leur en donne point; mais il les garde pour celles qui ne s'y attendent point, et qui se mettent devant lui pour lui rendre leurs

devoirs selon l'état où elles se trouvent. Si on est stupide, se tenir dans la stupidité, comme étant indigne d'un meilleur état, à l'imitation de celle qui ne demandoit que des miettes qui tombent dessous la table, c'est-à-dire, les restes des âmes que Dieu favorise et nourrit comme ses enfans.

Quand vous vous mettez devant Dieu, ne vous mettez point en peine de chercher des pensées pour vous entretenir en sa présence; c'est assez de vous y tenir en silence et en gémissement, souffrant les troubles de votre esprit, et faisant la sourde oreille à tout ce que l'esprit malin vous suggère de découragement et désespoir. Votre contenance tranquille et dévote, quoique sans dévotion, le confondra, car il ne sauroit pénétrer ce qui se passe en une âme qui est tournée vers Dieu. Ayez dévotion à ces paroles du psaume : *Scapulis suis obumbrabit tibi, et sub pennis ejus sperabis*. Il semble que ce soit une participation de la grâce de la sainte Vierge que le Saint-Esprit a obombrée; et Dieu promet la même faveur en une autre manière aux âmes qui s'approchent de lui, et demeurent en lui par une fréquente oraison. Car le psaume commence : *Qui habitat in adjutorio Altissimi*; et ensuite le prophète dit qu'*il a été délivré de toute sorte de tentations* qu'il spécifie aux versets suivants [1].

Tout votre mal vient de ne pas assez prier Dieu. Quand vous avez mal employé le temps de la messe et de l'office, prenez un peu de temps ensuite pour gémir devant Dieu, et le supplier de réparer en vous cette perte; puis offrez-lui l'oraison que Notre-Seigneur nous a enseignée, espérant qu'il écoutera les paroles de son Fils, et vous donnera par ses mérites la grâce de le bien prier une autre fois.

Les remèdes qu'on doit apporter à ses fautes ne sont point extraordinaires; chacun sait qu'on les doit réparer par leurs contraires. Mais on manque de fidélité et de persévérance à les employer. Tout ce qu'on vous pourroit dire de nouveau ne vous servira pas, et plus vous saurez de choses, et moins vous en pratiquerez. Souvenez-vous de cette parole de l'Ecriture : *Qui ajoute science, ajoute douleur*, parce que la science que

[1] Ps. xc.

l'Esprit de Dieu ne donne point, mais qui est recherchée par curiosité, augmente l'impuissance d'accomplir le bien que l'on sait. J'ai remarqué que les règles de la vie religieuse, où il y a des maximes excellentes, vous ont fait plus de tort que de bien; et de même de ce que vous avez écrit de la pénitence. Une parole que Notre-Seigneur vous dira au cœur quand il vous verra soumise et anéantie en sa présence fera un changement en vous, que toute la science des anges ne sauroit faire.

Il y a trois moyens principaux pour mériter que Dieu s'approche de vous, qui sont la séparation, le silence, et le gémissement du cœur. Demandez à la Sainte Trinité ces trois effets de grâce, et ne cessez point de les désirer, de les demander, et de les attendre encore que vous ne les receviez pas; car Notre-Seigneur a dit trois paroles pour faire voir qu'il n'exauce pas tout d'un coup, mais qu'il veut de la persévérance : *Petite, quærite, pulsate.* Faites pour Dieu ce qu'il fait pour vous; il vous demande par ses inspirations, il vous cherche par de bons mouvemens, il vous presse par promesses; et encore que vous ne lui accordiez rien, il ne se lasse point de vous poursuivre.

LXIX.—A une religieuse de Port-Royal.

Reconnaître les grâces de Dieu.—Faire pénitence de toutes ses fautes.

Vous m'avez fait grand plaisir, ma chère sœur, de m'ôter de la peine où j'étois demeurée de votre état, en me faisant savoir la bonne disposition où Dieu vous a mise. Vous n'aurez jamais, ma chère sœur, aucun sujet de vous plaindre de Dieu, comme s'il ne s'étoit point donné à connoître à vous, ou qu'il ne vous eût pas fait expérimenter ce que peut sa grâce pour surmonter vos misères, puisqu'il vous fait souvent cette miséricorde de vous retirer du précipice quand vous êtes prête d'y tomber : il en faut être fort reconnoissante et ménager cette grâce comme si ce devoit être la dernière, et ne vous point étonner quand vous vous retrouverez dans la tentation, puisque cette vie n'en peut être exempte. Il faut toujours avoir recours à la prière et veiller sur soi pour retenir les mouve-

mens de la passion qui s'émeut aussitôt que la grâce s'est retirée de nous : ce qu'elle fait pour nous faire sentir notre misère et nous tenir dans l'humilité. Ne négligez point de faire pénitence de toutes vos fautes pour satisfaire à Dieu et pour prévenir les suites : car chaque faute porte un affoiblissement dans l'âme qui la dispose à une autre chute, si l'on ne va au-devant par la pénitence; c'est aussi le remède contre les tentations, afin d'obtenir la grâce de n'y point succomber. Je vous recommanderai aux prières de N., quand je le verrai, et je demanderai à Dieu la grâce d'en faire pour vous qui lui soient agréables.

Je pense, ma chère sœur, que vous ferez bien de différer la sainte communion, non pas jusqu'à la Notre-Dame, car peut-être vous pourra-t-on porter dimanche à l'église. Et cependant ce qui vous arrive à souffrir vous sera une communion spirituelle, qui vous disposera encore mieux à ce divin sacrement, dont on tire plus de profit quand on s'est nourri auparavant du pain de douleur et de mortification, à quoi l'on ne s'accoutume pas assez pendant la santé, où il ne seroit pas si pénible que quand il est joint à une maladie, sinon que la bénédiction que Dieu y donne le rend supportable.

LXX.—A une religieuse de Port-Royal.

Vous avez raison, ma chère sœur, d'estimer les fautes que vous avez faites contre notre mère fort grandes et de la nature de celles où on ne doit point tomber, quand on est planté et enraciné, selon les termes de l'Ecriture, dans l'union et la liaison qu'on doit avoir à ses supérieures, pour qui saint Paul dit que nous devons avoir un souverain amour. La manière dont on vous én parla devoit arrêter la tentation : au lieu de le faire, vous la communiquâtes à celle qui vous inspiroit le contraire. Je suis fâchée de conclure avec vous que vous ferez mieux d'omettre la sainte communion, à laquelle vous devez être mieux disposée, après la grâce que vous venez de recevoir. Si vous désirez de voir notre mère, il faudroit lui faire dire

avec humilité, et non pas exiger qu'elle vous prévienne dans l'accablement d'affaires où elle est. Vous êtes en prison, comme saint Jean, dans votre lit : souvenez-vous comme lui des œuvres de Jésus-Christ.

LXXI.—A une religieuse de Port-Royal.

Sur divers sujets.

Après avoir accordé à ma sœur Agnès qu'on mettroit des manches larges à votre chemise de serge, j'en ai parlé à notre mère, qui a jugé, et moi avec elle, que ce seroit une introduction qui amèneroit d'autres singularités. L'on vous coudra des manches larges par-dessus la chemise qui feront le même effet. Je vous supplie, ma chère sœur, de n'avoir point de peine du refus qu'on vous fait; vous penserez peut-être que c'est peu de chose, mais tout est de conséquence dans une communauté : c'est pourquoi le bien commun oblige à se priver de tout ce qui n'est point dans l'usage ordinaire pour n'être remarquée en rien.

Dieu vous a prévenue par la visite que vous avez eue de tant de bons mouvemens, qu'ils surmonteront, comme je l'espère, les petites contradictions qui vous arriveront et vous feront trouver de l'avantage aux sujets qui arrivent de donner quelque chose à Dieu, et de pouvoir dire, avec quelque vérité, les paroles qui font aujourd'hui notre entretien : *Vous êtes morts, et votre vie est cachée avec Jésus-Christ.* Votre maladie, dans laquelle vous êtes même plus abattue que dans les autres, est comme une riche étoffe dont Notre-Seigneur vous veut revêtir; mais il désire qu'il y ait des ornemens qui embellissent cette robe qui sont un agrément de tout ce que Dieu fait, et aussi de tout ce que les créatures y contribuent, qui est quelquefois plus difficile à souffrir que le mal même, et par conséquent de plus grand mérite, parce que le premier est nécessaire et le second est volontaire : je le prie, ma chère sœur, que sa grâce vous prévienne, vous accompagne et vous suive, afin qu'il n'y ait point de vide dans votre vie.

LXXII.—A une religieuse de Port-Royal.

Jour de Sainte-Madeleine.

Il me semble que vous ne devez point faire de réflexion sur votre communion d'hier, puisque vous l'avez faite à dessein de vous fortifier et qu'en effet vous vous êtes trouvée plus en repos, au regard des peines dans lesquelles vous étiez. Pour ce qui est de la communion de demain, comme c'est un jour qui vous est d'une particulière vénération, il faudroit que votre faute fût bien grande, pour vous obliger à demeurer dans la privation. Vous devez juger vous-même par quel esprit vous l'avez faite, si elle a blessé le prochain, si elle a été passagère ou de durée, et de quelle manière vous y avez satisfait.

LXXIII.—A une religieuse de Port-Royal, à P.-R.-des-Champs.

La solitude intérieure consiste dans le recueillement qui nous fait trouver Dieu au dedans de nous.

Ma très-chère sœur, Je vous envoie ce que vous avez désiré de M. de Saint-Cyran ; il s'est rencontré, par mon oubliance, que vous ne l'avez point eu jusqu'à ce que vous ayez été en un lieu qu'il a fort aimé [1], et qu'il n'auroit pas approuvé que nous eussions quitté, si on eût pris son conseil. Je crois que Dieu l'a permis, parce qu'il vouloit multiplier le nombre des personnes qui le devoient servir dans cette maison. Demandez à Dieu, ma chère sœur, qu'il vous fasse goûter les fruits de la solitude que ce saint homme estimoit tant, mais principalement l'intérieure, qui consiste au recueillement par lequel on trouve le royaume de Dieu qui est dans nous. Cette vérité que le Fils de Dieu nous enseigne nous ôte la difficulté qu'on croit qu'il y a à s'approcher de Dieu, puisqu'il nous est plus présent que nous ne le sommes à nous-mêmes. C'est pourquoi il n'y a rien à faire qu'à se souvenir des trois paroles de saint Paul :

[1] Port-Royal-des-Champs.

Nous vivons en lui, nous y avons mouvement, et nous y demeurons : et cela nous tiendra l'esprit en repos, au regard du remède qu'il faut apporter aux distractions et aux petites indispositions intérieures, n'y ayant rien qu'à rentrer en soi-même pour invoquer Dieu qui est en nous, et qui nous promet dans la règle qu'aussitôt que nous l'invoquerons, il dira : *Me voici.*

Je suis tout à vous.

LXXIV.—A une religieuse de Port-Royal.

Divers avis à l'égard des enfants. — Dans quelles intentions elle doit communier.—Il faut éviter de se laisser trop distraire.

Ma très-chère sœur, J'aurois bien désiré de vous pouvoir répondre plus tôt, mais il n'a pas plu à Dieu de m'en donner le loisir, et j'ai cru qu'il n'étoit pas nécessaire que je le fisse puisque sa sainte providence avoit remédié à vos peines. Cette expérience vous doit apprendre, ma chère sœur, à ne vous point affliger quand il vous arrivera de semblables épreuves, dans l'espérance que cela ne durera qu'autant qu'il plaira à Dieu, qui veut exercer votre humilité et votre patience, parce que ces deux vertus vous sont si nécessaires pour vous bien acquitter de votre obéissance, que Dieu permet que les enfans ne vous rendent pas ce qu'ils vous doivent, afin que ces petites révoltes vous donnent sujet de souffrir et de vous humilier. Il n'y a point de meilleur moyen de satisfaire à ses fautes, que de supporter celles des autres quand on ne les peut pas corriger utilement. Pour ce qui est de l'émotion que vous sentez en les reprenant, pourvu que vous ayez prié Dieu comme vous faites avant que de les reprendre, et que vous n'excédiez point en exagérant leurs fautes, cette émotion n'est pas mauvaise et même elle peut servir pour donner plus de vigueur à la correction et plus de crainte à la personne à qui on la fait, particulièrement à des enfans, qui ne font pas état de ce qu'on leur dit quand on leur parle si mollement.

Je vous supplie de ne vous pas laisser aller au découragement ni à la crainte de vous approcher de la sainte communion,

pourvu que vous trouviez en vous le désir de réparer vos fautes. Il n'y a point de plus grande obligation à bien faire que de recevoir Jésus-Christ avec amour, car le moyen de ne se donner pas entièrement à ce divin Sauveur, qui nous a donné tout ce qu'il nous a pu donner en se donnant soi-même! Notre-Seigneur demanda à la Samaritaine qu'elle lui donnât à boire; mais parce qu'il ne lui en avoit pas donné auparavant, elle lui en refusa. C'est pourquoi il nous traite plus favorablement pour nous préserver de ce malheur de lui refuser ce qu'il nous demande. Il nous gagne le cœur en nous prévenant du *don de Dieu*, comme il dit à cette femme; et parce qu'il a faim et soif de nos âmes qui sont la viande dont il se nourrit, il veut être aussi notre nourriture par la sacrée manducation de son corps et de son sang, afin de nous obliger de nous laisser manger par lui, en lui cédant notre propre substance, c'est-à-dire, ce qui nous attache plus à nous-mêmes et en quoi consiste notre propre vie, pour donner lieu aux inspirations et aux mouvemens de sa grâce, à qui l'on résiste bien souvent pour suivre ses propres désirs. Si vous communiez à cette intention, vous honorez Dieu par vos communions, puisque c'est la fin de ce sacrement adorable par lequel Jésus-Christ fait un commerce merveilleux avec nous en nous communiquant ses perfections divines, afin que nous renoncions à nos imperfections pour l'amour de lui, et que nous embrassions la mortification qui est nécessaire pour nous en corriger.

Votre plus grand défaut c'est de vous laisser trop distraire. Tâchez de vous reprendre souvent et de regarder Dieu en vous-même, car Notre-Seigneur dit que *le royaume de Dieu est dedans nous*, et par conséquent Dieu y est; et il y est attendant que l'âme se sépare des choses extérieures, pour le venir adorer et se consoler avec sa divine majesté *qui prend ses délices avec les enfans des hommes;* et cependant nous sommes si misérables de chercher les nôtres hors de lui, et de lui donner sujet de crier après nous pour nous rappeler à lui, comme il est dit dans l'Écriture, où Dieu dit quatre fois de suite à une âme qu'elle *retourne* vers lui, ce qui nous fait remarquer quatre sortes de distractions ou d'égaremens; la première pour les choses nécessaires dans lesquelles on s'épanche trop, la

seconde pour les superflues où l'on tombe insensiblement, la troisième pour les inutiles où notre inclination nous porte, la quatrième les volontaires où l'attache et la passion nous arrêtent. Il faut tâcher, ma chère sœur, de ne nous point éloigner de Dieu en ces deux dernières manières, afin de ne nous priver que le moins que nous pourrons de la conversation avec Dieu qui est tout le bonheur de la vie religieuse, puisque nous n'avons quitté le monde et l'affection de toutes les créatures que pour trouver Dieu dans le secret de notre cœur. Le temps où nous sommes nous y oblige doublement, et, comme dit saint Paul, *la charité de Jésus-Christ nous presse* de lui tenir compagnie dans le désert où il appelle tous les chrétiens, et particulièrement ses épouses. Je suis en son amour entièrement à vous.

LXXV.—A une religieuse de Port-Royal.

Les privations que Dieu envoie sont des occasions de lui témoigner qu'on le préfère à tout.

Ma très-chère sœur, Je me promettois de vous écrire bientôt après que nous eûmes reçu la vôtre, mais il n'a pas plu à Dieu, ayant presque toujours gardé le lit. Nous n'avons pas manqué de nous souvenir de vous le jour de Sainte-Madeleine. Si vous avez eu attention à recueillir le fruit des prières qu'on a faites pour vous en toutes les deux maisons, j'espère que vous serez renouvelée comme vous l'avez désiré ; mais on voudroit quelquefois que les prières d'autrui fissent tout, au lieu qu'elles ne sont qu'un secours pour nous faire faire ; elles ne nous exemptent pas du travail, mais elles nous obtiennent le courage de l'entreprendre.

J'ai bien regret que vous ayez si peu profité du départ de notre mère ; ce sont des occasions qui doivent être précieuses à des âmes qui veulent témoigner à Dieu qu'elles le préfèrent à tout, et que ce n'est pas ses dons, mais lui seul qu'elles aiment. Saint Paul dit qu'*il se faut glorifier en espérance, mais encore plus en l'affliction* ; car la gloire qui vient de l'espérance que nous avons en Dieu, quoiqu'elle soit sainte, peut être

intéressée; mais de se glorifier dans l'affliction, il n'y a que la véritable charité qui le puisse faire. Il n'y avoit rien qui vous pût mieux disposer à la sainte communion que cette perte. C'est en ces rencontres que Dieu remplit les vides; mais il faut que ce soient des vides volontaires, autrement on pourroit être dénué de toutes choses que Dieu ne trouveroit pas pour cela de place pour entrer en nous, parce que, ayant regret à ce qu'il nous a ôté, ce regret tient la place de la jouissance qu'on avoit auparavant et rend doublement pauvre en ce que l'on n'a plus ce que l'on aimoit, et que l'on est incapable de recevoir ce qu'on n'a pas.

Je crois, ma chère sœur, que vous n'en êtes pas là, et que vous voulez bien les privations que Dieu vous envoie; mais cette volonté n'étant pas pleine, elle ne produit son effet qu'à demi, et il vous arrive ce que Notre-Seigneur dit dans l'Évangile, qu'*on vous mesure de la même mesure que vous mesurez*. Que si vos oblations étoient plus libres et plus franches, les dons de Dieu seroient aussi plus précieux et capables d'enrichir votre pauvreté, lors même qu'il vous dépouille de ce que vous estimez être votre trésor. Je vous exhorte donc de devenir plus spirituelle, et de vous souvenir que c'est dans la sainte Eucharistie que l'on trouve l'esprit et la vie; au lieu que tout le secours qu'on cherche dans les créatures lorsque Dieu ne les donne pas est appelé dans la sainte Écriture *un bras de chair*, sur lequel ceux qui y mettent leur confiance encourent la malédiction de Dieu.

Je suis, ma chère sœur, entièrement à vous.

LXXVI.—A une religieuse de Port-Royal.

Importance du renoncement à soi-même : obligation de s'acquitter avec soumission de l'emploi où elle était auprès des enfants.

Ma très-chère sœur, Ce que vous devez le plus considérer pour réparer le déchet que vous croyez avoir fait depuis que vous vous êtes consacrée au service de Dieu, c'est le renoncement que vous avez fait à vous-même, à votre propre jugement, et à votre propre volonté. Il n'y a rien de plus essentiel

à la vie religieuse, et néanmoins on fait moins de scrupule de discerner et de vouloir ou de ne vouloir pas quelque chose, que l'on n'en feroit de la moindre pensée qui blesseroit la pureté, quoique devant Dieu le premier soit moins pardonnable que l'autre.

Vous me donnez sujet de vous dire ceci, ma chère sœur, sur ce que vous me mandez que vous ne vous sauriez presque plus souffrir en l'obéissance où vous êtes ; vous deviez donc dire en l'occupation où vous êtes, et non pas en l'obéissance, car si vous la regardez et l'appelez de ce nom et qu'elle vous soit insupportable, vous renoncez à votre profession où vous avez fait vœu d'obéir jusqu'à la mort, ce qui est la même chose que de porter sa croix tous les jours comme Notre-Seigneur le commande dans l'Evangile. Et n'alléguez point pour excuse que vous ne vous acquittez pas bien de cette charge, et que vous faites beaucoup de fautes; car c'est pour cela même qu'on trouvera peut-être à propos de vous y laisser encore, pour vous faire mieux connoître votre incapacité. Car pour les enfans, si vous aviez une vraie charité pour les servir, et que vous acceptassiez comme il faut l'humiliation de n'y pas réussir, vous sauveriez votre âme, comme dit l'Ecriture Sainte, et Dieu ne vous imputeroit point leurs fautes. Mais l'opposition que vous avez d'être avec elles, et qui procède d'une si mauvaise envie, est peut-être punie de Dieu par leur révolte, étant juste que Dieu permette que ceux qui doivent être sujets s'élèvent contre nous, lorsque nous ne nous soumettons pas à lui. Je crois bien que vous ne voudriez pas absolument qu'on vous suivît en cela, et que vous auriez scrupule de ne vous pas rendre ; mais d'ailleurs votre impatience est si forte qu'elle ne vous permet pas de trouver la paix dans l'ordre de Dieu sur vous.

J'espère que la retraite que vous faites aujourd'hui vous aura donné lumière sur ce sujet, et que vous aurez gémi devant Dieu de l'empressement avec lequel vous avez demandé d'en sortir, avec dessein d'y retourner comme si vous y deviez être toute votre vie. Car Dieu veut des œuvres éternelles dans la disposition du cœur, et que nous remettions à sa divine providence de nous délaisser quand il lui plaira des choses

qui surpassent notre foiblesse; et c'est ce que nous lui demandons tant de fois le jour quand nous le prions qu'il ne nous induise point en tentation. Quand vous serez dans cet état vous n'aurez plus de trouble dans vos communions, parce que vous aurez donné la paix à votre âme auparavant, comme on la reçoit à la messe avant que de communier; et cette paix ne peut être sans la bonne volonté, c'est-à-dire sans vouloir absolument que la volonté de Dieu, qui est seule bonne, règne sur la nôtre; et lors elle la mettra dans une souveraine paix en la délivrant de la domination de ses passions qui mettent division entre Dieu et elle.

C'est le souhait que je fais pour vous, ma chère sœur, et que je vous prie de faire aussi pour moi devant Dieu, et de croire que je suis tout à vous pour vous servir autant qu'il lui plaira de m'en faire la grâce.

LXXVII.—A une religieuse de Port-Royal.

Sur le désir qu'elle avait témoigné d'être déchargée de son emploi.

Ma très chère sœur, Je ne vous blâme point d'avoir représenté que l'emploi où vous êtes vous fait tort, et d'avoir désiré d'éviter les fautes que vous y faites; mais d'avoir importuné pour cela, c'est en quoi vous êtes coupable, et cela donne sujet de croire que c'est plutôt par fantaisie que vous en voulez sortir que par un bon mouvement; car si c'étoit la crainte d'offenser Dieu, vous appréhenderiez de faire une plus grande faute en voulant avec opiniâtreté ce que vous voulez, que toutes celles que vous y faites par fragilité. Ce n'est pas que vous ne puissiez représenter encore votre désir et votre besoin, mais ce doit toujours être dans la disposition d'attendre qu'on se porte volontairement à vous l'accorder, et ne vouloir pas en sortir une heure plus tôt que l'on ne trouvera bon; et ce seroit le moyen de vous disposer à bien célébrer la fête qui porte la grâce d'une bonne volonté, c'est-à-dire d'une volonté flexible à celle de Dieu, qui est venu en la terre pour ramollir notre volonté qui résiste toujours à la sienne. Je ne pense

pas que vous puissiez être bien autrement, je veux dire qu'après avoir assujetti votre volonté à celle de l'obéissance. Vous devriez vous contenter qu'on vous ait promis de vous décharger, sans vouloir prescrire le temps. Je vous supplie donc de considérer que vous êtes religieuse, c'est-à-dire, une brebis destinée à la boucherie, comme dit saint Benoît, et qu'il faut être tous les jours égorgé en faisant mourir sa propre volonté. Il ne faut pas se rendre à votre tentation, mais tâcher à vous en délivrer, et ensuite on pourra vous accorder votre demande, qui sera alors selon les règles de Dieu et qui portera les marques d'une inspiration procédant de la Sagesse de Dieu, qui est Jésus-Christ, dont on vient de chanter à vêpres qu'il dispose toutes choses avec suavité.

LXXVIII.—A une religieuse de Port-Royal[1].

Sur la simplicité avec laquelle on doit se laisser conduire.

1.—Quelle manière de parler est celle-là? parce que votre supérieure aime une chose vous la haïssez, et cela par improbation de ce qu'elle veut dissimuler ses sentimens! La simplicité ne vous doit-elle pas obliger à croire que cela doit être ainsi, puisque votre supérieure trouve à propos de le faire? Et en effet, c'est un point de conduite de ne faire point connoître ce que l'on pense des choses; et si une supérieure agissoit de la sorte, cela obligeroit les âmes à être simples, s'arrêtant à ses paroles, sans pénétrer son sentiment davantage, parce qu'il leur seroit impénétrable.

2.—Le moyen que vous voulussiez vous arrêter à deviner. Et pour éviter ce mal vous voulez un remède encore pire, qui est de savoir les choses sans avoir la peine de les deviner; au lieu qu'il faudroit être disposé vers les supérieures qui nous représentent Dieu sur la terre, comme l'on doit être à l'égard

[1] Elle répond par articles, pour abréger davantage, à une personne qui lui écrivoit de même. (Ce titre est de l'écriture de la mère Angélique de Saint-Jean.) *(Note de Mlle de Thémericourt.)*

qui surpassent notre foiblesse; et c'est ce que nous lui demandons tant de fois le jour quand nous le prions qu'il ne nous induise point en tentation. Quand vous serez dans cet état vous n'aurez plus de trouble dans vos communions, parce que vous aurez donné la paix à votre âme auparavant, comme on la reçoit à la messe avant que de communier; et cette paix ne peut être sans la bonne volonté, c'est-à-dire sans vouloir absolument que la volonté de Dieu, qui est seule bonne, règne sur la nôtre; et lors elle la mettra dans une souveraine paix en la délivrant de la domination de ses passions qui mettent division entre Dieu et elle.

C'est le souhait que je fais pour vous, ma chère sœur, et que je vous prie de faire aussi pour moi devant Dieu, et de croire que je suis tout à vous pour vous servir autant qu'il lui plaira de m'en faire la grâce.

LXXVII.—A une religieuse de Port-Royal.

Sur le désir qu'elle avait témoigné d'être déchargée de son emploi.

Ma très chère sœur, Je ne vous blâme point d'avoir représenté que l'emploi où vous êtes vous fait tort, et d'avoir désiré d'éviter les fautes que vous y faites; mais d'avoir importuné pour cela, c'est en quoi vous êtes coupable, et cela donne sujet de croire que c'est plutôt par fantaisie que vous en voulez sortir que par un bon mouvement; car si c'étoit la crainte d'offenser Dieu, vous appréhenderiez de faire une plus grande faute en voulant avec opiniâtreté ce que vous voulez, que toutes celles que vous y faites par fragilité. Ce n'est pas que vous ne puissiez représenter encore votre désir et votre besoin, mais ce doit toujours être dans la disposition d'attendre qu'on se porte volontairement à vous l'accorder, et ne vouloir pas en sortir une heure plus tôt que l'on ne trouvera bon; et ce seroit le moyen de vous disposer à bien célébrer la fête qui porte la grâce d'une bonne volonté, c'est-à-dire d'une volonté flexible à celle de Dieu, qui est venu en la terre pour ramollir notre volonté qui résiste toujours à la sienne. Je ne pense

pas que vous puissiez être bien autrement, je veux dire qu'après avoir assujetti votre volonté à celle de l'obéissance. Vous devriez vous contenter qu'on vous ait promis de vous décharger, sans vouloir prescrire le temps. Je vous supplie donc de considérer que vous êtes religieuse, c'est-à-dire, une brebis destinée à la boucherie, comme dit saint Benoît, et qu'il faut être tous les jours égorgé en faisant mourir sa propre volonté. Il ne faut pas se rendre à votre tentation, mais tâcher à vous en délivrer, et ensuite on pourra vous accorder votre demande, qui sera alors selon les règles de Dieu et qui portera les marques d'une inspiration procédant de la Sagesse de Dieu, qui est Jésus-Christ, dont on vient de chanter à vêpres qu'il dispose toutes choses avec suavité.

LXXVIII.—A une religieuse de Port-Royal[1].

Sur la simplicité avec laquelle on doit se laisser conduire.

1.—Quelle manière de parler est celle-là? parce que votre supérieure aime une chose vous la haïssez, et cela par improbation de ce qu'elle veut dissimuler ses sentimens! La simplicité ne vous doit-elle pas obliger à croire que cela doit être ainsi, puisque votre supérieure trouve à propos de le faire? Et en effet, c'est un point de conduite de ne faire point connoître ce que l'on pense des choses; et si une supérieure agissoit de la sorte, cela obligeroit les âmes à être simples, s'arrêtant à ses paroles, sans pénétrer son sentiment davantage, parce qu'il leur seroit impénétrable.

2.—Le moyen que vous voulussiez vous arrêter à deviner. Et pour éviter ce mal vous voulez un remède encore pire, qui est de savoir les choses sans avoir la peine de les deviner; au lieu qu'il faudroit être disposé vers les supérieures qui nous représentent Dieu sur la terre, comme l'on doit être à l'égard

[1] Elle répond par articles, pour abréger davantage, à une personne qui lui écrivoit de même. (Ce titre est de l'écriture de la mère Angélique de Saint-Jean.) *(Note de Mlle de Thémericourt.)*

de lui-même, et pouvoir dire *O altitudo* etc., *quàm incompréhensibilia sunt judicia ejus !* etc.

3.—Voilà d'étranges maximes. C'est ce qui m'étonna et me fit croire que vous avez écrit par tentation ; car je ne puis comprendre qu'on dise de telles choses de sens rassis, car c'est plutôt vouloir gouverner que d'être gouvernée.

4.—C'est une erreur de croire que cette conduite condescendante où l'on vous rendroit raison des choses que l'on désire de vous vous rendroit simple. La simplicité n'est pas une chose qui aille et vienne dans l'âme. Quand Dieu la donne, elle demeure permanente ; et ce don de Dieu suppose que l'on a travaillé de longue main à l'acquérir et à supprimer les intérêts, les passions, les réflexions, les raisonnemens, les devinemens, et qu'on ne tend qu'à une seule chose, qui est de s'accommoder à tout et trouver Dieu en toutes choses.

Ce que vous expérimentez en ces occasions est bien la même disposition que la simplicité met dans l'âme, car pour lors elle vous garantit de tout ce que je viens de dire ; mais elle ne procède pas pourtant de simplicité, mais d'un effet de grâce qui suit l'acceptation que vous faites de votre humiliation, qui vous met dans la tranquillité et la docilité à tout ce dont il est question pour l'heure, mais à quoi il est besoin que vous ayez été aidée par conviction, et qui plus est par une conviction proportionnée à votre inclination, qui se fasse avec étendue, satisfaisant à toutes vos raisons, lesquelles étant épuisées vous vous rendez par grâce à la vérité, mais non par simplicité qui demanderoit la suppression de tout cela, et que vous vous rendissiez à la première insinuation de la vérité, laquelle vous choque toujours si elle n'est conforme à votre sens.

5.—Je vous supplie de remarquer que ce seroit un jeu de conduire les âmes comme vous présupposez ici, en leur disant tout ce qu'on pense : c'est se rendre de pair avec elles, ce qui ne seroit pas le bien des âmes, ni de celles qui les dirigent, lesquelles n'y ont aucun droit que celui de Dieu qu'elles représentent, ce qui les oblige à une conduite grave, sérieuse, majestueuse, qui n'exclut pas pourtant la douceur et accommodement ; mais par cet esprit, et non par une familiarité qui console les sens et dissipe la grâce.

6.—Je vous assure qu'il ne se forma aucune pensée en moi dans l'occasion dont vous avez eu peine; et quand j'en aurois eues, ce sont celles-là que vous ne devez point savoir; et cependant vous faites en ces occasions plusieurs tours et retours pour les découvrir; et c'est proprement combattre la simplicité qui ne prétend rien sur les secrets d'autrui, et expose les siens par devoir pour devenir encore plus simple.

A quoi bon ces réflexions qu'il y en a d'autres envers qui l'on ne garde pas la même conduite? J'ai envie de vous dire sur cela ce qui est dans l'Évangile : *Prenez ce qui est à vous, et vous en allez*; que vous importe si Dieu donne plus ou moins aux autres?

7.—Vous ne devez dépendre de personne pour avoir la paix, puisque c'est celle que le monde ne peut donner; or, toute créature est le monde incapable d'opérer la paix dans l'âme, parce qu'elle surpasse leurs sens et les nôtres. Mais celle que vous demandez, à la vérité, ne les surpasse pas; au contraire, elle leur est assujettie, car ce sont eux qui ont composé ces règles de cette paix, lesquelles pour cette raison je ne trouve pas recevables; c'est pourquoi j'y fais un renversement, ordonnant que la simplicité devancera la confiance, et qu'il vous suffira de savoir que Dieu vous envoie aux personnes de qui vous devez dépendre, pour leur être simple et ouverte comme à lui.

Je serai bien aise de savoir comment vous aurez reçu tout ceci, et si vous demeurerez convaincue d'avoir écrit votre billet dans l'aveuglement que je prenois pour tentation. Je n'eusse pas cru que vous eussiez eu si peu de connoissance de la simplicité avec laquelle on doit recevoir la conduite, et tant de capacité à vous indisposer quand on ne vous la donne pas conforme à vos sentimens. Je ne sais ce que l'on peut espérer de vous dans les changemens où l'on est exposé, car avant que vous eussiez deviné tout ce que penseroit une supérieure, il se passeroit bien du temps que vous ne lui seriez pas assujettie, et je pense que vous viendriez à conclure qu'il s'en faut passer.

LXXIX.—A une religieuse de Port-Royal.

Elle lui répond, par articles, sur divers sujets.

A.—Ma sœur, Je ne demande que ce qui vous est connu de votre intérieur, et non ce qui est impénétrable et dans lequel, quand il ne le seroit pas, vous ne devriez pas vouloir pénétrer. Il y a l'extérieur de l'intérieur qui se discerne, parce qu'il ne s'y passe rien que de volontaire, c'est-à-dire dans quoi l'on ne puisse agir comme l'on fait avec les membres du corps. Je veux dire que comme l'on aperçoit bien quand on remue le pied ou la main, de même on remarque les mouvemens des passions et des puissances de l'âme.

B.—Ce n'est pas votre mal que l'ignorance, c'est plutôt de trop examiner et sonder, ce que vous ne pouvez guérir sans la grâce de Dieu; c'est pourquoi vous vous devriez contenter de dire : *Sana me, Domine, et sanabor*, etc.

C.—Si ces pensées qui causent votre peine ne peuvent s'effacer de votre esprit, au moins effacez-les de votre papier, pour témoignage que vous en désirez l'effacement aussi bien en vous-même que hors de vous.

D.—Il n'est point du tout besoin de les déclarer, il suffit de dire leur espèce, et l'adhérence que vous y avez pu avoir.

E.—Je ne voudrois pas m'y amuser, mais je leur dirois seulement : *Discedite à me, maligni, et scrutabor mandata Dei mei.*

F.—Il se faut soumettre à faire de la peine. Hélas! qui est-ce qui n'en fait point et à Dieu et à son prochain ?

G.—Vous me fâchez tout à fait de penser qu'on se souvienne contre vous-même de ce que vous avez dit par fidélité. C'est tout au contraire; car devant que vous me l'eussiez dit, j'eusse été capable de le soupçonner, au lieu que ce que vous en avez découvert me fait croire que cela ne peut plus être, ayant guéri cette plaie par votre confession; et pour l'ordinaire ces choses-là ne reviennent plus, parce qu'on a arraché la racine.

H.—Il est certain que vous ne vous rendrez jamais en

écoutant votre raison, et que tout ce que vous faites de bon est dans la suspension où la grâce la tient.

J.—Vous savez combien M. est éloigné d'agir par invention. Je ne sais comment la connoissance que vous en avez et l'expérience vous permet de passer outre dans cette supposition qui ne peut produire que des raisons fausses, et donne une liberté à l'esprit humain très-propre à épuiser toute la grâce qui se trouve dans la conduite de ceux qui agissent par l'Esprit de Dieu.

L.—Saint Augustin, qui y étoit encore plus sujet que vous, ne s'est point appris à lui-même d'autre remède à ces pensées, sinon que d'y faire le sourd.

M.—Ces peines pourroient être en effet un sujet d'humiliation et de pénitence, mais non pas tandis qu'elles seront les bien-venues dans votre esprit, et que vous aurez de la complaisance aux belles subtilités qu'elles vous proposent; hors cela c'est un combat qu'il faut soutenir, selon cette parole : *Nous n'avons pas la lutte contre la chair et le sang, mais contre les malices spirituelles*, etc.

N.—Vous ne laissâtes pas de recevoir l'effet de l'Eucharistie quoiqu'il ne vous fût pas sensible : il opère toujours sur les âmes qui l'approchent avec foi et amour. Ne savez-vous pas bien qu'il est dit de Jésus-Christ qu'il guérissoit toutes sortes de maladies et de langueurs, et de possessions des démons?

O.—Otez cela de votre esprit qu'on vous croie mal quand vous êtes seulement tentée de l'être : au contraire, à peine le croit-on quand vous en faites les œuvres, l'attribuant plutôt à la mauvaise habitude, et espérant que vous retournerez bientôt.

P.—Je vous assure, ma sœur, que je ne fais point des jugemens si peu charitables que vous pensez, et que je suis fort susceptible de croire du bien de vous : tant parce que je sais que Dieu vous donne souvent de bons mouvemens, que pour la confiance que j'ai que la conduite que vous aurez maintenant aura enfin son effet, attribuant à l'amour de Dieu pour votre âme l'application particulière qu'il donne pour vous à une personne qui reçoit tous ses mouvemens de l'Esprit de Dieu.

Q.—Il n'y a point d'âme si foible, lorsqu'elle craint Dieu, qui ne reçoive quelquefois des effets de la grâce qui la surpassent en tout; c'est pourquoi on loue Dieu quand on remarque cela, bien loin de s'en moquer par une fausse humilité qui ne veut pas attribuer à l'Esprit de Dieu ces bons mouvemens qu'elle sent en elle.

R.—Il ne faut pas exposer aux personnes qui conduisent les choses qui n'ont pas un être véritable dans l'esprit, mais les laisser évanouir comme des néants.

S.—Je pense que ces choses-là étoient de cette nature; car le moyen de donner lieu à une si grande témérité contre Dieu!

T.—Je ne tire point ces conséquences; cela seroit contre la raison et la charité.

U.—Pourquoi usez-vous de ce terme, *s'il se peut faire que je guérisse jamais?* Votre santé dépend de l'espérance. L'apôtre dit que *nous sommes sauvés par espérance.* Attendons son temps et les remèdes qu'il veut nous donner, qu'il nous a préparés comme il lui a plu, selon la profondeur de ses jugemens, sous lesquels les nôtres doivent périr.

X.—Notre-Seigneur veut que nous nous réputions *serviteurs inutiles,* mais tout en un autre sens que vous ne l'entendez, que je pense être, que nous sommes inutiles dans notre propre puissance, mais utiles à lui et à nous quand nous agissons par sa grâce; car il dit que *celui qui demeure en lui porte beaucoup de fruit.*

Z.—Nous vous avons déjà dit que vous vous trompez d'estimer que tout ce qui se présente à votre esprit sont des motifs; rien ne doit être appelé de ce nom que ce qui est volontaire et qui a tant d'ascendant sur l'esprit qu'il l'emporte et le meut à faire une chose qu'il ne feroit pas autrement. Or je vous laisse à penser si la crainte qu'on vous croie imparfaite a pouvoir sur votre esprit qui fait gloire (quand il est dans son débandement) de faire tout en dépit du monde. Et quand en effet vous auriez cette vue de vous abstenir des fautes de peur d'être obligée de vous en accuser, elle seroit bonne en vous pour la raison que je viens de dire, cette crainte étant bien meilleure que l'effronterie (si je l'ose ainsi appeler) avec

laquelle vous agissez quelquefois; et vous devez humblement recevoir ce motif qui vous délivre de l'autre.

1.—Ce mot me blesse le cœur; il n'y a rien qui vous rende si coupable que cet esprit-là.

2.—Cela se peut, car l'oraison continuelle supplée.

3.—Je ne pensois pas être simple, car c'est une vertu que je n'ose m'attribuer; mais je vous avoue que les tours et détours de votre esprit me font croire que le mien n'en a point tant; vous excellez en cette pratique par-dessus moi qui ne pourrois jamais tant soupçonner de choses comme vous vous en imaginez; et je vous supplie pour guérir ce mal de vous servir d'un remède, qui est l'expérience que vous avez pu faire, que la vérité a ce pouvoir de persuader et de se faire connoître; ainsi, quand vous parlerez sincèrement, tenez pour certain qu'on le reçoit de même.

LXXX.—A une religieuse de Port-Royal.

Ma sœur, Je pensois vous répondre en marge, mais il y a trop peu de place; je me servirai de chiffres, qui exemptent de répéter l'article à quoi l'on répond.

1.—Il est nécessaire de faire quelques efforts contre les répugnances, tentations, distractions, etc.; et ces efforts ne sont pas censés être humains quand on les fait pour se disposer à recevoir la grâce, de laquelle seule on attend tout; mais quand on prétend par ses efforts d'obtenir ce qu'on désire, c'est alors qu'ils sont humains et qu'ils doivent être retranchés. Pour les premiers, Notre-Seigneur dit que *le royaume de Dieu souffre violence;* et contre les (seconds) le Prophète dit que *si le Seigneur ne garde la cité, en vain travaille celui qui la garde.*

2.—Il n'y a point de doute que Dieu vous donne ce qu'il vous demande, au moins que c'est son dessein de vous le donner, si vous usez des moyens pour l'acquérir, qui sont une continuelle oraison. Quelle oraison est celle-là de résister aux bons mouvemens que vous sentez de vous rendre à faire votre devoir, parce que vous croyez que l'on vous y veut contrain-

dre ! C'est vous tromper toute seule, car on n'a garde de vous assujettir par force, et si vous manquez à la grâce, c'est à elle à qui vous avez affaire; et quelle grâce pouvez-vous espérer dans la faute que vous commettez contre la même grâce, la retenant prisonnière en injustice?

3.—Pour ne l'exiger pas, vous n'en êtes pas moins redevable à Dieu, et l'on ne vous excuse pas tant que vous pensez : mais que feroit-on? On vous laisse à votre conscience, qui est le plus sévère juge que vous sauriez avoir.

4.—Il est vrai aussi que les impuissances sont des châtimens de Dieu pour nos péchés, ou pour celui de notre naissance; et c'est pourquoi elles ne nous excusent pas, puisqu'elles présupposent que nous sommes coupables; il les faut néanmoins souffrir humblement en disant à Dieu qu'il est juste et que son jugement est droit.

5.—C'est en faire trop peu de cas (des bonnes pensées) de dire seulement que vous les aimez mieux que les mauvaises. Il les faut recevoir avec action de grâces comme des excellents dons qui viennent de Dieu, sans lequel nous ne sommes pas capables d'avoir seulement une bonne pensée.

6.—Vous direz le psaume *Venite, exultemus*, qui est, ce me semble, un hommage rendu à Dieu pour l'accès qu'il nous donne vers lui. Au troisième verset, vous adorerez la communication qu'il nous fait de sa grâce. Au quatrième, vous lui demanderez pardon de vos endurcissemens. Au dernier, vous lui promettrez une nouvelle fidélité.

7.—Ces sentimens qui vous portent à la prière sont une marque que Dieu vous veut exaucer, et qu'aussitôt que vous l'aurez invoqué, il dira : *Me voici*.

8.—Il ne tiendra pas que je ne vous serve comme si vous étiez.....; les devoirs d'une professe ne sont pas moindres que ceux d'une novice, et il n'y a que la vertu que vous n'avez pas qui en dispense, et non les années.

9.—Je ne m'en fusse pas étonnée que vous eussiez demandé à faire pénitence, car il y a longtemps que je pense que vous le devriez faire; et pour cela je ne vous aurois pas cru bonne, mais que vous auriez intention de la devenir.

10.—Il faut dire les défauts intérieurs aussi bien que les

autres, si on veut pratiquer le cinquième degré d'humilité, et même découvrir les plaies de l'âme, comme il est dit en un autre chapitre.

11.—On ne vous croit pas confirmée au mal, ni on ne prétend pas que vous le serez au bien; mais on croit de vous comme des autres que la grâce de Dieu va et vient en votre âme.

12.—Je ne sais pourquoi vous avez tant d'application à vos difformités extérieures, qui ne sont point en effet; je voudrois que votre âme fût aussi peu défectueuse devant Dieu que votre corps devant les créatures.

13.—Ce sera assez de vous accuser des fautes prescrites, pourvu que vous vous rendiez véritable ce verset : *Et dixi : Nunc cœpi*, etc.

Adieu ma sœur. Complies sonnent. Ce jour Saint-Barthélemi. Je trouve plus admirable qu'il ait prié cent fois le jour et une fois la nuit, que d'avoir été écorché.

LXXXI.—A une religieuse de Port-Royal.

Ma sœur, Je réponds à votre dernière lettre devant que de l'avoir fait à votre (première) parce que vous êtes en peine.

1.—Il se faut préserver autant que l'on peut (c'est-à-dire en invoquant Dieu) du trouble et de l'inquiétude comme du péché même, car il suit ces choses-ci, comme la paix précède et suit la grâce.

2.—Je n'ai point cru que vous voulussiez vous soustraire de l'obéissance. J'ai bien senti qu'il n'y avoit pas de résistance pour résister, mais seulement un refus par défaut de vertu, qui n'est pas un sujet de mécontentement mais de support. Ce n'est pas se soustraire de ne pouvoir suivre, ni ôter la liberté, parce que je n'en dois prendre qu'autant que Dieu vous en donne pour embrasser ce qu'on désire.

3.—Il y a de la vérité dans celle que vous m'avez témoignée par la grâce que Dieu vous a faite d'y entrer.

4.—Il ne s'ensuit pas qu'une disposition ne soit pas bonne parce qu'elle ne s'étend pas à tout, mais bien qu'elle est encore

imparfaite et limitée. J'avois bien cru que vous auriez assez de soumission pour accepter un peu d'ouvrage et non beaucoup; c'est pourquoi je n'osois vous en rendre, de peur d'épuiser votre bonne volonté.

5.—Je n'avois garde de vous les donner, et ce fut par hasard que votre nom se trouva auprès.

6.—Il faut vous abstenir de ces devinemens-là. Il n'y a rien qui entretienne plus la curiosité de votre esprit et sa vanité à vouloir pénétrer toutes choses.

7.—Je ne me puis rien promettre de vous en particulier et n'en veux rien exiger, que ce que la grâce même vous demandera et vous donnera le pouvoir de faire.

8.—Vous avez tort, quand vous vous trouvez dans quelque négligence, de croire par découragement que vous ne sauriez jamais changer, et que les autres ont le même sentiment de vous : c'est tout au contraire, je ne vous crois jamais si mal que je n'espère du bien, et je ne vous crois jamais si bien que je n'attende quelque mal, c'est-à-dire quelque défaut.

9.—Il faut vous affermir dans la confiance au pouvoir de la grâce de Jésus-Christ, et la demander à Dieu par ces paroles : *Emitte manum tuam de alto, eripe me, et libera me de aquis multis*, etc. Et encore celles-ci qui font comprendre la grandeur de cette grâce du Fils de Dieu venant réparer la corruption d'Adam : *Qui non ex sanguinibus*, etc., *sed ex Deo nati sunt.*

10. —Vous ne vous sauriez défaire de ces sentimens, ce ne sont que de mauvaises herbes qu'il faut sarcler : *Exercitabar et scopebam spiritum meum.* Toutes les pensées qui se présentent à l'esprit ne sont pas des motifs.

11.—Vous avez dit un mot qui sent la raillerie; je vous supplie d'anéantir cet esprit-là en vous.

12.—C'étoit à nous à considérer cela, et non à vous qui ne devez point vous attacher à voir la fin de votre œuvre.

13.—Il faut avoir meilleure espérance de soi-même, ou plutôt de l'assistance de Dieu.

14.—Cette raison est frivole.

15.—Je n'ai point la pensée que vous m'attribuez; mettez-vous l'esprit en repos de cela,

16.—et de la crainte de m'importuner; c'est à quoi Dieu me

destine présentement qu'à être Marthe, occupée en beaucoup de choses; demandez-lui pour moi que ce soit sans empressement[1].

LXXXII.—A une religieuse de Port-Royal.

1. — Je ne vous accuse pas de flatterie pour avoir cru que vous croyez avoir senti que j'ai prié Dieu pour vous, et je crois bien sans vanité que Dieu aura agréables les prières que je lui fis pour vous, car il me les commande.

2. — Je crois que votre volonté dans le fond conserve l'espérance en Dieu au milieu des plus fortes tentations dont elle est combattue, mais ce peut bien être sans que l'âme s'en aperçoive, cette disposition ne lui ôtant pas les pensées de défiance auxquelles elle ne doit pas s'arrêter, se souvenant qu'il est dit: *Ayez du Seigneur des sentimens dignes de sa bonté.*

3. — Pour moi je pense qu'il ne faudroit plus vous permettre de vous accuser, mais vous interroger, ce qui seroit facile à une personne qui vous connoît, et qu'après avoir répondu vous demeurassiez en silence, laissant porter le jugement que l'on voudroit de vous. Je dis cela en l'air, mais pour vous faire voir jusqu'où doit aller votre soumission et la suppression de vos peines; et je crois que vous ne sauverez votre âme qu'en la perdant de la sorte.

4. — Vous voyez vous-même dans quel labyrinthe vous vous engagez, et que si la raison ne vous restoit, vous vous rendriez extravagante en rétractant, comme vous dites, ce que vous avez rétracté. Il faudroit donc vous résoudre de ne vous rétracter plus, puisque vous ne le faites pas par lumière de Dieu, mais par réflexions et subtilités de raisonnement; et vous m'avez dit que M. S... vous disoit quand vous le faites, qu'il avoit autant compris la première fois que la seconde. L'intégrité de la confession est nécessaire contre la réserve et retenue; mais à d'aucunes âmes elle est préjudiciable,

[1] C'étoit des lettres de l'alphabet qui faisoient les articles, au lieu des chiffres de cette lettre. *(Note de Mlle de Théméricourt.)*

s'étendant non-seulement à produire ce que l'on sait et souvent distinctement, mais encore à donner être à ce qui n'est point, et tirer au jour ce qui doit demeurer enseveli dans le néant. Aussi avouez-vous que l'attention à déclarer vos chimères vous fait omettre celle que vous devez à vos fautes extérieures, en la correction desquelles consiste la fidélité que Dieu met en votre puissance, vous promettant la sienne pour vous rendre à la vertu.

5. — Notre-Seigneur commande de se mettre le dernier au banquet de la noce, qui est l'Église des élus, et par conséquent il défend de se tenir pour réprouvé.

Je vous laisse libre d'écrire, ou de demander à nous parler; je satisferai à tous les deux autant qu'il me sera possible.

6. — Quand on chantera, tenez-vous dans l'avant-chœur. La séparation de la communauté et du chœur est une pénitence, mais il la faut sentir et ne s'y accoutumer pas. Vous n'êtes pas pour demeurer toujours séparée, et vous voyez vous-même si cela suffit. Désirez donc que Dieu vous délivre de vos péchés, et vous rappelez ces paroles: *Libera me, Domine, et pone me juxtà te, et cujusvis manus pugnet contrà me* (Job, XVII, 3).

LXXXIII.—A une religieuse de Port-Royal.

Ma sœur, Je réponds à votre dernier billet plutôt qu'aux autres, parce que vous avez été en peine de sa conservation, et avec sujet, car il seroit fâcheux qu'il en arrivât faute, et pour en ôter l'appréhension, j'ai cette coutume de rendre les billets à celles qui me les ont donnés, afin qu'elles-mêmes les anéantissent.

Je vous répondrai par des marques.

A.—N'appelez point hardiesse ce que vous dites sur notre dernier entretien. C'est une bonne hardiesse qui vient de liberté et d'un discernement simple et affectionné, et non s'indiquant ni pour être difficile ou curieuse.

B.—Le discours où j'entrai peut-être trop avant n'a été ni beau ni bon, mais obscur et embrouillé. Je ne reçois pas néanmoins

cette maxime qu'il ne faille point parler d'intérieur, ni toujours reprendre. Il faut faire tous les deux selon que Dieu le donne; et quand il ne donne rien, ou qu'il ne donne pas l'éclaircissement de ce qu'on conçoit, en sorte qu'il soit propre à communiquer aux autres, il se faut taire, qui est ce que je ferai s'il plaît à Dieu à l'avenir, y ayant longtemps que je m'y sens obligée, en ces occasions, quand Dieu n'ouvre point mes lèvres; et ce qui m'a retenue, c'est que je ne savois comment dire que je ne dirois rien, ou pour mieux dire j'en avois honte; mais cela est un obstacle à la grâce du Saint-Esprit, qui a ordonné un temps de se taire et un temps de parler.

C.—Il faudroit que Dieu m'eût donné auparavant la grâce du silence avant que d'en pouvoir parler ; car s'il y a chose au monde qui se persuade par l'exemple, c'est celle-là, et les paroles y répugnent en quelque façon, je dis celles-là mêmes par lesquelles on y exhorte; et si elles ne sont produites par le même silence, c'est-à-dire par une abondance d'affection à le garder soi-même, il arrive ce qui est écrit: si l'un édifie et l'autre démolit, il n'y a nulle utilité dans le travail de tous les deux. Il n'y a rien que la nature appréhende davantage que cette pratique, car le divertissement extérieur qui consiste principalement en la parole est la seconde table (planche) après le naufrage qu'elle a fait par tous les autres retranchemens; mais aussi cette malheureuse ressource est cause qu'elle se conserve pour la vie du péché (car parler et pécher est une même chose aux imparfaites), et qu'elle ne se perd point heureusement pour la vie éternelle. C'est vouloir un miracle de s'attendre que dans ce point et dans toutes les autres pratiques de vertu on puisse s'y exercer sans peine et avec suavité dans le commencement, si le Saint-Esprit n'y travaille; en voulant attendre cela on ne feroit rien, car saint Benoît nous apprend qu'on ne peut éviter une étroite et fâcheuse entrée.

D.—Il faut bien prier Dieu avant que de proposer cette doctrine du silence, afin qu'on ne la trouve pas trop dure. Le chapitre arrivera bientôt; ayez soin de nous recommander à Dieu, et surtout de le pratiquer à cette intention.

E.—Il faut souffrir bien doucement et civilement les incivilités des autres, qui est ce que l'on ne fait pas. Les incivilités

intérieures sont bien pires que les autres, et tout ce qui blesse la charité est la véritable incivilité ; le reste est peu de chose devant Dieu.

F.—Ce sont imbécillités aux unes, et conditions d'esprit aux autres, le tout souvent irrémédiable et sujet de patience. Il est vrai que j'en voudrois bien retrancher, mais je plains la peine de les instruire avec peu de fruit.

G.—Je ne fis pas sans doute tout ce que je devois faire, ni peut-être en la manière que je le devois faire en reprenant cette personne, puisque cela n'a pas eu son effet ; mais quant à ce qu'elle en a été choquée, je m'y attendois bien, et même je peux dire que je le voulois bien parce qu'il y avoit nécessité de la réveiller. *Opportunè, importunè,* est un avis de l'Apôtre dont il se faut servir dans les corrections quand il est nécessaire.

LXXXIV.—A une religieuse de Port-Royal.

Elle lui parle de la crainte et de l'aversion qu'on a des supérieures.—Elle l'avertit d'un défaut de charité, et l'exhorte à demander à Dieu l'augmentation de cette vertu.

Ma sœur, Je vous dirai une pensée que j'ai, que je ne voudrois pas dire à une autre de peur de la choquer, qui est que la crainte qu'on dit qu'on a des supérieures n'est autre chose qu'une aversion qu'on a d'elles. Mais pour se cacher à soi-même le mal qu'il y auroit en cette aversion, on l'appelle crainte, qui est une disposition qui semble être plus passive qu'active ; en quoi aussi on a intention de rejeter tacitement la faute sur la supérieure qui donne sujet à cette crainte par sa trop grande sévérité. Je vous dis ceci, ma sœur, comme une expérience que j'ai faite qui me semble utile. Or, ce qui fait qu'on ne veut pas avouer qu'on a de l'aversion, ou bien que l'on manque d'amour vers elle, qui n'est quasi qu'une même chose, c'est que cela n'est pas permanent, et que pour l'ordinaire on sent de l'amour pour elle ; mais comme ce n'est pas un amour de charité, il vient à défaillir dans la contradiction, et la crainte succède qui est un manquement d'amour, et pour parler plus proprement

une petite haine ou aversion dans le temps que la contradiction dure. Et croyez, ma sœur, qu'on hait plus souvent le prochain et même les supérieures qu'on ne pense, et que cela est peu aperçu encore qu'il soit bien réel. Je vous dis ceci pour me soulager l'esprit en ce point, ayant peine de ce que quelquefois on fait passer ces indispositions pour des choses innocentes, à quoi l'on pense ne pouvoir remédier; et cependant ce sont des manquemens essentiels contre la charité, l'humilité, la simplicité, le renoncement de soi-même.

Il est vrai qu'il y a dans la conduite de cette maison quelque petit air de domination, mais par un principe tout différent qui est pour n'avoir pas une charité cérémonieuse et étudiée qui est en effet une politesse spirituelle, qui rend la conduite suave aux sens, mais sèche à l'esprit, qui rend l'humain pour l'humain. Ce qui paroît en cela un air d'autorité n'est souvent qu'un défaut de patience à prendre un plus long circuit pour dire les choses d'une manière qui plairoit davantage. Mais toujours en faut-il revenir là, et ces sortes de procédures circonspectes sont plus à l'avantage des supérieures, qui se rendent par ce moyen irrépréhensibles, que des inférieures, qui ne trouvent jamais la vertu que dans la mortification.

Cela se fait pour l'ordinaire, et c'est à quoi l'on tend; ce n'est que la tentation qui le fait ignorer.

Ce n'est pas que je n'avoue qu'il y ait assez de quoi faire ce jugement; mais c'est par des raisons humaines, et non par le consentement de la conscience : je veux dire qu'il pourroit y avoir telle supérieure de qui la conscience permettroit de juger cela, non pour s'y arrêter, car c'est toujours péché, mais seulement pour en faire le discernement. Il n'y a point de raison d'avoir cette pensée de lui. Je crois que c'est une peine que Dieu vous a infligée.

Je suis bien aise que vous ayez cette vue qui est très-vraie; témoin ce qui vous arriva mardi à vêpres, qui fut un vrai défaut de charité, mais plutôt une animosité à laquelle il ne manque que la durée pour être un grand mal. La loi sans la charité est un joug insupportable; c'est pourquoi, pour ne pas sentir sa pesanteur, il faut demander à Dieu son amour, qui est le seul commandement de la loi nouvelle, et lui dire : *Da quod*

jubes, et jube quod vis, avec ceci : *Auge in nobis caritatem.* La véritable charité ne paroît que dans la charité; et cependant on n'aime d'ordinaire que jusqu'à ce qu'il faille souffrir. Je vous dis il y a quelque temps que vous n'aviez point de charité pour les sœurs, et que je le connoissois bien aux rapports que vous me faisiez d'elles, au moins aux termes dont vous usiez. Je ne voulus pas vous en dire d'exemples pour ne pas donner lieu à vos répliques; j'avois celui-ci présent quand vous me dites que ma sœur... étoit tout étalée dans sa cellule, avec un geste conforme qui signifioit que vous l'aviez condamnée pour cette action-là, au lieu de la lui avoir pardonnée.

De quoi parlez-vous? la charité de Dieu est répandue en son cœur par le Saint-Esprit. Il est vrai que vous le pouvez dire sans crainte, ce qu'il est ayant détruit ce que vous étiez.

LXXXV. — A une religieuse de Port-Royal[1].

Quelques avis pour une retraite et sur l'oraison.

Ma très-chère sœur, Je suis bien aise que vous ayez la pensée de faire une retraite, car encore que vous ne la puissiez pas faire exactement à cause de votre maladie, elle ne laissera pas de vous servir beaucoup, parce qu'elle changera la face de vos actions, qui sont à présent toutes humaines, n'ayant pour principe que les mouvemens de la nature que vous suiviez presque en toutes choses; au lieu que vous vous proposerez pour objet la volonté de Dieu et le désir de lui plaire, en lui offrant ce que vous pourrez retrancher de vos divertissemens ordinaires, et prenant les autres avec modération et sans déréglement d'esprit, qui rend mauvaises les choses qui de soi sont assez indifférentes. Je désirerois que vous fissiez trois petits quarts d'heure d'oraison tous les jours, en trois diverses fois, qui consistera à vous mettre devant Dieu par un simple souve-

[1] Cette lettre et les huit qui suivent viennent de la sœur Angélique de Sainte-Agnès, à qui on les avoit données. (*Note de Mlle de Themericourt.*)

nir de sa présence, le regardant comme votre médecin, et lui exposant toutes vos infirmités, comme un malade qui sent bien son mal, mais qui ne sait pas par quel moyen il y pourra remédier et qui attend son secours du médecin, qui ne demande rien du malade, sinon qu'il dise son mal et qu'il ait envie de guérir. Et nous sommes si misérables que c'est bien souvent ce qui nous manque le plus que le désir de la santé de notre âme; c'est pourquoi il le faut demander à Dieu avant toutes choses, étant lui qui donne le bon désir aussi bien que les bonnes actions. Je trouve bon qu'on vous entretienne l'après-dînée, pourvu que ce soit de bons discours, et que de fois à autres vous fassiez des aspirations à Dieu, ou par une simple pensée, ou en disant intérieurement quelques paroles ou des versets des psaumes. Vous direz aussi quelque dizain de notre chapelet, et les sept psaumes à diverses reprises, comme je vous ai déjà dit.

C'est aujourd'hui et demain l'évangile de la Transfiguration. Ce mystère nous apprend que c'est en l'oraison qu'on obtient la transformation du cœur, qui est ce que David appelle *créer en nous un cœur nouveau*. C'est à quoi doit tendre votre retraite, à demander à Dieu qu'il change votre cœur, afin qu'il soit susceptible de ses impressions, qu'il demeure fermé aux objets des sens et ouvert seulement aux mouvemens de sa grâce, n'ayant plus de pente ni de poids que pour les choses solides et éternelles; qu'il vous fasse rejeter tout ce que vous aimez, et n'aimer plus que ce que vous appréhendez contre sa parole, qui dit en l'Évangile que *son joug est tout plein de douceur*. Je vous laisse cette sentence à méditer, et à reconnoître que vous avez manqué de foi jusqu'à présent, ayant cru que c'étoit une chose bien rude d'être à Dieu comme il faut.



LXXXVI.—A une religieuse de Port-Royal.

Aimer la répréhension; invoquer Jésus-Christ comme le médecin de nos âmes.

Ma très-chère sœur, Les fautes que vous m'avez écrites étant

assez éloignées, je ne vous en donnerai point de pénitence, espérant que les confessions et les communions que vous avez faites les auront expiées. Il reste à faire ce que M. Singlin nous a prêché, qu'il faut non-seulement faire mourir ses vices, mais les ensevelir en faisant des œuvres contraires. Ce sera en surmontant votre orgueil qui vous fait tant ressentir quand on vous blâme de quelque chose. Il faut couvrir ce défaut de l'amour de la répréhension et du mépris. Ce n'est pas à dire que vous ayez une joie sensible quand on méprise vos œuvres, mais seulement que votre âme l'accepte, et que vous remerciez Dieu de ce que cela vous est arrivé, lui disant, à l'imitation de David : *Il m'est bon, Seigneur, que vous m'ayez humiliée*; et qu'ensuite vous fassiez une petite prière pour ces personnes, leur souhaitant la grâce de Dieu pour récompense du bien que vous pouvez tirer de leur procédé vers vous.

C'est une chose des plus essentielles à la religion que d'être reprise et humiliée, et c'est en quoi elle est plus opposée à la vie du monde où l'on aime les louanges et la flatterie. Vous croyez ne les pas aimer, parce que vous désirez qu'on vous traite selon la vérité ; mais cela ne suffit pas de le désirer à l'égard de quelques personnes, si on ne le trouve bon de toutes les autres de qui l'on reçoit quelque mortification dans les occasions.

Notre pensée du jeudi, c'est sur la parole de Notre-Seigneur : *Les sains n'ont que faire de médecin, mais bien les malades.* Jésus-Christ est au Saint-Sacrement pour guérir les âmes de leurs infirmités, pourvu qu'elles ne soient point volontaires. Comme un malade qui ne se veut pas guérir n'a que faire du médecin, celui qui désire la santé appelle souvent le médecin, et garde tous ses ordres. Mais il y a une chose particulière, qui est qu'il faut désirer de guérir pour faire honneur au médecin, plutôt que pour l'amour de soi-même. Et ceux qui sont dans cette pureté d'intention ne s'ennuient pas de la longueur de leurs infirmités, croyant que le médecin ne les guérit pas tout d'un coup pour rendre leur santé plus assurée, et parce qu'il aime ses malades et est bien aise qu'ils l'appellent souvent, ce qu'ils ne feroient pas s'ils se portoient fort bien. Il faut donc dire souvent à ce divin médecin : *Seigneur, si vous voulez,*

vous me pouvez guérir; et puis attendre l'effet de sa volonté, n'y mettant point d'empêchement.

LXXXVII.—A une religieuse de Port-Royal.

Danger de s'appuyer sur la créature; réflexions sur ces paroles : *Venez à moi*, etc.

Ma très-chère sœur, Je loue Dieu de ce qu'il vous fait éprouver que la prière est le remède aux difficultés qui se rencontrent dans l'exercice de la vertu. Cela nous fait voir que nous ne serons pas excusés devant Dieu quand nous aurons laissé à faire le bien par notre foiblesse, puisque la foi nous apprend que Dieu peut tout, et qu'il se communique à ceux qui ont recours à lui et ne s'appuient pas, comme dit l'Écriture, sur un bras de chair. Je crains toujours ce défaut-là pour vous, et votre lettre m'en donne sujet, où vous exagérez trop la joie que vous avez de nos lettres. Je vous supplie, ma chère sœur, modérez-vous en cela, et craignez que Dieu n'approuve pas tant de sensibilités pour une créature. J'avois été en doute à cause de cela si je vous devois écrire, craignant de jeter de l'huile sur le feu. Néanmoins, je me suis rendue à l'ordre de Dieu qui m'oblige, étant séparée de vous, de vous témoigner que je ne vous oublie pas; et vous devez de votre part regarder cela en Dieu, qui remplit toujours les vides et ne laisse point sans récompense ce qu'on fait pour lui : c'est pourquoi il n'y a point de quoi s'émerveiller si je contribue à l'effet de ses promesses.

Notre pensée du jeudi sera sur les paroles de l'Évangile : *Venez à moi vous qui êtes travaillés et chargés, et je vous réfectionnerai*. Quand Notre-Seigneur dit à saint Matthieu : *Suivez-moi*, il lui dit tout le reste, il le déchargea de ses péchés, et le réfectionna de son amour, car c'est le plus grand travail de l'âme que d'être privée de l'amour de Dieu, qui est le souverain bien, la souveraine justice et la souveraine paix. C'est dans le Saint-Sacrement que nous trouvons cette divine réfection, pourvu que nous y allions vides de tout autre désir et de tout

autre amour, en demandant à Dieu la grâce de se détacher de tous les autres. Priez saint Matthieu de vous obtenir l'attention aux mouvemens de la grâce, de peur que celui que vous laisserez passer sans vous en apercevoir ne fût le principe de toutes les autres grâces que Dieu vous voudroit faire; comme en saint Matthieu cette parole du Fils de Dieu étoit le moment de son élection.

Adieu, ma très-chère sœur, je suis tout à vous, pourvu que vous soyez tout à Dieu.

LXXXVIII.—A une religieuse de Port-Royal.

Ma très-chère sœur, M. Singlin fut hier à Port-Royal-des-Champs, d'où il ne revint qu'à l'heure au soir, et présentement il s'en retourne à la ville; il faut que vous vous confessiez à M. de R... pour communier en l'honneur de saint Matthieu, à ce qu'il vous obtienne une véritable et constante conversion à Dieu, et l'établissement de votre vocation, s'il plaît à Dieu de vous faire cette grâce. Priez celle qui vous portera ce billet de supplier M. de R... d'aller au parloir, si vous désirez comme il faut de vous confesser à lui. Il vaut mieux n'y aller point que de vous y présenter avec moins de respect et de confiance que vous ne devez. Vous devez bien prendre garde à cela quand vous vous confessez, que vous n'ayez plus d'égard à la personne qu'au sacrement. Je crois que celui qui agiroit ainsi volontairement ne recevroit nulle grâce; car une créature, fût-elle aussi sainte que saint Paul, ne sauroit communiquer la grâce qu'elle a reçue, elle n'est que pour elle, et celle qui est en sa puissance comme ministre de Dieu n'est que pour les âmes disposées qui se conduisent par la foi, et regardent tous les prêtres d'un même œil pourvu qu'ils soient de bonne vie. J'ai été bien aise de vous dire cela une fois pour toutes, afin que vous ne tombiez jamais en cette faute de perdre la sainte communion pour ne vous être pas confessée à qui vous désiriez.

LXXXIX.—A une religieuse de Port-Royal.

Contre la vaine tristesse.

Ma très-chère sœur, Notre vertu de la semaine sera l'acceptation de tout ce qui arrive contre notre gré, qui nous cause bien souvent de la vaine tristesse. Elle est prise de l'évangile où Notre-Seigneur dit à la veuve : *Ne pleurez point.* Car bien souvent nous pleurons ou nous fâchons pour des choses que Dieu n'approuve pas; et employant nos larmes à des sujets pour quoi nous ne devons pas pleurer, nous nous rendons incapables de le faire par le mouvement du Saint-Esprit, *qui est auteur des saintes larmes et des gémissemens intérieurs.* Le verset, c'est : *Quoniam propter te mortificamur tota die.*

Vous ne m'écrivez point vos coulpes depuis que vous êtes séparée. Il ne faut rien omettre de vos bonnes coutumes, puisque même vous pratiquez la surérogative. Adieu, ma très-chère sœur, je suis tout à vous.

XC.—A une religieuse de Port-Royal.

Sur la vertu de pénitence.

Ma très-chère sœur, Je n'ai pu hier vous écrire la vertu de la semaine; j'ai pensé qu'il y auroit encore assez de temps à la pratiquer. Nous avons pris la pénitence, sur ce que Notre-Seigneur dit dans l'Évangile, qu'*il se faut mettre à la dernière place.* Il ne doit y avoir rien de plus humble qu'une âme pénitente, qui se doit considérer au-dessous de toutes les créatures. C'est pourquoi nous avons pris le verset : *Ego autem sum vermis, et non homo.* Il faut pratiquer cette pénitence en prenant toujours le pire pour soi et ne se préférant jamais à personne. Demandez souvent à Notre-Seigneur, durant cette semaine, qu'il ne permette pas que vous vous éleviez, de peur qu'il ne vous rabaisse en vous refusant sa grâce qu'il ne donne qu'aux humbles. Je ne sais où vous en êtes de votre ennui; s'il vous

ennuie encore, il faut convertir cette petite peine en pénitence et vous souvenir que le monde où nous sommes est une vallée de larmes.

Adieu, ma très-chère sœur.

XCI.—A une religieuse de Port-Royal.

Jésus-Christ s'est donné à nous, comment nous devons nous donner à lui.

Ma très-chère sœur, M. Singlin m'a promis de vous confesser aujourd'hui. Il me semble que vous avez sujet de vous approcher de la sainte communion avec confiance, Dieu vous ayant fait la grâce de lui donner beaucoup, en vous séparant comme vous avez fait pour l'amour de lui et pour la charité du prochain.

Notre pensée du jeudi est sur la parole de Notre-Seigneur : *Le pain que je vous donnerai, c'est ma chair pour la vie du monde.* Je joins à cette parole une autre de l'évangile où Notre-Seigneur dit : *Donnez, et il vous sera donné.* Saint Ignace disoit qu'il étoit le froment de Dieu, qu'il seroit moulu par les dents des bêtes pour être réduit en farine, dont on feroit un pain pour présenter à Jésus-Christ. Ce saint vouloit donner à Jésus-Christ ce qu'il recevoit de lui, se réduisant en pain par une voie si douloureuse pour être la nourriture de Jésus-Christ, comme Jésus-Christ étoit la sienne. Notre-Seigneur demande la même chose de nous; il veut que nous soyons son pain comme il est le nôtre. Celui qu'il nous donne est lui-même, et nous devons aussi lui donner l'intime de nos cœurs, c'est-à-dire ce que nous avons de plus excellent. Il nous promet en l'Évangile qu'*il nous donnera une bonne mesure, pleine, foulée, et qui s'en ira par-dessus.* Vous le devez remercier, ma chère sœur, de ce qu'il vous a donné le courage de lui en offrir une semblable, faisant une chose bonne et avec plénitude de cœur, comme je crois, et qui est plus que pleine puisque vous n'y étiez pas obligée. Je supplie sa divine bonté de vous la faire poursuivre encore plus parfaitement que vous ne l'avez commencée, et qu'il vous donne ensuite l'effet que vous avez. Adieu, chère sœur, je suis tout à vous pour Dieu.

XCII.—A une religieuse de Port-Royal.

Réflexions sur ces paroles : *Jésus-Christ notre Pâque a été immolé.*

Le jour de la Sainte-Croix (14 *septembre*).

Ma très-chère sœur, Je me réjouis de ce que vous ferez cette année la Sainte-Croix en vérité, puisque non-seulement vous en portez une pour l'amour de Dieu, mais vous l'exaltez en votre cœur en la préférant à votre inclination qui ne seroit pas d'être au lieu où vous êtes, si Dieu ne vous y tenoit attachée à sa sainte volonté par des clous et des liens de charité.

Notre pensée du jeudi, c'est sur la parole de saint Paul qui dit que *Jésus-Christ est notre Pâque qui a été immolé,* et partant que nous le devons honorer, et *le recevoir avec les pains sans levain de la sincérité et de la vérité.* Il fait une allusion à la Pâque des Juifs, qui sacrifioient un agneau et le mangeoient avec des pains sans levain. Ils se contentoient de cette cérémonie extérieure; mais saint Paul nous fait entendre que ce n'est plus cela que Dieu demande, et que Jésus-Christ même étant l'Agneau qui a été immolé pour nous, nous ne pouvons participer au fruit de cette divine immolation qu'en agissant vers Dieu avec toute sincérité et vérité, c'est-à-dire, par un culte vraiment intérieur, ce qui ne se peut faire qu'en nous sacrifiant nous-mêmes à Dieu, parce que tout ce que nous sommes répugne à cette pureté et la combat sans cesse; de sorte que comme le Fils de Dieu ne nous a sauvés que par sa mort, nous ne pouvons aussi faire notre salut qu'en faisant mourir peu à peu notre partie propre, comme l'appeloit sainte Catherine de Gênes dont il est aujourd'hui la fête, qui disoit qu'elle la haïssoit plus que l'enfer et les démons; et nous, au contraire, nous l'aimons bien souvent plus que Dieu, aimant mieux la contenter que d'obéir à Dieu.

Vous savez que Notre-Seigneur n'avoit nulle obligation à la mort, et qu'il nous pouvoit sauver par une infinité d'autres moyens; mais parce que nous ne pouvons nous appliquer sa rédemption que par sa voie de mort, étant nécessaire que nous mourions au péché qui est opposé à cette grâce, et cette

mort nous devant être fort pénible et fort sensible, le Fils de Dieu n'a pas voulu que nous eussions cet avantage sur lui, (s'il est permis de parler ainsi), de faire pour lui ce qu'il n'auroit pas fait pour nous; selon ce que dit saint Jean, qu'*il nous a aimés le premier*, en nous prévenant dans toutes les manières d'amour que nous saurions lui rendre. C'est la pensée que j'ai eue sur ce que Notre-Seigneur dit dans l'évangile de cette fête, que *s'il est* une fois *élevé de la terre*, en étant crucifié, *il attirera tout à lui*, parce que tous ses élus voudront être crucifiés avec lui.

L'on nous doit prêcher aujourd'hui sur cela; tâchez de vous bien disposer à écouter cette sainte leçon, qui nous est si nécessaire. Adorez auparavant Notre-Seigneur en croix, le suppliant qu'il découle en votre âme une petite goutte de la vertu de son précieux sang, qui la détrempe et vous rende capable de tirer du fruit de cette divine semence de sa parole.

Adieu, ma chère sœur.

XCIII.—A une religieuse de Port-Royal.

Elle lui donne divers avis.

Ma très-chère sœur. Je crois que M. Singlin vous aura dit de communier le jour de la Sainte-Vierge, et que vous lui aurez obéi dans la confiance que Dieu recevroit votre nouvelle résolution, au lieu de la précédente, dans laquelle vous aviez branlé.

Si vous voulez que Dieu ait agréable l'action que vous avez entreprise, il faut que vous renonciez à la liberté que vous avez de vous en dédire, et que vous vous donniez à lui pour demeurer au lieu où vous êtes aussi longtemps que sa providence l'ordonnera, c'est-à-dire, pendant qu'il y aura des malades; si ce n'étoit que vous eussiez quelque raison légitime d'en sortir, comme si vous vous trouviez mal; mais pour vous ennuyer, ou pour le désir de voir une créature, tant s'en faut que ce soient des sujets de quitter votre entreprise, que vous y devez persévérer en la vue de ces deux choses, je veux dire pour vous détacher d'une affection trop ardente, et pour offrir à Dieu une occupation ennuyeuse, afin qu'il vous délivre de

l'ennui que vous trouvez dans la vie religieuse, et qui est le plus grand obstacle à votre vocation.

Dieu aime celui qui lui donne gaiement : cette gaieté ne s'entend pas avec une joie sensible, mais avec une volonté si pleine qu'on ne se contente pas de faire une chose pour Dieu, mais on s'y engage pour lui témoigner qu'on veut anticiper sur le futur en lui donnant par résolution le temps qui n'est pas encore à nous. Et c'est pour cela que l'on dit que les vœux sont un effet d'une grande charité, et un remède excellent contre l'inconstance de l'esprit humain.

Notre vertu de cette semaine sera de chercher Dieu dans notre âme. Je dis dans notre âme, parce que Notre-Seigneur dit dans l'Évangile, que *nous cherchions premièrement le royaume de Dieu;* et en un autre lieu il dit, que *ce royaume est dedans nous :* ce qui fait qu'il n'y a qu'à nous convertir au fond de notre âme pour y trouver Dieu, et lors toutes les autres choses dont nous aurons besoin nous seront données par-dessus. Cette vertu s'appellera donc, suffisance en Dieu : car c'est cela que Dieu demande de nous, que nous soyons contentes de lui, et que nous ne cherchions que lui seul. Le verset c'est : *Unam petii a Domino,* etc. *J'ai demandé une seule chose au Seigneur,* etc. Si vous entrez dans cette pratique, tous vos désirs se réduiront à l'unité, et vous obtiendront la seule chose que vous désirerez; puisque la Sagesse éternelle dit *qu'elle aime ceux qui l'aiment, et que ceux qui se mettent en peine de la chercher la trouveront.*

Adieu, ma chère sœur. Ne m'écrivez point si Dieu ne vous en donne la pensée; ne le faites point par compliment; et ne vous réjouissez point de mes lettres quand vous les voyez, mais seulement quand vous y trouverez quelque chose qui vous porte à Dieu; gardez-les un peu de temps sans les ouvrir.

XCIV.—A une religieuse de Port-Royal.

Exemples de Jésus-Christ et de la sainte Vierge pour la pratique de l'obéissance.

Je ne pense pas que vous deviez demander de sortir de l'o-

béissance où vous êtes pour l'incommodité que vous avez, puisque notre mère la sait bien, et que c'est à elle de juger si elle vous en doit retirer ou non. Vous êtes obligée de réparer l'impatience que vous avez eue en tous les lieux où on vous a mise, d'où il a toujours fallu vous ôter par votre importunité. Tâchez à n'avoir plus de choix ni de désirs, quelque bons qu'ils semblent être, puisque ç'a toujours été la source de vos défauts et la cause de vos attaches. Les vraies servantes de Dieu doivent dire comme la sainte Vierge : *Qu'il me soit fait selon votre parole*, et non pas selon ma volonté ou mon utilité. Car la sainte Vierge a regardé le seul dessein de Dieu en acceptant les promesses de l'ange, et non son avantage, c'est pourquoi elle a été la plus assujettie de toutes les créatures, et le Fils de Dieu encore plus qu'elle, c'est pourquoi le Père éternel l'appelle par excellence son serviteur, comme la sainte Vierge s'est dite sa servante. Je supplie Notre-Seigneur de vous faire la grâce d'accepter votre incommodité avec le même amour qu'il vous témoigne en vous l'envoyant, puisque c'est pour vous faire être à lui extraordinairement.

XCV.—A une religieuse de Port-Royal.

Elle l'exhorte à demeurer en paix dans son emploi : l'obéissance couvre les fautes, il faut se présenter devant Dieu avec amour et humilité.

Il faut demander à Dieu la grâce de se bien acquitter des choses qui nous sont enjointes, et non pas désirer d'en être déchargé, qui est plutôt vouloir cacher son imperfection que la corriger.

Ayez toujours attention à bien soigner pour faire aller les sœurs à confesse. Il faut toujours préférer le temps du confesseur à celui des sœurs, étant bien plus raisonnable que ce soient elles qui attendent que non pas lui. C'est ce qu'on ne peut guère éviter que cette attente des sœurs : il ne s'en faut point inquiéter; elles emploient bien le temps si elles ont patience et demeurent paisiblement devant Dieu, attendant que leur heure soit venue pour recevoir la grâce de Dieu, qui mérite bien d'être attendue.

Vous faites cette action avec chagrin et trop peu de simplicité. Vous devez aimer la distraction que cela vous apporte, puisque Dieu veut que vous l'ayez. Quand la volonté est unie à Dieu par conformité, la dissipation qui survient involontairement ne rompt pas cette union; au contraire, elle donne lieu à la patience, qui est une autre vertu qui nous lie de nouveau à Dieu, pourvu que l'amour-propre ne vienne point à la traverse pour inquiéter l'âme et lui faire croire que tout ce qu'elle fait n'est point agréable à Dieu, parce que ce sont des choses qui lui sont désagréables à lui-même, où son orgueil naturel ou spirituel n'est pas satisfait. Or, la marque pour connoître cette cupidité, c'est la réflexion; comme au contraire la marque qu'on agit par charité, c'est de n'en point avoir et de ne penser qu'à l'avenir. Par exemple, vous faites des fautes dans le soin qu'on vous a donné pour faire aller les sœurs à confesse; il ne faut point tant ruminer d'où elles viennent, et chercher des expédiens pour n'en plus faire (principalement celui de s'en exempter); mais il faut dire à Dieu après les avoir reconnues en sa présence : Mon Dieu, c'est l'obéissance qui m'a imposé cet emploi, je m'y soumets pour vous plaire, et j'espère en votre grâce pour m'en acquitter mieux que je n'ai fait; et après cela demeurer en paix dans cet exercice, n'appréhendant point d'y faire des fautes qui ne seront qu'extérieures, y procédant de la sorte sans aucune autre fin que d'obéir; car en ce cas l'obéissance couvre, c'est-à-dire consume les fautes, aussi bien que la charité.

Toutes les choses qui vous passent par l'esprit contre le prochain ne sont rien, pourvu que vous ne discouriez point intérieurement sur ce que vous voyez. Dites en vous-même : L'homme voit la face, mais Dieu voit le cœur. Et pour toutes ces pensées d'amour-propre qui vous font désirer d'être utile à plusieurs choses, dites avec révérence ces paroles du Fils de Dieu : *Une seule chose est nécessaire;* et sachez que cette seule chose nécessaire c'est de faire ce à quoi Dieu nous applique, et ne désirer rien de plus, parce que tout le reste est inutile à notre salut.

Il est vrai que l'on ne peut être en grâce sans avoir de l'humilité; mais tout de même qu'on ne sait pas si on est en la

grâce de Dieu ou non, on ne sait pas aussi si on est assez humble pour être en grâce, car il n'est pas besoin de l'être parfaitement : Dieu souffre en nous des diminutions et des défauts dans la vertu, sans pourtant nous priver de sa grâce. Je ne pense pas que vous soyez aussi humble que la règle nous y oblige, mais je ne pense pas aussi que vous en soyez si éloignée que cela vous éloigne de Dieu. Vous avez un peu de tous les degrés, et je crois que vous désirez d'y entrer toujours davantage et que vous invoquez Dieu pour cela. Il ne se faut pas juger soi-même, non plus qu'aucun autre; quand vous ne voyez point de signe évident d'orgueil en vous, vous pouvez humblement espérer que Dieu vous donne quelque part à l'humilité, car sans sa grâce nous serions aussi orgueilleuses que des démons.

Il se faut présenter devant Dieu après ses fautes avec plus d'amour et d'humilité qu'auparavant; avec amour, parce que la seule charité couvre et efface les péchés; avec humilité, ne faisant pas cette approche ni cette confiance sur le fondement de ses mérites, mais plutôt en suite de la connoissance de notre extrême misère, à laquelle nous savons qu'il n'y a que la seule bonté divine qui puisse remédier.

Il est vrai qu'il y auroit du défaut de sincérité et de simplicité à demander une même chose à deux personnes sans dire qu'on l'a déjà demandée, et que c'est le mieux de dire que l'on s'en est enquis, mais que l'on n'est pas satisfait de la réponse, si c'est cela et pour cela qu'on en reparle.

XCVI.—A une religieuse de Port-Royal.

Sur la sainte communion.—L'amour du silence est une grande marque du règne de Dieu en l'âme.

Ma très-chère sœur, Il me semble que vous ne fîtes pas bien de refuser la sainte Communion d'une façon si résolue. Il faut exposer son état et se laisser juger à ceux de qui l'on doit dépendre. Si vous eussiez été plus docile, je vous eusse fait communier, parce que *Dedit fragilibus Corporis ferculum*, et je

crois que vos fautes sont de cette sorte, c'est pourquoi il faut se substanter et non pas jeûner. Et je crois vous engager davantage à la fidélité que vous devez à Dieu par la réception de sa grâce, que par la considération de votre indignité. Si je croyois que Dieu voulût autre chose de vous, je vous la conseillerois. Je suis bien aise que vous affectionniez le silence, et que vous ayez du sentiment des fautes que vous y faites. C'est le tout des âmes religieuses, parce qu'en cela seul consiste l'abrégé de toutes les vertus, et la plus grande marque du règne de Dieu en l'âme qui possède tout quand il s'est emparé de la langue. Il faut donc s'estimer coupable quand on y a manqué, mais non pas se condamner si fort que l'on se retire de Dieu, sans lequel nous n'aurons jamais cette grâce. J'aime mieux votre état présent que celui que vous regrettez. Espérez beaucoup de Dieu, et ne pensez qu'à augmenter votre confiance et votre charité. Vous n'êtes point assez simple, c'est ce qui fait que vous vous examinez trop.

XCVII.—A une religieuse de Port-Royal.

Elle l'exhorte à vaincre la tentation où elle était, et à écouter la voix de Dieu.

Ma sœur, Je suis extrêmement marrie de vous voir demeurer si longtemps dans l'adhérence à votre tentation, dont vous n'ignorez point l'importance et le dommage qu'elle vous fait. Vous vous en plaignez lorsqu'elle ne vous est qu'un sujet de patience et de pénitence; et maintenant qu'elle domine en vous et y ruine la pénitence même, vous la souffrez et vous y rendez contre tant de mouvemens que je ne doute point que Dieu ne vous donne du contraire. Je sais bien que la grâce est foible et l'opposition violente, mais un regard vers Dieu redoublera cette première grâce, qui n'attend que votre coopération pour se fortifier et vous faire surmonter toutes vos peines. Au nom de Dieu, ma sœur, rendez-vous à ce qu'il vous dit dans le fond de votre âme où il a imprimé la connoissance de la vérité. Notre-Seigneur dit que *la vérité délivre les âmes*, c'est-à-dire quand on la suit, en rejetant tout ce que l'esprit de

mensonge nous suggère. Vous n'avez jamais trouvé de repos dans l'entretien de vos pensées, mais vous en avez éprouvé dans la soumission à laquelle Dieu vous a plusieurs fois engagée par de fortes inspirations; rentrez-y, je vous supplie, pour n'en sortir jamais, pensant à ces paroles de notre règle: *Si aujourd'hui vous entendez sa voix, gardez-vous bien d'endurcir vos cœurs.*

XCVIII.—A une religieuse de Port-Royal.

Sur la pénitence.

Ma chère sœur, J'ai été bien marrie de ne vous pouvoir plus tôt répondre. Je vous supplie de le prendre comme une marque de ma liberté vers vous, qui m'a fait préférer d'autres devoirs que j'ai crus plus nécessaires.

Nous vous accordons ce que vous avez demandé, hormis de prier Dieu après matines; vous faites une indiscrétion de le demander, sachant combien vous avez besoin de dormir.

L'on ne peut offrir à Dieu que ce que l'on a reçu de lui, et nos pénitences doivent être des dons de sa grâce; c'est pourquoi il ne faut rien entreprendre que ce que l'on sait que l'on pourra faire sans effort humain. Je vous supplie de joindre à la séparation de la conférence un retranchement de toute sorte d'inutilité, comme si vous deviez passer le Carême dans un désert; car ce seroit paroître ce qu'on n'est pas, de s'abstenir de ce qui est permis, et de ne pas satisfaire à ce qui est commandé. Vous direz tous les jours votre coulpe à l'assemblée, des paroles inutiles que vous aurez dites.

XCIX.—A une religieuse de Port-Royal.

Elle lui témoigne sa charité.—Dieu est le seul sauveur des âmes.

Ma sœur, Si je n'avois été ces deux jours toujours pressée de quelque chose, je n'aurois pas laissé votre billet sans réponse, pour vous supplier comme je fais de ne plus étouffer les in-

stincts que Dieu vous donne. Vous savez que vous ne tenez à lui que par là, et que ce sera quelque inspiration bien reçue qui vous rétablira en sa sainte grâce. Je vous supplie de lui demander le renouvellement de celle-ci, étant nécessaire que Dieu vous ait prévenue avant qu'on vous parle. Encore que je ne l'aie pas fait, je ne laisse pas de voir dans votre visage les renversemens de votre âme, que j'expose à Dieu, attendant qu'il lui plaise de vous envoyer à nous et de nous donner en même temps quelque chose de bon pour vous. Je lui offre la pitié que j'ai de vous, comme étant un effet de la charité qu'il me donne pour vous secourir si je le pouvois; mais il est seul le réparateur des âmes, comme il en est le sauveur. Allez à lui, ma sœur, en la manière que vous le pouvez, quand ce ne seroit que de corps. Faites un voyage au chœur pour cela. Jetez-vous aux pieds du crucifix, et lui dites les paroles que lui-même vous suggère par le prophète : *Converte me, Domine, et convertar*. Faites cela trois fois en l'honneur de la Sainte-Trinité, vous relevant chaque fois. J'ose vous assurer que Dieu l'aura agréable, et qu'il vous regardera.

C.—A une religieuse de Port-Royal.

Sur l'attachement à sa propre volonté : attendre avec humilité le temps que Dieu a destiné pour nous délivrer de nos fautes.

Je reconnois avec vous que vous vous rendez de jour en jour plus attachée à votre propre volonté, mais je ne me décourage pas comme vous, ne laissant pas d'espérer que Dieu vous fera la grâce d'y renoncer, et que c'est pour cela qu'il permet qu'elle domine en vous, afin de vous en faire concevoir de l'horreur, parce que si elle étoit plus modérée vous croiriez n'avoir pas tort, croyant toujours que ce que vous voulez est fort juste : et c'est pourquoi vous croyez qu'on vous le refuse avec injustice, jusqu'à vous imaginer que c'est que l'on ne vous aime pas, qui est un aveuglement étrange de fonder l'amour qu'on a pour vous dans l'adhérence à vos désirs, qui sont pour l'ordinaire formés par votre amour-propre et par l'arrêt invin-

cible que vous avez à votre propre sens. Et je vous avoue que tandis que vous serez comme cela, il sera besoin que la charité qu'on a pour vous soit accompagnée d'une grande patience pour ne se point rebuter de vos opiniâtretés pour des choses à quoi vous vous pourriez rendre facilement, si vous aviez un peu de docilité.

Vous avez grand tort néanmoins de dire que vous étiez meilleure dans le monde, car vous savez bien que votre cœur n'étoit pas à Dieu, et qu'étant un mauvais arbre vous ne pouviez porter de bons fruits; au lieu qu'étant maintenant un bon arbre, encore que vous portiez quelquefois de mauvais fruits, la bonne racine demeure qui en produira s'il plaît à Dieu de meilleurs; ou bien, pour parler selon l'Évangile, qui dit que *le bon arbre ne peut porter de mauvais fruits*, je vous dirai que vos fautes ne sont pas des fruits, mais seulement des feuilles et des fleurs mauvaises, parce que ce sont des affections et des inclinations très-imparfaites, et non une malice volontaire et consommée.

Que si vous voulez croire que vous êtes un mauvais arbre, faites ce que dit l'Évangile; *coupez-le et le jetez au feu* de la charité, où il deviendra bon et ses fruits aussi. Vous ferez cela en vous approchant souvent de Dieu par la prière, car il est un feu consumant et qui éclaire, comme dit David : *Approchez-vous de Dieu, et il vous éclairera, et vos visages ne seront point dans la confusion;* c'est-à-dire, que nous serons exempts de la confusion que donne l'amour-propre, qui est accompagnée d'inquiétude et d'amertume, et que nous regarderons nos fautes avec humilité et avec paix, ne désirant point d'en être délivrés avant le temps que Dieu a destiné pour notre rédemption particulière, comme il avoit marqué le temps du salut du monde, que toutes les prières de tous les saints de l'Ancien Testament n'ont pu avancer, quoiqu'ils aient obtenu par leur bonne disposition d'appartenir à la loi nouvelle et d'être les premiers chrétiens. Quand vous aurez plus d'humilité et de patience à vous souffrir vous-même, tout ira bien.

CI.—A une religieuse de Port-Royal.

Elle lui donne divers avis, particulièrement sur la manière de s'acquitter des devoirs de la religion et de l'office divin.

Ma très-chère sœur, Encore que je sois toujours obligée de prier Dieu pour vous, la prière que vous nous en faites m'oblige d'y avoir une double attention, et de me joindre à vous pour obtenir de Dieu le renouvellement de votre âme au temps que vous vous êtes engagée à une profession qui vous sépare autant du commun des chrétiens, comme les chrétiens sont séparés des infidèles. C'est ce qui nous apprend la différence qu'il doit y avoir de notre manière de vie avec celle des personnes du monde, qui sont obligées de vivre sans crime, si elles veulent être dans le moindre degré du christianisme. De même il me semble que le moindre degré de la vie religieuse, c'est d'être sans péché véniel volontaire, en sorte qu'on en ait autant d'éloignement et d'aversion que les autres en ont des péchés mortels. Je ne dis pas qu'on ne commette point de péchés véniels volontairement, mais qu'on n'ait pas la volonté d'en commettre, qui est une chose bien différente. Car ceux qu'on commet volontairement parce que l'occasion ou la tentation emporte, on a regret de les avoir commis et on les expie par la pénitence; au lieu que ceux qu'on a la volonté de commettre, on les nourrit insensiblement dans son cœur et l'on n'a presque jamais aucune intention sincère de s'en corriger; on sent bien pourtant le poids qu'ils donnent à l'âme, et l'empêchement qu'ils lui donnent à se porter vers Dieu, et néanmoins on les laisse régner dans la volonté sans songer à les combattre. Voyez, ma sœur, si vous n'en avez point de ceux-là; comme à parler de toutes choses, à entretenir toutes les sœurs qui se veulent joindre à vous, le peu de sincérité à vous accuser, et semblables choses, qu'il semble que vous teniez pour indifférentes, tant vous avez de liberté à les commettre et de négligence à vous en relever et vous punir vous-même quand vous les avez commises.

Vous devez aussi vous examiner sur la manière dont vous

faites le bien, je veux dire les exercices de la religion, qui est avec si peu d'affection et de ferveur que vous n'en rapportez presque aucun fruit, parce que vous ne les faites pas selon l'esprit, mais selon la lettre. Je vous supplie de méditer ce verset des Psaumes : *Sed in lege Domini voluntas ejus.* La volonté du juste est dans la loi, parce qu'il l'aime et la fait régner sur sa volonté propre ; au lieu que les imparfaits mettent la loi dans leur volonté, la voulant accomplir parce qu'ils le doivent, et comme par contrainte et par nécessité, ce qui fait qu'ils assujettissent cette loi toute sainte et toute pure à leur volonté imparfaite, et *retiennent la vérité de Dieu prisonnière,* comme dit saint Paul, au lieu de trouver leur liberté en elle, comme dit Notre-Seigneur Jésus-Christ, que *si nous croyons en lui, la vérité nous délivrera.*

Priez Dieu, ma chère sœur, qu'il opère en vous cette sainte liberté, qui rompra la chaîne de vos défauts continuels. Dites souvent ces paroles: *Dirumpe, Domine, vincula mea,* etc.; mais dites-les avec gémissement, car les prières languissantes et tièdes n'obtiennent rien. Ayez toujours dans l'esprit quelques versets ou autres sentences de l'Écriture sainte pour exciter votre esprit; et surtout ayez soin de vous bien acquitter de votre office, car c'est une action de laquelle on peut dire ce que Notre-Seigneur dit de lui-même, qu'*il est pour la ruine, ou pour la résurrection* de ceux qui le pratiquent : n'y ayant rien qui attire tant la grâce quand il est dit avec révérence, ou qui mérite tant de châtiment quand on le dit avec négligence volontaire, ou en ne s'y préparant pas, ou après l'avoir dit de ne gémir pas du fond du cœur quand on y a fait des irrévérences par des distractions volontaires.

Je vous supplie donc, ma chère sœur, d'entreprendre soigneusement la correction d'un défaut si important, qui remédiera à tous les autres, n'y ayant rien si efficace que la prière, et principalement celle qui nous est ordonnée par l'Église, qui prie avec nous lorsque nous disons l'office. C'est ce qui nous le doit faire avoir en plus grande recommandation que toutes les autres prières particulières, que l'on ne voudroit pas faire sans un mouvement de dévotion croyant bien qu'elles seroient inutiles, au lieu que l'on se met à dire l'office comme à faire

une autre action. sans se mettre en peine si on a la disposition que Dieu demande de nous, pour lui offrir ce sacrifice de louanges, à quoi nous sommes destinées. Et c'est de là que doit naître la perfection des âmes consacrées à Dieu, que saint Paul dit, *qui ne doivent s'occuper que des choses du Seigneur, afin qu'elles soient saintes de corps et d'esprit.* Mais il arrive par malheur que cet exercice étant ordinaire, on y fait moins d'attention. C'est pourquoi il est besoin d'une grande fidélité pour empêcher que la coutume ne nous refroidisse, et ne nous empêche de rendre à Dieu l'honneur que nous lui devons en ces deux qualités qu'il a d'être toujours ancien et toujours nouveau; de même nos devoirs envers sa divine majesté doivent être anciens par la persévérance, et nouveaux par un renouvellement de piété et d'amour. Je supplie Notre-Seigneur de vous faire cette grâce; et vous, ma chère sœur, de la lui demander aussi pour moi qui suis, etc.

CII.—A une religieuse de Port-Royal.

Charité de la mère Agnès pour le prochain.

Ma très-chère sœur, Je loue Dieu de ce que la saignée de notre mère n'a pas été pour un plus grand mal; il y auroit eu de la témérité à la différer quand il y auroit eu encore moins de sujet, à cause des chaleurs qui ne peuvent plus tarder à venir. Nous avons envoyé aux carmélites recommander ma sœur Anne à sa bonne fille; j'ai grand' pitié de la peine de son esprit; j'espère qu'elle lui servira pour purifier son âme.

S'il étoit constant que le fils aîné des deux frères de l'Evangile eût été bon, je vous comparerois à lui, et je vous dirois comme son bon père lui dit, que vous avez toujours été avec nous, et que tout ce que nous sommes est à vous; mais qu'il est bien raisonnable de caresser la pauvre petite prodigue, qui nous avoit abandonnées, et pour qui nous tuons le veau gras, qui est le fruit de nos lèvres, qui ne peuvent cacher la joie de nos cœurs de l'avoir recouvrée.

Vous réparez la faute de ce frère aîné, si ce qu'il a dit étoit

par murmure; car je sais bien que vous en êtes si éloignée que vous voudriez qu'on lui fît encore plus de caresses, s'il en étoit besoin. Pour moi je voudrois répandre mon cœur devant Dieu tous les jours de ma vie, pour action de grâces, dans l'espérance que j'ai qu'elle sera fort bonne s'il plaît à Dieu, et meilleure que vous, si elle est plus fidèle à la prière qui est inséparablement unie à la miséricorde de Dieu. *Enfant, tu fuis le monde, et ton âme ravie cherche dans les déserts le Dieu qui parle au cœur.*

C'est ce que votre saint et le mien nous donnent à imiter. Souvenez-vous de moi, ma très-chère sœur, dans cette pratique, afin que Dieu m'en donne aussi le désir et l'effet. Assurez la mère prieure de ma fidélité à la bien aimer. Je salue très-humblement madame de Chazé.

CIII.—A une religieuse de Port-Royal.

Elle l'exhorte à se retirer de la mauvaise tristesse, et à rechercher la paix de l'esprit, sans laquelle on ne saurait rien faire de bon, etc.

Ma sœur, Je ne puis attribuer qu'à la tentation la tristesse dans laquelle vous êtes, à laquelle je vous avoue que je ne comprends rien, et que mon esprit est fermé à vous parler là-dessus; si ce n'est que je vous dise les paroles de saint Jacques: *Résistez au diable, et il s'enfuira de vous, approchez-vous de Dieu, et il s'approchera.* Quand le Saint-Esprit nous dit ces paroles, il n'ignore point notre impuissance et notre foiblesse à faire ce qu'il nous ordonne, et néanmoins il nous parle comme si cela dépendoit de nous, pour nous faire entendre qu'il ne veut que notre consentement pour opérer tout le reste en nous. Mais je crains que vous manquiez de la volonté de sortir de l'état où vous êtes, je veux dire de la tristesse (car pour vos autres défauts, c'est une chose à part), vous imaginant que vous avez raison; et c'est en effet ce que vous me faites entendre, quand vous dites que vous aviez demandé une personne à Dieu qui eût charité particulière pour vous, et que cela n'ayant pas réussi, vous ne voyez plus de chemin pour sortir de vos peines. Si vous n'aviez point été contente

de nous au commencement que Dieu vous donna confiance en nous, je dirois qu'il faut avoir patience que Dieu vous ouvre le cœur pour quelqu'un; mais cela ayant été de votre part et de la mienne, je ne sais d'où vient votre mécontentement, me trouvant pour mon regard plus libre que je n'ai point encore été vers vous, et avec plus de facilité à vous parler, bien que j'avoue manquer d'onction et d'efficace, ce qui doit être suppléé par votre humilité à vous contenter du peu que Dieu donne aux personnes de qui il vous fait dépendre, aimant mieux des miettes sous la table de Dieu que des pains entiers que vous trouveriez ailleurs avec moins de soumission à son ordre.

Je ne sais de quoi vous vous avisez de parler de votre grossièreté et de ma spiritualité. Je ne me veux point mettre sur les complimens sur ce regard, sinon que je m'étonne que vous me connoissiez si peu que de croire que j'aime les personnes intelligentes et subtiles; car c'est ainsi que je crois que vous entendez ce mot d'intelligence, qui en un autre sens est un excellent don du Saint-Esprit, que je voudrois qu'il lui plût de vous communiquer et à moi aussi. Ce que je vous ai dit que vous n'étiez point spirituelle, je l'ai entendu tout simplement, voulant dire que vous preniez les choses tout humainement; et c'est en cela même que je vous suis fort proportionnée, ne me rendant pas aux vues que la foi et la grâce me donnent de la manière dont il faudroit vivre au-dessus des sens.

J'ai déjà quitté ceci trois fois, et cependant je vous trouve toutes les fois que je vous rencontre plongée dans la mélancolie, que cela est fort pénible à voir. Et ne relevez point ce mot de pénible, pour dire que vous êtes bien marrie de donner de la peine; car ce n'est pas pour cela que je le dis, et c'est le moins que je puisse faire de porter un peu du beaucoup que vous souffrez. Ce qui me fait le plus de peine, c'est qu'il me semble que je vois clairement que vous ne faites pas ce que vous pouvez et devriez faire pour vous retirer de là. Peut-être qu'à présent que vous y avez donné lieu, vous ne pouvez plus l'empêcher; mais il faut pourtant faire effort pour cela, comme vous feriez contre une tentation où il iroit de la conservation de la grâce de Dieu à y résister; car on ne dit point

en ces occasions qu'on ne peut empêcher le consentement, parce qu'on sait bien qu'on peut avoir recours à Dieu qui donne la force pour ne succomber point. Si vous traitiez votre tristesse de la sorte, elle ne vous domineroit pas comme elle fait. Il vaudroit mieux que vous fussiez dans l'endurcissement au regard de vos fautes, que d'en avoir un sentiment et une vue qui vous rend incapable d'aller à Dieu pour en trouver le remède. Enfin, ma sœur, vous devez mettre toute autre chose à part pour chercher la paix de votre esprit, sans laquelle vous ne sauriez rien faire de bon, la grâce et la paix étant inséparables, au moins en un certain degré.

Ce seroit bien mon intention de vous donner quelque chose de M. de Saint-Cyran, mais je ne vous ai point encore trouvée au point que je voulois pour cela, m'étant avis que votre disposition vous ferme à tout, et que rien n'entrera en vous utilement, jusqu'à ce que cet obstacle soit levé. Il n'y a rien que vous pratiquiez moins que les avis qu'il vous a donnés, particulièrement ce dernier qui vous devroit être le plus considérable, étant un résultat de la connoissance et de l'application qu'il a pour votre âme. Après cela, quelle apparence y a-t-il que vous fissiez profit de ce qui a été dit aux autres, de quoi vous seriez libre de vous dispenser, n'ayant point été donné de Dieu pour vous? Vous savez combien lui-même improuve la communication qu'on se fait les uns aux autres, qu'il appelle curiosité : on est si bien instruit à présent des vérités, qu'il n'y a plus qu'à les pratiquer. Il me semble que vous vous êtes coupée, car après avoir dit que vous ne vouliez point de préférences, vous en demandez aussitôt en ceci, qui est une marque que vous vous trouvez préférable aux autres. J'ai peur que cette préférence ne s'étende encore plus loin, car il faut être humble pour n'en point désirer, et vous confessez que vous ne l'êtes pas. Il y a des mots dans votre billet, que j'ai marqués, qui signifient cela; car que veut dire *charité et application particulière?* Je n'entends point ce mot de *particulière,* car la commune ne suffit-elle pas, qui donne à chacun selon son besoin?

Il faut que ce soit à cette règle de particularité que vous ayez mesuré mon application vers vous pour trouver que j'en

avois peu, car il n'y a pas une de nos sœurs pour qui j'en aie eu davantage. Que si j'ai retranché quelque chose de ce que je faisois au commencement, ça été parce que je croyois que vous vous passeriez bien à moins, les choses étant à demi faites quand on a bien commencé. Si c'est cela que vous appelez vous avoir quittée, je ne l'ai pas fait à cette intention, mais faute de vous connoître assez, croyant vous tenir, ce qui n'est pas puisque vous avez de tels sentimens de mon procédé.

Je vous trouve un peu éloignée de la disposition d'enfant dans laquelle vous dites que Dieu vous met pour mon regard. Un enfant n'a point de défiance ni de réflexion, et vous en êtes toute remplie. Vous m'observez beaucoup plus que je ne vous observe. Je vous supplie de penser à ce que dit le bienheureux évêque de Genève, qu'il faut beaucoup prier Dieu qu'il nous donne une personne pour notre conduite telle qu'elle doit être; mais qu'après l'avoir choisie, ou plutôt reçue de Dieu, il ne faut plus l'examiner, mais s'y soumettre sans discernement. Un enfant dit ses besoins quand il en a, sans attendre qu'on le prévienne; et je ne saurois obtenir de vous que vous demandiez à nous parler, n'ayant, dites-vous, rien préparé pour dire; et vous portez écrit sur le visage ce que vous devez communiquer, et vous en avez le cœur si plein que vous n'avez jamais tout dit. Appelez-vous cela être comme un enfant?

Si vous me disiez que vous êtes pour moi dans la disposition d'une bonne amie, je vous croirois, car c'est ainsi que je l'appelle; mais je désire que cela soit tout spirituel, sans familiarité, ni remarque si je vous aime assez. Car enfin la vraie charité ne se nourrit pas dans le commerce extérieur, qui consiste à référer à Dieu toute l'affection qu'on se porte, et pour cela n'avoir de communication que pour la nécessité, et non pour affermir ce que l'on a l'une pour l'autre. C'est pourquoi je vous ai dit quelquefois que quand je serois trois mois sans vous parler, vous me trouveriez toujours de même; ce que je ne puis pas dire de vous, vous trouvant si fermée quand il y a quelque temps que je ne vous ai parlé, que je ne vous connois plus, et au lieu de parler une fois, il le faut faire quatre devant que de vous avoir désombragée; ce n'est pas

que j'en plaigne la peine, car je n'en ai point à vous parler, mais seulement de ce que le temps qui se devroit employer à parler de votre avancement s'emploie à vous remettre au point où l'on vous avoit laissée, dans lequel encore ne subsistez-vous guère de temps.

CIV.—A une religieuse de Port-Royal.

Notre âme est un dépôt que Dieu nous a confié; il faut la traiter avec charité.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ma très-chère sœur, J'ai fait toucher votre papier à la sainte Epine, et je l'ai tourné de tous les côtés, afin que toutes vos imperfections puissent guérir par ce saint attouchement. Mais j'ai demandé auparavant à Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il lui plût de les effacer de votre esprit, ou du moins de les en éloigner, parce qu'elles y font trop de séjour et qu'elles y prennent la teinture de l'amour-propre qui les rend inquiètes et chargeantes, en sorte que ce poids vous empêche d'avancer et de courir dans la voie de Dieu. Je voudrois que vous regardassiez vos fautes comme vous feriez celles d'une autre dont on vous auroit donné la charge. Vous auriez soin de remarquer les manquemens qu'elle feroit et d'en rendre compte à ceux qui les devroient savoir; comme aussi de vous servir des remèdes qu'on vous auroit donnés pour lui faire pratiquer; et même vous gémiriez devant Dieu pour elle, mais avec une paix intérieure qui seroit l'effet de la charité que vous auriez pour cette personne. Faites de même, ma chère sœur, à l'égard de votre âme; aimez-la comme un dépôt que Dieu vous a mis entre les mains, et ne la maltraitez point comme si elle étoit votre esclave; conservez-lui la liberté que le Fils de Dieu lui a acquise, et délivrez-la de la tyrannie de votre amour-propre qui vous porte à la circoncire avec un couteau de pierre, afin de se glorifier en votre chair : ce sont les paroles de saint Paul, que vous appliquez bien à ce que je veux dire, aussi bien que tout le reste de ce billet, qui n'est qu'une parabole. Je vous

donne pour devise ces paroles du prophète : *Supervenit mansuetudo, et corripiemur*. Essayez-en, je vous en supplie, puisque nous ne sommes pas sous la loi de crainte qui menace et qui châtie, mais sous la loi d'amour qui console, qui guérit et qui délivre. Je suis tout à vous, ma très-chère sœur.

CV.—A une religieuse de Port-Royal.

Elle approuve qu'elle lui ait écrit, et l'exhorte à retrancher les réflexions intérieures et le défaut de simplicité.

Ma sœur, Je n'écris pas quand je veux, non plus que je ne visite pas quand je le désire ; l'un et l'autre dépend de la providence de Dieu, qui me mène souvent où je ne veux pas et me retire d'où je voudrois bien aller. J'avois donc intention de vous répondre incontinent en récompense du soulagement d'esprit que vous m'aviez donné, en me disant votre meilleure disposition. Il est vrai que j'avois été fort mécontente de votre procédé à ne me vouloir pas répondre un mot de sincérité et de simplicité. Je m'arrête néanmoins pour ne vous en pas dire davantage, puisque vous m'alléguez votre impuissance, laquelle, bien qu'elle ne vous rende pas moins coupable devant Dieu, doit être considérée d'une personne qui en a autant que vous, et qui peut dire avec saint Paul (qui parloit en la personne des foibles) : *Le vouloir est bien en moi, mais je ne trouve pas le moyen de l'accomplir*. Notre-Seigneur vous fit beaucoup de miséricorde de reconnoître bientôt cette faute en sa présence. Je ne sais pourquoi vous avez tant tardé à le faire devant nous. Puisque cette voie vous sera plus facile que la parole, je crois que vous vous en devez servir. Il faut la grâce de Dieu pour tout, mais la tentation intervient moins dans l'écriture, où l'on a Dieu plus présent et l'on évite les superfluités qui laissent l'esprit distrait et épuisent ce qu'il a de bon au dedans.

Vous n'avez plus à retrancher que les réflexions intérieures, qui vous font un extrême tort ; et vous ne le ferez jamais, si vous ne consentez de donner à Dieu la satisfaction que vous avez à deviner ce qu'on pense de vous. La paix intérieure en quoi

consiste le royaume de Dieu pendant cette vie ne peut être acquise sans se faire violence, non pour le gagner, car Dieu le donne gratuitement ainsi bien que le salut éternel; mais parce qu'il ne le veut donner qu'aux âmes fidèles qui contribuent ce qu'elles peuvent.

Vous ne parlerez jamais simplement tandis que vous appréhenderez qu'on tire des conséquences de vos paroles, que vous ne voulez pas; par exemple, de ne vouloir pas dire quand vous êtes bien, de peur qu'on ne vous fasse communier; c'est le moyen de ne recevoir aucun avantage de la conduite, laquelle vous prévenez au lieu de la suivre. Il est vrai qu'enfin vous dites tout, mais c'est après que vous vous êtes mise en état qu'on ne peut plus vous ordonner ce qu'on voudroit, et qu'il faut s'accommoder à ce que vous êtes, et vous priver de la communion, parce que vous n'êtes pas disposée à la faire.

Pour ce qui est de l'assistance, c'est à vous de vous juger. Je ne doute pas que vous n'ayez du mal, je crois que vous n'êtes point sans cela; mais je ne sais pas si cela vous empêcheroit d'y pouvoir aller, n'étoit la répugnance; c'est en ces choses-là où l'on doit moins écouter ses infirmités, qui pour l'ordinaire ne subsistent pas en la présence de la grâce, par le motif de laquelle on se contraint.

Pensez aussi devant Dieu, si vous ne pourriez point faire les lampes, qui n'apportent aucune distraction, ni commerce avec personne. Si les sœurs se plaignent à Notre-Seigneur que vous les laissez travailler seules, je ne pense pas qu'il réponde en votre faveur, au contraire, il vous dira ce qu'il n'a pas dit à sainte Madeleine : Levez-vous et aidez les autres. Ce n'est point que je vous y veuille obliger, cela doit venir de votre bonne volonté, sans laquelle votre emploi ne contribueroit pas au profit spirituel de la communauté, auquel vous devez apporter quelque chose si vous désirez y prendre part.

Je vous renvoie vos lettres, afin que la crainte que vous auriez que je ne les perdisse ne vous empêche d'écrire. Mad. Quathommes vous envoie des prunes dattes; vous l'en remercierez quand elle vous viendra voir. Adieu, ma sœur, priez pour moi, je vous en supplie.

CVI.—A une religieuse malade.

Elle lui donne des motifs de consolation dans ses souffrances et dans sés besoins spirituels.

Je vous supplie de croire, ma très-chère sœur, que j'ai grande compassion des maux de votre corps et des peines de votre esprit. Dieu vous a donné assez de courage pour souffrir les premiers, mais vous n'avez pas assez de confiance en lui dans les secondes. Et cependant, c'est une chose bien plus digne de la bonté de Dieu de nous secourir dans les souffrances intérieures que dans les extérieures, parce qu'il aime beaucoup plus notre âme que notre corps. Ne craignez donc point d'espérer trop en Dieu au regard de vos misères spirituelles, pourvu que vous accompagniez cette espérance d'un désir sincère d'être à lui. Vous avez sujet de croire que Dieu a mis ce désir au fond de votre cœur, puisque c'est la créance de ceux qui vous conduisent; et c'est de ce côté-là que vous vous devez toujours tourner, sans jamais prendre de sujets en vous-même pour espérer ou désespérer, parce qu'on se peut tromper à tout, hormis quand on entre humblement dans le sentiment de ceux de qui l'on peut dépendre.

Je vous supplie, ma chère sœur, de vous souvenir de ce que je vous disois hier sur la promesse que Dieu nous fait qu'il sera avec nous dans l'affliction; en quoi il nous apprend la différence qu'il y a entre le temps de la maladie et de la souffrance, et celui de la santé et de tout ce qu'on appelle prospérité. Dans celui-ci, nous sommes obligés de chercher Dieu continuellement; mais comme nous le faisons d'ordinaire avec beaucoup d'imperfection, nous méritons qu'au lieu de se laisser trouver à nous, il s'en éloigne davantage. Et c'est le contraire du temps de l'affliction, dans lequel, pourvu que nous le voulions bien accepter, sans qu'il soit besoin de faire autre chose, il se rend présent à notre âme et lui dit dans le fond du cœur : *Me voici*, pour faire en vous tout ce que vous désirez que je fasse pour vous disposer à me plaire. Et ne vous mettez point en peine de penser si c'est véritablement

que vous consentez à l'état où Dieu vous met ; car la souffrance porte encore cette bénédiction avec elle, de soumettre l'esprit à Dieu, en lui faisant dire ces paroles de David : *Mon âme, ne serez-vous pas sujette à Dieu, car c'est de lui que vient ma patience.* Ce qui nous apprend à ne la pas attendre de nous-mêmes, mais à la recevoir de Dieu en même temps qu'il nous donne sujet de l'exercer.

C'est en quoi consiste la facilité et tout ensemble la difficulté qu'il y a d'être dans l'état où Dieu veut qu'on soit. Il n'y a, dis-je, rien de si facile que de recevoir la grâce de Dieu pour cela, ensuite de l'humble prière qu'on lui en a faite; et il n'y a rien de si difficile que de sonder son cœur et de raisonner pour savoir si les choses sont comme il faut, ce qu'on ne connoît jamais, parce qu'il n'y a rien de si caché que ce que nous sommes à l'égard de Dieu, dont il est dit dans l'Écriture sainte, que *Dieu sonde les cœurs et les reins*. C'est porter le joug de Notre-Seigneur qui est doux et agréable, que de s'abandonner comme j'ai dit à la secrète opération de sa grâce ; et faire le contraire, c'est s'imposer le joug pesant et insupportable de l'ancienne loi, que jamais personne n'a pu porter utilement.

Je m'étends trop, ma chère sœur, et je m'embarrasse en ne voulant dire qu'une seule chose, qui est celle que la règle nous ordonne quand elle dit : *Cherchez la paix et la poursuivez*; c'est-à-dire, ce me semble, quoi qu'il puisse arriver capable de troubler votre paix, ne laissez pas toujours de désirer de la posséder, sans jamais penser que cela est bien aisé à dire, parce qu'il est encore plus aisé à Dieu de le faire.

CVII.—A une religieuse malade.

Elle l'assure qu'elle la visite souvent en esprit, ne le pouvant pas faire autrement, et lui parle des fruits qu'elle doit tirer de sa maladie.

Pourriez-vous penser, ma très-chère sœur, que je manque à vous rendre des visites secrètes, au lieu des visites réelles que je mettrois à la place si Dieu nous avoit réunies? Vous avez le cœur trop bon pour douter que je ne m'acquitte d'un devoir que la charité me presse de vous rendre. Assurez-vous donc,

je vous prie, ma très-chère sœur, que vous m'êtes fort présente, et que je m'approche fort souvent de votre lit pour offrir à Dieu ce que vous y souffrez, afin que votre crucifiement vous dispose à une résurrection parfaite, puisque autant que notre mort intérieure est plus certaine, notre résurrection spirituelle est aussi plus assurée.

Les anges dirent aux saintes femmes en ce mystère : *Vous cherchez Jésus qui a été crucifié; il est ressuscité, il n'est plus ici*. Il en faut dire de même de tous les chrétiens, qui sont des ressuscités, parce qu'ils ont été des crucifiés, ou plutôt parce qu'ils le sont encore; car le crucifiement n'a point d'autres bornes que toute notre vie. Il n'y a que le Fils de Dieu duquel il est dit qu'*il n'est mort qu'une fois*, parce que sa mort a eu une efficace infinie pour faire mourir le péché. Saint Paul, au contraire, dit qu'*il meurt tous les jours*. C'est la devise qu'il nous a laissée, puisque, tout apôtre qu'il étoit, il n'a pas été délivré non plus que nous de ce corps, jusqu'à ce qu'il en ait été délivré pour être avec Jésus-Christ.

Vous avez toujours aspiré à mourir à vous-même, ma très-chère sœur, depuis que vous êtes morte au monde; mais parce qu'on le fait fort imparfaitement, Dieu y travaille lui-même, et il le fait principalement en nous mettant dans l'impuissance de rien faire, afin que nous attendions tout de sa grâce qui ne paroît point tant quand elle nous donne quelque part à son action en nous faisant faire extérieurement de bonnes œuvres.

L'Église se réjouit au temps de la résurrection des saints martyrs et parle de leurs souffrances avec quantité d'*Alleluia*, pour nous enseigner qu'ils appartiennent plus particulièrement à la résurrection de Jésus-Christ que les autres saints, parce que ceux-là ont eu plus de conformité à sa passion. Ainsi, ma chère sœur, vous êtes plus considérée de Dieu et des anges que pas une de nos sœurs, parce que vous êtes la plus malade des deux maisons. Laissez-vous donc regarder à Dieu avec la complaisance qu'il a pour les âmes qui portent l'image de son Fils; et ne vous mettez point en peine si l'abattement de votre esprit ne vous permet pas de le regarder d'une manière sur laquelle vous puissiez faire réflexion. C'est assez que votre état lui est agréable parce que vous l'acceptez, et que

que vous conf[illegible] [illegible]ion, comme sainte Thérèse, ou à porte encore [illegible] vous vivez dans la souffrance, votre à Dieu, en [illegible] mourez dans la souffrance, votre mort serez-vou[illegible] que Jésus-Christ lui communiquera le tienne. [illegible] la sienne, qui étoit la mort d'un Dieu, et même [illegible] votre comme celle d'une fille de Dieu. donn[illegible] chère sœur, votre pauvreté, votre indignité, [illegible] pour vous souvenir seulement que Dieu est ri[illegible] miséricorde, et que la patience qu'il a eue de vous at[illegible] jusqu'à présent est une preuve de la charité de laquelle il vous aime et qu'il vous veut aimer éternellement. Le temps de la santé doit être un temps de pénitence et de mortification continuelle, et celui de la maladie est plus propre à l'action de grâces d'avoir trouvé ce que l'on cherchoit, puisque cet état est beaucoup plus pénitent que l'autre, et moins exposé à la tentation qu'on peut avoir de se reposer sur sa pénitence, puisque personne ne s'avisa jamais de se glorifier d'avoir été fort malade, croyant plutôt n'avoir rien fait que des fautes, puisqu'en effet il en paroît toujours assez, si ce n'étoit que la bénédiction que Dieu met en cet état les couvre.

Ayez intention, je vous supplie, ma chère sœur, de regarder Dieu pour moi, non pas au pied du saint autel, mais étant couchée sur l'autel même comme une victime que vous lui voulez immoler. Peut-être n'en mourrez-vous pas, non plus qu'Isaac, mais ce sera le bélier qui prendra votre place. S'il plaît à Dieu que cela arrive, ce sera pour vérifier les paroles de saint Paul, qu'*il ne faut pas que ceux qui vivent, vivent à eux-mêmes, mais à celui qui est mort et ressuscité pour eux.*

CVIII.—A une religieuse malade et à celles qui étaient auprès d'elle.

Elle les console dans la séparation où elles se trouvent de la communauté pendant la fête du Saint-Sacrement.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ma très-chère sœur, Vous me faites souvenir de ce que dit saint Augustin, que pour s'approcher de Dieu, qui est infini-

ment élevé, il se faut abaisser le plus qu'il est possible, parce qu'il s'approche de ce qui est bas par l'humilité et s'éloigne de ce qui est haut par l'orgueil. De même pour obliger qu'on se souvienne de nous, il semble qu'il n'y ait qu'à s'éloigner, comme nous éprouvons depuis que Dieu vous a séparées de la communauté, vous ayant plus présentes dans l'esprit que quand vous étiez devant nos yeux. C'est ce que je vous supplie de croire, et de vous consoler de ce que nous ne faisons en cela qu'imiter la conduite de Dieu, qui est plus proche de ceux qui sont dans l'affliction : ce qui regarde principalement la malade qui aura plus de part aux visites intérieures de Notre-Seigneur, parce qu'elle porte la plus pesante croix.

Je ne doute point, mes chères sœurs, que vous n'acceptiez toutes de bon cœur l'essentiel de votre état, qui est d'être privées de tout ce qui donne de la consolation dans une communauté. Mais il faut aussi, s'il vous plaît, embrasser toutes les circonstances que la providence de Dieu a jointes à votre séparation, comme la privation d'assister à la glorieuse entrée que Notre-Seigneur fait parmi nous en cette fête, et être bien aises d'avoir un présent si magnifique à lui faire, n'y ayant rien digne de lui que lui-même. Vous êtes assurées de sa part qu'il fera une procession spirituelle dans vos cœurs, parce qu'il dit dans l'Ecriture, parlant à ses élus, qu'*il viendra à eux, et qu'il se promènera parmi eux*. Tâchez donc de lui faire un beau reposoir bien orné de toutes les vertus, et que la lumière de la foi rende tout resplendissant ; et vous serez assurées qu'il s'y reposera et qu'il n'en sortira pas, comme notre divine Eucharistie nous quitte un quart d'heure après.

Nous vous envoyons une dévotion sur la Passion, dont vous ne commencerez à vous servir que vendredi, parce que le jour de demain doit être consacré à lui-même. Nous supplions la malade de mettre toute sa dévotion à ne rien désirer ni rien regretter, mais à se laisser entièrement entre les mains de Dieu et de ses infirmières.

CIX.—A une novice de Port-Royal.

Sur le besoin qu'elle a de la miséricorde de Dieu pour se donner à lui. Les trois vœux de religion ont pour but de redresser les puissances de notre âme par lesquelles nous devons nous unir à Dieu.

Ma sœur, Vous désirez de vous donner à Dieu. Cette action semble devoir être faite par une personne riche, car il faut avoir quelque chose pour pouvoir donner, et cependant vous devez être très-pauvre pour vous donner à Dieu d'une manière qui lui soit agréable; c'est pourquoi l'Église vous fait demander la miséricorde de Dieu à l'entrée de cette action. Vous n'avez pas demandé la grâce de Dieu, mais sa miséricorde, pour vous faire concevoir l'état misérable où nous sommes réduits par le péché. Dans l'état d'innocence, les hommes étoient obligés de se donner à Dieu, mais ils avoient pour cela une grâce toujours présente et attachée à leur nature. Depuis qu'ils sont déchus de cet état, et nous avec eux, c'est une miséricorde de Dieu très-particulière qu'il daigne accepter le don que nous lui faisons de nous-mêmes. Vous devez encore remarquer, ma sœur, que vous ne demandez pas la miséricorde de Dieu pour la rémission de vos péchés, ou pour obtenir quelque grâce particulière, mais pour être admise aux vœux de la profession; ce qui vous doit apprendre la pureté d'intention et le désintéressement avec lequel vous devez agir dans cette action, où votre dessein doit être de vous consacrer à Dieu, de vous vouer, de vous engager à son service le plus étroitement qu'il vous est possible, en vous ôtant la liberté de vous en pouvoir jamais déprendre.

Vous voulez vous unir à Dieu par les trois puissances de votre âme, que Dieu vous a données pour cela; et parce qu'elles ont été corrompues et déréglées par le péché, vous les voulez redresser par les trois vœux. La mémoire, qui nous sert à conserver le souvenir des objets de la terre, sera purifiée par la pauvreté, qui la dépouillera de toutes ces images terrestres, pour l'occuper à désirer les richesses de la grâce de Jésus-Christ, qui est le partage de ceux qui ont renoncé aux biens

de la terre. L'entendement, qui doit connoître le vrai bien, sera purifié de ses ténèbres et de son ignorance par l'obéissance, qui est une lumière qui ne trompe jamais ceux qui la suivent. La volonté, qui ne doit aimer que le bien souverain et immuable, sera redressée et purifiée par le vœu de chasteté, qui nous interdit l'amour des créatures, pour nous faire aimer uniquement et d'un cœur pur et chaste celui qui vous prend aujourd'hui pour son épouse. Faites-lui donc, ma sœur, ces trois présens, que lui-même vous a donnés; mais faites-les sans réserve, afin que les paroles que nous vous devons répondre aient leur effet, qui sont que ce que Dieu commence en vous qu'il le perfectionne pour sa gloire et pour votre salut éternel.

CX.—A une novice de Port-Royal.

Elle l'exhorte au silence et à la prière. Dieu peut tout en nous, c'est pourquoi il ne faut désespérer de rien.

Ma très-chère sœur, Je pense que ce que vous pouvez faire de plus agréable à Dieu pendant ce Carême, c'est de suivre Notre-Seigneur dans le désert, vous séparant de tout entretien et du parloir, autant que notre mère vous le permettra. Ne point parler et toujours prier est presque une même chose, étant bien facile d'avoir Dieu présent quand on n'admet point les créatures en sa pensée. C'est la plus grande préparation de toutes pour votre profession, afin de sanctifier votre langue qui doit être l'instrument de l'alliance sacrée que vous y contracterez avec Dieu. J'espère que le miracle dont vous parlez arrivera quelque jour, et que vous aurez le courage de parler de votre âme de vive voix, mais il faut que cela se fasse par onction et non par effort. Tout ce que la grâce opère en nous sont des miracles, puisque la moindre action de vertu faite comme il faut est au delà de nos forces; et comme Dieu peut tout, la grandeur de la difficulté que nous trouvons aux choses n'est pas un empêchement à son œuvre : c'est pourquoi il ne faut désespérer de rien ni se promettre rien, mais attendre qu'il lui plaise faire en nous tout ce qu'il veut que nous fassions.

Je vous supplie très-humblement de prier Dieu pour moi, que je remplisse le vide de l'observance du Carême que je ne garde point.

CXI.—A une pensionnaire de Port-Royal.

L'obéissance nous donne plus de véritable consolation que nous n'en saurions avoir hors de son ordre. De la tristesse qui est selon Dieu.

Je suis bien aise que vous m'ayez dit le sujet de vos larmes et de la prière que vous désirez que je fasse à Dieu pour vous, qui me fait voir que vous connoissez bien ce qui vous est nécessaire; car c'est en effet de quoi vous avez besoin que de prendre en bonne part ce qu'on vous dit, étant certain qu'on vous parle avec affection et que ce que l'on vous dit vous est fort utile, qui sont deux conditions qui doivent faire agréer les propositions qu'on nous fait. Pour ce qui est de l'affection, je crois que vous ne doutez pas que ma sœur Anne n'en n'ait beaucoup pour vous, aimant chèrement toutes celles qui sont sous sa charge, et vous particulièrement qui lui êtes si proche, ce qui fait qu'elle ne vous peut rien ordonner que ce qui vous est avantageux, encore qu'il ne vous le semble pas, parce que vous avez un peu de répugnance à vous assujettir. Mais c'est pour cela même, ma chère fille, que l'assujettissement vous est nécessaire, ayant l'esprit porté à la liberté qui est une source de maux. Car ne savez-vous pas bien que notre inclination qui est mauvaise doit être réprimée par l'autorité de quelqu'un à qui nous devons obéir pour l'amour de Dieu, qui nous donne par cette obéissance plus de véritable consolation que nous n'en saurions jamais avoir hors de son ordre. Mais pour être digne de la recevoir, il nous faut priver de celle que notre nature corrompue cherche pour elle-même, qui ne se termine qu'à des tristesses et des ennuis, comme vous l'éprouvez vous-même, étant de plus en plus mélancolique, parce que vous tâchez de vous divertir contre la volonté de Dieu, en qui seul se trouve la vraie joie que l'esprit humain ne peut trouver.

Souvenez-vous, ma chère fille, qu'il faut vivre de la foi. Or la foi nous apprend que *la tristesse qui est selon Dieu engendre le*

salut; et cette tristesse qui est selon Dieu, c'est celle qu'il nous impose par les lois de notre devoir, que nous ne saurions accomplir qu'en nous contrariant nous-mêmes; mais puisqu'il nous en doit arriver tant de bonheur que notre salut éternel, il ne la faut pas rejeter pour une vaine et fausse joie qui opère la mort. Prenez donc courage, ma chère sœur, et n'écoutez plus vos foiblesses et vos découragemens. Je finis avec cette parole de peur de n'avoir pas le loisir d'achever celle-ci.

CXII.—Règlement de l'emploi de la journée,

pour une personne qui faisoit une retraite afin de se renouveler par la pénitence (Titre du ms.)

Se lever avec la communauté. Prier Dieu jusqu'à ce que le dernier coup soit sonné.

Commencer l'office avec le chœur, s'unissant aux âmes qu'on croit être plus agréables à Dieu, reconnoissant qu'on est indigne de le dire seul. A la fin de l'office, prier Dieu un demi-quart d'heure, qu'il reçoive les louanges que la communauté lui offre, et suppléer aux siennes en faveur des autres.

Se reposer jusqu'à... Etant levée, prier Dieu un demi-quart d'heure, s'habiller et faire sa cellule.

Dire Prime, *Pretiosa*. Lire un chapitre de la règle, comme un enfant qui étudie sa leçon; et pour cela se rendre disciple du Saint-Esprit, qui peut seul enseigner cette divine science. —Travailler une heure. Lire une demie-heure.

Dire Tierce. Pendant la messe s'occuper de la privation que l'on porte de ce divin sacrifice où le Fils de Dieu applique chaque jour aux âmes qui y assistent dignement le fruit de la rédemption qu'il a opérée pour tous.

Après la messe, travailler jusqu'à Sexte.—Dire Sexte à onze heures un quart. Faire l'examen. Dîner ensuite. Durant le réfectoire, se promener dans les greniers si on a besoin d'exercice.

Travailler jusqu'à deux heures. Dire None. Puis une demi-heure de lecture. Travailler ou écrire jusqu'à trois heures et demie.

A trois heures et demie faire l'oraison une demi-heure. Vêpres à quatre heures. Le Chapelet ensuite, trois dizaines seulement. Puis les prières qu'on peut avoir à dire. Souper à l'heure du réfectoire. Après souper, travailler jusqu'à Complies.

Dire Complies. Achever son Chapelet.—Faire son examen. Se coucher devant huit heures.

A tous les quarts d'heure faire une pause pour regarder Dieu, ou plutôt pour désirer d'être regardée de lui, sachant qu'on ne sauroit sans sa grâce faire un seul pas pour se rapprocher de lui, et qu'il est besoin de plusieurs désirs et gémissemens pour exciter sa bonté à renouveler sa miséricorde sur une âme qui l'a tant de fois méprisée. A toutes les heures, se mettre à genoux pour le même sujet.

CXIII.—Règlement pour la journée.

Étant éveillée, faire l'exercice du matin.—Dire Matines et Laudes.—Après s'être habillée, dire Prime.—Faire l'oraison demi-heure.—A huit heures et demie, dire Tierce.—Aller à la messe.—Étant revenue de la messe, lire demi-heure.—Travailler jusqu'à onze heures.—A onze heures, dire Sexte, faire l'examen.—Après dîner, s'entretenir quelque temps.—A trois heures, une demi-heure de lecture.—A quatre heures, l'oraison demi-heure, dire Vêpres.—Travailler jusqu'à la collation.—A sept heures, un demi-quart d'heure d'oraison; Complies ensuite, et l'examen.

A toutes les heures, interrompre ce que l'on fait (excepté l'office et autres prières), pour regarder Dieu et se tenir l'espace d'un *Ave* en sa présence, afin qu'il nous regarde, s'il lui plaît, pour renouveler notre âme qui déchet toujours insensiblement. Ajouter à cela l'invocation de la sainte Vierge, de saint Joseph et du saint dont on fait la fête.

Au sortir de l'oraison, se tenir en repos l'espace d'un *Miserere*, pour accoiser[1] l'esprit et pour empêcher qu'il ne se re-

[1] Recueillir, arrêter.

prenne trop brusquement et se porte avec activité à quelque autre action pour soulager la contrainte qu'il a eue en celle-là, ce qui est capable de faire perdre le fruit de l'oraison qui n'est autre que cet accoisement intérieur qui rend l'âme soumise à Dieu et capable de le prier. Ce repos servira aussi à délasser l'esprit, et lui faire concevoir que l'oraison n'est point une chose si difficile, puisqu'elle continue lors même qu'on la cesse, pourvu qu'il ne soit rien intervenu qui ait retiré l'âme de l'assiette où elle étoit pendant son oraison.

Avoir soin de déprendre souvent son esprit des attaches imperceptibles où il se trouve cent fois le jour, agissant par propre volonté, ou avec trop d'activité, ce qui fatigue l'âme et l'indispose à l'adhérence qu'elle doit toujours avoir à Dieu.

Avoir aussi attention à réparer les fautes que l'on remarque, particulièrement celles qu'on sent qui blessent l'âme, quoiqu'elles semblent légères, comme sont celles qui se font par inclination ou par quelque affection dominante. Cette réparation se fait par un désaveu ; mais il faut que ce désaveu se fasse par la lumière de la grâce, et non par celle de la raison, qui ne nous donne qu'une connoissance stérile de nos fautes, ensuite de quoi l'amour-propre excite une confusion et un découragement ; au lieu que la lumière que Dieu nous en donne nous met dans la componction qui expie notre faute et en diminue la racine, qui est d'ordinaire l'orgueil et la recherche de soi-même ; car la grâce fait toujours ces deux effets dans l'âme, d'ôter le mal et d'augmenter le bien.

Pour n'être point prévenu de cette vue de nos fautes qui est imparfaite et intéressée, il faut s'arrêter tout court quand on s'aperçoit d'en avoir commis quelqu'une ; et avant que de l'envisager, il se faut mettre dans une bonne assiette d'esprit, c'est-à-dire en la présence de Dieu, afin que ce soit son Esprit-Saint et sa divine lumière qui portent jugement de nous et de notre faute, et rendent notre cœur flexible à l'impression qu'il lui plaira d'y exciter, se portant ensuite par la même inspiration à en faire quelque pénitence extérieure proportionnée.

Se souvenir souvent qu'on est en retraite, c'est-à-dire en un temps où l'on ne doit avoir qu'une seule chose dans l'esprit, qui est d'attirer la grâce de Dieu par un renouvellement de

vie. Faire les autres affaires à quoi il faudra vaquer fort tranquillement pour les rapporter à la même fin, et se préserver du tracas qu'elles apportent. Supprimer toutes celles qui pourront être omises, afin que Dieu trouve l'âme vacante et disposée à recevoir ses saintes visites.

Prendre garde à ne faire aucun effort pour être recueillie, parce que tout ce qui est forcé ne peut durer. Imiter la conduite de la grâce qui agit avec suavité; étant mieux de demeurer stupide et sans aucun sentiment que d'en exciter avec quelque contrainte. C'est la pratique de cette excellente vérité qui donne lieu à la grâce; et c'est s'en éloigner que de vouloir comme ébranler son âme pour la porter vers Dieu. Car, puisque nous sommes paralytiques, c'est en vain que nous tâchons de nous mouvoir; c'est assez que nous nous exposions à Dieu pour recevoir mouvement, s'il lui plaît, ou pour être laissés dans notre impuissance. Ce sont ces efforts vains et inutiles qui lassent les âmes et leur donnent des dégoûts des exercices intérieurs, les estimant difficiles, ce qui n'est qu'à l'égard de celles qui les entreprennent par elles-mêmes; au lieu que les autres qui attendent le mouvement de la grâce dans la paix de leur cœur et dans la soumission au moment auquel elle se veut communiquer, expérimentent la vérité infaillible de la parole de Notre-Seigneur, que *son joug est doux et sa charge légère.*

CXIV.—Règlement de la journée,

Pour une pensionnaire qui faisoit une retraite (Titre du ms.)

Se lever à cinq heures.—Prier Dieu demi-quart d'heure.—Puis dire Laudes.—S'habiller, et dire Prime. –Se faire peigner en silence, se coiffer, et faire sa cellule.—Déjeuner.—Lire une demi-heure.

Ecrire ou travailler jusqu'à Tierce.—Dire Tierce. Aller à la messe.—Reprendre l'ouvrage jusqu'à Sexte.—Dire Sexte.—Faire l'examen.—Aller au réfectoire.—Une heure de conférence.—Lire une demi-heure.—Dire None.—Travailler une heure.—Ecrire le reste du temps jusqu'à Vêpres.—Dire Vêpres.

—Prier Dieu ensuite un quart d'heure ou un demi-quart, selon que Dieu en fera la grâce.—Dire la moitié du Chapelet.—Aller au réfectoire.— Faire la conférence.—Dire Complies.—Achever le Chapelet.—Faire l'examen.—Se coucher à huit heures.

Toutes les fois que l'horloge sonnera, se mettre à genoux pour adorer Dieu par un ressouvenir de sa présence et une invocation secrète de sa grâce, pour être soutenue par elle dans l'heure où l'on entre.

A tous les quarts d'heure, faire une petite pause quand on parle, quand on écrit ou travaille, pour jeter un regard vers Dieu, sans rien dire et sans rien penser, étant assez d'un mouvement du cœur qui se tourne vers Dieu par un instinct de charité.

Ne commencer point d'office sans avoir recueilli son esprit auparavant, en demeurant l'espace de deux ou trois *Pater* en silence devant Dieu, attendant son secours pour le dire par son Esprit.

Après l'avoir achevé, demeurer un peu de temps en récollection pour recueillir le fruit de cet office, et prier Dieu qu'il entretienne en vous l'esprit d'oraison.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE DES LETTRES

CONTENUES DANS CE DEUXIÈME VOLUME.

LETTRES SANS DATE,

FIN DE LA TABLE DU TOME SECOND.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

Paris.— Imprimé chez Bonaventure et Ducessois, quai des Augustins, 55.

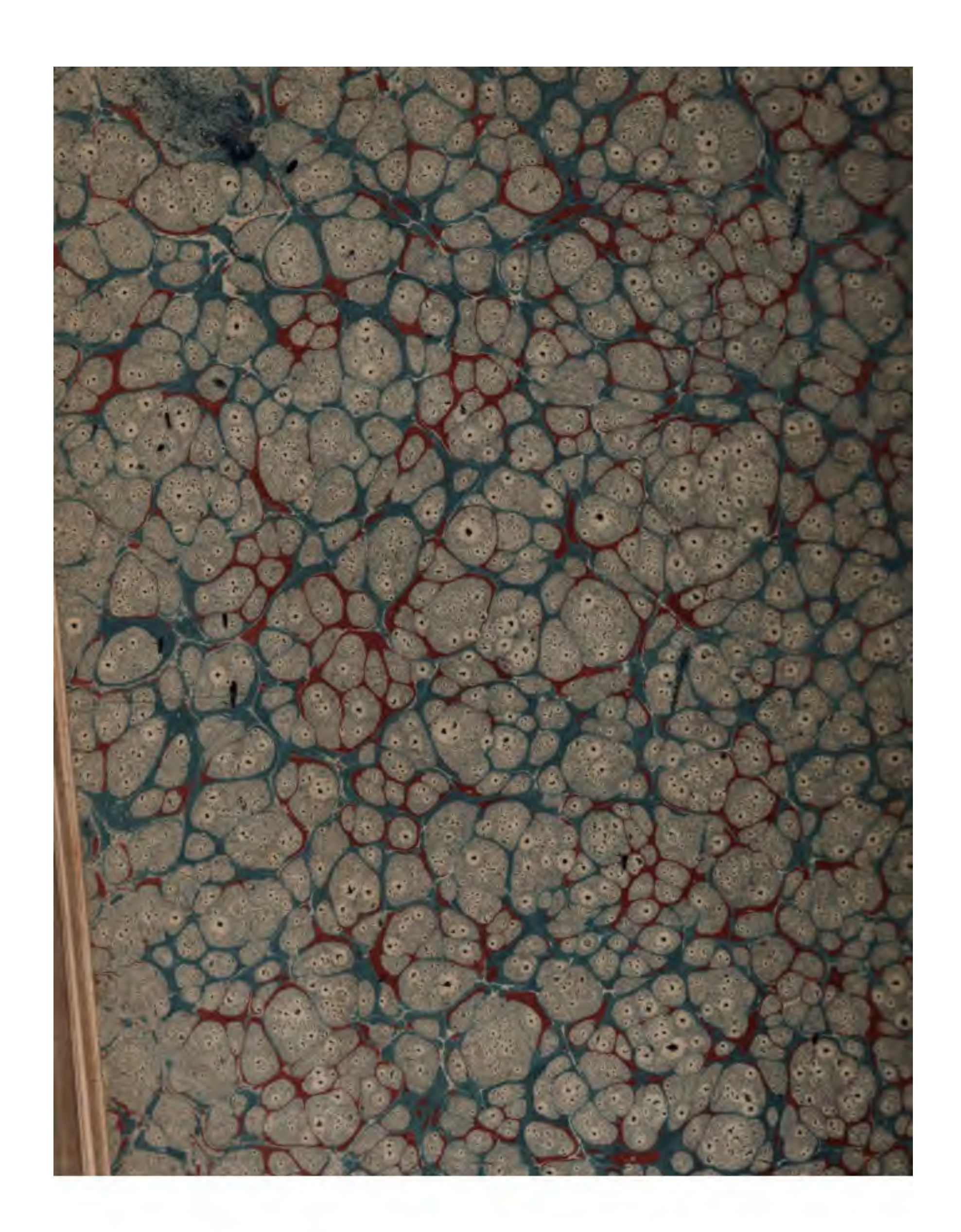
ERRATA.

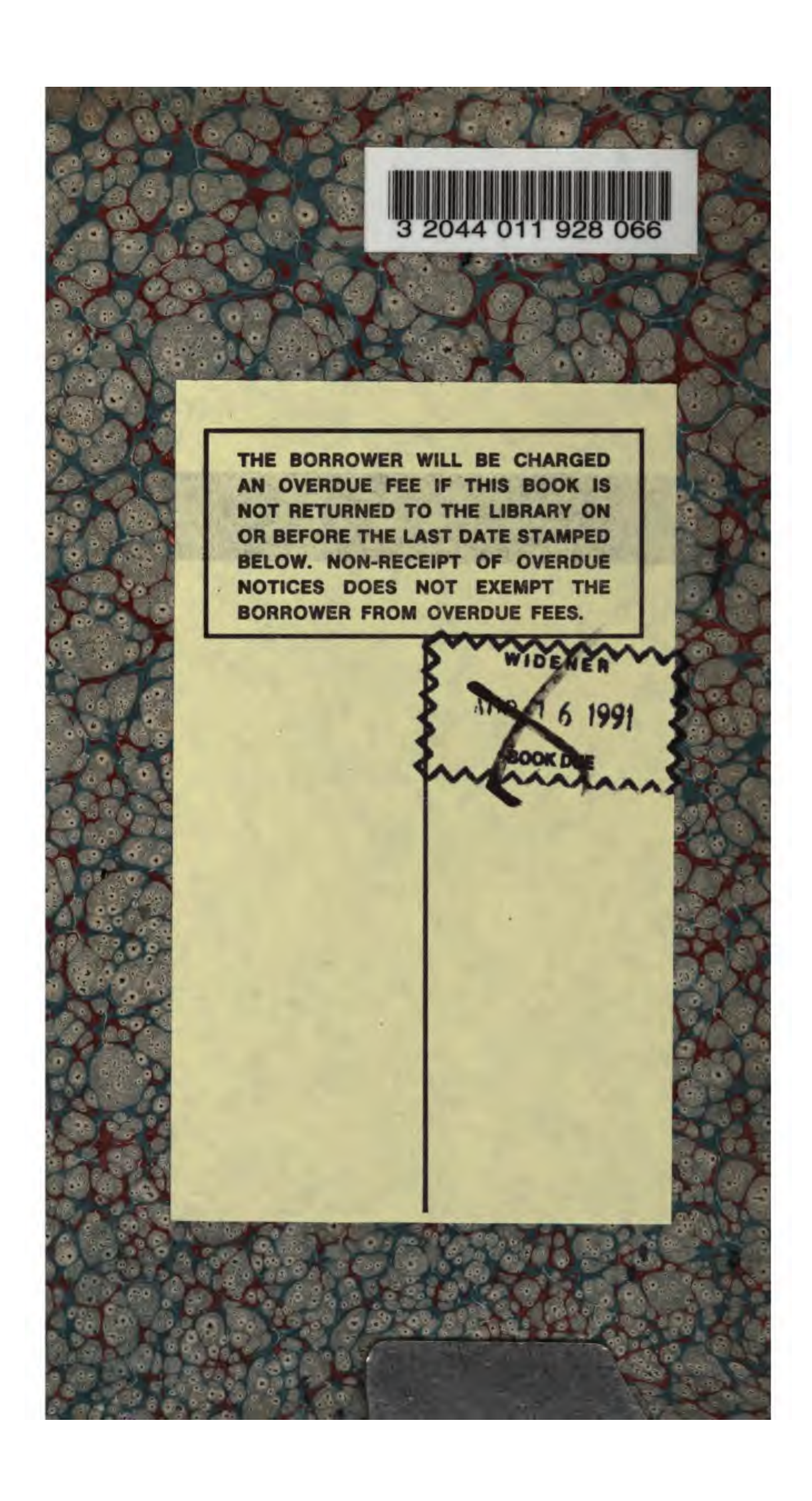
PREMIER VOLUME.

Page 36, ligne 26 : s'il se scandalise; *lisez :* s'il scandalise.
Page 101, ligne 7 : pour faire souvenir; *lisez :* pour prendre part à v maux et pour vous faire souvenir.
Page 111, ligne 24 : si elles étoient; *lisez :* si elles n'étoient.
Page 135, note 3, ligne 5 : de la mère Agnès pour cette sœur; *lisez* . q la mère Agnès avait d'elle-même.
Page 177, ligne 15 : sainte Ludgarde; *lisez :* sainte Lutgarde.
Page 200, ligne 6 : *lisez* : Le jeudi matin (2 novembre 1651).
Page 201, ligne 22, *lisez :* Du jour de saint Charles (4 novembre 1651).
Page 217, ligne 8 : chétiennement; *lisez :* chrétiennement.
Page 223, ligne 14 : demande de vous; *lisez :* demande de nous.
Page 255, ligne 26 : votre petite lettre; *lisez* : notre petite lettre.
Page 256, ligne 24 : son avocat; *lisez :* son avocate.
Page 307, ligne 29 : 1563; *lisez :* 1653.
Page 328, note 1 : 654; *lisez* : 1654.
Page 360, ligne 16 : *qu'il est impossible à l'homme, de savoir dominer langue;* lisez : *qui est impossible à l'homme, sav de dominer sa langue.*
Page 417, ligne 5 : n'avant; *lisez :* n'ayant.
Page 434, ligne 9 : ni l'un; *lisez :* ni l'une.
Page 489, note, dernière ligne : 3; *lisez :* 1753.

SECOND VOLUME.

Page 48, ligne 29 : CCCCXVII; *lisez* · CCCXCVII.
Page 49, ligne 18 : humiliée; *lisez :* humilié.
Page 73, ligne 28 : ser; *lisez :* sur.
Page 269, ligne 11 : que dit; *lisez :* qui dit.
Page 278, note 1, ligne 1 : 1620; *lisez :* 1619.





3 2044 011 928 066
THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.
WIDENER
6 1991
BOOK DUE